



Nations Unies

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement et du
Fonds des Nations Unies pour
la population**

Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 1997

Conseil économique et social
Documents officiels, 1998
Supplément No 13

Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement et du
Fonds des Nations Unies pour
la population

Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 1997

Conseil économique et social
Documents officiels, 1998
Supplément No 13



Nations Unies · New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1997/33

ISSN 0257-151X



TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
-----------------	-------------

Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION	2
II. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	12
III. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	24
IV. FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES	28
V. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS	30
VI. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	37
VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	50
VIII. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME	58
IX. QUESTIONS DIVERSES	63

DÉCISIONS ADOPTÉES

Numéro

97/1. Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires	29
97/2. FNUAP : rapports de vérification des comptes	27
97/3. PNUD : rapports de vérification des comptes	52
97/4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	59
97/5. Premier cadre de coopération mondiale	40
97/6. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997	71

Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION	82
II. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	87
III. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES	111
IV. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	114

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
V. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	122
VI. DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP	135
VII. QUESTIONS DIVERSES	144
DÉCISIONS ADOPTÉES	
<u>Numéro</u>	
97/7. Révision du règlement financier du FNUAP	154
97/8. Fonds d'équipement des Nations Unies	113
97/9. Directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale	104
97/10. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997	154
 <u>Troisième partie</u> 	
SESSION ANNUELLE 1997	
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	166
II. RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1996 : PRIORITÉS DES PROGRAMMES ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX	169
III. FNUAP : ACTIVITÉS D'ÉVALUATION	177
IV. FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001	181
V. FNUAP : MODALITÉS DE PROGRAMMATION	183
VI. FNUAP : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	187
VII. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	192
VIII. PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR	206
IX. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS	220
X. PNUD : PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION	226
XI. PNUD : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME	230
XII. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	234

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
XIII. PNUD : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS	237
XIV. QUESTIONS DIVERSES	239

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>		
97/11. Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes		182
97/12. Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population		185
97/13. Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication		191
97/14. CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement		175
97/15. Gestion du changement		217
97/16. Vérification interne des comptes		204
97/17. Politique du PNUD en matière de communication et d'information		228
97/18. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme		233
97/19. Assistance à la République démocratique du Congo		239
97/20. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997		245

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION	258
II. GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD	263
III. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	265
IV. RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT	282
V. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	283

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
VI. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	286
VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	303
VIII. FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES	321
IX. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	322
X. QUESTIONS DIVERSES	323

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>	
97/21. UNOPS : Gestion des risques, réserves et excédents de recettes	284
97/22. UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999	285
97/23. Application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)	285
97/24. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999	276
97/25. Premier cadre de coopération pour le Nigéria	289
97/26. Projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice 1998-1999	318
97/27. Système des services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population	307
97/28. Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé	326
97/29. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997	328

Annexes

I. DÉCISIONS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997	337
II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997	409

Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 13 au 17 janvier 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

Introduction

1. La Vice-Présidente du Conseil d'administration pour 1996, Mme Cecilia Rebono (Philippines), a ouvert la première session ordinaire de 1997 au nom de la Présidente, Mme Annette des Îles (Trinité-et-Tobago), et a remercié au nom du bureau toutes les délégations et tous les fonctionnaires du secrétariat du Conseil d'avoir permis à ce dernier d'accomplir d'importants progrès et réalisations en 1996. Elle a donné des précisions sur un certain nombre de décisions prises par le Conseil au cours de cette même année puis souligné que les réunions officieuses que celui-ci avait tenues en 1996 témoignaient des efforts qu'il faisait, avec son secrétariat, pour sensibiliser davantage les équipes dirigeantes et le grand public aux questions de développement présentant un intérêt crucial.

2. Le bureau s'était réuni les 7 novembre, 17 décembre et 13 janvier. Il avait alors étudié les méthodes de travail du Conseil d'administration, débattu des préparatifs du plan de travail pour 1997, examiné le mode de présentation et les procédures d'approbation des cadres de coopération de pays du PNUD et des programmes de pays du FNUAP et choisi les pays dans lesquels il se rendrait lors de sa première tournée d'inspection en 1997 ainsi que les dates de celle-ci.

3. Pour conclure, la Vice-Présidente a remercié les membres du bureau puis a exprimé en leur nom au Conseil d'administration leur gratitude pour l'appui qu'il leur avait apporté et la confiance qu'il leur avait témoignée en 1996.

Élection du bureau

4. Le Conseil d'administration a élu les membres du bureau ci-après pour 1997 :

Président : M. Hans Lundborg (Suède)
Vice-Président : M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
Vice-Président : M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
Vice-Président : M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
Vice-Président : M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

5. Le Président du bureau, M. Hans Lundborg (Suède), a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants. Il se réjouissait à la perspective de collaborer avec tous les membres du Conseil d'administration et de son secrétariat pour que les travaux du Conseil soient aussi fructueux et efficaces que possible. Il espérait maintenir la tradition bien établie d'efficacité de ce dernier en faisant commencer les séances à l'heure, en cadrant bien les débats, en exigeant des orateurs qu'ils soient brefs et en tentant de dégager un consensus sur les questions débattues d'une manière qui soit ouverte et transparente. Il a rappelé qu'il faudrait assurer le suivi, en 1997, des décisions adoptées par le Conseil les années précédentes et continuer à participer et à contribuer activement aux réformes. Il a également souligné l'importance de la gestion du changement et insisté sur le suivi de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en particulier pour ce qui concernait les accords de financement concernant le PNUD et le FNUAP. Il espérait que les progrès réalisés dans le domaine de la documentation permettraient d'améliorer la qualité des débats. Il ferait de son mieux pour faciliter les travaux du Conseil d'administration, en étroite collaboration avec les autres membres du bureau et avec la coopération de tous les membres du Conseil et de tous les

observateurs et l'appui du secrétariat. Il a présenté ses sincères félicitations aux Vice-Présidents pour leur élection au nom du Conseil. Il se réjouissait de travailler au sein d'une équipe qui exprimerait les vues et positions de différents pays.

6. L'Administrateur associé a remercié le bureau sortant et félicité le nouveau bureau de son élection au nom du personnel du PNUD, du FNUAP et du Bureau des services d'appui aux projets (BSP) de l'ONU.

Ordre du jour

7. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que toute la documentation avait été soumise à temps au Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'ONU, à l'exception du document DP/1997/2 relatif à l'harmonisation de la présentation des budgets et des comptes. Elle a indiqué qu'une note officieuse sur la suite donnée à l'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) avait été distribuée, comme cela avait été demandé lors de la réunion officieuse de présession.

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour ci-après de sa première session ordinaire tel qu'il figurait dans le document DP/1997/L.1.

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au FNUAP

Point 2. FNUAP : Programmes de pays et questions connexes

Point 3. FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives

Point 4. FNUAP : Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5. Harmonisation de la présentation des budgets

Débat consacré au PNUD

Point 6. Cadre de coopération de pays et questions connexes

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 8. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 9. Questions diverses

9. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail oralement révisé tel qu'il figurait dans le document DP/1996/L.1.

10. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de sa troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39).

Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

11. La Présidente du groupe spécial de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur, Mme Cecilia Rebong (Philippines), a présenté le document DP/1997/CRP.1, dans lequel figurait un rapport intérimaire du Président du Conseil d'administration sur les travaux menés en 1996 par le groupe susmentionné, créé par la décision 96/25 du Conseil économique et social. Elle a précisé que ce groupe avait l'intention de terminer ses travaux à temps pour que le projet de règlement intérieur puisse être présenté pour adoption au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997.

12. Une délégation a exprimé le souhait de formuler ses vues sur le deuxième projet de règlement intérieur par écrit parce qu'elle n'avait pas été en mesure de participer à la réunion du groupe de travail en décembre. Le Président a fait droit à sa demande.

13. Le Conseil d'administration a été informé que le bureau avait demandé à Mme Rebong de continuer à exercer les fonctions de présidente du groupe spécial de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur.

14. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport intérimaire du Président du Conseil d'administration sur les travaux de ce groupe.

Documentation

15. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que les dispositions de la décision 96/45 du Conseil d'administration relative à la documentation avaient été presque intégralement appliquées. Seul un document concernant la présente session n'avait pas été présenté 10 semaines avant l'ouverture de celle-ci. Cependant, des retards étaient intervenus dans la publication de documents dans certaines langues officielles en raison de la surcharge de travail du Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'ONU pendant la session de l'Assemblée générale. Des exemplaires préliminaires des documents de travail et des documents de séance seraient désormais affichés sur la page d'accueil Internet du PNUD et deviendraient ainsi accessibles à toutes les missions permanentes auprès de l'ONU. La Secrétaire a fait observer que le PNUD et l'ONU utilisaient des programmes informatiques différents. Des discussions avec le Bureau des services de conférence et services d'appui étaient en cours. La documentation des prochaines sessions serait affichée sur Internet. Il faudrait peut-être limiter le nombre des documents de séance car les délégations se servaient de plus en plus de ces documents au lieu de se référer aux documents officiels, ce qui était préoccupant. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration qu'une consultation officieuse serait consacrée au rapport annuel de l'Administrateur.

16. Le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination du Bureau du Directeur des services de conférence a fait une déclaration au Conseil d'administration au sujet de la diffusion des documents par voie électronique. La méthode du Secrétariat de l'ONU en la matière consistait à donner accès au système à disques optiques de l'Organisation via Internet. Ce système renfermait les versions finales et officielles de tous les documents des organes délibérants publiés par l'ONU à New York et à Genève, dont ceux du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Tous ces documents étaient archivés sur

disque optique dans toutes les langues officielles dès qu'ils étaient publiés sur support papier.

17. Il a été convenu que rendre la documentation accessible sur le site Web de l'ONU, comme le demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 51/211 C, était le meilleur moyen de diffuser l'information. À la fin de décembre 1996, le PNUD avait mis à la disposition de plus de 125 missions permanentes auprès de l'Organisation à New York des services de messagerie électronique et des services Internet. Il avait en outre délivré un mot de passe à 115 usagers du système à disques optiques répartis dans 57 missions à New York et à 54 autres répartis dans des services gouvernementaux de 18 pays. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld assurait une formation à la recherche et au téléchargement des informations contenues dans le système à disques optiques.

18. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des rapports oraux et ont souligné que de réels progrès avaient été réalisés dans la diffusion de la documentation en 1996. Le secrétariat appliquait la décision 95/45 du Conseil d'administration. Une délégation a fait observer que la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance avait fixé à 15 le nombre maximal de pages de son rapport annuel, mesure dont on espérait qu'elle serait adoptée par le PNUD et le FNUAP. Une autre délégation a demandé qu'il soit fait en sorte que les documents de séance, qui ne pouvaient être consultés sur le système à disques optiques, puissent être consultés sur le site Web du PNUD. Un intervenant a déclaré que son gouvernement n'avait pu disposer que d'une très faible proportion de la documentation officielle dans sa langue officielle. Il s'est enquis de la possibilité de lui faire parvenir des documents via Internet et a fait observer que l'UNICEF lui en envoyait par courrier exprès dans sa langue officielle 15 jours avant les sessions de son conseil d'administration. Un autre a fait observer que le système à disques optiques serait peut-être trop onéreux pour certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et certains gouvernements.

19. Le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination a expliqué qu'il y avait plusieurs niveaux d'accès au réseau Internet. Les documents étaient archivés électroniquement sur le système à disques optiques en même temps qu'ils étaient publiés sur support papier. À partir de novembre 1996, il avait été possible de les consulter à distance, le système à disques optiques ayant été relié à Internet. Le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination a précisé qu'il était possible de consulter électroniquement des documents dans la capitale du pays dont le représentant avait déclaré qu'il n'avait pas reçu toute la documentation à temps pour la session.

Plan de travail du Conseil d'administration pour 1997

20. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 1997 (DP/1997/CRP.2) en expliquant qu'il y avait été tenu compte des observations faites à la troisième session ordinaire de 1996 au sujet de la liste des questions que le PNUD et le FNUAP devaient traiter en 1997. Les changements qui lui avaient été apportés comme suite à la réunion officieuse de présession du 17 décembre 1996 étaient les suivants : a) il fallait transférer au tableau 3 le point du tableau 2 relatif au règlement intérieur, qui devait être examiné à la session annuelle de 1997; b) le rapport du Directeur exécutif mentionné au tableau 3 comporterait aussi une section sur les ressources; c) à la page 8, il fallait lire "Initiative spéciale pour l'Afrique" et non "nouvelle Initiative pour l'Afrique"; et

d) l'exposé des principaux résultats du programme devant figurer dans le rapport annuel de l'Administrateur comprendrait des renseignements sur les fonds administrés par le PNUD. La Secrétaire a précisé que tous les ans, à sa deuxième session ordinaire, le Conseil examinerait un fonds différent de manière approfondie et que les résultats de cet examen ne seraient pas consignés dans le rapport annuel de l'Administrateur. En 1997, les comptes du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) seraient examinés à la deuxième session ordinaire.

21. La Secrétaire a pris note de la proposition tendant à examiner les cadres de coopération de pays du PNUD à la session annuelle de 1997 à titre exceptionnel. Elle a également informé le Conseil d'administration que la durée de la troisième session ordinaire serait réduite à cinq jours (tableau 4). En conséquence, une journée et demie de cette session serait consacrée aux questions financières et budgétaires concernant le FNUAP et une demi-journée aux cadres de coopération de pays du PNUD. Le point concernant les tournées d'inspection pourrait être examiné à l'occasion d'une réunion officieuse. L'examen du point relatif à la table ronde pourrait être reporté à 1998.

22. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur le projet de plan de travail pour 1997. Une délégation a demandé que l'on détaille davantage les thèmes de travail de la session annuelle et des sessions ordinaires et a proposé que l'on regroupe chaque fois que possible les points concernant le PNUD et le FNUAP et que l'on examine conjointement les cadres de coopération de pays et les programmes de pays. Il a été demandé que la liste des cadres de coopération de pays et de programmes de pays à examiner en 1997 soit communiquée aux délégations. Il a été proposé de donner une certaine flexibilité au plan de travail pour qu'il puisse être à nouveau modifié si nécessaire.

23. Une autre délégation a souligné qu'il importait de traiter de la planification des stratégies et des politiques à chaque session et a proposé de mettre l'accent sur les domaines suivants au cours des prochaines sessions : programmation par pays, évaluation de l'impact et de l'efficacité des programmes du PNUD, information et mobilisation des ressources. Une délégation a signalé l'existence d'une synergie entre ces deux derniers domaines, qui revêtait une grande importance pour le PNUD et ses relations avec le public et les législateurs. Elle a également proposé que le Conseil d'administration se dote de cinq comités permanents qui seraient chargés de rédiger les documents de politique générale à soumettre au Conseil.

24. Une délégation a demandé que l'on examine la politique générale et les plans de travail du FENU et du programme des Volontaires des Nations Unies en 1997. La Secrétaire a confirmé que les plans de travail du FENU seraient examinés à la deuxième session ordinaire.

25. Le Président a fait observer qu'il faudrait, pour examiner le projet de plan de travail pour 1997, s'appuyer sur le document relatif à ce plan qui avait été présenté à la troisième session ordinaire de 1996 dans la mesure où il exposait à la fois les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration devait étudier en 1997 les différents points inscrits au projet et l'historique de ces points.

26. Une délégation à laquelle une autre s'est associée a proposé que l'on réduise à trois jours la durée de la deuxième session ordinaire de 1997 et que l'on fasse tenir cette session la même semaine que celle prévue pour la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de l'UNICEF, dont la durée serait de deux jours. Une autre délégation a estimé que le Conseil d'administration

aurait besoin de siéger une semaine entière au cours de sa deuxième session en raison de sa lourde charge de travail.

27. Un intervenant a demandé des précisions sur les documents relatifs à la responsabilité dont le Conseil serait saisi à sa deuxième session ordinaire et a proposé que l'on examine désormais tous les ans à cette session le point de l'ordre du jour concernant les rapports au Conseil économique et social, point qui était commun au PNUD et au FNUAP. Un rapport distinct sur l'assistance au peuple palestinien a été également demandé. Il a été demandé d'établir une documentation officielle sur la table ronde en vue de l'examen de ce point en 1998.

28. Craignant que le document de séance sur l'exécution nationale ne soit pas assez précis et ne contienne pas suffisamment d'exemples concrets, une délégation a demandé que l'on reporte l'examen de ce point si les pays intéressés n'avaient pas été consultés. Une autre a demandé que le PNUD se conforme aux recommandations relatives à l'exécution nationale qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/51/488/Add.2). Il a été demandé de faire le point sur l'élaboration des normes générales en matière d'exécution nationale.

29. Plusieurs délégations ont demandé que l'on inscrive à l'ordre du jour de la session annuelle des questions additionnelles concernant notamment la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège et la coopération interrégionale. Une délégation a demandé que l'Administrateur présente au Conseil d'administration à chaque session, au titre du point de l'ordre du jour concernant les questions d'organisation, un bilan de la situation concernant ces deux points, y compris une évaluation des méthodes retenues.

30. Deux délégations ont demandé que l'on s'appuie sur des documents officiels plutôt que sur des documents de séance pour examiner les points de l'ordre du jour concernant l'exécution nationale et la stratégie globale pour le budget à la deuxième session ordinaire. La Secrétaire a fait observer que la date limite de présentation des documents pour la deuxième session ordinaire était déjà dépassée.

31. Prenant note du mode de présentation de l'évaluation globale du FNUAP prévue en 1998 et du résumé des résultats de l'évaluation de 1997, une délégation s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation a demandé que l'on établisse un rapprochement entre les dépenses et les résultats et que le Conseil d'administration soit informé de la manière dont il serait tenu compte, dans les programmes du PNUD, des résultats des évaluations susmentionnées et des enseignements qu'on pouvait en tirer. La même délégation a également demandé si l'examen du rapport sur la programmation par pays du FNUAP demandé dans la décision 96/13 du Conseil d'administration était prévu dans le plan de travail pour 1997. Une autre délégation a demandé si le FNUAP présenterait une stratégie budgétaire pour l'exercice biennal 1998-1999 à la deuxième session ordinaire.

32. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que des rapports sur la responsabilité lui seraient soumis à la deuxième session ordinaire et que la question serait évoquée dans le rapport annuel que l'Administrateur lui présenterait à la session annuelle. Elle a déclaré que le document de séance sur l'exécution nationale se fondait sur l'évaluation de l'application de ce principe, qui avait été entreprise en consultation avec les pays où des

programmes étaient exécutés. Le rapport annuel de l'Administrateur comprendrait une section sur la coopération interrégionale. La Secrétaire a fait observer que l'Administrateur et la Directrice exécutive rendaient bien compte, à chaque session, de l'évolution de la situation depuis la session précédente. Elle a pris note de la demande tendant à ce que davantage de rapports de fond soient établis et a ajouté qu'il en serait tenu compte à l'avenir.

33. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et administration) a informé le Conseil d'administration qu'il ne serait techniquement pas possible au FNUAP de présenter sa stratégie budgétaire à la deuxième session ordinaire. Le Fonds prévoyait d'organiser une session officieuse à laquelle il convierait le Conseil une fois que cette stratégie serait au point.

34. Le Chef du secrétariat du Conseil d'administration du FNUAP a fait observer que la procédure d'examen des programmes de pays du FNUAP, évoquée dans le document DP/1996/13 relatif au plan de travail pour 1997, serait examinée au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Programmes de pays et questions connexes". Pour ce qui était des évaluations, il a déclaré que le FNUAP fournirait des informations sur les enseignements qu'il tirait du rapprochement entre les dépenses et les résultats ainsi que sur les progrès réalisés dans ce domaine et le ferait autant que possible dans le résumé sur l'évaluation devant figurer dans le rapport annuel du Directeur exécutif pour 1997 et de manière plus détaillée en 1998.

35. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail pour 1997 tel qu'il avait été oralement révisé et annexé à la décision 97/6.

36. Le plan de travail révisé figurant dans le document DP/1997/L.5 a été distribué aux membres du Conseil d'administration.

37. Une délégation s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation a déclaré qu'elle était favorable à la réduction de la durée de la deuxième session ordinaire à partir de 1998. Une autre délégation a proposé que le plan de travail pour 1998 soit axé sur des questions de politique générale et ne traite pas de ce qui relevait de la microgestion. La même délégation a également demandé que l'on avise les délégations des demandes écrites d'examen de cadres de coopération de pays un mois avant la session.

Prochaines sessions

38. Le Conseil d'administration a adopté le calendrier des sessions du Conseil d'administration pour 1997 ci-après, sous réserve de son approbation par le Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997 :	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997 :	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997 :	15-19 septembre 1997

39. Le Conseil d'administration a adopté le projet de calendrier des sessions du Conseil d'administration pour 1998 ci-après :

Première session ordinaire de 1998 :	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998 :	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève) :	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998 :	7-11 septembre 1998

40. Le Conseil d'administration a décidé d'examiner les points énumérés au tableau 2 de l'annexe à la décision 97/6 à sa deuxième session ordinaire de 1997.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 97/6, qui rappelait brièvement les décisions qu'il avait adoptées à sa première session ordinaire de 1997.

42. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration d'avoir travaillé de façon productive au cours de la session, où certains points avaient été épineux. Il a fait observer que la période qui s'annonçait serait difficile et a déclaré se réjouir de travailler avec le Conseil au cours de l'année à venir.

43. S'exprimant au nom de la Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et administration) a remercié le Bureau des initiatives qu'il avait prises au cours de la session et le Conseil d'administration des conseils qu'il lui avait fournis.

44. Le Président a remercié tous les participants, le secrétariat du PNUD et celui du FNUAP, les interprètes, les préposés aux salles de conférence et les assistants d'avoir contribué à faire de la session une session productive. Le bureau se réunirait fréquemment et assurerait le suivi des décisions du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

45. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de certains des faits nouveaux qui s'étaient produits au FNUAP depuis la dernière session et indiqué qu'un nombre record de nouveaux programmes de pays seraient proposés aux première et deuxième sessions ordinaires de 1997. La moitié de ces programmes concernaient l'Afrique subsaharienne, qui restait une région prioritaire pour le FNUAP, comme pour le système des Nations Unies dans son ensemble, qui avait adopté l'Initiative spéciale pour l'Afrique, à la mise en oeuvre de laquelle le FNUAP participait activement. Celui-ci continuait à prendre part aux initiatives présentant un intérêt particulier pour le continent, en particulier la lutte contre la mutilation génitale des filles et des femmes, qui avait fait l'objet d'une consultation d'experts à Addis-Abeba (Éthiopie) en mars 1996.

46. La Directrice exécutive a énuméré certains des domaines dans lesquels le FNUAP coopérait activement avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG), à savoir les droits en matière de procréation et de sexualité, la santé en matière de procréation dans les situations d'urgence et de conflit, les aspirations des jeunes et la prise en compte effective des sexes dans les programmes en matière de population. En novembre 1996, par exemple, le FNUAP avait signé avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés un accord qui devait permettre de répondre aux besoins des réfugiés de la région des Grands Lacs africains concernant leur santé en matière de reproduction. Parmi les activités que le FNUAP avait menées en faveur des jeunes récemment, on pouvait mentionner l'organisation d'un concours international de jeunes essayistes sur la manière de promouvoir un comportement responsable dans le domaine de la santé en matière de procréation. Une consultation technique qui devait porter sur la santé des adolescents en la matière et débattre de la mutilation génitale des filles et des femmes était prévue pour janvier 1997.

47. Le FNUAP continuait de jouer le rôle de chef de file qui lui était dévolu à l'intérieur du système des Nations Unies dans l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour ce qui était de sa gestion interne, la Directrice exécutive la faisait actuellement évaluer avec l'aide de la British Overseas Development Administration. Cette évaluation portait essentiellement sur la rationalisation des politiques et directives internes, la réorientation de la formation du personnel, la gestion des bureaux extérieurs et le renforcement du contrôle, du suivi et de l'évaluation des opérations.

48. La Directrice exécutive a rendu compte de la situation financière du FNUAP en indiquant notamment que le total général des recettes pour 1996 serait d'environ 309 millions de dollars, soit environ 3 millions de dollars de moins que l'année précédente. Ce fléchissement tenait en grande partie à celui de la contribution de l'un des donateurs les plus importants. Cependant, comme d'autres donateurs avaient augmenté leur contribution, la diminution des recettes avait été moins prononcée qu'on aurait pu s'y attendre. L'appui financier multibilatéral se chiffrait à 16,7 millions de dollars, le plus haut niveau qu'il ait jamais atteint. Rappelant la note verbale qu'elle avait adressée aux membres du Conseil d'administration, la Directrice exécutive a annoncé que le FNUAP avait signé avec l'Union européenne un accord aux termes duquel celle-ci devait fournir une assistance multibilatérale d'une valeur totale de 35 millions de dollars à plusieurs pays d'Asie. Elle a également signalé qu'elle avait autorisé un prélèvement sur la réserve opérationnelle du FNUAP à la fin de 1996 en raison du retard intervenu dans le versement des contributions financières de quelques grands donateurs et de la nécessité d'honorer les engagements financiers déjà contractés pour les activités relatives au programme. Cette situation montrait qu'il fallait que les donateurs versent leurs contributions régulièrement.

49. Les délégations se sont félicitées de la déclaration de la Directrice exécutive. Plusieurs se sont réjouies en particulier qu'elle attache une importance particulière aux activités du FNUAP en Afrique et à la collaboration avec les ONG. Une délégation s'est déclarée satisfaite de ce que la parité hommes-femmes fasse l'objet d'autant d'attention et s'est demandée si la Directrice exécutive avait l'intention de proposer de "bonnes pratiques" dans ce domaine. La même délégation s'est également enquis du solde actuel de la réserve opérationnelle. Une autre délégation s'est félicitée de la participation du FNUAP au Forum international de la jeunesse à Vienne et a demandé qu'il soit plus souvent fait état, dans ses publications, des données dont il disposait sur des questions d'équité entre les sexes, comme l'accès des femmes aux ressources, par exemple. Une délégation a demandé que l'on fournisse davantage d'informations au Conseil d'administration sur le bilan de la gestion du FNUAP et sur le renforcement de ses bureaux extérieurs, soit lors d'une session officieuse, soit pendant la session annuelle. Une délégation a déploré que les contributions au budget de base du FNUAP aient diminué et a demandé aux pays de tenter d'accroître le montant de leurs contributions, conformément aux engagements qu'ils avaient pris à la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation s'est demandée à cet égard si les programmes de pays n'étaient pas trop nombreux et ne grevaient pas trop lourdement les ressources financières du FNUAP.

50. La Directrice exécutive a répondu qu'il était trop tôt pour proposer de "bonnes pratiques" en matière de parité hommes-femmes mais que le FNUAP avait pris des initiatives dans ce domaine, à savoir, notamment : veiller à ce que tous les organismes des Nations Unies disposent de données ventilées par sexe,

faire participer les femmes aussi bien que les hommes à l'élaboration et à l'administration de ses propres programmes, dispenser une nouvelle formation aux questions de parité à son personnel et faire en sorte que les conseillers dans ce domaine qui faisaient partie de ses équipes d'appui aux pays vérifient avec UNIFEM que les programmes des deux organismes ne fassent pas double emploi. Elle a précisé que l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous qu'elle présidait allait proposer de "bonnes pratiques" dans tous les domaines dont elle s'occupait, y compris la parité entre les sexes.

51. La Directrice exécutive a dit que les ONG n'avaient pas été associées autant qu'il l'aurait fallu à l'exécution des programmes du FNUAP mais que la situation à cet égard s'améliorait parce que celui-ci s'attachait à faire mieux comprendre aux gouvernements les possibilités des ONG, en particulier celle d'atteindre certains groupes comme les femmes et les jeunes. Il fallait d'ailleurs, à cet égard, dispenser une formation à leur personnel pour que les ONG puissent accroître leurs capacités d'exécution et d'administration. La situation s'améliorait aussi parce que le FNUAP repensait ses procédures d'accréditation afin d'être mieux à même de sélectionner les ONG avec lesquelles il travaillait. À ce propos, le Conseil d'administration devait prendre note du fait que la nouvelle coopération multilatérale en Asie avec l'Union européenne allait se faire en collaboration avec les ONG.

52. La Directrice exécutive a noté avec satisfaction que le Conseil d'administration appréciait vivement que le FNUAP continue à faire une plus grande place à l'Afrique dans ses travaux. Elle a précisé que les ressources consacrées aux programmes menés dans le continent africain avaient beaucoup augmenté puisque les dépenses engagées pour les réaliser étaient de 36 millions de dollars en 1993 alors que les crédits qui leur avaient été alloués en 1996 étaient passés à 103 millions de dollars. Elle a également précisé que l'un des principaux objectifs du bilan de gestion interne du FNUAP était d'accentuer la décentralisation de ses opérations, en termes non seulement de gestion financière mais aussi d'administration et d'application des politiques. Elle a déclaré qu'elle débattrait volontiers de ce bilan, de manière plus approfondie, à une autre occasion et dans un autre cadre. Répondant à la question de savoir si les programmes de pays ne pesaient pas trop lourdement sur les ressources du FNUAP, elle a fait observer que c'était leur élaboration qui posait problème, dans la mesure où elle mobilisait de nombreuses ressources humaines sur le terrain et au siège, et non leur financement. Les programmes que le FNUAP exécutait déjà dans 120 pays avaient été financés en fonction du volume global de ressources dont il disposait. La Directrice exécutive a informé les délégations que le FNUAP allait recevoir cette semaine le reste des contributions annoncées qui n'avaient pas encore été versées, ce qui signifiait que la réserve opérationnelle allait retrouver son montant autorisé de 63 millions de dollars.

II. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

53. Le Président a suggéré aux délégations, comme cela avait été proposé lors de la réunion informelle de présession du Conseil d'administration, que ce dernier tire parti de la présence de trois représentants du FNUAP pour entamer une discussion informelle sur les programmes du Fonds dans ces trois pays. Aucune objection n'étant soulevée, le Conseil s'est réuni en session informelle pour écouter les représentants du FNUAP en Côte d'Ivoire, au Malawi et au Mexique, et leur poser des questions.

Aperçu général

54. À la reprise de la session, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté les programmes de pays du FNUAP proposés au Conseil d'administration. Elle a exposé le processus de programmation au FNUAP et a signalé qu'un total de 34 programmes de pays étaient présentés au Conseil à ses première et deuxième sessions ordinaires de 1997. Ce chiffre exceptionnellement élevé avait mis à rude épreuve les ressources humaines du Fonds, mais la Directrice exécutive adjointe était convaincue que les résultats justifiaient cet effort. Elle a signalé que, grâce à l'aide britannique, le FNUAP allait commencer la formation du personnel sur les techniques d'élaboration de cadres logiques et ces techniques seraient reflétées dans les prochains programmes de pays dès la troisième session ordinaire de 1997. Elle a informé le Conseil que les programmes de pays pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte et le Yémen étaient reconduits pour un an et celui du Bhoutan pour six mois, jusqu'à la fin de 1997, afin d'achever les activités de programme, mais qu'aucune ressource financière supplémentaire n'était nécessaire. La Directrice exécutive adjointe a demandé au Conseil des directives pour que le FNUAP puisse au mieux se conformer à la décision 96/13, qui l'invitait à harmoniser ses processus d'approbation des programmes de pays avec ceux du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à temps pour qu'une décision puisse être prise à la session annuelle de 1997.

55. En annonçant les 10 programmes de pays présentés à la première session ordinaire de 1997, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait référence à certains des thèmes des propositions faites pour les diverses régions géographiques. Le plus grand nombre de programmes proposés concernaient la région de l'Afrique subsaharienne, région qui incluait également le plus grand nombre de pays prioritaires pour les programmes du FNUAP en général. La qualité et la portée des services de santé en matière de reproduction étaient insuffisantes dans toute l'Afrique, ce qui posait plusieurs problèmes, notamment des taux élevés de mortalité maternelle et de morbidité. Par ailleurs, des pratiques traditionnelles nocives, comme les mutilations génitales des femmes, étaient très étendues sur le continent. L'objectif de tous les programmes du FNUAP proposés (pour la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie) était de renforcer les fragiles institutions des pays concernés afin qu'ils puissent gérer et exécuter leurs propres programmes de santé en matière de reproduction et de population.

56. On examinait la reconduction du programme du Bangladesh et un nouveau programme pour le Népal. Dans ces deux pays, l'objectif était d'aligner les programmes démographiques sur les objectifs de la CIPD, en délaissant un peu les objectifs chiffrés pour fixer des normes de qualité des soins. Le programme proposé pour la Mongolie était légèrement différent car ce pays, comme de nombreux pays asiatiques dont l'économie était en transition, avait besoin d'assistance pour réduire le taux élevé d'avortements et améliorer l'accès

général aux soins de santé en matière de reproduction. Il est également proposé de prolonger le programme régional pour le Pacifique Sud.

57. Djibouti et le Maroc ont été pressentis pour de nouveaux programmes de pays. Dans ces deux pays, ainsi que dans les autres pays de la région, les faibles niveaux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes étaient très préoccupants, ainsi que d'autres obstacles à l'émancipation des femmes. Le Maroc était un pays qui avait obtenu de grands succès dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction, mais certaines régions du pays et certaines franges de la population avaient moins progressé; le programme proposé serait axé sur les populations et les régions qui avaient été négligées.

58. Des problèmes similaires se posaient en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nombreux pays avaient fait des progrès considérables dans les domaines économique et démographique, mais certaines fractions de la société comme les pauvres, les populations autochtones et les femmes rurales, étaient toujours laissées pour compte. Les programmes du FNUAP devaient donc concentrer leurs efforts sur ces groupes. C'était le cas du nouveau programme proposé pour le Mexique et de l'extension du programme du Nicaragua. Dans tous les programmes de la région, l'accent continuerait d'être mis sur les adolescents, qui étaient souvent négligés par les programmes de santé en matière de reproduction alors que les problèmes de santé en matière de reproduction les concernaient tout particulièrement. En résumé, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a expliqué qu'en insistant sur certains problèmes clefs dans chaque région, elle ne voulait pas sous-entendre que les autres régions ne connaissaient pas de problèmes semblables.

Débat

59. En abordant le processus général de programmation et de présentation des programmes de pays du FNUAP en général, plusieurs délégations ont signalé qu'elles étaient satisfaites de la nouvelle présentation des programmes de pays et trouvaient que les programmes récents étaient nettement meilleurs par leur analyse et leur présentation des objectifs et de la stratégie, bien que certains fussent meilleurs que d'autres à cet égard. Toutefois, ces délégations trouvaient qu'il y avait encore des améliorations à apporter, notamment en ce qui concernait les enseignements tirés, les plans d'exécution et les résultats (mesurables si possible) qui étaient attendus. Une délégation a déclaré qu'elle approuvait la méthode de présentation des programmes par une introduction unique et que cela facilitait l'examen des programmes selon un regroupement régional.

60. Dans le cadre d'observations générales sur les programmes eux-mêmes, une délégation s'est interrogée sur le réalisme des montants de l'assistance multibilatérale proposés et a souligné que souvent par le passé, les montants approuvés n'avaient pas été obtenus. Des délégations ont également noté qu'il y avait encore un grand nombre de propositions de reconduction de programmes, alors que certains de ces programmes avaient connu des dépassements de budget. Une délégation a souligné que les termes de la collaboration du FNUAP avec des ONG dans divers pays étaient souvent assez vagues. Une autre délégation a demandé que les programmes de pays proposés reflètent mieux toute proposition de collaboration avec le Programme commun des Nations Unies contre le sida (ONUSIDA) et s'est demandé pourquoi les taux de mortalité maternelle récemment obtenus ne figuraient pas dans les propositions de programme. Une autre délégation a demandé davantage d'informations sur les achats de contraceptifs et la logistique dans les programmes proposés, car c'était souvent l'un des atouts du FNUAP dans de nombreux pays. Une délégation a constaté que les programmes

n'indiquaient pas quelles contributions proviendraient des pays où le programme est exécuté. Même d'un montant limité, de telles contributions renforçaient l'impression de contrôle par le pays lui-même. Il a été suggéré qu'il serait utile de disposer d'une ventilation des ressources financières des programmes proposés qui seraient consacrées aux services de santé en matière de reproduction et aux activités d'information, éducation et communication (IEC).

61. Plusieurs délégations ont abordé la question du processus d'approbation des programmes de pays, nombre d'entre elles déclarant que, bien qu'il fût intéressant d'harmoniser le processus du FNUAP avec ceux du PNUD et de l'UNICEF, la principale priorité de tout ajustement devrait être les besoins du FNUAP et du Conseil d'administration, et non l'harmonisation des procédures comme une fin en soi. Certaines délégations ont indiqué qu'elles estimaient que le processus de l'UNICEF correspondait mieux à ce qu'elles espéraient voir mis en place pour le FNUAP. Une délégation a fait observer que puisque les institutions de développement du système des Nations Unies travaillaient à l'harmonisation de leurs cycles de programme, de plus grands efforts devaient être faits pour harmoniser également le calendrier de présentation des propositions de programme. Certaines délégations aimeraient que les membres du Conseil d'administration interviennent plus tôt et plus activement dans le processus de conception de programme, une délégation demandant que les bureaux sur le terrain des organismes d'aide bilatérale et multilatérale au développement participent aux exercices d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, une autre délégation déclarant que les membres devraient participer à la formulation des programmes après ces exercices et avant que le programme soit présenté au Comité interne d'examen des programmes du FNUAP. Une autre délégation a néanmoins fait observer que les programmes proposés au Conseil étaient conçus pour venir à l'appui des programmes nationaux et devaient être élaborés avec les gouvernements des pays bénéficiant du programme et approuvés par eux. La participation d'autres gouvernements dans le processus de conception serait donc peu indiquée. Quoi qu'il en soit, le consensus dégagé parmi les délégations était qu'il n'était pas nécessaire de prendre une décision à la hâte sur le processus de programmation et d'approbation des programmes, et que l'objectif devait être de prendre une décision à la session annuelle de 1997.

Réponse de l'administration

62. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations des observations positives qu'elles avaient formulées lors de la présentation des programmes de pays. Elle a garanti au Conseil d'administration que le FNUAP continuerait à oeuvrer à l'amélioration des programmes présentés au Conseil d'administration, notamment en termes d'enseignements tirés et de plans d'exécution, et elle a rappelé que la formation à l'élaboration de cadres logiques devrait s'avérer très utile à cet égard. En commentant le nombre élevé de reconduction de programmes, elle a fait observer que cette situation avait plusieurs causes, notamment des retards dans l'exécution de certains programmes, des troubles politiques dans certains pays et une volonté de réduire le nombre de programmes devant être administrés par le secrétariat du FNUAP et examinés par le Conseil d'administration au début de 1997. En ce qui concernait le financement multibilatéral, elle a reconnu que par le passé les programmes avaient peut-être été trop optimistes, mais les nouveaux programmes présentés étaient plus prudents. Ils comportaient toutefois une certaine souplesse pour permettre d'éventuelles propositions de financement multilatéral ou une augmentation des ressources de base du FNUAP. En tout état de cause, de plus grands efforts étaient déployés en vue d'un financement multibilatéral.

63. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a informé les délégations que le FNUAP repensait ses principes directeurs afin d'être en mesure de travailler plus souvent avec les ONG et que des plans plus précis apparaissaient dans des futurs programmes, ainsi que toute collaboration éventuelle avec le Programme commun des Nations Unies sur le sida. Elle a également indiqué qu'il était possible de donner davantage d'information sur les propositions de gestion et d'achat de contraceptifs. Elle a rappelé aux délégations que la plupart des questions soulevées avaient été examinées en profondeur pendant les processus internes de programmation et qu'il était souvent impossible de les inclure toutes si l'on voulait satisfaire la demande du Conseil d'administration de limiter au maximum la longueur des documents des programmes de pays. C'est pour cela qu'elle était toujours prête à communiquer avec le Conseil, afin qu'elle et ses collègues puissent répondre à des questions précises qui auraient pu ne pas être abordées dans les présentations des programmes de pays.

64. En ce qui concernait les chiffres de mortalité maternelle, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a informé le Conseil d'administration que le FNUAP était tenu d'utiliser les estimations officielles des Nations Unies, qui ne prenaient pas encore en compte les nouveaux chiffres et qu'en fait, la méthodologie utilisée pour obtenir ces chiffres avait été contestée. Elle a annoncé aux délégations qu'elle étudierait la possibilité d'une ventilation des ressources financières des sous-programmes de santé en matière de reproduction qui étaient consacrées à la prestation de services et celles qui servaient aux activités d'IEC. Elle a toutefois ajouté que les deux étaient imbriquées et qu'il était souvent difficile de distinguer les "services" et les activités "IEC". Elle a indiqué que le FNUAP s'efforçait de faire participer les bureaux locaux d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux au processus d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies, tout en reconnaissant dans le même temps que la formulation d'un programme de pays proposé était une affaire entre le gouvernement et le FNUAP.

Suite donnée par le Conseil d'administration

65. En résumant, le Président a dit qu'il était clair qu'un consensus existait pour reporter à la session annuelle de 1997 la prise d'une décision définitive sur le processus d'approbation des programmes de pays du FNUAP. Du fait du grand nombre de programmes présentés à la deuxième session ordinaire de 1997, il a proposé que le Conseil d'administration adopte un processus similaire à celui du PNUD, c'est-à-dire que les projets soient examinés selon une procédure d'approbation tacite. Suite à quelques éclaircissements, le Conseil a accepté cette proposition, étant entendu que cela ne concernait que la session actuelle et ne préjugerait d'aucune décision qui pourrait être prise à la session annuelle. Il a également été précisé que si cinq membres demandaient l'examen en détail d'un programme, cela serait fait et qu'en tout cas, au moins trois représentants du FNUAP seraient invités à participer à la session, afin que leurs programmes puissent être examinés plus en détail, ce qui avait été fait lors de la réunion informelle de la session actuelle. En réponse à une demande de précision, le Président a assuré le Conseil d'administration que les membres conservaient le droit de poser des questions sur tout programme présenté à la deuxième session ordinaire de 1997.

Afrique

66. Le Président a ensuite demandé aux délégations d'examiner les cinq programmes de pays pour la région d'Afrique qui étaient présentés pour approbation. Il a annoncé au Conseil d'administration que la Directrice de la

Division de l'Afrique et les représentants du FNUAP pour la Côte d'Ivoire et le Malawi étaient présents pour répondre à leurs questions.

Débat

67. La délégation de la Côte d'Ivoire a mis en avant les grands besoins du pays, qui doit réduire la mortalité infantile et maternelle et lutter contre le sida. À cet égard, la délégation se demandait si le FNUAP pourrait aider à tirer parti de l'existence de caoutchouc naturel en grande quantité dans le pays pour construire une usine de préservatifs, qui pourrait également répondre en partie aux besoins des pays voisins. Une autre délégation a demandé si le programme avait prévu des prestations pour les besoins de santé en matière de reproduction du grand nombre de réfugiés présents dans le pays. Une délégation s'est demandé si l'on accordait une attention suffisante au problème de la mutilation génitale féminine dans le pays. La même délégation estimait aussi que dans les programmes africains en général, on ne consacrait pas assez d'attention aux possibilités de la coopération Sud-Sud.

68. Lors de la discussion du programme de pays proposé pour le Kenya, les délégations ont souligné l'extrême nécessité du plan de travail du programme pour améliorer les statistiques démographiques et de planification familiale. Il fallait comprendre les mentalités et les pratiques coutumières du peuple kényen. Une autre délégation a fait observer la grande différence entre milieux urbain et rural s'agissant de l'accès aux services de santé en matière de reproduction et a estimé que le programme proposé ne s'était pas suffisamment intéressé à ce déséquilibre. Cette délégation estimait également qu'il était possible d'améliorer au niveau national la coordination et la coopération entre le FNUAP et d'autres partenaires de développement. Une autre délégation a estimé que le programme était très ambitieux et s'est demandé s'il avait été bien pensé; par exemple, elle se demandait si le programme proposé tenait compte de la réforme du secteur sanitaire qui était en cours dans le pays. Une autre délégation s'est associée à cette observation. Une délégation a noté avec satisfaction l'accent mis sur la participation des hommes et a estimé que l'on n'avait pas suffisamment insisté sur la stratégie à long terme de fourniture de contraceptifs; une autre délégation demandait davantage de renseignements sur les maladies sexuellement transmissibles (MST). Une délégation a indiqué qu'elle estimait que la coordination globale des donateurs avait baissé au Kenya et a demandé l'assistance du FNUAP pour la rétablir.

69. En ce qui concerne le programme du Malawi, les délégations ont souligné que le montant des ressources fournies semblait faible par rapport aux grands besoins du pays. Il a également été précisé que les objectifs du programme proposé semblaient trop ambitieux et que, devant la prévalence des mentalités traditionnelles, l'exécution du programme proposé pourrait s'avérer plus difficile que prévu. Une délégation a constaté que le sida était un grand problème dans le pays et qu'il exigeait peut-être davantage d'attention. Il a été signalé que l'infrastructure pour des programmes de santé en matière de reproduction était particulièrement faible au Malawi et que le programme devrait peut-être s'attacher à renforcer l'infrastructure et à consacrer davantage d'efforts à la sensibilisation de la population sur les problèmes démographiques, afin de créer un environnement plus favorable à l'exécution du programme proposé. À cet égard, une autre délégation a demandé si le FNUAP estimait que les activités de santé en matière de reproduction proposées assuraient un équilibre convenable entre la prestation de services et les activités d'IEC et a demandé que les programmes indiquent les dépenses proposées dans ces deux catégories. Une délégation a demandé qu'une plus grande attention

soit accordée à la mise au point et à la fourniture d'indicateurs de qualité de soins.

70. En ce qui concernait le programme proposé pour la République-Unie de Tanzanie, une délégation a indiqué que les objectifs du programme devaient être plus clairs et que la présentation aurait dû être plus critique, voire autocritique, puisque l'on savait que tout ne se passait pas parfaitement. Plusieurs délégations ont suggéré qu'il y avait des améliorations à apporter en République-Unie de Tanzanie en matière de coordination et de coopération entre les partenaires de développement. Une autre délégation a toutefois signalé que son propre organisme de développement jugeait excellente sa coopération avec le FNUAP en République-Unie de Tanzanie, collaborant efficacement dans des domaines comme une méthode intégrée de soins de santé en matière de reproduction, avec les organisations d'adolescents et de femmes et l'amélioration de la collecte de données. Du fait du nombre limité de donateurs dans le domaine démographique dans le pays, la coopération était essentielle pour obtenir les meilleurs résultats. Une autre délégation a signalé qu'il y avait un grand écart entre les taux de prévalence de la contraception dans le pays et la connaissance des moyens modernes de contraception, et elle s'est demandé comment le programme proposé comptait régler ce problème. Plusieurs délégations ont estimé que le programme devait donner davantage de détails sur les "éléments réalisables", notamment des objectifs réels pour améliorer le taux de prévalence contraceptive.

71. Une délégation a également mentionné que l'infrastructure sanitaire de la République-Unie de Tanzanie s'était détériorée et elle voulait savoir dans quelle mesure le programme du FNUAP pourrait contribuer à sa reconstruction. Une autre délégation a mentionné qu'il était en effet nécessaire d'améliorer la qualité des soins dans le pays et a suggéré qu'une plus grande participation des ONG pourrait être utile à cet égard. Une autre délégation a déploré que la présentation n'ait pas abordé le rôle de la privatisation en cours du secteur sanitaire dans l'exécution du programme proposé. Cela aurait de toute évidence un grand effet sur le pays, au même titre que le programme d'ajustement structurel qui était en cours. La même délégation s'est demandé si le programme incluait des activités conçues pour répondre aux besoins du grand nombre de réfugiés présents dans le pays.

72. En examinant le programme proposé pour la Zambie, les délégations se sont félicitées de l'accent désormais mis sur une conception cohérente de la santé en matière de reproduction, jugeant que par le passé, on avait trop privilégié la planification familiale. Une délégation s'est demandé si la nature des activités du FNUAP dans le pays avait convaincu le Gouvernement qu'il contrôlait le programme. Le secteur sanitaire était restructuré pour devenir un modèle de programme horizontal, mais le programme du FNUAP semblait toujours suivre une filière verticale car il n'avait sélectionné que quelques districts pour les activités de santé en matière de reproduction. Pourquoi en était-il ainsi? Il semblait également que le sida ne faisait pas l'objet d'une attention suffisante, alors que c'était un problème grave en Zambie. Un autre donateur se félicitait de la collaboration de son gouvernement et du FNUAP en Zambie et a proposé de renforcer encore cette collaboration pour étendre le choix des méthodes de contraception dans le pays. La même délégation a également jugé que le FNUAP pourrait faire plus pour étendre sa collaboration avec les ONG. Une délégation a rendu hommage au programme du FNUAP en disant qu'il s'agissait d'un pays qui avait besoin d'assistance mais pouvait faire des progrès considérables pour réaliser les objectifs de la CIPD et, à cet égard, il était

particulièrement important de s'attacher aux activités qui permettaient de renforcer les capacités nationales.

Réponse de l'administration

73. Dans sa réponse, la Directrice de la Division de l'Afrique a fait plusieurs observations générales. Elle a souligné que de nombreuses questions posées, ou les domaines pour lesquels les délégations estimaient qu'il n'y avait pas assez d'informations, avaient en fait été abordées dans les documents relatifs aux programmes de pays qui avaient été établis pour le Comité interne d'examen des programmes du FNUAP. Il n'était pas possible d'inclure tous les détails dans les documents plus brefs conçus pour le Conseil d'administration et c'est pour cela que la Directrice était heureuse de pouvoir répondre en personne à de telles questions ou préoccupations.

74. La représentante du FNUAP pour la Côte d'Ivoire a répondu que la construction d'une usine de préservatifs dépassait nettement les ressources disponibles pour le programme proposé. Elle a ajouté que certains éléments du programme concernaient les réfugiés libériens présents dans l'ouest du pays.

75. S'agissant du Kenya, la Directrice de la Division de l'Afrique a indiqué que le FNUAP s'efforçait d'améliorer la coordination et de s'intéresser davantage aux zones rurales. Le Fonds estimait que sa coopération avec le Gouvernement pour la réforme du secteur sanitaire avait été très utile. Il y avait eu une profonde évolution de la société kényenne, et l'une des conséquences avait été une baisse très marquée de la fécondité : cela n'était certainement pas exclusivement imputable à l'assistance du FNUAP mais la Directrice estimait que le FNUAP avait contribué à ces résultats. Elle a indiqué que le FNUAP était l'un des plus petits donateurs dans le domaine démographique au Kenya et devait donc se concentrer sur ses domaines de prédilection, qui semblaient être à cet égard l'achat de contraceptifs et les activités faisant intervenir les hommes et les adolescents, domaines dans lesquels il y avait une grande résistance de la tradition. C'était pour cela que le FNUAP s'efforçait d'obtenir une plus grande participation des ONG.

76. Le représentant du FNUAP pour le Malawi a accordé que le financement consacré à ce pays ne suffisait pas pour répondre aux vastes besoins du pays. Cela dépendait du montant total des ressources que le FNUAP pouvait dépenser. Le FNUAP s'efforçait activement de mobiliser aussi l'assistance multilatérale et certains gouvernements avaient déjà indiqué qu'ils étaient prêts à contribuer au programme. Quant à savoir si le programme proposé trouvait l'équilibre voulu entre les services de santé en matière de reproduction et les activités d'IEC, le représentant a souligné que de nombreuses activités d'IEC étaient en fait incorporées dans les activités de prestation de services. Certes, les objectifs nationaux étaient très ambitieux et on en avait beaucoup discuté lors de l'examen du programme et d'élaboration de stratégies. Le Gouvernement voulait que les objectifs soient plus ambitieux que prudents afin de sensibiliser l'opinion nationale à l'urgence du problème : le pays était isolé depuis si longtemps qu'on ne songeait guère au problème démographique et à la santé en matière de reproduction. C'est pour cela que le programme proposait des activités à grande échelle d'IEC et de plaidoyer, afin de modifier les comportements et les opinions sur les questions de santé en matière de reproduction. Pour ce qui était des indicateurs, l'une des premières choses qui serait faite dans le cadre du programme proposé serait de mettre au point un ensemble d'indicateurs de santé en matière de reproduction portant sur des éléments comme le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité maternelle,

les taux de prévalence de la contraception, la prévalence des MST et des grossesses des adolescentes, à la fois pour connaître la situation actuelle et pour pouvoir mesurer les progrès réalisés à la fin du programme.

77. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré qu'en République-Unie de Tanzanie, ainsi que dans d'autres pays africains, il y avait une résistance culturelle considérable à l'encontre de certaines activités exécutées et que le Fonds devait envisager des moyens de surmonter ce phénomène. Il était évident que le Fonds ne pouvait le faire seul mais il devait coopérer avec le Gouvernement et le mouvement associatif pour obtenir un changement positif. L'objectif était de réduire le poids de la tradition qui avait paralysé l'action de la planification familiale et d'autres activités de santé en matière de reproduction. L'un des éléments positifs dans ce domaine avait été le feuillet à message social mentionné dans la présentation du programme de pays. L'expérience de la Directrice, après une visite en République-Unie de Tanzanie, était que la participation des hommes à la planification familiale était une question ouvertement abordée dans le pays et qu'elle y avait trouvé un environnement très favorable. La neutralité du FNUAP en tant que membre du système des Nations Unies était un grand avantage pour aider le pays à développer des stratégies démographiques et de développement. La Directrice pensait comme les délégations que l'équipement sanitaire devait être mieux rentabilisé afin que le Gouvernement puisse avoir les moyens de le gérer. Le partage des coûts devenait de plus en plus souvent la norme en République-Unie de Tanzanie de par l'introduction de mesures d'ajustement structurel. Cela signifiait que la plupart de ceux qui avaient le plus besoin des services de santé en matière de reproduction ne pouvaient pas les payer.

78. La Directrice de la Division de l'Afrique s'est déclarée très contrariée par l'idée qu'il n'y avait pas de sens de contrôle national sur le programme de pays de la Zambie. Ce programme était mis au point à la suite d'un long processus de consultation nationale auquel le Gouvernement avait activement participé. Quoi qu'il en soit, le FNUAP n'était pas là pour imposer un processus au Gouvernement et la Directrice ferait en sorte qu'il n'en soit rien. Quant à la "verticalité" du programme, 60 à 70 % des ressources proposées étaient affectées à des services intégrés de santé en matière de reproduction et la raison pour laquelle le FNUAP se concentrait sur certains districts était que ces districts n'étaient pas couverts par d'autres donateurs.

Suite donnée par le Conseil d'administration

79. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour la Côte d'Ivoire (figurant au document DP/FPA/CP/169), le Kenya (DP/FPA/CP/168), le Malawi (DP/FPA/CP/162), la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CP/164) et la Zambie (DP/FPA/CP/163). S'exprimant également au nom d'autres délégations africaines, la délégation de la Zambie a exprimé sa satisfaction au Conseil d'administration et au Fonds pour les efforts déployés dans le continent.

États arabes

Débat

80. Une délégation a abordé le programme proposé pour Djibouti, indiquant que l'assistance antérieure du FNUAP avait été très utile mais qu'il y avait visiblement encore beaucoup à faire pour améliorer la situation du pays en ce qui concernait la santé en matière de reproduction. Il y avait une grande pénurie de personnel qualifié dans le pays et peu de statistiques démographiques

et de santé en matière de reproduction fiables, problèmes abordés par le programme proposé. Ce programme mettait en évidence les problèmes d'inégalité des sexes dans le pays et la pratique largement étendue de mutilation génitale des femmes. La délégation estimait que le programme proposé était peut-être trop ambitieux du fait de la faible capacité institutionnelle du pays et elle a invité le FNUAP à coopérer étroitement avec d'autres partenaires de développement, notamment la Commission économique pour l'Afrique, afin d'essayer d'améliorer la santé en matière de reproduction à Djibouti.

81. La Directrice de la Division pour les États arabes et l'Europe s'est associée aux commentaires formulés à propos du programme de Djibouti. Elle a souligné que les activités du Fonds dans le pays étaient assez récentes et que davantage d'efforts étaient déployés pour coordonner toute l'assistance dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction. À cet égard, elle a indiqué que le FNUAP dépendait dans une grande mesure du bureau du PNUD à Djibouti car il n'y avait pas de représentant résident du FNUAP dans le pays. En ce qui concernait les problèmes des femmes, elle a indiqué que le Fonds travaillait avec des ONG locales, qui étaient le mieux placées pour régler ces questions, notamment les mutilations génitales.

Suite donnée par le Conseil d'administration

82. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour Djibouti (DP/FPA/CP/167) et le Maroc (DP/FPA/CP/166). À la suite de cette adoption, la délégation du Maroc a exprimé la satisfaction de son gouvernement pour l'aide apportée. La délégation a insisté sur certains des progrès réalisés dans le pays et sur le grand soutien que le pays apportait aux objectifs de la CIPD. Elle a toutefois noté que les progrès n'avaient pas été égaux dans toutes les parties du pays et pour toutes les franges de la société, et que le programme proposé accordait une importance appropriée aux éléments négligés.

Asie et Pacifique

Débat

83. Le projet de reconduction du programme du Bangladesh a reçu l'aval des délégations, dont certaines ont néanmoins remis en cause le principe même de la reconduction. Les délégations se sont également demandé dans quelle mesure la reconduction proposée prenait en compte les résultats de l'analyse des programmes et de l'élaboration des stratégies ainsi que les activités envisagées par le programme suivant. Une délégation s'est demandé si l'on avait prévu des ressources suffisantes pour améliorer la condition des femmes, notamment l'éducation des filles, qui est une priorité dans ce pays. Une autre délégation a estimé qu'il fallait consacrer davantage de crédits aux activités d'information, d'éducation et de communication tandis que plusieurs intervenants ont soulevé la question de la coopération entre le FNUAP et les autres donateurs bilatéraux et multilatéraux au Bangladesh. Certaines délégations ont fait remarquer que le FNUAP n'avait pas pris une part active à la mission du groupe des donateurs dirigé par la Banque mondiale sur la stratégie dans les secteurs de la santé et de la population et que d'autres partenaires du développement n'avaient pas participé aux activités d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies. Selon une autre délégation, il faudrait renforcer la coordination entre les activités d'information, d'éducation et de communication menées par le FNUAP et les interventions de l'UNICEF en faveur de la survie de l'enfant, comme les campagnes de vaccination. Par ailleurs, une autre délégation a mis en évidence la qualité de la coopération entre l'organisme public de développement de son pays et le FNUAP.

84. Lors du débat sur le programme proposé pour le Népal, une délégation a estimé que l'on n'avait pas assez prêté attention au rôle des ONG dont plusieurs étaient très actives dans le domaine de la planification familiale dans ce pays. Tout en soulignant que les objectifs du programme proposé étaient trop ambitieux, une autre délégation a regretté que la question du risque de propagation du sida n'avait pas été suffisamment analysée. Cette délégation, appuyée par une autre, a mis l'accent sur l'importance des activités visant à améliorer la condition de la femme sachant que dans ce pays les garçons sont traditionnellement privilégiés. Une autre délégation a indiqué que l'organisme public de développement de son pays était le seul à prendre en charge la fourniture de contraceptifs et la gestion logistique au Népal et a demandé au FNUAP d'accroître son aide dans ce domaine.

85. S'agissant de la reconduction du programme du Pacifique Sud, une délégation a déploré les retards enregistrés dans l'exécution du programme précédent qui ont donné lieu à la demande de reconduction. Pour cette délégation, il faudrait améliorer la gestion, la programmation et l'établissement des rapports si l'on veut assurer le succès du programme suivant. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par l'absence de coordination avec les autres organismes qui s'occupent de cette région, notamment l'UNICEF et la Commission du Pacifique Sud. Elle espère que certaines de ces questions seront examinées par la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies de 1997. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur les dépassements de crédits constatés dans le passé.

Réponse de l'administration

86. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que lui-même et la Directrice exécutive venaient d'effectuer une visite de plusieurs jours au Bangladesh pour examiner le programme de ce pays qui a fait d'énormes progrès dans le domaine de la planification familiale, ce qui lui a permis de réduire considérablement le taux de fécondité au cours des 20 dernières années. Le programme de planification familiale est géré par une structure administrative fortement hiérarchisée comprenant une direction générale de la planification familiale. Le groupe dirigé par la Banque mondiale se propose de revoir cette structure trop hiérarchisée du Ministère de la santé. Le Fonds attend pour sa part que le Gouvernement prenne une décision sur cette question. Toutefois, pour le FNUAP aussi bien que pour certains milieux gouvernementaux, il faudrait s'assurer que cette opération de restructuration n'aura pas de conséquences négatives sur le programme de planification familiale du pays et surtout qu'elle ne remettra pas en cause les résultats acquis. Une fusion devrait être menée avec précaution en tenant compte de la réalité du terrain, en commençant de préférence par les structures techniques, ce qui a déjà été fait dans une certaine mesure, avant de passer aux structures administratives. Tout en affirmant qu'il appuyait l'action du Gouvernement, le FNUAP a justifié les défaillances en matière de coopération avec les partenaires de développement par le manque d'effectifs de son bureau de pays qui l'a empêché de participer à toutes les réunions tenues par les autres organismes. Il a reconnu qu'il pouvait y avoir des malentendus entre les différents organismes tout en précisant que la situation allait se normaliser. C'est ainsi que le Fonds a entrepris de coordonner ses activités en matière d'information, d'éducation et de communication avec celles de l'Agence allemande de coopération technique.

87. S'agissant de la reconduction du programme, le Directeur a précisé qu'elle se justifiait par le fait qu'il n'avait pas été possible de dépêcher une mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies dans ce pays avant le deuxième semestre de 1996, en raison des grèves et des troubles politiques sur

tout le territoire qui ont par ailleurs perturbé l'exécution du programme. À présent que la mission a été menée à bien, un nouveau programme de pays sera élaboré au cours des six prochains mois. En raison de la situation politique, les activités du programme dans le domaine de l'émancipation des femmes n'ont été approuvées qu'en 1996, ce qui s'est traduit par une baisse des ressources nécessaires dans le domaine de l'égalité des sexes, de la population et du développement. S'agissant de l'amélioration de la condition des femmes, le FNUAP a constaté que la collaboration des ONG était très précieuse et qu'elle venait de recevoir l'aval des autorités, ce qui permet d'espérer que de nouveaux progrès seront réalisés.

88. Évoquant la question de la collaboration avec les ONG au Népal, le Directeur a souligné que le FNUAP collaborait étroitement avec la plus grande ONG du pays spécialisée dans la santé en matière de reproduction qui est en fait une antenne de la Fédération internationale pour la planification familiale. Ce qu'il faut savoir, par contre, c'est que d'une part le Gouvernement a confié la plupart des activités d'information, d'éducation et de communication en matière de planification familiale aux travailleurs sanitaires de village volontaires que l'on peut assimiler à une ONG, et d'autre part que le programme proposé comporte un important volet consacré à la coopération avec ces volontaires. S'il est vrai que le programme de pays ne mentionne pas expressément le sida, il reste que de nombreuses activités de lutte contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles, y compris le sida, sont prévues dans le cadre du volet consacré à la santé en matière de reproduction. Par ailleurs, le Fonds coopère activement avec le Programme commun des Nations Unies contre le sida (ONUSIDA) au Népal. S'agissant de la fourniture de contraceptifs, le FNUAP appuiera une étude qui sera réalisée en 1997 pour évaluer les besoins du Népal dans ce domaine. Les résultats de cette étude seront examinés avec le Gouvernement et les autres donateurs afin de définir avec précision le rôle que pourrait jouer le FNUAP.

89. Évoquant le programme régional du Pacifique Sud, le Directeur a fait part de la difficulté qu'il y avait à gérer un programme touchant 14 pays ayant des besoins différents. Il a souligné que le Fonds s'efforçait d'aider en premier lieu les pays prioritaires de cette région. Plusieurs de ces pays ont présenté des demandes de financement pour un grand nombre d'activités, notamment au lendemain de la Conférence internationale sur la population et le développement qui a amené nombre d'entre eux à jeter un regard nouveau sur leur situation dans les domaines de la démographie et de la santé en matière de reproduction. Soucieux de ne pas briser cet élan, le Fonds a approuvé certaines initiatives importantes prises au lendemain de la Conférence, ce qui a entraîné un dépassement de crédits resté inférieur à 1 million de dollars.

Décision du Conseil d'administration

90. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour la Mongolie (DP/FPA/CP/170) et le Népal (DP/FPA/CP/165) ainsi que les demandes de reconduction des programmes du Bangladesh (DP/FPA/1997/2) et du Pacifique Sud (DP/FPA/1997/3) et de ressources additionnelles à ce titre. La délégation du Bangladesh a remercié le Conseil en précisant que la mise au point du nouveau programme permettra de dissiper d'éventuels malentendus entre le Fonds et les autres partenaires. Après avoir remercié le Conseil pour le nouveau programme, la délégation de la Mongolie a déclaré que son économie et son système social subissaient de profonds bouleversements qui fragilisaient les couches les plus défavorisées de la société, notamment les femmes et les enfants. La Mongolie qui a affirmé qu'elle adhérerait pleinement aux conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement, a par ailleurs demandé le renforcement du bureau de pays du FNUAP et invité les pays donateurs à examiner

la possibilité de fournir un financement multilatéral dans le cadre du programme proposé. Le représentant du Népal a remercié à son tour le Conseil et indiqué que le Directeur de la Division de l'Asie avait clarifié les points soulevés par certaines délégations. Prenant la parole au nom de tous les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, le représentant de l'Indonésie a remercié les pays donateurs ainsi que le Directeur pour les explications qu'il a fournies et s'est déclaré satisfait d'apprendre que le Fonds allait fournir une assistance aux activités en matière de population et de développement ainsi que pour l'acquisition de contraceptifs et la gestion logistique, domaines où il jouit d'avantages comparatifs certains.

91. Le Président a clôturé le débat en se félicitant de la franchise dont avait fait preuve le Directeur de la Division de l'Asie en reconnaissant les difficultés auxquelles le Fonds avait dû faire face. Rappelant qu'on ne pouvait réussir à tous les coups, il a affirmé que le Conseil avait besoin de prendre connaissance aussi bien des difficultés et des problèmes que des résultats positifs.

Amérique latine et Caraïbes

Débat

92. Une délégation s'est félicitée de la tenue de la session informelle qui, à son avis, avait largement contribué à faire mieux connaître le programme et les objectifs proposés pour le Mexique. À cet égard, elle a noté avec satisfaction que le programme avait été mis au point à l'aide d'un mécanisme de planification axé sur ces objectifs. Ce mécanisme qui a été utilisé avec succès par le Gouvernement mexicain sera-t-il utilisé à plus grande échelle à l'avenir? La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a précisé que le Fonds allait bénéficier d'une formation aux techniques d'élaboration de cadres logiques qui, espère-t-elle, seront appliqués aux programmes de pays qui seront présentés au Conseil à la troisième session ordinaire de 1997, ce qui n'avait pas été le cas pour les programmes présentés à la deuxième session ordinaire du fait qu'ils avaient été déjà transmis au Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'ONU aux fins de traduction, de publication et de distribution. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a indiqué que sa division préparait une série de nouveaux programmes. Sachant que le Conseil s'intéressait avant tout aux objectifs et aux méthodes des programmes proposés, la Division fera en sorte que ceux-ci apparaissent clairement dans les programmes de pays.

Décision du Conseil d'administration

93. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé pour le Mexique (DP/FPA/CP/161) ainsi que la demande de reconduction du programme du Nicaragua et de ressources additionnelles à ce titre (DP/FPA/1997/1). La délégation du Mexique a remercié le Conseil au nom de son gouvernement et a déclaré que l'assistance du FNUAP constituera un complément appréciable aux efforts que déploient les autorités de son pays pour répondre aux besoins des régions défavorisées du pays, notamment celles du sud. La délégation du Nicaragua a remercié le Conseil pour la reconduction de son programme qui l'aidera à atteindre les objectifs du programme précédent en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, deux catégories qui ont le plus besoin d'assistance.

III. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

94. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du rapport financier du FNUAP, des états financiers vérifiés de l'exercice biennal qui a pris fin le 31 décembre 1995, du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.7) ainsi que des rapports de vérification des comptes (DP/FPA/1997/4).

95. Présentant ces rapports, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné les mesures prises par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes comme indiqué dans le document DP/FPA/1997/4. Il a également souligné que le FNUAP était préoccupé par les réserves émises par les commissaires aux comptes à la suite du retard dans la présentation des attestations de vérification des comptes relatifs aux projets financés par le FNUAP. Se fondant sur les résultats d'un examen approfondi des questions relatives à la vérification des comptes des projets, le FNUAP a entrepris de réviser ses procédures financières pour renforcer les contrôles internes et mettre en place, au milieu de l'année 1997, un nouveau système pour vérifier la conformité des procédures et assurer le suivi avec les agents d'exécution. Étant donné que les réserves des commissaires aux comptes avaient trait au renforcement de l'exécution nationale, le FNUAP a entrepris une évaluation thématique des modalités d'exécution, notamment l'exécution nationale. Par ailleurs, le FNUAP a entrepris de réviser, en étroite collaboration avec le PNUD, ses directives en matière d'exécution nationale tout en accordant une attention particulière aux questions du suivi des nouvelles procédures de programmation.

96. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a également souligné que les efforts des différents organismes devaient s'accompagner d'initiatives au niveau du système, notamment des évaluations communes des capacités et des stratégies coordonnées au niveau national dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. Il a conclu son intervention en indiquant que les mesures prises récemment par le PNUD avaient reçu l'aval des commissaires aux comptes qui le précisent dans leur rapport et a affirmé que le FNUAP était déterminé à améliorer en permanence ses capacités en matière de gestion.

Débats

97. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) pour sa déclaration et pour la suite positive donnée par le FNUAP au rapport du Comité des commissaires aux comptes, comme le confirme le document DP/FPA/1997/4. Les mesures envisagées par le FNUAP ont rencontré un écho favorable mais le Conseil d'administration lui a toutefois demandé d'établir un calendrier précis de la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes et de lui communiquer les dates fixées pour la mise au point des directives et la réalisation des études évoquées dans le document en question.

98. L'ensemble des délégations se sont déclarées préoccupées par les réserves émises par les commissaires aux comptes et par la persistance des problèmes de conformité avec les procédures de vérification des comptes des projets, et ce en dépit des recommandations pertinentes antérieures. Plusieurs délégations ont également exprimé leur préoccupation devant les constatations faites par le Conseil d'administration au sujet des défaillances dans la gestion de la modalité d'exécution nationale. Elles ont souligné à cet égard que le FNUAP

devait améliorer ses procédures de suivi et s'assurer que les bureaux extérieurs sont bien responsables de leurs décisions. À cet effet, il a été proposé de renforcer la formation du personnel et d'étoffer les bureaux extérieurs afin de mieux contrôler les projets exécutés par les pays. À cet égard, aucune avance ne doit être versée en l'absence des documents de projet dûment signés et des lettres d'accord. Ce faisant, le FNUAP ne doit pas encourager les bureaux extérieurs à se substituer aux autorités nationales. Il doit au contraire veiller à renforcer les capacités nationales en matière d'exécution des projets.

99. Certaines délégations ont également souligné que l'ensemble des organismes de développement du système des Nations Unies devait coordonner leur action par des consultations afin d'éviter une multiplication des directives et des programmes de formation destinés en fait à répondre aux mêmes besoins. Prenant note de la proposition des commissaires aux comptes de demander au PNUD de procéder à des vérifications indépendantes des comptes de gouvernements souverains, une délégation a souligné que les attestations de vérification des comptes présentées par les autorités nationales compétentes devaient continuer à être prises en compte par le Comité des commissaires aux comptes. Il importe à cet égard que les directives en matière d'exécution nationale fassent la distinction entre les pays dotés de capacités suffisantes et indépendantes en la matière et ceux qui ont besoin d'une assistance extérieure.

100. Plusieurs délégations ont félicité le Fonds pour les initiatives prises récemment en matière de gestion comme la mise en place du Groupe de travail des politiques et procédures et se sont intéressées aux résultats obtenus par le nouveau service hors siège mis en place par le FNUAP pour renforcer la coordination. Une délégation a demandé un complément d'information sur les directives en matière de gestion des services d'appui technique au niveau des programmes (SAT) ainsi que les directives interorganisations révisées. En ce qui concerne la gestion des projets interrégionaux, une délégation s'est déclarée préoccupée par les conclusions des commissaires aux comptes selon lesquelles les projets ne comportaient pas d'objectifs clairs et quantifiables. On a également proposé d'améliorer la gestion des programmes en renforçant les évaluations et en tenant compte des enseignements tirés de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies.

101. S'agissant du choix et du recrutement des consultants, une délégation a proposé au FNUAP d'adopter une approche plus systématique en utilisant notamment le fichier des consultants. La question a été posée de savoir si les consultants ne devaient pas être obligatoirement recrutés parmi ceux dont les noms figuraient au fichier. Certaines délégations ont également demandé des précisions sur les méthodes de mise à jour du fichier, notamment au niveau des services extérieurs, et sur le recours aux consultants nationaux dans le cadre du maintien et du renforcement des capacités. Une délégation a également demandé des précisions sur les deux cas de soldes négatifs du Fonds d'affectation spéciale qui ont été relevés par les commissaires aux comptes.

102. La plupart des délégations se sont prononcées en faveur d'un dialogue constant sur les questions d'audit et du renforcement des activités de suivi du Conseil d'administration. Compte tenu de l'importance du rapport du Comité des commissaires aux comptes, le débat biennal a été jugé insuffisant pour suivre de près les progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes. À cet égard, une délégation a proposé au FNUAP de faire preuve de davantage de réalisme pour donner suite à chaque recommandation en indiquant ce qui peut être réalisé dans un délai donné et ce qui ne peut pas l'être, notamment les problèmes techniques et les

perspectives à long terme. Ces informations faciliteront les activités de suivi du Conseil.

Réponse de l'administration

103. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations sur les initiatives prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes. Il s'est félicité de la proposition consistant à renforcer le dialogue avec le Conseil dans le cadre du suivi des progrès réalisés par le FNUAP. S'agissant des demandes relatives à l'établissement de calendriers précis, il a indiqué que la plupart des directives examinées par le Conseil seront mises au point avant novembre 1997 dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail des politiques et des procédures. Certaines de ces directives seront prêtes avant cette date. Ainsi, le projet de directives interorganisations révisées relatives au SAT a déjà été distribué par l'Équipe spéciale interorganisations chargée du système SAT. De même, l'évaluation thématique des modalités d'exécution devrait être prête en février 1997.

104. Répondant aux questions concernant l'étude sur la capacité d'absorption, il a précisé que cette étude, qui fait suite à la demande exprimée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de mai 1996, servira de base à la mise au point des directives relatives à l'évaluation et au renforcement des capacités. Il a ajouté que les membres du Conseil avaient aidé à définir l'objet de cette étude et a remercié les gouvernements concernés pour leur précieuse collaboration. En ce qui concerne les questions de gestion générale du programme, le FNUAP s'est attaché en premier lieu à réviser l'ensemble de ses procédures de programmation en mettant l'accent sur les objectifs des projets et le renforcement des activités de suivi et d'évaluation. Il a précisé à cet égard que le FNUAP était conscient de la nécessité de renforcer les évaluations des programmes et de prendre note des enseignements tirés de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies. À cet effet, un nouveau cadre pour la mise au point des programmes et des stratégies a été mis en place et le rapport était examiné par le Groupe de travail des politiques et des procédures.

105. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné que la direction du FNUAP partageait les préoccupations des délégations concernant les réserves des commissaires aux comptes et la gestion de l'exécution nationale. Il a indiqué que dans ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait proposé aux différents fonds et programmes de mettre au point une stratégie coordonnée afin de combler les lacunes dans ce domaine. Le FNUAP s'est félicité de cette proposition lors du débat de la Cinquième Commission et a estimé que les consultations qu'il menait avec le PNUD pour mettre au point des directives en matière d'exécution nationale s'inscrivaient dans le cadre de la collaboration interorganisations. Parallèlement, le FNUAP a pris des mesures pour renforcer les capacités des bureaux extérieurs, aidé en cela par un conseiller en gestion auprès du Directeur exécutif. Une attention particulière a été accordée à cet égard au programme de formation du personnel du Fonds. Il a ajouté que les activités de formation faisaient l'objet d'une évaluation dont les résultats seront présentés à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration de 1997.

106. S'agissant du recrutement de consultants, le FNUAP a reconnu la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure répartition des consultants

nationaux. À cet égard, des lettres ont été adressées en 1996 aux équipes d'appui aux pays et aux bureaux de pays pour leur rappeler la nécessité d'inscrire les experts régionaux et nationaux sur le fichier du siège. Conformément aux directives interorganisations actuelles relatives au SAT, on doit faire appel en premier lieu aux consultants nationaux pour les besoins en matière d'appui technique. Cette disposition a été reconduite dans la version révisée des directives.

107. Répondant à la question concernant les soldes négatifs du fonds d'affectation spéciale, le Directeur exécutif adjoint a précisé que l'un des deux cas avait été résolu avant l'établissement du document DP/FPA/1997/4. Quant à l'autre solde négatif, il avait été ramené à 3 748 dollars avant d'être apuré avant la fin de l'année 1996. Le FNUAP veillera à éviter ce genre de problème à l'avenir.

Décision du Conseil

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

97/2. FNUAP : rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le document DP/FPA/1997/4 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir les fonds d'affectation spéciale, l'exécution nationale, les arrangements applicables aux services d'appui technique, la gestion des projets interrégionaux et la sélection et l'utilisation des consultants;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

IV. FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES
ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

109. Le Président a rappelé aux délégations qu'à sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration avait adopté la décision 96/38 dans laquelle il priait le Président du Conseil d'administration de s'enquérir des vues des Conseils d'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de devenir membres du Comité mixte des directives sanitaires. En l'absence de la Présidente sortante, Mme Annette des Îles, la Vice-Présidente sortante, Mme Cecilia Rebong, rendra compte au Conseil de la suite donnée à cette initiative.

110. La Vice-Présidente sortante a informé les membres des mesures prises pour intégrer le Conseil d'administration au Comité mixte des directives sanitaires. Comme convenu, le Président a saisi par écrit les Présidents des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF. Dans le même temps, la Directrice exécutive a écrit à ses homologues des deux organisations pour leur demander de soumettre cette question à leurs Conseils d'administration respectifs. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a pour sa part informé le Conseil d'administration de l'UNICEF, à sa troisième session ordinaire de 1996, de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Le Conseil d'administration de l'UNICEF a décidé d'examiner cette question à sa première session ordinaire de 1997. Le Directeur général de l'OMS et la Directrice générale de l'UNICEF ont adressé une lettre commune à la Directrice exécutive du FNUAP dans laquelle ils ont exposé le projet d'arrangement relatif au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires qu'ils envisagent de soumettre à leurs Conseils d'administration respectifs. Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP était saisi du document DP/FPA/1997/5 contenant le projet d'arrangements qu'il doit examiner.

111. Les délégations se sont félicitées de la célérité avec laquelle l'ancien Bureau et le secrétariat du FNUAP ont donné suite à la décision 96/38. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur conviction que la participation du FNUAP au Comité mixte serait mutuellement profitable. Une délégation a souligné que cette participation n'entraînera pas un surcroît de travail administratif pour le FNUAP. De nombreuses délégations ont fait valoir que la correspondance relative à cette question n'était pas suffisamment explicite quant à la participation du FNUAP au nouveau Comité de coordination. Ainsi, elles se sont demandé si le FNUAP ne participerait qu'aux débats directement liés à son domaine de compétence ou s'il n'assisterait aux travaux du Comité qu'en qualité de simple observateur. De manière générale, les délégations ont estimé que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP ne devait présenter sa candidature que sur la base de l'égalité totale entre tous les membres.

112. À la demande du Président, la Directrice exécutive a répondu à ces préoccupations en expliquant que le malentendu au sujet du rôle du FNUAP était dû à la formulation de la décision 96/38 qui demandait au Fonds de participer en qualité d'observateur à la réunion du Comité mixte de janvier 1997. Or, cette réunion ayant été annulée, les Conseils d'administration des trois organismes n'ont pu prendre les mesures nécessaires pour permettre au FNUAP de participer en qualité de membre à part entière du nouveau Comité de coordination avant la réunion suivante qui doit se tenir en mai 1997. Ce nouveau calendrier permettra néanmoins aux secrétariats des trois organismes de préparer le mandat du nouveau

Comité de coordination qui sera peut-être soumis au Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, à sa deuxième session ordinaire de 1997, prévue en mars. La Directrice exécutive a assuré le Conseil que le FNUAP sera membre à part entière, au même titre que les deux autres organismes. Fort de cette assurance, le Conseil a adopté la décision ci-après :

97/1. Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note du Président sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration (DP/FPA/1997/5);

2. Souscrit aux arrangements proposés dans le document DP/FPA/1997/5, tels qu'ils sont énoncés ci-après :

a) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires deviendra le Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

b) Le mandat du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires sera modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organismes;

c) L'ordre du jour de la réunion du Comité sera conçu de manière à ce que les questions intéressant tout particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population soient regroupées;

3. Recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec le concours du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de porter la présente décision à l'attention du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé;

5. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de distribuer, dès qu'il sera disponible, le mandat modifié du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires.

16 janvier 1997

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP

V. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

113. Pour l'examen de cette question, le Conseil d'administration était saisi des documents suivants : Harmonisation de la présentation des budgets : PNUD, FNUAP et UNICEF (DP/1997/2 et Add.1) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/10).

114. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration du PNUD a présenté la question au nom du PNUD et du FNUAP. Il a déclaré que la présentation de propositions officielles sur l'harmonisation lors de la session en cours du Conseil d'administration constituait un tournant décisif pour les deux organisations et que l'UNICEF prévoyait de soumettre des propositions similaires à son Conseil d'administration. L'Administrateur assistant a ensuite passé en revue le processus qui a conduit à la formulation de propositions officielles.

115. Il a rappelé que le projet d'harmonisation avait vu le jour en 1994 avec l'adoption par les différents conseils d'administration de décisions demandant aux chefs des secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF de travailler à harmoniser la présentation de leurs budgets, en vue de parvenir à des définitions communes et de garantir une plus grande transparence et une meilleure comparabilité. Le Conseil avait été informé que les travaux, qui prendraient pour point de départ les budgets de chaque organisation pour l'exercice 1996-1997, débuteraient à la mi-février 1996. En effet, en raison de décisions prises, indépendamment du projet d'harmonisation, par le Conseil d'administration de l'UNICEF et qui concernaient le budget intégré de l'organisation, la plupart des travaux réalisés en 1995 étaient devenus caducs.

116. L'Administrateur assistant a souligné qu'en 1995 et en 1996, le Conseil d'administration avait été tenu informé des progrès réalisés par le biais de plusieurs rapports intérimaires et documents de travail. Un rapport sur l'état des travaux avait été présenté oralement au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996. En outre, les conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF avaient tenu plusieurs réunions informelles.

117. Divers échanges de vues sur la question de l'harmonisation avaient permis d'élaborer des principes directeurs précieux, sous la forme d'une déclaration présentée par une délégation et approuvée par d'autres, à l'intention des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF. Il avait alors été décidé d'un commun accord que l'harmonisation consisterait à faire en sorte que les budgets soient plus similaires les uns aux autres dans leur présentation, afin de les rendre plus compréhensibles et de faciliter la prise de décisions, et que cette similarité accrue devait aller au-delà du style de présentation. Toutefois, harmonisation ne voulait pas dire identité. On estimait que les efforts d'harmonisation devaient concerner aussi les principes régissant l'élaboration des budgets.

118. L'Administrateur assistant a souligné que le Conseil d'administration avait évoqué, lors des séances informelles, un autre principe important, selon lequel l'analyse et l'information devaient aider les conseils d'administration dans l'élaboration de politiques stratégiques et la prise de décisions, et non pas les conduire à s'attarder dans les détails budgétaires.

119. Les propositions présentées concernaient : a) un mode de présentation commun des budgets d'appui biennaux; b) des termes et définitions communs y afférents; c) une méthode commune d'établissement des prévisions budgétaires.

120. L'Administrateur assistant s'est félicité des réactions positives officieuses de certaines délégations. Il a déclaré que, si l'exercice d'harmonisation était un succès, le mérite en reviendrait aussi au Conseil d'administration et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Il a insisté sur le soutien constructif et l'esprit de coopération dont avaient fait preuve au long des années les membres du Conseil et du CCQAB. Les organisations avaient particulièrement été encouragées dans leurs efforts par le CCQAB, qui avait déclaré que les propositions présentées contribueraient en effet à élaborer une présentation des budgets qui soit à la fois détaillée et transparente.

121. Toutes les délégations ont félicité les organisations des propositions présentées sur l'harmonisation des budgets. Elles ont salué les efforts du groupe de travail commun PNUD/FNUJAP/UNICEF sur l'harmonisation et la qualité de ses travaux. Elles se sont dites très encouragées par les observations élogieuses du CCQAB et ont convenu que les propositions contribueraient effectivement à garantir une présentation détaillée et transparente des budgets. Certaines délégations ont demandé aux organisations de faire part de leur expérience aux autres organismes des Nations Unies afin de promouvoir une plus grande cohérence entre les budgets d'appui au sein du système des Nations Unies.

122. De nombreuses délégations ont noté que l'adoption d'un mode de présentation commun, de termes et définitions communs et d'une méthode commune d'établissement des prévisions budgétaires aiderait le Conseil d'administration à comparer les budgets des trois organisations. Elles ont dit attendre avec intérêt la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999, qui permettraient de voir si l'harmonisation était réussie ou appelait de nouvelles améliorations.

123. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de suivre l'application des propositions. L'une d'entre elles, tout en étant très satisfaite des propositions formulées, a estimé que l'approche intégrée adoptée par l'UNICEF était excellente et que le PNUD et le FNUJAP pourraient tirer parti d'une telle approche.

124. Une délégation a déclaré qu'il serait utile que les budgets fassent apparaître l'écart entre les prévisions de dépenses et l'utilisation réelle des ressources et a mis en évidence l'importance non seulement de l'analyse des variances mais aussi de celle des tendances. Elle a aussi demandé comment il était possible de présenter séparément les dépenses d'équipement et les recettes au titre des locaux à usage de bureaux dans un fonds relatif aux immobilisations qui serait alimenté par des crédits provenant des ressources générales et fonctionnerait comme un budget d'équipement (voir DP/1997/CRP.3, par. 16).

125. Une autre délégation a salué la qualité du travail accompli et, tout en reconnaissant que chaque organisation avait une mission unique, a demandé que le texte accompagnant les tableaux budgétaires ait un caractère exhaustif, mais soit en même temps présenté sous forme résumée. Elle a également suggéré que les définitions générales soient complétées pour chaque organisation lors de la présentation des budgets définitifs. Elle a enfin proposé d'inclure un tableau relatif aux postes, similaire à celui consacré à l'utilisation des ressources.

126. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a déclaré que les objectifs fixés en matière d'harmonisation par une délégation en mars 1996 et approuvés par le Conseil d'administration avaient été atteints. Ces objectifs se rapportaient à une définition et une utilisation communes des termes budgétaires, aux méthodes et politiques couramment admises en matière de comptabilité, à la diffusion d'informations clefs, aux normes de base concernant le contenu des budgets et au mode de présentation. La délégation a signalé que la société-conseil chargée par un État Membre d'évaluer les travaux effectués et les résultats obtenus avait rendu un avis très favorable. La délégation a déclaré que des progrès considérables avaient été accomplis et que les budgets étaient maintenant plus simples, plus transparents, plus exhaustifs et plus faciles à comparer. Elle a souligné qu'il incombait désormais au Conseil d'utiliser l'outil mis à sa disposition, en prenant le temps de bien le comprendre et en apprenant à s'en servir comme moyen de gestion, et d'éviter de se perdre dans les détails. En effet, des différences réapparaîtraient si le Conseil demandait des détails qui ne soient pas de caractère stratégique. Enfin, la délégation a estimé qu'il était essentiel que les organisations poursuivent leurs efforts d'harmonisation et s'efforcent d'atteindre les objectifs fixés.

127. Une autre délégation, tout en félicitant les organisations pour les résultats obtenus, a exprimé des réserves quant aux définitions et à la terminologie. Elle a souligné que, si elle reconnaissait comme les organisations que le classement par unité administrative était le plus pratique, ce n'était pas à ses yeux le plus logique. Elle considérait comme acceptables les définitions fournies par les organisations, mais il fallait que le texte d'accompagnement apporte des éclaircissements en décrivant avec précision les activités et les produits, les objectifs et les buts, afin que l'on puisse évaluer la qualité de la performance.

128. La même délégation a ensuite demandé des éclaircissements sur la manière dont étaient déterminés les coûts administratifs des programmes multilatéraux, afin de savoir si ces programmes recevaient des subventions du budget ordinaire. En outre, elle a demandé si la fonction d'appui au niveau des pays était prise en compte au titre des programmes ou de l'appui aux programmes. Elle s'est également interrogée sur la forme et le fond du modèle de budget. Tout en approuvant la présentation des tableaux, elle a souligné que, compte tenu de l'insuffisance des définitions et de la nature complexe des organisations, il importait de préciser davantage le contenu effectif de chaque rubrique budgétaire. Enfin, elle a indiqué que les organisations devaient poursuivre le processus d'harmonisation, à savoir par exemple examiner la question des indicateurs communs de performance, comme la comparaison du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, la part relative des budgets administratifs dérivée des diverses composantes, la proportion des administrateurs par rapport aux autres catégories de personnel et le montant des fonds de programmation par poste.

129. Une délégation a demandé aux organisations de faire le bilan de l'approche harmonisée à la fin du cycle. Elle a demandé si l'organigramme n'avait qu'une valeur d'hypothèse et a demandé que l'on reconnaisse comme il se devait les structures existantes.

130. Une autre délégation, se référant à la déclaration de l'Administrateur assistant, a demandé des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles les travaux d'harmonisation fondés sur les budgets 1996-1997 n'avaient pas commencé avant la mi-février 1996.

131. Le Président, résumant les observations des délégations, a noté que de manière générale, elles approuvaient les propositions présentées. Il a ajouté que le Conseil d'administration attendait avec intérêt la troisième session ordinaire, où les chiffres réels seraient présentés selon la nouvelle approche. Il a encouragé les organisations à faire part de leur expérience aux autres organismes du système des Nations Unies.

132. L'Administrateur assistant a remercié le Président et les délégations de leurs aimables paroles et a assuré que l'on ne serait pas parvenu à de tels résultats sans les encouragements du Conseil d'administration. Le travail préparatoire entrepris par les trois organisations devait être considéré comme l'une des principales étapes d'un processus continu. La présentation du budget, avec les chiffres réels, permettrait aux organisations de régler les problèmes encore pendants à mesure qu'ils apparaîtraient. Il a indiqué que les organisations avaient tenu le Comité consultatif pour les questions administratives (Finances et budget) informé des progrès réalisés. Concernant la question du budget d'équipement du PNUD, l'Administrateur assistant a signalé que cette question était liée à la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, qui n'était pas comprise dans le budget biennal, et qu'elle était en cours d'examen.

133. Le Chef de la Section du budget du PNUD a signalé que le groupe de travail sur l'harmonisation avait bien conscience que les propositions à l'étude n'étaient qu'un commencement et que l'on acquerrait plus d'expérience en travaillant sur les budgets réels.

134. Concernant la nécessité d'apporter plus de précisions dans le document principal, le Chef de la Section du budget a indiqué qu'il avait été décidé que seules les données globales figureraient dans ce document et que les informations de détail seraient fournies sur demande. Il a ajouté que le document réel comprendrait des textes explicatifs qui ne figuraient pas dans le modèle et qui présenteraient des informations et des justifications à l'appui des propositions budgétaires.

135. S'agissant des définitions, le Chef de la Section du budget du PNUD a fait remarquer que les organisations étaient conscientes qu'il fallait poursuivre les travaux. Il a précisé que des améliorations seraient apportées lors de la préparation des budgets réels. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration du FNUAP et le Chef de la Section du budget du PNUD ont indiqué que les différences entre les programmes, l'appui aux programmes, et la gestion et l'administration seraient précisées le moment venu.

136. Répondant à la question concernant l'organigramme du modèle, le Chef de la Section du budget du PNUD a confirmé qu'il s'agissait d'une hypothèse de travail et que les budgets définitifs seraient accompagnés des organigrammes réels de chaque organisation.

137. S'agissant du retard avec lequel les organisations avaient commencé leurs travaux d'harmonisation fondés sur les budgets de l'exercice 1996-1997, il a déclaré que l'UNICEF avait dû présenter à son Conseil d'administration son nouveau budget intégré en dehors du processus d'harmonisation. En conséquence, le budget 1996-1997 de l'UNICEF n'avait pas été prêt avant février 1996.

138. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration du FNUAP a également remercié les délégations de leurs observations encourageantes et convenu qu'une première étape avait été franchie.

Elle a signalé qu'avec les propositions budgétaires réelles, les organisations pourraient, s'il y avait lieu, affiner leurs propositions.

139. Concernant le rapport entre les budgets administratifs et les budgets-programmes, elle a indiqué que le document budgétaire présenterait des informations supplémentaires. Mais on pourrait aussi trouver un complément d'information dans d'autres documents, comme le plan de travail.

140. S'agissant des prévisions révisées, elle a indiqué que le CCQAB avait fait des observations, mais qu'aucun problème majeur n'avait été soulevé. Le Chef de la Section du budget du PNUD a signalé qu'en raison du calendrier de préparation des documents budgétaires à l'intention du Conseil d'administration, il n'avait pas été possible d'inclure les dépenses réelles.

141. La Directrice (FNUAP) a souligné que les organisations étaient décidées à ne pas permettre que l'harmonisation reste lettre morte et à éviter de donner trop de détails dans les documents, afin que les propositions à l'étude restent un outil stratégique de prise de décisions. Concernant le traitement des dépenses d'appui qui couvrent l'assistance multilatérale, la Directrice (FNUAP) a indiqué qu'il était tenu compte des coûts marginaux.

142. S'agissant des ressources affectées, le Chef de la Section du budget du PNUD a annoncé que le tableau de planification des ressources indiquerait de manière claire et transparente l'affectation de ces ressources, par site, au financement des programmes, de l'appui aux programmes et de la gestion et de l'administration.

143. Le Conseil d'administration a approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP tel qu'il est présenté dans le document DP/1997/2.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Déclaration de l'Administrateur

144. L'Administrateur a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et au nouveau bureau du Conseil d'administration et a rendu hommage au bureau et aux membres sortants. Il a exprimé l'espoir que 1997 serait une année productive, marquée par l'instauration d'un dialogue constructif, l'adoption de décisions par consensus et l'amélioration des méthodes de travail. Il a évoqué les problèmes et les perspectives de 1997, notant qu'une ère nouvelle commençait avec l'élection du nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan. Les questions essentielles à traiter en 1997 concernaient notamment l'application accélérée des textes adoptés par le Conseil, qui faisaient date, l'exécution du programme du PNUD, l'exercice effectif des responsabilités et la gestion du changement. On se faisait peu à peu une idée de ce que le PNUD devrait être au XXI^e siècle : il devrait notamment mieux définir ses relations avec les partenaires du développement, améliorer les conditions de vie des plus pauvres, tirer des enseignements de son expérience et tenir compte des expériences des pays. Le PNUD, bien géré et responsable, serait attaché à la qualité des programmes et mènerait une action efficace et décisive. Les recommandations formulées au cours du processus de changement seraient présentées au Conseil à sa session annuelle. Elles seraient axées sur la qualité des services offerts aux pays, sur l'efficacité, les résultats et la rentabilité des projets, ainsi que sur la transparence.

145. L'Administrateur a insisté sur l'importance du plan de travail pour 1997. Il a noté que tout avait été fait pour que les débats, lors de la session annuelle, soient intéressants et axés sur les problèmes essentiels et qu'ils comprennent une table ronde de haut niveau sur l'élimination de la pauvreté. Il a ensuite passé en revue un certain nombre d'événements survenus depuis la session précédente et annoncé qu'il attendait les questions et les observations du Conseil d'administration en réponse à ses propres remarques.

146. Plusieurs délégations ont accueilli avec intérêt la déclaration de l'Administrateur. Une délégation a demandé des précisions sur les conditions dans lesquelles s'exercerait l'exercice effectif des responsabilités. Une autre a souligné qu'il était essentiel de contrôler l'exécution des programmes en 1997 et demandé des renseignements sur les objectifs quantitatifs en matière d'exécution. Un intervenant a dit qu'il importait d'envisager les problèmes au niveau national. Plusieurs se sont prononcés en faveur de la poursuite du dialogue avec le Conseil d'administration sur la question du processus de changement.

147. Une délégation a demandé comment le PNUD pouvait garantir qu'il parviendrait à mobiliser 3,3 milliards de dollars, comme prévu dans la décision 95/23 du Conseil d'administration. Une autre a noté que, compte tenu de l'augmentation du montant des ressources autres que les ressources de base, le Conseil ne semblait plus contrôler qu'un tiers des ressources du PNUD. On a demandé un complément d'information sur la pertinence des activités financées sur les ressources autres que les ressources de base.

148. Un intervenant, prenant la parole au nom du Groupe africain, a annoncé l'intention du Groupe d'oeuvrer, avec d'autres représentants régionaux, au renforcement des bureaux de pays du PNUD et d'appuyer le système des coordonnateurs résidents. Il a ajouté que le financement du budget de base était essentiel et qu'il serait utile de disposer de rapports plus concrets sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

149. L'Administrateur a annoncé que la question de l'exercice effectif des responsabilités serait examinée en détail lors de la session en cours et des sessions à venir, ainsi que dans le cadre du processus de changement. Il prévoyait la mise en place de "réseaux de connaissances" dans le cadre de l'amélioration des systèmes d'information du PNUD. On envisageait de créer une fonction d'audit interne élargie. L'accent serait mis sur l'autonomisation des pauvres, domaine dans lequel le PNUD collaborerait avec d'autres organismes des Nations Unies. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que des objectifs avaient été fixés pour l'exécution des programmes, ce qui était la principale priorité du PNUD. Il a ajouté que l'une des mesures récemment appliquées consistait à limiter pour une durée de six mois les voyages des administrateurs de haut rang et des représentants résidents.

150. Une délégation a demandé des informations sur les relations entre le PNUD et la Banque mondiale. Une autre a souligné qu'il était nécessaire de préserver des structures appropriées dans les bureaux extérieurs de toutes les régions. Plusieurs intervenants ont salué les efforts faits par l'Administrateur pour mobiliser des ressources au titre du budget de base, quelques-uns notant en outre que le PNUD ne pourrait à lui seul mener cette tâche à bien. Une délégation a proposé de recourir à des mécanismes spéciaux pour mobiliser davantage de ressources et de mettre en place une stratégie d'information susceptible d'avoir une influence favorable sur l'opinion publique des pays donateurs. Il était nécessaire, pour améliorer l'image de l'organisation, de

procéder à une évaluation honnête et transparente de l'impact des programmes du PNUD ou de singulières réussites. Une délégation a suggéré que le secteur privé participe davantage à la mobilisation des ressources.

151. Un autre intervenant a demandé que l'on explique comment le PNUD contribuait à diffuser des informations sur les objectifs approuvés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et contenus dans le document "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle". Il a également demandé des éclaircissements sur le rôle de l'Administrateur en tant que Coordonnateur spécial du développement économique et social.

152. L'Administrateur a déclaré qu'il serait favorable à une plus grande participation du Conseil d'administration aux programmes financés par des ressources autres que les ressources de base et qu'il était essentiel de renforcer la coordination au niveau des pays et de confier les fonctions de coordonnateur résident aux membres du personnel les plus qualifiés. Il a noté que certains représentants résidents venaient d'autres organismes des Nations Unies. Il a appelé l'attention du Conseil sur deux documents distribués à la session : l'un portait sur le rôle du PNUD et du coordonnateur résident, l'autre sur la tâche de l'Administrateur en tant que Coordonnateur spécial du développement économique et social. Concernant les objectifs du Comité d'aide au développement pour le XXIe siècle, il a mis en évidence la communauté d'intérêts du PNUD et du Comité. Le PNUD et l'OCDE collaboraient étroitement dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et du suivi des conférences. Le PNUD et la Banque mondiale entretenaient de très bons rapports, notamment dans le cadre de leurs activités relatives au suivi des conférences internationales et à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique. L'Administrateur a évoqué différents aspects de la réforme de l'ONU ainsi que les efforts déployés au sein du système des Nations Unies concernant les mécanismes interinstitutions et au niveau intergouvernemental. En réponse à une question, il a annoncé que le PNUD prêterait attention aux dotations en personnel et à l'organisation des bureaux extérieurs dans l'élaboration du budget 1998-1999. Il a pris note avec satisfaction des remarques concernant la mobilisation des ressources, l'évaluation des résultats et le renforcement de la coopération avec le secteur privé. Concernant ce dernier point, il a noté le projet de création d'un comité du PNUD aux États-Unis et a souhaité que d'autres soient créés dans d'autres régions.

VI. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Premier cadre de coopération à l'échelon mondial

153. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui au programme (BPAP) a présenté le texte révisé du premier cadre de coopération à l'échelon mondial (DP/GCF/1). Il a noté que le document révisé aurait tout eu à gagner d'un processus de consultation préliminaire. Il a fait le point des sujets de préoccupation mentionnés lors de la troisième session ordinaire de 1996 au cours de l'examen de la première version du cadre de coopération à l'échelon mondial et présenté plusieurs observations concernant l'importance générale du programme mondial et son rôle. Il a abordé les problèmes communs à de nombreux programmes de pays concernant le développement humain durable en général, et plus précisément des questions telles que l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, l'énergie durable, la recherche en matière de santé et le VIH/sida. Les évaluations qui ont été faites des ressources spéciales du Programme et des programmes mondiaux et interrégionaux avaient mis en relief certaines limites mais également souligné l'importance du rôle des programmes multinationaux du PNUD. L'Administrateur a pris acte de certains des commentaires les plus critiques figurant dans les évaluations qui portent notamment sur la multiplicité des domaines d'action prioritaires, qui se traduisait par une fragmentation du programme; la difficulté d'évaluer les programmes menés; le faible rang de priorité accordé à l'établissement de partenariats; et le peu de visibilité au sein du PNUD. Il a reconnu qu'il était nécessaire de mieux orienter l'action, mais a également souligné combien il importait de faire preuve de souplesse, car le programme mondial constituait pour le PNUD le seul poste budgétaire lui permettant de faire face à de nouveaux problèmes et d'appuyer des partenariats mondiaux importants.

154. Le programme mondial actuel différait des programmes précédents tant par son orientation concrète et son mode de gestion que par l'ampleur des moyens globaux de financement et l'allocation des ressources à l'intérieur du programme. La plus grande partie des ressources du programme mondial serait consacrée aux aspects suivants : cadres macropolitiques au service du développement humain durable; énergie, sécurité alimentaire et approvisionnement en eau pour les pauvres des zones rurales et urbaines; moyens d'existence durables, amélioration des capacités et création d'emplois pour les pauvres; renforcement des capacités nationales en matière d'analyse des sexes et de formulation de cadres politiques et juridiques faisant place aux femmes; structures gouvernementales; et gestion du secteur public. Dans ce contexte, l'objectif du programme mondial était d'analyser les questions et tendances importantes pour le développement humain durable, où la coopération multilatérale serait susceptible de jouer un rôle sur le plan des activités et du renforcement des capacités. Le programme permettrait également de soutenir des partenariats mondiaux et de s'acquitter de tâches clefs dans les domaines d'action prioritaires du PNUD. Une partie importante des ressources servirait à l'élaboration des stratégies et méthodes ainsi qu'à la mise à l'essai des outils et instruments nécessaires. Le PNUD s'efforcerait d'améliorer la qualité des informations mises à la disposition des décideurs, notamment en mettant au point des indicateurs et des normes ainsi qu'en ayant recours à l'informatique pour promouvoir le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

155. Une deuxième catégorie de ressources permettrait de faire face aux problèmes nouveaux, d'honorer des engagements de longue date pris dans le cadre

de partenariats mondiaux et d'aborder un certain nombre de questions dans le cadre de coopération.

156. Nombre de délégations ont formulé des observations sur le document DP/GCF/1 et la présentation faite par l'Administrateur assistant. La plupart d'entre elles ont indiqué que même si les informations fournies oralement lors de la session étaient très utiles, le document DP/GCF/1 n'abordait pas de manière adéquate les sujets de préoccupation mentionnés à la troisième session ordinaire. Bien que certains intervenants aient indiqué qu'ils pourraient approuver le cadre de coopération si un document stratégique portant sur la coopération mondiale était présenté lors d'une session ultérieure, d'autres ont déclaré qu'ils n'étaient pas du tout en mesure d'accepter le cadre à la session en cours. Certaines délégations ont noté que le document devrait donner une image précise des activités menées dans le cadre du programme mondial. Il convenait d'apporter plus de clarté et de précision, d'établir un ordre de priorité et de tenir compte des résultats des évaluations. Un intervenant a déclaré au nom du Groupe des États africains que la structure de base du cadre était acceptable, notamment les thèmes abordés, et demandé s'il serait possible d'y incorporer la coopération Sud-Sud ou une coopération triangulaire. Un certain nombre de délégations ont demandé que les résultats de l'évaluation des programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux, publiés en novembre 1996, soient pris en compte dans le cadre de coopération à l'échelon mondial. Plusieurs délégations ont souligné l'importance pour le programme des indicateurs et des normes de performance. Il a été indiqué que le PNUD pouvait collaborer avec les organismes donateurs dans certains domaines visés par le cadre de coopération.

157. Une délégation a indiqué qu'elle ne pouvait approuver le document car cela revenait à approuver la dépense de 126 millions de dollars qu'il était prévu d'engager au titre de la rubrique 1.3 pour la période 1997-1999. Le document devait être plus spécifique pour justifier une telle dépense. La délégation a reconnu que le Conseil d'administration n'avait pas donné d'instructions suffisamment précises et souligné qu'il fallait consacrer davantage de temps et d'énergie à établir un nouveau document. Ce document devrait comprendre des objectifs bien structurés et précis, c'est-à-dire aussi décrire les projets, faire état des montants affectés à leur exécution, donner une idée des résultats de l'évaluation, préciser la valeur ajoutée ainsi que l'impact sur le terrain, projet par projet, et démontrer en quoi le PNUD l'emportait sur les autres agents d'exécution. Une autre délégation a souligné que la structure du cadre de coopération avec les pays ne devait pas être la même que celle du cadre de coopération à l'échelon mondial : ce dernier devait être plus spécifique. Il était essentiel d'y inclure une réflexion stratégique et un plan général d'exécution. L'un des intervenants a noté que le PNUD avait déjà l'autorisation de commencer à mettre en oeuvre son cadre de coopération à l'échelon mondial mais qu'il ne devrait pas lancer de nouvelles activités avant qu'un nouveau plan soit présenté et approuvé par le Conseil d'administration.

158. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une claire division du travail avec les autres organisations concernant les programmes mondiaux. Une délégation a demandé à connaître les projets qui seraient supprimés si les ressources venaient à manquer et s'il existait des possibilités de co-financement. Une autre délégation a indiqué que le Conseil d'administration n'avait pas besoin de disposer de tous les détails des projets, car il s'agirait alors de microgestion. Toutefois, ainsi qu'un autre intervenant l'a noté, l'obligation de rendre des comptes était un aspect essentiel et le Conseil d'administration devait être sûr que les activités à mener dans le contexte du

cadre de coopération à l'échelon mondial n'étaient pas trop lourdes. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'adopter une conception plus intersectorielle des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'environnement. Une délégation a souligné combien il importait d'utiliser des indicateurs pour réaliser les objectifs du programme mondial et demandé des informations sur la collaboration du PNUD avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) dans ce domaine. Un autre intervenant a souligné combien il importait de tenir compte du suivi des grandes conférences internationales.

159. L'Administrateur assistant a assuré le Conseil d'administration que des consultations auraient lieu à date rapprochée en ce qui concernait la documentation à établir touchant le programme mondial. Une série de déjeuners rapides serait organisée afin d'examiner les questions soulevées par le Conseil d'administration. Pour répondre à une question, l'Administrateur assistant a indiqué que le tableau où figuraient les pourcentages de ressources à affecter dans le cadre du programme mondial avait été omis dans le cadre révisé parce que les descriptifs détaillés des projets n'étaient actuellement pas disponibles, ce qui rendait difficile toute ventilation précise des ressources par thème. Ces informations ne seraient disponibles qu'en 1998 ou 1999. Il a noté que le financement prévu à la rubrique 1.3 permettait au PNUD de répondre avec souplesse aux besoins considérables qui apparaîtraient bientôt en matière de développement humain durable. Le PNUD éviterait de mener des activités faisant double emploi avec celles d'autres organisations. Sa participation à des activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies permettait d'apporter une réponse coordonnée aux problèmes. L'Administrateur assistant a noté que le PNUD ne pouvait pas soudainement se soustraire à ses responsabilités dans le cadre des grands arrangements de co-financement, même si sa contribution financière était mineure, bien que ces arrangements puissent être progressivement abandonnés. Le PNUD était tributaire des compétences techniques mises à sa disposition par les autres institutions au titre de ces partenariats.

160. L'Administrateur assistant a souligné que l'orientation du projet de cadre présenté à la session en cours était mieux définie. On pouvait envisager de regrouper encore davantage les 25 catégories mentionnées dans le document et de supprimer progressivement certaines sous-catégories. L'Administrateur assistant a assuré le Conseil d'administration que même s'il était possible d'accroître encore la spécificité du cadre de coopération, le PNUD avait prêté l'oreille aux observations faites par les membres du Conseil à la troisième session ordinaire de 1996 et poursuivrait les efforts déployés dans ce sens. Il a souligné de nouveau qu'il serait actuellement difficile de ventiler les dépenses à prévoir par catégorie.

161. Pour répondre à une question, l'Administrateur assistant a noté que les activités du secteur privé n'avaient pas fait l'objet d'une description détaillée dans le document. D'importantes interventions avaient lieu dans ce domaine, notamment en ce qui concernait les microcrédits et les micro-entreprises, mais elles ne constituaient qu'un élément mineur de l'ensemble du programme. L'Administrateur assistant a également souligné qu'il avait été demandé aux directeurs de projets d'intégrer à leurs programmes les sexes et la durabilité écologique. Pour ce qui était des liens avec les programmes de pays, les partenariats mondiaux visaient à accroître la participation des pays du Sud ainsi qu'à renforcer la coopération technique et la mise en place de capacités. Le PNUD collaborait avec d'autres organisations à la mise au point d'indicateurs, en particulier en ce qui concernait l'analyse conjoncturelle.

162. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations utiles et constructives. Il l'a assuré que les résultats des évaluations seraient pris en compte dans l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre de mise en oeuvre du programme mondial. Le PNUD améliorerait la spécificité du programme et mènerait un effort concerté pour établir des priorités et éliminer les activités sans rapport avec la mission de base. Le PNUD estimait, avec le Conseil d'administration, que le programme mondial pouvait être encore mieux centré. Un diagramme montrant les domaines d'action prioritaires du PNUD était distribué au Conseil. L'Administrateur a noté que ce diagramme montrait également les activités de suivi des conférences internationales. Il espérait pouvoir quantifier dès que possible les ressources affectées au programme. Les partenariats et le co-financement permettaient de diversifier les approches et s'avéraient fort utiles. Le co-financement apportait les ressources voulues et permettait d'éviter les chevauchements d'activités entre les diverses organisations. Il permettait au PNUD de prendre part à des processus importants et d'y représenter ainsi les intérêts des pays visés par le programme.

163. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/5. Premier cadre de coopération mondial

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la version révisée du premier cadre de coopération à l'échelle mondiale, qui figure dans le document DP/GCF/1, ainsi que des déclarations faites à ce sujet par l'Administrateur et l'Administrateur assistant;

2. Rappelle sa décision 96/42;

3. Prie l'Administrateur, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration à la session en cours, de poursuivre l'élaboration du projet de premier cadre de coopération mondiale, en procédant sans tarder à des consultations avec le Conseil d'administration et de mettre au point, en vue de la soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil, à la troisième session ordinaire de 1997, une proposition révisée comprenant un plan stratégique d'exécution et tenant compte des éléments ci-après :

a) La nécessité de tenir pleinement compte des conclusions de l'évaluation de l'impact du programme mondial et des programmes interrégionaux et régionaux effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement en novembre 1996, ainsi que des observations formulées par les délégations à la session en cours;

b) La nécessité de concentrer les efforts sur des activités qui : i) ont un caractère mondial et une perspective mondiale; ii) ne peuvent être exécutées dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux; iii) peuvent contribuer à renforcer les efforts déployés au niveau national pour atteindre l'objectif d'un développement humain durable;

c) La nécessité de définir un ordre de priorité entre les activités et de concentrer les efforts, compte tenu du mandat et des domaines d'activité prioritaires actuels du Programme des Nations Unies pour le développement, sur des domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un impact;

d) La nécessité d'éviter les doubles emplois tout en renforçant la collaboration avec les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

4. Souligne que la proposition révisée devrait :

a) Présenter, à l'intention du Conseil d'administration, un aperçu détaillé des activités en cours auxquelles il sera mis fin durant la période 1997-1999;

b) Préciser la façon dont les activités seront suivies et évaluées, sur la base d'indicateurs et de normes de résultat, en particulier en ce qui concerne leur impact au niveau des pays;

5. Décide que dans l'intervalle :

a) Les activités au titre desquelles des dépenses ont déjà été engagées se poursuivront;

b) Un montant pouvant atteindre jusqu'à 33,3 % des ressources allouées au programme mondial à la rubrique 1.3 pourront être engagées au titre d'activités, conformément aux principes énoncés aux alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la présente décision;

c) La proposition révisée devrait présenter en annexe, à l'intention du Conseil d'administration, une liste des activités en cours et des activités prévues.

17 janvier 1997

Cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes

164. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1). Il a noté que d'importantes consultations avaient été menées avec les gouvernements lors de l'élaboration du cadre de coopération régionale. Le PNUD collaborerait avec toute une série de réseaux en vue d'atteindre les objectifs définis en matière de coopération régionale, et notamment avec les établissements universitaires et les ONG. La coopération technique entre pays en développement (CTPD) continuerait de se renforcer. L'intégration des problèmes d'égalité des sexes était également un élément essentiel du nouveau cadre. Des indicateurs de performance seraient définis au stade de la conception des projets afin de mieux déterminer l'impact des projets du programme régional.

165. L'une des délégations, au nom de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Bureau régional d'avoir établi le cadre de coopération régionale, qui était stratégique et bien centré. Malgré la diversité des pays de la région, le cadre montrait qu'ils pouvaient s'entendre sur un certain nombre de questions constituant des priorités régionales. Le processus préparatoire, qui avait comporté des consultations approfondies à l'échelon régional, avait été des plus utiles.

166. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au cadre de coopération, se félicitant notamment qu'aient été pris en compte les résultats et enseignements tirés des activités de coopération déjà menées, et reconnu l'importance des

consultations menées lors de son élaboration, de la diminution du nombre de projets, de leur plus grande spécificité et de l'évaluation. Nombre d'intervenants ont souligné la pertinence de la stratégie proposée et des domaines thématiques décrits dans le document, qui mettent en relief des centres d'intérêt particuliers, comme la science et la technique, le commerce, les besoins des petits États insulaires en développement et la coopération technique entre pays en développement. Certains intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des ressources complémentaires pour la mise en oeuvre du programme. Une délégation s'est félicitée de la participation du PNUD aux activités de coopération multilatérale et bilatérale dans la région et a offert d'apporter son soutien pour les renforcer encore. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mettre en relief les activités visant à démarginaliser les problèmes d'égalité des sexes et concernant l'environnement.

167. Une délégation a demandé comment le programme régional s'inscrirait dans le cadre du programme de coopération mondiale et quelle place y était faite à l'élimination de la pauvreté. Elle a également demandé un complément d'informations sur la création de systèmes d'information et la fourniture de services visant à mobiliser des ressources supplémentaires pour la région, création mentionnée au paragraphe 12 du document. Une autre délégation a souhaité obtenir des informations sur un cadre spécifique pour la sous-région des Caraïbes et sur une collaboration avec les médias tendant à encourager la démocratie et a demandé si des ressources avaient déjà été affectées aux différentes activités. Cet intervenant a également prié le PNUD de fournir davantage de renseignements sur le financement par région.

168. L'Administrateur assistant a souligné les liens qui existaient entre les thèmes et priorités régionaux et nationaux. Une étroite collaboration avait été nouée avec les centres nationaux de coordination et les bureaux de pays concernant la mise en place du cadre de coopération régionale. Les bureaux locaux s'occuperaient de la coordination entre les programmes régionaux et nationaux. Il a noté que l'élimination de la pauvreté était dûment prise en compte dans le programme, notamment par le biais des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pour répondre à une question, il a indiqué que les services fournis étaient autofinancés. Il a souligné que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacrerait une attention accrue aux activités d'évaluation. On procéderait par exemple à une évaluation impartiale des progrès réalisés en matière de démarginalisation des problèmes d'égalité des sexes. Il a noté que dans les bureaux de pays, les centres de coordination chargés des questions féminines s'occupaient également en général des questions relatives à la pauvreté. Les liens existant entre le programme régional et le programme mondial ont été définis, en particulier pour ce qui était des interventions dans la conduite des affaires publiques. Des informations sur les activités menées dans ce domaine à travers la région étaient fournies au Conseil d'administration.

169. L'Administrateur assistant a souligné que le PNUD avait la ferme intention de collaborer avec tous les pays et se félicitait de la possibilité d'une coopération multilatérale ou bilatérale. Il a noté que le PNUD coopérait avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et que le quart du programme régional concernait la sous-région des Caraïbes. Quelque 60 % des ressources du programme régional étaient consacrés à l'élimination de la pauvreté et à la gestion des affaires publiques; 20 % à l'environnement; 15 % au commerce et à l'intégration; et 5 % à la science et à la technique. Par le biais du programme régional, le Bureau régional s'efforçait de trouver les moyens de coopérer avec

les médias afin de promouvoir les idées relatives au développement durable et en particulier à l'implantation de l'idéal démocratique.

170. L'Administrateur assistant a informé le Conseil d'administration que chaque bureau régional du PNUD avait accepté de consacrer au moins 20 % de ses ressources aux activités relatives à l'intégration des femmes au développement dans ses programmes régionaux respectifs. Le Comité chargé du contrôle interne de la gestion des programmes s'occuperait de cet aspect des programmes. Le recours aux conseillers d'UNIFEM pour les programmes régionaux, la mise au point de modèles de démarginalisation des problèmes d'égalité des sexes et le recours éventuel à des spécialistes des Volontaires des Nations Unies comme conseillers pour les questions d'intégration des femmes au développement dans les bureaux régionaux pourraient également permettre de faire progresser la démarginalisation de ces problèmes. L'Administrateur assistant a informé le Conseil d'administration que 90 % de l'ensemble des ressources disponibles chaque année pour les programmes régionaux avaient été répartis au prorata des ressources de pays pour chaque région, les 10 % restants l'ayant été, à égalité entre le Bureau régional pour les États arabes, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Tous les programmes régionaux bénéficieraient de davantage de ressources dans le cadre des futurs arrangements en matière de programmation, la proportion la plus importante allant, pour une durée donnée, à l'Afrique (30,3 millions de dollars), puis à l'Asie et au Pacifique (22 394 000 dollars), aux États arabes (7 657 000 dollars), à l'Amérique latine et aux Caraïbes (6 925 000 dollars) et à l'Europe orientale/Communauté d'États indépendants (6 742 000 dollars).

171. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1).

Premier cadre de coopération avec le Belize (DP/CCF/BEL/1)

172. L'Administrateur assistant a noté que la coopération du PNUD avec le Belize était assurée à partir d'El Salvador. Des fonds extrabudgétaires avaient aidé à financer le poste de l'administrateur recruté sur le plan international qui avait été chargé du programme pour le Belize. Ce programme était axé sur les domaines d'activité suivants : élimination de la pauvreté, renforcement des capacités et gestion durable de l'environnement. D'aucuns ont émis l'espoir que le préinvestissement de 300 000 dollars réalisé au Belize attirerait d'autres capitaux.

173. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le premier cadre de coopération avec le Belize (DP/CCF/BEL/1).

174. Le représentant du Belize a remercié, au nom de son gouvernement, le PNUD pour l'aide que ce dernier avait fournie et continuait de fournir au Belize. D'aucuns ont exprimé l'espoir que la présence d'un administrateur recruté au niveau international et l'exécution des programmes prévus permettraient de renforcer le bureau auxiliaire. Le Gouvernement du Belize s'est engagé à coopérer à la mise en oeuvre du programme.

Débat général

175. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté six cadres de coopération qui, en vertu des dispositions de la décision 96/7 du Conseil d'administration, ont été soumis, sans exposé ni débat, au Conseil d'administration. Les documents dont était saisi le Conseil étaient les premiers cadres de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1), la Hongrie (DP/CCF/HUN/1), le Kazakhstan (DP/CCF/KAZ/1), le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1), la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1) et la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1). On a noté que cinq demandes écrites tendant à ce que les cadres de coopération pour le Kirghizistan et la Slovaquie soient examinés par le Conseil avaient été reçues et que le Conseil se pencherait sur ces documents conformément à sa décision 96/7.

176. L'Administrateur assistant a fait référence à plusieurs éléments caractéristiques des programmes mis en oeuvre dans la région : établissement, à l'aide de fonds de programmation régionale, de rapports nationaux sur le développement humain et de rapports sur l'état d'avancement des projets, préférence accordée à l'exécution nationale, considérée comme un outil privilégié, attention prioritaire aux interventions en amont, lourde charge de travail des coordonnateurs résidents, lesquels non seulement constituent l'unique présence des Nations Unies dans le pays, mais aussi travaillent souvent sans l'aide d'un adjoint ou d'un représentant résident adjoint, et enfin adoption de politiques favorables au développement humain durable. L'Administrateur assistant a ajouté que plusieurs pays avaient demandé au PNUD de les aider à passer progressivement du statut de bénéficiaire à celui de donateur, en particulier à adhérer aux associations régionales présentes dans la région. Le PNUD était d'autant plus disposé à leur venir en aide qu'il était conscient des possibilités qu'offrait la coopération technique entre pays en développement, en particulier la coopération entre les pays d'Europe orientale et centrale et de la Communauté d'États indépendants, d'une part, et ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'autre part.

177. Le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants prévoit de créer, dans les limites des ressources budgétaires disponibles, un bureau de liaison du PNUD dans les pays de la région où ce type de structures n'existe pas (République tchèque, Hongrie et Tchécoslovaquie). L'idée de constituer un réseau au service du développement, que les bureaux de liaison installés dans chaque pays permettent de concrétiser, pourrait faciliter le processus de transition dans lequel lesdits pays se sont engagés. Ce réseau serait coordonné et soutenu par une autre structure créée sur l'initiative du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, le Centre d'apprentissage, qui sera installé à Bratislava (Slovaquie), et devrait se consacrer à des activités d'appui et de vulgarisation ainsi qu'à l'organisation de manifestations à caractère pédagogique. Ce centre constituerait un moyen avantageux d'aider le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants à gérer les programmes dans les pays qui ne possèdent pas de bureau de pays pleinement autonome.

178. Les cadres de coopération pour le Kazakhstan, le Kirghizistan et la République de Moldova témoignaient d'une présence active du PNUD dans chacun de ces pays. Les donateurs bilatéraux attendaient beaucoup du rôle que le PNUD pouvait jouer en leur nom dans le domaine du développement, comme le montre le taux élevé de la participation aux coûts en République de Moldova comme au

Kirghizistan. Le représentant résident du PNUD au Kirghizistan était présent lors des réunions du Conseil d'administration. C'est lui qui a inauguré le bureau du PNUD dans ce pays, où il vient d'être proclamé "Homme de l'année".

179. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'action menée par le PNUD dans la région, action d'autant plus remarquable que le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants disposait de ressources humaines et financières limitées. Les approches à la fois diverses et novatrices que le Bureau a adoptées dans la région, en tenant compte de la situation et des besoins propres à chaque pays, ont été très appréciées. D'aucuns ont exprimé l'espoir que dans le cadre de la prochaine stratégie budgétaire, la région se verrait affecter des ressources accrues en matière de personnel et d'appui opérationnel. On a accordé une attention toute particulière au renforcement des bureaux du siège et des bureaux de pays dans la région. En supportant un taux élevé de participation aux coûts, les donateurs bilatéraux et les gouvernements ont contribué au succès de plusieurs programmes. Pour les cadres de coopération dont le Conseil d'administration s'occupait, certaines délégations ont appuyé le recours à l'exécution nationale et à la coopération technique entre pays en développement. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de poursuivre l'assistance offerte à tous les pays en transition.

180. Une délégation a évoqué le projet du PNUD qui visait à aider les pays à adhérer aux associations régionales, faisant remarquer que les gouvernements avaient besoin d'une aide pour pouvoir mieux remplir leurs fonctions et se réorganiser plus efficacement, et que les pays devaient devenir plus compétitifs sur les marchés mondiaux. Pour les pays associés à l'Union européenne et ceux qui aspiraient à l'être, le problème de l'adaptation aux normes et mécanismes de l'Union était d'une importance vitale. La même délégation a proposé que certains pays en transition revoient leurs politiques d'aide extérieure. Elle a également fait observer que le rapport sur la coopération interrégionale qui devait être présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997 serait utile pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre des efforts visant à promouvoir des modes de coopération novateurs entre tous les pays où des programmes de l'ONU sont mis en oeuvre.

181. Les représentants de la République tchèque, du Kazakhstan et de la République de Moldova ont pris la parole pour se féliciter de la coopération entre leurs pays et le PNUD. Le représentant de la République de Moldova a demandé des éclaircissements sur l'inclusion de l'expression "autres ressources" dans l'annexe financière du cadre de coopération avec la République de Moldova. Il a indiqué qu'il croyait comprendre que les "autres" ressources seraient incorporées à la rubrique TRAC 1.1.1 de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC) et utilisées sans aucune restriction. Au cas où la rubrique "autres ressources" devrait être maintenue, la rubrique TRAC 1.1.1 ne devrait, dans tous les cadres de coopération, faire mention d'aucun "plancher", le solde restant devant être inscrit à la rubrique "autres ressources". Le même intervenant a demandé au Conseil d'administration d'examiner la question à sa deuxième session de 1997. Cet avis fut partagé par une autre délégation qui a demandé que les critères retenus pour l'allocation de ressources, y compris les ressources budgétaires destinées à couvrir les dépenses administratives, soient les mêmes pour tous les pays où des programmes du PNUD étaient mis en oeuvre.

182. Une délégation a voulu savoir comment le PNUD avait aidé les pays à adhérer à l'Union européenne et dans quelle mesure ces efforts avaient été couronnés de succès. Un autre intervenant, notant le grand nombre de parties qui opéraient dans la région, a demandé un complément d'information sur l'avantage comparatif

que détenait le PNUD. Certaines délégations ont demandé que l'on fasse plus spécifiquement mention des activités axées sur le rôle des femmes dans le développement, tandis que d'autres ont formulé le vœu de trouver à l'avenir des références plus systématiques et plus claires aux enseignements que les cadres de coopération avaient permis de tirer. Une délégation a demandé que le PNUD fasse figurer une liste des indicateurs socio-économiques à la première page du cadre de coopération, comme le FNUAP le faisait pour ses programmes de pays.

183. L'Administrateur assistant, présentant des observations sur les cadres de coopération à l'examen, a précisé au Conseil d'administration que le montant des dépenses administratives et le nombre de postes par bureau de pays étaient inférieurs en moyenne de moitié à ceux relevés dans des bureaux comparables du PNUD situés dans d'autres régions. En outre, l'Administrateur assistant a fait remarquer que bien que l'on manquât de chiffres exacts, le pourcentage des dépenses engagées au titre des consultants expatriés et du matériel était généralement faible. L'aide fournie par le PNUD aux pays désireux de faire partie de l'Union européenne avait consisté en des activités de formation coordonnées avec la Commission européenne. L'Administrateur assistant a souligné que chaque pays était doté d'un service chargé des problèmes d'égalité des sexes, qui encourageait la constitution de réseaux à l'échelon national. Les activités d'évaluation et de surveillance en cours étaient conformes aux politiques et procédures que le PNUD avait adoptées par accord mutuel.

Cadre de coopération avec le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1)

184. Le représentant du Kirghizistan a fait l'éloge des activités du PNUD dans son pays, où malgré la faiblesse des ressources humaines, il avait joué un rôle décisif en matière de coordination. Il s'est également félicité de la participation aux coûts des donateurs et a invité le PNUD à poursuivre l'assistance qu'il avait offerte au Kirghizistan après que ce pays eût été victime d'un tremblement de terre.

185. Un certain nombre de délégations ont estimé que si le cadre de coopération pour le Kirghizistan pouvait être considéré comme exemplaire, c'était notamment parce qu'il avait donné lieu à des projets concrets. Une délégation a demandé un complément d'information sur l'ampleur des activités auxquelles participaient les ONG ainsi que sur le volume des connaissances léguées par le précédent régime. Le PNUD a également été invité à fournir des précisions sur les liens qu'il entretenait avec d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale. D'aucuns ont fait remarquer que, dans le cas du Kirghizistan, c'est au Gouvernement néerlandais qu'il fallait savoir gré du taux élevé de participation aux coûts.

186. Le représentant résident au Kirghizistan a déclaré, en réponse à une question, que les indicateurs relatifs à son pays pouvaient être obtenus auprès du Ministère kirghize de l'économie et annexés au cadre de coopération. Il a communiqué au Conseil d'administration la répartition en pourcentage des principaux domaines d'activité du cadre de coopération : 24 % pour l'élimination de la pauvreté; 12 % pour la création d'emplois et les activités du secteur privé; 38 % pour les activités en faveur des femmes; et 16 % pour l'environnement. Le cadre de coopération était le fruit de nombreux apports, notamment ceux du secteur privé. Le PNUD coordonnait son action avec celle d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi qu'avec les donateurs bilatéraux. Il collaborait aussi avec les ONG dans plusieurs domaines. Le

représentant résident pour le Kirghizistan a fait remarquer que les capacités dont disposait ce pays n'étaient pas négligeables.

Premier cadre de coopération avec la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1)

187. Le représentant de la Slovaquie a rendu hommage à la coopération fournie par le PNUD, qui en dépit de la modicité des ressources, avait contribué au développement de son pays. Le Gouvernement slovaque se félicitait des nouvelles modalités de coopération telles que l'Administrateur assistant les avait présentées.

188. Des informations ont été demandées concernant la répartition des fonds par secteur, le niveau de la contribution du Gouvernement et le taux d'exécution des programmes pour la période 1993-1996. La section consacrée aux résultats obtenus et aux enseignements tirés a aidé à mieux comprendre les problèmes posés par le précédent programme de pays, qui avait été trop fragmentaire.

189. L'Administrateur assistant a expliqué que le taux élevé de reports au titre de la présente période de programmation était en partie imputable à la majoration [du CIP], intervenue en septembre 1996, pour accession récente à l'indépendance. L'Administrateur assistant a ajouté qu'après la publication du cadre de coopération pour la Slovaquie, il était apparu que les taux d'exécution étaient en fait plus élevés que l'indiquait ce document. Le cadre de coopération serait également mis à jour concernant la contribution du Gouvernement.

190. Les premiers cadres de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1), la Hongrie (DP/CCF/HUN/1), le Kazakhstan (DP/CCF/KAZ/1), le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1), la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1) et la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1) ont été approuvés sans examen ni débat.

Reconduction du sixième programme de pays pour la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I)

Reconduction du cinquième programme de pays pour le Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I)

Reconduction du sixième programme de pays pour l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I)

191. Le Président a rappelé au Conseil d'administration que la reconduction des programmes de pays était du ressort de l'Administrateur. La reconduction du sixième programme de pays pour la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I), du cinquième programme de pays pour le Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I) et du sixième programme de pays pour l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I) était présentée au Conseil d'administration à titre d'information.

192. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les pays arabes a présenté les documents qui avaient trait aux reconductions susmentionnées. Il a précisé qu'il s'agissait de prorogations d'une durée d'un an, qui devaient prendre effet à compter du 1er janvier 1997. Les cadres de coopération pour la Jordanie, le Bahreïn et l'Algérie seraient soumis au Conseil d'administration en janvier 1998. Les reconductions s'expliquaient chacune par des raisons différentes. Au Bahreïn, en raison de la situation créée par la guerre du Golfe, le Gouvernement avait eu des difficultés à participer aux coûts du programme. En Algérie, la décision de reconduire le programme de pays

s'expliquait par le faible niveau des taux de mise en oeuvre. En Jordanie, le cycle de programmation avait été harmonisé avec ceux des autres pays membres du Groupe consultatif mixte des politiques et réorienté dans un sens qui permette de satisfaire aux exigences requises en matière de développement humain durable.

193. Le Conseil d'administration a pris note des reconductions du sixième programme de pays pour la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I), du cinquième programme de pays pour le Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I) et du sixième programme de pays pour l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I).

Assistance au Myanmar

194. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur relative aux activités d'assistance au Myanmar (DP/1997/4). L'objet de cette note était d'évaluer la mesure dans laquelle l'assistance apportée au Myanmar continuait à satisfaire aux dispositions des décisions 96/1 et 93/21 du Conseil d'administration. L'intervenant a appelé l'attention sur deux faits nouveaux importants : les 15 projets qui avaient été lancés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain (1994-1996) ont été menés à bien et les 10 projets devant être mis en oeuvre au titre de la reconduction de ladite initiative (HDI-E) (1996-1998) ont été élaborés, puis approuvés, en application de la décision 96/1 du Conseil d'administration. En septembre 1996, une équipe indépendante d'experts s'est rendue en mission au Myanmar pour y évaluer les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative et voir dans quelle mesure les dispositions pertinentes continuaient d'être appliquées. Le rapport d'évaluation avait été communiqué aux membres du Conseil d'administration. L'Administrateur assistant a fait référence à l'évaluation ainsi qu'aux conclusions principales du rapport qui décrivaient les résultats de l'Initiative, l'impact que cette dernière avait pu avoir et les enseignements qui avaient pu en être tirés. D'autres informations avaient été communiquées lors d'une réunion d'information officielle tenue le 14 janvier. Les projets mis en oeuvre dans le cadre de la prorogation de l'Initiative pour le développement humain (HDI-E) seraient exécutés par les institutions spécialisées du système des Nations Unies. On avait redoublé d'efforts en vue de resserrer les liens de coopération avec les ONG tant internationales que nationales, en s'efforçant notamment de faciliter la participation des communautés locales. Les préoccupations qu'avaient suscitées les activités de suivi et d'évaluation avaient été prises en compte et continueraient de l'être tout au long de l'exécution des activités menées au titre du projet HDI-E. Le représentant résident du PNUD au Myanmar continuait de rendre pleinement compte aux ambassades locales des activités conduites au titre du programme. En se rendant à intervalles réguliers sur les lieux où les projets menés au titre du HDI étaient exécutés, les diplomates étrangers pourraient se rendre compte par eux-mêmes des activités menées par le PNUD aux niveaux communautaire et local. Quatre visites sur le terrain avaient été organisées en 1996. Le représentant résident organisait régulièrement des réunions d'information à l'intention d'organisations représentantes de la société civile. On s'efforçait aussi de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents au niveau local.

195. Plusieurs délégations ont fait remarquer que leurs ambassades à Yangon avaient formulé des commentaires favorables à propos du programme que le PNUD exécutait au Myanmar, citant en particulier le cadre que le programme HDI-E offrait aux activités de base. Le PNUD a été invité à étudier la possibilité d'étendre ses activités dans un sens qui puisse apporter les plus grands bienfaits aux populations locales. Les visites sur le terrain ont été

qualifiées de très utiles. Une délégation a posé des questions portant sur le montant total du budget alloué aux 15 projets, le rapport entre le nombre des consultants recrutés au niveau international et celui des consultants recrutés au niveau local, le montant des ressources budgétaires affectées aux activités en faveur des populations locales, les modalités du choix des municipalités (townships) où des projets du PNUD seraient exécutés, et enfin l'expérience acquise par le PNUD en matière de neutralité politique. Une autre délégation a demandé si dans certains états du Myanmar, le suivi du niveau du développement humain posait des problèmes. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachaient au suivi des activités du PNUD au Myanmar.

196. Une délégation, parlant au nom d'une autre délégation et appuyée par une troisième, a évoqué la détérioration continue de la situation des droits de l'homme au Myanmar. Il était indispensable de faire respecter les dispositions de la résolution 51/117 de l'Assemblée générale. Le PNUD a été invité à adhérer à la décision 93/21 du Conseil d'administration et à nouer le plus grand nombre de contacts possible dans le pays, y compris avec les dirigeants de l'opposition, afin d'élargir le champ de ses activités. D'autres ont demandé un complément d'information sur la coopération avec les ONG. Une autre délégation a invité le PNUD à collaborer aux activités que l'Organisation des Nations Unies menait au Myanmar.

197. Le représentant résident du PNUD au Myanmar a déclaré que le PNUD s'était conformé aux directives et critères définis par le Conseil d'administration. Les activités de surveillance et d'évaluation demeuraient des aspects importants du programme. Le PNUD avait l'intention de continuer de surveiller l'impact que son programme et le projet HDI-E pouvaient avoir au niveau local ainsi que dans les municipalités. Au niveau de celles-ci, le PNUD recrutera un corps nombreux d'administrateurs nationaux qui ne seront responsables que devant lui. Le projet d'appui à l'Initiative pour le développement visait en premier lieu à assurer le développement et à veiller à ce que les besoins des plus pauvres soient satisfaits. Dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain, on a recruté deux administrateurs à plein temps chargés d'activités de surveillance et d'évaluation, qui ne rendront de comptes qu'au PNUD. Sur les 52 076 000 dollars approuvés, plus de 50 millions avaient été programmés. Ce montant couvrait le financement des activités qui toutes devaient bénéficier aux pauvres et portent sur les secteurs suivants : soins de santé primaires, approvisionnement en eau et assainissement, VIH/sida, éducation de base, modes de subsistance durables et projets d'appui à l'Initiative pour le développement humain. Pour la mise en oeuvre de ce dernier projet, on a fait essentiellement appel à du personnel recruté sur place. Le PNUD collaborait avec des ONG nationales et internationales, activité qu'il entend renforcer à l'avenir.

198. L'Administrateur assistant a dit qu'un complément d'information serait fourni selon les besoins. Il a confirmé que le PNUD et les responsables du HDI-E, se conformant aux décisions du Conseil d'administration, axeraient leurs efforts sur l'élimination de la pauvreté, l'impact obtenu au niveau local et la participation des ONG, et veilleraient à ce que les résolutions de l'Assemblée générale soient respectées. C'était le PNUD qui recrutait les administrateurs au plan national et c'était à lui que ces derniers étaient tenus de rendre des comptes.

199. Le Conseil d'administration a pris acte de la note de l'Administrateur relative à l'assistance au Myanmar (DP/1997/4).

VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Rapports de vérification des comptes : suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes

200. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.1) et a présenté le rapport de l'Administrateur sur la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/1997/3). Il a noté que le rapport du Comité des commissaires aux comptes avait été examiné par la Cinquième Commission en novembre 1996, au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Au même moment, le PNUD avait présenté, par l'intermédiaire du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires un rapport d'activité sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/51/488/Add.2). Le rapport du Comité consultatif faisait l'objet du document A/51/533. L'adoption d'une résolution sur cette question avait été reportée jusqu'à la reprise de la session de l'Assemblée générale. L'Administrateur assistant a adressé ses remerciements au Comité des commissaires aux comptes, qui avait étudié de manière approfondie la gestion et les systèmes financiers du PNUD, et avait procédé, durant l'exercice considéré, à un dialogue ouvert et constructif avec ce dernier. Le PNUD accordait la plus haute priorité à l'application des recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes et avait déjà pris des mesures pour y donner suite.

201. Se référant aux principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes, l'Administrateur assistant a souligné les mesures prises jusqu'à ce jour. Il a noté avec préoccupation que le Comité des commissaires aux comptes avait assorti de réserves son opinion concernant les états financiers du PNUD, parce qu'il n'avait pas reçu les états vérifiés des dépenses concernant des projets exécutés par des entités nationales. Cette question avait été portée à l'attention des gouvernements bénéficiaires. L'Administrateur assistant a informé le Conseil d'administration que le PNUD avait entrepris d'examiner, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes, la stratégie actuelle d'audit des projets exécutés par des entités nationales, et devrait proposer au Conseil, à sa troisième session ordinaire de 1997, une version révisée des dispositions pertinentes du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Il a fait observer que le PNUD était sur le point de conclure l'élaboration d'un document qui contenait une proposition visant à redéfinir les objectifs et la stratégie en matière d'exécution nationale, ainsi que des directives et procédures révisées. Un rapport d'activité serait présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997. Un système révisé de suivi et d'évaluation, s'appliquant en particulier à l'exécution nationale et comprenant des principes directeurs révisés, était en cours de préparation. Les directives révisées pour l'exécution nationale devraient permettre d'identifier plus efficacement les lacunes affectant les capacités des gouvernements. En ce qui concerne les fonctions d'audit interne, l'Administrateur assistant a noté que le PNUD était parvenu à élargir le domaine couvert par l'audit en prévoyant d'importantes ressources additionnelles pour sous-traiter les tâches correspondant à de grands cabinets d'audit internationaux et créer deux centres régionaux de services, pour la région de l'Afrique et celle de l'Asie et du Pacifique, respectivement. Dans le contexte du processus de gestion du changement, un rang de priorité élevé avait été donné aux fonctions d'audit interne, y compris sur le plan des effectifs. Les

recommandations concernant la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs seraient examinées dans le cadre du débat relatif à ce point de l'ordre du jour.

202. Le Directeur de l'audit externe du Royaume-Uni a remercié l'Administrateur assistant de ses remarques et noté que le PNUD et le Comité des commissaires aux comptes entretenaient des relations de travail constructives.

203. Plusieurs délégations ont évoqué les recommandations relatives à l'exécution nationale et souligné qu'il fallait évaluer les capacités des gouvernements à cet égard et élaborer des directives d'évaluation des capacités pour leur utilisation. Les bureaux extérieurs devaient être mis à même de suivre de manière adéquate le recours à cette modalité. Une délégation a souligné qu'il importait que les gouvernements participent à l'élaboration de projets pouvant être exécutés selon cette modalité et de normes applicables dans ce contexte.

204. Une délégation a également demandé des informations complémentaires concernant le Manuel des projets et programmes, les exercices de mesure quantitative du travail, l'examen des mandats des fonds et la stratégie et le plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Elle s'est déclarée préoccupée par le montant des engagements non réglés et des pertes en biens durables, de même que par l'excédent de dépenses de quatre fonds d'affectation spéciale. Ainsi, les dépenses avaient été supérieures aux recettes, en particulier dans le cas du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) et, dans une moindre mesure, dans celui d'UNIFEM et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (UNFSTD).

205. L'accent a été mis sur la nécessité de prévoir des effectifs appropriés et suffisants pour les fonctions d'audit interne. Un appui a été exprimé en faveur de la recommandation tendant à décharger la Division de l'audit et des études de gestion des fonctions qui ne relevaient pas de la vérification des comptes. Une délégation a souligné qu'il convenait d'élargir la portée de l'audit et de mieux centrer les vérifications. Une délégation s'est félicitée du fait que la Division de l'audit et des études de gestion ait désormais adopté un plan quinquennal, tout en continuant d'exprimer le souhait que la qualité des audits, ainsi que celle des documents et rapports y relatifs, soit améliorée.

206. Un intervenant s'est demandé s'il était utile que le Comité des commissaires aux comptes répète ses recommandations de rapport en rapport. Un autre a estimé que les rapports du Comité devraient faire l'objet de débats plus fréquents. Une délégation a fait remarquer que le rapport du Comité soulignait la nécessité d'améliorer le contrôle, le respect du principe de la responsabilité et la gestion dans son ensemble, en sus de la fonction d'audit interne. Les audits et les investigations constituaient en définitive l'ultime moyen d'exercer des contrôles internes. Des systèmes et une gestion adaptée étaient indispensables à une bonne gestion des ressources. L'application des conclusions et recommandations et un suivi régulier et adéquat revêtaient également une importance particulière.

207. Le Directeur de l'audit externe du Royaume-Uni a déclaré que le Comité des commissaires aux comptes répétait dans ses rapports les recommandations qui n'avaient pas été appliquées. Il a fait observer que le Comité consultatif

avait prié le Comité des commissaires aux comptes de préciser les domaines dans lesquels il convenait de prendre des mesures supplémentaires.

208. L'Administrateur assistant a souligné que le recours à la modalité de l'exécution nationale se développait rapidement et a réaffirmé que cette question serait examinée de manière approfondie lors de la deuxième session ordinaire de 1997. Il a fait observer que la Division de l'audit et des études de gestion n'avait subi aucune réduction d'effectifs au cours du présent exercice biennal et que ses besoins seraient examinés avec attention dans le cadre de l'élaboration de la stratégie budgétaire pour l'exercice 1998-1999. Il a également observé qu'il serait possible de mener des débats sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes chaque année, à la première session ordinaire. En ce qui concerne la possibilité de décharger la Division de l'audit et des études de gestion des fonctions qui ne relèvent pas directement de la vérification des comptes, l'Administrateur assistant a indiqué que le transfert de ces fonctions à la Division des politiques et procédures opérationnelles, qui dépend du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, serait achevé en février 1997.

209. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/3. PNUD : rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le document DP/1997/3 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir l'audit des projets, la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, l'exécution nationale, les questions budgétaires, la gestion des fonds, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et la vérification interne des comptes;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année, à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

Application de la décision 96/40 concernant la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

210. L'Administrateur a présenté au Conseil d'administration, comme il lui avait été demandé à la troisième session ordinaire de 1996, un rapport sur les questions relatives à la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Sa déclaration a permis de compléter les informations figurant dans

le document de séance publié sous la cote DP/1997/CRP.3, qui rendait compte des activités menées jusqu'au 10 janvier 1997. Il a informé le Conseil que de gros efforts avaient été réalisés pour mener à bien l'enquête relative à la réserve et pour mettre en oeuvre des mesures concernant la responsabilité en matière de gestion. L'enquête arrivait à son terme et le PNUD était désormais mieux à même d'expliquer ce qui s'était passé, et de désigner les responsables des problèmes identifiés. Cependant, le respect des formes régulières à l'égard du personnel du PNUD interdisait pour le moment la divulgation d'informations détaillées concernant les irrégularités ou les fautes imputables à certains fonctionnaires. Des extraits des rapports sur les responsabilités internes et sur l'enquête externe qui avait été menée seraient communiqués au Conseil. Les résultats de l'enquête confirmaient l'existence de graves lacunes au niveau des contrôles internes et de la supervision de la gestion, qui avaient donné lieu à des dépassements de dépenses pour la construction de logements et de locaux communs. L'Administrateur s'est déclaré résolu à évaluer les pertes financières subies par le PNUD et, dans la mesure du possible, à obtenir réparation. Le PNUD ne serait toutefois pas en mesure de déterminer le montant de ces pertes dans l'immédiat.

211. L'Administrateur a indiqué que 18 fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, dont plusieurs hauts fonctionnaires, faisaient l'objet d'une enquête et seraient éventuellement passibles de mesures disciplinaires. Deux d'entre eux avaient été mis à pied en attendant d'être inculpés et que des sanctions, qui pourraient s'avérer extrêmement lourdes, soient prises à leur encontre, si les faits qui leur étaient reprochés étaient établis. Des actions en restitution des fonds pourraient également être envisagées. Le cas des autres fonctionnaires serait examiné dans les semaines à venir. L'Administrateur s'est personnellement engagé à faire en sorte que ces problèmes soient résolus au plus vite et de façon définitive. Il a rappelé sa décision de confier provisoirement la gestion de la réserve au Directeur adjoint de la Division des services administratifs et d'information. Il a également indiqué que le PNUD continuait de se défaire des logements qui n'étaient plus nécessaires. En ce qui concerne les contrôles internes, il a déclaré que les opérations au titre de la réserve faisaient l'objet de contrôles plus rigoureux. En outre, un nouveau service des politiques et contrôles financiers était en train d'être créé au sein de la Division des finances. Le PNUD avait tenu les membres du Groupe consultatif mixte des politiques et le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne informés des faits nouveaux relatifs à la réserve. L'Administrateur a confirmé au Conseil d'administration que toutes les mesures entreprises seraient appliquées jusqu'au bout.

212. Plusieurs délégations ont pris la parole afin de remercier l'Administrateur de ses remarques et des mesures adoptées par le PNUD pour régler le problème concernant la réserve. Elles se sont félicitées, en particulier, du fait que l'Administrateur se soit engagé personnellement à prendre des mesures à cet égard. D'autres délégations ont également exprimé leurs remerciements à l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration. L'accent a été mis sur la nécessité de prendre des mesures sans tarder et de tenir le Conseil d'administration informé de tout fait nouveau. Une délégation a demandé pendant combien de temps les projets de construction de nouveaux locaux communs seraient suspendus.

213. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le PNUD ne s'était pas attaqué aux causes fondamentales du problème en temps voulu. Il lui semblait que plusieurs mesures particulièrement importantes devaient être prises pour rectifier la situation. Il convenait notamment de mettre en place un

ensemble de mesures, qui devaient être comprises par tous les fonctionnaires concernés et les autres membres du personnel, afin d'éviter à l'avenir tout dépassement des dépenses autorisées. Cela signifiait que toutes les dépenses nécessaires et appropriées afférentes aux logements et locaux communs devaient être vérifiées avant que des fonds ne soient déboursés. D'autre part, il fallait conclure davantage d'accords officiels avec les organisations membres du Groupe consultatif mixte des politiques afin d'assurer leur participation effective à la planification et au contrôle des besoins techniques. Pour ce qui est des procédures relatives à la comptabilité financière, l'approche du PNUD consistant à séparer les avoirs destinés aux logements de ceux destinés aux locaux communs semblait particulièrement avisée. Il convenait d'élaborer des procédures écrites permettant de distinguer clairement les dépenses courantes d'entretien des frais de remise en état, ce qui contribuerait à accroître la clarté et la transparence des états financiers du PNUD. Le PNUD devrait également s'assurer les services de personnes ayant les compétences voulues en matière de gestion immobilière, offrir une formation appropriée et dégager à cet effet les ressources nécessaires. L'intervenant a approuvé la décision du PNUD de ne plus construire ou acquérir de logements. Il a jugé regrettable que le PNUD ne soit pas en mesure de recouvrer intégralement son investissement initial. Sa délégation attendait avec intérêt l'analyse, lors de la deuxième session ordinaire, des résultats de l'enquête menée par la Division de l'audit et des études de gestion. Le rapport qui serait établi devrait mentionner les mesures prises en vue de remédier aux problèmes systémiques touchant la réserve. La même délégation a aussi exprimé l'espoir que le Comité des commissaires aux comptes continuerait à suivre l'évolution de la situation et établirait au besoin un rapport intérimaire. Elle a indiqué qu'elle demanderait peut-être à d'autres parties de participer à l'examen de la pertinence des mesures correctives adoptées par le PNUD et de formuler des observations à ce sujet.

214. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a souligné l'importance particulière que le PNUD attachait à cette question et la nécessité de prendre des mesures internes et externes. Le PNUD examinait le problème sous tous ses aspects, y compris les facteurs systémiques, les fonctions de vérification et d'approbation, l'établissement des budgets et des engagements de dépenses, et la question de l'obligation redditionnelle. Tout serait fait pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. L'Administrateur assistant a fait observer que les membres du Groupe consultatif mixte des politiques avaient reçu des instructions précises et a déclaré que les futurs accords relatifs aux locaux communs devraient être bien compris par toutes les parties. Les services de professionnels étaient nécessaires pour gérer les projets communs. La construction de nouveaux locaux ne serait envisagée qu'en dernier ressort.

215. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a informé le Conseil d'administration que la Division s'efforçait de réunir autant d'informations que possible dans les meilleurs délais.

216. Le Président a déclaré que le Bureau du Conseil d'administration se félicitait des mesures qui avaient été prises et de la volonté manifestée par le PNUD de remédier à la situation.

217. Le Conseil d'administration a pris note des informations présentées oralement par l'Administrateur et de celles contenues dans le document de séance publié sous la cote DP/1997/CRP.3.

Rapport d'activité sur la mise en place du schéma en matière d'obligation redditionnelle

218. L'Administrateur associé a présenté oralement un rapport d'activité sur la mise en place du schéma en matière d'obligation redditionnelle, comme il lui avait été demandé à la troisième session ordinaire de 1996. Il a expliqué qu'une large part des travaux correspondants s'inscrivaient dans le cadre du processus de gestion du changement. Les principaux éléments du schéma étaient les suivants : définition et communication du mandat, de la mission et des objectifs du PNUD; valeurs communes; moyens; système de suivi et de formation. À ces éléments viendrait s'ajouter un modèle de contrôle et d'auto-évaluation du risque axé sur les objectifs opérationnels, les politiques connexes et les risques acceptables. Cette approche tendrait à réduire la dépendance à l'égard des manuels, directives et instructions. Deux considérations prioritaires avaient trait respectivement aux questions d'administration, par rapport au Conseil d'administration, et aux contrats entre l'Administrateur et les hauts fonctionnaires relatifs au respect du principe de la responsabilité, pour lesquels une formation serait dispensée. Des buts et objectifs opérationnels précis seraient établis pour le PNUD. Celui-ci avait élaboré un projet d'énoncé de valeurs et de principes directeurs sur la base d'une enquête réalisée en 1996 auprès de l'ensemble du personnel. Cet énoncé, qui sera diffusé dans toute l'organisation au début de 1997, constituerait la pierre angulaire d'un programme axé sur l'éthique, qui comprendrait un code déontologique, une infrastructure destinée à appuyer le personnel et un système de récompenses et de sanctions en fonction de l'intégrité de l'intéressé.

219. Il était également prévu, dans le cadre du schéma, de renforcer les compétences des coordonnateurs résidents, d'élaborer des critères pour leur notation et de définir avec plus de précision les compétences que devaient posséder tous les fonctionnaires. Un système expérimental de gestion intégrée des cadres avait été mis au point et un nouveau système d'information financière mis en place au début de 1997. Deux initiatives avaient été prises dans le domaine du suivi et de la formation, à savoir l'établissement du Comité d'examen et de contrôle, et le renforcement et la décentralisation de la Division de l'audit et des études de gestion. Les projets de gestion du changement consisteraient à examiner et appliquer les recommandations figurant dans le rapport final établi par les consultants, qui avaient procédé à l'examen des sous-systèmes du PNUD qui avaient des incidences sur l'obligation redditionnelle.

220. Des informations ont été demandées sur les propositions en matière d'éthique, sur la méthode qui serait utilisée pour procéder à l'audit des activités du siège, dans le contexte de la décentralisation de la Division de l'audit et des études de gestion, et sur la façon dont on pourrait éviter des situations analogues à celles que connaissait la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Une délégation a souligné qu'il fallait des règles précises pour guider le personnel. Une autre a fait observer que dans le cas de la réserve, il semblait que le système n'avait pas été approuvé, qu'il n'avait pas fonctionné ou qu'il manquait de clarté. Le système devait indiquer clairement ce qu'on attendait de chaque fonction ou de chaque fonctionnaire, afin qu'il soit possible de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés.

221. L'Administrateur associé a déclaré que les questions d'éthique seraient examinées dans le contexte du schéma général en matière d'obligation redditionnelle. Celui-ci avait pour objectif de définir un meilleur système de

valeur, élaboré en collaboration avec le personnel. Il a fait observer que la Division de l'audit et des études de gestion ne serait pas totalement décentralisée. Certaines ressources seraient transférées dans les centres régionaux afin de renforcer leurs capacités en matière de contrôle. En ce qui concerne la réserve, les directives étaient bien définies mais elles n'avaient pas été appliquées, et aucun mécanisme d'alerte n'était en place pour signaler le problème qui était apparu. Le groupe des contrôles financiers qu'il était proposé de créer jouerait le rôle de système d'alerte rapide. La Division de l'audit et des études de gestion accorderait la priorité au contrôle et aux études de gestion, pour que les lacunes dans ce domaine puissent être identifiées plus tôt.

222. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a noté l'absence de mécanismes de contrôle dans le cas du problème qui a touché la réserve.

223. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a déclaré que la Division mettrait l'accent sur le contrôle et l'évaluation des risques. Les quatre centres régionaux de services qui devaient être créés seraient plus rentables et plus proches des ressources à fournir. Il a également déclaré que la Division mènerait davantage d'audits des services du siège, comme l'avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes.

224. Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'activité qui avait été présenté oralement sur la mise en place d'un schéma en matière d'obligation redditionnelle.

Éléments de dépense du siège

225. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a informé le Conseil d'administration que les informations supplémentaires sur les éléments de dépense du siège qui avaient été demandées à la troisième session ordinaire de 1996 figuraient dans le document de séance publié sous la cote DP/1997/CRP.4.

226. Des questions ont été posées au sujet des informations figurant dans le document susmentionné, notamment sur le total des dépenses de personnel et sur le rapport entre les frais de location de locaux au siège, à New York, et ceux en vigueur dans d'autres villes où l'ONU a des bureaux. Une délégation a proposé que le personnel du PNUD soit davantage décentralisé vers d'autres lieux d'affectation et a demandé des informations supplémentaires concernant le processus de gestion du changement. Il serait possible de faire figurer des informations plus détaillées sur les éléments de dépense du siège dans les informations publiées chaque année sur le budget. Ces informations permettraient d'améliorer le contrôle des coûts administratifs, y compris des dépenses du siège. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la tendance à la hausse des dépenses du PNUD, et celui-ci a été encouragé à réduire ses dépenses au cours du prochain exercice biennal. Une délégation, notant l'augmentation des dépenses de personnel en dépit de la diminution des effectifs de base, a demandé des renseignements sur les effectifs depuis 1990, aussi bien au siège que dans les bureaux extérieurs, en fonction notamment des différents types de contrats. Il a été noté que du fait de la diminution du montant des contributions au titre des activités de base, le PNUD devrait continuer à réduire les effectifs du siège. Une autre délégation a souligné que malgré la réduction générale des dépenses, il convenait de renforcer les structures en place dans les pays bénéficiaires. Il a été proposé de tenir un débat

d'ensemble sur les dépenses du siège lors de la session annuelle. Une délégation a souligné que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 devraient permettre au Conseil d'administration d'exercer un contrôle plus efficace sur les dépenses d'administration, y compris les dépenses du siège. Cette même délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les dépenses d'administration du siège avaient considérablement augmenté au cours des exercices biennaux 1990-1991 et 1992-1993, sans diminuer par la suite. Elle a accueilli avec satisfaction les données fournies et exprimé l'espoir que des progrès seraient réalisés en vue de réduire au minimum les dépenses d'administration, non seulement au siège, mais aussi dans l'ensemble du PNUD.

227. Une délégation a indiqué qu'elle préférerait que le siège du PNUD reste à New York, tandis qu'une autre a déclaré qu'il serait possible de le transférer à Bonn (Allemagne).

228. Une délégation a prié le Conseil d'administration de cesser de demander des informations qui figuraient déjà dans les rapports financiers annuels.

229. L'Administrateur assistant a noté que les informations relatives aux éléments de dépense seraient incluses dans la documentation prévue pour le débat sur le budget biennal. Les questions connexes, y compris celles se rapportant à la décentralisation, seraient également abordées dans le contexte du processus de gestion du changement.

230. Le Directeur de la Division du budget a fait remarquer que si l'on considérait à la fois les éléments de budget correspondant aux activités de base et ceux correspondant aux autres activités, la réduction des effectifs serait de 25 %. En ce qui concerne les frais de location des locaux, il convenait de noter que les informations fournies se rapportaient aux baux existants, qui faisaient actuellement l'objet de nouvelles négociations. Le PNUD s'attendait à ce que les loyers baissent sensiblement au cours de l'exercice biennal à venir et tombent à un niveau inférieur à celui de 1990-1991. Le Directeur de la Division du budget a également noté que dans le budget biennal, les ressources prévues au titre des dépenses communes de personnel comprenaient un montant pour le remboursement de l'impôt sur le revenu. Le montant total des dépenses de personnel était resté pratiquement inchangé depuis six ans, mais les coûts unitaires avaient augmenté. Parmi les autres facteurs entrant en jeu, il convenait de citer l'inflation, les programmes de formation, et les coûts afférents aux indemnités versées lors de la cessation de service. Des données sur les tendances observées seraient présentées dans le cadre du budget biennal.

231. Le Président a fait observer que la question devrait être examinée de manière plus approfondie, eu égard en particulier au fait que certains pays mettaient gratuitement des locaux à la disposition du PNUD. Les ressources limitées dont disposait le Programme devraient être utilisées au niveau des pays.

232. Le Conseil d'administration a pris note des informations qui lui avaient été communiquées.

VIII. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

233. L'Administrateur associé, présentant la question, a déclaré que le Conseil d'administration était invité à donner son avis et à fournir des directives sur trois questions relatives au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) : la modalité de financement partiel, l'évaluation externe d'UNIFEM, et la stratégie et le plan d'exécution du Fonds. Il a indiqué que la situation financière d'UNIFEM était stable et que les recettes globales du Fonds avaient augmenté. Lors de la conférence des donateurs organisée en novembre 1996, 28 donateurs avaient annoncé des contributions s'élevant au total à 6,4 millions de dollars, soit 674 000 dollars de plus qu'en 1996. L'Administrateur associé a estimé que pour tirer le meilleur parti des ressources mises à sa disposition, dès qu'il les recevrait, UNIFEM devrait de nouveau appliquer un système de financement partiel lui permettant de planifier et d'approuver les programmes et projets pluriannuels dans leur intégrité. La formule proposée était exposée dans un document de séance (DP/1997/CRP.5) qui avait été soumis au Conseil. Une note officieuse présentant la suite donnée par UNIFEM aux recommandations formulées lors de l'évaluation externe du Fonds lui avait également été transmise. Le plan d'exécution permettrait de suivre les travaux du Fonds au cours des trois années à venir. L'Administrateur associé a également informé le Conseil que, à la suite des discussions organisées dans le cadre des séances officieuses du Conseil en décembre 1996, UNIFEM avait obtenu du Bureau des affaires juridiques un avis confirmant qu'aux termes de son mandat, il pouvait travailler dans les pays d'Europe centrale et de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants.

234. La Directrice d'UNIFEM a évoqué différentes questions. Elle a souligné qu'UNIFEM et la Division des finances du PNUD collaboraient étroitement à l'élaboration d'un projet de système de financement partiel et indiqué que le Fonds avait donné suite à plusieurs recommandations du rapport d'évaluation externe, en particulier celles qui avaient trait à l'orientation et à la gestion des programmes. Elle a présenté les divers volets du plan d'exécution d'UNIFEM, comprenant la mission d'UNIFEM, la nature de ses travaux, les possibilités offertes et les problèmes posés par le contexte extérieur, les points forts et points faibles du Fonds et différents aspects de la gestion axée sur les résultats, y compris la programmation stratégique, l'utilisation des ressources et les besoins. Elle a souligné qu'UNIFEM jouait un rôle crucial au sein du système des Nations Unies pour une partie essentielle de la population. Le Fonds devait être géré de manière efficace et disposer de ressources suffisantes pour mener à bien sa mission, qui était de favoriser l'autonomisation économique et politique des femmes, et pour répondre à leurs besoins et préoccupations. Le Fonds s'attacherait à favoriser un changement de mentalité qui déboucherait sur l'autonomisation des femmes, à mettre en place des actions pilotes qui pourraient être appliquées à une plus grande échelle, à mettre à l'essai de nouvelles options propres à favoriser l'égalité entre les sexes et à donner une base concrète à l'élaboration des politiques.

235. Plusieurs orateurs, dont l'un s'exprimait au nom du Groupe africain et un autre au nom du Groupe asiatique avec l'appui d'une autre délégation, ont salué le travail accompli par UNIFEM en faveur des femmes des pays en développement. Le Fonds devrait être en mesure de poursuivre ses activités et d'assurer le suivi du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il avait fait l'objet d'évaluations suffisantes et avait prouvé qu'il entretenait des relations étroites avec le Conseil d'administration.

236. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la modalité de financement partiel. Certaines auraient toutefois préféré participer à une discussion de fond sur l'application des recommandations du rapport d'évaluation avant d'être amenées à se prononcer sur cette modalité. Une délégation a demandé des précisions sur le montant de la réserve opérationnelle, selon que l'on appliquait l'ancien système ou le nouveau. Il a été demandé qu'une discussion soit organisée sur la suite à donner à l'évaluation lors de la deuxième session ordinaire de 1997. Une délégation a déclaré que les nouveaux projets devraient être mis en oeuvre conformément au plan d'exécution.

237. La Directrice d'UNIFEM a expliqué qu'en approuvant le système de financement partiel, on permettrait au Fonds de mieux gérer ses ressources. Elle a souligné qu'UNIFEM se félicitait de travailler en collaboration avec le Conseil d'administration. Il utiliserait les ressources mises à sa disposition pour favoriser la mise sur pied d'activités en faveur des femmes. UNIFEM présenterait une stratégie et un plan d'exécution détaillés à la session annuelle de 1997.

238. La Directrice adjointe d'UNIFEM a noté que le Fonds serait à même de financer de nouvelles activités grâce au système de financement partiel. Le Directeur de la Division des finances a ajouté que ce système était sûr et pratique et que la gestion des risques avait été envisagée.

239. Plusieurs délégations ont fait observer qu'UNIFEM devrait se concentrer sur les domaines où il bénéficiait d'un avantage comparatif. Elles ont notamment déclaré que ses travaux pouvaient inciter les autres organismes des Nations Unies à intégrer des considérations liées aux sexospécificités dans leurs activités et ont mis en exergue son action en faveur de l'autonomisation politique et économique des femmes. Une délégation a souligné que la féminisation de la pauvreté avait des conséquences graves et qu'il fallait que les femmes aient accès à la nourriture. Il était donc essentiel qu'UNIFEM participe activement au suivi du Sommet mondial de l'alimentation.

240. De nombreuses délégations se sont dites favorables à l'élargissement des activités du Fonds à l'Europe centrale et de l'Est et à la Communauté d'États indépendants. Un orateur, s'exprimant au nom des États d'Asie centrale, a souhaité qu'UNIFEM lance, en faveur des femmes de la région, des activités d'élimination de la pauvreté. Un autre a estimé qu'UNIFEM devait prendre des mesures pour aider les femmes réfugiées.

241. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document de séance sur l'utilité d'un système de financement partiel pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.5), établi en application de sa décision 96/43;

2. Souscrit à la méthode proposée pour déterminer le montant des programmes pouvant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le cadre de la modalité de financement partiel, telle qu'elle est décrite dans l'annexe à la présente décision, et approuve, à titre provisoire, son utilisation pour le Fonds à partir de 1997 et, en l'absence d'objection, son maintien en attendant le débat sur les mesures prises pour donner suite à l'évaluation du Fonds;

3. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devrait mettre en place un mécanisme de contrôle approprié, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et rendre compte du fonctionnement de la modalité de financement partiel dans le cadre du rapport financier annuel du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds gérés par le Programme, qui doit être présenté chaque année à la troisième session ordinaire;

4. Prend note de la suite donnée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la note officieuse présentée par le Fonds durant la session en cours, et décide que ce document devrait être distribué dans les langues de travail du Conseil d'administration en vue d'être examiné à la deuxième session ordinaire de 1997, compte tenu du paragraphe 3 de la décision 96/8 du Conseil, concernant les règles établies pour la présentation de la documentation;

5. Prend également note des progrès réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élaboration d'une stratégie assortie et d'un plan d'exécution, tels qu'ils ont été décrits par le Directeur exécutif dans le rapport qu'il a fait oralement au Conseil d'administration;

6. Prend note en outre du fait que, comme on l'a constaté récemment, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme peut travailler en Europe orientale, en Europe centrale et dans la Communauté d'États indépendants, dans le cadre de la législation existante, et prie le Fonds de tenir compte de ce fait dans le contexte du plan d'exécution et de la stratégie qu'il doit présenter à sa session annuelle de 1997 sans perdre de vue que l'attention voulue devrait être accordée aux activités à exécuter dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, ainsi qu'il est indiqué dans sa décision 96/43.

17 janvier 1997

Annexe

SYSTÈME DE FINANCEMENT PARTIEL PROPOSÉ POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (UNIFEM)

Les variables ci-après seraient prises en compte dans les formules de calcul du montant des programmes devant être approuvés et du niveau de la réserve opérationnelle :

a) Les recettes prévues au titre des ressources générales, calculées sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs (R);

b) Le solde des ressources générales reporté de l'année précédente (S);

c) Le budget administratif. Le montant estimatif pour les trois années suivantes équivaldra par défaut au montant prévu pour l'année considérée multiplié par trois. L'administration d'UNIFEM présentera au PNUD pour approbation tous les ajustements apportés à ce montant estimatif (BA);

d) Les budgets des projets en cours reportés des années précédentes sur l'année en cours, plus les budgets des projets en cours pour l'année en question (BPC);

e) Le taux d'exécution du programme, soit la part prévue des budgets approuvés pour l'année en cours qui est effectivement dépensée en cours d'année (E).

1. Le plafond des ressources affectées aux programmes (P) sur une période de trois ans sera fixé chaque année au mois de décembre, à partir d'une estimation prudente des recettes à percevoir pendant les trois années à venir, déduction faite des dépenses d'administration à régler pendant la même période. Pour en rester à une estimation très modérée, les encaissements prévisibles pour la première année seraient égaux au montant estimatif des recettes à percevoir au cours de l'année considérée, calculé sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs. Les estimations pour la deuxième année équivaldraient à 50 % des prévisions de recettes de la première année, et celles pour la troisième année, à 25 % (soit 50 % du montant estimatif de l'année précédente).

$$P = (1 + 0,5 + 0,25) \times R - BA$$

Si les sources de recettes se diversifient et que l'on est moins tributaire d'un petit groupe de donateurs, le montant des ressources à percevoir à l'avenir pourra dépasser les coefficients actuels applicables à la deuxième et troisième années. Les montants appliqués actuellement sont très modérés, ce qui reflète les caractéristiques actuelles de la base de donateurs. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'administration d'UNIFEM, en consultation avec la Division des finances, pourra réexaminer les montants estimatifs applicables et les présenter au Conseil d'administration pour examen.

2. Le montant des disponibilités pour toutes les nouvelles approbations de crédits au titre des programmes s'obtient en déduisant du plafond le montant total des budgets des projets en cours pour les années présentes et futures. La réserve opérationnelle (RO) serait égale au montant moyen annuel des dépenses pendant la durée d'exécution du programme, soit le taux d'exécution multiplié par le tiers du plafond.

$$RO = P/3 \times E$$

3. Le plafond des dépenses relatives aux programmes (PDP) pour l'année en cours sera fixé de sorte à ne pas dépasser le montant total estimatif des ressources disponibles pour l'année considérée (solde des ressources générales reporté de l'année précédente plus recettes prévues), déduction faite des dépenses administratives (AD). Comme le niveau de la réserve opérationnelle fluctue au même rythme que les montants des programmes à approuver, toute augmentation ou réduction de la réserve doit également être prise en compte pour déterminer le plafond des dépenses relatives aux programmes. Ce plafond sera donc calculé comme suit :

$$PDP = S + R - AD \text{ +/- mouvements de la RO}$$

Le plafond annuel pour les budgets de nouveaux projets à approuver (PA) lors de l'année considérée est fixé en fonction du même plafond de dépenses :

a) En déduisant les budgets des projets en cours pour l'année considérée, y compris les montants rééchelonnés de l'année précédente (BPC);

b) En tenant compte du taux d'exécution des programmes prévu pour UNIFEM (80 %) et en relevant d'autant le plafond pour les budgets de nouveaux projets à approuver, afin d'assurer un éventail de programmes aussi vaste que possible, dans les limites des ressources disponibles.

$$PA = (1/E \times PDP) - OPB$$

4. Comme indiqué ci-dessus, la réserve opérationnelle d'UNIFEM aura deux principaux objectifs : a) combler tout écart entre les dépenses et les liquidités d'un mois sur l'autre et b) fournir une couverture contre les fluctuations à la baisse d'une année sur l'autre. La procédure ci-après sera adoptée : UNIFEM surveillera la réserve opérationnelle et fera un rapport trimestriel au Bureau de l'Administrateur et au Directeur du Bureau de l'administration et des finances. S'il apparaît que le niveau de la réserve ne peut pas être maintenu à la fin de l'année, l'Administrateur en informera le Conseil d'administration, en donnant les raisons pour lesquelles il faut puiser dans la réserve et en indiquant les mesures qu'UNIFEM entend prendre pour s'attaquer au problème. Le fonctionnement du système de financement partiel, s'agissant notamment du niveau de la réserve opérationnelle, sera soumis à un contrôle de gestion par UNIFEM et la Division des finances au mois de décembre de chaque année. Les montants applicables pour les années à venir seront déterminés à la même époque.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

242. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence du Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies a présenté le document de séance consacré aux activités entreprises par le PNUD dans le cadre du suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.6). Il a informé le Conseil d'administration que le PNUD collaborait étroitement avec le Comité permanent interorganisations, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et le Département des affaires humanitaires à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur le suivi de cette résolution. La Division des interventions d'urgence axait ses efforts à la fois sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence et sur l'affectation des ressources du PNUD au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base dans le cadre des futurs arrangements de programmation. Le Directeur de la Division a souligné l'intérêt que le PNUD portait au rôle joué par le Département des affaires humanitaires dans la coordination des secours humanitaires dans le cadre du système des Nations Unies et a noté qu'il avait financé les activités de la plupart des coordonnateurs humanitaires du Département, qui étaient souvent aussi coordonnateurs résidents. L'action du PNUD en faveur du développement et l'appui qu'il apportait au système des coordonnateurs résidents revêtaient une grande importance pour les activités humanitaires. Les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire constituaient une passerelle indispensable entre les activités de secours et les activités de développement.

243. Le Directeur a ensuite décrit les différents aspects des problèmes spéciaux de développement qui se posaient lorsque le PNUD devait s'attaquer aux trois grandes questions propres à la plupart des situations de crise : les personnes déplacées, le déminage et la démobilisation. Il a noté qu'au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base, 19 projets spéciaux de développement étaient en cours d'exécution et que l'élaboration de 15 autres projets était sur le point d'être achevée. Nombre d'entre eux étaient des projets de transition, destinés à faciliter le passage des activités de secours aux activités de développement, et contribuaient à attirer des ressources et à en planifier l'utilisation. Le cadre stratégique dans lequel s'inscriraient les projets devait être fixé par le coordonnateur résident et le coordonnateur humanitaire, ce qui donnerait à tous les partenaires, nationaux et internationaux, un cadre de référence pour leur action respective. Les contributions au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base pour l'établissement de cadres stratégiques avaient donc pour objet de favoriser la collaboration entre le système des Nations Unies et ses partenaires. La transition entre les secours et le développement pourrait être facilitée dans le cadre de la procédure élargie d'appel global, dont l'examen avait été proposé par le PNUD et le Département des affaires humanitaires au Comité permanent interorganisations et à d'autres organismes interinstitutions. En septembre 1996, le CCQPO avait approuvé un plan relatif aux activités de redressement après les conflits mises en oeuvre par les organismes des Nations Unies, qui entrait dans le cadre de l'appui fourni par le PNUD à la mise en place de cadres stratégiques au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base. En collaboration avec le Département des affaires humanitaires, le PNUD préparait pour mars 1997 une réunion de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs humanitaires travaillant dans des pays qui se trouvaient dans une situation

particulière, afin de renforcer la coordination des activités du système des Nations Unies et de faire le bilan de l'expérience acquise.

244. Au cours de l'échange de vues qui a suivi la présentation du document de séance, plusieurs délégations ont estimé qu'il aurait fallu préciser davantage les rôles respectifs du PNUD et du Département des affaires humanitaires dans les situations de crise et éclaircir en particulier le rôle et les responsabilités du PNUD. Le document aurait dû établir clairement et avec précision la stratégie à suivre par le PNUD dans les situations de crise. Des informations plus détaillées ont été demandées sur le partage des responsabilités dans les situations de crise, en particulier en ce qui concerne les populations déracinées. Il a été souligné que les rôles respectifs des autres organismes des Nations Unies n'étaient pas mentionnés dans le document. Plusieurs délégations ont demandé des exemples de coopération entre les différentes organisations et des renseignements sur le rôle de coordination du PNUD au niveau des pays. Une délégation a demandé que le document fasse référence aux activités de renforcement des institutions et aux situations d'après conflit.

245. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a noté que la réunion consultative interorganisations ferait le bilan de la procédure élargie d'appel global en janvier 1997. Un appui au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base était disponible depuis le début de 1997, et la programmation avait débuté en 1996. Les projets en réserve concernaient notamment les élections et le déminage. Le PNUD collaborait avec de nombreux partenaires, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et des ONG. Le Directeur a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la brochure publiée par le PNUD, intitulée "Building Bridges Between Relief and Development".

246. Lors de la reprise de l'examen de la question, l'Administrateur associé a regretté que le PNUD n'ait pas suffisamment consulté le Conseil d'administration au préalable. L'organisation de consultations aurait permis d'éviter les malentendus et aurait pu contribuer à mettre en évidence le rôle du PNUD dans les situations d'urgence. Il a souligné les relations que le PNUD entretenait avec les autres organisations, relations que le document ne détaillait pas suffisamment, y compris dans le cadre d'opérations comme le programme de réinsertion et de réinstallation pour le Cambodge (CARERE) et les programmes de développement au Soudan, où il s'occupait de la réinstallation des personnes déplacées. Au Rwanda, des crédits alloués au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base servaient à la mise en place d'un cadre stratégique interinstitutions en collaboration avec les partenaires du développement actifs dans le pays. Il y avait de nombreux exemples d'activités similaires dans le cadre desquelles le PNUD collaborait avec ses partenaires du Comité permanent interorganisations.

247. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a fait remarquer que dans le document présenté, le PNUD n'avait pas souhaité définir le rôle des autres organisations ou empiéter sur les responsabilités du Département des affaires humanitaires dans la préparation du rapport destiné au Conseil économique et social. Il comptait recevoir du Département des affaires humanitaires le calendrier de la présentation des rapports. Le document de séance avait mis en évidence la nécessité pour tous les acteurs de renforcer la coordination. Le système des coordonnateurs résidents, soutenu par le PNUD, en avait la responsabilité première, le coordonnateur résident remplissant

normalement les fonctions de coordonnateur humanitaire. Le Directeur a noté que le concept de cadre stratégique était de plus en plus reconnu. Par ailleurs, la procédure élargie d'appel global, accepté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et l'Administrateur, faciliterait la mobilisation des ressources. En ce qui concerne la formation, le PNUD avait mis en place, à l'intention des coordonnateurs résidents, le programme de formation à la gestion des secours en cas de catastrophe, qui était maintenant financé au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base. Les programmes de détachement permettaient de former le personnel de différentes organisations. S'agissant de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies, le Directeur a noté que le PNUD avait collaboré étroitement avec la Banque mondiale au Libéria et au Rwanda après les conflits et était sur le point de conclure un mémorandum d'accord avec le HCR.

248. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre, a remercié l'Administrateur associé d'avoir donné des exemples de coopération après les conflits et le Directeur de la Division des interventions d'urgence d'avoir répondu aux questions posées par les délégations à la réunion précédente. Elle a souligné que le document de séance aurait pu montrer que le PNUD lançait des initiatives de plus grande envergure dans le cadre du suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social et aurait aussi pu présenter des propositions destinées à améliorer la coordination de l'assistance humanitaire. Elle a également fait remarquer que le Conseil d'administration était conscient du caractère sensible de la question du rôle des différentes entités. Enfin, la même délégation, soutenue par d'autres, a demandé qu'un document de séance révisé soit présenté à la deuxième session ordinaire de 1997.

249. Une délégation, s'exprimant au nom du Groupe africain, a évoqué le rôle clef joué par le PNUD dans les situations d'après conflit, en particulier en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs, et après les catastrophes naturelles. Elle a souligné que le Groupe était favorable au renforcement de la fonction de coordination, en particulier dans le domaine du redressement.

250. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre, a déclaré qu'il aurait été utile de faire figurer dans le document écrit les informations fournies oralement. En effet, le document traitait de certaines questions relatives aux opérations humanitaires mais ne définissait pas clairement de stratégie et ne donnait pas suffisamment de détails sur les capacités du PNUD. La même délégation aurait souhaité que l'on précise davantage le rôle du PNUD en ce qui concerne les personnes déplacées, que l'on donne plus d'exemples concrets relatifs à la situation sur le terrain et que l'on présente une analyse approfondie des activités de coordination. Le rôle du personnel de contrepartie des gouvernements et le degré de délégation des pouvoirs entre le siège et les bureaux extérieurs devaient également être précisés. Les organismes des Nations Unies devaient suivre une stratégie unique dans chaque pays. Une autre délégation a souligné que les discussions sur le renforcement de l'assistance humanitaire au sein du système des Nations Unies étaient d'actualité et s'est félicitée des efforts accomplis pour améliorer la répartition des responsabilités entre les organisations. Elle estimait que la présence du PNUD dans les pays sortant d'un conflit était utile, tout comme l'étaient ses relations avec la société civile. Le PNUD ne disposait pas de ressources suffisantes pour lui permettre d'entreprendre des activités concrètes de reconstruction, mais il pouvait axer son action sur les infrastructures administratives et la restauration des systèmes juridiques, y compris au moyen d'une collaboration avec la Banque mondiale. La même délégation a également souligné qu'il fallait s'attacher dès le début des activités à garantir le

passage des secours aux activités de développement et a souhaité que l'on procède à des évaluations conjointes.

251. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a répondu que le PNUD avait un double rôle : agir dans le cadre d'interventions limitées dans les situations d'urgence humanitaire et gérer le système des coordonnateurs résidents. Il a souligné que le représentant résident devait souvent, en tant que coordonnateur humanitaire, faire rapport à plusieurs personnes au sein du système des Nations Unies. Il a noté que le déminage, la démobilisation et l'action en faveur des personnes déplacées comportaient un volet "secours" et un volet "développement". Il s'est dit favorable à la présentation d'un document révisé à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration.

252. Le Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a fait remarquer qu'un document officieux avait été distribué sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social dans le cadre du Comité permanent interorganisations. Il a brièvement abordé les questions de la coordination, de la mobilisation des ressources et des liens entre les activités de secours et de développement. Il a souligné que le Département des affaires humanitaires était favorable au renforcement du système des coordonnateurs résidents, qu'il fallait améliorer de manière à permettre au Département de mener à bien ses fonctions. Le Département était responsable de la coordination sectorielle ainsi que de la désignation des organisations chargées des services communs au sein du Comité permanent interorganisations. L'orateur a cité pour exemple les travaux entrepris récemment dans la région des Grands Lacs. Il s'est félicité de la disponibilité de ressources au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base, en particulier de ressources à consacrer aux interventions de transition. Il a ajouté que le sous-groupe de la mobilisation des ressources avait progressé dans ses travaux, notamment en ce qui concerne la procédure d'appel global. Il a noté que le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations étudierait prochainement la proposition du PNUD et du Département des affaires humanitaires concernant un appel "élargi" qui couvrirait la phase de transition, au cours de laquelle les activités de secours comme les activités de redressement étaient essentielles. Le Département des affaires humanitaires était résolu à promouvoir la conclusion d'un accord interorganisations sur la mise en place d'un tel mécanisme. L'offre de secours devrait s'inscrire dans le cadre d'un redressement à long terme et être associée au développement et non plus considérée comme préliminaire aux activités de développement. Ce changement d'orientation reposait sur trois principes : les objectifs du redressement devaient être fixés pendant la situation d'urgence et non à la fin; les objectifs fixés dans le cadre de l'intervention d'urgence devaient servir de base aux activités de redressement; et les activités de redressement devaient être fondées sur les besoins des populations concernées. L'orateur a ajouté que l'examen mené par le Conseil économique et social serait sans aucun doute fructueux et déboucherait sur une véritable culture de coopération.

253. Une délégation a demandé que les activités du bureau du PNUD à Genève soient renforcées dans le domaine concerné et que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ouvre un bureau à Genève. Plusieurs délégations ont dit attendre avec intérêt que le document soit examiné par le Conseil économique et social. Un orateur a déclaré que l'approche du PNUD semblait trop ambitieuse et que ses propositions allaient au-delà de la résolution 95/56. Un autre a souligné que le PNUD, par sa présence dans les pays bénéficiaires de programmes et sa capacité de traiter tous les aspects du développement, bénéficiait d'un avantage comparatif. Il s'est également demandé

s'il serait possible d'associer des activités de secours et des activités de développement.

254. S'agissant de ce qu'il fallait attendre du document révisé qui doit être présenté à la deuxième session ordinaire, une délégation a estimé que le PNUD devait non seulement tenir compte des observations formulées par les délégations à la session en cours mais aussi de l'annexe à la résolution 95/56 du Conseil économique et social, qui dressait la liste des points à examiner par les organes directeurs, y compris les responsabilités opérationnelles, les lacunes, les capacités opérationnelles et financières, les stratégies, la valorisation des ressources humaines, la présentation de rapports sur les programmes et l'évaluation des programmes, et les ressources. Elle a ajouté qu'il serait utile d'établir des liens entre les travaux des groupes de travail subsidiaires du Comité permanent interorganisations et les progrès de la réflexion au niveau du système. Une autre délégation a souligné la nécessité de se concentrer sur le rôle du PNUD au sein du système dans son ensemble ainsi que sur ses relations avec le Département des affaires humanitaires. Le PNUD jouait un rôle important en matière d'assistance humanitaire dans le domaine des activités opérationnelles et il pourrait jouer un rôle plus stratégique dans la prévention. Un intervenant a encouragé le PNUD à engager dès que possible les consultations informelles sur le document de séance révisé.

255. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a confirmé qu'il serait tenu compte dans le document révisé des observations des délégations et que des consultations informelles seraient organisées pour prévenir tout nouveau malentendu. Il a souligné qu'au cours de l'année précédente, on avait vu se développer un véritable esprit de collaboration.

256. Le Conseil d'administration a demandé à l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, compte tenu des observations formulées à la session en cours.

Bureau extérieur à Chypre

257. Le Conseil d'administration était saisi d'une note concernant le bureau extérieur à Chypre (DP/1997/5).

258. Le représentant de Chypre a rappelé le statut de son pays en tant que contribuant net et a noté que le PNUD avait l'intention de fermer son bureau dans l'île en mars 1997. Il a vivement remercié le PNUD, l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ainsi que les représentants résidents qui avaient travaillé à Chypre de leur précieuse contribution aux travaux du PNUD, en coopération avec le Gouvernement chypriote. Il a exprimé l'espoir qu'au titre de son nouveau statut, Chypre apporterait une contribution au PNUD.

259. Le Conseil d'administration a pris note de la fermeture du bureau extérieur à Chypre, signalée dans le document DP/1997/5.

Exécution des programmes

260. À la demande des délégations au cours de la présente session, l'Administrateur associé a rendu compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'exécution des programmes. Il a rappelé que 1997 était la première année du nouveau cycle de programmation et qu'elle constituait donc une

année transitoire décisive pendant laquelle le PNUD devrait appliquer pleinement les nouveaux arrangements adoptés par le Conseil d'administration dans sa décision 95/23. Le PNUD doit non seulement exécuter des programmes de grande qualité mais il doit également le faire dans les délais prescrits et dans les limites des ressources allouées.

261. En octobre 1995, l'Administrateur s'est inquiété de l'augmentation du montant des ressources de base disponibles et de la réduction apparente du nombre de programmes approuvés et de programmes dans la filière dont la mise en oeuvre était prévue pour 1996 et les années suivantes. Il fallait intensifier la dynamique de programmation afin de réduire l'accumulation de disponibilités au titre des ressources de base, de garantir l'utilisation intégrale des fonds du cinquième cycle et d'élaborer un schéma d'exploitation de la base des ressources approuvée dans la décision 95/23 du Conseil d'administration pour la nouvelle période de programmation (1997-1999). Un document de séance (DP/1996/CRP.19) sur cette question a été distribué lors de la troisième session ordinaire de 1996. Plusieurs mesures avaient alors été prises pour améliorer les perspectives futures du programme. L'Administrateur a fait part directement à tous les représentants résidents de la vive inquiétude que lui inspirait le ralentissement de la dynamique de programmation, qui se répercutait sur le niveau d'exécution des programmes. À la demande de l'Administrateur, l'Administrateur associé avait lancé une série d'examens spéciaux en collaboration avec les bureaux régionaux pour élaborer des plans d'action détaillés contenant des stratégies régionales spécifiques afin de régler ces questions, et analyser les niveaux de programmation des différents pays, en insistant plus particulièrement sur les pays les plus défavorisés en matière de programmes. Seize grands pays répondant à ce cas de figure avaient été ensuite identifiés. Il s'était rendu dans l'un de ces pays, le Bangladesh, et y avait passé six semaines en qualité de représentant résident par intérim afin de mieux comprendre les problèmes qui se posaient et de trouver des solutions adaptées. Il a fait part au Conseil d'administration des enseignements qu'il avait tirés de son expérience en matière d'exécution de programmes au Bangladesh.

262. À la suite de plusieurs analyses internes et compte tenu de sa propre expérience professionnelle, il était rapidement arrivé à la conclusion que le ralentissement continu de la programmation et de l'exécution résultait directement de la convergence de facteurs complexes et interdépendants liés aux efforts déployés par le PNUD pour accroître sa capacité d'adaptation et son efficacité. Parmi ces facteurs, on pouvait notamment relever l'augmentation considérable du recours à la modalité d'exécution/réalisation nationale, la mise en place de l'approche-programme et le recentrage des priorités de programmation et de la structure du PNUD. Le processus de réorientation des programmes et d'adaptation à de nouvelles directives qui avait suivi l'abandon par le PNUD de ses modalités traditionnelles de programmation avait entraîné un fléchissement du taux normal d'élaboration et d'exécution des programmes.

263. L'organisation avait centré ses efforts sur le renforcement des politiques et procédures opérationnelles et sur l'amélioration des modalités actuelles d'exécution des programmes, parallèlement aux délibérations et activités en cours dans le cadre du processus de changement interne du PNUD. En octobre 1996, l'Administrateur avait créé une Équipe spéciale de programmation et d'exécution chargée du suivi de l'approbation et de l'exécution des programmes dans les bureaux de pays sur la base des montants cibles des dépenses prévues pour 1997-1999 au titre de chaque programme de pays. Ces montants cibles avaient été déterminés dans le cadre d'un processus consultatif auquel avaient participé les représentants résidents, les bureaux régionaux et la

Division de la planification des ressources et de la coordination. Le mandat de l'Équipe spéciale avait été communiqué au Conseil d'administration. L'Administrateur avait également consacré 2 millions de dollars de sa réserve pour imprévus au financement d'un projet d'appui spécial ayant pour seul objectif de contribuer directement et immédiatement à l'amélioration de la qualité des programmes prévus pour 1997-1999, à l'accroissement du niveau des engagements et à l'amélioration de l'exécution, surtout en 1997.

264. Le Comité exécutif du PNUD a été tenu régulièrement informé des problèmes et des questions ayant une incidence sur l'exécution des programmes. La situation était grave. Le montant cible des approbations au titre du budget de 1997 avait été fixé à 878 millions de dollars. Actuellement, la valeur des programmes approuvés représentait environ 260 millions de dollars. Par conséquent, si le PNUD considérait que le taux élevé d'exécution visé pour 1997 ne pourrait être atteint que sur la base des budgets approuvés avant juillet 1997, le taux d'approbation mensuel au cours des six prochains mois devrait être de l'ordre de 100 millions de dollars.

265. Lors de la réunion du Comité exécutif tenue la semaine précédente, l'Administrateur a déclaré que l'exécution de programmes était l'objectif prioritaire du PNUD pour 1997. Il a ensuite rappelé les directives qu'il avait formulées et qui avaient pris effet immédiatement : a) tout le personnel affecté aux programmes devait s'attacher essentiellement à accélérer le rythme des approbations et de l'exécution des programmes pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord; b) des restrictions étaient imposées pour les six prochains mois sur tous les déplacements des directeurs des bureaux régionaux et des représentants résidents; c) le Comité exécutif continuerait de surveiller régulièrement les progrès de l'exécution des programmes; d) l'Équipe spéciale de programmation et d'exécution qui se réunissait tous les 15 jours sous sa présidence avait pour objectif principal de donner l'impulsion nécessaire pour accélérer le rythme des approbations et de la réalisation; e) le maximum de pouvoirs d'approbation devait être délégué aux bureaux extérieurs, qui auraient alors l'entière responsabilité de la qualité de l'exécution; f) l'élaboration de tous les manuels relatifs aux programmes et de toutes les directives concernant les nouveaux arrangements en matière de programmation, y compris les manuels révisés relatifs à l'exécution nationale et à l'approche-programme, ainsi que les directives relatives à la collaboration avec les ONG devrait être achevée; g) une "Ligne directe" devrait être établie entre l'Administrateur et tous les représentants résidents pour les questions relatives aux approbations et à l'exécution, et l'Administrateur devrait envoyer une lettre spéciale à tous les représentants résidents dans les pays considérés comme prioritaires afin de définir clairement ce que l'on attendait d'eux et le soutien qui leur serait apporté par le siège; h) il faudrait avoir l'assurance que les ressources au titre des lignes 1.1.1 et 1.1.2 du montant cible pour l'allocation de ressources de base seraient programmées conjointement, conformément aux critères en vigueur; i) une liste restreinte de pays devant bénéficier d'une attention immédiate et concertée devrait être établie pour chaque région, en fonction du montant cible théorique pour l'allocation de ressources de base en ce qui les concerne. Cette liste comprendrait les pays qui pourraient véritablement influencer sur les résultats à l'échelle régionale; j) des équipes d'appui à l'exécution composées de fonctionnaires choisis parmi les plus performants et les plus opérationnels devraient être créées dans tous les bureaux extérieurs. Ces équipes seraient envoyées dans les pays prioritaires pour aider les représentants résidents à examiner de façon critique et à resserrer les prévisions en matière d'exécution, à accélérer l'approbation des projets et à élaborer des solutions novatrices et spécifiques concernant les programmes afin

d'accroître le taux réel d'exécution en 1997. Le mécanisme d'appui à l'exécution, d'un montant de 2 millions de dollars, fournirait les ressources nécessaires au déploiement de ces équipes.

266. L'Administrateur associé a assuré au Conseil d'administration que le PNUD était pleinement conscient de la gravité de la situation présente en matière d'exécution des programmes, notamment dans le climat actuel de changement. Il faisait tout pour que les approbations, notamment pour 1997, atteignent des niveaux acceptables au cours des six à huit prochains mois afin d'obtenir des taux d'exécution satisfaisants. Les résultats de ces efforts et leur incidence potentielle sur les niveaux d'exécution en 1997 et 1998 seraient connus vers le milieu de l'année. L'Administrateur associé a proposé qu'un rapport global sur l'état d'avancement de l'exécution des programmes pour 1997-1999 soit présenté pour examen à la troisième session ordinaire de 1997.

267. Le Président a demandé des précisions sur les liens entre l'Équipe spéciale de programmation et d'exécution et l'Équipe spéciale d'exécution nationale. L'Administrateur associé a déclaré qu'elles avaient des tâches différentes, en ce sens que l'Équipe spéciale d'exécution nationale était chargée de mettre au point des directives pour le manuel relatif à l'exécution nationale, qui serait soumis à l'examen du Comité de surveillance de la gestion des programmes. Les deux équipes devraient finalement rendre compte au Comité exécutif, qui est l'organe de prise de décisions le plus élevé dans la hiérarchie du PNUD.

268. Plusieurs délégations ont félicité l'Administrateur associé de l'excellent compte rendu qu'il avait fait de ses activités, notamment en ce qui concerne son expérience personnelle au Bangladesh. De nombreux intervenants ont pris note des facteurs qui entravaient le bon déroulement du processus d'exécution et ont félicité le PNUD de la diversité des interventions envisagées pour remédier au problème qui se posait. Cette question intéressait beaucoup les capitales, notamment les ministères du trésor et des finances, en raison de l'effet qu'elle pourrait avoir sur le financement futur du PNUD. Les activités de l'Équipe spéciale ont eu un effet très positif sur les délégations. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le montant cible des dépenses pour 1997. Il a également été demandé si les mesures spéciales, y compris le projet d'assigner aux représentants résidents adjoints des activités n'entrant pas dans le cadre de leurs fonctions habituelles, n'auraient pas d'incidence sur les procédures normales de planification et sur la participation des gouvernements au processus. Un représentant a exprimé la crainte que le PNUD ne se heurte à des difficultés au niveau de l'exécution, en particulier en cette période de changement qu'il traverse, et a demandé des informations sur les taux d'exécution en 1995 et 1996. Il faudrait comprimer encore davantage les effectifs du PNUD, afin d'améliorer l'image de l'organisation.

269. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que le montant cible des dépenses pour 1997 s'élevait à 635 millions de dollars. Les montants cibles correspondant à chaque pays avaient été déterminés en accord avec les bureaux régionaux, afin d'être aussi réalistes que possible. Les résultats des représentants résidents seraient évalués sur la base de la réalisation des objectifs définis pour 1997. L'Administrateur associé a souligné que le chiffre pour 1996 n'était pas encore disponible. En 1992, la valeur des projets exécutés s'élevait à 696 millions de dollars; elle était de 573 millions de dollars en 1993; de 460 millions de dollars en 1994; et de 416 millions de dollars en 1995. La décision d'envoyer des équipes d'appui à l'exécution constituait une mesure d'urgence à court terme visant à aider les pays où il n'y avait peut-être pas suffisamment de personnel pour s'occuper de

l'exécution des programmes. Le processus de programmation serait coordonné avec le gouvernement.

97/6. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1997 il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1997 les membres du bureau dont les noms suivent :

Président : M. Hans Lundborg (Suède)
Vice-Président : M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
Vice-Président : M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
Vice-Président : M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
Vice-Président : M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa première session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.1), tel qu'il a été modifié oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail spécial sur le règlement intérieur (DP/1997/CRP.1);

Pris note du rapport oral présenté par le Secrétaire du Conseil sur l'application de la décision 96/45 concernant la documentation;

Approuvé le plan de travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997, tel qu'il a été modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1998 :	
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève)	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998	7-11 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 2 de l'annexe à la présente décision.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé l'assistance au Gouvernement ivoirien (DP/FPA/CP/169);

Approuvé l'assistance au Gouvernement djiboutien (DP/FPA/CP/167);

Approuvé l'assistance au Gouvernement kényen (DP/FPA/CP/168);

Approuvé l'assistance au Gouvernement malawien (DP/FPA/CP/162);

Approuvé l'assistance au Gouvernement mexicain (DP/FPA/CP/161);

Approuvé l'assistance au Gouvernement mongol (DP/FPA/CP/170);

Approuvé l'assistance au Gouvernement marocain (DP/FPA/CP/166);

Approuvé l'assistance au Gouvernement népalais (DP/FPA/CP/165);

Approuvé l'assistance au Gouvernement tanzanien (DP/FPA/CP/164);

Approuvé l'assistance au Gouvernement zambien (DP/FPA/CP/163);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Bangladesh et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/2);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Nicaragua et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/1);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Pacifique Sud et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/3);

Décidé d'examiner les programmes de pays du FNUAP à la deuxième session ordinaire de 1997, sur la base de la procédure d'approbation tacite, à cette session uniquement, sans préjuger de l'issue des débats sur la décision 96/13 à la session annuelle de 1997;

POINT 3 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/2 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du FNUAP;

POINT 4 : FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES
ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

Adopté la décision 97/1 du 16 janvier 1997 sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 5 : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

Approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP, tel qu'il figure dans le document DP/1997/2;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 6 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1);

Premier cadre de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1);

Premier cadre de coopération pour la Hongrie (DP/CCF/HUN/1);

Premier cadre de coopération pour le Kazakhstan (DP/CCF/KAS/1);

Premier cadre de coopération pour le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1);

Premier cadre de coopération pour la République slovaque (DP/CCF/SLO/1);

II

Approuvé le cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1);

III

Adopté la décision 97/5 du 17 janvier 1997 sur le premier cadre de coopération mondial (DP/GCF/1);

IV

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du sixième programme de l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de Bahreïn
(DP/CP/BAH/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme de la Jordanie
(DP/CP/JOR/6/EXTENSION I);

V

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/1997/4);

POINT 7 : PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET
ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/3 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du PNUD;

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'application de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs (DP/1997/CRP.3) et les observations y relatives;

Pris note des informations supplémentaires sur les éléments de dépense du siège du PNUD (DP/1997/CRP.4);

POINT 8 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/4 du 17 janvier 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Prié l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, en tenant compte des observations formulées au cours du débat à la première session ordinaire de 1997;

Pris note du rapport d'activité présenté oralement par l'Administrateur associé sur la mise en place du schéma du PNUD en matière d'obligation redditionnelle;

Pris note de la fermeture du bureau de pays de Chypre.

17 janvier 1997

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP :
PLAN DE TRAVAIL POUR 1997

1. Au paragraphe 5 de sa décision 96/25, le Conseil d'administration a, entre autres, décidé d'instaurer un plan de travail annuel et prié le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer, en vue de le lui soumettre à sa troisième session ordinaire, "un aperçu des questions dont il pourrait

traiter en 1997, en se fondant sur les délibérations antérieures du Conseil et sur les priorités et objectifs en matière d'organisation définis pour 1997". Le présent document, qui fait suite à cette décision, propose un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil d'administration en 1997, établi sur la base de l'aperçu des questions intéressant le PNUD et le FNUAP qui a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (voir DP/1996/CRP.13) et tenant compte des observations faites par le Conseil à cette session.

2. Les questions prioritaires du PNUD pour 1997 qui ont été arrêtées par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 sont :

a) L'intégration de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et la programmation du PNUD en tant que première priorité;

b) La gestion du changement;

c) La mobilisation des ressources;

d) L'application des nouveaux arrangements de programmation;

e) L'appui au système des coordonnateurs résidents;

f) La supervision et la planification des finances et de la gestion.

3. Les questions a), b), c) et e) seront examinées à la session annuelle du Conseil d'administration en même temps que le rapport annuel de l'Administrateur.

4. En ce qui concerne l'application des nouveaux arrangements de programmation, il est proposé que les cadres de coopération de pays soient examinés par le Conseil d'administration dès que possible, y compris à la session annuelle du Conseil, afin de ne pas retarder leur mise en oeuvre.

5. En outre, il est proposé que le Conseil d'administration engage un débat sur la modalité de l'exécution nationale des projets à sa deuxième session ordinaire.

6. Divers aspects de la supervision et de la planification des finances et de la gestion [question f)] seront abordés à chaque session.

7. Les questions prioritaires du FNUAP qui ont été arrêtées à la troisième session ordinaire de 1996 font l'objet de points distincts des ordres du jour provisoires proposés pour les débats consacrés au FNUAP. Dans l'aperçu des questions prioritaires du FNUAP pour 1997 (voir DP/1996/CRP.13), ces questions étaient présentées sous cinq thèmes :

a) Priorités des programmes;

b) Exécution des programmes;

c) Appui aux programmes;

d) Ressources;

e) Questions budgétaires, financières et administratives, y compris la vérification des comptes.

8. Les programmes de pays et les questions connexes occupent une large place dans les propositions relatives aux débats consacrés au FNUAP qui figurent dans les ordres du jour, puisque le Fonds présentera en 1997, pour approbation, un nombre sans précédent de programmes de pays. Le FNUAP suggère que l'on examine la plupart des autres questions prioritaires présentées sous les thèmes a), b), c) et d) pendant la session annuelle, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles seront débattues en même temps que le rapport du Directeur exécutif pour 1996 et le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001.

9. Il est proposé d'examiner les questions financières, budgétaires et administratives intéressant le FNUAP à la troisième session ordinaire, prévue en septembre, de même que les questions concernant l'exécution et la surveillance des accords de services d'appui technique et l'évaluation des activités de formation du FNUAP.

10. Enfin, comme il a été suggéré à la troisième session ordinaire de 1996, les rapports de l'Administrateur et du Directeur exécutif au Conseil économique et social, dont le format sera arrêté conjointement par les fonds et les programmes, porteront sur des sujets mentionnés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120 et destinés à être examinés par le Conseil en 1997, tels que le renforcement des capacités, la coordination aux niveaux national et régional, et les ressources.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	I		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	CRP	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	A		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
				Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2				PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1 journée	Programmes de pays
3				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I	1/2 journée	Rapports de vérification des comptes

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes <u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux
7	Officiel CRP CRP Oral	I I I I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépense du siège du PNUD Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2) Officiel	A A	1 1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la première session ordinaire de 1997 <u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel CRP CRP	A A I	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7) Exécution nationale

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
3	Officiel	A	1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)
4	CRP Oral	A I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4) Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
5	Officiel	A	2 journées	<u>Débat consacré au FNUAP</u> PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
6	Oral Oral			QUESTIONS DIVERSES, notamment — Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs — Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une réunion d'information officielle sur l'Initiative spéciale pour l'Afrique sera organisée au cours de la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3) Officiel Officiel	A A A	1 1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1997 Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée <u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel			RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 — Domaines de programmes principaux — Évaluation — Application du Programme d'action de la CIPD — Programme mondial de moyens contraceptifs — Ressources
3	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES, 1998-2001
5	Officiel	I	1/2 journée	ÉTAT FINANCIER D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
6	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
7	Officiel	I	1/2 journée	RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL Rapport au Conseil économique et social : rapport de l'Administrateur
	Officiel			Rapport au Conseil économique et social : rapport du Directeur exécutif <u>Débat consacré au PNUD</u>
8	Officiel + CRP ^a	A		RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur
				Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux
				Assistance au peuple palestinien
				Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Initiative spéciale pour l'Afrique
	Officiel	I	2 1/2 journées ^b	Évaluation, y compris évaluations d'impact
	Officiel	I		Ressources
				Contrôle interne, obligation redditionnelle et rapports du Corps commun d'inspection
				Gestion du changement
	Officiel	I		Annexe statistique
	Officiel	I		Contrats de sous-traitance conclus et grandes commandes de matériel passées
9				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1/2 journée	Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10				PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION
	Officiel	I	1/2 journée	Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
	Officiel	A	1/2 journée	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13			1 journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)
	Officiel	A		Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement.

^a Des documents seront également présentés sur l'élimination de la pauvreté.

^b Y compris une table ronde sur l'élimination de la pauvreté.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la session annuelle de 1997</p> <p>Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998</p>
	Officiel CRP	A I		
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)</p> <p>Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997</p> <p>Examen annuel de la situation financière en 1996</p> <p>Activités du Bureau des services d'achats interorganisations</p>
	Officiel	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
3	Officiel	A	1/2 journée	<p>UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999</p> <p>Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>
	Officiel	A		
	Officiel	I		
4	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux</p>
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
6	Officiel	A	1 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal</p> <p>Examen annuel de la situation financière en 1996</p> <p>Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique</p> <p>Évaluation des activités de formation du FNUAP</p>
	Officiel	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
7	Officiel	A	1/2 journée	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p>
8				<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Note : L'examen des missions de visite sera abordé dans le cadre de consultations officieuses au cours de la session.

Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 10 au 14 mars 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

Introduction

1. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session. Il a indiqué que le Bureau s'était réuni trois fois depuis la première session ordinaire sur les questions dont le Conseil était saisi à la deuxième session ordinaire.

2. La Secrétaire du Conseil d'administration a appelé l'attention du Conseil sur l'ordre du jour annoté dont le texte figurait dans le document DP/1997/L.2/Rev.1. Elle a indiqué que le seul ajout à la liste de documentation figurant dans ce document était le résumé de l'évaluation de l'exécution nationale publié sous la cote DP/1997/CRP.12, qui avait été ajouté à la suite des discussions menées à la réunion officieuse d'avant-session. Toute la documentation de la session était disponible dans toutes les langues, à l'exception du rapport de la première session ordinaire de 1997 qui n'était disponible qu'en anglais. Les décisions adoptées à la première session figuraient dans le document DP/1997/11, qui était disponible dans toutes les langues officielles. À l'exception du document DP/1997/CRP.9, qui n'avait pas encore été publié à l'ouverture de la session, tous les documents de séance étaient disponibles dans les trois langues de travail. Un plan de travail révisé avait été distribué. La Secrétaire a indiqué que cinq membres du Conseil au moins avaient demandé que des discussions séparées soient menées sur les cadres de coopération du PNUD avec l'Érythrée, l'Inde, la Mauritanie et la Mongolie et sur le programme de l'Albanie. Les cadres de coopération avec l'Érythrée et l'Inde et les programmes de ces pays seraient examinés au cours d'un débat consacré au PNUD et au FNUAP.

3. La Secrétaire a annoncé que des réunions d'information officielles seraient organisées sur la coordination des activités du système des Nations Unies en Inde avec des représentants du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, sur le programme MicroStart du PNUD, et avec les représentants du FNUAP en Érythrée et au Sénégal. Des consultations officielles seraient également menées sur la gestion du changement (PNUD 2001) et avec le représentant du FNUAP en Albanie. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que les représentants résidents du PNUD en Inde et en Mauritanie et les représentants du FNUAP en Albanie, en Érythrée, en Inde et au Sénégal assisteraient à la session. Elle a indiqué que plusieurs documents de référence sur divers sujets étaient disponibles dans la salle.

4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire ci-après, tel qu'il figurait dans le document DP/1997/L.2/Rev.1 :

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au PNUD

Point 2. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 3. Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Point 4. Questions financières, budgétaires et administratives

Débat consacré au FNUAP

Point 5. Programmes de pays et questions connexes

Point 6. Questions diverses

5. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail révisé, tel qu'il a été distribué par le Secrétariat.

6. Le Conseil d'administration est convenu de reporter à la session annuelle de 1997 l'examen du rapport de la première session ordinaire de 1997.

7. L'ordre du jour provisoire pour la session annuelle de 1997, qui figurait dans le document DP/1997/L.3, a été distribué. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que la réunion officieuse d'avant-session pour la session annuelle se tiendrait le 28 avril. Elle a fait remarquer que le programme des futures sessions du Conseil figurait dans l'aperçu des décisions. Le Conseil avait indiqué que pour 1998 il préférerait tenir sa session annuelle en juin plutôt qu'en mai, ce qui impliquait qu'il faudrait publier le rapport au Conseil économique et social à une session antérieure à la session annuelle.

8. Le Président a informé le Conseil d'administration qu'un échange de vues officieux sur l'exécution nationale était prévu pour le 16 mai.

9. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration pour ses travaux sur un certain nombre de questions importantes au cours de la session. Il s'attendait à ce que le rapport annuel et les propositions concernant la gestion du changement fassent l'objet d'un débat fructueux au cours de la session annuelle. Une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté, qui offrirait l'occasion de se pencher sur les réussites dans ce domaine, les causes de la pauvreté et le rôle de l'Organisation des Nations Unies, constituerait un volet additionnel à la session annuelle. On espérait que cette manifestation retiendrait l'attention des États Membres et qu'ils y participeraient à un niveau élevé.

10. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a remercié le Conseil d'administration pour ses directives au cours de la session, notamment en ce qui concerne les programmes de pays qui lui étaient présentés. Il a remercié tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de la session.

11. Une délégation a annoncé qu'un projet de décision qu'elle avait fait distribuer avait été retiré. Le Président a remercié toutes les parties concernées, y compris le Bureau pour son appui, ainsi que les membres du Conseil d'administration et les observateurs.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Allocution de l'Administrateur

12. L'Administrateur a souhaité la bienvenue au Conseil d'administration et a donné un aperçu des questions qui seraient examinées au cours de la session. Il a informé le Conseil de l'état de l'exécution des programmes, notant que l'utilisation des chiffres indicatifs de planification (CIP) pour 1996 était actuellement estimée à 480 millions de dollars, soit 10 % de plus qu'en 1995. Pour 1997, les prévisions d'utilisation en ce qui concerne les programmes nationaux et régionaux s'élevaient à 570 millions de dollars, ce qui impliquait

que quelque 780 millions de dollars au titre du budget de 1997 seraient approuvés avant juillet. Au 28 février 1997, les montants approuvés s'élevaient à 406 millions de dollars, soit 52 % du montant nécessaire. L'Équipe spéciale d'exécution s'est réunie toutes les deux semaines sous la présidence de l'Administrateur associé et a examiné minutieusement les perspectives en matière d'accélération de la mise sur pied des programmes. Les 2 millions de dollars alloués sur le fonds de réserve à la mise en place d'un mécanisme spécial d'appui à l'exécution avaient déjà été débloqués, montant dont 1,5 million de dollars avaient été approuvés. Un autre rapport oral serait présenté à la session annuelle et un rapport écrit détaillé sur l'exécution des programmes de 1997 à 1999 serait soumis à la troisième session ordinaire de 1997.

13. L'Administrateur a présenté un aperçu du processus de gestion du changement au PNUD, qui serait examiné en détail lors des consultations officieuses qui auraient lieu au cours de la session. Un avant-tirage du document sur la gestion du changement, qui devrait paraître pour la session annuelle de 1997, serait distribué au Conseil d'administration pour permettre à ses membres de prendre assez tôt l'avis de leur gouvernement. Une note officieuse sur la structure organisationnelle et les fonctions proposées a été distribuée. Des documents de séance additionnels seraient fournis. L'Administrateur a précisé le lien qui existait entre la gestion du changement et la nouvelle stratégie budgétaire, qui serait examiné par le Conseil au cours de la session.

14. S'agissant de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, l'Administrateur a rendu compte au Conseil d'administration de la première réunion du Groupe des activités de développement, l'un des quatre groupes sectoriels créés par le Secrétaire général depuis sa prise de fonctions. Le Comité exécutif du Groupe se composait de tous les fonds et programmes des Nations Unies qui participaient aux activités de développement. Le mandat du Comité avait été mis à la disposition du Conseil d'administration. L'Administrateur a signalé que le rôle qui lui était assigné de convoquer le Groupe des activités de développement remplaçait ses fonctions précédentes de Coordonnateur spécial pour les affaires économiques et sociales. Le nouveau Comité encouragerait la complémentarité, la cohésion et la collaboration, l'objectif étant de renforcer la coopération pour le développement dans le cadre des programmes de pays. Le Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies continuerait à fournir un appui opérationnel au système des coordonnateurs résidents et à servir de secrétariat pour le Groupe des activités de développement. On s'attendait à ce que des membres du personnel d'autres organismes des Nations Unies y soient détachés.

15. L'Administrateur a rendu compte au Conseil d'administration de sa conférence de presse du 7 mars sur la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège. Un rapport de situation oral serait présenté plus tard au cours de la session (voir "Questions diverses").

16. L'Administrateur a procédé ensuite à un examen des activités récentes, et a évoqué notamment le rôle du PNUD au Sommet sur le microcrédit, tenu le 4 février à Washington, les initiatives menées par le PNUD en vue de démarginaliser les femmes, et une étude de l'analyse des politiques sur l'énergie après la Conférence de Rio, qui était une contribution du PNUD à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la suite donnée au Sommet "planète Terre". Il a indiqué d'autres activités récentes du PNUD dans le domaine des secours en cas de catastrophe et de l'assistance aux pays ravagés par les conflits. Une série de réunions d'information au niveau des municipalités avaient été lancées aux États-Unis en vue de familiariser les

citoyens américains avec les problèmes de développement en Afrique notamment et les activités de l'ONU en général. Le Rapport sur le développement humain, 1997, qui met essentiellement l'accent sur la pauvreté, serait lancé en même temps en Allemagne (Bonn) et en Afrique du Sud le 12 juin. L'Administrateur a remercié la délégation du Royaume-Uni pour sa contribution de 100 000 dollars qui avait servi à renforcer les fonctions du secrétariat du Conseil d'administration dans le domaine de l'édition et dans d'autres secteurs.

17. Plusieurs intervenants ont remercié l'Administrateur pour le caractère détaillé et complet de son allocution. Une délégation a demandé un complément d'information sur le Comité exécutif pour les activités de développement, notamment sur son mode de fonctionnement par rapport à celui du Groupe consultatif mixte des politiques. D'autres questions ont été posées notamment sur la situation en matière d'exécution, qu'il a été demandé de clarifier, le détachement de personnel au Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies et le processus de gestion du changement, en particulier le recentrage des priorités du PNUD. Un intervenant a demandé des données désagrégées sur l'exécution, en particulier dans les pays les moins avancés. Les pays bénéficiaires des programmes doivent être associés activement aux consultations sur la gestion du changement.

18. On a encouragé l'Administrateur à continuer de mettre en oeuvre les mesures concernant la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège. On s'est félicité des activités engagées par le PNUD pour favoriser la démarginalisation des femmes. Il a été suggéré que le PNUD répète dans un plus grand nombre de pays la formule des réunions d'information organisées au niveau des municipalités dont avait parlé l'Administrateur.

19. Une délégation a déclaré que le PNUD avait pris la direction du processus de réforme du système de développement. Les efforts visant à rationaliser le PNUD et à créer une organisation plus transparente et dotée d'une plus grande faculté d'adaptation ont été accueillies avec satisfaction. Une autre délégation a invité l'Administrateur et d'autres hauts fonctionnaires à participer au séminaire sur le développement international qui se tiendrait à Tokyo en octobre 1997.

20. En réponse à la question posée, l'Administrateur a déclaré que le Groupe des activités de développement avait discuté du rôle du Groupe consultatif mixte des politiques et qu'on envisageait la possibilité de fusionner les deux entités. Seul le Fonds international de développement agricole ne faisait pas partie du Groupe des activités de développement. L'Administrateur a souligné qu'on ne devait pas instituer une nouvelle série de réunions et qu'il fallait s'acquitter du mandat du Groupe consultatif mixte des politiques. On devait s'attacher essentiellement à renforcer la cohésion et la collaboration au niveau des pays. De nombreuses questions découlaient d'autres processus interinstitutions, notamment la suite donnée à des conférences, la promotion de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, le renforcement de la coopération pour le développement avec les institutions de Bretton Woods, la collaboration avec les organisations de la société civile, le renforcement du système des coordonnateurs résidents et, en particulier pour les membres du Groupe consultatif mixte des politiques, les mandats pour l'harmonisation, notamment des cycles de programmation. La question de l'adoption d'une approche plus commune au niveau des pays était à l'examen. L'Administrateur a indiqué que si aucune décision officielle n'avait été prise, l'UNICEF avait déjà fait savoir qu'il détacherait un fonctionnaire au Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies. Il n'existait pas actuellement de mécanisme officiel

pour rendre compte au Conseil d'administration des travaux du Groupe des activités de développement.

21. En ce qui concerne le processus de gestion du changement, un document de séance sur le recentrage des priorités du PNUD serait disponible en avril. Il faudrait axer le recentrage essentiellement sur les interventions au niveau des pays, en précisant davantage les services que le PNUD pourrait assurer plus efficacement. Ces services seraient dans le cadre du mandat de développement humain durable approuvé par le Conseil, l'objectif prioritaire étant l'élimination de la pauvreté.

22. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que les chiffres relatifs à l'exécution des programmes de base mentionnés par l'Administrateur ne concernaient que les lignes budgétaires 1 et 2 du montant cible pour l'allocation de ressources de base (MCRB) et les programmes régionaux. Si les lignes budgétaires 3 et celles concernant d'autres programmes étaient prises en considération, les prévisions en matière d'utilisation des CIP se rapprocheraient de 766 millions de dollars. Les sommes correspondant aux reports de CIP de cycles précédents, qui s'élevaient à environ 500 millions de dollars, devaient être fournies au cours de la période de programmation actuelle. Les projections de ressources actuelles étaient inférieures au montant de 3,3 milliards de dollars prévu dans la décision 95/23. Les prévisions concernant l'utilisation des CIP devaient passer de 766 millions de dollars à environ 835 millions en 1998 et à près de 900 millions de dollars en 1999. Ainsi, d'ici la fin de la période, le solde des réserves liquides devrait être minimal. Les objectifs de dépenses au titre des ressources de pays pour 1997 (à savoir MCRB 1 et 2 et reports de CIP) étaient pour l'instant fixés à 578 millions de dollars, dont 277 millions pour les dépenses qui devaient être effectuées en Afrique (représentant 74 % de l'objectif budgétaire total pour la région); 182 millions de dollars pour l'Asie (représentant 70 % de l'objectif budgétaire total pour la région); 41 millions de dollars pour les États arabes; 42 millions de dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et environ 35 millions pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

II. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A. Cadres de coopération régionale et de pays

1. Afrique

Premier cadre de coopération régionale avec l'Afrique

23. L'Administratrice assistante et Directrice régionale du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le cadre de coopération régionale avec l'Afrique (DP/RCF/RBA/1). Une note supplémentaire a été transmise au Conseil d'administration en réponse aux observations formulées lors de la réunion informelle tenue le 26 février.

24. Le Président a souligné l'importance des repères et indicateurs évoqués dans le document supplémentaire.

25. Une délégation, intervenant au nom du Groupe africain, a fait remarquer que le processus de mise en oeuvre des cadres de coopération régionale était complexe et se prêtait à une supervision du Conseil d'administration. Si les cadres de coopération de pays étaient clairement délimités et bien souvent soutenus par les notes de stratégie de pays, les cadres de coopération régionale devaient tenir compte des besoins souvent divers de toute une région. Depuis la réunion informelle du 26 février, le texte avait encore été revu. Si certains aspects du cadre de coopération paraissaient acceptables, une approche plus globale s'imposait, notamment en ce qui concerne l'inclusion des "meilleures pratiques". Les principes de base devaient être similaires pour le cadre régional et pour les cadres de coopération de pays. Il faudrait renforcer un actionnariat régional à l'appui des initiatives de coopération régionales. Il fallait tenir compte de la diversité au sein des régions et privilégier les activités sous-régionales et la mise en oeuvre régionale, y compris la participation des gouvernements et des institutions régionales. D'autres partenaires pourraient être associés en fonction des besoins. L'approche programme devrait être intégrée au cadre régional, lequel devrait accorder une large place au suivi et à l'impact. Les commissions régionales pourraient jouer un rôle de chef de file au niveau le plus général. Il faudrait absolument essayer d'utiliser au mieux les ressources, en privilégiant les activités véritablement régionales et les activités sous-régionales prioritaires. Une évaluation générale pourrait se révéler utile. Le Groupe africain était favorable à la publication d'un rapport d'activité annuel et à un examen en fin de cycle. L'élimination de la pauvreté devrait constituer le thème prioritaire du cadre de coopération.

26. Une autre délégation s'est associée à la déclaration précédente. Elle a approuvé les quatre domaines prioritaires du cadre de coopération ainsi que l'approche participative.

27. Un intervenant a déclaré que les priorités du cadre de coopération en matière de développement étaient également celles des gouvernements africains. Il a salué les efforts déployés par le PNUD en matière de collaboration avec les institutions régionales en Afrique et a exprimé l'espoir que les fonds nécessaires proviendraient tant des ressources de base que des ressources autres du PNUD. Le montant cible de 293 millions de dollars pour la période 1997-2001 semblait insuffisant.

28. Tout en exprimant leur soutien à la structure générale du document, certains intervenants ont fait remarquer que l'industrialisation n'était pas abordée.

29. Une délégation, intervenant également au nom d'une autre délégation, estimait que les délais fixés pour les programmes régionaux devraient être uniformes. La note supplémentaire permettait de mieux comprendre le cadre de coopération régionale, car le document initial devait être retravaillé. Les programmes régionaux doivent compléter les programmes de pays, apporter une valeur ajoutée et montrer le lien entre les programmes des donateurs bilatéraux et les cycles de planification nationale. La même délégation a voulu savoir quelle était la part du budget affectée à la CTPD et aux activités d'évaluation.

30. D'autres délégations ont également préconisé une amélioration du cadre de coopération régionale, faisant observer qu'il aurait fallu inclure les informations supplémentaires, ce qui leur aurait permis d'obtenir des consignes plus précises de leurs capitales. Il fallait insister sur les domaines dans lesquels le PNUD bénéficie d'un avantage relatif, comme la gouvernance. Pour la continuité du soutien financier, il fallait prendre en considération les préoccupations des donateurs. Une délégation a souligné l'importance du cadre de coopération régionale pour le processus de la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD II).

31. Le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a manifesté son plein appui au cadre de coopération régionale, lequel complète les efforts de développement national. Les donateurs devaient veiller à consacrer plus de ressources au programme régional, faute de quoi ses objectifs ne pourraient être réalisés. La CTPD, en tant qu'outil de mise en oeuvre du programme, en était l'un des éléments clefs. Il a également exprimé le soutien du Groupe des 77 et de la Chine au premier cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1), qui serait examiné séparément.

32. Une délégation a constaté que, si le cadre couvrait l'Afrique subsaharienne, la note supplémentaire faisait référence au Projet du bassin du Nil, auquel participaient l'Égypte et le Soudan. Il fallait également déterminer comment le PNUD coordonnerait le programme régional avec les activités entreprises au titre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des informations supplémentaires ont été demandées sur la coopération entre le PNUD et l'Organisation de l'unité africaine, notamment dans le domaine de la prévention des conflits.

33. L'Administratrice assistante a indiqué que le document constituait un cadre de référence et que les détails opérationnels se dessineraient à mesure que des programmes concrets seraient élaborés. Le programme portait sur les domaines identifiés dans le cadre du développement humain durable, induits par la demande, et impliquait la participation d'institutions régionales et la mise en oeuvre par des organismes. Les institutions régionales serviraient de lien avec les institutions nationales. Les interventions dans le domaine de la paix et de la sécurité font parties du programme sur la gouvernance, associé à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Le bureau régional pour l'Afrique a participé à des activités communes avec le bureau régional pour les États arabes. Le montant de 91 millions de dollars inscrit dans le document DP/RCF/RBA/1 correspond à un crédit de trois ans au titre d'un programme quinquennal.

34. Une délégation a estimé que les objectifs et principes du cadre étaient appropriés, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le soutien au secteur privé. Il est indispensable d'analyser l'avantage comparatif qu'il y a à soutenir les activités au niveau régional plutôt qu'au niveau national. Des précisions ont été demandées sur l'utilisation des crédits octroyés par le Fonds pour la protection de l'environnement mondial et le Fonds pour l'application du Protocole de Montréal.

35. Un autre intervenant a souligné que le Conseil d'administration devait fournir des directives concernant le mode de présentation et le contenu des documents pour les cadres de coopération régionale. Il était essentiel de mettre en lumière les résultats des évaluations dans les programmes régionaux. Ainsi les résultats de l'examen à mi-parcours du programme régional pour l'Afrique étaient une mise en garde contre la sous-évaluation des dépenses, soulignaient la nécessité de faire figurer les enseignements tirés et suggéraient une limitation des thèmes dans les programmes régionaux. La note supplémentaire répondait à certains des problèmes soulevés, même si des informations plus précises restaient indispensables.

36. Une délégation a souligné que les activités du programme devaient être viables. Certains éléments dépassaient le créneau du PNUD et il fallait assurer la participation des gouvernements. L'intervenant a voulu savoir quels pays participaient au programme régional. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'établir un lien concret avec l'élimination de la pauvreté et sur l'importance des questions concernant les femmes dans le programme.

37. Une délégation a fait remarquer qu'il était indispensable que le programme régional soit déterminé en fonction des besoins des bénéficiaires. Il fallait mobiliser de nouvelles ressources.

38. L'Administratrice assistante a expliqué que le système précédent – l'approche projet – avait conduit le PNUD à répondre à un large éventail de demandes formulées par des organisations régionales et sous-régionales. Le prochain rapport annuel au Conseil d'administration, qui s'appuiera sur un processus consultatif amélioré, contiendra plus de précisions sur les programmes, les repères et les objectifs. Les domaines où le PNUD a un avantage comparatif seraient mis en lumière. Le tableau qui figure dans le descriptif du cadre est à titre d'exemple. En réponse à une question, l'Administratrice assistante a précisé que le réseau de mise en commun de l'information avait été conçu pour promouvoir l'accès à un réseau de professionnels et d'experts intéressés dans la région. En élaborant de nouveaux programmes, on tiendrait compte du concept de meilleures pratiques et des résultats des évaluations. Des réunions communes avec le bureau régional pour les États arabes ont eu lieu sur la question du bassin du Nil. L'Administratrice assistante a confirmé que les programmes étaient élaborés en fonction de la demande et que le PNUD collaborait effectivement avec les bénéficiaires et dans les domaines où il présentait un avantage comparatif. Le bulletin du bureau régional pour l'Afrique était disponible en français.

Cadres de coopération avec les pays d'Afrique

39. Le Président a informé le Conseil d'administration que cinq demandes écrites avaient été reçues en ce qui concerne l'examen des cadres de coopération avec l'Érythrée et la Mauritanie. Le cadre de coopération pour l'Érythrée serait abordé lors du débat consacré au PNUD et au FNUAP (voir chap. VI).

40. L'Administratrice assistante a présenté les premiers cadres de coopération avec les pays d'Afrique.

41. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération avec l'Éthiopie (DP/CCF/ETH/1), la Namibie (DP/CCF/NAM/1) et l'Ouganda (DP/CCF/UGA/1) et a pris note de la reconduction du sixième programme de pays pour le Kenya (DP/CP/KEN/6/EXTENSION I).

Premier cadre de coopération avec la Mauritanie

42. L'Administratrice assistante a présenté le premier cadre de coopération avec la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1).

43. Une délégation s'est prononcée en faveur des domaines prioritaires du cadre de coopération. Il fallait privilégier le soutien à la gouvernance, notamment en ce qui concerne la participation de la société civile et la décentralisation. On a signalé l'absence de mention explicite de la question des disparités entre les sexes dans le document. Des précisions ont été demandées au sujet des accords sur les pêches avec l'Union européenne qui étaient mentionnés. On a voulu savoir comment le PNUD comptait renforcer les compétences de la Mauritanie en matière d'exécution nationale.

44. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par l'ampleur du programme, tout en appréciant le choix des domaines prioritaires. Le programme pourrait avoir plus d'impact si les priorités comptaient moins de sous-secteurs. On a voulu savoir quel a été le lien entre le cadre de coopération de pays et le cadre de coopération régionale avec l'Afrique. Une délégation a demandé comment le bureau de pays comptait mobiliser des fonds dans le contexte du cadre de coopération régionale. Des renseignements ont été notamment demandés sur le rôle que pourraient jouer les services du siège du PNUD pour aider la Mauritanie à obtenir ou à mobiliser des fonds pour des projets pilotes.

45. Répondant aux questions posées par les délégations et apportant les précisions demandées, le représentant résident en Mauritanie a décrit le processus qui avait abouti à la formulation du premier cadre de coopération avec la Mauritanie, notant le dialogue et les consultations institués avec les autorités nationales, la communauté des donateurs, la société civile et le secteur privé, qui avaient tous participé activement aux différentes étapes de l'établissement de la note consultative. Tous les partenaires ayant apporté leur plein appui aux trois domaines prioritaires, le cadre de coopération de pays avait été rédigé. Les commentaires du comité local d'approbation avaient confirmé la pertinence des domaines prioritaires par rapport aux objectifs nationaux. Le document s'inspirait des priorités définies dans la note de stratégie de pays et d'une expression concrète de l'approche choisie dans les résultats escomptés en matière de développement humain durable : mise en place d'un réseau national, création d'un observatoire, publication d'un rapport national et formulation d'une stratégie nationale.

46. Pour ce qui est de l'absence des questions concernant les femmes dans le document, le représentant résident a rappelé les activités en cours s'adressant aux femmes, notamment grâce au sous-groupe opérationnel pour la promotion des coopératives féminines, complétant celles des autres donateurs dans ce domaine. Pour garantir la participation des femmes à tous les programmes, les disparités entre les sexes avaient été envisagées comme un thème général dont il fallait tenir compte dans les trois domaines prioritaires. Quant aux accords sur les pêches avec l'Union européenne, le représentant résident a expliqué qu'après la

période d'ajustement, l'industrie de la pêche jouait un rôle majeur dans l'économie mauritanienne. Des programmes ayant un effet catalyseur seraient choisis en fonction des domaines prioritaires du cadre de coopération de pays. En matière d'exécution nationale, il était important que les programmes relèvent plus directement des autorités nationales et le représentant résident a expliqué le mécanisme de coordination et de mise en oeuvre institué pour soutenir le processus d'exécution nationale. Ce mécanisme comprenait un comité directeur pour la programmation, un service de coordination, un séminaire sur l'exécution nationale, un audit annuel et le recours à des organismes de mise en oeuvre pour soutenir le processus.

47. Le représentant résident a fait remarquer que le pays n'avait guère participé à la coopération régionale par le passé. Toutefois, il pouvait maintenant confirmer une convergence entre les domaines prioritaires choisis pour le cadre de coopération de pays et ceux définis pour le cadre régional. Il fallait chercher à établir des relations de complémentarité et un lien avec les questions de promotion de la femme. En ce qui concerne les projets pilotes, il a confirmé le recours aux fonds gérés par le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, surtout pour l'initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté. En réponse à l'une des questions soulevées, il a noté le jugement favorable porté sur le projet d'électrification, financé par le Fonds pour l'environnement mondial et mis en oeuvre par une organisation non gouvernementale, et les consultations étroites qui avaient eu lieu avec la Caisse française de développement pour exploiter et élargir le projet relatif à l'énergie éolienne.

48. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1).

2. Asie et Pacifique

Premier cadre de coopération régionale avec la région de l'Asie et du Pacifique

49. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le premier cadre de coopération régionale avec la région de l'Asie et du Pacifique (DP/RCF/RAP/1).

50. Une délégation, prenant la parole au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que le processus consultatif avec les gouvernements et les organisations régionales, qui avait abouti au premier cadre régional avait été très utile. Les domaines thématiques retenus étaient en rapport étroit avec les politiques nationales. Cette délégation a demandé des précisions sur les activités des pays dans le domaine de l'environnement, mentionnées dans le document. Les efforts déployés par les pays de la région pour protéger l'environnement méritaient certes d'être mentionnés. Il faudrait renforcer la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Le paragraphe 34 devait faire état de la coopération sous-régionale. De plus, la question de la durabilité n'était pas abordée dans le document. Il faudrait tirer le maximum des connaissances disponibles dans la région et accroître le sentiment de participation de la région aux programmes.

51. Une autre délégation a remercié le PNUD pour les compléments d'information fournis. Elle a demandé des renseignements sur les objectifs du PNUD en ce qui concerne le cadre régional. Les domaines thématiques définis dans le cadre de coopération correspondaient aux domaines prioritaires du PNUD. On pourrait cependant mieux cerner les objectifs, ce qui permettrait de mieux évaluer le

cadre à l'avenir. La même délégation souhaitait obtenir des précisions sur l'avantage comparatif du PNUD dans la région et voulait savoir si le PNUD fournirait des indicateurs de pauvreté et du développement humain. Il existait déjà beaucoup d'informations sur les indicateurs. Des données sur la répartition des ressources auraient dû être incluses dans le cadre.

52. Un autre intervenant a indiqué que son gouvernement avait l'intention de participer à plusieurs des activités régionales décrites dans le document.

53. Plusieurs intervenants ont fait l'éloge du cadre qui est une preuve de la coopération dans la région. Il faudrait tirer au mieux parti de la CTPD. Un intervenant a demandé des renseignements complémentaires sur les interventions du PNUD dans le cadre du programme régional sur la planification préalable en prévision des catastrophes et sur la possibilité de faire appel à l'exécution nationale dans le programme.

54. Une autre délégation voulait connaître l'avantage comparatif du PNUD dans certains domaines d'activité tels que l'environnement, le commerce et les investissements internationaux, compte tenu du nombre d'organisations ayant des activités dans ces domaines. Des précisions sur la référence à "la planification stratégique en matière de main-d'oeuvre" ont également été demandées. En réponse aux questions posées, l'Administrateur assistant a noté que le PNUD était pleinement conscient des efforts déployés par les pays d'Asie et du Pacifique dans le domaine de l'environnement. Il espérait que le programme régional permettra de renforcer la CTPD grâce à la mise en commun d'informations et de données d'expérience. Tous les pays devaient en fin de compte pouvoir contribuer à l'échange d'informations par la technologie Internet. On examinait les liens entre les organismes sous-régionaux. La durabilité était un élément essentiel qu'il faudra garantir et le PNUD collabore étroitement avec les mécanismes intergouvernementaux de la région à cet effet. Les programmes de mise en valeur du Mékong et du Tumen étaient de bons exemples de programmes régionaux car la coopération de plusieurs pays est nécessaire. Le PNUD n'avait pas l'intention de recalculer des indicateurs définis par d'autres. On pouvait se féliciter de la décision du Gouvernement japonais d'accroître sa coopération au programme du Mékong en collaboration avec le PNUD. En ce qui concerne la gestion des catastrophes, c'était aux pays eux-mêmes de décider s'ils souhaitaient une intervention du PNUD. Il existait un créneau approprié pour les activités du PNUD dans le domaine du commerce et des investissements. Le paragraphe 25 se référait à la mise en valeur maximale des ressources humaines. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Organisation des Nations Unies avaient des rôles importants à jouer dans le cadre régional. La région faisait largement appel à l'exécution nationale.

55. Une délégation a posé plusieurs questions au sujet de mentions faites dans le cadre de coopération, notamment au paragraphe 17 à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), au paragraphe 36 au programme d'initiatives nouvelles, ainsi que de la nécessité d'apporter des solutions viables aux problèmes transfrontières et des relations avec la CTPD. Il fallait espérer que l'adhésion à la coopération régionale serait renforcée et que l'ASACR jouera un rôle actif.

56. Une autre délégation a déclaré que le cadre de coopération s'inscrivait dans un programme de travail plus vaste de coopération à l'intérieur des pays. S'agissant du paragraphe 17, la coopération entre les pays était utile et une initiative similaire pourrait être lancée avec l'Organisation de coopération

économique. La prévention et la gestion des catastrophes naturelles étaient importantes pour de nombreux pays de la région, tout comme les activités en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dans le contexte du développement et les contributions du PNUD étaient précieuses à cet égard.

57. Un intervenant a souligné le rôle du projet d'aménagement du fleuve Tumen dans l'harmonisation et la réduction des barrières douanières et la promotion des investissements. Son gouvernement avait versé 1 million de dollars à ce projet et créé par la suite un fonds d'affectation spéciale de 250 000 dollars pour la coopération dans la région.

58. Un représentant a déclaré que le cadre de coopération constituait un effort louable bien qu'il soit plutôt général (par exemple, les termes concernant l'élaboration des politiques). Son gouvernement souhaiterait recevoir les examens annuels qui y sont évoqués, notamment ceux traitant des aspects régionaux et sous-régionaux. Un intervenant a demandé plus d'informations sur les activités dans la sous-région du Pacifique, notamment en ce qui concerne les catastrophes naturelles. On a rendu hommage au PNUD pour sa coopération avec les organismes sous-régionaux du Pacifique, y compris son offre d'assistance en vue du renforcement des capacités du centre régional de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

59. Un représentant a fait remarquer que le cadre de coopération aurait dû contenir une analyse plus poussée et plus d'informations. Il faudrait parler d'utilisation "optimale" et non d'utilisation "efficace" des ressources. Les institutions de Bretton Woods et la Banque asiatique de développement devraient être incorporées. Un autre intervenant a noté que le cadre de coopération définissait d'utiles domaines de coopération, notamment en faisant état des enseignements tirés des expériences positives acquises lors de précédents programmes de coopération sous-régionale.

60. L'Administrateur assistant a constaté que les remarques faites par une délégation au sujet de la mention dans le document d'organisations sous-régionales portaient sur des erreurs typographiques qui seraient corrigées. Le programme d'initiatives nouvelles était conçu pour collaborer avec les pays et les organisations régionales et sous-régionales et leur fournir une assistance. Le PNUD était conscient que les activités transfrontières posaient des problèmes politiquement sensibles et veilleraient à ce que les programmes soient toujours entrepris sur la demande et à l'invitation des gouvernements et en participation avec eux. Le PNUD consulterait le secrétariat de l'ASACR pour les activités sous-régionales en Asie du Sud. Le mémorandum d'accord entre l'Organisation de coopération économique et le PNUD permettrait de renforcer la coopération. Il a pris note de l'intervention de la République de Corée sur sa contribution figurant au tableau sur la mobilisation des ressources et a déclaré que le montant serait corrigé pour inclure la dernière contribution de son pays. En réponse à une autre question, il a indiqué que les programmes favorisant un environnement économique et une politique générale propices avaient pour objectif de soutenir les politiques gouvernementales clefs. Des copies des examens annuels seront distribuées. Des précisions ont été données sur l'assistance technique et les capitaux de lancement que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique fournissait aux pays d'Asie et du Pacifique pour l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain. Des conseillers sur les questions spécifiques aux femmes permettraient, dans ce domaine, de mieux tenir compte de leurs préoccupations. La Banque asiatique de développement et la Banque mondiale seraient tenues pleinement informées des activités du programme régional.

61. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/1).

Cadres de coopération avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique

62. Conformément aux dispositions prises par le secrétariat, le premier cadre de coopération avec l'Inde a été examiné lors du débat PNUD/FNUAP (voir chap. VI).

Premier cadre de coopération de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée

63. L'une des délégations s'est félicitée du premier cadre de coopération de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1) et en particulier de la saine approche collaborative sur laquelle celui-ci était fondé. Puisque le Gouvernement australien était l'un des principaux fournisseurs d'aide bilatérale à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cette délégation a demandé des éclaircissements sur les points ci-après du programme du PNUD : les effectifs du PNUD prévus dans le cadre de ce programme, les efforts déployés par le passé en matière de participation aux coûts et, plus particulièrement, les activités devant être menées par le PNUD à Bougainville. Sur ce dernier point, il serait bon d'avoir de plus amples renseignements concernant l'intention du PNUD d'organiser une réunion en vue de recueillir des fonds supplémentaires au profit du programme de reconstruction et de relèvement de Bougainville, programme auquel 1,2 million de dollars était déjà alloué dans le premier cadre de coopération de pays (CCP). Demandant qui serait convié à cette réunion et quels donateurs s'étaient fermement engagés à apporter une contribution, l'Australie fournissait depuis 1991 à Bougainville une aide au titre des programmes; l'expérience montrait que, pour promouvoir efficacement le processus de paix, tout programme de reconstruction en faveur de Bougainville devait être coordonné par les autorités locales compétentes ou en étroite collaboration avec elles. Enfin, l'orateur s'est félicité de la possibilité offerte à son pays de coordonner ses efforts avec ceux du PNUD et d'autres organismes en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

64. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a rendu hommage au travail accompli par le représentant résident en Papouasie-Nouvelle-Guinée et a remercié le PNUD pour son rôle dans la création, dans ce pays, du Centre de coopération économique Asie-Pacifique. Il a également salué les efforts déployés par le PNUD pour favoriser l'octroi de microcrédits à des femmes. Il a demandé des éclaircissements sur le paragraphe 14 du document DP/CCF/PNG/1, concernant le rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'aide, l'élaboration des politiques et la planification, autant de domaines qui, selon lui, relevaient de la compétence exclusive du Gouvernement. Les programmes, en particulier ceux qui avaient trait à Bougainville, devaient être approuvés par le Gouvernement avant d'être mis en oeuvre. L'assistance du PNUD devait avoir un cadre et une orientation politiques jugés acceptables par le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant qu'autorité légitime de ce pays. Ce représentant a par ailleurs attiré l'attention sur le paragraphe 39 de ce même document en ce qui concerne la mobilisation de ressources au profit des activités menées à Bougainville. Il a souligné que c'était au Gouvernement qu'il incombait de recueillir les fonds alloués à cette fin.

65. Le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao a déclaré que le premier cadre de coopération de pays (DP/CCF/LAO/1) s'inscrivait dans le droit fil des plans nationaux de développement mis en oeuvre dans son pays. L'environnement figurait en première place des domaines d'activité prioritaires. Malgré une croissance économique de 6,4 % en 1996, la République

démocratique populaire lao se rangeait encore parmi les pays les moins avancés. Les catastrophes naturelles avaient laissé de nombreuses séquelles. Le programme du PNUD devait permettre de renforcer la capacité de son pays à élaborer et à exécuter différents projets.

66. L'une des délégations, évoquant le rapport sur les différents projets mis en oeuvre en Afghanistan (DP/1997/7), a apporté un soutien sans réserve au PNUD pour les efforts qu'il déployait dans ce pays. À cet égard, elle espérait que les problèmes de coordination avaient été résolus.

67. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a indiqué au Conseil d'administration que, s'agissant du premier CCP pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la dotation en effectifs serait conforme aux dispositions approuvées dans la stratégie budgétaire. Tout poste supplémentaire serait financé par des ressources autres que les ressources de base. Il a assuré au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée que le PNUD exécutait des projets dans ce pays uniquement à la demande du Gouvernement.

68. Le représentant résident en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour répondre aux questions soulevées précédemment, a noté que les montants alloués au titre de la participation aux coûts du Gouvernement – à savoir 6 millions de dollars – avaient légèrement diminué par rapport aux trois années précédentes, aucune augmentation n'étant à prévoir dans ce domaine. Il a constaté que le Gouvernement australien avait généreusement participé aux coûts du Gouvernement papouan-néo-guinéen. Il a fait observer que, s'agissant de Bougainville, le PNUD agissait strictement dans le cadre politique défini par le Gouvernement. Aucune réunion consacrée à Bougainville ne pourrait être convoquée tant que la situation sur l'île ne permettrait pas d'entreprendre les activités de relèvement et de reconstruction. Les bailleurs de fonds n'avaient pas encore été sollicités, mais trois donateurs s'étaient prononcés en faveur de la réunion dont deux de manière officieuse.

69. Les recommandations adoptées lors de la réunion d'Achgabad concernant la coordination de l'aide en Afghanistan avaient été suivies à la lettre. L'Administrateur assistant a précisé que l'Administrateur envisageait de désigner un nouveau représentant résident pour ce pays et il fallait espérer que la coordination entre les différents organismes des Nations Unies s'améliorerait.

70. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération de pays pour le Bhoutan (DP/CCF/BHU/1), la République démocratique populaire lao (DP/CCF/LAO/1) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1) et a pris note du rapport sur les différents projets menés en Afghanistan (DP/1997/7).

Premier cadre de coopération de pays pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1)

71. Une délégation a exprimé son soutien au programme. Elle a également approuvé le premier cadre de coopération de pays (DP/CCF/MON/1), en ce qu'il recensait de manière claire et précise les différents problèmes et obstacles. Elle a apprécié le choix des domaines d'activité prioritaires et s'est félicitée de l'importance donnée à la coordination de l'aide au développement.

72. Une autre délégation a rendu hommage au PNUD pour sa présence active en Mongolie. Des précisions ont été demandées sur les initiatives prises par le PNUD en vue de renforcer la gouvernance à l'échelon local dans un pays à faible densité de population ainsi que sur la viabilité des actions menées pour lutter

contre la pauvreté avec l'aide d'experts des Volontaires des Nations Unies (VNU). L'orateur a indiqué que son gouvernement collaborerait avec le PNUD en Mongolie par le biais d'un financement multibilatéral et par la création d'un fonds de coopération pour le développement humain.

73. Le Représentant permanent de la Mongolie a commenté le contenu du premier CCP. Il a souligné le rôle décisif que jouait le PNUD dans le renforcement de la gestion et la coordination de l'aide. Il a noté que la pauvreté avait récemment fait son apparition en Mongolie et était devenue, dans les années 90, un problème social majeur. Le Gouvernement mongol souhaitait ramener à 10 % le taux de pauvreté, qui atteignait 36 %. Le plan national de lutte contre la pauvreté mettait principalement l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois, sur le renforcement des systèmes de protection sociale, sur l'égalité entre les sexes et sur une participation accrue des collectivités.

74. L'ancien Représentant résident en Mongolie a fait observer que la consolidation des administrations locales n'était pas une tâche facile. Aussi, l'approche-programme avait-elle été adoptée dans le cadre du Programme de renforcement de la gestion. Le programme de lutte contre la pauvreté, qui visait à encourager la création d'emplois à l'échelon local, avait été conçu dans un souci de viabilité. La coordination était assurée en Mongolie par les quelques organisations représentées dans ce pays. Le PNUD faisait office de centre de services auprès de tous les bailleurs de fonds présents en Mongolie. En raison de l'excellente coordination, certains organismes avaient financé les dépenses locales des bureaux extérieurs. Les objectifs de mobilisation des ressources pouvaient paraître très ambitieux, mais l'examen du cinquième cycle de programmation révélait qu'un objectif de 3 millions de dollars pouvait finalement déboucher sur un programme de 60 millions de dollars. Le programme régional avait permis au Gouvernement mongol de se faire représenter à diverses instances régionales.

75. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération de pays pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1).

3. L'Europe et la Communauté d'États indépendants

Premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants

76. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) a présenté le premier cadre de coopération régionale (CCR) avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1).

77. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le cadre régional. Ce dernier concordait parfaitement avec les programmes et les objectifs nationaux et avait été élaboré en étroite collaboration avec les pays de la région. Le recours à l'exécution nationale et à des modalités de coopération novatrices constituait un des points forts de ce document. Les fonds affectés au programme régional serviraient à appuyer et à compléter le financement des activités nationales approuvées dans les cadres de coopération de pays (CCP). L'un des intervenants a souligné que l'action menée par le PNUD dans la région faisait pendant aux efforts déployés par les autres bailleurs de fonds.

78. De nombreux intervenants ont insisté sur le travail accompli par le PNUD pour stimuler les économies en transition, notamment en aidant au renforcement

du secteur financier, à la création d'institutions démocratiques, à l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain ainsi qu'à la mise en oeuvre des activités décrites au paragraphe 30 du document DP/RCF/REC/1 concernant les moyens d'existence durables. Les initiatives en faveur de la démarginalisation des femmes et de la coopération avec UNIFEM ont été favorablement accueillies. Plusieurs orateurs ont constaté avec satisfaction que le cadre prévoyait des activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Le projet-cadre régional intitulé AGORA introduisait une certaine souplesse et servait à financer d'autres besoins, ce qui était particulièrement utile, étant donné la modicité des ressources affectées au programme régional. L'un des intervenants a relevé que le cadre ne faisait référence ni à la coordination ni à la coopération avec d'autres donateurs, en particulier avec les institutions financières internationales. Il a en outre demandé des précisions sur la répartition des fonds et sur l'évaluation des programmes ainsi que des explications concernant l'objectif de 11 millions de dollars qui avait été fixé pour la mobilisation de ressources autres que les ressources de base. Une délégation a souligné l'excellente capacité d'absorption des aides et a insisté sur l'utilité des capitaux de lancement en ce qu'ils permettaient d'attirer des financements supplémentaires.

79. L'un des orateurs a sollicité des informations écrites sur l'expérience en matière de bureaux intégrés menée au sein du BRECEI. Un autre a demandé des éclaircissements sur la manière dont le PNUD aidait les pays à adhérer à l'Union européenne et à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

80. L'un des intervenants a évoqué l'intention du BRECEI de créer un bureau régional d'appui à Bratislava. Par l'aide qu'il fournissait, le PNUD montrait la voie aux pays de la région qui étaient de nouveaux donateurs. Par ailleurs, il fournissait une assistance aux pays où il n'y avait pas de bureau du PNUD, financé grâce à une contribution du gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs. L'une des délégations a souligné que son pays participait aux programmes du PNUD par le biais d'un service national constitué d'un seul administrateur.

81. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de concilier les interventions économiques et les interventions sociales dans la région, notamment en fournissant un appui à la société civile et aux groupes de plaidoyer.

82. Plusieurs délégations ont fait valoir que le BRECEI devait être soumis au même traitement et aux mêmes conditions que les autres bureaux régionaux du PNUD, s'agissant notamment de la dotation en effectifs dans les bureaux de pays. À ce propos, la question de l'harmonisation entre les ressources allouées au titre du programme de base et les effectifs de base dans les bureaux de pays a été posée. Plusieurs délégations ont demandé que le Secrétariat présente, à la session annuelle de 1997, un document de séance qui contiendrait des statistiques comparées sur ce point pour chaque bureau de pays et pour chaque service du siège. Une délégation a souhaité que soit distribué, lors de la session annuelle, un organigramme du PNUD qui indiquerait, pour chaque service, les résultats des nouvelles méthodes de gestion, notamment en matière d'effectifs.

83. L'Administrateur assistant a déclaré qu'il ne pouvait malheureusement pas répondre à toutes les questions qui seraient posées, étant dans l'obligation de quitter New York le soir même. En réponse aux points déjà soulevés, il a invité les personnes présentes à se reporter à sa déclaration écrite, qui contenait un

tableau des ressources ventilées par domaine d'activité. Des réunions tripartites avaient été organisées dans le cadre de chaque projet afin de coordonner l'action avec les différents donateurs. L'orateur a précisé que le cadre de coopération prévoyait une évaluation, chose qu'il évoquait dans sa déclaration écrite. Les fonds alloués au programme régional étaient modestes, qu'il s'agisse des ressources de base ou des autres ressources, dont on espérait qu'elles seraient mobilisées à l'échelon des pays. Le cadre régional était axé sur l'élimination de la pauvreté, la gouvernance et les moyens d'existence durables. Le programme régional du BRECEI était considéré comme ayant une portée sans précédent, s'agissant notamment de l'égalité entre les sexes. L'expérience du PNUD en matière de bureaux intégrés s'était avérée enrichissante en ce qu'elle montrait que l'idée était intéressante mais impossible à mettre en pratique. Ainsi, on a appris que, n'étant pas autorisé à ouvrir des crédits, le Coordonnateur résident des Nations Unies ne pouvait entreprendre certaines activités alors que le représentant du PNUD, en sa qualité de représentant adjoint des Nations Unies, pouvait le faire, du moins s'agissant des ressources allouées par le PNUD. Il fallait espérer que les ressources seraient acheminées du programme mondial au programme régional.

84. L'une des délégations a fait valoir que le programme devait aussi prévoir des activités concernant le VIH/sida et a fait part de ses commentaires sur le projet régional de gestion des ressources extérieures. Il fallait améliorer le processus de mise en oeuvre, en réagissant rapidement aux résultats des missions d'évaluation des besoins et en clarifiant les dispositions budgétaires. Il convenait également d'étudier, avec les principaux donateurs, les changements inattendus pouvant découler de décisions prises par le PNUD.

85. L'Administrateur assistant, pour répondre aux questions soulevées, a donné un aperçu des résultats du projet et a rendu compte de ses entretiens avec des représentants du Gouvernement autrichien. Il a indiqué que les problèmes évoqués tenaient au fait que le projet avait donné lieu à des évaluations divergentes, qui n'avaient pas été dûment communiquées aux responsables des différentes organisations, ce qui leur aurait permis de prendre des mesures correctives. Il avait par ailleurs le plaisir d'annoncer qu'un accord avait été conclu avec les autorités autrichiennes pour la mise en oeuvre d'activités tendant à donner suite au projet.

86. Une délégation a insisté sur la nécessité d'augmenter les effectifs dans les bureaux de pays de la région. Elle souscrivait au projet AGORA, et remerciait le BRECEI pour avoir contribué, avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les Gouvernements autrichien et danois, à l'organisation d'une conférence sur le développement durable, qui devait se tenir en avril 1997 au Bélarus. Les résultats de cette conférence contribueraient au renforcement des structures internes, faciliteraient l'intégration dans l'Union européenne, permettraient d'appuyer les efforts de développement durable, outre qu'ils pourraient servir de base de travail à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21.

87. L'un des orateurs a rendu hommage au BRECEI pour sa capacité à entreprendre autant d'activités avec un minimum de ressources, souhaitant que ce principe d'action soit appliqué à l'avenir au sein du PNUD. Il s'est félicité de la politique de dotation en personnel actuellement menée au sein du BRECEI, dont le succès tenait probablement à la limitation des effectifs. L'intervenant a demandé par ailleurs un complément d'information sur les domaines d'action prioritaires prévus dans le programme, étant donné le caractère ambitieux de ce

dernier. Il a demandé quel serait le rôle joué par les ONG dans la région et a souhaité savoir si le projet adopté à Moscou par le G-7 servirait de base aux activités de gestion des ressources extérieures menées dans la Communauté d'États indépendants. En ce qui concerne l'environnement, il a attiré l'attention sur les divergences entre le montant des ressources allouées et la description des projets. Il a par ailleurs sollicité des informations sur les liens entre le contenu du Rapport mondial sur le développement humain et celui des rapports nationaux sur le développement humain.

88. Un autre orateur a indiqué que la mise en place de réseaux proposée par le BRECEI constituait l'avenir et que l'on mettrait à profit les projets nationaux dont les activités thématiques régionales étaient communes. L'une des délégations a constaté que certaines activités avaient été interrompues, car elles relevaient de la compétence d'autres institutions.

89. La Directrice adjointe du BRECEI a accueilli avec satisfaction les propositions qui visaient à améliorer le cadre de coopération régionale. Elle a exprimé l'espoir que les ressources allouées au programme régional augmenteraient quelque peu. L'accent était mis sur la qualité et la formation grâce au renforcement des capacités. Si les nombreuses activités énumérées dans le projet pour la démocratie, la gouvernance et la participation des citoyens pouvaient paraître fragmentaires, elles n'en répondaient pas moins aux besoins et aux priorités propres à chacun des pays concernés et, de ce fait, seraient menées à des degrés et à des niveaux différents, selon le pays. Les activités de plaidoyer seraient largement utilisées, étant donné qu'il s'agissait là d'une caractéristique essentielle du projet. Elle a confirmé l'existence de liens avec les travaux réalisés par le G-7 en Fédération de Russie, en particulier avec la base de données mise au point par ce groupe. Il convenait de retravailler le volet consacré à l'environnement et, notamment, de redéfinir les projets de manière à y incorporer des dispositions concernant le respect des normes écologiques européennes, la déforestation, la maîtrise de l'énergie et l'éducation en matière d'environnement. Aucun nouveau partenaire ne s'était clairement manifesté si ce n'est en ce qui concerne le Fonds pour l'environnement mondial et le programme Capacité 21. Le PNUD aidait les pays à adhérer à l'Union européenne. Le Bureau régional participait à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain par le truchement de son directeur, qui avait siégé au comité de lecture. L'appui fourni par le programme régional aux projets nationaux était un gage de durabilité. Ceux-ci constituaient en effet une source supplémentaire de financement pour les projets nationaux. Le Bureau régional était ouvert à toute coopération avec d'autres régions dans le cadre de la CTPD. Le PNUD s'était fixé pour objectif de consacrer 20 % des ressources allouées dans ses programmes au problème de l'égalité entre les sexes, ce qui devait être considéré comme un minimum.

90. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (1997-1999) (DP/RCF/REC/1).

Cadres de coopération avec les pays de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants

91. Une délégation a souligné la réaction positive de son gouvernement au programme du PNUD en Lettonie qui, malgré des ressources limitées, était bien ciblé et efficace. Il convenait de noter en particulier les interventions dans le domaine des droits de l'homme, le soutien accordé à un programme d'acquisition de connaissances linguistiques et l'appui au judiciaire ainsi

qu'une assistance dans l'élaboration d'une stratégie d'atténuation de la pauvreté. Son gouvernement saluait les résultats obtenus par le représentant résident en Lettonie.

92. Une autre délégation a insisté sur la nécessité d'établir des contacts solides avec le secrétariat de la Commission européenne à propos de l'appui accordé par le PNUD aux pays souhaitant faire partie de l'Union européenne. Il serait souhaitable d'avoir des éclaircissements sur les objectifs, apparemment élevés, de mobilisation des ressources pour la Lettonie, qui risquaient d'occuper largement le représentant résident.

93. Un représentant a souhaité que le PNUD veille à ce que les consultants engagés pour des projets soient neutres et objectifs dans leur travail.

94. Le représentant de la Lettonie s'est félicité des observations positives qui ont été formulées. Il a noté que, dans certains cas, le financement était destiné à des programmes continus, comme le programme d'acquisition de connaissances linguistiques financé par l'Union européenne. Le travail du représentant résident, qui disposait de ressources humaines limitées, était extrêmement apprécié.

95. Le représentant de l'Ouzbékistan a rendu hommage au travail du Bureau régional et de son directeur, d'autant plus que les effectifs étaient limités et les demandes nombreuses. Il a exprimé son appui aux propositions faites par d'autres délégations au cours de l'examen de la stratégie budgétaire pour 1998-1999. Le bureau du PNUD en Ouzbékistan était un bon exemple de bureau intégré. Il convenait de souligner en particulier les activités d'un programme sous-régional de lutte contre les stupéfiants et d'un programme régional qui serait utile à l'Ouzbékistan.

96. Le Président a indiqué au Conseil d'administration que les questions d'effectifs et de rang du Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) seraient examinées dans le cadre de la stratégie budgétaire et du projet de gestion du changement.

97. Le représentant de la Croatie a noté qu'en Croatie le programme était ciblé sur les besoins des plus pressants, notamment l'aide au relèvement et la gestion de l'aide étrangère. Le bureau de liaison en Croatie accomplissait une oeuvre utile avec des ressources limitées.

98. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a déclaré que c'était à l'Administrateur et non au Conseil d'administration qu'incombaient les décisions concernant la dotation en effectifs du BRECEI.

99. Le Président a souscrit à cette vue.

100. Le représentant de la Pologne a fait état de l'importance donnée, dans le cadre de coopération avec la Pologne, à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Ce cadre de coopération aiderait à satisfaire les besoins économiques et sociaux pressants en Pologne, outre qu'il faciliterait l'admission à l'Union européenne.

101. La Directrice adjointe du BRECEI a remercié le Conseil d'administration de ses commentaires positifs. Elle a noté que la moitié des ressources complémentaires prévues pour le programme de la Lettonie avait déjà été assurée.

102. Le représentant de la Roumanie a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération avec la Roumanie. Il a noté qu'il demeurait nécessaire de soutenir les programmes de réforme économique et de protection sociale lancés par le Gouvernement en cette période de transition par un financement extérieur. La Roumanie se préparait à l'adhésion à l'Union européenne. Le cadre de coopération de pays était conçu en fonction des objectifs et des priorités du développement national tout en étant axé sur des domaines privilégiés et des modalités nationales d'exécution. Le développement du dialogue et du partenariat dans l'élaboration du cadre de coopération mettrait davantage en évidence les activités du PNUD en Roumanie. Le représentant a annoncé que la Roumanie accueillerait, en septembre 1997, la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles et rétablies, pour laquelle un appui du PNUD avait été demandé. La mobilisation des ressources, surtout grâce à la participation aux coûts, serait un domaine prioritaire au cours de l'actuelle période de programmation. Le représentant a remercié plusieurs gouvernements de leur contribution à des projets en Roumanie. Le grand nombre de responsabilités incombant au coordonnateur résident en Roumanie et aux autres services du BRECEI était d'autant plus préoccupant que les effectifs et les ressources étant limités.

103. Le représentant de la Lettonie s'est félicité au nom de son gouvernement de l'approbation du cadre de coopération avec la Lettonie. Il a également remercié l'Union européenne et les pays nordiques de leur soutien. Il a demandé des précisions sur l'affectation des "autres ressources".

104. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération avec la Croatie (DP/CCF/CRO/1), la Roumanie (DP/CCF/ROM/1), l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/1), la Lettonie (DP/CCF/LAT/1) et la Pologne (DP/CCF/POL/1).

4. Cadres de coopération avec les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

105. Le Conseil d'administration a approuvé sans objection les premiers cadres de coopération avec la Colombie (DP/CCF/COL/1) et le Panama (DP/CCF/PAN/1). Il a pris note de l'extension du cinquième programme pour Haïti (DP/CP/HAI/5/EXTENSION I).

106. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remercié le Conseil d'administration de faire confiance aux programmes.

5. Premier cadre de coopération technique entre pays en développement

107. Le Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a présenté le premier cadre de coopération technique entre pays en développement pour la période 1997-1999 (DP/CF/TCDC/1).

108. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à ce cadre de coopération, à la stratégie et aux domaines thématiques proposés ainsi qu'au travail déjà entrepris par le Groupe spécial.

109. Le Représentant spécial de la République-Unie de Tanzanie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a souligné l'importance de la CTPD. L'adhésion à la CTPD et à la coopération Sud-Sud était un concept essentiel et un élément stratégique de la Déclaration de la vingtième réunion ministérielle du Groupe

des 77 et de la Chine. Grâce au rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD, celle-ci serait un instrument dynamique de la coopération internationale. Le Groupe des 77 et la Chine se sont fermement prononcés en faveur du cadre de coopération. Il ne fallait pas réduire le mandat du Groupe spécial de la CTPD, qui devrait disposer de ressources suffisantes.

110. Une délégation, parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné le rôle joué par le PNUD dans la promotion de la CTPD et la flexibilité que démontrait l'adoption, au moment approprié, du rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD. Plusieurs membres de ce groupe, prenant la parole individuellement, ont appuyé les objectifs du cadre de coopération. Il fallait encore renforcer les interventions faisant appel à la CTPD au sein du PNUD. Le Groupe spécial devait rester un service opérationnel distinct chargé de promouvoir la coopération régionale et interrégionale. Une délégation a souligné le rôle du Groupe spécial en tant que centre de liaison dans le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994. Il fallait promouvoir des relations plus étroites entre la CTPD et la coopération économique entre pays en développement (CEPD).

111. Une autre délégation, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, a noté que, conformément aux recommandations du rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD, le cadre de coopération définissait de nouveaux domaines cibles, au-delà de ceux du cinquième cycle de programmation. Il fallait se féliciter de la formulation, dans ce document, des solutions proposées et des avantages escomptés. Les interventions décrites dans le nouveau cadre, notamment dans le domaine de la coopération commerciale et économique, favoriseraient la coopération Sud-Sud. La Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement, qui a eu lieu au Costa Rica en janvier 1997, a salué la perspective dynamique du cadre de la CTPD.

112. Plusieurs orateurs ont estimé que le cadre de coopération aurait pu présenter une analyse plus poussée de l'impact des activités passées, y compris des leçons dégagées. Si certaines activités entreprises par le passé étaient évoquées, il n'apparaissait pas clairement comment évaluer ou quantifier le résultat. Il y aurait lieu de préciser les liens entre des activités de CTPD et les autres activités du PNUD. Il serait utile d'examiner, à titre de suivi de l'évaluation faite en 1995 de l'utilisation, pour la promotion de la CTPD, des ressources allouées aux programmes spéciaux, l'impact du travail du Groupe spécial de la CTPD par rapport à celui d'autres organismes, la répartition régionale de ses activités et les bénéficiaires finaux. Il serait bon aussi que le PNUD entreprenne une évaluation de ses propres activités afin de déterminer comment il pourrait promouvoir l'utilisation de la CTPD dans ses programmes.

113. Une délégation a noté que l'on pourrait préciser les modalités permettant d'atteindre les objectifs décrits dans le cadre de coopération, notamment par le biais de la mise en place de mécanismes permanents commodes de promotion de la CTPD. On pourrait renforcer des liens avec les agents de coordination dans les pays visés par les programmes, par le biais d'un réseau d'exécution. Les partenaires nationaux devaient rester l'élément moteur des activités de CTPD. Les autorités nationales devraient participer à la prise de décisions concernant l'approbation des programmes et des projets.

114. Un autre orateur a encouragé les donateurs traditionnels à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, créé par l'Assemblée générale dans la résolution 50/119, surtout pour encourager les

nouveaux donateurs à verser des contributions. Dans la perspective de la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, tenue à Tokyo, le Groupe spécial de la CTPD avait été invité à formuler une stratégie de coopération Sud-Sud impliquant l'Afrique. Il importait en effet de créer un climat porteur pour le développement de l'Afrique. Un groupe de coordination, qui assurerait le bon fonctionnement des programmes et projets de CTPD, pourrait être envisagé dans le cadre de proposition concernant la gestion du changement. Le Conseil d'administration devrait exposer, en 1998, l'information sur les résultats obtenus par le programme de CTPD au PNUD, sur la base du nouveau cadre stratégique.

115. Une délégation, appuyée par une autre délégation, a souligné que les pays visés par le programme devaient formuler des idées de CTPD. Elle considérait la CTPD comme un moyen d'atteindre des objectifs dépassant un seul service. Une autre délégation a évoqué les résultats positifs de la CTPD entre les pays à économie en transition et les pays d'Amérique latine. Des précisions ont été demandées sur le rôle des commissions économiques régionales de l'ONU dans le contexte des initiatives à prendre dans le cadre proposé. On a également voulu savoir si la science et la technique et le renforcement des capacités seraient incorporés à ce cadre.

116. Le représentant de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a mentionné une récente collaboration fructueuse entre l'OCI et le Groupe spécial de la CTPD.

117. Le Directeur a indiqué que les enseignements tirés étaient exposés de façon plus détaillée dans le texte complet du document sur le cadre de CTPD, mis à la disposition du Conseil d'administration. L'examen à mi-parcours pourrait être axé sur l'impact des activités de CTPD. Si, au début, le Bureau des services d'appui au projet de l'ONU exécutait la majeure partie des projets de CTPD, désormais l'accent serait davantage mis sur l'exécution nationale. Répondant à des questions qui ont été soulevées, le Directeur a évoqué l'appui apporté par le Groupe spécial de la CTPD à la coopération triangulaire ainsi qu'aux transferts horizontaux de technologie et il a annoncé son soutien à la deuxième partie de la Conférence de Tokyo. Il a rendu hommage au Gouvernement japonais qui avait versé une contribution de 2 millions de dollars des États-Unis pour financer la coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial travaillait en coopération étroite avec le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants dans la promotion des activités de CTPD, notamment dans le domaine de la gouvernance. Il continuerait également à aider les jeunes hommes d'entreprises. Le Groupe spécial de la CTPD travaillait en liaison étroite avec les commissions économiques régionales de l'ONU. Le Groupe spécial travaillait aussi avec le secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises d'Amérique latine. Il était le seul élément du PNUD, qui fasse l'objet d'un examen spécial, dans le cadre du Comité de haut niveau sur la CTPD, un organe intergouvernemental qui se réunissait tous les deux ans.

118. Le Conseil d'administration a pris acte du premier cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1).

6. Structure et date de l'examen du nouveau cycle de programmation

119. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, a présenté le document de séance sur la structure et la date de l'examen du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7).

120. Une délégation a demandé des précisions sur la nature de cet examen, voulant savoir s'il comprendrait des apports externes et quels seraient les éléments traités. Elle souhaitait obtenir des éclaircissements sur la mention du suivi de la réalisation des objectifs globaux et des pays choisis pour examen.

121. Une autre délégation, se référant à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci demandait qu'une évaluation des activités opérationnelles de développement lui soit présentée en 1999, a demandé si les contacts avaient été pris avec le Secrétariat sur la question et souhaitait savoir comment le PNUD jugeait son travail d'évaluation, compte tenu de la demande de l'Assemblée générale.

122. L'Administrateur assistant a précisé qu'aussi bien au siège qu'au niveau des pays, l'évaluation serait faite conjointement par des consultants externes et des fonctionnaires. Elle porterait sur les objectifs principaux qui ont guidé le Conseil d'administration dans l'adoption des textes, la qualité, l'impact et le ciblage des programmes selon les nouvelles dispositions, le renforcement du réseau de coordonnateurs résidents, les pays se trouvant dans des situations particulières et les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. La gestion des ressources serait examinée. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, qui est l'un des quatre groupes sectoriels créés par le Secrétaire général, examinerait les questions relatives au suivi de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale.

123. Le Président a évoqué l'intérêt manifesté par le Conseil d'administration pour le travail des comités exécutifs créés par le Secrétaire général.

124. Le Conseil d'administration a pris acte du document de séance sur la structure et la date de l'examen du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7) et des mesures prises pour donner effet à la décision 95/23 et il a décidé que cette décision demeurerait en vigueur jusqu'à l'achèvement de l'examen en 1998.

125. Après un examen des programmes régionaux, le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/9. Directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale

Le Conseil d'administration

1. Prie l'Administrateur de lui présenter, pour examen et approbation à sa première session ordinaire de 1998, une stratégie d'exécution pour chacun des programmes de coopération régionale, qui devra comprendre les éléments suivants :

a) Les conclusions de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement intitulée "Programmes mondiaux interrégionaux et régionaux : évaluation de l'impact" (novembre 1996);

b) Une évaluation plus détaillée des leçons dégagées des programmes antérieurs de coopération régionale et de leur intégration dans la programmation et l'exécution des prochains programmes;

c) Une liste restreinte de priorités et de thèmes, s'insérant dans une approche-programme, et portant sur des domaines appelant une coopération régionale;

d) L'analyse du rôle et de l'avantage comparatif de la participation du PNUD à des initiatives de coopération régionale et de sa collaboration avec les organes pertinents des Nations Unies, notamment les commissions régionales;

e) Une corrélation claire entre les domaines thématiques des programmes régionaux et des programmes mondiaux, et entre ces domaines thématiques et les activités menées dans les programmes régionaux et les programmes prioritaires au niveau des pays;

f) Une articulation de la stratégie au moyen de techniques de gestion des programmes par objectif, telles que la technique du cadre logique;

g) Un exposé clair des résultats escomptés, recensant les groupes et bénéficiaires visés;

h) Une corrélation claire entre les objectifs des programmes et les ressources budgétaires destinées à leur exécution;

i) La répartition prévue des ressources entre les domaines thématiques et entre les institutions;

2. Demande également que chaque stratégie d'exécution comporte une stratégie de suivi et d'évaluation, assortie d'indicateurs de résultats pratiques et de données de référence, qui lui permette d'évaluer l'impact des programmes de coopération régionale;

3. Souligne qu'il faut que les stratégies d'exécution régionale soient présentées dans une langue claire et concise;

4. Souligne également la nécessité d'une maîtrise régionale des programmes régionaux et l'importance du renforcement des capacités d'exécution régionale, par des institutions nationales, sous-régionales et régionales, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires;

5. Souligne en outre qu'il faut assurer la stabilité dans l'application des initiatives thématiques incluses dans les programmes de coopération régionale;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à la première session ordinaire de 1998, un calendrier des examens à mi-parcours de tous les programmes régionaux et d'inclure dans la stratégie d'exécution de chaque région une proposition relative à la méthode à suivre pour ces examens;

7. Prie aussi l'Administrateur, qui se fondera sur l'expérience acquise à la faveur de l'application de la présente décision, d'élaborer des directives stratégiques pour la mise au point, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes régionaux qui s'appliquent à toutes les régions.

14 mars 1997

B. Exécution nationale

126. L'Administrateur associé a présenté le document de séance sur l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8). Il a souligné que cette formule était de plus en plus utilisée et, selon les chiffres provisoires pour 1996, concernait 79 % des budgets des projets et des programmes. Elle favorisait la participation, renforçait l'autonomie et contribuait au renforcement de capacités et à la durabilité. Il y avait quelques problèmes à régler. Ils avaient été mis en évidence dans le contexte de l'expérience du PNUD au niveau des pays et analysés à la fois au cours de l'évaluation de l'exécution nationale de 1995 par le Comité des commissaires aux comptes. En premier lieu, l'exécution nationale exigeait un nouveau cadre conceptuel, fondé sur l'analyse des notions d'exécution, de mise en oeuvre et d'appui. En deuxième lieu, il fallait améliorer l'évaluation des capacités nationales, compte tenu des règles et pratiques minimales que le PNUD était en train d'élaborer. Le troisième problème avait trait à l'appui à l'exécution nationale, pour lequel le rôle du PNUD devait être examiné en termes d'arrangements et de financement. Le quatrième concernait la pratique des contrôles et les normes en matière de responsabilité dans l'exécution nationale. Le PNUD envisageait d'examiner à l'avenir les questions de la nécessité de fournir des services aux gouvernements, de confier l'exécution à des organisations non gouvernementales et d'exécuter directement certaines activités. L'Administrateur associé a noté que les options actuelles d'exécution des activités du PNUD étaient insuffisantes. Le moment était venu de revoir le système de l'exécution nationale et de concevoir des modalités, politiques et procédures plus souples et le PNUD souhaitait entendre les observations du Conseil d'administration à ce sujet.

127. Le Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a présenté les points saillants de l'évaluation de l'exécution nationale de 1995, qui avait été distribuée aux membres du Conseil d'administration.

128. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites dans l'ensemble des efforts déployés par le PNUD pour promouvoir l'exécution nationale et elles ont réitéré l'importance de cette modalité, qui contribuait à renforcer la participation, les capacités, l'autonomie et la durabilité. Il a été souligné qu'un débat sur la question était important. De nombreuses délégations ont déclaré que l'avenir du PNUD dépendait du succès de cette modalité. Une délégation a estimé qu'une approche plus graduelle de l'exécution nationale permettrait d'en renforcer l'impact. Certains orateurs auraient aimé être consultés sur leur expérience de l'exécution nationale. Une délégation, qui s'exprimait également au nom de deux autres, a noté que le document à l'examen était bref et analytique, et qu'il pourrait servir de modèle pour d'autres documents. Le document à l'étude aurait pu contenir des renseignements sur le lien entre le recours à l'exécution nationale et le volume d'activité. On a également proposé un débat sur l'exécution nationale dans une perspective régionale.

129. La proposition tendant à resserrer la collaboration avec les ONG, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé a été bien accueillie. Plusieurs orateurs ont souligné que tant les organisations non gouvernementales que les gouvernements avaient un rôle important à jouer dans l'exécution et que la collaboration devait se dérouler avec l'accord du gouvernement et en consultation avec ce dernier.

130. De nombreuses délégations étaient opposées à la création de services d'appui à la gestion au sein des bureaux de pays du PNUD et elles ont demandé pourquoi l'élimination de cette forme d'appui n'était un objectif que pour le long terme. Le Conseil d'administration a souligné que le PNUD avait un rôle important dans le renforcement de la capacité nationale d'exécution, qu'il devait faciliter. Le Conseil a indiqué que si des services d'appui devaient être créés, il devaient l'être au sein de l'institution nationale compétente.

131. La plupart des orateurs se sont prononcés contre l'exécution directe par le PNUD. Tout en reconnaissant qu'elle pouvait être appropriée dans des pays se trouvant dans des situations d'urgence très particulières, ils n'encourageaient pas cette solution dans des circonstances normales. Certaines délégations ont émis des doutes sur l'avantage comparatif d'une exécution par le PNUD, affirmant que le Programme ne devait pas faire concurrence aux organismes des Nations Unies. Certains membres du Conseil d'administration ont aussi demandé de plus amples renseignements sur la fourniture de certains services par le PNUD, dans le cadre de son mandat.

132. Plusieurs représentants ont fait observer que l'introduction de l'exécution nationale n'éliminait pas les intervenants externes. À cet égard, de nombreuses délégations ont approuvé la participation des institutions spécialisées à l'exécution nationale par le biais de la fourniture de services techniques. Elles se sont en général exprimées en faveur d'une participation des organismes des Nations Unies aux consultations sur la révision des politiques et procédures relatives à l'exécution nationale. Une délégation a demandé des renseignements sur le rôle du Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets dans l'exécution nationale. Compte tenu, en particulier, du rôle des institutions spécialisées, une autre délégation a demandé des éclaircissements sur le paragraphe 12 d) du document DP/1997/CRP.8 concernant la fourniture, par les bureaux de pays du PNUD, de services liés au développement au niveau des pays.

133. On a souligné qu'il était important d'évaluer les capacités et qu'il fallait disposer de règles claires pour l'exécution nationale. Une délégation a proposé de procéder à une évaluation des répercussions des contractions de personnel imposées dans le secteur public par les programmes d'ajustement structurel sur la capacité d'exécution des gouvernements.

134. Le rôle clef du suivi et de l'évaluation a été souligné. Le suivi devait être continu pendant toute la durée du projet, et il devait être axé plus particulièrement sur le renforcement de la capacité nationale. Il semblait donc approprié que les autorités locales assurent le suivi et l'évaluation, notamment en contribuant à des activités de formation et à l'élaboration des procédures et manuels. Une délégation a souligné que, même lorsque les fonds allaient à des projets exécutés au niveau national, le PNUD avait une responsabilité envers ses donateurs. Un orateur a demandé que les conclusions de l'évaluation de 1995 soient distribuées en français et en espagnol.

135. Une délégation a mentionné le rapport du Comité des commissaires aux comptes de décembre 1993, qui avait soulevé le problème de l'absence d'indicateurs de rendement pour les programmes d'exécution nationale. Le PNUD avait pris une mesure importante et positive en acceptant d'avoir des indicateurs. Il a été noté que le Gouvernement du Royaume-Uni envisageait d'organiser un séminaire sur les indicateurs de renforcement de capacités.

136. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du rapport entre l'exécution nationale et le faible taux d'exécution, peut-être en raison de la lenteur de la formulation des programmes et des difficultés de mise en oeuvre.

137. Un accueil mitigé a été réservé au nouveau cadre conceptuel. Quelques orateurs ont mis son utilité en doute et d'autres ont demandé à être associés à son élaboration.

138. De nombreux représentants ont souhaité poursuivre le dialogue avec le PNUD au sujet de l'exécution nationale et demandé à participer activement à l'évaluation de cette modalité d'exécution.

139. Le chef de la section des organisations multilatérales intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a souligné qu'il fallait associer tous les organismes des Nations Unies au débat sur l'exécution nationale. Elle a noté que l'exécution nationale variait en fonction du pays. Le rôle de coordination du PNUD était vital, compte tenu du nombre d'entités impliquées dans l'organisation d'activités d'exécution nationale. Les crédits de l'exécution nationale étaient inscrits au budget ordinaire des institutions spécialisées et non imputés sur leurs fonds extrabudgétaires.

140. L'Administrateur associé a répondu aux observations des délégations. Il a noté que, lorsque la situation s'y prêtait, l'exécution nationale pouvait aller de pair avec la CTPD. L'exécution ne serait confiée à des ONG qu'avec l'accord des gouvernements. Les services d'appui au programme ne devaient pas relever des bureaux du PNUD; les services existants seraient éliminés de façon à transférer la capacité d'appui technique à l'autorité d'exécution. Il était nécessaire que le gouvernement et le PNUD parviennent à un accord sur les résultats de l'évaluation des capacités. L'Administrateur associé a ajouté que certains pays en crise souhaitaient que le PNUD se charge de certains types d'activités afin de renforcer la neutralité. Il y avait un lien entre le taux d'exécution et le recours à l'exécution nationale, en particulier au niveau de la formulation et de la mise en oeuvre des procédures suivies par les gouvernements. La cohérence des règles et des procédures devait être la norme. L'Administrateur associé a demandé aux pays d'examiner dans un esprit positif le cadre proposé, qui était favorable aux pays dans lesquels les programmes étaient exécutés. Il a expliqué que le cadre actuel reposait sur un accord tripartite. En réponse aux doutes émis, il a noté que le PNUD était en mesure de fournir des services, souvent dans le contexte de la mise en oeuvre de projets financés par des prêts d'institutions financières internationales en Amérique latine. Il a noté que le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) pouvait être l'agent d'exécution de la totalité ou d'une partie d'un projet. Puisque l'exécution nationale se pratiquait dans des programmes bilatéraux, il serait utile que le PNUD et des organismes bilatéraux puissent se consulter pour en simplifier les procédures.

141. La Directrice du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a souligné la nécessité de continuer à contrôler l'exécution nationale et d'adopter des indicateurs. Il fallait constamment renforcer le contrôle de l'exécution nationale. Des mesures allaient être prises pour remédier aux insuffisances concernant les données de référence du nouveau cycle de programmation. Le PNUD se heurtait souvent aux mêmes contraintes que les organismes donateurs. Il fallait veiller à allouer des ressources à des activités de suivi et d'évaluation. Le PNUD et la Banque mondiale allaient

organiser en avril 1997 un séminaire sur le suivi et l'évaluation. Une étude d'impact ayant trait à l'exécution nationale était en outre prévue pour 1997.

142. Le Directeur de la Division des politiques et procédures opérationnelles a expliqué que les procédures révisées étaient beaucoup plus simples que les règles en vigueur. Le PNUD devait faire preuve de souplesse dans l'application des règles. Les données disponibles faisaient apparaître des cas où l'exécution nationale s'accompagnait d'un faible taux d'exécution mais l'Amérique latine, où l'exécution nationale était très répandue, n'en affichait pas moins des taux d'exécution très élevés. Des dispositions seraient effectivement prises pour associer les institutions spécialisées à l'exécution nationale par le biais de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes du système des Nations Unies et de l'appui aux services techniques et pour les consulter pour la révision des procédures. Dans certains pays, le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets participait à l'exécution nationale ou s'occupait des achats.

143. Le Conseil d'administration a pris note du document de séance sur l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8) et des observations formulées.

C. Affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999

144. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8).

145. Une délégation a jugé préoccupant qu'une part du montant cible à prélever sur les ressources de base risque de rester sans financement, comme l'indiquait le document, et elle a demandé des renseignements sur la façon dont le Secrétariat comptait absorber le déficit.

146. L'Administrateur associé a déclaré que les affectations provisoires des montants cibles à prélever sur les ressources de base avaient été calculées alors que l'on escomptait que les contributions aux ressources de base s'élèveraient à 3,3 milliards de dollars pour 1997-1999. Les prélèvements et déboursements effectifs étaient cependant fonction de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs interdépendants, en particulier l'approbation, par le Conseil d'administration, des cadres de coopération de pays, l'établissement et l'examen de descriptifs de programmes de qualité pour les programmes de coopération de pays et les prévisions relatives aux ressources qui seraient disponibles pour les activités du programme de base. À cet égard, non seulement les prévisions relatives aux contributions dont on pourrait disposer avaient dû être révisées à la baisse, mais la situation était aggravée par l'appréciation du dollar des États-Unis sur les marchés des changes, laquelle s'était traduite par une nouvelle réduction d'environ 50 millions de dollars.

147. Pour tenir compte des ressources alors escomptées pour la période 1997-1999, les montants cibles à prélever dans la catégorie 1.1.1 avaient déjà été révisés à la baisse, et calculés sur la base d'une enveloppe de 3 milliards de dollars pour la période 1997-1999. Les montants à prélever dans la catégorie 1.1.2 pour la même période seraient également calculés en fonction des dernières prévisions disponibles pour les ressources du programme de base pour 1997-1999. La part du montant cible à prélever sur les ressources de base qui risquait de rester sans financement serait en fonction des prélèvements futurs dans la catégorie 1.1.2, ou d'autres ajustements dans l'affectation des montants cibles

à prélever sur les ressources de base, en fonction des ressources disponibles. Cela se ferait au moment où la période de planification triennale serait décalée d'un an, et où les ressources supplémentaires pour la nouvelle année du cycle devraient être déboursées.

148. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'Administrateur sur l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8).

III. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

149. Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/1997/9) et donné un aperçu de ses principaux éléments. Il a fait remarquer que les chiffres financiers définitifs pour 1996 avaient été publiés la veille. Il y aurait donc des différences dans les chiffres présentés dans le plan d'action du FENU distribué dans la journée aux membres du Conseil d'administration et les chiffres du document DP/1997/9. Le volume d'activités avait atteint 43 millions de dollars et le montant des projets approuvés représentait 52 millions de dollars. Le Secrétaire exécutif a noté que le FENU comptait maintenir le niveau de ses réserves à 43-45 millions de dollars, soit le montant prévu pour deux années, ce qui était le double des réserves obligatoires, et le FENU pouvait ainsi honorer ses engagements pendant au moins deux ans. Le Secrétaire exécutif a également demandé aux donateurs d'augmenter le montant de leurs contributions au Fonds d'équipement.

150. S'exprimant également au nom d'une autre délégation, une délégation a remercié le Directeur exécutif pour son exposé et sa description sans complaisance des difficultés auxquelles le Fonds devait faire face. Le rapport à l'examen devrait servir de modèle pour d'autres documents du Conseil. Il était factuel et précisait les avantages comparatifs du FENU. La description des éléments négatifs contenue dans le rapport était bienvenue en ce sens que rien ne restait dans l'ombre. À l'issue de l'évaluation du FENU qui serait faite trois ans plus tard, une décision serait prise quant à l'avenir du Fonds. Les principaux donateurs avaient fourni des fonds pour trois ans, de manière à garantir la stabilité des ressources. Les Gouvernements suédois et danois avaient augmenté leurs contributions, et d'autres pays étaient invités à entrer dans le groupe des donateurs. Le FENU pouvait servir d'exemple pour d'autres organisations.

151. Un certain nombre de pays donateurs souhaitaient participer à l'évaluation. Une délégation a apprécié l'échange d'informations entre le FENU et les donateurs. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'augmenter l'appui financier au FENU.

152. De plus amples renseignements sur les activités du FENU dans le domaine du microfinancement ont été demandés, en particulier en ce qui concerne les critères permettant d'assurer un accès rapide au microcrédit. Un orateur a encouragé le FENU à appliquer la formule du microcrédit dans le cadre des avantages comparatifs, en collaboration avec la Banque mondiale. Une autre délégation a demandé si les modalités de microfinancement avaient été prises en compte dans la stratégie et si les bénéficiaires cibles avaient été évalués. On a demandé des renseignements sur la conclusion des activités de microfinancement au Lesotho. Certaines délégations ont voulu obtenir des éclaircissements sur l'utilisation des fonds locaux et l'écodéveloppement. Il a été noté que l'essor des activités menées dans des domaines novateurs – le chiffre de 73 % a été avancé – risquait d'aboutir à une dispersion des ressources.

153. L'action positive du FENU en faveur des pays les moins avancés a été mise en relief. La contribution du Fonds à la coopération Sud-Sud a débouché sur des réussites dans le domaine du développement local et les activités communes menées en coopération avec le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devaient être intensifiées. Plusieurs orateurs ont exprimé leur appui au travail entrepris par le Fonds à l'appui de la gouvernance locale.

154. Se félicitant du plan d'action du FENU, une délégation a demandé comment le Fonds accélérerait le recours aux meilleures pratiques et comment il diversifierait l'origine de ses ressources. L'orateur a distribué le texte d'un projet de décision sur le FENU.

155. Un orateur a demandé si la décentralisation ne risquait pas d'avoir des retombées négatives sur l'expérience acquise dans d'autres domaines. Une autre délégation a approuvé la décentralisation, et s'est félicitée de la révision du cycle des projets, qui permettait une participation accrue.

156. Un autre orateur a estimé que l'action du FENU restait trop axée sur les projets et qu'elle devait s'orienter désormais sur les programmes, dans le cadre d'un processus de planification globale incluant le développement local et le microfinancement. Le document ne mettait pas suffisamment en relief la complémentarité du PNUD et du FENU, y compris dans les passages consacrés à l'appui accordé par le Fonds aux entreprises locales et à la création d'emplois.

157. Un orateur a demandé si le FENU avait envisagé de recourir davantage à des experts nationaux ou aux spécialistes de Volontaires des Nations Unies.

158. La session officielle du Conseil d'administration étant d'une durée limitée, le Secrétaire exécutif a demandé que les délégations qui souhaitaient obtenir une réponse complète soumettent leurs questions par écrit. Il était très reconnaissant de l'appui que les pays bénéficiaires des programmes avaient exprimé au FENU durant la session. Il a noté qu'à long terme, le FENU devait travailler dans le cadre de l'approche-programme. Le séminaire sur l'écodéveloppement avait conclu qu'une décentralisation croissante posait des problèmes. En ce qui concerne la complémentarité avec le PNUD, elle existait, non seulement pour les cadres de coopération de pays mais aussi dans le cadre de programmes concrets sur le terrain.

159. En ce qui concernait les nouveaux domaines d'intervention, le Secrétaire exécutif a répondu aux questions soulevées au sujet du microfinancement, disant que le FENU était en train de trouver son créneau, en agissant par l'intermédiaire de banques ou d'organisations non gouvernementales. De manière générale, étant un petit fonds, le FENU devait prendre des risques, et il s'exposait donc à des échecs. Le Secrétaire administratif a noté que le FENU ne s'employait pas directement à encourager l'appui de l'État au secteur privé, mais qu'il cherchait à voir ces parties collaborer plus étroitement. Il a souligné que le FENU n'abordait pas de domaines dans lesquels le PNUD n'agissait pas.

160. Le Fonds continuerait à examiner son rôle en matière d'écodéveloppement, avec des interventions dans quelques pays. Le projet entrepris au Lesotho ne serait pas terminé mais les ressources pourraient être acheminées ailleurs.

161. Les discussions avec les nouveaux donateurs se poursuivraient afin de diversifier les ressources de base du FENU. Le but du Fonds était de retrouver son niveau de 1991, soit 48,2 millions de dollars, d'avoir un volume d'activités de 50 millions de dollars et de mobiliser la même somme.

162. Répondant aux questions posées, le Secrétaire exécutif a affirmé que le Fonds cherchait à conclure des contrats avec des institutions du Sud pour trouver de nouveaux partenaires. Le FENU était en train de recourir davantage aux experts nationaux.

163. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

97/8. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur (DP/1997/9);
2. Approuve la nouvelle orientation de la politique appliquée par le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui consacre l'essentiel de ses activités à la gouvernance locale, à la décentralisation, à la participation et au microfinancement;
3. Approuve également les efforts de réorganisation actuellement déployés en vue de créer une organisation plus décentralisée et plus efficace et recommande que, dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, une attention particulière soit accordée au fonctionnement du Fonds ainsi qu'à la relation entre le siège et les bureaux extérieurs;
4. Encourage le Fonds et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines importants, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre de cadres de coopération par pays, en tenant compte des avantages comparatifs du Fonds, par exemple en ce qui concerne la gouvernance locale et le microfinancement;
5. Prie le Fonds d'améliorer la diffusion des données d'expérience relatives aux projets et programmes réussis afin que ces succès puissent être reproduits;
6. Se félicite de l'engagement pris par divers pays donateurs d'appuyer le Fonds de manière plus prévisible et plus sûre et invite les donateurs habituels et les nouveaux donateurs ainsi que les pays bénéficiaires à contribuer au Fonds.

14 mars 1997

IV. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Aperçu de la stratégie budgétaire

164. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a présenté un aperçu de la stratégie concernant le budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/CRP.9), comme l'en avait prié le Conseil d'administration dans sa décision 96/41. Il a souligné qu'il était exceptionnel qu'un tel aperçu soit présenté six mois avant que le Conseil ne procède officiellement à l'examen approfondi du budget. Cette initiative a été accueillie avec satisfaction par le PNUD. Elle a permis d'entreprendre un vaste processus de consultations sur la prise de décisions stratégiques et permis au Conseil de guider le PNUD comme il convenait.

165. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur assistant d'avoir présenté cet aperçu, qui contenait des informations extrêmement utiles en vue de l'examen final du budget.

166. De nombreuses délégations ont noté qu'il existait un lien entre le processus de gestion du changement et le budget pour 1998-1999. Elles ont fait remarquer qu'il pourrait s'avérer difficile d'incorporer tous les aspects du processus de gestion du changement au budget de l'exercice 1998-1999, étant donné que certains éléments restaient à préciser et que le Conseil ne s'occuperait à titre officiel de la question du processus de gestion du changement qu'à sa session annuelle de mai 1997.

167. Une délégation a déclaré que le Conseil d'administration avait été préalablement informé que les dépenses du siège avaient diminué dans des proportions plus importantes que celles des bureaux extérieurs. Les chiffres figurant dans le document publié sous la cote DP/1997/CRP.9 indiquaient le contraire, et devaient par conséquent être explicités.

168. Certaines délégations ont déclaré que les prévisions de dépenses figurant dans le document susmentionné étaient peut-être optimistes, compte tenu des incidences à court terme et à long terme des fluctuations des taux de change et du cours du dollar des États-Unis.

169. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par l'incertitude relative aux futurs niveaux de financement, qui pourrait avoir des incidences directes sur la planification des programmes. Une délégation, faisant référence à l'hypothèse la plus pessimiste envisagée au paragraphe 7 du document publié sous la cote DP/1997/CRP.9, a demandé si cette hypothèse aurait une influence sur les programmes de pays. Une autre délégation a dit que l'objectif consistant à mobiliser des ressources d'un montant de 3,3 milliards de dollars avait été adopté à l'époque aux seules fins de la planification.

170. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à une stratégie budgétaire de croissance zéro, comme l'avait proposé l'Administrateur. Il conviendrait de préciser si cette croissance s'entendait en valeur réelle ou en valeur nominale. Certaines délégations ont exprimé leur préférence pour une stratégie de croissance zéro du budget en valeur nominale.

171. Les propositions novatrices formulées par l'Administrateur au sujet du recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et de la déduction du remboursement des impôts sur le revenu que certains fonctionnaires ont dû verser à leur gouvernement ont été appuyées

d'une manière générale. Plusieurs délégations ont demandé s'il serait possible d'obtenir des éclaircissements au sujet du mécanisme proposé concernant les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, et en particulier, si celui-ci nécessiterait d'avoir recours aux fonds de programmation pour couvrir les dépenses administratives. Une délégation s'est interrogée sur les incidences de l'application du mécanisme proposé sur les bureaux de pays en l'absence de ressources de base du programme. Des éclaircissements ont également été demandés au sujet de la procédure utilisée pour la déduction du remboursement des impôts sur le revenu.

172. Certaines délégations ont rappelé que des demandes d'information concernant les critères utilisés pour l'affectation du personnel des bureaux de pays avaient déjà été formulées. Une délégation a souligné les inégalités entre certains pays sur le plan de l'envergure des programmes. Il fallait, dans le cadre de l'affectation des postes de base, que la priorité soit accordée au programme de base. Une délégation présumait qu'il y aurait un lien entre la politique générale du Conseil exécutif à l'égard des pays les moins avancés et la répartition des effectifs. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le Conseil risquait, en intervenant dans les questions d'affectation du personnel des bureaux de pays, de tomber dans la microgestion. C'est à l'Administrateur qu'il revenait de prendre des décisions en la matière.

173. Une délégation a souligné qu'elle avait été impressionnée par les réductions budgétaires opérées jusqu'alors par le PNUD. Elle a fait remarquer que la plupart des organismes donateurs avaient subi des réductions similaires. Le PNUD devait poursuivre ses efforts en vue de parvenir à l'objectif de la croissance zéro du budget en valeur nominale. Il faudrait affecter davantage de ressources aux programmes et le PNUD devrait veiller à faire la meilleure utilisation possible du personnel déjà en fonction.

174. Plusieurs délégations ont rappelé les dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, qui demandait que l'on examine la possibilité d'accroître les ressources destinées aux activités opérationnelles, sur une base plus stable et prévisible, notamment grâce aux directives des organes directeurs. Ces délégations ont souligné que le Conseil d'administration devait continuer à débattre de la question, mais qu'il aurait besoin, pour ce faire, de plus d'informations. Il a été fait remarquer que cette question serait abordée à la session de fond de 1997 du Conseil économique et social. On a proposé que les propositions budgétaires définitives prévoient la création de mécanismes qui permettraient d'obtenir des ressources sur une base prévisible et prennent en considération la question des incidences du manque de ressources financières. La stratégie proposée constitue un bon point de départ pour envisager de nouvelles approches.

175. Une autre délégation, faisant également référence à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, a déclaré que le système des coordonnateurs résidents, et en particulier la question de son financement, seraient examinés dans le cadre des réformes entreprises par l'ONU.

176. Le Président a informé le Conseil d'administration que le bureau prévoyait de débattre de la suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale à la session annuelle de l'Assemblée. Il a fait remarquer que cette question ferait également l'objet d'un débat à la session de fond du Conseil économique et social et à la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration.

177. Une délégation, à laquelle d'autres s'étaient associées, a souligné que le système des Nations Unies sollicitait de plus en plus les bureaux extérieurs du PNUD, et en particulier le système des coordonnateurs résidents. Les bureaux extérieurs du PNUD qui relèvent du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) sont souvent les seuls à représenter le système des Nations Unies et ont de nombreuses responsabilités à assumer. Ces délégations ont demandé que des informations supplémentaires soient fournies, à la session annuelle, sur la façon dont il serait possible de concilier les rôles des coordonnateurs résidents et des représentants résidents, en particulier dans les bureaux dotés d'effectifs peu nombreux, comme le BRECEI. Une autre délégation a souligné que le PNUD devait renforcer les bureaux de pays relevant du BRECEI, afin qu'ils atteignent un niveau comparable à ceux des autres régions. Elle a également déclaré qu'il fallait que tous les bureaux régionaux soient traités sur un pied d'égalité.

178. Une délégation a proposé qu'un fonctionnaire supplémentaire soit affecté pour une période de formation de deux ans dans un bureau du PNUD situé dans le pays d'où il est originaire, afin de renforcer les capacités des bureaux extérieurs. Elle a en outre fait remarquer que les données utilisées pour calculer les montants révisés des ressources de base du programme prévues pour la période allant de 1997 à 1999 étaient celles qu'avait fournies la Banque mondiale en 1994. Cette délégation a demandé si les montants révisés des ressources du programme seraient disponibles une fois que les données statistiques définitives auraient été établies par la Banque mondiale. Une autre délégation a demandé que l'on fasse figurer, dans le document de séance, des informations concernant les ressources nettes du programme quel que soit le "plancher". Elle a déclaré que de telles informations constituaient un élément essentiel, étant donné que la région dont le BRECEI a la charge ne bénéficie pas d'autres ressources approuvées par la décision 95/23 du Conseil d'administration. Elle a également demandé qu'un organigramme dans lequel apparaîtraient les résultats du processus de gestion du changement soit présenté lors de la session annuelle. Une autre délégation a demandé que le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) soit rebaptisé Bureau pour l'Europe et l'Asie centrale, comme l'ont déjà fait d'autres institutions des Nations Unies.

179. Une délégation, répondant à une intervention précédente, a déclaré qu'elle ne voyait pas pourquoi il fallait nécessairement qu'il y ait parité entre les différents bureaux sur le plan des ressources humaines et financières, dans la mesure où ces derniers étaient investis de responsabilités différentes.

180. Une autre délégation a enjoint le PNUD de veiller à ce que les réformes n'aient pas d'incidences négatives sur l'exécution des programmes, mais au contraire, qu'elles aillent dans le sens d'une amélioration de leur portée et de leur efficacité.

181. Une délégation, à laquelle d'autres se sont associées, a souligné qu'il importait que l'Administrateur soit présent lors du débat consacré au budget et aux autres points examinés par le Conseil d'administration au cours de sa session. Le Secrétaire a assuré au Conseil que l'Administrateur avait fait tout ce qu'il pouvait pour assister aux séances du Conseil. Il avait été empêché d'assister au débat relatif au point en question en raison d'un réaménagement du calendrier en dernière minute.

182. L'Administrateur assistant s'est félicité de l'occasion qui s'offrait d'avoir un dialogue sur le projet d'aperçu du budget. Il a souligné qu'il

convenait d'examiner les principes régissant l'élaboration du budget. Des questions d'ordre général ou de détail se posaient, dont la situation générale sur le plan des ressources, mentionnée par certaines délégations. On avait déjà successivement procédé à trois réductions des effectifs et, de l'avis du PNUD, la masse critique avait été atteinte. L'Administrateur a par conséquent proposé que l'on s'efforce d'atteindre une croissance zéro du budget en valeur réelle, et non pas en valeur nominale.

183. Concernant les mécanismes proposés en matière de contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et les remboursements de l'impôt sur le revenu, l'Administrateur assistant a observé que ce principe avait toujours été une obligation pour les pays bénéficiaires et que le PNUD continuerait à encourager ces derniers à s'y conformer par le biais du mécanisme nouvellement proposé. Ce mécanisme n'influerait pas sur le montant total des ressources du programme, et celles-ci ne servaient donc pas à financer des activités administratives. Il a également observé que le système utilisé par le PNUD pour le remboursement de l'impôt sur le revenu était différent de celui utilisé par le Secrétariat de l'ONU.

184. Abordant la question des effectifs, l'Administrateur assistant a déclaré que le PNUD avait conscience de l'inégalité de traitement entre la région du BRECEI et d'autres régions, et réexaminait la question dans son ensemble dans le contexte du processus de gestion du changement et de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

185. S'agissant des prévisions de dépenses et des fluctuations des taux de change, l'Administrateur assistant a déclaré que le PNUD partait de l'hypothèse que le cours du dollar des États-Unis se maintiendrait à son niveau actuel. Il a en outre souligné que le PNUD ne solliciterait pas le Conseil d'administration pour obtenir des ressources additionnelles comme suite au processus de gestion du changement. En ce qui concerne la suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, il a déclaré que la question devait être suivie avec attention et faire l'objet de consultations dans les mois à venir.

186. Le Chef de la Section du budget a observé que les montants absolus ne constituaient pas le meilleur indicateur pour comparer les réductions budgétaires qui avaient été opérées au siège et dans les bureaux de pays. Il a noté que les incidences nettes des fluctuations monétaires et de l'inflation étaient très différentes selon qu'il s'agissait du siège ou des bureaux de pays. Il a également cité l'exemple consistant à remplacer les administrateurs recrutés sur le plan international par des administrateurs recrutés sur le plan local, une mesure permettant de réduire les coûts sans pour autant diminuer les effectifs. Une comparaison des réductions d'effectifs était plus probante. Au cours des trois derniers exercices biennaux, les effectifs de base employés au siège ont diminué de 32 %, contre 12 % dans les bureaux de pays.

187. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration qu'aucun montant supplémentaire n'avait été prévu au budget au titre du financement du processus de gestion du changement. Il a déclaré que le montant net du budget pour l'exercice 1998-1999 pourrait ne pas dépasser le budget pour le présent exercice biennal en valeur nominale ou atteindre celui du budget pour le présent exercice biennal en valeur réelle, en fonction des conditions et des estimations dont il est question au paragraphe 19 du document DP/1997/CRP.9. Il s'est déclaré fortement préoccupé par le fait que le PNUD subissait des réductions d'effectifs depuis six ans, et qu'avec les changements qui s'annoncent, une nouvelle

réduction importante aurait des conséquences graves sur la capacité du PNUD de maintenir une forte présence des Nations Unies dans le monde.

188. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que les informations demandées concernant les effectifs des bureaux de pays seraient disponibles à la session annuelle de 1997.

189. Le Conseil d'administration a pris note de l'aperçu de la stratégie concernant le budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/CRP.9) et des observations s'y rapportant.

B. Système d'obligation redditionnelle au PNUD

190. L'Administrateur associé a présenté oralement au Conseil d'administration un rapport d'activité sur la mise en place d'un schéma en matière d'obligation redditionnelle au PNUD, qui était entreprise dans le cadre du processus de gestion du changement. Une version révisée d'une circulaire administrative relative à l'obligation redditionnelle et aux mesures et procédures disciplinaires avait été publiée au cours de la semaine. Elle apportait des éclaircissements sur les manquements disciplinaires et le respect des formes régulières et s'adressait au personnel du PNUD, du FNUAP et à l'UNOPS. Il existe désormais deux comités et un jury chargés d'examiner les dossiers en cours d'enquête. Les dossiers ayant trait à l'obligation redditionnelle ou au recouvrement de fonds pourraient être transmis au Comité permanent des responsabilités personnelles et financières ou au Comité d'examen et de contrôle. Ceux ayant trait à la discrimination ou au harcèlement sexuel pourraient être portés devant le Jury d'enquête sur les plaintes des fonctionnaires relatives au harcèlement sexuel. Une fois l'enquête terminée, le cas pourrait être porté devant le Conseil de discipline. La circulaire susmentionnée précise de manière claire quels sont les comportements considérés comme inacceptables et susceptibles de donner lieu à une enquête et, par la suite, à d'éventuelles mesures disciplinaires. La circulaire exposait clairement les formes à respecter pour les différentes catégories de personnel.

191. Le Comité d'examen et de contrôle du PNUD, avec la participation du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne, aidera à rendre opérationnel le schéma en matière d'obligation redditionnelle. Le Comité examinera un large éventail de questions relevant du mandat, de la mission ou des objectifs du PNUD; les valeurs communes; les capacités; le suivi et la formation. Diverses modalités d'examen seront prises en considération.

192. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur prévoyait de convoquer une réunion officieuse en vue de débattre des questions relatives à l'obligation redditionnelle, l'accent étant notamment mis sur la bonne gestion. Cette réunion donnera lieu à la présentation d'un modèle d'auto-évaluation des contrôles nécessaires et d'envisager comment celui-ci pourrait renforcer les échanges entre l'Administrateur et le Conseil d'administration.

193. Une délégation s'est déclarée favorable à la proposition visant à tenir une réunion informelle durant la session annuelle. Elle souhaitait en outre obtenir des informations complémentaires concernant le Comité d'examen et de contrôle. Enfin, elle s'est également déclarée favorable au modèle d'auto-évaluation.

194. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a expliqué au Conseil d'administration que le Comité se composait de l'Administrateur associé, du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne et de hauts fonctionnaires du PNUD. Il jouait, pour sa part, le rôle de conseiller technique, tout comme des représentants du Bureau de la gestion des ressources humaines.

195. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle présenté oralement par l'Administrateur associé.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

196. La Directrice exécutive a fait une déclaration au Conseil d'administration, par laquelle elle informait les membres du Conseil des faits nouveaux intervenus depuis leur dernière réunion en janvier. Elle a déclaré que les efforts se poursuivaient pour donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment dans le domaine de la promotion de la femme et de la santé des adolescents en matière de reproduction. À cet effet, des réunions se sont tenues en janvier 1997 à Addis-Abeba (Éthiopie), afin de rendre opérationnels les programmes de santé en matière de reproduction en Afrique et améliorer la santé des adolescents en la matière dans la région de l'Afrique subsaharienne. La Directrice exécutive a évoqué les différents efforts entrepris pour renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions des Nations Unies, notamment les bilans communs du pays. Elle a également présenté au Conseil la nouvelle Directrice de la Division de l'Afrique, Mme Virginia Ofosu-Amaah.

197. La Directrice exécutive a indiqué que le Fonds avait entrepris l'élaboration d'un document concernant les besoins en financement, qu'elle espérait présenter au Conseil d'administration en tant que document de séance à la session annuelle de mai. Elle a fait remarquer que le FNUAP menait une étude sur la capacité d'absorption, qui sera présentée à la session annuelle de 1998, et a remercié le Gouvernement danois du soutien financier qu'il avait apporté afin de permettre au Fonds de mener à bien cette étude. En ce qui concerne l'exécution nationale, la Directrice exécutive a déclaré que l'objectif était d'atteindre un niveau d'exécution des programmes de 100 % à mesure du renforcement des capacités nationales.

198. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont soulevé la question de l'exécution nationale, faisant valoir que le niveau actuel, qui est de 30 %, était insuffisant. Ces délégations ont demandé au Fonds d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'exécution nationale et exprimé l'espoir que l'étude portant sur la capacité d'absorption se révélerait utile dans la mesure où elle identifierait les moyens d'y parvenir. Une délégation a déclaré que le Fonds devrait s'employer à collaborer davantage avec les organisations non gouvernementales (ONG) ce qui permettrait également d'accroître l'exécution nationale. Une délégation, exprimant également les vues d'une autre délégation, s'est déclarée préoccupée par le fait que la mobilisation des ressources n'était pas à la mesure des besoins croissants dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction. Ladite délégation a également demandé des éclaircissements à la Directrice exécutive sur les raisons justifiant l'attitude très réservée adoptée par le Fonds lors de la récente session de la Commission de la population et du développement. Une autre délégation a demandé davantage de précisions sur la manière dont le Fonds entendait contribuer à l'Initiative spéciale pour l'Afrique.

199. Répondant à ces questions, la Directrice exécutive a déclaré que les efforts visant à accroître l'exécution nationale devaient être réalisés dans les pays concernés. Il existait de fortes différences sur le plan du niveau de développement et des capacités nationales, et il n'était pas possible de fixer des normes générales pouvant s'appliquer à toutes les situations. Il convenait de faire preuve de sens pratique si l'on souhaitait atteindre aussi vite que possible l'objectif des soins de santé pour tous. L'accroissement de l'exécution nationale est lié au renforcement des capacités nationales, un objectif commun à tous les programmes menés par le FNUAP, mais le renforcement des capacités ne se fait pas au même rythme selon les pays. Une des raisons faisant que l'exécution nationale des programmes du FNUAP était relativement faible tient au fait que le FNUAP a fourni une quantité importante de contraceptifs aux gouvernements, qui les ont distribués à la population dans le cadre d'activités exécutées au niveau national. De même, les services d'appui technique fournis par le Fonds constituent un moyen utile de renforcer les capacités nationales, mais n'entrent pas dans le cadre de l'exécution nationale. Le Fonds a toujours soutenu le principe d'un accroissement de l'exécution des programmes par des ONG nationales. Une initiative récente dont le FNUAP pourrait tirer parti et qui pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif était la création, par la Commission économique pour l'Afrique, d'un centre de formation à la gestion à l'intention des ONG.

200. Le Fonds a continué d'accorder la plus haute priorité à la mobilisation des ressources. La Directrice exécutive a rappelé aux délégations que la Conférence internationale sur la population et le développement était la seule conférence à avoir défini des objectifs spécifiques en la matière. Cependant, les différents pays, en dépit des progrès accomplis, n'ont pas encore atteint les résultats escomptés. Le FNUAP s'emploie à réunir des données sur ce que les pays en développement font pour leur part pour utiliser leurs propres ressources pour mener des activités relatives à la population et à la santé en matière de reproduction. Le document de séance que le FNUAP doit présenter en mai au Conseil d'administration contiendra des informations plus détaillées au sujet des besoins en ressources. Ce document portera également sur les conséquences à prévoir si les objectifs en matière de mobilisation des ressources ne sont pas réalisés.

201. La Directrice exécutive a déclaré que plusieurs sources l'avaient informé que la participation du Fonds à la session de la Commission de la population et du développement avait semblé pour le moins discrète. Elle n'était pas convaincue que tel avait été le cas, puisque le FNUAP avait présenté à la Commission, pour examen, trois études techniques et avait activement participé au débat s'y rapportant. Elle a néanmoins rappelé aux délégations que le Fonds n'était pas le secrétariat de la Commission et qu'il avait uniquement participé aux délibérations relatives aux domaines dans lesquels il avait apporté un appui. Répondant aux observations formulées par une autre délégation, elle a déclaré que le Fonds s'efforcerait d'envisager des moyens lui permettant de participer de manière plus efficace aux travaux de la Commission.

202. Évoquant l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle s'était entretenue avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique en vue de renforcer le rôle joué par le FNUAP à cet égard, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources. Le Secrétaire exécutif venait de convoquer une réunion consacrée au secteur de la santé, à laquelle le FNUAP devait participer activement. Le Fonds a contribué aux travaux du groupe thématique sur l'éducation de base, notamment dans des domaines intéressant tous les secteurs

tels que la population et l'éducation en matière de sexospécificité, et s'est employé, au cours des consultations relatives à la sécurité alimentaire, de souligner le rôle joué par les questions de population en faveur ou au détriment des efforts visant à nourrir correctement tous les Africains. Le Comité directeur de l'Initiative spéciale pour l'Afrique devait se réunir le mois suivant à Genève, ce qui permettra de clarifier le rôle du FNUAP.

V. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

203. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté les projets de programme de pays du FNUAP. Le Conseil d'administration était saisi au total de 24 nouveaux programmes, qui avaient tous été élaborés sur la base des priorités nationales des différents pays et conçus de manière à tenir compte des avantages comparatifs du Fonds dans chaque cas. Depuis septembre 1996, le Fonds révisait ses directives internes pour améliorer l'exécution des programmes et en accroître l'efficacité. Il avait notamment revu les directives concernant le processus d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies, la mise au point de sous-programmes et de projets, les modalités d'exécution, les procédures de suivi et d'évaluation et l'utilisation efficace des services d'appui technique, y compris les équipes d'appui national. De nombreux administrateurs du Fonds avaient participé récemment à des stages de formation aux techniques de programmation de cadres logiques, et la Directrice exécutive adjointe a remercié l'Overseas Development Administration (ODA) du Royaume-Uni de l'appui qu'elle avait fourni à cet égard.

204. La préparation des 40 et quelques programmes de pays qui avaient été présentés au Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1996 et aux deux premières sessions de 1997 avait demandé beaucoup d'efforts au Fonds, qui avait tout fait pour tenir compte des suggestions du Conseil d'administration et présenter les programmes de façon claire et concise. Les programmes de pays dont le Conseil était actuellement saisi avaient toutefois été préparés plusieurs mois auparavant et l'amélioration de la présentation était un processus continu. Le Fonds attendait avec intérêt le débat qui devait être consacré à la session annuelle de mai au processus de programmation par pays et à la façon d'associer le Conseil le plus efficacement possible à la conception des programmes du FNUAP.

205. Se référant à la déclaration de la Directrice exécutive adjointe (Programmes), les délégations se sont déclarées généralement satisfaites des programmes proposés et de leur présentation, et ont félicité le Fonds de les avoir diffusés pour la première fois sur Internet. Une délégation, s'exprimant également au nom de deux autres délégations, a pris note avec satisfaction de l'accent qui avait été mis dans l'ensemble sur la santé en matière de reproduction et de l'attention qui avait été accordée à des problèmes jusque là négligés, comme la mutilation génitale des femmes, les activités à entreprendre dans le domaine de la collecte de données et la fourniture des contraceptifs indispensables. Ces délégations ont estimé que la qualité des descriptifs des programmes de pays était encore trop inégale et que dans certains cas, les avantages comparatifs du Fonds et les priorités des programmes n'étaient pas exposés de façon suffisamment explicite. Avec d'autres délégations, elles ont demandé des informations plus précises sur la répartition des ressources entre les sous-programmes (indiquant par exemple la part des dépenses de santé en matière de reproduction à consacrer aux activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) et la part à consacrer aux services) et un exposé plus clair des résultats attendus ou réalisables, aussi difficile soit-il de les définir, ainsi que des précisions sur les indicateurs qui seraient utilisés pour mesurer les progrès réalisés. Elles ont également demandé des précisions sur l'assistance multilatérale attendue.

206. Une délégation, observant que des ressources de plus en plus importantes étaient allouées directement aux autorités locales et aux ONG locales, a pris note avec satisfaction des efforts déployés pour décentraliser les activités au titre des programmes et demandé qu'on les renforce encore. Elle a aussi engagé

le Fonds à promouvoir encore plus activement les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les échanges d'informations et de données d'expérience au niveau des pays sur la population et les services de santé en matière de reproduction. Une autre délégation a demandé que le Fonds expose plus clairement, dans ses projets de programme, les avantages comparatifs dont il dispose dans les différents pays concernés. Elle a également demandé qu'il soit plus explicite sur les arrangements concernant le personnel de ses bureaux de pays et donne des informations plus détaillées sur sa coopération avec d'autres organismes et partenaires en matière de développement.

207. En réponse à la question posée au sujet de l'assistance multilatérale, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a déclaré que le Fonds s'était efforcé d'évaluer de manière plus réaliste les possibilités existantes. D'un autre côté, il était également souhaitable de faire preuve d'une certaine souplesse car il arrivait parfois que l'assistance offerte, souvent au cours de la phase de formulation des sous-programmes et des projets, soit plus importante que prévu. La présentation actuelle du descriptif des programmes tenait également compte de la possibilité d'une augmentation des ressources de base disponibles qui permettrait d'engager à un stade ultérieur des dépenses plus élevées qu'on ne pouvait l'envisager dans l'immédiat.

208. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a déclaré que le Fonds était de plus en plus favorable à la décentralisation des activités au titre des programmes. Il fallait néanmoins tenir compte du fait que le renforcement des capacités au niveau sous-national exigeait des ressources considérables. Notant que des informations plus détaillées avaient été demandées au sujet des avantages comparatifs du Fonds dans les divers pays où il exécutait des programmes, la Directrice exécutive adjointe a déclaré qu'en application des nouvelles directives, le Conseil pouvait s'attendre à trouver un exposé plus clair à ce sujet dans les futurs projets de programme. En ce qui concerne les activités de plaidoyer du Fonds, il était généralement reconnu qu'elles devraient être mieux conçues et mieux ciblées. Il importait toutefois de tenir compte du fait que ces activités se situaient à deux niveaux – au niveau mondial, où le Fonds s'efforçait de promouvoir les objectifs définis dans le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et à celui des programmes, où il collaborait avec les gouvernements à la conception des programmes pour les aider à atteindre leurs propres objectifs en la matière. Le Fonds présenterait au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle, des propositions concrètes sur les moyens permettant à ses membres de contribuer plus systématiquement à la conception des programmes de pays.

209. Conformément aux dispositions prises par le secrétariat, les programmes de l'Érythrée et de l'Inde ont été examinés dans le cadre du débat conjoint consacré au PNUD et au FNUAP (voir chap. VI).

Afrique

210. La Directrice de la Division de l'Afrique a présenté les 12 programmes proposés pour des pays d'Afrique subsaharienne, dont 11 faisaient partie du groupe "A" et un (la Namibie) du groupe "B", et a déclaré qu'au cours des cinq prochaines années, il faudrait au total 110,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires du FNUAP et 29,3 millions de dollars provenant d'autres sources pour les exécuter. Ces programmes avaient été conçus en fonction des priorités des pays concernés. Dans l'ensemble, 68 % des ressources proposées

seraient consacrées aux services de santé en matière de reproduction et aux activités connexes, l'absence de services dans le domaine constituant l'un des plus gros problèmes qui se posent en Afrique. Le Fonds s'efforcera d'accroître le nombre de points de prestation de ces services, en particulier dans les zones rurales et les zones les plus démunies. Un grand nombre de programmes prévoyaient des activités importantes visant à aider les ONG à fournir des informations ou des services.

211. Considérant qu'il importe au plus haut point de répondre aux besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction, 11 des programmes proposés comportaient des activités visant à élargir les projets pilotes qui avaient donné de bons résultats. Dans les pays où le problème de la mutilation génitale des femmes était très répandu, des activités de plaidoyer et d'IEC seraient axées sur les groupes de dirigeants et des programmes de formation organisés à l'intention du personnel des services de santé. Les programmes insisteraient également sur l'importance de l'éducation des femmes, des droits en matière de promotion et de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Dans le domaine des stratégies concernant la population et le développement, les activités viseraient à intégrer les variables démographiques et les sexes spécifiques à la planification sectorielle à court et à moyen terme, et mettraient l'accent sur l'importance de données démographiques à jour. En ce qui concerne les activités de plaidoyer, les programmes auraient pour objectif de mettre en place des partenariats, notamment avec les ONG, les organisations communautaires et religieuses et les groupes de parlementaires. La contribution du Fonds consisterait notamment à aider à élaborer des données pouvant être utilisées pour la programmation et les campagnes de plaidoyer et à assurer une formation aux techniques de plaidoyer.

212. Dans leurs observations sur les programmes proposés, plusieurs délégations ont souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines en Afrique, condition préalable au renforcement de la capacité d'absorption des pays. Une délégation a demandé si le Fonds pouvait envisager de renforcer ses bureaux de pays en Afrique et a exprimé le souhait que des informations plus détaillées soient présentées dans les programmes au sujet du personnel disponible dans les pays concernés. Elle a également demandé que l'on indique plus clairement si une coopération Sud-Sud était envisagée dans le cadre des programmes. Une délégation a félicité le Fonds d'avoir accru le montant des ressources consacrées à l'Afrique subsaharienne. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction de l'importance des activités proposées pour répondre aux préoccupations des jeunes. Une délégation a toutefois fait observer que ces activités, souvent controversées, n'étaient pas toujours exposées de façon suffisamment explicite et que l'intérêt manifesté par les gouvernements à leur endroit n'apparaissait pas non plus clairement. Une délégation, s'exprimant également au nom de deux autres délégations, a déclaré que l'on ne voyait pas toujours très bien comment les activités du Fonds compléteraient celles de ses partenaires dans le domaine du développement et seraient coordonnées avec elles. Une autre délégation s'est félicitée du renforcement de la lutte contre le problème de la mutilation génitale des femmes. Dans l'ensemble, les programmes lui paraissaient cependant trop axés sur l'aspect "matériel" : lorsque le Fonds construisait ou remettait en état des centres de santé, combien de programmes de formation organisait-il également pour qu'ils soient véritablement utiles? Une autre délégation s'est demandé si les programmes comportaient des activités pour faire face aux problèmes difficiles concernant les réfugiés qui se posaient dans de nombreux pays.

213. Dans sa réponse, la Directrice de la Division de l'Afrique a souligné que le Fonds avait toujours appuyé la coopération Sud-Sud et qu'il intensifiait d'ailleurs ses efforts dans ce domaine. À son avis, il était inexact de dire que les programmes étaient surtout axés sur l'aspect "matériel", dans la mesure où la mise en valeur des ressources humaines était toujours un objectif prioritaire du Fonds dont la contribution la plus importante se situait dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités humaines. Le FNUAP avait mis au point un cadre de programmation qui pourrait aider à faire face au problème de la mutilation génitale des femmes. L'un des objectifs des programmes consisterait certainement à répondre aux préoccupations des jeunes, et si cela n'apparaît pas toujours clairement, c'est parce qu'il est impossible d'inclure tous les détails dans les descriptifs de programme, qui sont des documents très concis. En ce qui concerne le problème des réfugiés, la Directrice exécutive a déclaré que le Fonds procédait à un inventaire de ses activités dans ce domaine et cherchait à déterminer comment il pourrait accroître l'efficacité de son action. Elle espérait pouvoir présenter à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, en septembre 1997, un document plus détaillé à ce sujet.

214. Se référant aux programmes concernant des pays particuliers, plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du programme pour l'Angola, qui prévoyait la fourniture d'une assistance dont le pays avait grand besoin pour faire face à une situation difficile, et ont relevé les efforts déployés pour améliorer la santé en matière de reproduction, notamment le rôle important des activités d'IEC. Plusieurs délégations ont estimé qu'il convenait d'appuyer ce programme qu'il fallait cependant suivre de près pour veiller à ce qu'il réagisse avec souplesse à une situation très fluide. Certaines délégations se sont demandé si dans les circonstances existantes, ce programme n'était pas trop ambitieux, et s'il était réellement possible de lancer des activités dans six provinces différentes. Une autre délégation, toutefois, a estimé que les six provinces en question avaient été bien choisies, mais a demandé plus de détails sur la coordination du programme avec celui de la Commission européenne qui serait axé sur trois provinces. La délégation angolaise a remercié le Fonds du programme proposé qui, à son avis, aiderait à reconstruire l'infrastructure sanitaire nécessaire après les dévastations causées par 30 années de guerre. La délégation brésilienne a offert de fournir des services spécialisés dans un contexte Sud-Sud à l'appui du programme proposé.

215. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré qu'une coopération et une collaboration étroites s'étaient instaurées entre les partenaires du développement en Angola et que le programme du FNUAP, qui avait été formulé en coopération avec la Commission européenne, visait à compléter le programme de cette dernière. Bien entendu, le Fonds suivrait de près son exécution et procéderait aux ajustements voulus si la situation se détériorait.

216. À propos du programme proposé pour le Burkina Faso, une délégation a demandé si le pays avait la capacité d'absorption nécessaire pour exécuter les propositions, car des problèmes s'étaient posés à cet égard dans le passé. Une autre délégation a estimé que le programme proposé ne tenait pas compte de manière adéquate des problèmes qui s'étaient posés dans le passé et qu'il faudrait déployer des efforts résolus pour qu'il soit efficace.

217. La délégation du Burkina Faso a pris note avec satisfaction du programme proposé. S'il est vrai que l'exécution avait posé des problèmes dans le passé, le chef d'État accordait depuis 1995 le rang de priorité le plus élevé à l'amélioration des capacités, et ses efforts avaient porté des fruits : en 1996,

le taux d'exécution du programme du FNUAP avait atteint 86 %. Le programme proposé dont le cycle quadriennal correspondait aux priorités du Gouvernement en matière de développement et était conforme à la note de stratégie de pays, serait exécuté dans le contexte du processus de décentralisation actuellement en cours. Le Gouvernement en était très satisfait et se félicitait de la coopération de tous ses partenaires en matière de développement. Une autre délégation a déclaré que l'attitude du Gouvernement du Burkina Faso était encourageante et que le Conseil d'administration devait respecter les assurances qu'il avait données, selon lesquelles des efforts avaient été accomplis au cours des deux dernières années pour remédier aux problèmes antérieurs. La Directrice de la Division de l'Afrique a estimé que la délégation du Burkina Faso avait répondu de manière satisfaisante aux préoccupations des membres du Conseil d'administration, et elle pouvait attester que le Gouvernement avait pris des mesures pour améliorer la capacité d'absorption du pays et exécuter les activités proposées.

218. Se référant au programme pour la République centrafricaine, une délégation a souligné qu'il devrait être exécuté dans des conditions très difficiles et a exprimé l'espoir qu'on s'efforcerait de renforcer le secteur public, de manière à ne pas s'appuyer exclusivement sur le secteur privé et les ONG. La Directrice de la Division a souligné que le programme du FNUAP était axé sur le secteur public.

219. En ce qui concerne la Gambie, une délégation a demandé quels étaient les liens entre le Secrétariat à la population et la Commission nationale pour la population. La Directrice de la Division de l'Afrique a répondu que le Secrétariat à la population, qui assure le service de la Commission, avait été mis en place pour favoriser la synergie entre les différents intervenants dans le secteur de la population et de la santé en matière de reproduction en Gambie. La Commission était présidée par le Président de la République; l'appui de haut niveau dont elle bénéficiait ainsi était l'une des raisons de l'optimisme manifesté au sujet des progrès possibles dans le pays. Le représentant de la Gambie a déclaré que le FNUAP et le Gouvernement coopéraient étroitement et que les activités de plaidoyer qu'ils avaient menées en collaboration avaient donné de bons résultats. Il a remercié le Fonds de l'augmentation des ressources allouées à l'Afrique.

220. S'agissant du programme proposé pour la Guinée, une délégation a estimé qu'il privilégiait trop les activités au niveau provincial. Cette même délégation s'est demandé pourquoi le Fonds envoyait en Guinée du personnel de Dakar au lieu d'utiliser celui qui se trouvait à Conakry. La Directrice de la Division de l'Afrique a répondu que le Fonds menait à la fois des activités au niveau central, à Conakry, capitale du pays, et au niveau des provinces. Il avait un bureau de pays à Conakry et faisait largement appel aux experts nationaux. L'équipe d'appui national du FNUAP avait son siège régional à Dakar et fournissait un appui technique, selon que de besoin. La délégation guinéenne a remercié le Fonds et déclaré que le Gouvernement était fermement résolu à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme, afin de renforcer les capacités humaines et l'infrastructure sanitaire du pays de manière à améliorer la situation dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

221. Se référant au programme proposé pour la Namibie, une délégation l'a jugé très bien conçu, mais s'est demandé si les ressources à prélever sur le budget ordinaire n'étaient pas disproportionnées au montant à financer à l'aide de ressources multilatérales. La délégation namibienne a estimé que le programme proposé compléterait les efforts déployés par le Gouvernement en faveur des

jeunes et des femmes et a pris note avec satisfaction de l'importance accordée à la santé en matière de reproduction. La situation des jeunes dans ce domaine préoccupait tout particulièrement le Gouvernement, et la délégation namibienne a noté que le taux d'abandon scolaire augmentait. Elle a remercié le Fonds ainsi que les gouvernements donateurs qui menaient des activités dans le pays.

222. Une délégation a pris note avec satisfaction du programme proposé pour le Nigéria et dit que même si l'organisme de développement de son pays avait l'intention de coopérer avec le Fonds pour assurer la fourniture des contraceptifs nécessaires, il resterait encore bien des lacunes à combler. À cet égard, la Directrice de la Division de l'Afrique a informé le Conseil d'administration que la Banque mondiale et le Nigéria venaient de signer un accord de prêt de 12 millions de dollars pour la fourniture de contraceptifs.

223. Une délégation a estimé que le programme du Togo devrait mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la condition de la femme et prévoir un renforcement de la coopération avec les ONG qui mènent des activités en faveur de la promotion de la femme. La Directrice de la Division a répondu que la collaboration entre le FNUAP et lesdites ONG au Togo était très fructueuse et qu'il était dommage que le descriptif du programme ne le fasse pas apparaître.

224. À propos de l'Ouganda, plusieurs délégations ont dit qu'elles espéraient que le programme n'était pas trop ambitieux et qu'il ne suscitait pas de trop grandes attentes. Une délégation a estimé qu'il importait de poursuivre l'exécution des stratégies qui étaient déjà en place sans chercher à trop faire. À cet égard, elle s'est demandé comment on pouvait former 5 000 accoucheuses traditionnelles. Une délégation a demandé de quel appui le Secrétariat à la population bénéficiait pour promouvoir la coordination, dans la mesure où c'était le Ministère de la santé qui était chargé de coordonner les activités entreprises par la plupart des organismes dans le domaine de la santé en matière de reproduction. L'organisme de développement de son pays avait participé au processus d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies et l'avait trouvé très utile. La même délégation s'est demandé quel était le rapport coût-efficacité du système d'orientation pour la santé maternelle. Elle a noté avec satisfaction que les activités allaient être exécutées en collaboration avec les ONG et a estimé que cette coopération pourrait encore être renforcée dans le pays. Elle a appuyé les activités de plaidoyer et d'IEC proposées tout en considérant que la résistance à la planification familiale, par exemple, n'était pas aussi forte que ne le disait le descriptif du programme. Une délégation s'est demandé si le pourcentage élevé des dépenses totales au titre du programme à financer à l'aide de ressources multilatérales était justifié.

225. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré aux délégations qui craignaient que le programme pour l'Ouganda ne soit trop ambitieux qu'il répondait bien aux besoins du pays et avait été conçu pour appuyer les objectifs du Gouvernement. En ce qui concerne le système d'orientation (programme RESCUER), les évaluations récentes avaient fait apparaître d'importants progrès, et il y avait plusieurs raisons de faire preuve d'optimisme – le système d'orientation fonctionnait bien et le taux de mortalité maternelle avait baissé. L'OMS cherchait à l'intégrer dans son programme de soins aux mères et aux enfants. Le Ministère de la santé avait prévu de l'étendre dans le cadre de son programme quinquennal, et la Banque mondiale envisageait la possibilité de l'appliquer dans un certain nombre de districts. La formation du grand nombre d'accoucheuses traditionnelles envisagé serait assurée grâce à un programme de formation en cascade, qui avait donné de bons résultats dans le passé. En ce qui concerne le montant de l'assistance multilatérale proposé, il n'était pas

injustifié dans les mesures où le pays recevait une importante assistance sur le plan bilatéral et où plusieurs gouvernements avaient manifesté de l'intérêt pour le programme proposé.

226. Un débat séparé ayant été demandé sur le programme proposé pour le Sénégal, le Président a donné la parole aux délégations désireuses de présenter des observations et de poser des questions à son sujet. Le représentant du Sénégal a informé le Conseil d'administration que ce programme avait été élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement sénégalais et qu'il répondait aux besoins du pays et au processus de décentralisation en cours. Le Sénégal était sur le point de célébrer la Semaine nationale de la jeunesse et espérait que le FNUAP participerait aux manifestations. Une délégation s'est demandé si les objectifs du programme n'étaient pas trop modestes. Une autre en revanche a estimé qu'ils étaient trop ambitieux et a exprimé l'espoir que les activités proposées ne feraient pas double emploi avec celles d'autres organismes. L'organisme de développement de son pays avait appuyé la fourniture de contraceptifs dans le passé, mais il restait à déterminer par qui ceux-ci seraient fournis à l'avenir. Une autre délégation a demandé des explications au sujet de l'échec du programme visant à introduire Norplant dans le pays. Une autre encore a déclaré que la mission de recherche de son gouvernement au Sénégal avait trouvé qu'en ce qui concerne la prestation de services de santé en matière de reproduction, il existait un écart considérable entre les zones urbaines et les zones rurales. Quelles mesures étaient envisagées dans le cadre du programme proposé pour remédier à ce problème?

227. Répondant à la question de savoir si le projet du programme était trop ambitieux ou ne l'était pas assez, le représentant du FNUAP pour le Sénégal a déclaré que, compte tenu des ressources financières proposées (15 millions de dollars), le programme paraissait réalisable. Le Fonds cherchait à déterminer, avec le Gouvernement, s'il convenait de concentrer les efforts sur un petit nombre de régions et, dans l'affirmative, sur lesquelles. Le processus de décentralisation était bien avancé dans le pays, mais on manquait de données au niveau sous-national, notamment sur des questions comme le taux de prévalence de la contraception, pour orienter les programmes. Une nouvelle enquête démographique et sanitaire avait donc été entreprise avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agency for Environmental Development des États-Unis (USAID), pour identifier de façon plus précise les régions sur lesquelles axer les efforts.

228. Le programme Norplant s'est-il vraiment soldé par un échec au Sénégal? Il était impossible de répondre avec certitude à cette question et une évaluation des résultats obtenus était en cours. Il convenait de noter toutefois que d'autres pays, comme la Guinée-Bissau, avaient eux aussi décidé de l'appliquer. USAID fournissait des préservatifs au Sénégal, tandis que le FNUAP fournissait des contraceptifs injectables pour continuer au moins de répondre aux besoins dans ce domaine. S'agissant des résultats déjà obtenus, le représentant du FNUAP a signalé que 14 centres d'orientation pour la santé en matière de reproduction avaient été remis en état dans le cadre du dernier programme et que deux autres étaient en cours de rénovation. Dans le cadre des efforts déployés sur tout le continent pour axer l'attention sur les besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction, le Fonds coopérerait très activement aux manifestations organisées au cours de la Semaine nationale pour la jeunesse, notamment en parrainant des forums sur la jeunesse et la population et sur les questions de santé en matière de reproduction.

229. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour l'Angola (DP/FPA/CP/173), le Burkina Faso (DP/FPA/CP/187), la République centrafricaine (DP/FPA/CP/182), les Comores (DP/FPA/CP/171), la Gambie (DP/FPA/CP/178), la Guinée (DP/FPA/CP/181), la Namibie (DP/FPA/CP/175), le Nigéria (DP/FPA/CP/190), le Sénégal (DP/FPA/CP/176), le Togo (DP/FPA/CP/172) et l'Ouganda (DP/FPA/CP/177).

Division des États arabes et de l'Europe

230. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a présenté au Conseil d'administration les programmes proposés pour l'Albanie, le Liban et le Soudan qui visaient à aider les gouvernements de ces pays à atteindre leurs objectifs en matière de population et de développement. Elle a souligné que les principaux problèmes rencontrés par nombre d'États arabes étaient les taux de mortalité et de morbidité maternelles élevés, liés à un accès limité aux informations et aux services de santé en matière de reproduction, ainsi que la permanence de pratiques traditionnelles préjudiciables et le statut inférieur des femmes et des filles. Elle a précisé que pour venir en aide aux gouvernements des pays de la région, le FNUAP entreprenait de perfectionner les connaissances et les qualifications techniques des personnels nationaux et d'intensifier son action en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC), en vue d'atténuer les contraintes socioculturelles existantes. Parallèlement au renforcement des capacités gouvernementales, de nouveaux partenariats étaient forgés avec des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

231. La Directrice a fait savoir que le programme proposé pour le Liban devait aider le Gouvernement à améliorer la qualité des services de santé en matière de reproduction dans les lieux mal desservis, notamment là où sont rassemblées de très nombreuses personnes déplacées sur le territoire national. Au Soudan, le Fonds des Nations Unies pour la population devait consacrer l'essentiel de son action à six États défavorisés, sur les 26 États que compte le pays, en soutenant la concertation des services de santé compétents et des entités chargées de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de population, ainsi que les actions destinées à améliorer la condition féminine. En réponse aux observations formulées lors d'un précédent débat du Conseil sur la nécessité de faire face aux problèmes des réfugiés, la Directrice a demandé à l'ancien représentant du FNUAP pour le Soudan (désormais en charge de l'Albanie) de fournir des détails sur les méthodes employées par le Fonds pour améliorer, du point de vue de la reproduction, la santé des populations déplacées sur le territoire soudanais.

232. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a déclaré que la conjoncture en Europe centrale et en Europe de l'Est différait de celle qui prévalait dans les autres régions et que l'Albanie, pour laquelle le Fonds proposait un nouveau programme, constituait un excellent exemple en la matière. Elle a révélé que le problème le plus préoccupant dans l'ensemble de la région était le taux élevé d'avortement, intervention à laquelle les femmes avaient recours comme moyen anticonceptionnel, faute de contraceptifs modernes. En outre, l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (MST) augmentait rapidement. Compte tenu de nombreux besoins et des ressources limitées du Fonds, le programme proposé pour l'Albanie serait principalement axé sur les problèmes relatifs à la santé en matière de reproduction.

233. Le représentant du FNUAP pour l'Albanie a déclaré que la complexité de la conjoncture socio-économique et politique, illustrée par les troubles civils qui

agitaient le pays, exigeait une marge de manoeuvre suffisante lors de la mise en oeuvre du programme. En l'occurrence, il a fait savoir que le Fonds avait noué des liens de travail efficaces avec le Gouvernement, d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, de sorte qu'il devrait être possible d'adapter le programme envisagé aux initiatives des autres partenaires, une fois la situation stabilisée. Il a affirmé qu'il demeurait optimiste quant aux chances de parvenir aux buts fixés par le programme, au cours des quatre années de son application.

234. Le programme proposé a été accueilli favorablement par les diverses délégations qui ont apprécié son contenu et ses orientations et l'ont trouvé propre à servir de modèle pour le règlement des problèmes qui accablaient d'autres pays de la région, particulièrement dans le domaine de la santé en matière de reproduction. À ce propos, les délégations se sont réjouies que le Fonds ait implanté deux bureaux de pays en Europe de l'Est, en Albanie et en Roumanie, chargés chacun de plusieurs pays de la région. Une des délégations a requis un bilan détaillé des activités du FNUAP en Arménie gérées par le bureau de pays en Albanie.

235. Une deuxième délégation a demandé si le programme avait été approuvé par le Parlement et le Gouvernement albanais, tandis qu'une troisième s'est enquis de la position adoptée par ce même gouvernement à l'égard du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation a souhaité que le programme tire au mieux parti de l'infrastructure existante, sous-exploitée en raison de la situation économique précaire. Arguant de cette dernière, la délégation en question a invité la communauté des donateurs à reconnaître les besoins temporaires de la région, alors que la pauvreté risquait d'avoir des répercussions durables sur la santé en matière de reproduction. Une autre délégation encore a salué l'engagement des organisations non gouvernementales (ONG) et a demandé plus de détails sur la manière dont le FNUAP coordonnait le programme avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

236. Le représentant de l'Albanie a exprimé sa gratitude au Fonds pour le travail qu'il accomplissait dans le pays, où le nouveau bureau de pays était désormais opérationnel, et il a remercié au nom de son gouvernement les autres donateurs pour leur participation active. Il a indiqué que les problèmes à traiter ne relevaient pas simplement de la santé mais également du domaine social : taux d'avortement élevé, absence de services de planification familiale, propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST) et statut inférieur de la femme. Il a souligné que la pauvreté endémique était à l'origine de tous ces problèmes, et qu'elle venait d'être aggravée par l'effondrement de tout un ensemble de pyramides financières, ainsi que par les récents troubles civils. Il a affirmé que son gouvernement ferait bon accueil à l'aide que les gouvernements et les organismes donateurs pourraient lui offrir.

237. Le représentant du FNUAP pour l'Albanie s'est félicité du soutien exprimé par les délégations au programme proposé. Il a relevé la justesse de leurs propos qui mettaient en relief la similitude des problèmes de l'Albanie avec ceux d'autres pays de la région, notant que les différences étaient non pas d'ordre qualitatif mais quantitatif. Il a souligné que les activités du Fonds avaient pour but principal de fournir aux populations le moyen de recourir aux contraceptifs modernes plutôt qu'à l'avortement. Dans cette optique, la mise à disposition de services devrait s'accompagner d'un redoublement des efforts entrepris dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la

communication. Le représentant a précisé qu'il était impératif de mener des campagnes d'information en vue d'enrayer la propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le VIH/sida. Il a également fait savoir que la coopération sur le terrain avec les autres partenaires de développement, caractérisée par des réunions régulières de tous les organismes donateurs, était particulièrement satisfaisante, et que le FNUAP présidait actuellement le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Il a signalé qu'il y avait plusieurs donateurs bilatéraux dans le pays et que le soutien au programme du FNUAP par le biais du mécanisme multibilatéral avait suscité un certain intérêt. Il a par ailleurs souligné que le Gouvernement albanais était tout acquis au programme proposé ainsi qu'au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qu'il avait mis sur pied un comité national de la population et créé une section de la santé en matière de reproduction au sein du Ministère de la santé, et qu'il avait parrainé la première Conférence nationale sur la population.

238. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a remercié les délégations pour leurs observations et a déclaré qu'elle-même et son personnel seraient ravis de leur fournir individuellement des informations complémentaires. Elle a fait part au Conseil des difficultés rencontrées à l'origine en Arménie, mais elle a précisé que le Fonds avait établi de bonnes relations de travail avec le bureau de pays du PNUD et qu'il serait possible d'aller de l'avant concernant les actions prévues, le pays étant désormais approvisionné en contraceptifs. Deux membres du personnel, dont le représentant du FNUAP pour l'Albanie, également responsable de l'Arménie, devaient par ailleurs se rendre en Arménie en vue d'évaluer les besoins du pays.

239. Au cours du débat sur le programme proposé pour le Liban, une des délégations a soulevé un certain nombre de points. Son impression était que les statistiques démographiques figurant dans le document proposé étaient inexactes et que ce document passait sous silence la contribution d'autres donateurs au secteur de la santé. Si le Fonds n'était pas informé de cette contribution, comment pourrait-il coordonner les actions qu'il entreprenait et s'assurer de la pertinence de ces actions? La délégation a également rappelé que le secteur public avait besoin d'aide et qu'il ne fallait pas le négliger. Elle a conclu en affirmant que les fonds proposés n'étaient pas suffisants pour subvenir aux besoins du pays en situation d'après guerre.

240. En réponse aux intervenants, la Directrice a déclaré que le Fonds était contraint d'utiliser les statistiques officielles du système des Nations Unies, qui s'avéraient être les meilleures disponibles. Elle a ajouté que chacun s'accordait néanmoins à reconnaître que les données démographiques pour le Liban posaient un problème délicat, car le dernier recensement officiel datait de plus de 60 ans. Partant, le Fonds avait soutenu une grande enquête sur la population et le logement, ainsi qu'une enquête du Projet panarabe pour le développement de l'enfant. Les données de ces enquêtes, qui étaient en cours d'analyse, seraient ensuite diffusées et serviraient à la planification. La Directrice a reconnu qu'il existait effectivement d'autres donateurs dans le secteur de la santé au Liban, mais qu'ils consacraient leur aide à la reconstruction des infrastructures, tandis que le Fonds s'attachait à la formation du personnel chargé de dispenser les services et à l'approvisionnement en équipement et produits médicaux, ainsi qu'en contraceptifs. Le Fonds concentrait ses efforts sur le secteur public, afin de permettre au Gouvernement de mettre sur pied des services de soins de santé primaires destinés aux populations trop démunies pour avoir accès aux services privés. Elle a également reconnu que le montant des fonds était insuffisant pour couvrir les besoins considérables du pays.

Néanmoins, le représentant du FNUAP et le Directeur de pays étudiaient activement la possibilité d'une assistance multilatérale, et plusieurs donateurs leur avaient déjà fourni des indications précieuses en la matière.

241. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour l'Albanie, le Liban et le Soudan, tels que publiés respectivement sous les cotes DP/FPA/CP/180, DP/FPA/CP/184, et DP/FPA/CP/194. En retour, la délégation libanaise a exprimé sa gratitude au Fonds et aux autres organisations du système des Nations Unies pour leur aide à la reconstruction du pays. Elle a souligné que l'accent mis sur la mise en valeur des ressources humaines était un élément capital. Elle a également déclaré que le Gouvernement soutenait sans réserve la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et qu'elle se réjouissait de l'aide que le nouveau programme du FNUAP lui apporterait dans sa tentative d'amélioration de la santé des familles libanaises.

Division de l'Asie et du Pacifique

242. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté brièvement le programme proposé pour la République démocratique populaire lao. Il a rappelé que l'autre programme proposé pour la région, concernant l'Inde, avait été précédemment examiné et approuvé par le Conseil, dans le cadre du débat consacré au PNUD/FNUAP. Il a indiqué que la République démocratique populaire lao avait été classée dans le groupe "A", selon la nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP. Il a souligné que les conditions de vie de la population ainsi que la santé en matière de reproduction devaient impérativement être améliorées; partant, le programme proposé englobait les trois principaux domaines d'action du Fonds. Comme dans le cas des autres programmes, l'un des principaux objectifs était le renforcement des capacités nationales en l'occurrence, en matière de gestion, de coordination et de suivi et d'évaluation du programme. Le programme serait également axé sur les questions liées aux disparités entre les sexes et à la promotion de la femme, et ferait appel à la collaboration d'organisations populaires telles que l'Union des femmes lao et l'Union de la jeunesse lao.

243. Le représentant de la République démocratique populaire lao a fait savoir que le taux d'accroissement annuel de la population du pays était encore très élevé et que le Gouvernement désirait le stabiliser à 2,4 %. Il a déclaré que le programme proposé par le FNUAP était en harmonie avec le plan quinquennal de développement socio-économique de la République démocratique populaire lao pour 1996-2000 et le cadre de coopération de pays que le Conseil venait d'approuver pour le PNUD. Il a indiqué que le Gouvernement, satisfait de l'accent mis sur le renforcement des capacités, s'attacherait à atteindre les buts définis par le programme. Il a rappelé qu'il n'existait pas encore de bureau du FNUAP en République démocratique populaire lao et a prié le Fonds d'envisager la possibilité de détacher au moins un fonctionnaire qui résiderait dans le pays, avant de remercier le Conseil pour son soutien.

244. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé pour la République démocratique populaire lao, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/174.

Division de l'Amérique latine et des Caraïbes

245. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a engagé le débat sur les programmes proposés pour la région, en déclarant que les

propositions pour Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, les Caraïbes de langue anglaise et néerlandaise, Haïti et le Pérou offraient une bonne perspective des problèmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction rencontrés par l'ensemble de la région. Elle a souligné que malgré les progrès économiques et sociaux immenses accomplis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des disparités considérables subsistaient et que les populations souffraient encore de manques importants dans les domaines couverts par les activités du Fonds. Néanmoins, les ressources disponibles étant limitées, le FNUAP aurait à mener des actions stratégiques décisives et efficaces. À cette fin, il apporterait un appui à l'exécution nationale afin que les pays puissent accroître leurs propres capacités à mettre en oeuvre des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction, en faisant porter l'essentiel de l'assistance sur les populations les plus démunies.

246. La Directrice a fait savoir que les gouvernements de la région avaient demandé au Fonds d'appuyer leurs activités de plaidoyer, en vue de gagner le soutien des responsables en faveur des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction et de la formation visant à renforcer les capacités nationales. L'un des enseignements tirés des initiatives antérieures, était que l'assistance du FNUAP n'était parfois pas suffisamment focalisée et qu'il convenait de concentrer l'aide accordée afin d'obtenir des retombées sensibles et d'atteindre directement les bénéficiaires potentiels. Néanmoins, il importait de continuer à soutenir parallèlement les efforts déployés au niveau national, tels que ceux destinés à intégrer les problèmes de population dans les stratégies de développement, et plus particulièrement dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

247. Diverses délégations de la région, notamment celles d'Antigua-et-Barbuda, de la Guyane, de la Jamaïque et du Suriname sont intervenues sur le programme proposé pour les pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise. L'une d'elles s'est félicitée de constater que le programme reposait fermement sur le principe de collaboration avec les gouvernements intéressés. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'accent mis par le programme sur les besoins des adolescents, notamment dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication, ainsi que du soutien accordé aux activités de formation. D'autres délégations ont souligné qu'il importait au premier chef de renforcer les capacités nationales; l'une d'elles a précisé qu'en l'occurrence, l'aide du Fonds servirait à effectuer un recensement dans la région en l'an 2000. D'autres délégations encore se sont félicitées de l'accent mis par le programme sur les populations qui avaient le plus besoin des services de santé en matière de reproduction. L'une des délégations a néanmoins déclaré qu'elle estimait que ce projet de programme accordait trop d'importance aux activités de plaidoyer, au détriment de la santé en matière de reproduction, et trop peu de ressources aux stratégies relatives à la population et au développement.

248. S'agissant des programmes proposés pour la République dominicaine, El Salvador et Haïti, la délégation du Brésil a fait savoir qu'il importait d'encourager la coopération Sud-Sud avec les autres pays de la région et que le Brésil avait d'ailleurs établi, avec ces pays, des partenariats fructueux en matière de formation aux stratégies relatives à la population et au développement, et qu'il se proposait de renouveler et d'intensifier son assistance.

249. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations qui avaient pris la parole et s'est déclarée particulièrement reconnaissante aux pays des Caraïbes pour l'expression de leur soutien, preuve de la coopération très précieuse en cours dans la région. En réponse à la question concernant la manière dont les fonds étaient affectés aux différents sous-programmes du programme proposé, elle a affirmé que la répartition avait été décidée en collaboration avec tous les gouvernements intéressés qui avaient par ailleurs reçu un avant-projet du programme proposé auquel ils avaient donné leur assentiment. Comme à l'accoutumée, le Fonds aurait souhaité pouvoir financer d'autres domaines d'activité, mais il ne disposait pas de ressources suffisantes. La Directrice a indiqué que toutes les observations émises seraient adressées au Bureau de pays du FNUAP pour les Caraïbes. Elle a par ailleurs remercié le Brésil pour son offre.

250. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour Cuba, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/188, pour la République dominicaine (DP/FPA/CP/186), pour l'Équateur (DP/FPA/CP/192), pour El Salvador (DP/FPA/CP/189), pour les Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise (DP/FPA/CP/179), pour Haïti (DP/FPA/CP/191) et pour le Pérou (DP/FPA/CP/185). Suite à cette approbation, la délégation cubaine a exprimé sa gratitude au Fonds ainsi qu'aux autres donateurs pour leur contribution à l'amélioration de la santé en matière de reproduction dans la région, notamment s'agissant des adolescents. La délégation équatorienne a également fait part de sa gratitude, tout en rappelant que les ressources allouées au nouveau programme étaient inférieures à celles allouées au programme précédent. Certes, les indicateurs généraux relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction dans le pays étaient encourageants, mais il convenait de ne pas oublier que des segments entiers de la population vivaient dans des conditions nettement inférieures à la moyenne. Il existait ainsi des disparités considérables entre les zones urbaines et rurales. La délégation a prié le Conseil de ne pas perdre de vue ces facteurs lors de l'étude des prochains programmes et de l'évaluation des critères d'allocation des ressources.

251. La délégation dominicaine a remercié le Conseil d'avoir approuvé le programme la concernant. Elle a néanmoins souligné que, la République dominicaine n'étant plus un pays prioritaire pour le FNUAP, il n'était pas possible de faire face aux problèmes graves que rencontraient d'importants segments de la population, d'autant plus que le Gouvernement allait devoir réduire les dépenses sociales du fait de la mauvaise conjoncture économique. Elle a prié le Conseil de faire preuve de plus de souplesse dans la prise en compte de ces facteurs. La délégation néerlandaise a remercié le Conseil au nom des territoires néerlandais des Caraïbes. La délégation salvadorienne a exprimé sa gratitude pour le nouveau programme qui représentait un investissement en ressources humaines et permettrait de renforcer les capacités nationales. Néanmoins, le Gouvernement salvadorien se déclarait préoccupé par la diminution des ressources disponibles et priait les gouvernements donateurs d'oeuvrer à renverser la tendance. La délégation haïtienne a remercié le FNUAP pour son assistance, à un moment où le pays connaissait une période de transition pénible. Le représentant du Pérou a fait part au FNUAP de la gratitude de son pays pour le programme adopté, qui lui permettrait d'atteindre les buts qu'il s'était fixés concernant la population et le développement, priorité du pays en matière de développement social. Il a indiqué que le pays suivait une stratégie globale de planification de la famille qui ne contrevenait en rien au droit constitutionnel à la vie dès la conception. Cette stratégie, ainsi qu'une campagne nationale en matière d'information, d'éducation et de communication, reflétait l'engagement déterminé du Gouvernement envers le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement.

VI. DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP

252. Conformément aux dispositions prises par le secrétariat, les cadres de coopération du PNUD avec l'Érythrée et l'Inde et les programmes du FNUAP pour ces deux pays ont été examinés au cours du débat consacré au PNUD/FNUAP.

PNUD : cadre de coopération avec l'Érythrée

253. L'Administratrice assistante et Directrice régionale pour l'Afrique a présenté le premier cadre de coopération avec l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1), qui avait été demandé pour examen par le Conseil d'administration. Après en avoir donné un aperçu, elle a signalé que le Gouvernement Érythréen avait formulé quelques objections au processus d'approbation du cadre par le PNUD. Le Gouvernement avait exposé son point de vue dans une note et aurait souhaité qu'il figure dans le document présenté au Conseil. Ce point de vue avait été pris en considération pour l'élaboration du cadre, mais pas de la manière dont l'envisageait initialement le Gouvernement. L'Administratrice assistante avait examiné cette question avec le Gouvernement la veille au soir et a donné lecture d'une déclaration rédigée par le Gouvernement :

"L'assistance du PNUD devrait être concentrée sur la création de capacités (mise en valeur des ressources humaines et formation, équipement, processus et procédures, réglementations, etc.) et le renforcement des institutions; l'Érythrée souhaite une démarche de programmation souple et préfère que la coopération soit concentrée sur un programme-cadre (création de capacités), qui pourrait être complété par quelques programmes secondaires (aide pour la rédaction de la Constitution, réfugiés, femmes, etc.); les crédits alloués devraient être consolidés et affectés à quelques actions essentielles, à court ou à long terme, que le Gouvernement considère comme prioritaires; il faut que l'aide du PNUD appuie efficacement les efforts de développement national de l'Érythrée sans créer une quelconque dépendance. Il faudrait réaffecter les ressources mises à la disposition de l'Érythrée dans le cadre du programme transitoire et les concentrer sur des activités ayant un effet multiplicateur important, tout en continuant à privilégier la création de capacités, c'est-à-dire essentiellement la création de capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines."

254. L'Administratrice assistante a dit que le cadre de coopération n'empiétait pas sur les prérogatives gouvernementales et tenait compte de la substance de cette déclaration.

255. Une délégation a dit que son gouvernement était satisfait du travail du PNUD et du FNUAP en Érythrée. Le programme du PNUD était sur la bonne voie.

256. Une délégation, qui s'exprimait également au nom d'une autre, a souscrit à l'analyse contenue dans le cadre de coopération en ce qui concerne le niveau de développement du pays et la concentration sur la création de capacités et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'à la volonté de faire appel en priorité à des spécialistes locaux. L'Érythrée étant un pays jeune, il fallait se demander s'il serait vraiment judicieux de recourir à la modalité de l'exécution nationale dans l'immédiat. Le PNUD devait veiller à assurer la coordination dans le pays, en étroite collaboration avec les autres donateurs.

257. Une autre délégation a souscrit aux programmes du PNUD et du FNUAP en Érythrée. Elle jugeait très positif qu'il y ait une étroite collaboration. La présence des organismes des Nations Unies était récente et encore embryonnaire et l'appui que leur fournissait le PNUD contribuait à assurer la complémentarité des activités de coopération avec l'Érythrée. Le premier cadre de coopération était bien conçu et il était utile d'en prendre connaissance en même temps que du programme de pays du FNUAP. Comme il n'était pas possible, actuellement, de présenter un document commun, il serait bon de préciser comment les deux organisations collaboraient en Érythrée et comment se faisait la coordination dans les domaines des statistiques et de la création de capacités. La délégation a demandé des renseignements sur l'appui fourni aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations communautaires.

258. Le Président a dit que le Bureau devait examiner les méthodes employées pour élaborer des documents communs décrivant les activités du PNUD et du FNUAP dans tel ou tel pays.

259. L'Administratrice assistante a remercié les délégations qui avaient approuvé le cadre de coopération avec l'Érythrée. Le Gouvernement avait parfaitement raison de vouloir maîtriser les activités menées dans le pays et préserver son autonomie. Il était en train d'élaborer des directives à l'intention des ONG internationales appelées à travailler en Érythrée. Un certain nombre d'axes d'interventions avaient été déterminés et mentionnés dans la déclaration du Gouvernement.

260. Le représentant résident du PNUD en Érythrée a remercié les délégations pour leurs observations. Il a déclaré que le PNUD continuerait de s'efforcer de travailler efficacement en coopération avec le Gouvernement en Érythrée. L'exécution nationale pouvait être une modalité appropriée, d'autant qu'elle n'empêchait pas de confier certaines activités à des agents d'exécution. Dans la mesure du possible, les gens préfèrent apprendre en faisant plutôt qu'en observant. La coordination avec les organismes des Nations Unies avait été particulièrement efficace en Érythrée. Plusieurs d'entre eux seraient associés au travail de recensement. Le Gouvernement avait approuvé le canevas d'une note de stratégie nationale. Trois groupes thématiques au moins seraient créés pour répondre aux besoins du Gouvernement.

261. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1), en prenant en considération le point de vue exprimé par le Gouvernement dans la déclaration dont l'Administratrice assistante avait donné lecture.

PNUD : cadre de coopération avec l'Inde

262. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le premier cadre de coopération avec l'Inde pour la période 1997-2001 (DP/CCF/IND/1). Le représentant résident en Inde a formulé des observations liminaires.

263. Plusieurs participants ont remercié le secrétariat d'avoir organisé une présentation commune des programmes du PNUD et du FNUAP et un débat officiel sur la coopération des organismes des Nations Unies avec l'Inde. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'excellente coordination des activités opérationnelles des Nations Unies et des bonnes relations existant entre le PNUD et les donateurs bilatéraux en Inde et du fait que le coordonnateur résident avait joué efficacement son rôle de chef d'orchestre. Plusieurs représentants

ont dit que le cas de l'Inde pourrait servir d'exemple à d'autres pays en matière de coordination interinstitutions et ont félicité le PNUD d'accorder davantage d'importance au secteur social. Un des participants a rappelé à cet égard le rôle qu'avait joué le PNUD en demandant que la question sociale soit inscrite au programme de travail du forum sur le développement de l'Inde. Un mémoire sur le développement humain dans ce pays serait rédigé pour la prochaine réunion du forum. Plusieurs intervenants étaient favorables à un renforcement de la coopération avec les organismes d'aide bilatéraux, qui avait donné de bons résultats par le passé.

264. Certains participants, tout en reconnaissant que le PNUD avait fait un gros effort pour rationaliser ses activités, ont relevé qu'il paraissait intervenir encore dans un grand nombre de domaines, sans avoir trouvé un créneau particulier. Il y avait donc un risque de dispersion des efforts, vu la taille du pays et la relative modicité du budget prévu par le cadre de coopération. Par ailleurs, la stratégie d'exécution des programmes paraissait très centralisée et le PNUD a été encouragé à rechercher de nouveaux moyens d'associer le secteur privé et les bénéficiaires de base à ses activités. Une délégation a demandé si le cadre de coopération comportait un élément de coopération technique entre pays en développement.

265. Des participants ont demandé des renseignements sur les liens existant entre le cadre de coopération, le programme de pays du FNUAP et l'exposé de la position du système des Nations Unies sur l'Inde (janvier 1997) eu égard en particulier au rôle des institutions spécialisées. Ils ont aussi demandé des précisions sur la manière dont les enseignements tirés de l'expérience étaient pris en considération dans la coopération actuelle et future. Une délégation a demandé des renseignements sur la répartition des ressources entre les domaines thématiques décrits dans le cadre de coopération, ainsi que sur l'ampleur et les causes du déclin du taux d'exécution du programme.

266. Le PNUD a été invité à récapituler les indicateurs socio-économiques employés pour le cadre de coopération sur la page de couverture du document. Le PNUD et le FNUAP ont été invités à fournir des renseignements sur les effectifs des bureaux de pays dans leurs cadres de coopération et programmes de pays.

267. Le représentant de l'Inde a remercié le Conseil d'administration pour son appui au cadre de coopération. Ce cadre était le résultat de 25 années d'expérience. La période correspondant au quatrième programme de pays avait été une période de transition entre l'approche-projet et l'approche-programme et avait été caractérisée par une réduction du recours durable à des experts, un développement de l'exécution nationale et une plus grande participation des organisations non gouvernementales. Pour comprendre le contexte dans lequel le cadre de coopération était élaboré, il fallait tenir compte de plusieurs éléments : le programme de réforme entrepris par l'Inde depuis 1991, qui avait permis d'obtenir un taux de croissance élevé, la politique de développement du nouveau gouvernement et le neuvième plan quinquennal, qui coïncidait avec le cadre de coopération. Celui-ci tenait compte de trois grands axes de l'action du Gouvernement : la stratégie générale visant à concilier croissance et équité, l'universalisation des services sociaux d'ici l'an 2000 et la politique nationale de décentralisation démocratique. Des mesures avaient été prises pour améliorer la gestion des programmes dans le premier cadre de coopération : amélioration de la gestion et de l'analyse, renforcement de la planification et établissement d'un ordre de priorité pour certains projets. Les nouvelles activités envisagées dans le cadre de coopération concernaient des questions plus complexes qui exigeaient une approche novatrice et de nouveaux mécanismes

d'exécution et amèneraient le PNUD à travailler dans des régions isolées. En conséquence, le Conseil d'administration devait prévoir des délais suffisants.

268. La Directrice exécutive du FNUAP s'est félicitée du travail du coordonnateur résident en Inde.

269. L'Administrateur assistant a approuvé la proposition d'inclure des indicateurs socio-économiques dans les cadres de coopération. Il a expliqué qu'il ne serait peut-être pas possible d'y inclure un tableau des effectifs, car la situation évoluait sur la période considérée et certains postes clefs étaient prévus dans le budget tandis que d'autres postes temporaires seraient financés par des ressources extrabudgétaires.

270. Le représentant résident a signalé que les 10 programmes inclus dans le cadre de coopération l'avaient été à la demande du Gouvernement, pour appuyer des activités nationales. On espérait pouvoir mobiliser des ressources additionnelles sous forme de contributions de tierces parties au partage des coûts. L'exécution nationale nécessiterait un apport technique d'institutions spécialisées. Des institutions spécialisées étaient associées à tous les programmes prévus dans le cadre de coopération. Les paragraphes 16 à 18 du document, en particulier, indiquaient dans quels domaines elles interviendraient : sécurité alimentaire, enseignement primaire et appui au secteur de la santé. Elles seraient aussi appelées à participer aux groupes sectoriels interinstitutions. La coordination avec les programmes bilatéraux serait intensifiée. Le représentant résident a affirmé aux délégations que la collaboration interinstitutions en Inde était étroitement liée au cadre de coopération et au programme de pays du FNUAP. Le processus avait été riche d'enseignements, dont le document ne donnait qu'un aperçu. La répartition définitive des ressources entre les différents programmes n'avait pas encore été décidée et des consultations supplémentaires seraient nécessaires à cet égard. L'exécution se heurtait à un certain nombre d'obstacles qu'on s'employait à réduire. Le représentant résident a remercié de son appui la délégation qui avait évoqué le rôle du PNUD lors du forum international et a signalé qu'un descriptif du volet développement humain serait établi pour la réunion de juin du forum.

271. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec l'Inde (DF/CCF/IND/1).

FNUAP : programme proposé pour l'Érythrée

272. La Directrice de la Division de l'Afrique a ouvert le débat sur le programme proposé pour l'Érythrée en remerciant le Gouvernement de sa coopération avec la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) pour l'élaboration du premier programme d'ensemble du Fonds pour ce pays. Le représentant du FNUAP pour l'Érythrée a présenté le programme en expliquant que les priorités du pays en matière de développement consistaient avant tout à réparer les dégâts causés par 30 ans de guerre. Ce facteur avait une influence sur tous les programmes des Nations Unies exécutés en Érythrée et tous les partenaires associés au processus de développement étaient des nouveaux venus dans ce pays. Tous les intéressés avaient un apprentissage à faire, si bien que, parfois, le travail ne se faisait pas de façon aussi harmonieuse que dans les pays où ils avaient déjà acquis des années d'expérience. Néanmoins, il y avait un véritable processus de collaboration entre le Gouvernement et tous les organismes des Nations Unies, y compris le FNUAP, qui rendait très gratifiant le travail en Érythrée.

273. Le programme proposé s'articulait autour de deux grands axes : les activités de vulgarisation à l'intention des femmes et des adolescents et la contribution à l'élaboration d'une base de données démographiques, dont le pays avait le plus grand besoin. Les données démographiques étaient si imprécises que les estimations de la population totale allaient de 2,5 à 4,5 millions d'habitants. Le Fonds allait travailler en étroite collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour aider le pays à préparer un recensement national prévu pour 1998. En ce qui concerne la santé en matière de reproduction, le FNUAP allait concentrer ses interventions dans les deux provinces limitrophes de la mer Rouge, qui bordent le pays sur toute sa longueur. D'autres donateurs mettaient l'accent sur d'autres régions du pays. La pratique très répandue de la mutilation génitale des femmes était un des grands sujets de préoccupation dans ce domaine. Cette pratique ayant une signification culturelle très variable, le Fonds a estimé que la meilleure manière de s'attaquer à ce problème consistait à travailler par l'intermédiaire d'ONG telles que l'Union nationale des femmes.

274. Plusieurs délégations ont dit que le programme proposé leur convenait et se sont félicitées de l'aide que le FNUAP se proposait d'apporter à l'Érythrée. Un certain nombre de délégations ont rappelé que leurs organismes d'aide au développement avaient été associés à la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies en Érythrée, ce qui leur paraissait très positif, puisque cela signifiait que, dans l'ensemble, il y avait une bonne coopération. Toutefois, certaines délégations pensaient que la coopération entre le PNUD et le FNUAP aurait pu être davantage mise en évidence dans leurs documents respectifs. Une délégation s'est inquiétée de la faible capacité d'absorption de l'aide du Ministère de la santé et a demandé comment le programme y remédierait. Dans le même ordre d'idées, une autre délégation s'est enquis des difficultés que posait l'exécution nationale dans un pays aussi jeune. Cette délégation se demandait aussi si les objectifs de planification familiale n'étaient pas trop ambitieux compte tenu de la situation. Une autre délégation se demandait si, vu l'ampleur des besoins du pays, il ne faudrait pas envisager une aide additionnelle, en sus des 6,8 millions de dollars proposés pour ce programme.

275. Une délégation a posé des questions sur le rôle des ONG dans le pays : est-ce que leur nombre était en augmentation? Quelles étaient leurs capacités? Quelles étaient leurs relations avec le Gouvernement? Une autre délégation a commenté une déclaration faite par le représentant du FNUAP au sujet de l'accroissement du nombre de cas de maladies sexuellement transmissibles (MST) et a demandé dans quelle mesure cela était lié à l'expansion de la prostitution, en particulier dans les villes portuaires. Elle se demandait en conséquence si l'on avait envisagé une coordination avec les activités menées à Djibouti, de l'autre côté de la frontière, pour lutter contre la propagation des MST. Cela pourrait être un thème important pour des campagnes d'IEC. Une autre délégation a demandé ce que le programme prévoyait à propos de questions telles que le rapatriement, l'urbanisation et les effets démographiques de la guerre. Elle a relevé que les préparatifs du recensement avaient commencé avec du retard. Une autre délégation a rappelé au Conseil que le programme proposé, comme tous les programmes, devait répondre aux préoccupations du pays et qu'il appartenait au Gouvernement érythréen de le mettre en oeuvre de la façon qui lui semblait la plus appropriée. Elle pensait que, dans les programmes de pays en général et dans celui-ci en particulier, on n'accordait pas suffisamment d'importance aux possibilités de coopération Sud-Sud.

276. La représentante du FNUAP a remercié les délégations pour leurs nombreuses observations positives au sujet du programme proposé. Le renforcement de la position des ONG n'était pas une des priorités du Gouvernement, bien que cette question soit fréquemment examinée dans les milieux gouvernementaux. Il n'y avait qu'un petit nombre d'ONG en Érythrée et il s'agissait toujours de grandes associations nationales représentant certaines catégories de population, comme l'Union nationale des femmes, l'Union nationale des jeunes et des étudiants et l'Union nationale des travailleurs. Le FNUAP collaborait avec toutes ces associations, mais aucune ONG internationale n'avait d'activités opérationnelles dans le pays.

277. Il était vrai qu'on s'était interrogé sur la capacité d'absorption du Ministère de la santé, principalement en raison du manque de personnel qualifié et du fait que ce ministère était de création récente. Toutefois, la formulation de la politique nationale de soins de santé primaires, en 1996, avait fait l'objet de nombreux ateliers et avait aidé à renforcer les compétences du Ministère. La représentante pensait donc que les capacités du Ministère s'étaient considérablement améliorées et qu'il serait capable de jouer efficacement son rôle dans le programme proposé. Elle a ajouté que le programme serait exécuté à 100 % par des institutions nationales. Le Gouvernement y tenait beaucoup et le FNUAP avait souscrit à ce principe. L'exécution nationale entraînerait peut-être un certain retard dans le démarrage du programme, mais en fin de compte elle présentait des avantages manifestes et aurait des retombées positives dans d'autres domaines.

278. La représentante du FNUAP a dit que la préparation du recensement avait effectivement commencé avec du retard, mais les préparatifs étaient maintenant bien avancés et le travail de cartographie en particulier avait pris de l'avance. Le VIH/sida restait une des préoccupations majeures et le Fonds coopérait avec le Gouvernement et d'autres partenaires du développement pour lutter contre sa propagation. Le Gouvernement érythréen coordonnait déjà ses efforts de prévention des MST avec les Gouvernements djiboutien et éthiopien. Répondant à la délégation qui craignait que les objectifs de planification familiale ne soient trop ambitieux, elle a dit qu'en effet le taux de prévalence des contraceptifs était actuellement très faible, de l'ordre de 4 %; toutefois, la demande latente de contraception moderne était manifestement élevée puisque le pays avait été en rupture de stocks à deux reprises durant l'année précédente. Le Fonds collaborait en particulier avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) pour éviter que cela ne se reproduise et améliorer la diffusion générale des contraceptifs, ce qui devrait entraîner un accroissement du taux de prévalence.

279. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé par le FNUAP pour l'Érythrée, exposé dans le document DP/FPA/CP/183.

FNUAP : programme proposé pour l'Inde

280. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a informé le Conseil d'administration que le programme proposé pour l'Inde serait le plus important du Fonds. Il a remercié le Gouvernement indien de son appui et indiqué que le programme proposé avait été élaboré en consultation étroite avec le Gouvernement et les autres partenaires de développement. Le représentant du FNUAP pour l'Inde a présenté le programme proposé en expliquant que l'Inde était classée dans le groupe A au titre de la nouvelle méthode de répartition des ressources du Fonds. Bien que le pays ait accompli des progrès remarquables dans certains domaines, de grandes disparités existaient toujours quant au degré de

réalisation dans un pays aussi peuplé et varié. Le FNUAP concentrait ses efforts dans 40 districts et six États, outre l'appui qu'il n'avait cessé d'apporter au pouvoir central, en particulier en aidant le pays à accroître sa capacité en matière de gestion logistique et de fourniture de moyens contraceptifs de qualité. La commercialisation à but social des contraceptifs marquant le pas en Inde, le Fonds fournirait une aide en vue de relancer cette initiative.

281. Le représentant a indiqué que le programme proposé viserait à renforcer la collaboration avec les ONG en Inde, 10 % du montant total des crédits alloués au programme ayant été réservés aux activités des ONG. Le Fonds était également très conscient de la nécessité de disposer d'indicateurs de résultats des activités entreprises. Le représentant a indiqué en conclusion que, comme on le sait généralement, l'Inde appliquait une série de réformes économiques qui engendraient une forte croissance dans le secteur privé. Toutefois, il importait au plus haut point de continuer à appuyer le secteur public en vue de renforcer le contrat social du pays en aidant les nombreuses personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté qui ne peuvent, faute de moyens, avoir accès aux services privés.

282. Commentant la déclaration du représentant du FNUAP, plusieurs délégations ont indiqué que le type de coopération mis en oeuvre en Inde pourrait servir de modèle. Une délégation a relevé le rôle croissant que le secteur privé jouait dans l'économie et la société indiennes et a exhorté le FNUAP à associer davantage le secteur privé à son programme. La même délégation s'est demandée si l'importante industrie cinématographique indienne ne pourrait pas fournir des "ambassadeurs de bonne volonté" pour les activités en matière de population dans le pays. Une autre délégation a fait observer que le document sur le programme proposé mentionnait la mise en place d'infrastructures et s'est demandée quel rôle le FNUAP pourrait jouer dans ce domaine et si ce rôle était approprié. La même délégation a demandé la place qu'occuperait la coopération technique entre pays en développement dans ce programme. Une autre délégation s'est félicitée de voir que le Fonds coopérait avec l'UNICEF et l'OMS dans le pays et s'est demandée si une telle coopération était envisagée avec d'autres partenaires tels que la Commission européenne et la Banque mondiale.

283. Dans ses observations concernant le programme proposé, une délégation a mis en cause le fait qu'il ne soit pas fait état de la participation des hommes aux activités liées à la santé en matière de reproduction ni du traitement des infections de l'appareil reproducteur au niveau des soins de santé primaires. À cet égard, plusieurs délégations se sont interrogées sur les dispositions qui avaient été prises pour faire face à l'augmentation de la prévalence de l'infection à VIH dans le pays. Une délégation voulait en savoir davantage sur la façon dont la coordination avec les autres donateurs serait assurée au niveau des districts. La même délégation a estimé que certains éléments importants de la situation démographique en Inde, notamment les migrations, n'avaient pas été pris en considération dans le programme proposé. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la demande faite par l'une d'elles tendant à ce que des informations concernant les effectifs du bureau de pays soient communiquées. Une autre délégation a souligné le rôle inestimable que les ONG pourraient jouer, notamment en matière d'échanges Sud-Sud.

284. Le représentant de l'Inde a exprimé la satisfaction de son gouvernement pour le programme proposé et le travail entrepris par le FNUAP dans son pays. Le Gouvernement appuyait pleinement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et, dans l'esprit de la

Conférence, s'attachait à décentraliser son programme de santé en matière de reproduction et à améliorer la qualité des soins fournis. En réponse à la suggestion tendant à ce que le secteur privé soit plus étroitement associé aux activités, le représentant a indiqué que les sociétés privées avaient joué un rôle important dans la récente campagne gouvernementale de vaccination des enfants contre la poliomyélite et que cette initiative pourrait servir de modèle pour les activités dans le domaine de la santé en matière de reproduction. En réponse à la question d'une délégation, il a indiqué que le Fonds fournirait un appui en vue d'améliorer les infrastructures dans certains districts mais que cette assistance porterait également sur la formation et d'autres activités afin que les structures améliorées puissent être utilisées efficacement. Le Gouvernement indien donnait l'assurance qu'il n'y avait pas de chevauchement ni de double emploi des activités entreprises par différents partenaires de développement. En réponse aux questions relatives au problème croissant que posait le VIH/sida dans le pays, le représentant a indiqué que grâce à l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies dans le cadre du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (UNAIDS), le Gouvernement s'attachait à élaborer une stratégie cohérente pour y faire face.

285. Le représentant de l'Inde a résumé ce qui, à son avis, représentait les points forts du programme proposé pour l'Inde, à savoir l'accent mis sur la décentralisation, la participation active des ONG et l'important volet relatif aux femmes. La mise en oeuvre du programme constituait un véritable défi, mais son succès était une priorité absolue pour le Gouvernement. Pour conclure, le représentant a remercié le Conseil d'administration pour son appui.

286. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui au programme proposé et le Gouvernement indien de son ferme engagement résolu. Elle a également remercié le représentant résident du PNUD pour le rôle actif qu'il avait joué en coordonnant les efforts des organismes des Nations Unies en sa qualité de coordonnateur résident. Elle a informé le Conseil que le Fonds s'efforcerait à l'avenir de fournir, dans la présentation des programmes de pays, plus d'informations sur les effectifs de ses bureaux de pays et sur la gestion planifiée du programme. Le Fonds avait collaboré avec l'industrie cinématographique en Inde dans le passé et poursuivrait ses efforts dans ce sens. Il appuyait également les feuilletons télévisés qui contribuaient à susciter des attitudes positives en ce qui concerne la condition de la femme et l'éducation des filles. Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, le FNUJAP avait recours, depuis quelques années, aux connaissances spécialisées dont disposait l'Inde, notamment celles d'institutions telles que l'Indian Institute of Population Sciences (IIPS) à Mumbai. L'Inde envisageait de participer au programme des partenaires pour la population et le développement, et le Fonds recherchait des centres d'excellence potentiels dans le pays. S'agissant de la participation des hommes, la Directrice a indiqué que le Fonds s'attacherait à améliorer la situation en ce qui concerne les activités de formation, d'éducation et de communication et la prestation de services.

287. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que les partenaires de développement collaboraient de plus en plus lors des missions d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies. Le Fonds consultait d'autres partenaires, en particulier la Banque mondiale, sur les moyens de mieux coordonner les programmes sur le VIH/sida dans le pays. Le Directeur a indiqué que les questions relatives aux migrations et à l'urbanisation étaient traitées dans le cadre du domaine de programme des stratégies relatives à la population et au développement.

288. Le représentant du FNUAP pour l'Inde a indiqué que le secteur privé avait, par le passé, participé aux programmes du Fonds, notamment dans le domaine de la culture du thé. Le FNUAP s'employait à amener les chambres de commerce, les grands groupes industriels et les sociétés de chemins de fer à participer aux programmes visant leurs employés. S'agissant de l'industrie cinématographique, celle-ci ressentait elle-même le besoin de déployer davantage d'efforts pour sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la population, à la santé en matière de reproduction et à l'égalité des sexes. En ce qui concerne la participation des hommes, les attitudes positives des pouvoirs publics quant à l'adoption d'une approche plus globale dans le domaine de la santé en matière de reproduction devraient contribuer à l'accroître, encore que beaucoup restait à faire dans ce domaine, y compris collaborer avec les ONG. La lutte contre les infections de l'appareil reproducteur serait menée au niveau des districts, et c'était un domaine où les agents sanitaires bénévoles des collectivités se révélaient très utiles. L'UNAIDS appliquait un programme en Inde mais la lutte contre le VIH/sida, qu'on avait sérieusement sous-estimé dans le pays, serait un défi pour tous les organismes des Nations Unies ainsi que pour le gouvernement et les autres partenaires de développement.

289. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé pour l'Inde, tel que publié dans le document DP/FPA/CP/193.

VII. QUESTIONS DIVERSES

290. Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a demandé que des informations concernant la proportion des contributions au titre des ressources de base au PNUD, au FNUAP, à UNIFEM et au FENU, qui sont soumises à la formule 20/20, soient fournies à la session annuelle de 1997 ou à la troisième session ordinaire de 1997.

291. Une autre délégation a demandé qu'une séance d'information officielle sur les activités du PNUD liées à l'Année internationale des volontaires se tienne lors de la session annuelle de 1997.

292. Une délégation a indiqué qu'une décision relative aux procédures touchant le renforcement des mécanismes de contrôle interne avait été retirée. L'orateur a demandé que l'Administrateur invite le Secrétaire général adjoint au Bureau des services de contrôle interne à présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 1997, le rapport du Secrétaire général sur le Bureau et qu'il donne son avis sur l'applicabilité des résultats contenus dans le rapport au PNUD, aux fonds administrés par le PNUD et au FNUAP.

293. Une autre délégation a proposé que les observations sur les cadres de coopération de pays du PNUD et les programmes de pays du FNUAP soient transmises aux secrétariats respectifs avant les sessions du Conseil d'administration afin que les réponses voulues puissent être fournies à la session, ce qui permettrait au Conseil d'avoir des discussions plus structurées et plus circonscrites. Les pays pourraient faire des observations sur les cadres de coopération ou les programmes de pays les concernant avant l'adoption de ceux-ci, de sorte que d'autres puissent se prononcer sur leurs observations. Cette proposition, qui a été appuyée, permettrait une plus grande interaction ainsi qu'un débat plus approfondi au niveau du Conseil.

294. Le Président a fait observer que les pays bénéficiaires de programmes répondaient aux questions les concernant.

Faits nouveaux concernant la suite donnée à la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

295. Le Directeur de la Division d'intervention en cas d'urgence a présenté un document de séance (DP/1997/CRP.10) qui, en réponse aux questions soulevées à la première session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration, définissait le rôle du PNUD dans les situations humanitaires d'urgence et présentait des vues et des propositions concernant la coordination de l'aide humanitaire.

296. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD pour les documents révisés qui présentaient très bien la pratique actuelle et la manière dont le PNUD concevait son rôle et ses responsabilités à l'échelle d'un système où une étroite collaboration interinstitutions était nécessaire. Plusieurs orateurs ont souligné que le document devrait être considéré comme étant un document sujet à modifications, eu égard aux discussions en cours. D'autres ont souligné l'importance du processus de consultation qui avait abouti au document révisé.

297. Au nom du Groupe des États d'Afrique, un orateur a félicité le PNUD pour les activités qu'il menait en Afrique, en particulier au Mozambique. Le PNUD jouait un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide, et le Groupe des États d'Afrique lui en était reconnaissant. L'importance de la transition à la

normalisation a été soulignée. Un autre orateur a remercié le PNUD et les donateurs pour l'assistance qu'ils avaient fournie à son pays.

298. De nombreuses délégations ont souligné que les questions traitées dans le document étaient pertinentes à l'échelle du système et ont fait observer que la prochaine réunion du Comité permanent interorganisations mettrait au point les recommandations et les conclusions à soumettre au Conseil économique et social. Une délégation, se faisant aussi le porte-parole d'une autre, a demandé comment le document pourrait contribuer au processus interinstitutions.

299. Plusieurs délégations ont souligné que le renforcement des capacités était un créneau du PNUD, ce qui signifiait que l'organisation devrait élaborer une politique de renforcement des capacités dans les pays qui avaient connu des situations d'urgence et/ou une désintégration de leur société. Le document mentionnait la capacité du PNUD dans ce domaine, effort qui nécessiterait des activités pratiques et un travail d'analyse à entreprendre en collaboration avec d'autres institutions en vue d'une meilleure division du travail.

300. Un orateur a indiqué que le document soulignait que les interventions de développement au début des programmes de secours d'urgence s'inscrivant dans une perspective de développement étaient essentielles pour assurer la viabilité à long terme et l'adoption de mesures efficaces face aux crises. Le PNUD avait un rôle unique et important à jouer à toutes les étapes des situations d'urgence, mais plus particulièrement pendant la période de transition, où il faut passer de la phase de l'intervention en période de crise à celles du relèvement et du développement à plus long terme. La collaboration avec les partenaires dans les situations d'urgence ainsi qu'avec les donateurs était déterminante pour la réussite de programmes coordonnés, complémentaires et durables.

301. S'agissant de la coordination, le document présentait des arguments en faveur de la participation du PNUD dès le début des situations d'urgence, celui-ci réalisant parfois des activités d'alerte rapide et mettant en place la structure nécessaire pour intervenir avant l'arrivée d'autres organisations. Cependant, l'orientation initiale du PNUD n'était pas d'intervenir en cas de crise et nombre de fonctionnaires du PNUD ne s'occupaient normalement pas d'interventions en cas de crise. Lors de l'examen des options en matière de coordination au Conseil économique et social, il faudrait veiller à équilibrer plusieurs facteurs, notamment la nécessité d'éviter les doubles emplois avec la fonction de coordonnateur résident, d'assurer des consultations et une coopération étroites avec les organismes de développement pour garantir la complémentarité et de reconnaître que l'aide humanitaire était différente de la coordination du développement. Des précisions ont été demandées quant à la capacité du PNUD d'assumer les fonctions décrites dans le document et à l'ordre de priorité qu'il établirait, en particulier en ce qui concerne les programmes de réintégration des personnes déplacées et des réfugiés rapatriés qui ont été réinstallés. Il a été suggéré qu'un rapport soit présenté au Conseil d'administration en 1998 sur l'utilisation du Mémoire d'accord comme moyen de coordination, l'accent étant mis en particulier sur les progrès concrets réalisés en matière de coordination avec d'autres partenaires du système des Nations Unies.

302. Le cadre stratégique a fait l'objet d'observations. Il a été indiqué que la relation entre les stratégies humanitaires devait être clarifiée afin de prévenir la concurrence entre les organismes des Nations Unies et de favoriser une stratégie unique. Il fallait, à cet égard, définir un cadre de référence en matière de coordination. Le rôle joué par le PNUD par rapport au Département

des affaires humanitaires devrait être mieux défini en général et en ce qui concerne les interventions du PNUD en matière de déminage en particulier. S'agissant du financement, plusieurs orateurs ont demandé des précisions sur l'application de l'objectif concernant les allocations de ressources au titre de la rubrique MCARB 1.1.3 du budget et sur l'utilisation des fonds d'affectation spéciale. Une question a été posée à l'effet de savoir si le processus de changement en cours au PNUD affecterait l'utilisation de la rubrique 1.1.3 et les fonctions de l'actuelle Division d'intervention en cas d'urgence. Une délégation a demandé que le Conseil d'administration examine à une session ultérieure la suite donnée aux directives relatives à l'utilisation de la rubrique 1.1.3.

303. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la proposition du PNUD tendant à élargir la procédure d'appel global interinstitutions. Une délégation a fait observer que cet élargissement pourrait mettre la communauté internationale au défi de mobiliser des ressources correspondantes et souligné qu'il importait d'établir un ordre de priorité des projets dans le cadre des appels lancés aux donateurs. Une procédure d'appel global élargi devrait permettre de satisfaire les besoins en matière de relèvement, de redressement et de développement jusqu'à la mise en place d'autres mécanismes de mobilisation des ressources à moyen et à long terme, tels que les tables rondes et les réunions des groupes consultatifs.

304. Des précisions ont été sollicitées sur le rôle du coordonnateur résident dans les activités humanitaires et dans l'évaluation des résultats. Un orateur a souligné que le coordonnateur résident devrait avoir certaines qualités personnelles, notamment être dynamique, compétent et avoir une expérience appropriée, les candidats pouvant provenir de toutes organisations.

305. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur le rôle joué par le PNUD et le système des Nations Unies en matière de déminage, en particulier dans l'utilisation des ressources. Un orateur a demandé si les activités de déminage du PNUD étaient coordonnées avec celles du Fonds d'affectation spéciale concernant les activités de déminage, du Département des affaires humanitaires, et si des activités de déminage étaient entreprises au Rwanda. Une autre délégation a fait état de la tenue, au début de mars 1997, d'une conférence sur les mines terrestres antipersonnel et les problèmes connexes rencontrés dans la reconstruction des pays après les conflits.

306. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'élaborer, en des termes clairement définis, des politiques visant à assurer à la fois les secours et le développement. Une délégation a demandé les vues du PNUD sur le suivi des objectifs fixés.

307. Le Directeur de la Division d'intervention en cas d'urgence a indiqué que ce service poursuivrait des consultations étroites avec le Conseil d'administration sur le contenu du document ainsi que sur les résultats de la session de fond de 1997 du Conseil économique et social. Il a fait observer les enseignements tirés par le PNUD dans plusieurs pays ces dernières années. Le Conseil a donné au PNUD les moyens d'agir en matière de renforcement des capacités, domaine dans lequel le PNUD continuerait à évaluer ses progrès et à s'adapter aux défis présents et futurs en matière de développement en assurant le passage de la phase des secours à celle du développement. La rubrique MCARB 1.1.3 du budget ferait l'objet d'autres discussions. La Division d'intervention en cas d'urgence est le service responsable de l'utilisation des ressources au titre de cette rubrique. Des cadres stratégiques avaient été

approuvés par le Comité permanent interorganisations et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO). Le Groupe de travail interorganisations à Rome a accepté l'approche et la situation générale des groupes de travail ainsi que la procédure d'appel global interorganisations élargi et les cadres stratégiques. La réunion du Comité permanent interorganisations du 17 mars devrait permettre de clarifier le consensus qui se dégage. Une récente publication de l'Équipe spéciale sur la paix, les conflits et la coopération pour le développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) faisait également état de la nécessité d'un cadre stratégique. Dans les propositions relatives à la gestion du changement, la Division d'intervention en cas d'urgence continuerait à faire partie du Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies. Le rôle des divers organismes chargés du déminage devrait être clarifié.

308. Le Président a informé le Conseil que d'autres consultations sur le sujet auraient lieu avant la session de fond de 1997 du Conseil économique et social.

309. Le Conseil d'administration a pris acte du document de séance révisé sur la suite donnée à la résolution 95/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.10) et des observations connexes.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

310. Le Président a informé le Conseil d'administration qu'un débat plus approfondi aurait lieu sur UNIFEM à la session annuelle de 1997.

311. La Directrice d'UNIFEM a présenté la suite donnée aux recommandations de l'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.11). Les mesures prises figureraient dans la stratégie et le plan de travail qui seraient examinés à la session annuelle. Des consultations officielles auraient lieu entre la deuxième session ordinaire et la session annuelle.

312. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice d'UNIFEM pour sa présentation et pour les réponses écrites données à l'évaluation externe. Si la plupart des orateurs ont accueilli favorablement les observations qui avaient été faites suite à l'évaluation, certains ont indiqué que celle-ci aurait pu être plus analytique et plus critique. Un orateur a demandé comment la suite donnée à l'évaluation pourrait faire l'objet de débats à la session annuelle.

313. De nombreux orateurs attendent avec intérêt la session annuelle au cours de laquelle le plan de travail d'UNIFEM serait présenté et espèrent en recevoir un exemplaire dès que possible. Le plan permettrait d'évaluer l'efficacité des activités du Fonds et de déterminer les lacunes en matière de financement. Il permettrait également au Conseil d'administration de comprendre le processus de planification d'UNIFEM. Il fallait déterminer l'avantage comparatif d'UNIFEM par rapport au Secrétariat et aux mécanismes intergouvernementaux s'occupant de développement intégrant hommes et femmes.

314. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle clef que pourrait jouer UNIFEM en diffusant les meilleures pratiques en matière de promotion de l'égalité des sexes et en favorisant l'application des accords conclus à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Une délégation s'est particulièrement félicitée des initiatives mentionnées dans le document de séance, notamment l'appui financier aux groupes de femmes, le partage de ses connaissances avec

d'autres organismes et l'établissement de rapports sur la situation des femmes. Selon la même délégation, UNIFEM devait établir un équilibre entre les activités de plaidoyer, l'intégration d'une démarche sexospécifique dans toutes les activités et l'exécution directe de projets. Il faudrait des rapports sur la reprise des procédures opérationnelles renouvelées et une stratégie d'information séparée pour UNIFEM.

315. Accueillant favorablement la suite donnée à l'évaluation, une délégation a souhaité que cette initiative permette d'accroître les options dont disposaient les femmes et les possibilités d'émancipation politique des femmes. Il serait utile d'analyser l'expérience acquise en vue de l'exploiter et de la diffuser auprès de groupes plus larges. Les activités menées par UNIFEM dans le cadre des mandats que lui ont assignés l'Assemblée générale et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes seraient examinées à la session annuelle. Des orateurs ont indiqué que le rôle joué par UNIFEM en aidant le PNUD à accroître ses activités relatives aux femmes pourrait être examiné plus avant, compte tenu des ressources limitées que le PNUD consacre à ce domaine.

316. Certaines délégations ont déclaré qu'UNIFEM ne devrait pas avoir accès aux fonds du PNUD. Une délégation a fait observer que les conclusions de l'évaluation mettaient en garde contre un "mélange" des fonds. Une délégation a proposé de rechercher des méthodes plus novatrices en matière de mobilisation des ressources.

317. Au nom du Groupe des États d'Afrique, un orateur s'est félicité des efforts faits par UNIFEM pour donner suite aux recommandations de l'évaluation. Le Groupe a mentionné le rôle crucial qu'avait joué UNIFEM en permettant aux femmes d'avoir accès aux ressources économiques et d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie. Le Fonds devait établir un ordre de priorité, étant donné la modicité de ses ressources, et mettre un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté.

318. La Directrice d'UNIFEM a remercié le Conseil d'administration pour ces observations. Elle a indiqué que la suite donnée à l'évaluation se fondait également sur les observations précédentes du Conseil et les mandats assignés à UNIFEM à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a réitéré que le Fonds avait recentré son action ces dernières années, s'employant maintenant à introduire des transformations structurelles visant à assurer l'émancipation économique et politique des femmes. Par souci d'efficacité, UNIFEM se concentrerait sur trois domaines d'activité : renforcer la capacité économique des femmes en tant qu'entrepreneurs et productrices, veiller à assurer la tolérance entre hommes et femmes dans le but d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions, et promouvoir l'exercice par les femmes de leurs droits et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. UNIFEM appliquerait cinq stratégies à cet égard : renforcer la capacité et la direction des organisations et réseaux de femmes afin de leur permettre de tirer parti des nouvelles possibilités; assurer un appui politique et financier aux femmes; créer de nouvelles synergies et de nouveaux partenariats entre les organisations féminines, les gouvernements, l'ONU et le secteur privé; exécuter des projets pilotes afin de mettre à l'essai des méthodes novatrices d'émancipation des femmes; mettre en place une base de connaissances grâce à des documents et à la diffusion de moyens permettant de responsabiliser les femmes. UNIFEM travaillait en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier au niveau national, par l'entremise de ses conseillers pour les programmes régionaux.

319. Le Conseil a pris acte de la suite donnée aux recommandations de l'évaluation externe (DP/1997/CRP.11) et des observations connexes.

Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

320. L'Administrateur a présenté un rapport d'activité oral sur les mesures prises pour régler les problèmes de gestion et de justification de l'emploi des fonds concernant la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. L'enquête approfondie sur les activités de la réserve se poursuivait depuis déjà quelque temps et le Conseil d'administration en était saisi depuis juillet 1996. La Division de l'audit et des études de gestion avait terminé sa vérification interne et publié son rapport. Compte tenu de l'intérêt du Conseil d'administration pour la question et de sa volonté de transparence, l'Administrateur avait accepté de mettre le texte du résumé des conclusions à la disposition des délégations à titre strictement confidentiel, par l'intermédiaire du Bureau de l'Administrateur. Il était également résolu à faire en sorte que le personnel ait en toute équité la possibilité d'aborder les questions le concernant. C'est pourquoi les détails concernant les actions ou omissions du personnel ne pouvaient pas être divulgués à l'heure actuelle. Il était prévu que, vu le nombre des cas à traiter, la phase suivante de la procédure demanderait quelques semaines. Dix cas de faute ou de comportement professionnel non satisfaisant étaient déjà mis en examen et six autres encore à l'étude. L'ancien Chef de la Section du logement des bureaux extérieurs avait été renvoyé sans préavis.

321. L'Administrateur a brièvement récapitulé l'historique de la réserve et des projets de construction entrepris dans neuf pays. D'après les conclusions actuelles de la Division de l'audit et des études de gestion, il semblait que le PNUD avait payé entre 3 et 6 millions de dollars de trop pour la construction des locaux et logements communs. Ces chiffres n'avaient qu'un caractère estimatif en attendant les résultats de l'examen des paiements dus à des entrepreneurs et des négociations avec les organismes partenaires du PNUD au sein du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP).

322. L'Administrateur a dégagé un certain nombre de leçons de cette expérience, notamment la nécessité de veiller à ce que les personnes occupant certains postes aient les connaissances et compétences spécialisées requises, de s'assurer que les fonctionnaires ayant des pouvoirs d'approbation et d'ordonnancement comprennent bien leurs rôles et responsabilités, de veiller à ce que les décisions approuvées soient mises en oeuvre de manière appropriée et d'améliorer le processus de prise de décisions conjointes avec les organismes partenaires membres du Groupe consultatif mixte des politiques.

323. L'Administrateur a récapitulé les dispositions en matière de gestion qui avaient été prises pour ne pas répéter les erreurs passées et qui avaient été auparavant présentées au Conseil. Conformément à la recommandation formulée par le Conseil d'administration en janvier 1997, une procédure de cession des logements avait depuis lors été mise au point.

324. L'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que l'enquête sur la réserve n'entamait en rien les relations du PNUD avec les pays hôtes où les travaux de construction avaient eu lieu. Les conclusions et l'enquête ne portaient que sur les fonctionnaires du PNUD impliqués et sur les entrepreneurs extérieurs qui avaient effectué les travaux, et ne concernaient nullement les organismes publics des pays hôtes. L'enquête n'avait pas d'incidences sur les programmes bénéficiant d'une assistance du PNUD dans ces pays.

325. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur de son rapport oral sur la question. Un grand nombre d'entre elles ont souligné la nécessité de la transparence et ont demandé à être tenues au courant des faits nouveaux concernant la réserve. D'autres intervenants ont signalé qu'il convenait de revoir les structures et les compétences en matière de gestion du PNUD eu égard à la situation. Une délégation a déclaré que la question concernait toute l'organisation dont la responsabilité incombait à l'Administrateur.

326. Lors du débat sur les divers aspects de l'affaire, plusieurs questions ont été soulevées, notamment le sort des fonds déboursés en excédent, le rôle du Bureau des services de contrôle interne dans l'enquête, la période couverte par l'incident et le taux de renouvellement total de la réserve.

327. Un orateur a déclaré que les mesures prises par le PNUD pour régler la situation et pour éviter tout dysfonctionnement de la gestion à l'avenir étaient encourageantes. Il fallait appliquer les leçons tirées de l'expérience et bien comprendre les rôles et responsabilités de tous les fonctionnaires impliqués, en particulier des agents certificateurs, et cela surtout au niveau des pays. En outre, les contrôles devaient être assurés et les décisions prises conjointement avec les partenaires du PNUD au sein du Groupe consultatif mixte des politiques. L'organisation devait procéder judicieusement aux contrôles nécessaires, et notamment au contrôle financier. Cette délégation espérait que le PNUD réussirait à se défaire des logements et que leur vente serait avantageuse pour le PNUD.

328. Une autre délégation a souligné que la situation durait depuis très longtemps et a fait valoir, comme d'autres délégations, que la question concernait l'ensemble des mécanismes de contrôle financier. Il a également été signalé que le Conseil d'administration avait récemment examiné des problèmes de supervision et de contrôle financier touchant le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans lesquels les mécanismes de contrôle financier du PNUD avaient été impliqués. Cette délégation a demandé des informations sur les vues et les données concernant les contrôles financiers exercés par les fonctionnaires supérieurs du PNUD. Elle a également demandé quand les projets relatifs aux locaux communs reprendraient, en espérant que ce serait dans de brefs délais, étant donné les dispositions adoptées par l'Assemblée générale.

329. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations et répondu aux questions posées. Il a signalé que le Bureau des services de contrôle interne était parfaitement informé de la situation et qu'il était fait appel à ses services pour la phase extérieure de l'enquête. Il n'était pas en mesure à l'heure actuelle d'exposer ses vues sur des actes visant délibérément à détourner des fonds du PNUD étant donné que cette question était le principal sujet de l'enquête extérieure. Un certain nombre de modifications avaient été apportées au schéma en matière d'obligation redditionnelle au PNUD et des modifications supplémentaires étaient envisagées dans le cadre du processus de gestion du changement. Cet incident était inhabituel, voire sans précédent, au PNUD. L'Administrateur a souligné la nécessité d'une enquête complète et équitable couvrant toutes les catégories de personnel. La question de la disparition des fonds était encore à l'étude. Mais le PNUD était déterminé à ne pas tirer de conclusions prématurées.

330. L'Administrateur a déclaré qu'il fallait débattre ouvertement des questions soulevées par la situation. Une solution complète s'imposait pour que cela ne se reproduise plus. En tant qu'Administrateur, il était responsable en dernier

ressort de tout ce qui se produisait pendant son mandat. Il a assuré le Conseil d'administration que lui et l'Administrateur associé avaient examiné la question dans la transparence et avec célérité dès que les informations leur avaient été communiquées. Cette question demeurerait à l'étude jusqu'à ce qu'elle ait été élucidée sous tous ses aspects et l'enquête approfondie terminée. Il ne relevait pas de sa compétence de discuter des conséquences sur le plan pénal.

331. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a informé le Conseil d'administration que l'enquête portait sur la période allant de 1988 à 1995. Avant cette période, l'activité de la réserve avait été minimale. En ce qui concerne la question du montant de 3 à 6 millions de dollars mentionné dans la déclaration liminaire, il a informé le Conseil que ces excédents de paiement s'expliquaient par des retards dans la construction, de l'ordre de 3 à 4 ans, au cours desquels les budgets des projets avaient été augmentés et des paiements effectués deux fois. Pendant cette même période, les prestations des différents entrepreneurs avaient été soumises à une enquête et des négociations menées avec les organismes partenaires du PNUD au sein du Groupe consultatif mixte des politiques. Une fourchette de l'ordre de 3 à 6 millions de dollars était très large, mais c'était l'estimation la plus précise qu'on puisse formuler à l'heure actuelle et à la fin de l'enquête, on disposerait d'un chiffre plus précis. Ce montant de 3 à 6 millions de dollars représentait environ 12 % des coûts de construction imputés sur la réserve, qui s'élevaient au total à environ 52 millions de dollars. Il était difficile de répondre à la question concernant le nombre de pays où avaient eu lieu ces dépassements de dépenses autorisées sans compromettre le déroulement de l'enquête. Le Conseil d'administration serait informé de la question quand cela ne risquerait plus de susciter de nouveaux problèmes.

332. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a indiqué que des informations détaillées sur l'historique de la situation étaient disponibles dans la documentation publiée antérieurement. Des mesures supplémentaires avaient été prises en matière de contrôles et de supervision, avec notamment la création d'un nouveau groupe des politiques et contrôles financiers à la Division des finances. Il s'imposait de combler les lacunes dans le processus d'ordonnancement et de former les futurs agents certificateurs pour s'assurer que ceux-ci comprennent bien leurs fonctions. Des mécanismes généraux de contrôle étaient prévus pour les opérations tant internes qu'extérieures. La rubrique locaux communs comprenait à la fois les logements du PNUD et d'autres organisations et les locaux à usage de bureaux. Il avait été décidé d'abandonner les projets concernant les logements, et comme il avait été expliqué lors de la première session ordinaire de 1997, le PNUD ne consacrerait plus de ressources à cette fonction.

333. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que le blocage de la construction de locaux communs avait été examiné lors de la réunion générale du Groupe consultatif mixte des politiques en novembre 1996. De nouvelles mesures seraient prises en attendant la nomination de groupes techniques plus qualifiés. Le Groupe consultatif se réunirait à nouveau le 7 avril et statuerait sur l'évolution de ce blocage.

334. En réponse à une question, l'Administrateur associé a déclaré que le PNUD mettait en oeuvre les projets relatifs au partage de locaux lorsqu'il ne s'agissait pas de les acquérir directement. Cette tendance se poursuivait et il en serait tenu compte lors de la prochaine réunion générale du Groupe consultatif. Le PNUD agirait dans ce sens lorsque l'occasion se présenterait, de préférence en louant des locaux fournis par le gouvernement. Quant à la

question du contrôle de la gestion, elle s'inscrivait dans le cadre de l'enquête et ne pouvait pas faire l'objet d'observations au stade actuel.

335. L'Administrateur assistant a rappelé que le PNUD préférait que les gouvernements fournissent gratuitement des locaux ou construisent des locaux avec leurs propres ressources. En ce qui concerne le contrôle, il souhaitait souligner que c'était le PNUD qui avait repéré le problème et qui, une fois les informations reçues, les avait communiquées au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour que celui-ci évalue ces informations qui avaient ensuite été renvoyées pour examen aux mécanismes de contrôle interne.

336. Le Président a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur présenterait un rapport intérimaire à la session annuelle. Le Bureau poursuivrait également l'examen de la question. Si des informations capitales lui parvenaient, le Bureau organiserait une réunion d'information pour les délégations à New York ou reprendrait l'examen de la question à la session annuelle.

337. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs.

Rapport sur la suite donnée à la décision 97/1 du Conseil d'administration

338. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté un rapport oral au Conseil sur la suite donnée à la décision 97/1 dans laquelle le Conseil a recommandé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires qui remplacerait l'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (CMDS). Après l'adoption de la décision 97/1, le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a porté cette décision à l'attention de ses homologues au Conseil d'administration de l'UNICEF et au Conseil exécutif de l'OMS. Les conseils de ces deux organismes avaient à leur tour approuvé les nouveaux arrangements proposés. Les secrétariats des trois organismes étudiaient les moyens de faciliter la transition de l'ancien CMDS au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires, étant donné que le CMDS n'avait pas terminé l'examen des points de son ordre du jour, ainsi que le texte du mandat du nouvel organe. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a informé le Conseil que la programmation de la première réunion du nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination risquait de poser un problème et que les trois organismes semblaient avoir des interprétations divergentes de la transition du CMDS au futur Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination. Le FNUAP informerait le Conseil de l'évolution de la question à la session annuelle de mai et distribuerait le texte du mandat proposé dès que celui-ci serait disponible.

339. Le Président a informé le Conseil que les groupes régionaux avaient été priés de choisir dans chaque région un pays qui serait chargé de proposer la candidature de représentants du FNUAP au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination. Ces pays choisiraient un représentant et un suppléant qui siègeraient à titre personnel. Les groupes régionaux avaient recommandé Antigua-et-Barbuda, les Pays-Bas, la Fédération de Russie et la Zambie. Quant au groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, il n'avait pas encore choisi de pays et demandait l'autorisation de faire connaître son choix au Bureau, pour que celui-ci l'approuve au nom du Conseil. Le Président a ensuite demandé au Conseil d'approuver les choix qui avaient été faits.

340. Une délégation a déclaré qu'il était important de distribuer le texte du nouveau mandat dès qu'il serait établi et qu'il pourrait être judicieux d'associer également la Banque mondiale aux débats. Une autre délégation a signalé que pour le CMDS, le Conseil d'administration de l'UNICEF et le Conseil exécutif de l'OMS avaient eu pour pratique d'approuver les représentants eux-mêmes, après la distribution des notices biographiques de ces personnes, et non pas seulement les pays qui choisiraient les représentants. Cette délégation croyait comprendre que la situation était exceptionnelle, étant donné les délais prévus pour créer le nouvel organe, et souhaitait savoir quelles étaient les dates proposées pour la première réunion du nouvel organe et si, au regard de ces dates, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP aurait le temps de confirmer ces choix à sa session annuelle.

341. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a répondu que les dates initialement fixées pour la dernière réunion du CMDS tomberaient pendant la session annuelle de mai du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Le secrétariat envisageait actuellement la possibilité de reprogrammer cette réunion et d'organiser la première réunion du nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination immédiatement après. Si la réunion était reportée à une date ultérieure, il serait alors possible de diffuser des informations sur les représentants du FNUAP à la session annuelle et de demander l'approbation du Conseil. Le Conseil a ensuite demandé au Président de consulter les présidents du Conseil d'administration de l'UNICEF et du Conseil exécutif de l'OMS pour faciliter la sélection de dates plus commodes. Le Conseil a approuvé la candidature d'Antigua-et-Barbuda, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie et de la Zambie qui avaient été désignés pour choisir les représentants du Conseil d'administration qui siègeraient au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires et a autorisé le Bureau à approuver la candidature du pays proposé par la région de l'Asie et du Pacifique, les candidatures de tous les représentants et suppléants devant être confirmées à la session annuelle. Le Conseil a également accepté que le Président du Conseil d'administration soit membre *ès qualités* du nouveau Comité.

Amendement du règlement financier du FNUAP

342. Le Directeur de la Division des finances, du personnel et de l'administration a présenté l'amendement au règlement financier du FNUAP figurant dans le document DP/FPA/1997/6. Une nouvelle disposition était nécessaire pour habiliter le Fonds à maintenir des stocks de produits contraceptifs essentiels dans le cadre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs institué par la décision 96/3. Le Programme avait été créé pour constituer des stocks régulateurs de contraceptifs afin de répondre rapidement à des demandes urgentes émanant de pays en développement. Le maintien de stocks aisément accessibles était nécessaire pour prévenir des ruptures d'approvisionnement et éviter le surcoût des transports aériens. Compte tenu du règlement financier actuel, il était impossible de maintenir des stocks au niveau requis.

343. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont approuvé l'amendement proposé qui permettrait de rendre le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs pleinement opérationnel. Quelques délégations ont demandé des informations à jour sur le fonctionnement du Programme, et la Directrice exécutive leur a indiqué qu'à ce jour le Fonds avait reçu des demandes de contraceptifs représentant 500 000 dollars de la part de huit pays. Ce montant devait être rapproché du montant total des contraceptifs fournis par le Fonds au cours d'une année, montant qui variait entre environ 30 et 50 millions de

dollars. Elle a informé le Conseil qu'un rapport plus détaillé sur le Programme serait communiqué dans le cadre du rapport annuel du Directeur exécutif qui serait présenté au Conseil à la session annuelle en mai.

344. La délégation allemande a informé le Conseil qu'en raison d'une loi fédérale, son approbation dépendait de celle de la Cour fédérale des comptes. Elle ne s'opposait nullement à l'amendement proposé, mais n'avait pas encore reçu la décision officielle. C'est pourquoi, l'amendement au règlement financier du FNUAP figurant dans le document DP/FPA/1997/6 a été adopté, étant entendu que l'approbation de la délégation allemande était provisoire, sans réserve d'autorisation de la Cour fédérale des comptes.

97/7. Révision du règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

Approuve l'inclusion à l'article XIV du règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP d'une nouvelle disposition (14.7) "Contrôle international" :

"En vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est habilité à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre à des demandes d'assistance urgentes. La valeur d'inventaire de ces stocks sera consignée dans les comptes comme un élément d'actif."

97/10. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1997 (DP/1996/L.2/Rev.1), tels qu'amendés;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1997 :	12-23 mai 1997
Troisième session annuelle de 1997 :	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998 :	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998 :	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 :	8-19 juin 1998 – Genève
Troisième session ordinaire de 1998 :	14-18 septembre 1998

Approuvé les questions devant être examinées à la session annuelle de 1997 (voir tableau 3 de l'annexe);

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/9 du 14 mars 1997 relative aux directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale;

Approuvé les cadres de coopération régionale ci-après, compte tenu des observations y relatives :

Premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (DP/RCF/RBA/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1);

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1);

Premier cadre de coopération pour l'Éthiopie (DP/CCF/ETH/1);

Premier cadre de coopération pour la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1);

Premier cadre de coopération pour la Namibie (DP/CCF/NAM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouganda (DP/CCF/UGA/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bhoutan (DP/CCF/BHU/1);

Premier cadre de coopération pour l'Inde (DP/CCF/IND/1);

Premier cadre de coopération pour le Laos (DP/CCF/LAO/1);

Premier cadre de coopération pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1);

Premier cadre de coopération pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1);

III

Premier cadre de coopération pour la Croatie (DP/CCF/CRO/1);

Premier cadre de coopération pour la Roumanie (DP/CCF/ROM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/1);

Premier cadre de coopération pour la Lettonie (DP/CCF/LAT/1);

Premier cadre de coopération pour la Pologne (DP/CCF/POL/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Colombie (DP/CCF/COL/1);

Premier cadre de coopération pour le Panama (DP/CCF/PAN/1);

V

Pris note des documents ci-après :

Prolongation du cinquième programme d'Haïti (DP/CP/HAI/5/PROLONGATION I);

Prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CP/KEN/6/PROLONGATION I);

VI

Pris note du premier cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1) et des observations y relatives;

VII

Pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance à l'Afghanistan (DP/1997/7);

Pris note des modalités et du calendrier à appliquer pour l'étude du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7);

Pris note de l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8);

Pris note de la note sur l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8) et des observations y relatives;

POINT 3 : FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 97/8 du 14 mars 1997 relative au Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 4 : PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note de la stratégie d'ensemble concernant le budget pour 1998-1999 (DP/1997/CRP.9) et des observations y relatives;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 5 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé l'assistance au Gouvernement angolais (DP/FPA/CP/173);

Approuvé l'assistance au Gouvernement du Burkina Faso (DP/FPA/CP/187);

Approuvé l'assistance au Gouvernement centrafricain (DP/FPA/CP/182);

Approuvé l'assistance au Gouvernement comorien (DP/FPA/CP/171);
Approuvé l'assistance au Gouvernement érythréen (DP/FPA/CP/183);
Approuvé l'assistance au Gouvernement gambien (DP/FPA/CP/178);
Approuvé l'assistance au Gouvernement guinéen (DP/FPA/CP/181);
Approuvé l'assistance au Gouvernement namibien (DP/FPA/CP/175);
Approuvé l'assistance au Gouvernement nigérian (DP/FPA/CP/190);
Approuvé l'assistance au Gouvernement sénégalais (DP/FPA/CP/176);
Approuvé l'assistance au Gouvernement togolais (DP/FPA/CP/172);
Approuvé l'assistance au Gouvernement ougandais (DP/FPA/CP/177);

II

Approuvé l'assistance au Gouvernement indien (DP/FPA/CP/193);
Approuvé l'assistance au Gouvernement lao (DP/FPA/CP/174);

III

Approuvé l'assistance aux pays des Caraïbes anglophones (DP/FPA/CP/179);
Approuvé l'assistance au Gouvernement cubain (DP/FPA/CP/188);
Approuvé l'assistance au Gouvernement dominiquais (DP/FPA/CP/186);
Approuvé l'assistance au Gouvernement équatorien (DP/FPA/CP/192);
Approuvé l'assistance au Gouvernement salvadorien (DP/FPA/CP/189);
Approuvé l'assistance au Gouvernement haïtien (DP/FPA/CP/191);
Approuvé l'assistance au Gouvernement péruvien (DP/FPA/CP/185);

IV

Approuvé l'assistance au Gouvernement libanais (DP/FPA/CP/184);
Approuvé l'assistance au Gouvernement soudanais (DP/FPA/CP/194);

V

Approuvé l'assistance au Gouvernement albanais (DP/FPA/CP/180);

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.10);

Pris note de la réponse aux recommandations de l'évaluation extérieure d'UNIFEM (DP/1997/CRP.11) et des observations y relatives;

Pris note du rapport oral sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral sur le système de responsabilités du PNUD;

Pris note du rapport oral sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration concernant le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP dans le domaine de la santé;

Approuvé la désignation d'Antigua-et-Barbuda, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas et de la Zambie pour représenter le Conseil d'administration au nouveau Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP dans le domaine de la santé; autorisé le Bureau à approuver la désignation d'un État membre de la région Asie et Pacifique, les désignations de tous les représentants et suppléants devant être confirmées lors de la session annuelle; et décidé que le Président du Conseil d'administration serait membre de droit dudit comité;

Adopté la décision 97/7 du 14 mars 1997 relative à la révision proposée au règlement financier du FNUAP.

14 mars 1997

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	Officiel	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	I		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
	CRP	A		Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
				SEGMENT DU FNUAP
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Programmes de pays
3				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I	1/2 journée	Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION DE LA POLITIQUE ET DE LA PROGRAMMATION EN MATIÈRE DE SANTÉ
				SEGMENT DU PNUD/FNUAP
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
				SEGMENT DU PNUD
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux
7				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I	1/2 journée	Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilisation et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les débats relatifs aux dépenses au siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le système de responsabilité redditionnelle du PNUD
8				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
	CRP	I	1/2 journée	Suivi de la décision 96/43
9				AUTRES QUESTIONS
	CRP	I	1/4 journée	Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la première session ordinaire de 1997
				SEGMENT DU PNUD
2			1 1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
	CRP	A		Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
	Officiel	I		Affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999
	CRP	I	1/2 journée	Exécution nationale
3				FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
	Officiel	A	1/2 journée	Fonds d'équipement des Nations Unies
4				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	CRP	A	1/2 journée	Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Oral	I		Rapport sur le système de responsabilité redditionnelle du PNUD
				SEGMENT DU FNUAP
6	Officiel	A		PROGRAMME DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				AUTRES QUESTIONS, notamment :
	Oral	I		— Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I	2 journées	— Rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social
	CRP	I		— Réponse aux recommandations de l'évaluation extérieure d'UNIFEM
	Officiel	A		— Révision proposée au règlement financier du FNUAP
	Oral	I		— Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP dans le domaine de la santé

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Consultations officielles sur la gestion du changement au PNUD tenues durant la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTION D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plans de travail
	Officiel	A		Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997
	Officiel	A		Règlement intérieur : rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée
				SEGMENT DU FNUAP
2	Officiel	I	1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 — Priorités du programme
		I		— Aperçu statistique
		I		— Aperçu régional
3	Officiel	I	1/2 journée	— Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
				SEGMENT DU PNUD/FNUAP
7	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
2 et 8	Officiel	I		Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne
				SEGMENT DU PNUD
8	Officiel	A		RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur
	Officiel	I		Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)
	Officiel	I		Initiative spéciale pour l'Afrique
	Officiel	I		Assistance au peuple palestinien
	Officiel + CRP	A	2 1/2 journées ^a	Évaluation
	Officiel	I		Gestion du changement
	Officiel	I		Rapport du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		Annexe statistique
	CRP	I		Ressources
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politiques d'information et de publication du PNUD (96/22)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système de responsabilités du PNUD
13	Officiel	A	1 journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une manifestation spéciale d'une journée sur l'élimination de la pauvreté, le mardi 20 mai 1997.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
SEGMENT DU PNUD				
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4) (y compris le coût détaillé des publications et de leur distribution — 96/22)
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I		Activités du Bureau des services d'achats interorganisations
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
		A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux Cadre de coopération mondial révisé (97/5)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
SEGMENT DU FNUAP				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen financier annuel pour 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Exécution et surveillance des accords de services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
8				AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Note : La question de visites hors siège sera examinée dans le cadre de consultations officieuses au cours de cette session.

Troisième partie

SESSION ANNUELLE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 12 au 23 mai 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

Introduction

1. Le Président, M. Hans Lundborg (Suède), a ouvert la session. Il a informé le Conseil d'administration que le Bureau s'était réuni trois fois depuis la deuxième session ordinaire et qu'il avait examiné les conclusions de cette deuxième session ordinaire de 1997, les missions effectuées sur le terrain par le Conseil d'administration en 1997 et l'ordre du jour de la session annuelle.

2. L'Administrateur a souhaité la bienvenue aux membres et aux observateurs et donné une vue d'ensemble des principales questions qui seraient abordées par le Conseil d'administration. Il a fait observer que cette session serait la première à comporter une manifestation spéciale, qui aurait lieu le 20 mai, sur le thème de l'élimination de la pauvreté.

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire ci-après, tel qu'il figurait dans le document DP/1997/L.3 et Corr.1 :

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au FNUAP

Point 2. Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Priorités des programmes et aperçu des programmes régionaux

Point 3. Rapport du Directeur exécutif pour 1996 : Activités d'évaluation

Point 4. Plan de travail pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Point 5. Recommandations relatives aux modalités de programmation du FNUAP

Point 6. Stratégie d'information et de communication

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7. Rapports au Conseil économique et social

Points 2 et 8. Contrôle interne et obligation redditionnelle

Débat consacré au PNUD

Point 8. Rapport annuel de l'Administrateur et questions connexes

Point 9. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 10. Programme de communication et d'information

Point 11. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 12. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 13 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 14 Questions diverses

4. La Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le document de séance sur le financement n'avait pas encore été publié et serait examiné lors de consultations officieuses au cours du mois de juin 1997.

5. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail révisé tel qu'il avait été distribué par le secrétariat. Deux réunions officieuses auraient lieu : le 21 mai, une réunion d'information du PNUD à l'intention des organisations non gouvernementales et des membres du Conseil d'administration; le 22 mai, une réunion d'information sur l'Année internationale des Volontaires.

6. Le Conseil d'administration a approuvé les rapports sur les travaux de la première session ordinaire de 1997 (DP/1997/6) et sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1997 (DP/1997/12) sans formuler d'observations.

7. Le Conseil d'administration a approuvé le texte du rapport sur les travaux de la session annuelle concernant le point 7 : Rapports du Conseil économique et social, tel qu'ils avaient été modifiés oralement.

8. Pendant la session, le Président a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur, M. James Gustave Speth, avait été confirmé à son poste par l'Assemblée générale pour un deuxième mandat de quatre ans. De nombreuses délégations ont félicité l'Administrateur de sa réélection.

9. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1997	:	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	:	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	:	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	:	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	:	14-18 septembre 1998

10. Le Conseil d'administration a approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1997, telle qu'elle figurait en annexe à la décision 97/20.

11. L'Administrateur, le Directeur exécutif adjoint et le Président ont formulé quelques observations en conclusion de l'examen de ce premier point.

Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

12. Présentant le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (DP/1997/13), le Président a informé le Conseil que le texte en avait été rédigé par un groupe de travail spécial à composition non limitée présidé par Mme Cecilia Rebong (Philippines) et que ce groupe s'était réuni sept fois en 1996 et trois fois en 1997.

13. Le projet de règlement intérieur a été adopté sans observations.

14. Une délégation s'est félicitée de ce que le règlement intérieur ait enfin été adopté. À propos de l'article 16, elle a estimé qu'on y accordait une importance excessive à l'interprétation de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

15. Une autre délégation a remercié la Présidente du groupe de travail d'avoir dirigé les travaux et la délégation marocaine d'avoir pris l'initiative de soumettre cette question au Conseil pour examen.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

II. RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1996 : PRIORITÉS DES PROGRAMMES ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

A. Rapport de la Directrice exécutive pour 1996

16. Dans son allocution d'ouverture, la Directrice exécutive a mis l'accent sur quelques-unes des activités menées par le FNUAP au cours de l'année 1996. Elle a indiqué que le Fonds avait sensiblement progressé dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), en s'appuyant sur les décisions du Conseil d'administration telles que les décisions 95/15 sur les domaines d'action prioritaires et 96/15 sur l'affectation des ressources. Comme précédemment, le Fonds s'était attaché à améliorer ses programmes pour qu'ils répondent plus efficacement aux besoins des pays ainsi qu'à renforcer le contrôle interne et l'obligation redditionnelle. À ce propos, la Directrice exécutive a annoncé qu'elle avait pris des mesures pour renforcer les bureaux de pays et qu'elle avait créé le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, qui lui faisait rapport directement. Grâce à une aide du Royaume-Uni, de nombreux fonctionnaires du FNUAP avaient reçu une formation à l'emploi d'un cadre logique de programmation pour rationaliser l'élaboration et le suivi des programmes. Elle a décrit certaines des activités qui avaient été menées dans les trois principaux domaines d'action : la santé en matière de reproduction, y compris la planification de la famille et l'hygiène sexuelle, la sensibilisation et les stratégies démographiques du développement. Elle a également décrit les nouvelles activités pour la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence et souligné les efforts déployés par le Fonds en Afrique subsaharienne dans le cadre de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique.

17. La Directrice exécutive a déclaré que les ressources du Fonds avaient dépassé 300 millions de dollars pour la deuxième année consécutive mais que le montant total était légèrement inférieur à celui de 1995. Cela signifiait que les ressources programmables avaient un peu baissé de 1995 à 1996 et que le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes représentait un pourcentage des dépenses totales légèrement plus élevé. L'exécution des activités de programme par les gouvernements s'était sensiblement accrue de 1995 à 1996. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration que le Fonds avait traversé une crise de trésorerie grave en 1996, puisque plus de 20 % du total des contributions annoncées n'avaient toujours pas été versées à la fin de l'année. Elle a également fait le point de la situation financière à propos des engagements pris lors de la CIPD concernant les programmes de population et de santé en matière de reproduction : les pays en développement avaient atteint en grande partie les objectifs qu'ils s'étaient fixés mais l'assistance internationale des pays donateurs avait laissé à désirer. Cette situation avait des conséquences graves, qui étaient passées en revue dans un document de séance établi par le FNUAP. La Directrice exécutive a souligné que ces chiffres n'étaient pas définitifs; on pouvait encore prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Elle a mentionné que l'une des solutions explorées par le FNUAP consistait à favoriser la conclusion d'accords entre pays prêteurs et pays débiteurs aux termes desquels une partie de la dette nationale serait effacée si la monnaie locale était utilisée pour les programmes de population et de santé en matière de reproduction.

18. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de certaines des initiatives pour lesquelles le Fonds collaborait avec d'autres partenaires des Nations Unies, notamment l'Équipe spéciale interinstitutions sur les services sociaux de base pour tous, qu'elle-même présidait. Elle a déclaré que le Fonds appuyait pleinement le premier volet des réformes mises en oeuvre par le Secrétaire général. Elle a fait le point du statut du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, et indiqué que le projet de mandat du Comité était élaboré par les secrétariats des trois organisations concernées et serait présenté au Conseil. Elle a en outre suggéré qu'il serait judicieux et utile de procéder à un examen de la mise en oeuvre des objectifs de la CIPD à l'occasion du cinquième anniversaire de la Conférence en 1999.

19. Formulant des observations sur le rapport de la Directrice exécutive pour 1996, plusieurs délégations ont remercié le FNUAP d'avoir établi un rapport exhaustif et bien documenté et l'ont félicité des efforts qu'il déployait pour atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD. Un grand nombre de délégations ont noté avec satisfaction l'accent mis sur les domaines d'action prioritaires et l'importance accordée aux adolescents, aux femmes et aux questions relatives à la parité entre les sexes. Plusieurs délégations ont cependant estimé que le rapport devrait être plus analytique et plus succinct et axé sur l'efficacité des programmes et des activités ainsi que sur les réalisations, y compris sur les avantages pour les parties prenantes.

20. Les délégations se sont félicitées des mesures prises par le FNUAP dans des domaines tels que la réforme de la gestion, l'introduction d'un cadre logique de programmation, la poursuite de la décentralisation et l'instauration de partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG). Le travail du FNUAP au sein des équipes interinstitutions, notamment celle des services sociaux de base pour tous, a été noté tout particulièrement ainsi que son engagement dans le Programme ONUSIDA. Toutefois, les résultats seraient encore meilleurs si le FNUAP participait aux travaux du Comité de coordination des questions sanitaires.

21. La Directrice exécutive a pris acte des observations formulées à propos du rapport et indiqué que tout serait fait pour produire l'an prochain un document plus analytique mettant l'accent sur ce qui avait été réalisé, ce qui était à faire et les contraintes qui subsistaient. Elle estimait que la formation à la méthode du cadre logique de programmation, qui tenait compte de l'analyse des intéressés, aiderait à élaborer des mesures permettant d'évaluer l'impact des programmes. Le FNUAP travaillait intensivement à l'élaboration de tels indicateurs dans tous ses domaines d'activité.

22. La création du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a été accueillie avec satisfaction, mais une délégation s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles un même bureau regroupait deux activités distinctes. La Directrice exécutive a reconnu cette distinction et déclaré que le Fonds séparait nettement les deux fonctions. Elle a indiqué au Conseil que les activités du Fonds continueraient d'être évaluées en majeure partie par les responsables de ces activités mais que davantage d'évaluations indépendantes seraient menées dans le cadre du contrôle interne.

23. Au cours du débat sur la santé en matière de reproduction, plusieurs délégations ont noté que le remplacement de la planification de la famille par cette notion plus large devait se faire progressivement et ont félicité le FNUAP de la façon dont il gérait cette réorientation dans la pratique. Cependant,

pour de nombreuses délégations, le FNUAP ne devait pas oublier que la planification de la famille jouait un rôle important dans la réduction de la mortalité maternelle et des maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le VIH/sida, ainsi que dans la mise en oeuvre du programme de maternité sans danger, des soins post-partum et des soins en cas d'avortement ainsi que pour les questions relatives à la qualité des soins. Les mesures destinées à réduire l'incidence des MST, dont le VIH/sida, ne devaient pas être prises isolément. Une délégation a noté que l'accroissement rapide de la population restait l'un des principaux problèmes dans de nombreux pays; elle a demandé que les activités du FNUAP favorisent un ralentissement de cette tendance et que les programmes tiennent compte des caractéristiques socioculturelles des pays concernés. Une délégation a demandé à la Directrice exécutive de préciser le sens de l'expression "planification de la famille dans le contexte de l'approche de la santé en matière de reproduction" et d'indiquer comment cela se traduisait en termes de projets et de prévisions. Certaines délégations ont noté qu'il fallait aussi tenir compte à ce propos d'aspects tels que la condition de la femme, les problèmes particuliers des femmes vivant dans les régions rurales, la composition des foyers et la participation des institutions officielles locales.

24. La Directrice exécutive a expliqué que la plupart des pays avaient accepté la notion de santé en matière de reproduction et s'efforçaient de la concrétiser dans leurs programmes. Elle a précisé que le FNUAP élaborait ses programmes en respectant les politiques démographiques des pays considérés et en ayant toujours à l'esprit l'existence de différences culturelles. Elle a affirmé de nouveau que l'un des objectifs énoncés par la CIPD était la stabilisation démographique et que pour l'atteindre, on mettait l'accent sur les choix, les décisions et les besoins individuels. Elle a rappelé que la maternité sans danger était un élément de la santé en matière de reproduction et que le FNUAP coopérait avec l'OMS, l'UNICEF et le Conseil de la population dans ce domaine. Elle a déclaré que les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité concernaient eux aussi la santé en matière de reproduction et devaient être traités comme un problème de santé publique. Elle a expliqué que le Fonds travaillait en liaison étroite avec l'ONUSIDA dans la plupart des pays et qu'il présidait parfois les groupes thématiques VIH/sida. Elle a insisté sur les plans visant à renforcer les activités de lutte contre les SMT, y compris le VIH/sida, dans tous les programmes de santé en matière de reproduction, et noté que des directives seraient sous peu publiées à cet effet.

25. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP de l'action qu'il menait en ce qui concerne la santé des adolescents en matière de reproduction, mais l'ont vivement incité à collaborer avec d'autres partenaires dans ce domaine. Une délégation a demandé que l'on tienne compte à cet égard du rôle de la famille. La Directrice exécutive a évoqué l'initiative conjointe du FNUAP et de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) sur la santé des adolescents en matière de reproduction et l'établissement d'un rapport contenant des essais écrits par des jeunes. Ces essais faisaient apparaître la nécessité pour les jeunes d'avoir accès aux services, l'insuffisance des informations qu'ils recevaient de leurs parents et leur désir de se faire entendre. Le document, qui serait l'expression des jeunes eux-mêmes et non pas un exposé du FNUAP, paraîtrait en juillet. Elle a noté aussi les programmes que le Fonds réalisait conjointement dans ce domaine avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

26. Certaines délégations ont félicité le FNUAP d'avoir mis l'accent sur la question des droits en matière de procréation et ont noté avec satisfaction sa collaboration avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Une délégation a demandé des précisions sur les mesures prises par le Fonds lui-même pour traiter de ces questions. La Directrice exécutive a pris note avec intérêt des observations sur la collaboration du Fonds et du Comité et a affirmé l'attachement du FNUAP à l'équité et à l'égalité entre les sexes, à l'émancipation des femmes et aux droits en matière de procréation. C'était un domaine qui retenait en priorité l'attention du Fonds et les questions de parité entre les sexes étaient intégrées à tous ses programmes. Elle a informé le Conseil d'administration des travaux du Fonds sur un accord visant à déterminer comment les droits en matière de procréation seraient traités par les organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Elle a reconnu qu'il restait beaucoup à faire sur le plan des institutions et elle a assuré le Conseil qu'il en serait tenu compte dans les programmes futurs.

27. La question des mutilations génitales des femmes a été soulevée et de nombreuses délégations se sont félicitées de ce qu'elle soit examinée dans le cadre des droits en matière de procréation. Certaines délégations ont mis en lumière les efforts positifs menés par l'Ouganda en vue de réduire l'incidence de ces pratiques. D'autres ont demandé des informations sur les difficultés auxquelles on se heurtait dans d'autres pays, sur l'ampleur des études qui avaient été faites et sur l'action du FNUAP dans ce domaine. La Directrice exécutive a noté que des débats d'opinion avaient lieu sur ces questions et que plusieurs pays d'Afrique s'intéressaient à l'expérience ougandaise et mettaient en place des activités analogues. Elle a annoncé que la British Broadcasting Corporation à Londres produisait une émission décrivant les effets nocifs des mutilations génitales des femmes et que le programme commun du FNUAP, de l'OMS et de l'UNICEF visant à lutter contre cette pratique avait été lancé au début de l'année.

28. Plusieurs délégations se sont félicitées du document de séance sur le rôle du FNUAP auprès des populations touchées par des catastrophes naturelles (DP/FPA/1997/CRP.2) et des mesures positives prises par le Fonds pour fournir des services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence, ainsi que de sa collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à cet égard. Une délégation a noté qu'il s'agissait d'un problème important en Afrique et a félicité le Fonds de ses activités en République démocratique du Congo. Une délégation s'est cependant demandé si ce document de séance était vraiment nécessaire. La Directrice exécutive a expliqué que, vu la forte augmentation du nombre des demandes et des activités qui étaient entreprises, elle avait jugé souhaitable d'informer le Conseil de l'évolution de la situation. Elle a noté que le FNUAP avait collaboré avec le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge pour fournir des secours d'urgence à la République démocratique du Congo.

29. Une délégation a insisté sur les problèmes de population et de santé en matière de reproduction dans les pays à économie en transition, notamment sur la nécessité d'offrir des possibilités plus larges aux femmes et de leur donner un rôle plus important dans la société, ainsi que sur les difficultés liées à l'aggravation de la situation économique. Cette délégation a fait remarquer en outre que, contrairement à ce qui se passait dans de nombreuses autres régions du monde, ces pays connaissaient des taux de natalité faibles, et elle a demandé qu'il en soit tenu compte dans les activités de programme du FNUAP. La Directrice exécutive a répondu que les programmes du FNUAP dans ces pays visaient à réduire le nombre des avortements – lesquels tenaient lieu à l'heure

actuelle de méthode de planification familiale – et à réduire la mortalité maternelle et infantile. Promouvoir la santé des femmes était un autre domaine d'action prioritaire dans ces pays, comme d'ailleurs dans tous les pays.

30. Plusieurs délégations ont demandé au FNUAP de collaborer plus étroitement avec les autres partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé et le secteur commercial. La Directrice exécutive a évoqué un certain nombre d'activités menées par le FNUAP de concert avec d'autres institutions. Elle a préconisé une programmation générale intégrée pour éviter le chevauchement des activités et a noté que le Coordonnateur résident était appelé à jouer un rôle important à cet égard. Elle a informé le Conseil que le FNUAP procédait actuellement à la révision des principes directeurs visant à aider le Coordonnateur résident à s'acquitter de ces fonctions. Il s'agirait notamment d'élaborer des systèmes de données communs et une stratégie commune d'évaluation par pays. La Directrice exécutive a mentionné par ailleurs que le FNUAP collaborait plus étroitement avec les ONG et s'efforçait d'établir des partenariats avec le secteur privé et les milieux d'affaires. Elle a indiqué qu'une réunion tenue récemment à New York avec le Rotary International pourrait déboucher sur une collaboration.

31. Une délégation a demandé comment le FNUAP préparait son personnel à la nouvelle conception des services de santé en matière de reproduction, de la sensibilisation et de la mutilation génitale des femmes. La Directrice exécutive a précisé que le Fonds avait lancé de vastes programmes de formation et de recyclage pour son personnel au siège et hors siège et indiqué qu'une évaluation était en cours afin de déterminer comment le personnel abordait ces questions.

32. Une délégation a fait remarquer que les programmes en matière de population, de stratégies de développement et de sensibilisation méritaient d'être considérés comme prioritaires et que l'on devait avant tout renforcer encore la capacité des pays dans ces domaines. La Directrice exécutive a répondu que l'on procédait actuellement à l'étude de la capacité d'absorption dont l'établissement avait été demandé l'année précédente par le Conseil d'administration et que toute difficulté d'exécution par les pays serait mentionnée dans le rapport qui serait présenté au Conseil à la session annuelle de 1998.

33. Plusieurs délégations ont demandé des informations sur les initiatives prises par le Fonds pour faire en sorte que des contraceptifs soient disponibles durablement dans les pays. Certaines se sont déclarées préoccupées de ce que la partie du rapport annuel de la Directrice exécutive traitant du Programme mondial pour la fourniture de contraceptifs avait omis de mentionner le contrôle de la qualité des produits. La Directrice exécutive a expliqué que le Fonds avait financé par le passé des études de faisabilité portant sur les installations locales de production de contraceptifs et avait constaté que la plupart d'entre elles n'étaient pas d'un bon rapport coût-efficacité. Le contrôle de la qualité faisait partie intégrante du Programme mondial pour la fourniture de contraceptifs mais elle a reconnu qu'il convenait d'intensifier cette action au niveau national. Le Fonds se proposait de mettre en place des laboratoires d'essai dont les services seraient utilisés en commun par les pays.

34. S'agissant de la question des ressources, plusieurs délégations se sont inquiétées de ce que les objectifs financiers arrêtés par la CIPD n'aient pas été atteints. Le redressement de cette situation incombait non seulement au FNUAP et aux pays mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. Les

délégations ont prié le FNUAP d'intensifier ses efforts pour mobiliser des fonds et ont demandé aux pays donateurs de faire le maximum pour honorer les engagements qu'ils avaient pris à la CIPD. Le Fonds a été encouragé à convenir d'un calendrier de paiement avec les pays qui avaient annoncé des contributions mais ne les avaient pas encore acquittées. L'idée d'un "swap de créances" a été appuyée par certains pays tandis que d'autres ont souligné que cela ne résoudrait pas le principal problème évoqué par la Directrice exécutive, à savoir que les pays donateurs n'honoraient pas leurs engagements. La Directrice exécutive a reconnu l'importance de cette question; elle espérait que, grâce aux observations formulées par les délégations, l'examen du document de séance établi par le Fonds sur la mobilisation des ressources donnerait lieu à un débat riche d'enseignements.

35. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de la Directrice exécutive pour 1996 sur les priorités des programmes, le bilan des activités statistiques et l'aperçu des programmes régionaux (DP/FPA/1997/10, Part I, I/Add.1 et Part II).

B. CIPD + 5

36. Les délégations ont vigoureusement appuyé l'initiative tendant à faire le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en 1999, à l'occasion du cinquième anniversaire de la Conférence. Certaines d'entre elles ont demandé des renseignements supplémentaires sur le but de l'opération et sur ses incidences financières. Elles ont également demandé des détails sur le rôle qui incomberait à la Commission de la population et du développement dans le suivi de la CIPD. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que les activités envisagées n'alourdiraient pas la charge de travail du FNUAP et que d'autres partenaires, notamment à l'extérieur du système des Nations Unies, y participeraient. Une délégation a souligné que le processus de suivi devait comprendre une évaluation de l'impact qualitatif des programmes et mettre en avant les réussites tout en tirant la leçon des autres expériences.

37. La Directrice exécutive a dit qu'elle attendait avec intérêt un examen plus détaillé de la question "CIPD + 5" dans un contexte plus vaste et a exprimé sa reconnaissance pour le soutien qui lui avait été manifesté. Elle a assuré les délégations que le FNUAP examinerait les activités opérationnelles dans le cadre de son programme de travail actuel. Elle a estimé que le suivi envisagé devait être l'affaire de tous les partenaires concernés par la mise en oeuvre du Programme d'action et pas seulement celle des gouvernements et des organismes des Nations Unies. Cette opération devait mettre l'accent sur ce qui avait été réalisé depuis la Conférence du Caire et ce qui restait à faire pour atteindre les objectifs du Programme d'action, en recensant les obstacles qui subsistaient. Elle permettrait également à la communauté internationale de tirer l'enseignement des succès remportés par de nombreux pays dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

38. Les délégations ont discuté de la meilleure marche à suivre pour parvenir à une décision sur le projet "CIPD + 5". À la suggestion du Président du Conseil, elles ont renvoyé la suite de la discussion portant sur les questions de procédure à une séance officieuse, durant laquelle le Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques a fait une déclaration. À la reprise de la séance officielle, le Président a proposé qu'un petit groupe de travail composé des

délégations intéressées se réunisse pour élaborer une décision qui serait ensuite soumise au Conseil pour examen.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

97/14. CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction de la proposition du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population tendant à procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

2. Prie le Directeur exécutif d'entreprendre des activités préparatoires en vue de l'examen et de l'évaluation dans le cadre du mandat du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Invite le Président du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, par l'entremise du Conseil économique et social, à sa prochaine session, la proposition tendant à procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin que l'Assemblée l'examine et prenne une décision sur les modalités à suivre.

16 mai 1997

C. Mobilisation des ressources

40. Le Programme d'action de la Conférence était assorti d'un scénario arrêté d'un commun accord pour mobiliser les ressources (tant les ressources nationales que celles fournies par les donateurs) qui seraient nécessaires sur une période de 20 ans pour atteindre les objectifs de base fixés par la Conférence en ce qui concernait la population et la santé en matière de reproduction. Le coût du programme serait de 17 milliards de dollars en l'an 2000 et de 21,7 milliards en 2015. Le FNUAP avait établi un document de séance intitulé "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en l'an 2000" (DP/FPA/1997/CRP.1) pour informer le Conseil d'administration des progrès accomplis depuis la Conférence dans la réalisation de ces objectifs financiers. Le document soulignait en termes quantitatifs certaines des répercussions que risquait d'avoir l'insuffisance des ressources en l'an 2000. En fonction des hypothèses envisagées, en l'an 2000, 96 à 175 millions de couples qui pourraient bénéficier de la planification familiale si l'on parvenait à mobiliser les ressources nécessaires voulues auraient ou non accès à ces services; 43 à 78 millions de couples n'utiliseraient aucune méthode de contraception; 43 à 88 millions d'avortements viendraient s'ajouter aux 225 millions déjà prévus de 1995 à l'an 2000; 57 à 104 millions de naissances non désirées supplémentaires auraient lieu entre 1995 et l'an 2000; 65 000 à 117 000 femmes de plus décéderaient en couches; le nombre de nourrissons et de jeunes enfants supplémentaires qui mourraient entre 1995 et l'an 2000 varierait de 5,2 à 9,3 millions.

41. Lors de l'examen du document, plusieurs délégations se sont félicitées de la clarté de l'analyse des conséquences préjudiciables que risquait d'avoir l'insuffisance des ressources, tout en soulignant qu'il s'agissait d'une analyse préliminaire. Deux délégations ont toutefois fait remarquer que le document confondait hypothèses de travail et chiffres réels et présentait des conséquences hypothétiques comme si elles étaient inéluctables. Plusieurs délégations ont estimé que le document apportait une contribution importante au suivi de la CIPD, notamment parce que le FNUAP s'y efforçait d'engager un débat rigoureux sur l'utilisation des ressources affectées à la réalisation du Programme d'action de la CIPD et sur la mise au point d'une stratégie conjointe indispensable au succès de celui-ci. Certaines délégations ont jugé que les objectifs fixés par la CIPD en matière de mobilisation des ressources correspondaient à des estimations provisoires qui devaient être affinées, notamment en ce qui concernait la répartition des ressources entre les divers éléments du Programme d'action. D'autres auraient souhaité que le document mentionne explicitement les données utilisées et donne plus de détails sur la méthode employée pour évaluer les conséquences, et ce, afin de présenter l'analyse de manière plus rigoureuse.

42. Après quelques délibérations, la majorité des délégations ont conclu que, compte tenu de l'importance de la question et du peu de temps dont on disposait, il était impossible d'examiner en détail le document de séance. Celles qui estimaient que le document faisait apparaître quelques lacunes se sont prononcées en faveur d'un réexamen qui, dans la mesure du possible, tiendrait compte de leurs observations. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen de la question des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD.

43. Le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de revoir le document de séance sur les conséquences de l'insuffisance des ressources sur la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/FPA/1997/CRP.1) et de présenter le rapport révisé comme document officiel au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997.

III. FNUAP : ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

44. Le rapport sur les activités d'évaluation, qui faisait partie du rapport annuel du Directeur exécutif [DP/FPA/1997/10 (Part III)], a été présenté par la Directrice exécutive adjointe (Programmes). Celle-ci a déclaré que les activités d'évaluation du Fonds s'inscrivaient dans un contexte de décentralisation croissante. Des mécanismes de suivi et d'évaluation avaient été systématiquement mis en place, et les évaluations externes étaient de plus en plus fréquentes. On procédait actuellement à la révision des directives du Fonds sur le suivi et l'évaluation de manière à mettre en relief les aspects qualitatifs et à mieux refléter l'approche des programmes. Les directives révisées prévoyaient une évaluation à la fin de chaque programme. En 1996, le FNUAP avait réalisé deux évaluations thématiques – l'une sur l'efficacité de l'appui apporté aux accoucheuses traditionnelles et l'autre sur la santé des adolescents en matière de reproduction. À la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), on avait également procédé à une évaluation externe des programmes de formation du personnel du Fonds, dont les résultats seraient présentés au Conseil, par l'intermédiaire du CCQAB, à la troisième session ordinaire de 1997. En outre, une évaluation externe des postes de spécialiste des services d'appui technique (SAT) était en cours et ses résultats seraient également présentés au Conseil en septembre 1997.

45. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté en détail d'autres activités visant à améliorer le suivi et l'évaluation, y compris la formation aux méthodes du cadre logique de programmation, mise en place en 1996 à l'intention de nombreux membres du personnel du Fonds. À la fin de 1995, le Directeur exécutif avait créé un système d'examen de l'application des politiques visant à s'assurer que les bureaux de pays s'acquittaient de leurs responsabilités. Les résultats des huit premiers examens étaient résumés dans le document présenté au Conseil. À la fin de 1996, le Directeur exécutif avait créé le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, qui lui rendait directement compte et jouait le rôle d'agent de coordination pour le suivi des diverses opérations de contrôle interne et pour ce qui était d'effectuer l'examen de l'application des politiques et les principales évaluations indépendantes.

46. À la suite de l'intervention de la Directrice exécutive adjointe (Programmes), plusieurs délégations ont présenté des observations sur les questions qu'elle avait évoquées ou qui étaient traitées dans le document. Une délégation a estimé que les évaluations thématiques, comme celles qui portaient sur les accoucheuses traditionnelles et la santé des adolescents en matière de reproduction, étaient particulièrement utiles. Elle a demandé plus de détails sur les résultats que l'on pouvait attendre des évaluations, souhaitant savoir notamment dans quelle mesure celles-ci conduiraient à modifier la conception des programmes. D'autre part, le rapport présenté au Conseil précisait que "le plaidoyer en tant que domaine d'activité présentait des difficultés conceptuelles". Que faisait-on pour y remédier?

47. Une délégation s'est inquiétée de la très lourde charge de travail qui pesait sur les équipes de soutien aux pays du FNUAP et s'est demandée si l'on ne pourrait pas faire davantage appel à des experts nationaux. Elle a estimé que cette solution devrait s'accompagner d'un changement de mentalité de la part des représentants du FNUAP. Une autre délégation a déclaré qu'elle ne décelait dans le rapport aucune indication donnant à penser que le Fonds procédait au type d'évaluation intégrée qui permettrait de se faire véritablement une idée de l'efficacité des programmes du FNUAP.

48. Une délégation s'est félicitée de la détermination du Fonds à évaluer les résultats des programmes et a estimé que la création du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation était une initiative très positive. Elle a également noté que depuis quelques années, les donateurs avaient échangé de plus en plus de données techniques concernant les activités menées au titre des programmes. À ce sujet, l'atelier d'évaluation qui s'était tenu récemment à Londres avait montré qu'il était nécessaire d'adopter une liste normalisée d'indicateurs de la santé en matière de reproduction. Celle-ci serait utile non seulement au FNUAP mais aussi aux autres partenaires de développement exerçant des activités dans ce domaine.

49. Une délégation, s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation, a remercié le Fonds d'avoir établi un rapport très franc sur l'évaluation. En ce qui concernait l'évaluation du programme du Fonds en Papouasie-Nouvelle-Guinée, présentée dans le document, quelles leçons pouvait-on en tirer sur le plan de la conception des programmes? L'évaluation montrait clairement la nécessité de mieux cerner les problèmes et de renforcer la participation du gouvernement, et certains se sont demandés comment l'on tirait parti de l'expérience acquise. Les délégations ont noté avec satisfaction que le résumé de l'évaluation du système des services d'appui technique prenait en compte les questions d'impact. Elles ont demandé comment l'application du cadre logique de programmation aiderait à mesurer les résultats. Dans l'ensemble, elles ont estimé que le document offrait essentiellement une description factuelle des activités entreprises dans le domaine de l'évaluation, et ne recommandait pas de marche à suivre pour régler des questions spécifiques. Cela étant, elles ont jugé qu'il était nécessaire à cet égard de tirer les conclusions de l'expérience et de les diffuser dans toute l'organisation.

50. Une délégation a demandé des précisions sur la façon dont les évaluations thématiques s'appliquaient aux programmes régionaux. Elle estimait qu'il fallait renforcer l'efficacité en favorisant une interaction accrue entre le siège et les bureaux de pays. Une autre a souligné que les rapports périodiques sur l'évaluation étaient indispensables pour que le Conseil d'administration puisse s'acquitter de sa tâche. Elle s'est déclarée préoccupée par le nombre des évaluations externes. Elle a demandé que les évaluations soient diffusées sur Internet; si cela n'était pas possible pour toutes les évaluations, on pourrait peut-être présenter tout au moins des résumés des évaluations thématiques. Celles qui portaient sur les accoucheuses traditionnelles et la santé des adolescents en matière de reproduction étaient particulièrement utiles et devaient être plus largement diffusées. D'autre part, il importait d'évaluer en permanence les services d'appui technique. En ce qui concernait l'évaluation de l'application des politiques, il fallait prêter attention aux difficultés recensées et suivre attentivement l'utilisation de nouveaux concepts.

51. Une délégation, s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation, s'est déclarée satisfaite des grandes lignes et de la portée du rapport sur l'évaluation, mais aurait souhaité savoir dans quelle mesure il était possible de procéder à des évaluations conjointes avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies. Elle s'est félicitée de la création du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, tout en étant d'avis qu'on avait confié à ce dernier un nombre excessif de fonctions. Après tout, l'audit et le contrôle étaient très différents de l'évaluation et de l'examen des politiques. Il convenait peut-être de dissocier ces fonctions. Ces délégations ont mentionné plusieurs éléments qu'elles souhaitaient voir figurer dans les rapports futurs : un plan de travail pour les activités d'évaluation; un examen plus détaillé des mesures prises pour diffuser les

résultats; les critères retenus pour appliquer les recommandations; et ce qui était fait pour s'assurer que le personnel comprenait les nouveaux concepts élaborés après la CIPD. En ce qui concernait ces derniers, les délégations ont estimé que les activités de plaidoyer, pourtant essentielles, ne se voyaient pas accorder l'importance qu'elles méritaient – le fait que leurs résultats n'étaient pas directement mesurables ne signifiait pas qu'elles n'avaient pas d'importance. De même, les questions liées à la parité entre les sexes semblaient ne se voir allouer qu'une faible fraction des ressources. Bien qu'il s'agisse d'une question touchant plusieurs domaines, elle méritait autant d'efforts et un suivi aussi attentif que les trois principaux domaines d'activité.

52. Une délégation a relevé qu'il y avait eu un grand nombre d'évaluations. Peut-être serait-il possible de fusionner certaines d'entre elles de manière à en renforcer l'efficacité. L'autocontrôle était-il prévu dans tous les projets? À ce sujet, une autre délégation a dit que le terme évaluation regroupait manifestement plusieurs opérations différentes, y compris le suivi, mais qu'il importait de maintenir des distinctions – par exemple, il était clair que l'examen des programmes et l'élaboration de stratégies n'entraient pas dans le cadre de l'évaluation. Il en allait de même pour le contrôle interne.

53. Une autre délégation a noté que la santé des adolescents en matière de reproduction était un sujet de vive préoccupation et que les résultats de l'évaluation dans ce domaine devaient être exploités tout à la fois dans le pays concerné et dans d'autres pays. Le but des activités opérationnelles était de renforcer les capacités afin que les pays puissent exécuter leurs propres activités, et les évaluations contribuaient à la réalisation de cet objectif. Les organismes devaient mettre en commun leurs expériences.

54. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations des observations positives qu'elles avaient formulées au sujet du rapport d'évaluation. Bien entendu, l'une des principales préoccupations du Fonds était la manière d'intégrer et d'exploiter les résultats des évaluations. Il existait, par exemple, un système permettant d'examiner les résultats des évaluations thématiques, qui comprenait l'élaboration d'une note de programme consultative, laquelle était ensuite largement diffusée, notamment dans tous les bureaux de pays et auprès des équipes de soutien aux pays. Afin de résoudre les difficultés conceptuelles auxquelles donnaient lieu les activités de plaidoyer, de nouvelles directives étaient adressées aux bureaux de pays. Par ailleurs, il fallait effectivement tirer tout le parti possible des capacités nationales, car les équipes de soutien aux pays ne pouvaient prendre en charge tous les problèmes. C'était pourquoi le Fonds s'employait activement à établir des listes d'experts nationaux grâce aux efforts conjoints des bureaux de pays et des équipes de soutien aux pays. Certes, il fallait aussi définir plus explicitement l'objectif des activités d'évaluation et établir des liens plus étroits entre le siège et les bureaux extérieurs. Le Fonds avait entrepris de diffuser aussi largement que possible les résultats des évaluations thématiques sur les accoucheuses traditionnelles et la santé des adolescents en matière de reproduction. Les résultats de l'évaluation du programme de Papouasie-Nouvelle-Guinée étaient mis à profit pour élaborer le nouveau programme. Les méthodes du cadre logique de programmation prévoyaient bien des opérations spécifiques de suivi et d'évaluation, mais il faudrait néanmoins un certain temps pour que tout le personnel se familiarise avec ces techniques et que les résultats se traduisent dans les programmes eux-mêmes. Les évaluations thématiques visaient à répondre à des besoins d'ensemble.

55. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a déclaré qu'il y avait effectivement une différence entre le suivi et l'évaluation; cette distinction était clairement établie au niveau des activités, mais n'apparaissait peut-être pas suffisamment dans le rapport. Celui-ci reprenait les termes généralement employés et elle était désolée qu'il y ait eu matière à confusion – il allait de soi que les activités de suivi et les opérations d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies ne faisaient pas partie de l'évaluation. Les audits n'étaient pas effectués par le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, bien que celui-ci soit chargé de s'assurer que les recommandations relatives à l'audit ayant des incidences pour l'ensemble de l'organisation avaient bien été appliquées. Le nombre d'évaluations variait considérablement d'une année à l'autre; il avait été exceptionnellement élevé en 1996, parce que de nombreux programmes et projets avaient été menés à leur terme. À mesure que le Fonds adopterait une approche davantage axée sur les sous-programmes, il mettrait l'accent sur des évaluations plus intégrées et les évaluations des programmes de pays seraient obligatoires.

56. Il était exact que le programme de travail relatif à l'évaluation devait être plus explicite. Pour l'information du Conseil d'administration, les évaluations thématiques prévues pour 1997 portaient sur la maternité sans risques et le sida. Pour ce qui était de savoir si tous les projets seraient évalués et s'ils seraient assortis de mécanismes d'autocontrôle et d'évaluation, on aurait en effet davantage recours à ce type de mécanisme, mais il n'y aurait pas toujours d'évaluation externe. Le Fonds avait évalué les activités de formation du personnel, et un rapport sur la question serait présenté au Conseil à la troisième session ordinaire de 1997. Peut-être, le Fonds n'avait-il pas suffisamment évalué ses activités relatives aux questions de parité entre les sexes, mais il s'attacherait à mieux faire à l'avenir. Il continuait d'appuyer la tendance qui se dégagait dans l'ensemble des organismes des Nations Unies en ce qui concernait l'harmonisation des indicateurs. Quant à la question de l'exécution nationale, il lui serait prêté une attention particulière dans l'étude des capacités d'absorption qui était en cours et qui serait présentée au Conseil pour examen l'année suivante.

57. Le Conseil a décidé de prendre note du rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP [DP/FPA/1997/10 (Part III)].

IV. FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001

58. Le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) a présenté le plan de travail pour 1998-2001 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes (DP/FPA/1997/7). Il a brièvement passé en revue la situation financière du FNUAP en 1996, en soulignant la légère baisse des recettes provenant des ressources ordinaires par rapport à 1995, la diminution consécutive des ressources ordinaires utilisées pour couvrir les dépenses relatives aux projets et la réduction de 2 millions de dollars du montant des reports pour la période allant de la fin de l'année 1995 à la fin de l'année 1996. Pour établir le plan de travail proposé pour 1998-2001, le FNUAP s'était fondé sur un montant estimatif de 325 millions de dollars de recettes pour 1997 et sur une progression annuelle des recettes de 7 %. Le montant total des recettes pour la période correspondant au plan de travail se chiffrait donc à plus de 1,5 milliard de dollars, soit 84 millions de dollars de plus que les prévisions de recettes figurant dans le plan de travail pour 1997-2000.

59. Passant en revue le bilan financier du Fonds pour 1996, plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction la tendance à l'augmentation des ressources affectées à l'Afrique et aux pays de la catégorie "A", ce que reflétaient également les prévisions financières du plan de travail pour 1998-2001. Une délégation a demandé que l'assurance lui soit donnée que le FNUAP tiendrait également compte des particularités de chaque programme de pays en appliquant la décision 96/15 du Conseil d'administration sur l'allocation des ressources. Une autre délégation voulait s'assurer que l'augmentation des fonds alloués à la santé en matière de reproduction n'entraînerait pas une réduction des ressources affectées aux activités d'information, d'éducation et de communication.

60. En ce qui concernait le plan de travail proposé pour 1998-2001, les délégations ont souscrit de manière générale aux prévisions financières qui y étaient présentées et se sont félicitées de la diminution du montant des reports. Plusieurs questions ont été soulevées quant au bien-fondé du maintien du montant de la réserve opérationnelle à 20 % des recettes. Certaines délégations ont été d'avis que le taux estimatif d'accroissement annuel des recettes de 7 % était peut-être excessif. Le taux prévu semblait trop optimiste, notamment du fait de la diminution de 1 % des ressources ordinaires de 1995 à 1996 et de la baisse de l'aide publique au développement (APD) dans le monde entier. Certaines délégations ont par ailleurs demandé des compléments d'information sur la stratégie que le Fonds comptait mettre en oeuvre en cas d'insuffisance des ressources et ont été surprises d'apprendre qu'on estimait que les ressources multilatérales atteindraient 25 millions de dollars par an au cours de la période 1998-2001.

61. Les délégations se sont félicitées des efforts du FNUAP pour éviter tout dérapage du coût des activités administratives et ne pas diminuer la part des recettes consacrées aux activités des programmes de pays, mais certaines se sont déclarées préoccupées des hausses prévues dans le plan de travail en ce qui concerne le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour la période 1998-2001, notamment eu égard à la politique actuelle de décentralisation des activités administratives.

62. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration), en réponse aux préoccupations du Conseil d'administration concernant le taux estimatif d'accroissement annuel des recettes, a précisé que le chiffre de 7 % représentait la moyenne des augmentations annuelles des recettes enregistrées

par le Fonds au cours des huit dernières années et que ce taux pouvait donc être considéré comme fiable pour des prévisions à long terme. Il a souligné qu'étant donné que le plan de travail se présentait sous la forme d'un plan continu sur quatre ans, le taux estimatif d'accroissement serait révisé chaque année en fonction des contributions effectivement reçues. Quant à la stratégie que le Fonds adopterait en cas d'insuffisance des ressources, il a fait observer qu'une meilleure prévisibilité des contributions des pays donateurs permettrait au FNUAP de mieux planifier ses ressources, ce qui à son tour réduirait les risques de déficit. À cet égard, il a également rappelé que le Fonds savait d'expérience qu'une réserve opérationnelle de 20 % était indispensable compte tenu de l'incertitude quant au montant des recettes, et il a ajouté que le FNUAP continuerait néanmoins de suivre de très près l'évolution de la réserve. S'agissant des 25 millions de dollars de ressources multibilatérales annuelles prévues dans le plan de travail pour la période 1998-2001, il a relevé que ce chiffre avait été calculé sur la base des indications préliminaires fournies par les différents pays donateurs et par l'Union européenne.

63. Quant aux préoccupations exprimées au sujet du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a précisé que le Conseil d'administration consacrerait un débat approfondi à la question lors de la session de septembre. Il a également souligné qu'au cours des deux derniers exercices biennaux, le Fonds avait été en mesure de réduire ses dépenses administratives, que le budget alloué n'avait pas été pleinement utilisé et que l'augmentation prévue du budget des services administratifs et des services d'appui résultait aussi de l'inflation sous-jacente et des augmentations des dépenses statutaires.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/11. Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Fait siennes les propositions du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population concernant la planification des ressources affectées aux programmes qui sont énoncées aux paragraphes 7 à 18;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1998 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1998, estimées actuellement à 278 millions de dollars;

3. Approuve aussi l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 1999-2001 : 298 millions de dollars pour 1999; 318 millions de dollars pour 2000; et 341 millions de dollars pour 2001;

4. Approuve également l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources multibilatérales programmables pour la période 1998-2001 : 25 millions de dollars par an.

14 mai 1997

V. FNUAP : MODALITÉS DE PROGRAMMATION

65. Les délégations se sont déclarées satisfaites des propositions figurant dans le document établi à l'intention du Conseil d'administration concernant les recommandations sur les modalités d'établissement des programmes du FNUAP (DP/FP/1997/9), dont les principaux aspects ont été résumés par la Directrice exécutive adjointe (Programmes). De nombreuses délégations se sont félicitées de la proposition visant à intensifier la participation des États à la formulation des programmes. On s'est accordé à reconnaître que l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies constituait l'étape idéale pour mettre à contribution les membres du Conseil, lors de la conception du cadre stratégique des programmes. Toutefois, plusieurs délégations ont de nouveau souligné que la participation des représentants de chaque État membre à l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies ne saurait remplacer l'examen du projet de programme par le Conseil d'administration et que celui-ci ne devait pas se décharger de ses responsabilités en matière de gestion. Plusieurs délégations ont également souligné que le principe de souveraineté nationale du programme de pays devait être la préoccupation primordiale lors du processus de programmation et que le gouvernement concerné et le FNUAP devaient demeurer responsables au premier chef de ce processus. Les délégations ont été unanimes à estimer que, quel que soit le processus d'approbation des programmes qui serait adopté, il importait de ne pas accroître le fardeau administratif du FNUAP. Une délégation a suggéré qu'en tout état de cause, le processus considéré soit revu tous les deux ans.

66. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le processus de programmation à l'examen représentait un équilibre satisfaisant entre les modalités actuellement appliquées par le PNUD et celles utilisées par l'UNICEF, qui avaient les unes et les autres leurs avantages et leurs inconvénients. Il a cependant été souligné que l'objectif final devait être d'harmoniser les processus des trois organismes. En abordant les détails du projet de processus d'approbation des programmes, une délégation a fait remarquer qu'il faudrait fixer un délai en ce qui concerne la réception des observations des membres après distribution du document relatif à la stratégie de programmation. Les délégations ont reconnu qu'une fois reçues ces observations, il y aurait peut-être lieu d'engager des débats officiels pour aplanir certaines divergences de vues, mais elles ont estimé qu'ils devaient être laissés à la discrétion du Fonds, lequel jugerait de leur opportunité. Une délégation a demandé qui supporterait les coûts de la participation à l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies.

67. Compte tenu du nombre important de programmes de pays nécessitant un examen fréquent, de nombreuses délégations ont jugé qu'il y avait lieu de recourir à une procédure d'approbation tacite, selon laquelle les programmes de pays seraient automatiquement approuvés, sauf si les membres demandaient un examen en bonne et due forme. Des divergences de vues se sont manifestées au sujet des modalités de mise en oeuvre d'un tel examen et de nombreuses délégations ont jugé que le règlement actuel du PNUD, qui exigeait une demande écrite de la part de cinq membres, était trop restrictif. Certaines délégations ont noté que les termes "approbation tacite" pouvaient prêter à confusion car les membres n'entendaient pas en fait s'opposer à un projet de programme mais souhaitaient uniquement formuler des observations et/ou demander des précisions. Il a également été fait observer que la procédure d'approbation tacite pouvait laisser entendre que l'on procédait à une sélection parmi les pays, ce qui devait être évité.

68. Une délégation a déclaré que la simplicité, le professionnalisme et la confiance mutuelle devaient être les principes directeurs de toute proposition. Une autre délégation a signalé qu'il était impossible de traduire tous les apports du Conseil d'administration par des actes, mais qu'ils devaient servir à établir des directives stratégiques en matière de coopération. À cet égard, une autre délégation a déclaré que le rôle du Conseil dans le processus de programmation de pays devait être d'assurer le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. Plusieurs délégations ont estimé que les réunions officieuses tenues avec les représentants du FNUAP avaient été particulièrement fructueuses et ont indiqué qu'elles souhaitaient les voir se poursuivre. Une délégation s'est félicitée de l'accent qui avait été mis sur les enseignements tirés de l'expérience, les propositions stratégiques et les résultats des programmes. Une délégation, à laquelle s'est associée une autre, a fait observer que le rôle du Fonds devait être élargi de manière à lui permettre de faire face aux besoins des groupes vulnérables, tels que les communautés rurales, et d'affronter la lutte contre le VIH/sida.

69. Une délégation a encouragé le Fonds à faire appel aux compétences locales lors des opérations d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, et une autre a réaffirmé que la représentation des gouvernements à ce processus était indispensable. Il restait à cet égard à concilier intervention précoce du Conseil et souveraineté nationale, cette dernière devant être impérativement préservée. La même délégation a contesté la notion de "concertation", telle qu'elle figurait dans le document DP/FPA/1997/9, entre le Fonds et les membres du Conseil d'administration aux fins de l'élaboration de stratégies de programmation : il fallait que la stratégie soit approuvée par le Gouvernement et le FNUAP.

70. En réponse aux observations et questions des délégations, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) s'est félicitée que le Conseil d'administration approuve une intervention précoce dans le processus de programmation et qu'il souhaite que ce processus reste simple. Elle a expliqué que le processus de programmation comprenait deux grandes étapes : premièrement, l'examen et les recommandations de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies et, deuxièmement, l'élaboration conjointe des programmes de pays entre les gouvernements et le FNUAP. Elle a souligné que la consultation plus large envisagée actuellement porterait sur les recommandations de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies appelant une action de la part du FNUAP dans la mesure où les programmes de pays eux-mêmes découlaient d'un accord entre le Fonds et les gouvernements. Le FNUAP considérait que les gouvernements jouaient un rôle essentiel dans le processus de programmation. Le Fonds procédait actuellement à la révision de ses directives concernant l'opération, et l'une des modifications qui y étaient apportées visait à garantir que le processus d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies soit dirigé au niveau national. Le renforcement des capacités était très important et constituait l'un des objectifs du processus.

71. La Directrice exécutive adjointe s'est félicitée que le Conseil d'administration ait conscience des difficultés auxquelles se heurterait le Fonds s'il lui fallait soumettre deux documents officiels, à des étapes différentes, pour examen par le Conseil, comme cela a été fait dans le cadre d'autres processus d'approbation de programmes. Elle a souligné que le Fonds souhaiterait conserver la possibilité de n'engager des consultations officieuses avec les membres du Conseil sur les recommandations des programmes qu'en cas de besoin, ce qui permettrait d'éviter des retards car elles ne seraient peut-être pas toujours indispensables. En réponse à une question concernant l'emploi des

langues, elle a indiqué que les recommandations issues de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies seraient nécessairement communiquées dans la langue dans lesquelles elles auraient été formulées, à savoir l'anglais, le français ou l'espagnol. En ce qui concerne la question de la prise en charge des coûts de participation à l'opération, elle a déclaré que la décision appartiendrait au pays participant. Il était important d'harmoniser les procédures avec celles d'autres organismes et organisations et elle comptait que celles-ci seraient revues lorsque le processus en cours de réforme de l'ONU aurait pris forme. Elle a souligné que le Fonds avait essentiellement centré ses programmes sur les besoins des groupes vulnérables.

72. À l'issue de consultations officieuses, le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après qui entrera en vigueur le 1er janvier 1998 :

97/12. Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les modalités d'établissement des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/9) ;

2. Considère que c'est au gouvernement du pays bénéficiaire qu'il incombe au premier chef de mettre au point son programme de pays avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population ;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la population d'envisager d'inclure dans son processus de programmation les modalités suivantes, sans perdre de vue la nécessité de limiter la charge administrative :

a) Informer les parties intéressées, sur le terrain, des résultats de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, au fur et à mesure de son déroulement ;

b) Établir un résumé de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (recommandation de pays), en y indiquant : i) les mesures stratégiques envisagées et leur justification ; ii) les avantages comparatifs du Fonds des Nations Unies pour la population et ce qu'il peut apporter par rapport aux autres acteurs ; et iii) les éventuels domaines thématiques compte tenu des enseignements pouvant être tirés d'autres programmes ;

c) Faire distribuer par le secrétariat la recommandation de pays, sur demande, à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population qui disposeront d'un délai de six semaines pour soumettre leurs observations, lesquelles seront prises en compte par le secrétariat pour poursuivre la mise au point du programme ; tenir le Conseil d'administration informé de cette opération et communiquer les observations également à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur leur demande ; organiser un débat au siège, le cas échéant, avec la participation du pays bénéficiaire du programme ;

4. Demande que les programmes de pays présentés au Conseil d'administration exposent clairement les objectifs et indiquent le niveau d'exécution (pour chaque domaine de sous-programme), les paramètres financiers

ainsi que les indicateurs qu'utilisera le Fonds des Nations Unies pour la population pour évaluer les résultats, l'efficacité et l'incidence du programme;

5. Décide que les programmes de pays seront examinés et adoptés par le Conseil d'administration sans débat, sauf si au moins deux membres le demandent, par écrit, deux semaines avant la session;

6. Recommande, chaque fois que possible, de coordonner les activités menées au sein du système des Nations Unies pour harmoniser les modalités d'établissement des programmes de pays avec celles des autres fonds et programmes;

7. Demande que le Directeur exécutif examine ces dispositions suffisamment tôt pour qu'un rapport puisse lui être présenté à sa session annuelle de l'an 2000.

16 mai 1997

VI. FNUAP : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

73. Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté le rapport sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8). Il a précisé que le Conseil d'administration avait joué un rôle appréciable dans l'élaboration de ce rapport. En effet, plusieurs réunions officieuses s'étaient tenues l'an passé pour discuter du meilleur moyen de maximiser les ressources du FNUAP dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux questions de population à tous les niveaux de la société, tant dans les pays développés qu'en développement. La stratégie du Fonds, qui s'insérait dans son rôle de plaidoyer, consistait à veiller à ce que tous les pays comprennent les principes, les buts et les objectifs de la CIPD et soient résolus à les mettre en oeuvre.

74. Le Directeur a mis en avant quatre types d'action à entreprendre dans le cadre de la stratégie générale d'information et de communication. Il s'agissait de susciter une prise de conscience accrue et une meilleure compréhension du rôle et de l'importance de la population dans le processus de développement et de mobiliser un soutien en faveur des activités du FNUAP, de susciter un appui pour la réalisation de tous les objectifs définis par la Conférence; de mobiliser les ressources prévues dans le Programme d'action de la Conférence; et d'aider les pays à se doter de capacités dans les domaines de l'information et de la communication sur la population afin de promouvoir la mise en oeuvre des stratégies concernant la santé en matière de reproduction et la population et le développement. Ces actions venaient s'ajouter, au niveau national, aux activités de plaidoyer, d'information, d'éducation et de communication intégrées aux programmes de pays. À ce sujet, le Directeur a fait mention de divers documents du FNUAP sur l'information et la communication qui contenaient de nombreuses informations émanant des pays où étaient exécutés de tels programmes.

75. Il a ensuite précisé que le Fonds travaillait avec les ONG concernées dans tous les pays donateurs. Une enquête sur la sensibilisation de l'opinion aux questions de population et à l'action du FNUAP avait récemment été menée en Europe et les résultats en avaient été diffusés avec le concours de la Fédération internationale pour la planification familiale et de 17 ONG nationales ayant leur siège en Europe. Ils traduisaient un faible intérêt pour les questions de population, mais révélaient aussi le soutien qu'apportait l'opinion à l'aide au développement dispensée par les gouvernements en faveur de la planification familiale, de la prévention du sida et de l'éducation. Il s'agissait désormais de mieux informer le public, afin qu'il comprenne et appuie les objectifs de la CIPD.

76. Le Directeur a fait part au Conseil d'administration de certaines des mesures prises actuellement en vue d'assurer une meilleure communication : les améliorations apportées à la connexion et aux sites Internet du Fonds, et les efforts permanents pour inciter d'imminentes personnalités internationales à devenir "ambassadeurs itinérants" dans divers pays du globe. Il a souligné qu'un bon programme constituait le meilleur des plaidoyers, que communiquer était une entreprise ardue, et qu'il était encore plus difficile d'en mesurer le succès. De ce point de vue, le rôle de plaidoyer du Fonds était essentiel, et ce dernier s'était engagé à tout faire pour promouvoir la réalisation des objectifs de la CIPD.

77. Au cours de la discussion qui a suivi, la majorité des délégations se sont félicitées des consultations auxquelles avait donné lieu l'élaboration du document. Une délégation a exprimé l'espoir que la stratégie ayant à présent

été élaborée, l'élan se poursuivrait. Plusieurs délégations se sont demandé si cette stratégie décrivait des actions qui devaient être entreprises à l'avenir ou celles qui étaient menées actuellement. De l'avis d'un certain nombre de délégations, cette stratégie devait être conçue comme un processus permanent. Soulignant l'importance du suivi, plusieurs délégations ont proposé que des rapports oraux sur la mise en application de la stratégie soient présentés lors des futures réunions du Conseil d'administration. Un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité de l'égalité des langues dans toutes les publications et sur le site Internet du FNUAP. Selon une délégation, il fallait se garder d'accorder une importance excessive aux actions menées aux niveaux international et régional au détriment de celles qui étaient entreprises sur place.

78. Une délégation a estimé que le rapport ne faisait pas nettement la distinction entre les politiques de communication s'adressant aux pays donateurs et les activités de plaidoyer entreprises au niveau national dans le cadre des programmes de pays. Plusieurs délégations ont souligné qu'il faudrait diversifier l'action du Fonds en fonction de la culture visée, et ont mis l'accent sur la nécessité d'adapter la documentation et les activités de plaidoyer à la situation locale. Une délégation a jugé que les stratégies de communication novatrices de certaines ONG pourraient utilement servir de modèle au FNUAP.

79. Une délégation a été d'avis que les actions destinées à sensibiliser l'opinion au FNUAP seraient sans effet, et a suggéré que les activités de plaidoyer soient en fait consacrées à mieux mettre en relief les activités de programme qui avaient été couronnées de succès. Une autre délégation a demandé des précisions sur la coopération entre le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies en matière d'information. Une délégation s'exprimant au nom d'un groupe régional, a suggéré que le FNUAP tire parti des prochains Jeux olympiques pour promouvoir la prise de conscience des questions de population et de développement. Selon une autre délégation, il faudrait s'inspirer des succès remportés dans les pays bénéficiant d'activités de programme pour mieux asseoir la coopération technique entre pays en développement.

80. Une délégation a demandé si des mesures étaient envisagées, dans le cadre de la "CIPD + 5", pour inciter des groupes plus divers à participer aux discussions sur les questions de santé en matière de reproduction. Une autre délégation souhaitait savoir comment la stratégie du Fonds s'insérait dans le cadre de l'ensemble des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour améliorer leurs actions en matière d'information et de communication. Plusieurs délégations ont souligné que le FNUAP devrait exploiter pleinement les réseaux d'ONG et les réseaux locaux pour mettre en place sa stratégie de communication. Une délégation a estimé qu'il serait utile à cet égard d'identifier des domaines prioritaires. Une autre a insisté sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays les moins développés, qui n'avaient souvent pas accès aux technologies perfectionnées telles qu'Internet. Un certain nombre de délégations ont suggéré par ailleurs que la priorité soit donnée aux activités de formation.

81. En réponse aux questions soulevées par les délégations, le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a précisé que les programmes de pays comprenaient tous des activités de plaidoyer, et que les dépenses du FNUAP consacrées aux activités de plaidoyer au niveau mondial étaient très modestes. La documentation produite sur le plan international était conçue pour être adaptée au niveau local et traduite dans les langues

pertinentes, chaque pays élaborant ses propres documents dans les langues locales.

82. Quant au dynamisme des consultations, il serait assurément maintenu. L'après-midi même se tiendrait pour la première fois une réunion officieuse d'information à l'intention des membres du Conseil au sujet du Rapport sur l'État de la population mondiale. Le Directeur de la Division a ajouté que le Fonds avait pleinement conscience de la nécessité de mener des actions de soutien aux programmes nationaux et des activités de plaidoyer au niveau mondial. Les projets en matière d'activités de plaidoyer et les actions en matière d'information, d'éducation et de communication étaient conçus pour appuyer les programmes arrêtés d'un commun accord par les gouvernements nationaux et par le FNUAP. Le Fonds avait dispensé au personnel, sur le terrain et au siège, une formation aux activités de plaidoyer, formation qui devait permettre aux intéressés de mieux comprendre et se représenter la façon de mener campagne en faveur de l'intégration, dans les programmes de développement, de l'aspect population, et de savoir comment aborder les objectifs de la CIPD en matière de financement du développement. La formation portait sur des questions comme les publics ciblés et le contenu du message. Les représentants de chaque pays étaient chargés de mobiliser l'attention sur les questions de population dans le cadre du développement en général. Ils se faisaient aussi les promoteurs du Programme d'action de la CIPD sous tous ses aspects. Au niveau international, l'accent était mis sur la nécessité de réaliser les objectifs financiers énoncés par la CIPD et de mobiliser l'appui voulu à cette fin.

83. Le Directeur a confirmé que le Fonds ne manquait pas de concevoir sa stratégie d'information et de communication comme un processus en évolution. Chaque année étaient élaborés des plans d'action qui exploitaient les meilleurs moyens de diffuser le message du Fonds. Concernant l'égalité des langues, il a précisé que le FNUAP produisait ses principaux documents dans les six langues officielles des Nations Unies. Quant au Rapport sur l'État de la population mondiale, il était publié en 23 langues. Toute la documentation relative aux programmes était produite dans les langues locales. Il a ajouté que le Fonds étudierait la possibilité d'introduire de nouvelles langues sur le site Internet, mais que cela ne serait faisable que dans la limite des ressources disponibles. Il a précisé que le FNUAP était, par la force des choses, sensible à toutes les dimensions culturelles, et qu'il avait pour coutume d'adapter sa documentation et ses messages de sensibilisation aux contextes culturels visés. Le Fonds s'efforçait d'avoir recours au plus grand nombre possible de moyens d'information disponibles et d'un coût abordable.

84. Quant aux actions visant à mieux faire connaître l'action du Fonds, il a signalé que, selon une enquête réalisée récemment par le FNUAP dans 13 pays européens, les organismes et les problèmes qui étaient les mieux connus étaient aussi ceux qui bénéficiaient du soutien le plus important de la part de l'opinion publique. Les dirigeants et les parlementaires avaient fait observer qu'afin de pouvoir faire campagne en son nom, ils avaient besoin que le public comprenne mieux et soutienne davantage la mission du FNUAP. L'opinion publique ne voyait pas d'un très bon œil les gouvernements qui finançaient des programmes qu'elle ne comprenait ni ne soutenait. Il a ajouté que des projets étaient en cours d'élaboration en vue de tirer le meilleur parti possible de l'initiative "CIPD + 5", qui aurait lieu l'année même où la population mondiale atteindrait 6 milliards et où le FNUAP fêterait son trentième anniversaire.

85. Sur la question de la coordination, il a déclaré que le FNUAP travaillait en étroite concertation avec de nombreux autres organismes des Nations Unies.

Il publiait par exemple, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des brochures sur la maternité sans risques. Il avait aussi mis en place, avec le Programme commun des Nations Unies contre le sida, l'horloge du sida, qui affichait le nombre de personnes séropositives dans le monde. Le FNUAP oeuvrait avec ses partenaires au sein du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU); il mettait par ailleurs ses ressources en commun avec celles du Département de l'information, avec lequel il avait produit une série de 80 émissions radiodiffusées. Il s'associait aux déclarations sur l'importance de la collaboration avec les organisations non gouvernementales et a fait observer que le FNUAP avait déjà instauré des liens de cette nature dans le monde entier, notamment avec la Fédération internationale pour la planification familiale. En outre, dans les pays bénéficiant des programmes du Fonds, celui-ci collaborait avec les groupes locaux, les personnalités du monde religieux, les hommes politiques et même l'armée. Le Directeur a accueilli favorablement la proposition visant à mettre à contribution le Comité olympique international, tout en relevant qu'une telle initiative serait limitée par le nombre de membres du personnel qu'on pourrait y affecter. Pour ce qui était de la situation budgétaire, le Fonds s'attachait à s'assurer des sources de financement extérieur pour certaines des activités d'information et de communication.

86. Reconnaissant que l'élaboration de cette stratégie était un processus en évolution permanente, le Directeur a précisé que le rapport avait pour objet de donner des indications sur les principaux domaines de préoccupation du Fonds et sur les mesures qu'il comptait prendre. On s'efforçait toujours d'anticiper la production des documents et de choisir le moment le plus opportun pour les publier. Ainsi, une brochure sur les femmes et la sécurité alimentaire avait été réalisée juste avant le Sommet mondial de l'alimentation, et le Rapport sur l'État de la population mondiale, 1996 avait été consacré au thème de l'urbanisation, à l'occasion de la tenue cette même année de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

87. Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a relevé que de nombreuses délégations avaient souligné la nécessité d'adapter à chaque pays les activités d'information, d'éducation et de communication, observation à laquelle lui-même souscrivait. À propos des activités de plaidoyer réalisés dans le cadre des programmes de pays, il a déclaré qu'il fallait mettre l'accent sur les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, réorienter les programmes de pays afin de les rapprocher des principes de la Conférence et, dans certains pays, rallier un appui politique, en particulier autour des programmes concernant les adolescents. Il faudrait aussi mobiliser le soutien de la communauté pour les services de santé en matière de reproduction et les activités d'éducation s'adressant aux adolescents. Il a indiqué que des efforts étaient entrepris pour renforcer la coopération Sud-Sud. Ainsi, l'Indonésie partageait avec des pays africains et asiatiques son expérience en matière d'information, d'éducation, de communication et de plaidoyer.

88. Le Directeur a précisé qu'un grand nombre des activités du FNUAP en matière d'information et de communication étaient menées au niveau des pays. Priorité était donnée à la santé en matière de reproduction, notamment la planification familiale et l'hygiène sexuelle. On s'efforçait de déterminer ce qui pouvait être fait dans ce domaine en collaboration avec les partenaires du Fonds, dont les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et autres organismes. Des indicateurs devaient permettre d'évaluer l'impact des

activités d'information, d'éducation, de communication et de plaidoyer étaient en cours d'élaboration. Ces indicateurs, dont la mise au point ne faisait que débiter seraient progressivement intégrés aux programmes de pays.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/13. Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8) et des observations du Conseil d'administration à ce sujet;

2. Approuve l'objectif global de la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication, qui est de promouvoir les principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de transformer ces principes, buts et objectifs en réalité pratique aux niveaux national, régional et international;

3. Approuve également les objectifs spécifiques et les stratégies correspondantes en matière d'activités d'information et de communication du Fonds des Nations Unies pour la population tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 4 et 22 du rapport;

4. Souligne qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

5. Souligne également que le suivi et l'évaluation font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions, en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur le plan méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

6. Prie le Directeur exécutif de rendre compte oralement chaque année, à la session annuelle, des progrès réalisés dans l'application de la présente décision et des efforts de coordination entrepris dans ce domaine au sein du système des Nations Unies;

7. Prie également le Directeur exécutif d'examiner la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication dans quatre ans et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2001.

16 mai 1997

VII. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A. Rapports au Conseil économique et social

90. L'Administrateur a présenté son rapport au Conseil économique et social (DP/1997/15), soulignant la grande importance qu'il attachait à l'examen de ce point. Le rapport suivait la présentation commune convenue avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, il portait sur la suite donnée à quatre résolutions de l'Assemblée générale, apparentées mais distinctes, et il tenait compte des recommandations et observations faites par le Conseil d'administration à propos du rapport de l'année précédente.

91. L'Administrateur a noté que la question de la suite à donner à la résolution 1996/42 du Conseil économique et social était directement liée à celle de l'application des résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale. En sa qualité d'Administrateur, il présidait le Comité exécutif du Groupe des activités opérationnelles de développement, l'un des quatre groupes créés par le Secrétaire général. À ce titre, il avait donné la priorité à l'application de la résolution 50/120 et à la mise en oeuvre du "premier volet" du programme général de réforme adopté par le Secrétaire général. Le Comité exécutif, qui se réunissait une fois par mois, visait à renforcer le système des coordonnateurs résidents, à promouvoir l'utilisation de locaux et de services communs et à formuler un cadre pour l'assistance au développement. Le 8 avril 1997, le Comité exécutif avait décidé de maintenir les arrangements actuellement en vigueur concernant le système des coordonnateurs résidents, dans lequel le PNUD jouait un rôle directeur, étant entendu que des améliorations majeures seraient apportées à son fonctionnement. L'Administrateur a ensuite décrit plusieurs aspects du système des coordonnateurs résidents qui seraient examinés par le Comité exécutif et il a précisé les avantages comparatifs dont bénéficiait le PNUD pour diriger ce système. Le rôle joué par l'Administrateur en tant que Président du Comité exécutif du Groupe des activités opérationnelles de développement allait de pair avec le rôle joué par le PNUD pour diriger le système des coordonnateurs résidents au niveau des pays. Le Groupe avait abordé la question des locaux et services communs ainsi que la question d'un cadre de coopération pour le développement. Le Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies, qui l'aidait à exercer ses fonctions de Président du Comité exécutif, serait renforcé par le détachement de membres du personnel du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

92. L'Administrateur a évoqué les travaux de groupes interinstitutions mis en place par le Comité administratif de coordination (CAC) afin de constituer un cadre intégré de suivi des grandes conférences des Nations Unies – l'un des meilleurs exemples de coopération à l'échelle du système. Le Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) du CAC allaient organiser un colloque sur le suivi des conférences à l'automne 1997, au Centre de Turin, avant que le CAC ne reprenne l'examen de la question à sa deuxième session de 1997. L'Administrateur souhaitait que soient rationalisées l'action des groupes interinstitutions et celle des organes intergouvernementaux, soulignant en particulier la nécessité d'arrangements plus simples en matière d'établissement de rapports. On pourrait par exemple envisager que, en ce qui concerne chacune des conférences, un rapport serait établi par l'institution chef de file, avec l'appui du Secrétariat de l'ONU, à

l'intention de la commission technique compétente du Conseil économique et social. De même, des rapports fondés sur les travaux des trois équipes spéciales du CAC et du Comité interinstitutions sur l'égalité entre les sexes seraient établis chaque année à l'intention du Conseil, le tout étant coordonné par le Président du Groupe des activités opérationnelles de développement. De cette façon, il serait possible d'établir des rapports sur chacune des conférences concernant la mise en oeuvre globale de celles-ci ainsi que des rapports sur l'assistance offerte par le système aux différents pays.

93. Dans la section consacrée au suivi de la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, le rapport (DP/1997/15) énumérait les mesures prises pour améliorer la collaboration entre le PNUD et les institutions de Bretton Woods. Le PNUD était au courant des nouvelles orientations prises par la direction de la Banque mondiale et espérait que le dialogue avec cette dernière serait renforcé en vue de garantir la complémentarité des travaux des deux organisations et de préciser la division du travail entre elles. L'Administrateur considérait que la coopération technique offerte sous forme de don pour renforcer les capacités de gestion en vue du développement humain durable devait être la responsabilité du PNUD.

94. À propos du suivi de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, l'Administrateur a fait savoir que le PNUD était en train de formuler une stratégie globale de financement. Étant donné le nombre de consultations officielles organisées sur d'autres sujets, il n'avait pas été possible de tenir des consultations sur la stratégie de financement. Il espérait que le document à ce sujet serait disponible à la troisième session ordinaire de 1997, après les débats de la session en cours, les consultations officielles de juin et la session du Conseil économique et social. Les paragraphes 33 et 36 du rapport (DP/1997/15) présentaient très sommairement une stratégie de mobilisation des ressources, qui serait ensuite développée dans le document en question. Les recettes escomptées pour 1997 étaient évaluées à 2 milliards de dollars au total, dont 800 millions environ pour le budget de base. En ce qui concernait la mobilisation globale de ressources, l'objectif était la somme des objectifs des divers cadres de coopération de pays, mais l'essentiel était le budget de base. L'objectif relatif à la mobilisation des ressources de base qui figurait dans la décision 95/23 du Conseil d'administration, à savoir 3,3 milliards de dollars pour 1997-1999, était à prendre au sérieux. Malgré les réformes, la rationalisation et l'amélioration de la gestion du PNUD, comme indiqué dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, les contributions au budget de base continuaient à diminuer. Pour que le PNUD puisse entreprendre toutes les tâches dont il était chargé et qu'il puisse répondre de façon efficace aux besoins des pays en développement, il fallait que ces contributions augmentent. Le PNUD souhaitait pouvoir compter sur une stratégie de financement caractérisée par une base plus prévisible et plus élevée.

95. Présentant les rapports du FNUAP au Conseil économique et social [DP/FPA/1997/10 (Part V)], le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a déclaré que la coordination des activités opérationnelles était largement considérée comme prioritaire par le système de développement des Nations Unies. À cet égard, le FNUAP continuait à oeuvrer en coopération étroite avec tous ses partenaires pour le développement, par exemple en présidant des équipes interinstitutions sur le suivi des conférences internationales, en participant à des mécanismes tels que le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP), le CAC et le CCQPO, et en continuant de coopérer étroitement avec d'autres organismes et organisations afin de renforcer le système des coordonnateurs résidents.

96. Le Directeur exécutif adjoint a fait savoir que les relations entre le FNUAP et les institutions de Bretton Woods, ainsi que le financement des activités opérationnelles avaient été traités dans le document à l'étude en prévision de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement devant avoir lieu en 1998. La position du FNUAP concernant le financement de ces activités serait exposée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social. Le Fonds envisageait de nouvelles méthodes de collaboration avec les institutions de Bretton Woods, dans les limites de son mandat. Le rapport traitait aussi d'autres questions, en particulier l'harmonisation des processus de programmation, l'exécution nationale et le renforcement des capacités nationales, et le suivi et l'évolution des programmes du FNUAP.

Observations d'ordre général

97. Des délégations ont remercié de leur introduction l'Administrateur du PNUD ainsi que le Directeur exécutif adjoint du FNUAP et elles se sont félicitées des rapports présentés au Conseil économique et social [DP/1997/15 et DP/FPA/1997/10 (Part V)], qu'elles ont jugé supérieurs à ceux des années précédentes. Selon certaines délégations, les rapports futurs pourraient faire une plus large place aux problèmes auxquels se heurtaient le PNUD et le FNUAP pour appliquer les résolutions. De même, il serait bon de disposer de davantage d'informations sur les liens avec le processus global de réforme des Nations Unies. Certaines délégations ont noté avec satisfaction que les rapports suivaient une présentation commune à d'autres fonds et programmes et qu'ils faisaient état de progrès réalisés dans le suivi et l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Quelques délégations ont suggéré que les rapports contiennent des recommandations destinées au Conseil concernant l'application des résolutions. Une délégation a demandé des précisions sur les données figurant dans le rapport du FNUAP en ce qui concerne les opérations dans les différents pays et a appuyé une recommandation du Directeur exécutif tendant à réduire le nombre de rapports et à les rationaliser.

98. Un intervenant, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, a souligné que le Groupe soutenait les efforts faits par le PNUD pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, comme indiqué dans le document DP/1997/15.

Suite donnée aux résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale et à la résolution 1996/42 du Conseil économique et social

99. De nombreux intervenants ont pris note avec satisfaction des observations faites par l'Administrateur concernant cette partie du rapport, en particulier en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents et la volonté de renforcer le partenariat tant au siège qu'au niveau des pays. De nombreux progrès avaient été faits dans ce domaine, y compris touchant l'harmonisation des cycles de programmation et la présentation des budgets. On a demandé que le point soit fait sur la question de l'exécution des programmes, domaine dont beaucoup ont souligné qu'il devait continuer à être l'une des priorités du PNUD. Un intervenant, parlant également au nom d'un autre, a demandé des informations sur les 26 pays qui n'auraient pas harmonisé leurs programmes en 1999. L'augmentation du nombre de programmes faisant l'objet d'une exécution nationale était une bonne chose et les progrès devaient se poursuivre. On s'est félicité de la publication d'un manuel de référence pour les activités opérationnelles. On a aussi soutenu le rôle directeur revenant au PNUD dans le système des

coordonnateurs résidents. Des informations supplémentaires ont été demandées concernant la coordination des activités régionales.

100. Il convenait de poursuivre et de développer les efforts faits pour élargir le nombre de coordonnateurs résidents à choisir dans d'autres organismes des Nations Unies. Certains ont demandé que l'Administrateur continue à fournir au Conseil d'administration lors de sessions futures des précisions sur le nombre de coordonnateurs résidents provenant d'organismes autres que le PNUD ainsi que sur le personnel détaché au Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies. De nombreux intervenants ont souligné qu'il convenait de renforcer le système des coordonnateurs résidents et que tous les organismes devaient être pleinement convaincus de la nécessité de cet objectif. Une délégation a fait valoir que les coordonnateurs résidents devaient être impartiaux et fonctionner en coopération avec d'autres éléments du système. Un autre intervenant a demandé de plus amples informations sur le coût de la gestion du système.

101. Plusieurs délégations ont demandé instamment que le PNUD continue de progresser vers l'utilisation de locaux et services communs comme prévu dans la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. De l'avis de certains, le rapport (DP/1997/15) contenait quelques réserves à cet égard. Certains intervenants ont admis qu'il était nécessaire d'envisager au cas par cas la possibilité d'utiliser des locaux et services communs. Une délégation a annoncé qu'elle envisageait un système souple d'affectation de ressources pour promouvoir l'utilisation de locaux communs en 1997. Une autre a demandé de plus amples informations sur l'utilisation de consultants en gestion immobilière par le Sous-Groupe des locaux et services communs, dont il est question au paragraphe 28. On a demandé si l'harmonisation souffrait de ce que les fonds et programmes utilisent des systèmes d'information différents.

102. L'Administrateur a déclaré que le PNUD souscrivait pleinement au principe de locaux communs et que l'organisation s'emploierait énergiquement à atteindre cet objectif.

103. On a encouragé une meilleure harmonisation des activités de suivi et d'évaluation.

104. Plusieurs délégations se sont félicitées des activités entreprises par le FNUAP dans les domaines ci-après, comme décrit dans le rapport : harmonisation des cycles et procédures de programmation; exécution nationale et renforcement des capacités nationales; contrôle et évaluation; décentralisation; et harmonisation de la présentation des budgets. On a noté avec satisfaction que la proportion de femmes parmi les administrateurs avait atteint presque 50 %. En ce qui concerne le contrôle et l'évaluation, des délégations se sont félicitées de ce que l'on tire parti des enseignements de l'expérience pour la présentation des programmes de pays. Plusieurs ont noté avec satisfaction que le FNUAP était très favorable au système des coordonnateurs résidents.

105. De nombreuses délégations étaient en faveur de l'utilisation de l'approche-programme et du rôle joué par le Conseil d'administration dans le processus de programmation. Elles ont noté avec satisfaction la décentralisation du pouvoir d'approbation, moyen de renforcer l'efficacité de l'exécution des programmes. Quelques-unes ont demandé quel effet la décentralisation aurait sur les procédures et le rôle du Comité d'examen du Programme.

Suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale

106. Plusieurs délégations espéraient recevoir le document du PNUD sur le financement, qui, selon elles, devait renfermer des informations sur les conséquences de la diminution des contributions au budget de base. De nombreux intervenants voyaient cette tendance avec préoccupation. Plusieurs délégations ont souligné que c'étaient les ressources de base qui assuraient l'équité et l'universalité de l'assistance fournie par le PNUD. Certains intervenants ont évoqué ce qui était à leurs yeux un partage inéquitable des charges entre un très petit nombre de pays donateurs qui apportaient les contributions les plus importantes. Les donateurs traditionnels et les donateurs nouveaux devaient être encouragés à contribuer plus généreusement aux ressources de base du PNUD. On a demandé quelle était la nature de la relation, évoquée au paragraphe 37 du document DP/1997/15, entre les ressources de base et les autres ressources. Une délégation, parlant aussi au nom d'une autre délégation, a suggéré qu'on étudie la possibilité de rendre le financement plus prévisible, dans un cycle de trois ans par exemple. D'autres modalités novatrices de financement seraient étudiées avec intérêt. Si certains orateurs se sont déclarés favorables à l'objectif d'un doublement des ressources de base du PNUD, comme il est indiqué dans les propositions pour la gestion du changement, d'autres ont demandé si cet objectif était vraiment viable.

107. Un intervenant a exprimé son appui au principe du partage des coûts avec les gouvernements, qui, selon lui, n'était pas suffisamment examiné dans le document; pour mener un débat valable sur ce principe, il fallait disposer d'un complément d'information. La majorité des projets comportant un partage des coûts, dans son pays, concernaient directement le développement humain durable ou la gestion publique.

108. Une délégation a informé le Conseil d'administration qu'on avait demandé, pour 1998, une augmentation du financement du PNUD de 100 millions de dollars par rapport à 1997. Cette délégation voyait dans une utilisation efficace des ressources du PNUD le moyen d'inciter les principaux donateurs à accroître leurs contributions. En particulier, les programmes du PNUD devaient être mieux ciblés, et il fallait réduire le plus possible les risques de double emploi avec les activités d'autres organisations. Il faudrait continuer à faire des économies, peut-être en fermant certains bureaux du PNUD.

109. Certains intervenants ont demandé un complément d'information sur les modalités que l'on entendait appliquer pour puiser dans les sources de financement du secteur privé, selon une idée évoquée au paragraphe 36 du document DP/1997/15. Une certaine prudence s'imposait à cet égard, car les capitaux privés se dirigeaient surtout vers un petit nombre de pays.

110. Une délégation a dit que le rôle du PNUD au Sommet de Lyon aurait dû être mentionné dans le document.

111. S'agissant des ressources du FNUAP, de nombreuses délégations se sont félicitées de la teneur du document de séance intitulé "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en 2000" (DP/FPA/1997/CRP.1). Certaines délégations ont noté que ce document, qui énonçait avec précision les objectifs de mobilisation des ressources, apportait une précieuse contribution à la poursuite de l'examen de cette question et aux possibilités d'accroître les ressources de base consacrées à des activités opérationnelles. D'autres ont estimé qu'il comportait certaines lacunes : confusion entre les hypothèses de travail et les chiffres vérifiés, manque de

précision des sources, et présentation de conséquences possibles ou hypothétiques comme étant des certitudes. Ces délégations ont également constaté que le rapport présentait, à tort, les chiffres provisoires et estimés que des experts avaient établis en ce qui concerne les ressources qui devaient être consacrées aux programmes intéressant la population comme étant des engagements pris par la communauté internationale au Caire. Le Conseil d'administration a prié le FNUAP d'affiner la méthode utilisée dans cette étude et de la présenter dans un document officiel à la troisième session ordinaire de 1997. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'augmentation des ressources de programme affectées à l'Afrique en 1996 par rapport à 1995. Une délégation a fait observer que les initiatives proposées par le FNUAP au sujet de la conversion de la dette devraient être examinées en fonction des moyens actuels d'allègement de la dette.

Suite donnée à la résolution 1996/36 du Conseil économique et social et aux décisions prises lors des grandes conférences internationales des Nations Unies, y compris l'exécution des programmes d'action adoptés lors de ces conférences

112. Plusieurs délégations ont marqué leur appui au PNUD pour le travail qu'il accomplissait afin d'appliquer la stratégie exposée dans la publication du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle", et au sujet des liens que cette stratégie entretient avec le cadre intégré pour le suivi des conférences des Nations Unies. Une délégation a souligné l'importance critique des activités menées au niveau des pays, et la nécessité pour le PNUD, coopérant avec les donateurs bilatéraux, de jouer un rôle moteur dans la coordination, au niveau local, des activités de suivi des conférences comme de la stratégie du CAD. Cette délégation a également demandé des informations sur la participation du PNUD au séminaire conjoint de la Banque mondiale, du CAD et des Nations Unies sur les indicateurs, qui se tiendra à Paris les 20 et 21 mai 1997. On a salué le rôle positif joué par le PNUD dans la coordination de la suite donnée aux conférences, tant au sein du CAC qu'au niveau des pays. Le document de séance sur le concept "20/20" (DP/1997/CRP.20) était bienvenu. Il fallait disposer d'un complément d'informations sur la suite donnée au Sommet mondial de l'alimentation. On a demandé à l'Administrateur de présenter par écrit ses propositions pour une amélioration du suivi des conférences dans des instances intergouvernementales.

113. De nombreuses délégations ont salué les activités menées par le FNUAP pour donner suite aux conférences internationales et, en particulier, le rôle que jouait le FNUAP en tant que président de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous. On a également trouvé très positive la participation du FNUAP aux travaux de deux autres équipes spéciales du CAC.

Suite donnée à la résolution 1996/43 du Conseil économique et social

114. Le PNUD a été encouragé à poursuivre sa coopération avec les institutions de Bretton Woods, notamment la Banque mondiale. Plusieurs intervenants ont appuyé l'idée de conclure des accords formels entre le PNUD, d'une part, et la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, d'autre part. Des informations plus détaillées ont été demandées sur la collaboration avec la Banque mondiale dans l'étude de la pauvreté et l'élaboration de stratégies d'élimination de la pauvreté.

115. Plusieurs délégations ont déclaré que le FNUAP devait continuer à renforcer ses liens avec d'autres organisations multilatérales, notamment les institutions de Bretton Woods, et avec des partenaires bilatéraux. En même temps, le Fonds devait continuer à promouvoir et à renforcer la coopération Sud-Sud. La collaboration avec la Banque mondiale au niveau des pays devrait encore être renforcée pour assurer une plus grande cohérence des politiques suivies.

Réponse de l'administration

116. L'Administrateur a d'abord remercié les délégations pour leurs observations puis a répondu aux questions posées. Il a fait observer que le PNUD avait souvent du mal à quantifier l'impact de ses activités et que cette question devait continuer à être analysée. Il accueillerait avec intérêt les vues des organismes d'aide bilatérale sur les moyens de mesurer la relation entre les ressources disponibles et leur impact.

117. Il a évoqué la forte corrélation qui existait entre les réformes menées à l'ONU et au PNUD. Les réformes menées au Siège de l'Organisation des Nations Unies avaient été suivies avec attention et les enseignements dégagés étaient incorporés aux changements proposés par le PNUD. L'Administrateur convenait lui aussi que le système des coordonnateurs résidents devait servir l'ensemble du système. Le PNUD devait de plus en plus s'engager dans l'aide apportée au système.

118. Sur un total de 81 pays, les cycles de programmation des organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques seraient harmonisés en 1999 au plus tard. Bien que 26 programmes ne soient pas encore harmonisés, il a souligné la volonté du PNUD d'y parvenir. Avec le Cadre général de l'aide au développement, on veillerait à ce que les cycles de programmation soient bien harmonisés.

119. L'Administrateur a souligné que le PNUD souscrivait au principe des locaux communs, et il a fait observer que le passage de la pleine propriété à la location des locaux réduirait la nécessité de faire appel aux services d'agents immobiliers. Pour élargir le recrutement des coordonnateurs résidents, plusieurs autres fonds et programmes ont, à 17 occasions différentes, engagé des ressources. L'Administrateur a mentionné l'absence de réponse aux avis de vacance relatifs à certains postes, qui expliquait l'impossibilité d'accroître le nombre de coordonnateurs résidents potentiels. On avait commencé, en avril, à examiner les raisons des différences qui existaient entre les systèmes d'information des différents organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques.

120. L'Administrateur a déclaré que le PNUD contacterait les nouveaux donateurs pour leur demander de contribuer aux ressources de base. Il était assez confiant que certains progrès pourraient être faits à cet égard, mais a souligné qu'on ne pouvait se passer des contributions des donateurs traditionnels. Le PNUD fera preuve de prudence dans l'appel de fonds auprès de sources privées. L'Administrateur a confirmé que le PNUD apporterait une contribution de fond au débat mené au Conseil économique et social sur les modalités novatrices de financement. Il a fait observer que la diminution des contributions de base était liée à la baisse générale du volume de l'aide publique au développement (APD). Mais il fallait accroître la part des Nations Unies dans cette APD. Le PNUD pourrait gérer un volume de ressources double de ce qu'il est actuellement. L'Administrateur accueille avec intérêt l'idée d'un examen officieux, avec le Conseil d'administration, de la question de la mobilisation des ressources. En réponse à la question posée, il a indiqué que l'augmentation des contributions

aux ressources de base pouvait effectivement apporter une impulsion aux autres contributions, comme l'indiquait le paragraphe 37 du document. Il a informé le Conseil d'administration qu'il ferait un exposé distinct sur l'exécution des programmes plus tard durant la session.

121. En réponse aux questions posées, l'Administrateur a fait observer que le PNUD avait en effet joué un rôle tant au Sommet de Lyon que dans l'élaboration de la stratégie du CAD. Le Sommet mondial de l'alimentation était la plus récente des grandes conférences, et le suivi en était donc moins avancé que celui des autres conférences. Il a fait observer que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le CAC s'étaient mis d'accord sur la suite qu'il convenait de donner à ce sommet dans le cadre du suivi intégré des grandes conférences.

122. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration), en réponse à une question, a expliqué qu'à l'heure actuelle, les programmes et les sous-programmes et certains projets étaient approuvés par le Comité d'examen des programmes. Le FNUAP s'efforcerait d'assurer une plus grande décentralisation, afin de permettre aux bureaux de pays d'approuver tous les projets ainsi que le détail des sous-programmes. S'agissant de la collaboration avec la Banque mondiale, le Directeur exécutif adjoint a fait observer que cette collaboration était établie de longue date grâce aux travaux menés ensemble au niveau des pays dans l'élaboration des programmes, et que les consultations entre les responsables de la Banque mondiale et les chefs des divisions géographiques du FNUAP, sur les stratégies, ne pouvaient qu'accroître encore la cohérence de l'action menée en commun. Le FNUAP et la Banque mondiale coopéraient également dans le cadre de la coopération Sud-Sud et du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs. Le FNUAP travaillait avec la Banque mondiale et avec le CAD de l'OCDE à l'élaboration d'indicateurs du développement durable.

123. Le Président a informé le Conseil d'administration que la question de la mobilisation des ressources au PNUD serait reprise lors de consultations officielles qui se tiendraient en juin 1997.

124. Le Conseil d'administration a pris note des rapports au Conseil économique et social de l'Administrateur (DP/1997/15) et du Directeur exécutif [DP/FPA/1997/10 (Part V)] et les observations qu'ils contenaient, et a décidé de les transmettre au Conseil économique et social.

B. Contrôle interne et obligation redditionnelle

1. PNUD

125. L'Administrateur a présenté l'additif à son rapport annuel pour 1996 concernant le contrôle interne et l'obligation redditionnelle (DP/1997/16/Add.6). Les observations du PNUD sur le rapport du Secrétaire général relatif aux activités du Bureau des services de contrôle interne ont été publiées sous la cote DP/1997/CRP.20.

126. Les délégations se sont félicitées du premier rapport annuel de l'Administrateur concernant le contrôle interne et l'obligation redditionnelle. Ce rapport était exhaustif et montrait que le PNUD se souciait davantage de renforcer le contrôle interne et les règles en matière d'obligation redditionnelle. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à ce que le rapport de l'Administrateur continue de comporter une section distincte sur l'audit et le contrôle internes. Plusieurs intervenants ont demandé que les

futurs rapports donnent des informations sur les enseignements tirés des opérations d'audit et de contrôle internes et sur les meilleures pratiques suivies en la matière.

127. De nombreuses délégations se sont vivement inquiétées de la pénurie de personnel dont souffrait la Division de l'audit et des études de gestion du PNUD. La question sera examinée attentivement lors de l'examen du budget du prochain exercice biennal.

128. Plusieurs intervenants ont demandé des précisions sur la manière dont les changements se répercuteraient sur les fonctions d'audit et de contrôle internes, notamment en ce qui concernait la décentralisation. La nécessité de former convenablement le personnel a été soulignée. Une délégation, s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation, a demandé un complément d'information sur la manière dont la réalisation des objectifs serait suivie et évaluée.

129. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer le contrôle des projets exécutés à l'échelon national. L'intention manifestée par la Division de l'audit et des études de gestion de suivre de près les questions soulevées par les missions d'audit de ces projets, dont il était rendu compte dans le document susmentionné, a été bien accueillie. Un intervenant a estimé qu'il était possible de mettre au point un modèle normalisé pour les enquêtes menées par les fonds et programmes qui s'inspirerait de celui du Bureau des services de contrôle interne. Une délégation a demandé que l'on procède à une mise à jour des comptes de la Réserve au titre des bureaux et des logements hors siège.

130. Un intervenant a déclaré qu'il ne pouvait accepter l'observation formulée au paragraphe 19 du document DP/1997/16/Add.6 concernant les relations entre les coordonnateurs résidents et les directeurs des centres d'information des Nations Unies dans la mesure où toute modification de ces relations se ferait en fonction des réformes que le Secrétaire général allait proposer. Il a demandé au Conseil d'administration d'émettre une réserve sur ce paragraphe lorsqu'il prendrait acte du rapport.

131. Des questions ont été posées concernant certains des problèmes soulevés dans le rapport, dont les incidences de la sous-traitance des audits internes, les meilleures pratiques à adopter en l'absence de services bancaires, les services d'audit nécessaires au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et les 17 % des recommandations découlant des audits qui n'avaient pas été acceptées. Un complément d'information sur les fonctions de certification et d'approbation a été demandé.

2. FNUAP

132. Pour l'examen du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du rapport du Directeur exécutif pour 1996 : activités d'audit et de contrôle internes en 1996 [DP/FPA/1997/10 (Part IV)]. Les observations du FNUAP sur le rapport du Secrétaire général relatif aux activités du Bureau des services de contrôle interne (A/51/801) ont été consignées dans le document de séance DP/FPA/1997/CRP.4.

133. La Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté le rapport, en soulignant les initiatives que le Fonds avait prises récemment pour renforcer ses mécanismes de contrôle interne. L'une des mesures les plus importantes qu'il avait adoptées à cette fin avait été la création du Bureau des

services de contrôle interne et d'évaluation, qui s'acquittait de fonctions centrales de contrôle interne et assurait notamment le suivi des conclusions des opérations d'audit et de contrôle internes qui avaient des incidences à l'échelle du Fonds tout entier. Pour ce qui était des audits internes, le Directeur exécutif adjoint a souligné qu'en 1996, les activités menées dans ce domaine avaient pris beaucoup d'ampleur, tant par leur nombre que par leur portée, ce qui était le cas en particulier pour les examens approfondis des questions de procédure effectués par la Section de l'audit interne. Les plus importantes conclusions de ces audits faisaient état de faiblesses dans l'administration des programmes, en particulier en ce qui concernait les documents juridiques portant sur les projets et leur audit. Des mesures destinées à pallier ces faiblesses allaient être appliquées sous peu. Le Directeur exécutif adjoint a également précisé que les résultats de l'évaluation des contrôles internes et de l'application des règles en vigueur en la matière dans les 53 bureaux du Fonds qui avaient fait l'objet d'un audit en 1996 étaient généralement satisfaisants, et il a réitéré l'engagement pris par le Fonds d'appliquer de saines pratiques en matière de contrôle interne.

134. Les délégations se sont félicitées du premier rapport annuel du Directeur exécutif relatif aux activités d'audit et de contrôle internes et ont fait observé qu'il permettrait au Conseil d'administration et au Fonds de débattre utilement de ces importantes questions. Une délégation a demandé des précisions sur les arrangements organisationnels concernant la fonction de contrôle interne confiée au Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds. Le cycle d'audit n'ayant pas été jugé optimal dans le rapport, un complément d'information a été demandé au sujet du personnel de la Section de l'audit interne et des solutions qu'on tentait d'apporter aux problèmes. Un complément d'information a également été demandé au sujet de la nature des activités d'audit et des problèmes recensés. Il a été souligné que les faiblesses mises en évidence dans le rapport du Fonds montraient que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies n'avaient pas encore été appliquées. Il a été fait mention de l'examen du rapport du Comité à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 1997 et de la décision que le Conseil avait alors prise de demander l'établissement de rapports annuels de suivi sur l'application des recommandations du Comité.

135. Une délégation a émis des doutes sur les évaluations très positives dont avaient fait l'objet les bureaux extérieurs, dont quatre seulement n'avaient pas été jugés efficaces par les sociétés d'audit intéressées, et elle a demandé des éclaircissements à ce sujet. Des délégations se sont également interrogées sur les fonctions d'inspection et d'investigation au Fonds, question qui n'avait pas été abordée dans le rapport. En ce qui concernait les ressources, une délégation n'envisageait le renforcement des capacités que dans le cadre du maintien de l'intégration des audits internes du Fonds au sein de la Division de l'audit et des études de gestion du PNUD. Plusieurs délégations ont suggéré qu'à l'avenir, la présentation du rapport du FNUAP s'inspire plus étroitement de celle du rapport du PNUD.

Réponse de l'administration

136. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a fait observer qu'il fallait lire le rapport du Fonds parallèlement à celui de l'Administrateur puisque c'était la Division de l'audit et des études de gestion du PNUD qui effectuait les audits internes du Fonds, comme l'avait souligné le Directeur de la Division. C'est pourquoi le rapport ne revenait pas sur certaines questions. La Division de l'audit et des études de gestion procédait aussi, lorsqu'il y avait lieu, à des inspections et à des investigations pour le

compte du Fonds. En ce qui concernait les effectifs, le Directeur exécutif adjoint a expliqué que la Section de l'audit interne du Fonds se composait de deux administrateurs (dont le chef de la Section) et d'un agent des services généraux qui les appuyait dans leur tâche. C'était peu mais le nombre des audits avait néanmoins augmenté, le Fonds ayant pu faire appel aux centres de services régionaux du PNUD à Harare et Kuala Lumpur et ayant recruté des consultants.

137. Pour ce qui était des demandes d'informations plus précises sur les conclusions des audits internes et leur suivi depuis la première session ordinaire de 1997, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné que les rapports du Comité des commissaires aux comptes s'appuyaient explicitement sur les conclusions des audits internes car toutes les communications y relatives étaient portées à la connaissance du vérificateur externe. Le Conseil d'administration était donc bien informé de la teneur des conclusions de ces audits. Cependant, le Directeur exécutif adjoint a souligné que des progrès avaient été réalisés et que la mise en application de bon nombre des initiatives mentionnées par le Fonds à la première session ordinaire (examen de la gestion financière, évaluation thématique des modalités d'exécution, y compris l'exécution nationale, etc.) serait achevée sous peu. Des mesures supplémentaires destinées à faire respecter les règles applicables aux audits des projets exécutés à l'échelon national avaient été examinées la veille de manière approfondie avec le vérificateur externe. Compte tenu de l'ampleur des changements en cours, on espérait que les nouvelles procédures deviendraient opérationnelles au troisième trimestre de 1997.

138. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a prié le Président d'inviter le chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds à fournir des informations supplémentaires sur les activités du Bureau dans le cadre du débat en cours.

139. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a fait observer que les fonctions du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation avaient aussi été examinées plus en détail au titre du point 3 de l'ordre du jour de la session en cours. Il a souligné que ce Bureau avait été créé notamment pour analyser les conclusions et recommandations issues des opérations de contrôle interne – notamment celles figurant dans les rapports, examens à moyen terme et rapports d'évaluation consacrés aux audits internes et externes – afin de recenser les problèmes nécessitant que des mesures soient prises à l'échelle du Fonds en matière d'élaboration de politiques ou de procédures. En outre, le Bureau faisait le nécessaire pour que la question du respect des politiques et procédures soit abordée dans les examens de l'application des politiques effectués dans les bureaux extérieurs du Fonds, qui avaient aussi pour objet de vérifier la pertinence des politiques et procédures appliquées aux opérations menées par le Fonds sur le terrain. Enfin, le Bureau procédait à des évaluations indépendantes spéciales en faisant appel aux services d'experts externes recrutés en qualité d'évaluateur. Le Directeur exécutif adjoint a précisé que des réunions visant à coordonner les plans de travail avaient été organisées avec le Comité des commissaires aux comptes et la Section de l'audit interne. En 1997, les examens de l'application des politiques se feraient en conjonction avec une mission d'audit externe et une mission d'audit interne, ce qui permettrait d'étudier les moyens de développer les synergies au maximum. En ce qui concernait le personnel, le Bureau comptait un chef, quatre administrateurs et un personnel d'appui composé de quatre personnes.

3. Observations concernant le rapport du Secrétaire général

140. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a pris la parole devant le Conseil d'administration. Il a fait observer que les fonctions de contrôle interne avaient beaucoup évolué ces dernières années. Les travaux menés à ce jour par le Bureau des services de contrôle interne avaient permis de mieux prendre conscience des questions de contrôle interne dans tout le système des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a rappelé que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du contrôle interne des fonds et programmes opérationnels, publié sous la cote A/51/801, avait été examiné à la deuxième session ordinaire de 1996 sous forme de projet. L'objectif de ce rapport était de faire en sorte que les fonctions de contrôle interne soient assujetties à des règles communes s'appliquant à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a félicité l'Administrateur et la Directrice exécutive de leur premier rapport annuel sur les activités d'audit et de contrôle internes. S'agissant des observations du PNUD et du Fonds sur le rapport du Secrétaire général, il a relevé que l'Administrateur souscrivait en règle générale à l'orientation du rapport et l'a félicité des mesures qu'il avait déjà prises pour appliquer les recommandations qui y étaient formulées.

141. De nombreuses délégations ont demandé que le PNUD applique dès que possible les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général concernant les mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/51/801).

142. Un intervenant a fait observer que les mécanismes de contrôle interne de chacun de ces fonds et programmes n'avaient pas été mis en place au même rythme. Une délégation a demandé si le Secrétaire général adjoint avait des observations à formuler concernant l'examen, par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM), du rapport de ce dernier sur son contrôle interne, qui avait précédé celui du rapport du PNUD et du rapport du Fonds. Une autre délégation s'est inquiétée d'un possible chevauchement des activités du Bureau des services de contrôle interne et de celles du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.

143. Plusieurs intervenants craignaient que la recommandation 7 formulée dans le document A/51/801 ne permette pas au Conseil d'administration, principal organe délibérant du PNUD et du Fonds, de s'acquitter véritablement de son rôle directeur. Un intervenant a précisé que sa délégation n'appuyait pas les recommandations 7 et 8 formulées dans le document susmentionné parce qu'elles risquaient à son sens d'entraver et d'affaiblir le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le mandat du Bureau des services de contrôle interne concernant les fonds et programmes.

144. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a répondu aux observations formulées. Il a déclaré qu'il était dans l'ensemble satisfait de la méthode de contrôle interne adoptée par le PAM et que le Comité de contrôle de la gestion du PNUD avait fonctionné efficacement. Pour ce qui était du risque de chevauchement des fonctions de contrôle interne, il était enclin à penser que ces fonctions se complétaient plutôt qu'elles ne faisaient double emploi. La Division de l'audit et des études de gestion du PNUD et le Bureau des services de contrôle interne du Fonds échangeaient des données d'expérience et, dans certains cas, se rendaient mutuellement service, en particulier au niveau des pays. Répondant à des questions concernant les modalités de

présentation des rapports, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a précisé que les rapports du Bureau des services de contrôle interne étaient soumis à l'Assemblée générale pour information. Il a réaffirmé que le Conseil d'administration continuerait à s'acquitter de son rôle de supervision générale concernant le PNUD. Il ne souscrivait pas à l'interprétation de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale formulée par un représentant, qui avait déclaré que le mandat du Bureau des services de contrôle interne ne s'étendait pas à l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, si le Bureau avait autorité sur les fonds et programmes administrés séparément, c'était pour compléter les mécanismes déjà en place de contrôle interne desdits fonds et programmes. Le Bureau n'avait pas pour objet de neutraliser ces mécanismes ou de s'y substituer, mais bien de donner un exemple de coopération et de coordination dans le domaine du contrôle interne qui serve au mieux les intérêts des États Membres.

145. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a répondu aux questions posées concernant le PNUD et le Fonds. Il a souligné que la Division contrôlait et supervisait les services sous-traités. Pour ce qui était du suivi, il confirmait que certaines recommandations n'avaient été appliquées qu'à l'occasion d'un nouvel audit. La Division travaillait en étroite collaboration avec des cabinets d'audit pour s'assurer de la qualité de ses propres audits et avait pris les dispositions voulues pour qu'il soit procédé à des audits de suivi dans les bureaux du PNUD et du Fonds dont le fonctionnement n'avait pas été jugé satisfaisant par les cabinets en question. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a fait observer qu'il n'y avait guère de solutions de remplacement au système actuel dans les pays où les services bancaires étaient inexistantes. Pour ce qui concernait l'exécution nationale, il a déclaré que les conclusions des audits avaient été communiquées au Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique. Il a précisé que ce Bureau évaluait le degré de réalisation des objectifs des programmes et projets alors que la Division examinait les systèmes de gestion et l'efficacité de l'utilisation des ressources. Il a confirmé que la pénurie de personnel posait un grave problème dans la mesure où elle entravait le bon déroulement des audits du PNUD, du Fonds et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. La Division de l'audit et des études de gestion procédait actuellement à une étude de gestion concernant les fonctions de certification, d'approbation et d'achat. Les questions que soulevait l'exécution nationale seraient abordées dans le rapport de 1998 au Conseil d'administration. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a précisé que des opérations d'audit et de contrôle internes liées à la décentralisation seraient entreprises dans le contexte du cadre général d'action en matière d'obligation redditionnelle actuellement soumis à l'examen du Conseil d'administration. Il a informé le Conseil qu'il répondrait par écrit et sur une base bilatérale à certaines questions.

146. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

97/16. Vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

1. Se félicite de la présentation adoptée pour les rapports sur la vérification interne des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/16/Add.6) et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/10, Part IV);

2. Prend note de la teneur desdits rapports, ainsi que des observations formulées par les délégations au cours du débat;

3. Appuie les propositions de l'Administrateur et du Directeur exécutif concernant le renforcement de la fonction de vérification interne des comptes au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

23 mai 1997

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

VIII. PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Introduction, principales réalisations du programme, Programme d'assistance au peuple palestinien, annexe statistique, rapports du Corps commun d'inspection

147. L'Administrateur a présenté l'introduction à son rapport annuel pour 1996, les principales réalisations du programme et les sections consacrées à l'assistance au peuple palestinien, à l'annexe statistique et aux rapports du Corps commun d'inspection (DP/1997/16/Add.1, 3, 5 et 8). Le nouveau mode de présentation de l'introduction et des principales réalisations du programme répondait au souci du Conseil d'administration de renforcer l'orientation pragmatique et le caractère analytique du rapport. La méthodologie suivie consistait à définir les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les mesures prises pour surmonter ces difficultés. L'Administrateur a noté que la qualité des futurs rapports annuels serait encore améliorée en ce qui concernait la collecte des données, l'analyse systématique tout au long de l'année et la mise à profit des enseignements tirés de l'évaluation. L'année considérée avait été une année non seulement de changements mais aussi d'intense activité et de productivité accrue.

148. Après avoir donné un bref aperçu des principaux thèmes abordés dans le rapport annuel, l'Administrateur a évoqué l'action menée par le PNUD dans les trois domaines prioritaires suivants : élimination de la pauvreté; démarginalisation des femmes; et exécution des programmes et ressources. Il a aussi indiqué que le PNUD présenterait au Conseil d'administration, en 1998, un rapport sur les résultats obtenus dans le cadre des nouveaux mécanismes de programmation. Il a souligné que l'état actuel des ressources compliquerait la mise en application de la décision 95/23 du Conseil d'administration, le système d'incitation prévu par cette décision étant compromis par l'insuffisance des ressources. On constatait un décalage croissant entre les ressources de base disponibles et les besoins pour la réalisation des activités opérationnelles financées par le PNUD dans les domaines prioritaires définis par le Conseil. Une stratégie de financement appropriée qui permettrait au PNUD d'accroître ses ressources et de mieux en prévoir l'échelonnement serait examinée en juin lors de consultations officieuses. Concluant son exposé, l'Administrateur a salué les efforts consentis par les fonctionnaires du PNUD qui avaient su faire preuve d'une plus grande efficacité tout en se préparant au changement, en particulier ceux qui travaillaient au niveau des pays. Le PNUD entendait tirer l'enseignement des résultats obtenus en 1996 et, dans la perspective du changement en cours, espérait réaliser d'importants progrès durant l'année à venir.

149. De nombreuses délégations se sont félicitées des améliorations apportées à la présentation et au contenu du rapport annuel de l'Administrateur, notamment en ce qui concernait l'analyse des difficultés rencontrées, la définition des axes prioritaires et les enseignements tirés de l'expérience. L'exposé de l'Administrateur a également été accueilli favorablement. Les trois domaines prioritaires considérés revêtaient une importance cruciale et méritaient d'être appuyés sans réserve. Certains orateurs ont estimé que davantage pourrait être fait pour remédier aux difficultés existantes, notamment en centrant davantage l'attention sur le développement humain durable. Un intervenant a souligné la nécessité d'établir un rapport annuel qui puisse faire l'objet d'une plus large diffusion.

150. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité pour le PNUD de bien tenir compte des priorités de développement définies par les pays qui bénéficiaient de ses programmes. Les activités menées plus précisément par différents bureaux régionaux ont été évoquées dans un certain nombre d'interventions. La nécessité d'équilibrer les effectifs des bureaux de pays d'une région à l'autre, de même que les pouvoirs conférés aux bureaux régionaux, conformément aux dispositions du Consensus, a été soulignée par plusieurs délégations. Un intervenant a invité l'Administrateur à inaugurer le centre d'appui de Bratislava en juillet 1997. Plusieurs orateurs ont souligné l'utilité des rapports nationaux sur le développement humain.

151. Plusieurs intervenants ont appuyé les changements proposés par l'Administrateur, notamment pour ce qui était des mesures visant à renforcer le système de vérification des comptes et de justification de l'emploi des fonds ainsi que le système des coordonnateurs résidents.

152. En dépit des nombreuses difficultés qui subsistaient dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, l'action menée par le PNUD, en particulier par comparaison avec celle d'autres fonds et programmes, a été saluée. Les mesures prises pour mieux cibler l'intervention du PNUD allaient dans la bonne direction. De nombreux intervenants ont souligné le rôle utile joué par les partenaires des secteurs public et privé ainsi que la nécessité de resserrer la coopération avec la Banque mondiale et d'autres institutions dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. À cet égard, plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait établir un ensemble commun d'indicateurs sur l'élimination de la pauvreté, notamment en collaboration avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE).

153. De nombreuses délégations ont déploré la diminution des ressources de base. Pour assurer un apport continu et accru de ces ressources, une délégation a estimé qu'il fallait faire preuve de transparence, justifier l'emploi des fonds et diffuser largement les résultats obtenus, de manière à obtenir un appui public. Certains orateurs ont fait observer qu'ils ne s'opposaient pas à l'utilisation de ressources extrabudgétaires, à condition néanmoins de disposer de ressources de base suffisantes; ils ont jugé important à cet égard de se mettre d'accord sur le montant de ce budget de base. Un orateur a appelé l'attention sur le montant élevé des ressources obtenues par le biais de la participation aux coûts de programmes en Amérique latine et s'est demandé si l'on pouvait parler dans ce cas de mobilisation de ressources puisqu'il n'y avait pas complémentarité. Il convenait aussi de mentionner clairement les bureaux de pays qui apportaient un appui aux projets exécutés au niveau national. Le document sur la stratégie de financement devrait exposer les effets respectifs qu'auraient différents niveaux de ressources. Des informations plus détaillées ont été demandées sur les dépenses par région dans les domaines sectoriels. Un orateur a souligné la nécessité pour le PNUD de réaliser des économies chaque fois qu'il était possible, notamment en fermant des bureaux de pays. Une délégation a demandé un complément d'information sur l'utilisation des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, y compris de son programme de microfinancement, dans la région de l'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants.

154. Les mesures visant à améliorer l'exécution des programmes ont été accueillies favorablement. Certaines délégations ont estimé qu'il importait d'allier l'accroissement quantitatif de l'exécution à une amélioration qualitative des programmes. Chaque bureau régional devrait faire rapport sur les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes.

155. Tandis que de nombreux orateurs se sont prononcés en faveur du resserrement des liens avec les organisations non gouvernementales, certains ont souligné que le maintien de liens avec la société civile dépendait en fait de la volonté des gouvernements. Il convenait de recueillir davantage d'informations sur les modalités d'exécution des projets par les ONG.

156. Une délégation a demandé un complément d'information sur la contribution qu'apportait le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) à l'action menée par le PNUD en faveur de la démarginalisation des femmes. Selon certains orateurs, il importait de renforcer la stratégie du PNUD dans ce domaine. À cet égard, le recours à des spécialistes du Programme des Volontaires des Nations Unies comme conseillers en matière de parité des sexes ne pouvait être qu'une mesure temporaire. Certains ont également souligné la nécessité d'atteindre les objectifs précédemment fixés en matière de parité des sexes parmi les fonctionnaires du PNUD.

157. Des délégations ont demandé un complément d'information sur les activités menées par le PNUD au niveau des pays dans le cadre du programme ONUSIDA, sur l'assistance fournie aux pays dans des circonstances spéciales, sur les avantages qu'on pourrait escompter de la mise en place du système de gestion de l'information financière et sur la contribution du PNUD aux programmes de microfinancement. Un intervenant a cité comme exemple positif de coopération Sud-Sud l'importance du rôle joué par l'Institut international de recherche sur les vaccins. Le raccordement du PNUD aux missions auprès des Nations Unies sur Internet a été accueilli favorablement.

Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique

158. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le rapport annuel de l'Administrateur sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (DP/1997/16/Add.2). Il a souligné qu'il importait au plus haut point d'assurer que l'Afrique joue un rôle prépondérant dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, tout en veillant à ce que le système des Nations Unies s'engage durablement à réaliser cet objectif. Il avait été convenu que les réunions du Groupe consultatif et les tables rondes serviraient de mécanismes de mobilisation des ressources et que les programmes d'investissement sectoriel permettraient d'affecter ces ressources au niveau des pays, aux secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'eau et de la sécurité alimentaire. Le Directeur par intérim a fourni quelques exemples d'activités menées au niveau des pays dans le cadre de l'Initiative spéciale. Il a noté qu'il faudrait à l'avenir mettre davantage l'accent sur les activités spécialement conçues pour les pays, poursuivre la mobilisation aux plus hauts niveaux des mécanismes intergouvernementaux, mettre en place une stratégie de communication appropriée, poursuivre les efforts visant à faire de l'Initiative spéciale un mécanisme de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (UN-NADAF), et adopter des critères réalistes pour suivre, mesurer et évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale.

159. L'Administrateur a souligné la participation active du système des Nations Unies, notamment des institutions de Bretton Woods, à l'Initiative spéciale. Il a noté les progrès qui étaient réalisés dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'eau et de la gestion des affaires publiques, ainsi que l'organisation du Forum sur la gestion des affaires publiques en Afrique, qui devait se tenir à Addis-Abeba en juillet 1997. Il a également évoqué les liens entre l'Initiative spéciale et les recommandations

issues de l'évaluation à mi-parcours d'UN-NADAF, ainsi que d'autres initiatives de donateurs bilatéraux et multilatéraux telles que la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et la publication de l'OCDE/CAD intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle", de même que divers aspects de la question de la mobilisation des ressources.

160. De nombreuses délégations ont fait valoir les aspects positifs de l'Initiative spéciale, notamment la collaboration entre institutions et organismes des Nations Unies et, en particulier, la priorité accordée au contrôle et au rôle dirigeant exercés par l'Afrique. Le souhait a été exprimé de pouvoir sous peu faire état de progrès et de résultats tangibles, en particulier au niveau des pays. On a considéré que l'Initiative spéciale allait entièrement dans le sens des réformes en cours au sein du système des Nations Unies.

161. Si les délégations se sont prononcées d'un commun accord en faveur de l'Initiative spéciale, plusieurs orateurs ont cependant souligné la nécessité d'intensifier les efforts en matière d'information et de mobilisation des ressources. Il serait souhaitable que la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Afrique présentent des rapports sur l'Initiative spéciale. Une délégation a estimé que l'Initiative spéciale devrait contribuer à promouvoir la coopération Sud-Sud.

162. Des questions ont été posées concernant les initiatives de l'organisation chargée d'harmoniser le droit des affaires en Afrique (OHADA), les perspectives de financement de l'Initiative spéciale, la coordination avec l'UN-NADAF et la participation de la Banque mondiale. Certaines délégations ont demandé un complément d'information sur les avantages comparatifs de l'approche axée sur les programmes d'investissement sectoriel. On a encouragé le renforcement du dialogue avec le Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale.

163. Le Directeur par intérim a indiqué que le PNUD partageait bon nombre des soucis exprimés par les délégations. Il convenait de mieux coordonner les efforts déployés par le système des Nations Unies pour renforcer la coopération technique avec l'Afrique. Le Directeur par intérim a exposé ses vues sur la mobilisation des ressources, les consultations menées avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés afin de resserrer les liens entre l'UN-NADAF et l'Initiative spéciale, et la responsabilité qui incombait aux pays d'Afrique quant au choix des secteurs dans lesquels ils souhaitaient entreprendre des activités dans le cadre de l'Initiative spéciale. Les objectifs visés par la mobilisation des ressources n'étaient pas seulement complémentaires mais englobaient aussi les éléments d'un secteur donné que les gouvernements entendaient financer. Les consultations avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés avaient fait ressortir les liens unissant les objectifs initiaux de l'UN-NADAF et les recommandations issues de son évaluation à mi-parcours. Le Bureau bénéficiait d'un appui devant lui permettre d'être mieux à même de traduire concrètement la liaison entre l'UN-NADAF et l'Initiative spéciale. La Banque mondiale s'employait, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, à adopter des programmes d'investissement sectoriel comme mécanismes permettant d'affecter des ressources à certains domaines prioritaires au niveau des pays. Le système adopté prévoyait que la possibilité soit donnée à tous les pays de participer à l'Initiative spéciale et d'en bénéficier. Le Forum sur la gestion des affaires publiques en Afrique, organisé en

juillet 1997, permettrait aux pays d'Afrique de présenter leurs programmes de gestion des affaires publiques et d'échanger des informations et des données d'expérience tant entre eux qu'avec leurs partenaires extérieurs en vue de mobiliser des ressources.

164. L'Administrateur a rappelé le principal objectif de l'Initiative spéciale : faire en sorte que les organismes des Nations Unies unissent leurs efforts aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'action du Caire pour le développement de l'Afrique. On espérait que l'établissement de réseaux et le renforcement de la collaboration entre partenaires du développement permettraient de mobiliser davantage de ressources au profit de l'Afrique. Il importait que ces ressources soient utilisées d'une manière plus efficace et aboutissent, à terme, à une plus grande complémentarité.

165. Le Président a recommandé au Conseil d'administration de poursuivre ses discussions officielles sur l'Initiative spéciale. À cet égard, une délégation a proposé d'organiser une réunion officielle durant la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 1997.

166. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (DP/1997/16/Add.2) ainsi que des observations faites à ce sujet.

Programme d'assistance au peuple palestinien

167. Le représentant de la Palestine a exprimé sa gratitude pour l'assistance fournie par le PNUD. Il a souligné que la situation économique dans les territoires occupés s'était détériorée en 1996, ce qui risquait de compromettre le processus de paix, et a vivement engagé la communauté internationale à favoriser l'instauration dans la région d'un climat propice à la poursuite de ce processus. Il convenait de remplacer les termes de "Cisjordanie et Gaza" utilisés dans le document DP/1997/16/Add.3 par l'expression "territoires occupés". Une autre délégation, tout en saluant l'action menée dans le cadre du Programme d'assistance, a demandé au Conseil d'administration de se garder de tout débat politique lors de l'examen du rapport.

168. Plusieurs autres intervenants ont rendu hommage à l'action menée dans le cadre du Programme d'assistance au peuple palestinien. L'aggravation de la situation économique dans les territoires occupés due à la fermeture de leurs frontières constituait un sujet de vive préoccupation. Les projets appuyés par le PNUD en matière de création d'emplois et de protection de l'environnement avaient des effets positifs. Un complément d'information a été demandé sur la coopération entre le PNUD et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et sur l'appui fourni en matière de gestion des affaires publiques et de renforcement des institutions.

Réponse de l'Administrateur

169. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations sur le rapport annuel pour 1996. Les contributions au budget de base pour 1996 et 1997 avaient été calculées en fonction des taux de change en vigueur en 1995, ce qui expliquait la diminution des ressources de base enregistrées entre 1996 et 1997. L'Administrateur est convenu qu'il y avait lieu de mieux mettre en relief les résultats des activités financées par les ressources de base et a

indiqué qu'un nouveau mode de présentation des rapports annuels permettrait de porter ces résultats à la connaissance d'un plus large public. Cependant, les ressources allouées à la diffusion d'informations étaient extrêmement restreintes. Pour ce qui était des contributions extrabudgétaires, l'Administrateur a informé le Conseil d'administration que leur répartition entre les domaines d'action prioritaires n'était pas fondamentalement différente de celle des ressources de base.

170. Des progrès avaient été réalisés en ce qui concernait la féminisation des effectifs du personnel, même si une évolution plus rapide restait souhaitable. L'Administrateur a indiqué que 12 représentantes résidentes étaient actuellement en poste, nombre qui devrait passer à 30 en 1998. En réponse à une autre question, il a indiqué que 40 à 45 % environ des représentants résidents avaient été en poste dans des organisations des Nations Unies autres que le PNUD. On comptait que, d'ici à la fin de 1997, 17 fonctionnaires d'autres institutions des Nations Unies se verraient offrir un poste de coordonnateur résident.

171. On prévoyait que tous les pays, à l'exception de 15 d'entre eux, établiraient en 1997 des rapports nationaux sur le développement humain.

172. Le Programme d'assistance au peuple palestinien constituait tout à la fois un excellent exemple de coopération multilatérale et un modèle utile susceptible d'être appliqué dans d'autres cas où l'on disposait d'importantes ressources extrabudgétaires.

173. En réponse à une question, l'Administrateur associé a expliqué que les notes de stratégie de pays faisaient suite à des dispositions réglementaires adoptées par l'Assemblée générale et que leur formulation était entièrement laissée à la discrétion des gouvernements concernés. Quant aux notes consultatives, il s'agissait de documents du PNUD qui se fondaient sur des consultations menées avec ses partenaires. Il appartenait aux gouvernements de déterminer les modalités de la coopération au niveau national. Les consultations précédant l'établissement des notes consultatives étaient menées auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que d'organisations de la société civile. Les projets de note consultative étaient approuvés par le Comité de surveillance de la gestion des programmes avant d'être envoyés aux bureaux de pays pour transmission aux gouvernements intéressés. Ceux-ci décidaient alors du cadre dans lequel s'exercerait la coopération au niveau national. À propos du renforcement du rôle d'UNIFEM en faveur de la parité des sexes parmi les fonctionnaires du PNUD, l'Administrateur associé a noté que les propositions de changement visaient à inclure l'UNIFEM dans le groupe opérationnel. Il convenait de renforcer l'interaction du Fonds avec les bureaux régionaux, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Un des moyens de renforcer cette interaction consisterait à assurer qu'UNIFEM soit représenté au sein du Comité de surveillance de la gestion des programmes.

174. En ce qui concernait l'exécution des programmes, l'Administrateur associé a rappelé que la qualité des programmes avait été évoquée dans la note de l'Administrateur intitulée "Ligne directe 12", qui avait été adressée à tous les représentants résidents. On comptait que le montant affecté à l'exécution des programmes en 1997 atteindrait 681,7 millions de dollars. L'Administrateur associé a précisé que les chiffres donnés pour l'exécution des programmes concernaient les dépenses. Il a fait observer que, faute d'un accroissement des contributions au budget de base, il faudrait réduire l'exécution des programmes au cours des prochaines années. Si les ressources restaient à leur niveau actuel, le PNUD se verrait contraint de ralentir son programme d'exécution ou encourrait le risque de se trouver à court d'argent et de devoir faire appel à

sa réserve opérationnelle. Le système de gestion de l'information financière serait opérationnel dès le 1er juillet 1997 et permettrait de mieux cerner la répartition des ressources entre les différents domaines sectoriels.

175. En réponse à une question posée, l'Administrateur associé a indiqué que le Bureau de la politique et de l'appui aux programmes et le Fonds d'équipement des Nations Unies avaient été invités à proposer des méthodes de synergie dans le cadre de leurs travaux sur les microcrédits.

176. L'Administrateur assistant et Directeur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en réponse à une question posée, a indiqué que la participation aux coûts était un moyen de mobiliser des ressources pour le développement humain durable. Les dépenses d'administration dans les bureaux de pays de la région avaient été réduites d'environ 10 % en moyenne.

177. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique et de l'appui aux programmes a noté que la question de la participation du PNUD au programme ONUSIDA serait examinée au titre d'un point distinct de l'ordre du jour. En réponse à une autre question, il a indiqué que le Fonds pour l'environnement mondial mettrait des ressources à la disposition de la région de l'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants.

178. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures a informé le Conseil d'administration que le rapport annuel de l'Administrateur avait été établi en consultation avec les membres du Conseil. Toutes suggestions tendant à lui apporter de nouvelles améliorations seraient prises en considération. Les documents d'information seraient améliorés quant au contenu et aux objectifs visés.

179. Le Représentant spécial de l'Administrateur a informé le Conseil d'administration que le Programme d'assistance au peuple palestinien s'employait, en collaboration avec l'UNRWA, à mettre en place des projets en matière de création d'emplois, d'approvisionnement en eau et d'éducation. Il a remercié le Gouvernement japonais des contributions qu'il avait apportées au Programme d'assistance.

180. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de l'Administrateur (DP/1997/16, Add.1, 3, 5 et 8) et des observations faites à ce sujet. Il a également pris note du rapport de l'Administrateur sur les travaux du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (DP/1997/L.9).

Évaluation

181. L'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que le PNUD attachait une grande importance à l'observation et à l'évaluation des activités et que des dispositions avaient été prises, conformément à la décision 96/20 du Conseil, pour bien ancrer ces deux opérations dans les habitudes des services de gestion.

182. L'Administrateur a rappelé que le PNUD déterminait les éléments sur lesquels devait porter l'évaluation en procédant à des consultations étendues, dont il a brièvement exposé le processus. Les méthodes d'opération avaient été simplifiées et, en ce qui concerne plus particulièrement l'évaluation, précisées afin de mieux indiquer comment planifier et effectuer celle-ci. L'observation et l'évaluation étaient maintenant rattachées à la gestion du personnel, lequel était tenu pour responsable de leur exécution selon les règles. Le PNUD avait été à la pointe des initiatives prises pour unifier les méthodes d'évaluation dans l'ensemble du réseau des Nations Unies et il avait participé à plusieurs

évaluations communes. Les conclusions des évaluations de stratégie et par thème étaient maintenant présentées au Conseil d'administration et rendues publiques. Malgré les progrès réalisés, il restait encore beaucoup à faire, a dit l'Administrateur. Les règles n'étaient pas suffisamment respectées. Il fallait profiter de la refonte et du nécessaire recentrage des activités pour mieux ancrer l'habitude de l'évaluation. L'Administrateur s'emploierait avec le Comité exécutif, le secrétariat du Comité de surveillance de la gestion des programmes et le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique à faire respecter plus rigoureusement les règles d'opération et à surveiller s'il était donné suite aux conclusions des évaluations. L'Administrateur a annoncé que le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique resterait administrativement indépendant et relèverait directement de lui.

183. La Directrice du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a présenté le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1997/16/Add.4). Le rapport mettait en lumière les conclusions des évaluations, qui concernaient la nécessaire participation des bénéficiaires, la définition des objectifs des activités, qui devaient être précis et réalistes, les lacunes en matière de données de base et d'indicateurs de résultats, la relative indifférence aux enseignements recueillis et l'excès de formalités. Ces constats, a dit la Directrice, n'étaient pas nouveaux, mais c'était essentiellement en remédiant à ces faiblesses que le PNUD pourrait obtenir des résultats visibles. Le relevé systématique du degré d'application des règles commençait à porter ses fruits, et il prouvait que le PNUD s'efforçait à la transparence, même s'il faisait aussi apparaître que, dans l'ensemble, les règles n'étaient pas encore suffisamment respectées. Parmi ses priorités des trois années à venir, le Bureau aiderait les bureaux de pays à assurer la formation et à se doter de moyens d'action, et par voie de conséquence, soutiendrait les pays bénéficiaires; améliorerait les méthodes de mesure de l'action et de ses effets; et encouragerait à exploiter et diffuser les enseignements des évaluations.

184. Les délégations, dans leur ensemble, se sont déclarées satisfaites du rapport sur l'évaluation. Il leur est apparu que cette opération était maintenant mieux faite et plus complète et que le PNUD s'efforçait à la transparence. Il a été dit à plusieurs reprises que l'évaluation était un moyen d'assurer la qualité des programmes et qu'il fallait donc la prévoir à tous les stades de l'élaboration et de l'exécution des activités. C'était aussi un facteur crucial d'évolution et de transparence dans l'action d'un organisme. Pour que les bailleurs de fonds acceptent de financer l'aide au développement, il était indispensable qu'ils soient au préalable informés des résultats qu'ils pouvaient attendre. Le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique devait disposer de tous les moyens nécessaires pour que ses évaluations soient prises au sérieux et soient utiles.

185. Plusieurs délégations ayant encore une fois soulevé la question du respect des règles, la Directrice du Bureau a dit qu'il y avait eu quelques spectaculaires améliorations depuis l'établissement du rapport de l'Administrateur, notamment au Bureau pour les États arabes et au Bureau de la politique et de l'appui aux programmes. Reconnaisant que les règles n'étaient pas suffisamment respectées, elle a annoncé que l'on insisterait encore davantage sur cette question lors des bilans de gestion, et que les responsables qui ne faisaient pas tout ce qu'il fallait à cet égard seraient au besoin sanctionnés.

186. Les délégations ont poursuivi le débat sur les enseignements que l'on devait tirer des évaluations pour la planification et les décisions aux divers niveaux. Les conclusions de toutes les évaluations de stratégie ou par thème étaient systématiquement publiées, et le Bureau de l'évaluation était en train d'élaborer un système pour observer de plus près la suite donnée aux recommandations. Les délégations ont noté avec satisfaction que tous les bureaux de pays auraient bientôt accès à la base centrale de données d'évaluation (CEDAB), et que les résultats des évaluations seraient diffusés sur Internet, qui servirait aussi de moyen de communication entre les bureaux de pays et les autorités des pays bénéficiaires. Selon les principes qui venaient d'être établis pour guider l'observation et l'évaluation, les activités ne devraient être approuvées que s'il était avéré que l'on avait étudié les données de la base centrale et les autres éléments d'appréciation afin d'en tirer les enseignements qui pourraient être utiles pour ces activités. Lors de l'examen des notes consultatives, les bureaux régionaux et le Comité de surveillance de la gestion des programmes se préoccupaient de plus en plus de cette question de l'assimilation des enseignements et des rouages à mettre en place pour bien assurer l'observation et l'évaluation des programmes.

187. Beaucoup de délégations ont approuvé le PNUD de vouloir s'appliquer à élaborer des méthodes qui permettraient de mesurer ce que ses activités apportent au développement humain. Plusieurs d'entre elles ont insisté sur la nécessité d'unifier les formalités imposées par les donateurs, en notant avec satisfaction que le PNUD prévoyait de s'associer avec d'autres organismes des Nations Unies et des organismes bilatéraux donateurs pour effectuer des opérations d'évaluation communes. On a de même encouragé le PNUD à aider les pays à se doter de moyens d'évaluation, en applaudissant à ce qui avait déjà été fait en ce sens.

188. La Directrice du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a remercié les délégations de leurs observations et suggestions. Elle les a assurées que le Bureau seconderait l'Administrateur pour obtenir que les règles d'évaluation soient plus rigoureusement respectées, et que le PNUD surveillerait de plus près la suite donnée à ces bilans. L'évaluation, a-t-elle dit, n'était que l'une des composantes d'une bonne gestion; pour que cette opération puisse être bien faite, il fallait que l'esprit général et les habitudes de l'organisme concerné y concourent à beaucoup d'égards. Il ne s'agissait pas de lancer une opération de cette nature pour le simple plaisir de faire un bilan, mais pour assurer que l'on travaillait utilement et que les programmes étaient de qualité. Le Bureau s'appliquerait à affiner sa méthodologie et ses directives afin que le personnel accomplisse au mieux ses fonctions.

189. Le Président du Conseil d'administration a constaté que le PNUD avait incontestablement amélioré l'évaluation, mais qu'il y avait encore des progrès à faire.

190. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation.

Refonte

191. L'Administrateur a présenté les propositions de refonte du PNUD (DP/1997/16/Add.7). Dans sa déclaration, il a souligné que le but n'était pas de réorienter l'action, mais de pouvoir accomplir intégralement la mission assignée par le Conseil d'administration. Des consultations avec celui-ci, il ressortait principalement que le PNUD : a) exploiterait au mieux les

possibilités que lui donne dans les pays sa fonction opérationnelle; b) organiserait ses services centraux de façon à remplir diligemment et efficacement son mandat; c) instituerait dans ses services un esprit général d'efficacité, de transparence et de responsabilisation; d) emploierait les moyens dont il disposait, et qui n'étaient pas suffisants à eux seuls, pour faire notablement reculer la pauvreté, pour obtenir qu'un surcroît de moyens de financement soit consacré à des activités axées sur un développement humain durable et définies par les pays eux-mêmes; e) recentrerait ses programmes de développement humain conformément aux principes énoncés par le Conseil d'administration; f) s'associerait activement à la réforme de l'ONU et s'y intégrerait pleinement. L'Administrateur a indiqué une série de mesures qui avaient été ou allaient être prises pour passer à la réalisation des plans, en faisant valoir l'atout que constituait le personnel dans tous les services du PNUD.

192. Les délégations ont été unanimes à marquer leur satisfaction devant l'adoption de la formule des consultations, moyen utile et qui allait dans le sens de la transparence. Elles ont été nombreuses à approuver les réformes dans leur principe, en particulier la décentralisation, le transfert du pouvoir de décision au niveau des pays, la simplification des règles et formalités et l'insistance sur l'efficacité et la responsabilisation. Plusieurs d'entre elles ont loué l'Administrateur d'avoir décidé que le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique resterait une unité administrative distincte, qui relèverait directement de lui et aurait à faire avec les activités de programme. Elles ont pour la plupart demandé à être régulièrement informées, aux sessions suivantes, des mesures de refonte qui auraient été effectivement prises, et certaines ont aussi demandé qu'un exposé d'ensemble des mesures prises à l'échelon des pays soit présenté à la session annuelle de 1998. D'autres souhaitaient que l'on précise concrètement les objectifs et les repères pour que le Conseil d'administration puisse mieux suivre ce qui serait fait. On a aussi demandé des estimations plus détaillées du coût de la réforme.

193. Plusieurs délégations se sont demandé si le PNUD ne contreviendrait pas au principe de la multilatéralité et à son mandat s'il essayait de réunir des fonds à fins spéciales à l'échelon des pays. Certaines, estimant qu'il était aussi important de veiller au bon usage des fonds que d'en recueillir, ont souligné qu'il ne fallait pas détourner les représentants résidents de leur tâche première qui est d'assurer l'exécution des programmes. On a demandé que soit présenté à la troisième session ordinaire de 1997 un bref exposé des principes généraux que suivrait le PNUD pour la collecte de ressources. Certaines délégations craignaient que si cette collecte de fonds devenait le principal souci à l'échelon des pays, les représentants résidents risquaient de ne plus très bien savoir si c'était la fonction de représentant du PNUD ou celle de coordonnateur qui devait prévaloir.

194. Plusieurs délégations voulaient être certaines que la réforme du PNUD allait bien dans le même sens que la refonte générale de l'ONU, en particulier qu'elle s'intégrerait dans le deuxième volet de mesures proposé par le Secrétaire général, et que le PNUD saurait le cas échéant s'adapter. Deux délégations pensaient qu'avant de revoir le système de coordination, il valait peut-être mieux attendre de connaître les mesures d'ensemble que proposait le Secrétaire général.

195. Les délégations ont presque toutes approuvé vivement l'idée de procéder par étapes en ce qui concerne les unités sous-régionales d'appui technique, insistant sur la nécessité de faire appel à des experts du pays même et de tirer

les enseignements de l'expérience en cours d'opération. Une délégation s'est inquiétée à l'idée que ces unités auraient aussi à assurer des tâches de gestion, et une autre a demandé des précisions sur leurs frais de fonctionnement.

196. Les délégations se sont déclarées favorables à la présence du Conseil du personnel et ont demandé que celui-ci dialogue avec le Conseil d'administration aux réunions suivantes. Les cadres supérieurs du PNUD, a-t-on dit, devaient accepter les réformes et même les impulser, et devaient répondre de la réalisation des objectifs fixés.

197. Les délégations attendaient avec intérêt de poursuivre à la troisième session ordinaire de 1997 les débats sur la notion de recentrage, telle qu'elle était développée dans le document "Resserrer la visée : Groupe restreint de services du PNUD pour le développement" (DP/1997/CRP.18), et le dialogue avec le secrétariat sur ce sujet.

198. Certaines délégations, notant que les bureaux régionaux n'étaient pas tous également pourvus en ce qui concerne le personnel, ont demandé qu'une décision du Conseil d'administration impose de les doter tous d'une direction de même niveau, en particulier en ce qui concerne le Bureau pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Il fallait aussi, a-t-on dit, nommer le plus tôt possible un directeur au Bureau pour l'Afrique, où ce poste était actuellement vacant. Une autre délégation a demandé que les compressions de personnel au siège ne s'appliquent en aucun cas au Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, et plusieurs ont demandé la même exception pour le Bureau pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. On a aussi demandé que le document traitant des effectifs des bureaux de pays (DP/1997/CRP.14) soit complété pour la troisième session ordinaire de 1997 par des indications précises par pays. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de la requalification gestionnelle et technique et de la formation au siège et au niveau local. Une délégation estimait aussi que le PNUD devait s'occuper de la très importante question des relations publiques auprès des pays donateurs.

199. Les délégations se sont accordées à considérer que toutes les réformes de gestion relevant de l'Administrateur devaient prendre corps immédiatement. Deux délégations ont demandé une analyse des rapports entre la réforme et les grandes orientations du PNUD, qui traiterait notamment des risques, de la question financière et des relations avec les autres entités, afin que le Conseil d'administration en débattenne.

200. Répondant aux délégations, l'Administrateur a traité, parmi les principales questions qui avaient été abordées durant le débat, de la collecte de fonds, de la coordination, du moral du personnel, des unités sous-régionales d'appui technique et de certains aspects du Bureau de l'évaluation (rattachement et compte rendu des activités). Il a souligné que pour recueillir des fonds, le PNUD veillerait à rester dans les limites du cadre d'orientation établi et à ne jamais importuner les donateurs ni préjudicier les apports de ressources de base. Il a réaffirmé que le PNUD ne proposait pas des changements d'orientation qui dénatureraient son mandat. Les propositions concernant la coordination s'inscrivaient parfaitement dans le cadre des règles en vigueur et ne pouvaient que renforcer la fonction de coordonnateur résident, à laquelle le PNUD devait dûment veiller, comme l'avait souligné l'Assemblée générale. L'Administrateur estimait qu'il était bon que le Conseil du personnel ait participé au débat.

201. Selon le responsable de l'équipe de "PNUD 2001", les premières estimations indiquaient que le coût de la réforme serait de l'ordre de 20 millions de dollars. Le budget qui serait présenté à la troisième session ordinaire de 1997 ferait apparaître les réaffectations de fonds et les déplacements de priorités entre les diverses unités administratives.

202. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

97/15. Gestion du changement

Le Conseil d'administration

1. Rappelle le cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1970;

2. Rappelle également les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et souligne qu'il est important qu'elles soient pleinement appliquées;

3. Félicite l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir engagé le processus de gestion du changement et de lui avoir donné une orientation générale visant à améliorer le niveau et la qualité des services et à renforcer l'impact global des activités du Programme sur le développement, notamment par la décentralisation du processus décisionnel et des responsabilités au niveau des pays et le renforcement des mesures prises en matière d'obligation redditionnelle;

4. Affirme que la gestion du changement au sein du Programme des Nations Unies pour le développement sera entreprise dans le cadre du processus de réforme élargi en cours dans le système des Nations Unies;

5. Souligne que les priorités et plans nationaux constituent le seul cadre de référence viable pour la programmation nationale des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, que les programmes doivent être fondés sur ces plans et priorités de développement et qu'ils doivent en conséquence être induits par les pays;

6. Souligne également, dans ce contexte, qu'il faut tenir compte des conclusions et engagements des conférences des Nations Unies pertinentes, ainsi que des mandats et complémentarités des divers organismes et organes du système de développement des Nations Unies, considérant la nécessité d'éviter les doubles emplois;

7. Souligne en outre l'importance de la responsabilité financière, individuelle et d'exécution au sein du Programme des Nations Unies pour le développement et appuie les efforts de l'Administrateur à ce sujet;

I. SYSTÈME DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS

8. Accueille favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer sa capacité d'appui au système des coordonnateurs résidents, dans le contexte des résolutions 32/197, 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, et prie le Programme de

poursuivre ses consultations avec les autres fonds et programmes sur leurs participations et rôles respectifs à ce sujet;

II. MOBILISATION DE RESSOURCES

9. Souligne l'importance des ressources de base en tant que fondement de la base de ressources du Programme des Nations Unies pour le développement;

10. Souligne que, dans les efforts qu'ils déploient afin de mobiliser des ressources, à la demande des pays bénéficiaires, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement ne devraient pas modifier leur rôle principal en matière d'exécution des programmes, et que les ressources mobilisées devraient être utilisées aux fins des programmes, conformément aux priorités des pays, et incluses dans un cadre de coopération de pays approuvé;

III. IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION

11. Accueille avec satisfaction la décision de créer un groupe de l'évaluation distinct, dont le chef fera rapport directement à l'Administrateur, ainsi que la corrélation plus clairement établie entre l'évaluation, les enseignements tirés et l'amélioration des programmes;

IV. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Reconnaît l'importance du rôle que le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement doit jouer dans le processus de changement et souligne que la mise en oeuvre de la politique de valorisation des ressources humaines, dans le cadre du processus de gestion du changement, devrait être conforme aux dispositions du régime commun des Nations Unies;

V. DÉCENTRALISATION

13. Accueille favorablement les propositions de l'Administrateur tendant à axer davantage sur les pays les efforts et les opérations du Programme des Nations Unies pour le développement;

14. Souligne que le processus de gestion du changement doit tenir compte des décisions et politiques appliquées en matière de renforcement des capacités et d'exécution nationale;

15. Appuie la mise en place progressive d'un petit nombre d'unités sous-régionales en matière de ressources et prie l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, sur une évaluation des fonctions et de l'impact de ces unités;

16. Prie l'Administrateur de présenter à la session annuelle de 1998, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport intérimaire relatif aux incidences sur le budget, et sur les ressources humaines et aux gains d'efficacité résultant de la mise en place progressive de ces unités sous-régionales;

17. Souligne que, lors de la mise en place progressive des unités sous-régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement devra tenir pleinement compte de la diversité des situations régionales et sous-régionales; de la nécessité d'obtenir la participation des spécialistes nationaux disponibles dans la sous-région; de la nécessité d'éviter les doubles

emplois avec les travaux entrepris par d'autres institutions sous-régionales ou régionales; et du fait que ces unités sont induites par la demande;

18. Prie l'Administrateur, dans le cadre de la présentation du budget biennal, de faire rapport sur les critères relatifs aux allocations d'effectifs pour les bureaux de pays, et d'identifier clairement toute fonction nouvelle et/ou supplémentaire;

VI. MISE EN OEUVRE

19. Prie instamment l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux de mettre en oeuvre le processus de gestion du changement tout en continuant de centrer les opérations du Programme sur l'exécution et la qualité des programmes au niveau des pays;

20. Prie l'Administrateur d'intégrer pleinement, conformément au cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, l'application du processus de gestion du changement dans la planification budgétaire et institutionnelle, et de lui faire rapport à ce sujet à la troisième session ordinaire de 1997, dans le cadre du budget biennal; et de présenter, à cette session, un plan d'exécution actualisé comportant des objectifs plus détaillés et, dans la mesure du possible quantifiables, avec un calendrier précis pour leur réalisation;

21. Prie également l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la présente décision à chaque session;

22. Note la proposition de l'Administrateur tendant à focaliser les activités et services de base pour le développement du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont encore examinés par ses membres, sans ralentir le processus de gestion du changement et l'exécution des programmes, et le prie de lui présenter un rapport, pour examen à la première session ordinaire de 1998;

VII. INCIDENCES SUR LES ORIENTATIONS FUTURES

23. Prie l'Administrateur d'inclure, dans le rapport qu'il présentera, conformément à la décision 96/44, à la première session ordinaire de 1998, une analyse plus détaillée des incidences résultant du processus de gestion du changement sur les orientations générales futures du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment le rôle du Programme dans la mise en oeuvre des programmes et projets, l'exécution nationale et la mobilisation de ressources au niveau des pays.

23 mai 1997

IX. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS

A. Afrique

203. Le Conseil d'administration a adopté par approbation tacite les premiers cadres de coopération pour les Comores (DP/CCF/COI/1); le Lesotho (DP/CCF/LES/1); la République-Unie de Tanzanie (DP/CCF/URT/1); et la Zambie (DP/CCF/ZAM/1). Conformément à la demande écrite présentée par cinq membres du Conseil d'administration, le Conseil a examiné le premier cadre de coopération pour la Sierra Leone (DP/CCF/SIL/1).

204. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le cadre de coopération pour la Sierra Leone. La Représentante résidente en Sierra Leone a donné un aperçu du processus consultatif qui avait abouti à la mise au point du cadre de coopération et défini les principales facettes de la coopération du PNUD en Sierra Leone. Elle a noté le rôle important de l'assistance humanitaire, qui avait été associée aux efforts de développement à long terme, ainsi que l'utilité de l'approche-programme. Le soutien apporté par les donateurs, le rôle des organismes des Nations Unies, l'attention accordée à l'équité entre les sexes, le plus grand recours aux spécialistes des Volontaires des Nations Unies et le renforcement des systèmes locaux constituaient d'autres aspects dont l'intérêt méritait d'être relevé.

205. Les délégations ont dit que le cadre de coopération pour la Sierra Leone constituait une bonne illustration des liens positifs qui existaient entre le développement et la consolidation de la paix. Les orateurs ont approuvé les priorités définies dans les cadres de coopération. Il a été demandé un complément d'information sur l'évaluation de l'impact du cadre de coopération et de la participation du Gouvernement sierra-léonien à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique.

206. La Représentante résidente a remercié les délégations de leurs observations et noté que la Sierra Leone jouait assurément un rôle actif dans l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'administration publique et de la sécurité alimentaire. Elle a fait état des relations de travail étroites entre le PNUD et les autres organismes des Nations Unies en Sierra Leone. On s'employait davantage à évaluer l'impact du cadre de coopération, notamment par le biais des activités menées en collaboration avec le Gouvernement, portant sur trois stratégies nationales. La Représentante résidente a encouragé les membres du Conseil d'administration à offrir des conseils en la matière. En réponse à une question posée, elle a noté que le Fonds d'équipement des Nations Unies jouait un rôle actif en Sierra Leone depuis de nombreuses années.

207. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour la Sierra Leone (DP/CCF/SIL/1), en tenant compte des observations s'y rapportant.

B. Asie et Pacifique

208. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour la République islamique d'Iran (DP/CCF/IRA/1).

209. Le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé la gratitude de son gouvernement à l'ensemble du personnel du PNUD pour l'assistance apportée à son pays. Le cadre de coopération était le fruit d'un long processus.

L'orateur a souligné la nécessité d'assurer la durabilité des programmes composant le cadre de coopération et de compléter les activités prévues par des projets spécifiques. Certaines des statistiques figurant dans le cadre étaient, selon lui, inexactes. Il a espéré que les contributions au budget de base du PNUD augmenteraient, car leur diminution avait des effets préjudiciables au niveau des pays.

C. Europe et Communauté d'États indépendants

210. Le Président a informé le Conseil d'administration qu'il avait reçu cinq demandes d'examen des cadres de coopération pour le Bélarus et la Bosnie-Herzégovine.

211. Le Conseil d'administration a adopté par approbation tacite les cadres de coopération pour l'Estonie (DP/CCF/EST/1) et la Lituanie (DP/CCF/LIT/1).

212. Un orateur a indiqué que sa délégation estimait qu'une indication figurant au paragraphe 22 du document DP/CCF/EST/1 était erronée.

213. Le représentant de l'Estonie a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération pour son pays et exprimé l'avis que le PNUD devrait maintenir sa présence en Estonie jusqu'en l'an 2000. Il a remercié tous les donateurs, y compris le PNUD, de l'appui qu'ils avaient apporté à l'Estonie. Sa délégation tenait à souligner qu'elle s'inscrivait en faux contre les déclarations faites précédemment par une délégation qui remettait en cause l'une des indications figurant dans le cadre de coopération.

Premier cadre de coopération pour le Bélarus (DP/CCF/BLR/1)

214. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le premier cadre de coopération pour le Bélarus (DP/CCF/BLR/1), que cinq délégations souhaitaient examiner. Le cadre de coopération pour le Bélarus tenait compte du dialogue sur le développement entamé en 1994 et comportait des initiatives importantes dans le domaine des droits de l'homme, en particulier la création d'un poste d'ombudsman, ainsi que des idées novatrices, telles que la transformation des bases militaires en installations civiles. L'initiative visant à développer les services Internet dans le pays était également ambitieuse et demandait pour sa mise en oeuvre la participation de la société civile et le plein appui du Gouvernement.

215. Plusieurs délégations, tout en manifestant leur appui aux thèmes et objectifs du cadre de coopération pour le Bélarus, se sont inquiétées de savoir si toutes les activités envisagées à ce titre pourraient être menées à bien. Certains orateurs notamment se sont demandé si le centre chargé de veiller au respect des droits de l'homme fonctionnerait véritablement de manière indépendante et impartiale. Une délégation a noté que la mise en oeuvre de nombre des activités mentionnées dans le document dépendrait de la volonté de réforme du Gouvernement. Une autre a souligné qu'il était nécessaire d'examiner le cadre de coopération à la lumière des événements qui s'étaient produits récemment au Bélarus et a encouragé le PNUD à collaborer avec la société civile et les organismes internationaux compétents pour la mise en oeuvre du cadre. Certaines délégations ont demandé que cette mise en oeuvre fasse l'objet d'un suivi attentif et recommandé au PNUD de fournir un complément d'information en soumettant une note à cet effet à la session annuelle de 1998.

216. Bien que certaines délégations aient estimé que les objectifs fixés en matière de mobilisation des ressources étaient trop ambitieux, plusieurs orateurs ont défendu le cadre de coopération en soulignant que son contenu devait répondre à des exigences de fond et non dépendre des possibilités de mobilisation des ressources. Une délégation a appelé l'attention sur la possibilité de l'instauration d'une coopération interrégionale, en particulier entre la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes.

217. Certains orateurs ont souligné qu'il importait que les délibérations du Conseil d'administration n'aient pas de caractère politique et portent uniquement sur les questions relevant du mandat du PNUD et sur les besoins des pays concernés par les programmes.

218. Une délégation a noté qu'une certaine uniformité semblait caractériser les différents cadres de coopération et qu'il convenait de se pencher sur la question.

219. Le Premier Vice-Ministre de l'économie du Bélarus a réaffirmé le rôle joué par le cadre de coopération dans le renforcement des capacités de développement autonome de son pays. La mise en oeuvre des projets ferait l'objet d'un suivi attentif de la part du Gouvernement et du PNUD. Une partie importante du cadre de coopération serait mise en oeuvre par le Bélarus lui-même et grâce à la mobilisation de ressources complémentaires. L'orateur a souligné que son gouvernement souhaitait en priorité traiter des questions relatives à la gestion des affaires publiques, aux droits de l'homme et aux libertés, et que c'était la raison pour laquelle un organisme chargé de veiller au respect des droits de l'homme était mis en place à Minsk avec l'assistance du PNUD et du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. Le fait qu'il existait un représentant spécial de l'Union européenne facilitait le dialogue entre le Gouvernement et les représentants de la société civile. Des progrès avaient été réalisés dans les relations entre les organismes financiers internationaux et le Bélarus, ce qui démontrait la volonté de ce pays de poursuivre ses réformes économiques.

220. Le Représentant résident au Bélarus a réaffirmé que le PNUD estimait que le Gouvernement bélarussien soutenait pleinement la mise en oeuvre du programme relatif à la gestion des affaires publiques, à la démocratie et à la participation et que tant les organisations non gouvernementales nationales et internationales que la société civile dans son ensemble continueraient d'y apporter leur participation active. Le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme jouerait un rôle actif pour ce qui était aussi bien des questions de fond que du financement du Centre chargé de veiller au respect des droits de l'homme. Le Représentant résident a confirmé que des rapports trimestriels de mise en oeuvre seraient présentés au siège du PNUD. Il a également confirmé que la Fondation Soros avait fourni un financement dont bénéficierait directement la société civile. Plusieurs donateurs s'étaient déjà déclarés très intéressés par un soutien aux programmes figurant dans le cadre de coopération.

221. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Bélarus en tenant compte des observations s'y rapportant et demandé qu'une note d'information sur la mise en oeuvre de l'élément du cadre portant sur les droits de l'homme lui soit présentée à la session annuelle de 1998.

222. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine. Il a noté que la stratégie définie par le PNUD dans ce cadre prévoyait l'allocation des ressources disponibles à trois principaux domaines : les projets de développement régionaux multisectoriels intégrés; les projets sectoriels régionaux; et l'appui à l'élaboration des politiques et l'aide consultative. Il a souligné qu'outre les ressources fournies par le PNUD, environ 42,4 millions de dollars de contributions supplémentaires avaient déjà été reçus du Japon, de l'Italie, des États-Unis, de l'Espagne et de l'Union européenne. Il a également expliqué que le programme du PNUD avait bénéficié d'un soutien local et suscité l'intérêt des donateurs car il avait une orientation communautaire et multiethnique et permettait aux collectivités locales de s'associer au processus de développement.

223. De nombreuses délégations se sont félicitées de la qualité du document, quant au fond et quant à la présentation. Elles ont souscrit aux objectifs stratégiques qui y étaient définis, notamment pour ce qui était des actions de type communautaire visant à renforcer les capacités et la confiance et de redonner un élan aux activités économiques. Un orateur a encouragé le PNUD à continuer de prendre des risques dans le pays malgré la situation complexe dans laquelle il se trouvait et de ne pas avoir peur de commettre des erreurs. Un autre a souligné que les informations financières détaillées figurant dans le document devraient servir d'exemple pour d'autres cadres de coopération.

224. D'autres délégations ont demandé quels étaient les avantages comparatifs du PNUD en Bosnie-Herzégovine et souligné la nécessité de coordonner les activités avec les autres donateurs. Des questions ont notamment été posées concernant la collaboration du PNUD avec la Banque mondiale. Un orateur a demandé comment le PNUD pensait concilier ses objectifs de développement humain durable avec la nécessité de réformer l'économie du pays par le biais d'ajustements structurels et autres mesures similaires. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'aspect ambitieux du programme et une autre a insisté sur la nécessité de collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG).

225. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a félicité et remercié le PNUD d'avoir créé un bureau dans son pays en 1996; elle y voyait une marque de l'intérêt que la communauté internationale portait à son pays et à un retour à une certaine normalité. Elle a également appelé l'attention sur l'énorme tribut matériel et humain payé par son pays au conflit et l'importance des ressources nécessaires à sa reconstruction. Elle a souligné que son pays était résolu à procéder à des réformes économiques avec l'appui de la communauté internationale et du PNUD en particulier. La représentante a remercié le PNUD, l'Union européenne et les Gouvernements autrichien et italien du précieux soutien financier qu'ils avaient apporté aux activités menées dans toute une série de domaines sociaux et économiques. Elle a fait l'éloge du Japon, qui s'était généreusement engagé à fournir un financement à hauteur de 130 millions de dollars, dont 30 millions seraient acheminés par l'intermédiaire du PNUD.

226. Le Représentant résident en Bosnie-Herzégovine, répondant à diverses questions et observations, a souligné l'excellence de la coopération stratégique entre le PNUD et la Banque mondiale. Il a cité à titre d'exemples concrets l'évaluation rapide, financée par le PNUD, des dommages subis par le pays et qui avait permis de financer d'importants projets dans le domaine de la santé et de l'éducation et de mener des activités complémentaires, notamment de créer des

services de coordination de l'aide et de gestion de la dette en Republika Srpska. Ces activités s'inscrivaient également dans le cadre des avantages comparatifs du PNUD. Là où de nombreux donateurs axaient leurs efforts sur la reconstruction physique du pays, le PNUD fournissait une aide technique complémentaire fort appréciable qui permettait de renforcer les capacités existantes et de reconstituer le tissu social. Le Représentant résident a cité l'exemple de Gorni Vakuf, une localité qui avait su surmonter ses rivalités interethniques grâce à la présence et aux méthodes du PNUD. Il a souligné que le PNUD avait soutenu la transition économique du pays en le faisant bénéficier de diverses sources de compétences. Le PNUD était résolu à collaborer avec les ONG dans le pays. Le Représentant a précisé que la participation aux coûts mentionnée dans le document avait été approuvée par l'Italie, le Japon, l'Espagne, les États-Unis et l'Union européenne. Il a remercié les délégations de leurs observations positives et indiqué qu'il était prêt à relever les énormes défis qui attendaient le PNUD en Bosnie-Herzégovine.

227. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/1).

D. États arabes

228. Le Conseil d'administration a adopté par approbation tacite les cadres de coopération pour le Maroc (DP/CCF/MOR/1) et la Tunisie (DP/CCF/TUN/1).

229. Le représentant du Maroc a indiqué que le cadre de coopération pour son pays permettrait de mener des réformes. Il a souhaité rendre hommage aux membres du Bureau régional pour les États arabes qui avaient mis au point le cadre de coopération. Les nouvelles procédures de programmation permettraient de recourir plus largement à l'approche-programme. Le Représentant résident a toutefois tenu à souligner qu'il convenait d'obtenir l'accord préalable du Gouvernement avant de mener quelque activité que ce soit et de respecter des principes généraux de gestion saine.

230. Conformément à la demande écrite présentée par cinq membres du Conseil d'administration, le Conseil a examiné le premier cadre de coopération pour le Liban (DP/CCF/LEB/1). L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes a présenté le cadre de coopération pour le Liban en mentionnant le redressement depuis 1990 d'un pays se relevant d'un conflit et le taux de croissance relativement élevé du produit intérieur brut. Le cadre de coopération comprenait des activités visant à favoriser le développement des secteurs sociaux du pays, notamment la santé et la création d'emplois. Le Gouvernement recevrait un soutien pour le relèvement du pays et dans les domaines du commerce, de la décentralisation et des statistiques.

231. Une délégation a pris la parole pour se féliciter du cadre de coopération pour le Liban. Les objectifs figurant en annexe étaient réalistes et la coordination avec les donateurs s'avérait excellente. La représentante a noté que les trois domaines d'intervention définis dans le cadre semblaient vastes. Elle souhaitait obtenir un complément d'information sur le maintien de l'appui apporté à la promotion du tourisme, l'utilisation générale des maigres ressources destinées au Liban et le projet concernant les municipalités. Elle s'est félicitée des interventions portant sur la lutte contre la pauvreté. Le programme avait des liens étroits avec celui du FNUAP et il aurait donc été possible au Conseil d'administration d'examiner les deux programmes concurremment. L'oratrice a demandé plus de renseignements sur la deuxième phase du projet de Baalbeck-Hermel. Sa délégation appuyait l'inclusion dans le

projet d'un appui aux petites et moyennes entreprises. Les observations de la communauté francophone auraient pu être prises en compte lors de la mise au point du cadre de coopération et la version originale en être rédigée en français.

232. Le Président est convenu que le cadre de coopération du PNUD et le programme de pays du FNUAP pour le Liban auraient pu être examinés simultanément.

233. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes a remercié la délégation de ses observations. Il a noté que l'intérêt que le Gouvernement libanais portait au développement du tourisme était bien connu. Nombre d'activités prévues par le cadre de coopération soutiendraient le tourisme directement ou indirectement. Les activités envisagées au titre de la protection de l'environnement constituaient par exemple un appui non négligeable quoique indirect aux politiques de développement du secteur touristique. Le projet de Baalbeck-Hermel en était maintenant à sa deuxième phase et ne portait plus seulement sur l'agriculture. L'Administrateur assistant a mentionné de nouveaux domaines d'intervention tels que les programmes de microcrédit, l'appui aux petites entreprises, l'emploi et la formation. Les donateurs seraient invités à faire des observations concernant l'amélioration de l'administration publique.

234. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Liban (DP/CCF/LEB/1), en tenant compte des observations s'y rapportant.

235. Le représentant du Liban a exprimé la profonde gratitude de son gouvernement pour le cadre de coopération et a vivement remercié le Conseil d'administration et le Gouvernement français de leur appui. Le cadre de coopération reprenait les thèmes du programme "Horizon 2000 pour la reconstruction du Liban" et portait surtout sur les secteurs les plus pauvres du Liban. Le suivi des résultats des récentes conférences internationales était à cet égard de la plus haute importance. Les efforts déployés à l'échelon national et la coopération avec les donateurs permettraient de donner un certain élan aux programmes. Des locaux communs étaient en cours de construction au Liban.

X. PNUD : PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

236. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures a présenté la question, qui était examinée en application de la décision 96/22 du Conseil d'administration. Le Directeur de la Division des affaires publiques a présenté le rapport sur la politique de communication et d'information du PNUD (DP/1997/17) et a donné un aperçu des progrès réalisés dans les principaux domaines de la stratégie du PNUD en matière de communication et de plaidoyer.

237. Adoptée en juillet 1995, la stratégie visait à mieux faire connaître les activités du PNUD dans le cadre plus général des activités de développement du système des Nations Unies. Le Directeur a indiqué que le message s'articulait autour de deux niveaux : l'intervention des 132 bureaux de pays du PNUD et les grandes orientations conceptuelles définies par les responsables du PNUD en matière de développement durable et axé sur les besoins des individus.

238. Le Directeur a exposé les mesures prises pour améliorer les moyens d'information du public dans les bureaux extérieurs, développer les relations avec la presse, renforcer le plaidoyer et instaurer des partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG), les parlementaires et d'autres catégories de décideurs. Il a décrit les activités du PNUD en ce qui concerne les publications, la communication par voie électronique et l'équilibre linguistique. Il a également appelé l'attention sur la nécessité de disposer de ressources appropriées pour les activités relatives aux affaires publiques, faisant observer que l'Équipe chargée de la gestion du changement No 7 sur l'information et la communication avait elle aussi préconisé une augmentation des ressources.

239. Quatre bandes annonces de 30 secondes sur le PNUD ont été diffusées à l'intention des membres du Conseil d'administration.

240. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rapport et des bandes annonces, ainsi que des progrès importants réalisés par le PNUD en matière de communication et d'information au cours des dernières années.

241. Plusieurs orateurs ont formulé des réserves à propos des objectifs de la stratégie énoncés dans le document DP/1997/17, notamment au sujet de la teneur des publications du PNUD. L'opinion générale était que les activités d'information du public devaient être axées sur des objectifs précis et que les messages diffusés par le PNUD gagneraient à être plus clairs.

242. Plusieurs délégations ont demandé si le programme de communication et d'information faisait l'objet d'un suivi ou d'une évaluation quelconque, élément nécessaire pour en déterminer l'incidence sur le public cible. L'évaluation des activités exécutées dans le domaine de l'information devait par ailleurs être un processus permanent, de la même façon que pour les activités générales du PNUD en matière de développement.

243. Les délégations ont également évoqué les liens existant entre l'information du public et la mobilisation des ressources. Les publications constituaient une méthode directe permettant d'influencer les décideurs dans les pays donateurs, ainsi que les ONG des pays en développement. Il était nécessaire de disposer de publications concises, ciblées et conçues sur mesure pour les parlementaires et tous ceux ayant peu de temps à consacrer à la lecture. Le PNUD devrait examiner et analyser ses publications dans cette optique car certaines d'entre elles

n'étaient pas suffisamment focalisées. La clarté, la simplicité et la concision étaient indispensables, la quantité important moins que la qualité.

244. Une délégation a demandé des renseignements sur les coûts de production et de distribution des publications.

245. Une délégation a déclaré que des campagnes à grande échelle n'étaient pas nécessaires; une autre a cependant été d'avis que le programme d'information du PNUD devait également atteindre le grand public si l'on voulait qu'il bénéficie d'un large soutien. Certaines délégations ont évoqué la nécessité d'un rapport annuel global illustré.

246. Plusieurs délégations nordiques ont loué l'efficacité des travaux du Bureau de liaison pour les pays nordiques, et l'ont remercié de son assistance. Ils ont également fait observer que le Bureau devrait être renforcé. Une délégation a dit que des responsables gouvernementaux lui avaient à leur tour fait l'éloge de l'efficacité avec laquelle les bureaux de pays du PNUD fournissaient des informations.

247. S'agissant de l'équilibre linguistique, les délégations se sont prononcées en faveur de la parution en plusieurs langues des publications, y compris sous forme électronique.

248. Certaines délégations ont posé des questions sur les activités d'information du public du PNUD exécutées au niveau national, notamment en ce qui concerne la formation des fonctionnaires spécialistes des affaires publiques, l'établissement du budget de leurs activités, ainsi que les bases présidant à l'établissement des stratégies nationales de communication et de plaidoyer.

249. En réponse aux observations formulées, le Directeur des affaires publiques a renvoyé les membres du Conseil d'administration à diverses sections de la stratégie de communication et de plaidoyer du PNUD, dont le texte avait été distribué lors de la session. Il était indiqué dans la stratégie que des approches différentes étaient nécessaires en fonction des différents pays. Le Directeur s'est félicité de la tenue de consultations avec les membres du Conseil en vue d'examiner plus en détail et d'améliorer la politique d'information et de communication.

250. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la stratégie, tout en regrettant de ne pas en avoir eu connaissance plus tôt, car elle répondait à plusieurs de leurs questions.

251. L'Administrateur assistant a remercié les délégations de leurs observations, ajoutant que malgré des progrès notables, il restait encore beaucoup à faire. Il n'était pas facile de définir un programme efficace de communication et d'information pour le PNUD et les effets de l'information étaient difficiles à évaluer. L'Administrateur assistant a reconnu qu'une approche intégrée était nécessaire pour la mobilisation des ressources.

252. Le Directeur a également indiqué que le PNUD devait affecter au mieux ses ressources limitées de façon à optimiser l'incidence de son action et a précisé qu'il s'était donc efforcé de faire appel aux infrastructures et au personnel existants pour ses activités d'information. Le Directeur a fait état des bons résultats obtenus par les bureaux de liaison, notamment le Bureau de

liaison pour les pays nordiques, qui avaient en effet besoin de davantage de ressources.

253. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

97/17. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre et le renforcement de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, et des observations formulées à ce sujet;

2. Accueille favorablement le processus lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement en application de la décision 96/22, en vue d'améliorer la stratégie en matière de communication et d'information et note à ce sujet les changements survenus depuis 1995, qui ont permis d'accroître la visibilité du Programme des Nations Unies pour le développement et du système des Nations Unies dans les médias et en ce qui concerne les activités de plaidoyer, et de faire mieux connaître leur action;

3. Souligne qu'une telle stratégie doit être mise en oeuvre dans l'ensemble du Programme des Nations Unies pour le développement et que son application doit être dûment suivie;

4. Fait observer qu'il est nécessaire de diffuser des informations mieux ciblées, plus précises, plus claires et plus directes, afin d'obtenir un appui pour l'augmentation des ressources allouées au Programme des Nations Unies pour le développement;

5. Souligne qu'il est essentiel de procéder à un ciblage stratégique des activités de communication et d'information afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible;

6. Souligne également qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

7. Accueille favorablement les propositions de suivi et d'évaluation qui font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur les plans méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

8. Prie instamment l'Administrateur de mieux centrer les activités d'information sur l'impact des opérations du Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, et d'améliorer leur qualité et d'établir de nouveaux types de statistiques et de publications à cette fin, y compris des indicateurs d'impact;

9. Prie l'Administrateur de veiller à ce que les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine soient étroitement coordonnés avec ceux du système des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence et la cohésion de ses activités en matière de communication;

10. Prie également l'Administrateur de présenter un rapport, à la session annuelle de 1998, sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, eu égard en particulier à l'application des recommandations pertinentes en matière de gestion du changement, y compris les incidences sur le budget.

23 mai 1997

XI. PNUD : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

254. La Directrice a présenté la stratégie et le plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/1997/18), soulignant qu'il s'agissait d'un document en constante évolution, composé de directives concrètes qui seraient examinées tous les ans et modifiées si besoin était. Elle a remercié le Conseil d'administration de son soutien, de ses observations, de ses questions et de ses recommandations tout au long de la mise au point du plan d'exécution.

255. La Directrice a fait observer que la stratégie et le plan d'exécution constituaient pour UNIFEM une réorientation stratégique dans l'optique de l'an 2000. Cette réorientation visait à mieux cibler la programmation d'UNIFEM, en mettant l'accent sur trois domaines de préoccupation : le renforcement de la capacité économique des femmes; la promotion de l'exercice des droits fondamentaux des femmes et l'élimination de la violence à leur égard; et la mise en place de moyens d'administration et d'encadrement. La Directrice a souligné que les domaines thématiques seraient abordés en fonction du contexte régional et national. Elle a également précisé que, dans cette nouvelle phase, UNIFEM s'attacherait à réaliser les objectifs suivants : intégration des principes de l'apprentissage permanent; amélioration de ses systèmes de communication, d'information et de suivi; et réalisation d'investissements modestes mais d'importance stratégique et mobilisation de ressources extérieures dans le cadre d'une collaboration.

256. La Directrice a répondu à trois questions fréquemment posées sur UNIFEM et ses travaux, à savoir l'objectif visé par UNIFEM dans l'exécution de projets pilotes, son influence dans l'intégration des problèmes de parité entre les sexes dans les politiques et programmes, et son rôle de catalyseur au sein du système des Nations Unies. Elle a également décrit les travaux d'UNIFEM dans le cadre du système des coordonnateurs résidents au niveau national. La Directrice a indiqué qu'UNIFEM entamerait de nouvelles démarches et initiatives afin d'évaluer des domaines d'importance naissante, de mettre au point des projets de préinvestissement dont la portée puisse ensuite être élargie et de favoriser la création de nouvelles méthodes et de nouveaux instruments.

257. La Directrice a donné une définition de la notion d'intégration des questions de parité entre les sexes dans les politiques et programmes d'UNIFEM et a exposé certaines des activités exécutées à cet égard. Elle a décrit la collaboration d'UNIFEM avec les diverses composantes du système des Nations Unies : la Division de la promotion de la femme, par exemple, était particulièrement active dans le domaine de l'élaboration de politiques et de l'établissement de normes; l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme axait ses travaux sur la recherche et la formation touchant la place des femmes dans le développement; les agents de coordination pour les questions de parité entre les sexes donnaient des conseils sur les programmes et les politiques à l'intérieur de leurs institutions; et UNIFEM s'employait au niveau opérationnel à intégrer les enseignements tirés au niveau national dans le système des Nations Unies.

258. La Directrice a décrit le mandat d'UNIFEM à l'appui du système des coordonnateurs résidents, qui reposait sur le rapport établi par le Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Elle a indiqué que l'appui apporté par UNIFEM au système des coordonnateurs résidents était un moyen de lier l'autonomisation des femmes et la parité au niveau national avec

le système des Nations Unies. Plus précisément, UNIFEM participerait à la constitution d'une base de données commune, à l'établissement d'évaluations nationales communes et à la mise au point du cadre d'assistance au développement des Nations Unies.

259. Les délégations ont remercié la Directrice de son exposé, faisant observer qu'elles avaient ainsi pu mieux comprendre UNIFEM et ses travaux. Les orateurs se sont déclarés satisfaits de la stratégie et du plan d'exécution, ainsi que des progrès réalisés par UNIFEM pour se doter de moyens institutionnels accrus et quant à la fixation de priorités et d'axes principaux dans ses travaux. Le Conseil d'administration s'est également félicité de ce que la stratégie et le plan d'exécution soient conçus comme un document évolutif à partir duquel le Fonds définirait son action future.

260. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à la stratégie et au plan d'exécution. Nombre d'entre elles ont formulé des observations sur les axes thématiques des activités d'UNIFEM et les stratégies proposées. La majorité des orateurs ont fait observer que la stratégie et le plan d'exécution donnaient une définition plus précise et stratégique des travaux d'UNIFEM et de son rôle au sein du système des Nations Unies; deux délégations ont toutefois été d'avis que le plan de travail triennal pourrait être davantage étoffé d'un point de vue stratégique, en précisant le rôle de catalyseur du Fonds. De nombreuses délégations se sont félicitées qu'UNIFEM soit une organisation en apprentissage permanent et ont approuvé sa désignation comme centre d'expertise. De nombreux orateurs se sont déclarés favorables à l'augmentation des fonds alloués à UNIFEM afin de garantir que le Fonds soit en mesure d'atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie et le plan d'exécution. Une délégation a souligné que la confiance des donateurs dans UNIFEM et sa nouvelle direction s'était accrue et elle a laissé entendre que son gouvernement augmenterait vraisemblablement sa contribution. Une autre délégation a annoncé son intention de doubler le montant de sa contribution à UNIFEM.

261. Des questions ont été posées quant aux critères selon lesquels UNIFEM sélectionnerait les pays dans lesquels il interviendrait. Le Conseil d'administration a souligné qu'il était nécessaire d'équilibrer l'impact potentiel de l'action d'UNIFEM dans un pays avec la nécessité d'oeuvrer à la parité des sexes dans certains pays; il fallait également préserver un équilibre entre les travaux opérationnels d'UNIFEM au niveau national et ses activités au sein du système des Nations Unies. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par l'augmentation du financement envisagée dans la stratégie et le plan d'exécution, se demandant si le niveau de mobilisation des ressources demandé était réaliste. Il a été proposé qu'UNIFEM s'emploie à accroître le financement provenant du secteur privé et à resserrer la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Une délégation a demandé une liste des contributeurs à UNIFEM, avec mention de ceux qui envisageaient d'augmenter leurs contributions. Des questions ont également été posées sur la capacité d'UNIFEM d'appuyer le système de coordonnateurs résidents, vu le nombre limité de ses conseillers régionaux en matière de programmes. Le Fonds a été encouragé à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies dans ses activités au niveau national afin d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les politiques et programmes.

262. La Directrice a répondu aux questions du Conseil d'administration en les regroupant par thèmes. Elle a fait observer que la stratégie et le plan d'exécution envisageaient tout à la fois des scénarios optimaux et des situations de statu quo en matière de financement, et que même dans le cas d'une

situation de statu quo (c'est-à-dire sans augmentation du financement), UNIFEM demeurerait doté d'un programme solide pour l'autonomisation des femmes. La Directrice a évoqué l'énergique stratégie de mobilisation des ressources mise en place par UNIFEM. Elle a indiqué qu'entre 1995 et 1997, 13 pays avaient contribué pour la première fois à UNIFEM et 16 autres avaient augmenté leurs contributions. La Directrice a également indiqué qu'UNIFEM avait créé une équipe chargée de la mobilisation des ressources, qui s'employait à augmenter les donations du secteur privé, des comités nationaux et des fondations internationales.

263. La Directrice a remercié le Conseil d'administration de l'importance accordée à l'examen des besoins, lors de la sélection des activités d'UNIFEM, en plus de leur incidence potentielle. La Directrice a souligné qu'UNIFEM était conscient, lors de la conception de ses programmes, de la nécessité de préserver un équilibre entre les considérations d'impact et les besoins des femmes. La Directrice a ensuite rendu compte de deux ateliers régionaux de planification stratégique qui avaient été organisés dans les régions d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a fait observer que ces réunions régionales avaient bénéficié de la participation de conseillers régionaux en matière de programmes d'UNIFEM, qui avaient examiné la stratégie et le plan d'exécution dans une perspective régionale. Elle a indiqué que les conseillers régionaux établiraient des plans de travail régionaux à partir du plan d'exécution, replaçant ainsi les activités d'UNIFEM dans un contexte régional.

264. La Directrice adjointe a répondu à des questions liées au suivi, qui, a-t-elle souligné, était effectué par les conseillers régionaux en matière de programmes d'UNIFEM, en coordination avec le personnel du siège. Elle a signalé qu'UNIFEM s'attacherait à mettre au point une méthode fondée sur les résultats, assortie des indicateurs à utiliser pour le suivi des projets.

265. S'agissant des domaines d'activité thématiques d'UNIFEM, la Directrice a signalé qu'en ce qui concernait l'autonomisation économique, UNIFEM cherchait à faire en sorte que les femmes puissent tirer parti des possibilités qu'offrait la mondialisation, plutôt que de participer à des programmes spécifiques de création d'emplois qui exigeaient davantage de temps et de ressources financières. Elle a souligné que, de préférence à des projets autonomes et isolés, UNIFEM s'intéressait essentiellement à des actions qui s'inscrivent dans une dynamique du changement. Elle a également signalé qu'UNIFEM continuerait à développer ses activités dans le domaine de l'autonomisation politique. Dans ces deux domaines, le Fonds continuerait à établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies dans un souci de plus grande efficacité.

266. En réponse à une question posée, le Président a indiqué que la Directrice de la Division de la promotion de la femme avait été invitée à participer à l'examen de la stratégie et du plan d'exécution d'UNIFEM. Toutefois, la Directrice et son adjointe devaient être en mission ce jour-là et déploraient ne pas pouvoir être présentes. Une délégation a demandé que la Directrice, en sa qualité de Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, fasse un exposé au Conseil d'administration dans un proche avenir.

267. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

97/18. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Souscrit à la Stratégie et au Plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, figurant dans le document DP/1997/18, compte tenu des observations formulées par ses membres;

2. Souligne que la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'exécution doit être guidée par le mandat du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la femme d'appuyer toute activité novatrice et expérimentale concernant la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution dans le cadre des engagements pris dans le Programme d'action de Beijing;

4. Demande également au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme d'accroître et de renforcer son rôle en tant que catalyseur, afin de promouvoir l'adoption d'une approche différenciée dans les programmes de développement exécutés dans les pays bénéficiaires, et d'augmenter la synergie avec les autres organismes des Nations Unies;

5. Demande en outre au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de concentrer son attention sur les interventions stratégiques et de renforcer ses avantages comparatifs, afin de promouvoir un changement systémique, en ce qui concerne notamment l'autonomisation politique et économique;

6. Réaffirme le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme s'agissant de lier les compétences techniques à l'élaboration de politiques dans le cadre du processus d'intégration des femmes dans l'ensemble du système des coordonnateurs résidents;

7. Demande au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de maintenir un équilibre entre l'impact potentiel et les besoins des femmes en ce qui concerne l'application des critères relatifs à la sélection des programmes;

8. Encourage le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser des ressources pour ses activités futures auprès de toutes les sources disponibles, y compris le secteur privé, et demande instamment à tous les États Membres de verser une contribution au Fonds des Nations Unies pour la femme ou d'envisager d'accroître celles qu'ils versent déjà;

9. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme lui fera rapport oralement en 1998, et par écrit tous les deux ans par la suite, et que les progrès qu'il aura réalisés dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution devront être reflétés dans le rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

23 mai 1997

XII. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

268. L'Administrateur a présenté le rapport sur le système d'obligation redditionnelle au PNUD (DP/1997/CRP.13), dans lequel étaient exposées les mesures prises pour créer une véritable culture de responsabilité afin d'accroître l'impact des programmes et d'assurer une utilisation optimale des ressources financières et humaines. Le document de séance contenait une mise à jour sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma en matière d'obligation redditionnelle au sein du PNUD, indiquait comment ce schéma s'inscrivait dans le processus de changement PNUD 2001 et exposait la manière dont le PNUD comptait harmoniser entre eux les systèmes et sous-systèmes de ce schéma et les intégrer dans le processus de changement. L'Administrateur a passé en revue les éléments du schéma décrit dans le document DP/1996/35 et noté que dans la nouvelle structure proposée pour le PNUD, la planification organisationnelle, d'une part, et l'établissement des budgets et l'affectation des ressources, de l'autre, seraient intégrés au sein du Bureau de la planification et de la gestion des ressources. Un système de comités de contrôle interne avait été mis en place. Le système d'obligation redditionnelle faciliterait la mise en oeuvre des réformes et améliorations proposées dans le cadre de PNUD 2001.

269. Les autres composantes clefs du schéma étaient les valeurs communes, telles qu'elles étaient exposées dans l'énoncé des valeurs et le code de conduite des Nations Unies, dont l'avant-projet, bien avancé, avait été présenté au Conseil d'administration. C'était grâce aux compétences ou capacités et attitudes particulières caractéristiques d'un comportement professionnel exceptionnel que le PNUD était en mesure d'obtenir des résultats. Au niveau individuel, les comportements attendus des intéressés seraient indiqués dans les plans de travail et feraient l'objet d'une évaluation. Les composantes du schéma d'obligation redditionnelle permettraient de rendre plus efficaces les efforts déployés par le PNUD pour renforcer la responsabilité vis-à-vis du Conseil d'administration, contrôler et constamment améliorer la gestion et la qualité des programmes et accroître la capacité d'apprentissage de l'organisation. Le suivi et l'apprentissage comptaient trois dimensions : l'approbation, l'action corrective et les récompenses et sanctions. La Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion était chargée de superviser le système d'obligation redditionnelle du PNUD. L'efficacité du système dépendrait de sa capacité d'adopter des mesures correctrices si des anomalies apparaissaient dans le comportement professionnel ou la conduite d'un fonctionnaire. Grâce à leurs fonctions de contrôle, le Comité de surveillance de la gestion des programmes et le Comité d'examen et de contrôle de la gestion pourraient mettre en train le processus voulu pour l'application de mesures correctives.

270. Des mesures de vaste portée seraient adoptées, dans un avenir proche, pour mettre en oeuvre le processus de changement PNUD 2001; un plan d'action serait notamment élaboré pour la mise en place du nouveau schéma d'obligation redditionnelle.

271. Une délégation a demandé un complément d'information sur la mise au point définitive du Système de gestion de l'information financière, sur la responsabilité des gestionnaires des fonds d'affectation spéciale et le suivi de leur comportement professionnel individuel, dont il était fait mention dans le document de séance, et sur les critères que le PNUD comptait adopter en matière de promotions. Elle a également demandé une démonstration du fonctionnement du Système de gestion de l'information financière.

272. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a fait savoir à la délégation considérée que des renseignements sur le Système de gestion de l'information financière lui seraient communiqués directement. Les normes applicables en matière de responsabilité étaient les mêmes pour les gestionnaires des fonds d'affectation spéciale que pour les autres fonctionnaires. S'agissant des promotions, le PNUD mettrait en place un système rationnel intégrant tous les anciens éléments au sein du schéma d'obligation redditionnelle.

Allocations d'effectifs dans les bureaux de pays

273. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a présenté le document intitulé "Informations sur les allocations d'effectifs dans les bureaux de pays" (DP/1997/CRP.14), dont l'établissement avait été demandé par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 1997. Il a souligné que les informations y figurant ne correspondaient pas aux propositions d'allocations que l'Administrateur présenterait pour l'exercice biennal 1998-1999 dans la mesure où ces propositions étaient encore en cours d'élaboration au PNUD. Il a également indiqué que le document mettait l'accent sur les points et les critères dont il avait été tenu compte jusqu'à présent et qui, selon lui, devraient rester pertinents à l'avenir.

274. L'Administrateur assistant a noté que l'allocation d'effectifs n'était pas une science exacte et indiqué qu'un certain nombre de facteurs devant être pris en compte lors de la révision des effectifs actuels étaient énumérés dans le document. En outre, il a souligné que le volume de ressources programmées et administrées et le souci de préserver les moyens dont disposait le réseau de bureaux de pays du PNUD dans son ensemble étaient les principaux critères retenus.

275. Les délégations ont remercié l'Administrateur assistant de sa présentation du rapport, qui contenait des informations intéressantes et utiles.

276. Une délégation a mentionné la nécessité de parvenir à une répartition des effectifs qui ne lèse pas les pays les moins avancés. Selon le tableau figurant dans le document de séance, l'allocation des effectifs ne correspondait pas aux montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB). En effet, 47 % seulement des effectifs étaient alloués aux pays les moins avancés, contre 60 % des MCARB. Quant à l'ensemble des pays à faible revenu, 66 % seulement des effectifs leur étaient alloués, alors que leur part des MCARB était de 87 %.

277. Tout en reconnaissant le lien entre l'allocation des effectifs et le souci de maintenir le réseau mondial de bureaux de pays, en particulier en période de réduction des ressources de base, la même délégation a fait part de ses préoccupations face à l'augmentation de la part des ressources de base servant à financer un réseau administratif plutôt que des programmes. Le PNUD devrait envisager de multiplier les bureaux desservant plusieurs pays, comme c'était déjà le cas du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. S'agissant d'allouer les effectifs en fonction des fonds extrabudgétaires qui auraient été mobilisés par les différents bureaux, l'intervenant craignait que ces fonds ne suffisent pas à couvrir les frais généraux que supposait leur collecte. Le Conseil d'administration devrait être informé des règles applicables en matière de frais généraux.

278. Une autre intervenante, après avoir remercié l'Administrateur du document qu'il avait établi, a indiqué que sa délégation ne pouvait cependant accepter les critères qui y étaient retenus pour l'allocation des effectifs. Certes, il ne s'agissait pas d'une science exacte, mais ces critères ne devaient pas pour autant être flous et changeants. L'allocation des effectifs devait obéir à une stratégie claire et à des règles objectives. Il convenait de poursuivre les travaux, notamment pour ce qui était de la priorité à accorder aux pays les moins avancés, tout en se gardant d'appliquer les critères de façon mécanique.

279. Une délégation a souhaité obtenir confirmation que la question serait réexaminée à la troisième session ordinaire de 1997 lorsque l'Administrateur présenterait le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999. Le Président a répondu qu'il en serait bien ainsi.

280. L'Administrateur assistant a remercié les délégations de leurs observations et mis l'accent sur le rôle qui incombait au PNUD, compte tenu de la grande diversité de ses fonctions. Le Conseil d'administration était conscient du fait que 29 % de la charge de travail des bureaux de pays consistait à appuyer des activités opérationnelles du système des Nations Unies; il continuerait de participer activement au processus d'allocation des effectifs dans les bureaux de pays et se tiendrait pleinement informé de l'évolution de la question dans le cadre du projet de budget pour l'exercice biennal. L'organisation était de plus en plus sollicitée alors que ses ressources diminuaient, ce qui expliquait pourquoi il était difficile de doter d'un personnel suffisant certains des nouveaux bureaux de pays coiffés par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. En outre, au cours des trois derniers exercices biennaux, l'Administrateur avait de son propre chef réduit les dépenses d'administration pour pouvoir consacrer davantage de ressources aux programmes.

281. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les allocations d'effectifs dans les bureaux de pays (DP/1997/CRP.14) et des observations y relatives.

XIII. PNUD : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR
LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Rapport du Directeur exécutif

282. Le Directeur exécutif a présenté son premier rapport annuel (DP/1997/19 et Add.1) sur les activités menées en 1996 par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Notant que le rapport reposait sur le plan stratégique de l'UNOPS, présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996, il a noté qu'au vu des excellents résultats obtenus depuis deux ans et de la forte demande de services enregistrée au cours de la première partie de 1997, la viabilité de l'UNOPS semblait assurée à long terme. Les progrès réalisés sur le plan de la gestion des ressources humaines et diverses questions de personnel ont été examinés, de même que la poursuite de la mise en oeuvre du processus de décentralisation, également fondé sur le principe de l'autofinancement. Le Directeur exécutif a distribué une mise à jour des tableaux statistiques, à paraître officiellement sous la cote DP/1997/19/Add.1/Rev.1, ainsi que les états financiers non vérifiés pour l'exercice 1996. Il a également saisi l'occasion pour annoncer la parution du rapport annuel de l'UNOPS pour 1996, récemment achevé.

283. Douze délégations ont formulé des observations; toutes se sont déclarées satisfaites des résultats obtenus par rapport aux projections, et l'une d'elles a noté que l'adoption d'une stratégie institutionnelle dynamique s'était révélée efficace pour l'exécution du mandat des Nations Unies dans les pays en développement. Les délégations se sont également félicitées de la clarté et de la transparence du rapport.

284. Plusieurs délégations ont demandé que dans son prochain rapport, l'UNOPS présente, outre une évaluation quantitative de ses travaux, un examen de leurs aspects qualitatifs; certaines ont également proposé qu'un lien soit établi avec les objectifs énoncés dans les plans stratégiques annuels. Une délégation a fait part de ses préoccupations concernant la mise en oeuvre d'un projet national et demandé que l'on trouve les moyens d'accélérer la mise en oeuvre des projets en général.

Réponse du Directeur exécutif

285. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs félicitations et leurs paroles d'encouragement et souligné que les réalisations de l'UNOPS étaient le fruit des efforts de l'équipe tout entière, y compris les membres de l'organe de concertation entre l'administration et le personnel, le personnel de New York et celui des antennes du Bureau.

286. Certaines délégations ayant manifesté un intérêt pour la question, le Directeur exécutif a distribué des exemplaires du Mémoire d'accord récemment conclu avec le PNUD. Il a noté que cet accord-cadre serait suivi d'accords sur les services de vérification interne des comptes et sur les services administratifs centraux, tous deux fondés sur la recherche du meilleur rapport qualité-prix.

287. Il s'est félicité que le Conseil d'administration ait demandé des informations supplémentaires sur les résultats qualitatifs et noté que le plan stratégique de 1997 serait disponible à la troisième session ordinaire, en septembre. Il a également indiqué que l'UNOPS progressait dans l'élaboration de documents d'information expliquant le rôle qu'il jouait et les services qu'il

fournissait aux pays en développement, et souligné la création récente d'une page Web.

288. S'agissant des mesures appliquées par l'UNOPS pour assurer un traitement égal aux femmes, aux ressortissants des pays en développement et aux donateurs importants peu sollicités, le Directeur exécutif a indiqué que la préoccupation principale du Bureau en matière de passation de marchés était d'obtenir pour ses clients les meilleurs services aux meilleurs prix. Il a cependant noté que s'il y avait lieu de départager plusieurs entrepreneurs ou consultants, la préférence était donnée aux membres de ces groupes, et ajouté que l'UNOPS était en mesure de prendre davantage d'initiatives vis-à-vis du personnel rémunéré par prélèvement sur son propre budget.

289. En réponse à une question relative aux incidences financières de l'utilisation de taux variables plutôt que forfaitaires, le Directeur exécutif a confirmé que des taux forfaitaires seraient à la fois financièrement plus avantageux et plus faciles à gérer pour l'UNOPS; cependant, dans la mesure où les taux fondés sur les travaux à effectuer étaient plus transparents, celui-ci les jugeait plus favorables pour ses clients et donc plus appropriés pour une organisation prestataire de services.

290. Le Directeur exécutif prévoyait, pour le prochain exercice biennal, une croissance modérée devant se refléter dans le budget pour 1998-1999, lequel serait présenté à la troisième session ordinaire. Il a ajouté que l'UNOPS serait prêt à faire face à une croissance de la demande plus forte que prévu dans le budget. Quant à la croissance des activités menées pour le compte de gouvernements, il a expliqué qu'elle était en grande partie due au fait que ces derniers choisissaient de recourir aux services du Bureau pour les projets qu'ils finançaient eux-mêmes.

291. Enfin, à propos des préoccupations exprimées par une délégation concernant un projet de l'UNOPS dans son pays, le Directeur exécutif a indiqué qu'il considérait cette intervention comme une critique utile de la part d'un client, que le Bureau y donnerait suite, et qu'il était d'ores et déjà prévu d'entamer la semaine suivante une évaluation du projet en question.

292. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif (DP/1997/19 et Add.1/Rev.1).

XIV. QUESTIONS DIVERSES

A. Assistance d'urgence à la République démocratique du Congo

293. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/19. Assistance à la République démocratique du Congo

Le Conseil d'administration

1. Reconnaît le travail important effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement en matière d'assistance d'urgence, y compris dans les domaines de la prévention, du relèvement et de la reconstruction, et la contribution apportée par le Fonds des Nations Unies pour la population à l'appui de ces travaux;

2. Encourage le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de suivre les incidences de l'assistance spéciale fournie à la République démocratique du Congo;

3. Encourage également le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à être attentifs à la nécessité de fournir une assistance interorganisations à la République démocratique du Congo;

4. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport, à la troisième session ordinaire de 1997, sur les activités entreprises.

23 mai 1997

B. Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

294. Le Conseil d'administration a examiné le document de séance DP/FPA/1997/CRP.5 sur le projet de mandat du nouveau Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires. Le projet de mandat avait été rédigé et arrêté par les secrétariats des trois organismes intéressés et il venait d'être approuvé, cette même semaine, par le Conseil exécutif de l'OMS. Une délégation a demandé si les représentants des cinq groupes régionaux au Conseil d'administration avaient été sélectionnés. Le secrétariat a informé le Conseil que les candidatures des représentants d'Antigua-et-Barbuda, des Pays-Bas et de la Fédération de Russie avaient été transmises au Conseil, mais que celles des représentants de la Thaïlande et de la Zambie ne lui étaient pas encore parvenues. Une autre délégation, à laquelle s'est associée une autre, a demandé s'il n'y aurait pas lieu de prévoir que les réunions du Comité de coordination se tiennent alternativement, d'une année à l'autre, à Genève et à New York, et non pas seulement à Genève, comme indiqué dans le projet de mandat, dans la mesure où les secrétariats de l'UNICEF et du FNUAP étaient situés à New York. Du fait que certaines candidatures ne lui étaient pas encore parvenues, qu'il n'avait pas eu le temps d'examiner le mandat du Comité et qu'aucune réunion n'était prévue avant la fin de l'année au plus tôt, le Conseil a décidé de réexaminer le mandat du Comité à sa troisième session ordinaire de 1997.

C. Allocations de base à l'initiative 20 %-20 %

295. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a présenté le rapport sur les allocations de base à l'initiative 20 %-20 % (DP/1997/CRP.19). Il a fait remarquer que la formule 20 %-20 % avait recueilli l'appui du PNUD depuis son lancement PNUD et aussi qu'elle était mentionnée dans le Rapport sur le développement humain. La dynamique qui s'était engagée pour l'application de l'initiative 20 %-20 % avait continué de s'amplifier grâce à la prise en considération de cette formule lors de rencontres internationales, ainsi qu'aux activités d'un groupe de travail constitué d'organisations internationales et de gouvernements. Le document présenté au Conseil d'administration explicitait le rôle du PNUD, exposait en détail les travaux en cours et présentait des projets pour l'avenir. Parmi les mesures qui avaient déjà été prises figurait l'amélioration du système de comptabilisation interne par catégorie de programme. Un rapport plus détaillé, consacré à la répartition des ressources affectées par le PNUD à la mise en oeuvre de la formule 20 %-20 %, serait présenté à la troisième session ordinaire de 1997. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a noté qu'il était fait état de la formule 20 %-20 % dans certains des cadres de coopération avec les pays. Les contributions des gouvernements au PNUD avaient facilité la mise en application de cette formule.

296. Le Directeur de la Division des services techniques et de l'évaluation du FNUAP a présenté le document de séance DP/FPA/1997/CRP.3, sur la contribution du FNUAP à l'initiative 20 %-20 %. Il a rappelé que l'initiative 20 %-20 % était jugée très importante par le Fonds et que ce dernier continuait de participer pleinement aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir les services sociaux de base pour tous, notamment en assurant la présidence de l'équipe spéciale interinstitutions constituée à cet effet. Comme indiqué en détail dans le document de séance, on pouvait considérer que l'ensemble des activités menées dans le cadre des programmes du Fonds entraient dans le champ de l'initiative 20 %-20 %, en particulier dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction. Ainsi, on estimait qu'environ 83 % du total des dépenses – nettes des frais administratifs – engagées par le Fonds ces quatre dernières années avaient été affectées à des activités contribuant à la fourniture des services sociaux de base dans les pays en développement. Le Directeur de la Division des services techniques et de l'évaluation a informé le Conseil d'administration que le FNUAP avait entrepris, dans le cadre d'un projet spécial, de recueillir des données sur les flux de ressources financières affectées à des programmes touchant la population et la santé en matière de reproduction et provenant tout à la fois des pays intéressés et de l'aide internationale.

297. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les exposés et les documents de séance du PNUD et du FNUAP, qui avaient été demandés à la deuxième session ordinaire de 1997. Le travail rigoureux accompli par les deux organismes pour mettre en application la formule a été apprécié. On a noté que le PNUD éprouvait des difficultés à calculer le montant de ses ressources affectées à des activités entrant dans le cadre de l'initiative 20 %-20 %. On a formulé l'espoir qu'une mise au point plus précise de la formule 20 %-20 % permettrait de mieux définir les domaines d'activité pouvant entrer dans ce cadre. Une intensification de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods et les autres organismes des Nations Unies a été encouragée. Un complément d'information a été demandé à propos de l'état d'avancement de l'initiative du PNUD à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté. Le représentant de la Norvège a indiqué au Conseil d'administration qu'il était

prévu de tenir dans un pays en développement une réunion de suivi en vue d'examiner l'état d'avancement de l'initiative 20 %-20 % deux ans après son lancement.

298. Une délégation a noté que la formule 20 %-20 % constituait un moyen utile pour faire face aux problèmes sociaux dans les pays bénéficiaires de programmes. Le travail du PNUD a été jugé appréciable, notamment son action visant les problèmes sociaux liés à des programmes d'ajustement structurel. Cette même délégation a fait observer que les pays bénéficiaires de programmes qui avaient contracté des dettes ne disposaient souvent que de ressources limitées à affecter à des programmes sociaux.

299. L'Administrateur assistant a remercié le Conseil d'administration de ses observations. Il a fait état de la collaboration du PNUD avec l'UNICEF et la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative 20 %-20 % . Le PNUD s'employait de concert avec la Banque mondiale à utiliser les nouvelles technologies d'information pour aider les pays bénéficiaires de programmes. À cet égard, une grande conférence sur les techniques des communications serait organisée au Canada en juin 1997. Les problèmes posés par la charge de la dette dans les pays en développement constituaient effectivement des obstacles majeurs à la mise en application de la formule.

300. À l'issue du débat consacré par le Conseil d'administration à l'initiative 20 %-20 %, le Directeur a formulé des observations à propos de trois questions qui avaient été soulevées par les délégations. En réponse à une demande formulée par une délégation, à laquelle s'était jointe une autre, il a informé le Conseil que le FNUAP collaborait déjà avec l'UNICEF à la réalisation de monographies de pays. Répondant à une autre intervention, il a indiqué qu'à son avis, les bilans communs consacrés aux différents pays constitueraient un cadre approprié pour analyser les dépenses relevant de l'initiative 20 %-20 %. Enfin, s'agissant de la nécessité de collaborer avec les institutions de Bretton Woods, il avait le plaisir d'annoncer que le FNUAP et la Banque mondiale s'étaient étroitement concertés à propos des moyens de renforcer leur coopération à l'appui des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction dans les pays en développement.

301. Une délégation a demandé qu'on poursuive l'examen de la question à la troisième session ordinaire de 1997, en vue de préparer la réunion de suivi consacrée à l'initiative 20 %-20 % et de pouvoir examiner les résultats de la manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté, organisée par le PNUD pendant la présente session.

302. Le Président a indiqué que les propositions seraient examinées par le Bureau.

303. Le Conseil d'administration a pris note des rapports de l'Administrateur et du Directeur exécutif sur les allocations de base à l'initiative 20 %-20 % (DP/1997/CRP.19 et DP/FPA/1997/CRP.3).

D. ONUSIDA

304. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a informé le Conseil d'administration que le PNUD avait établi un document d'information sur l'appui et la collaboration apportés par le PNUD au Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), lequel document était à la disposition du Conseil. Il a noté

les progrès appréciables qui avaient été réalisés au cours de la première année complète de fonctionnement du Programme et la détermination du PNUD à collaborer avec l'ONUSIDA et les autres organismes assurant son coparrainage. Il y avait particulièrement lieu de noter la rapidité avec laquelle les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida avaient été constitués au niveau des pays, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. Le PNUD continuerait de déployer des efforts notables pour prêter assistance aux conseillers pour les programmes de pays en leur apportant un appui essentiel, d'ordre administratif et autre, en espèces et en nature. En moyenne, 8 % du temps de travail du personnel du PNUD au niveau des pays avaient été affectés en 1996 à l'appui à l'ONUSIDA et aux activités liées à la lutte contre le VIH. Ce chiffre s'entendait du travail mené dans 20 bureaux de pays, par les agents de coordination du PNUD pour la lutte contre le VIH, qui remplissaient aussi les fonctions d'agent de coordination de l'ONUSIDA. En 1996, les fonds alloués aux activités liées à la lutte contre le VIH recueillant l'appui du PNUD, y compris les contributions au titre de la participation aux coûts versées par la Banque mondiale et les autres donateurs, avaient représenté un montant estimatif compris entre 65 et 70 millions de dollars, dont la majeure partie avait été affectée au niveau des pays, et le solde aux niveaux régional et mondial. Le Directeur du Bureau a exposé plusieurs des activités spécifiques entreprises dans les pays bénéficiaires de programmes, et signalé les réunions et ateliers qu'il était prévu de consacrer à la question. Pour donner suite à une évaluation externe de ses activités régionales dans le domaine de la lutte contre le VIH et du développement en Afrique, le PNUD avait organisé à Dakar, en avril 1997, un atelier dont l'objet était de rechercher un consensus. Cet atelier, qui avait réuni de nombreux participants, avait conclu que les activités régionales avaient représenté une contribution appréciable. Le PNUD avait par ailleurs participé à des activités d'analyse et d'élaboration de programmes, ainsi qu'à des activités de formation, en collaboration avec des organismes bilatéraux et des organisations non gouvernementales. Un projet pilote, qui avait été lancé au Malawi et au Zimbabwe, prévoyait la participation, comme volontaires nationaux des Nations Unies, de personnes porteuses du virus ou atteintes du sida. Les autres activités du PNUD portaient sur les domaines de la collaboration interinstitutions en matière de suivi des résultats, de la formation du personnel d'encadrement et d'exécution, de la diffusion de l'information, et des publications. Les activités futures donneraient suite aux travaux d'élaboration de programme réalisés en collaboration avec les partenaires du PNUD. Le Directeur du Bureau a fait état de certaines difficultés auxquelles avait donné lieu l'affectation des ressources, en raison des différences entre les structures budgétaires des organismes coparrainant l'ONUSIDA. Le PNUD avait affecté un montant compris entre 2 et 3 millions de dollars à l'appui d'activités liées au VIH/sida au niveau mondial et de projets pilotes de dépistage au niveau des pays. Un montant compris entre 5 et 10 millions de dollars était affecté aux activités au niveau régional.

305. Le chef du Service de santé en matière de reproduction de la Division des services techniques et de l'évaluation du FNUAP a fait un bref exposé des efforts déployés par le FNUAP pour inclure dans ses programmes des activités de prévention du VIH/sida. Ces efforts avaient débuté en 1987, lorsque le Fonds avait publié ses premiers principes d'action concernant le VIH/sida. Au cours des 10 années suivantes, le FNUAP avait intensifié son action dans quatre domaines principaux : fourniture et distribution de préservatifs; activités de formation sur le VIH/sida à l'intention des agents d'information et des prestataires de services de santé en matière de reproduction; programmes d'enseignement scolaire et extrascolaire sur le VIH/sida; et diffusion de

renseignements sur le VIH/sida dans le cadre de plus vastes programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

306. Le Chef du Service de santé en matière de reproduction a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la parution de l'édition de 1996 du rapport du FNUAP, AIDS Update, et a exposé un certain nombre d'activités marquantes qui avaient été entreprises en 1996, notamment la participation aux dispositifs des groupes thématiques mis en place par l'ONUSIDA au niveau des pays, plusieurs de ces groupes étant présidés par le représentant du FNUAP. Le FNUAP avait fourni un appui aux activités de prévention du VIH/sida dans 124 pays en 1996, contre 41 en 1991, et il avait apporté une contribution d'environ 20,5 millions de dollars pour des activités de cette nature en 1996. Durant cette même année, le FNUAP avait collaboré avec 115 ONG et avait assuré la fourniture de préservatifs, pour une valeur totale de 4,1 millions de dollars, dans 62 pays.

307. Au niveau mondial, le FNUAP avait renforcé sa collaboration avec l'ONUSIDA, dont il assurait le parrainage conjointement avec d'autres organismes, et il avait prolongé, pour une seconde période de deux ans, le détachement d'un membre de son personnel auprès de l'ONUSIDA. Le Fonds avait récemment approuvé un projet dont il prendrait en charge les coûts conjointement avec l'ONUSIDA, en vue de mettre au point des méthodes pour intégrer les activités de prévention et de maîtrise du VIH/sida aux programmes de santé en matière de reproduction exécutés au niveau des soins de santé primaires. Le Chef du Service de santé en matière de reproduction a conclu son intervention en indiquant que le FNUAP s'était fixé comme objectif de faire en sorte que la prévention du VIH/sida devienne la responsabilité de chacune de ses unités, et il a formulé l'espoir que la lecture du rapport AIDS Update permette de se faire une idée des efforts déployés en ce sens.

308. L'Administratrice du Programme ONUSIDA a indiqué que le Conseil de coordination du Programme avait demandé à l'ONUSIDA de présenter périodiquement des rapports aux organes directeurs des organismes coparrainant le Programme, ainsi qu'au Conseil économique et social. Le rapport de la Directrice exécutive de l'ONUSIDA au Comité de coordination du Programme avait été communiqué au Conseil d'administration. La Directrice exécutive avait en particulier abordé des questions ayant trait aux travaux effectués au niveau des pays par les organismes coparrainant le Programme. À cet égard, les 126 groupes thématiques dont les activités intéressaient 150 pays constituaient le principal mécanisme de coordination au niveau des pays. L'Organisation mondiale de la santé assurait la présidence de la plupart des groupes thématiques, mais le nombre de groupes présidés par le PNUD et le FNUAP avait augmenté. En outre, des conseillers de programmes avaient été détachés par le PNUD et le FNUAP dans les pays où l'ONUSIDA n'avait pas de représentant. Le succès des groupes thématiques dépendait de l'appui administratif et logistique qui leur était apporté, ainsi que de leur accès à des moyens financiers et organisationnels, pour mobiliser des ressources et mener à bien des activités conjointes. En vue d'améliorer ces aspects de l'appui aux groupes thématiques et d'établir des principes directeurs permettant d'exploiter au mieux les moyens déjà en place, l'ONUSIDA avait demandé au PNUD de prendre la direction des opérations, étant donné que cet organisme était celui qui disposait de la plus grande expérience dans le domaine de l'organisation de programmes interinstitutions. La Directrice exécutive a indiqué qu'au niveau mondial, les préparatifs de l'appel de fonds coordonné de 1998-1999 étaient déjà en cours, et que cet appel de fonds devait être lancé en juin 1997. Elle a fait observer que le précédent appel de fonds n'avait pas été très fructueux et qu'un apport de ressources

supplémentaires de la part des institutions coparrainant le Programme serait nécessaire. On espérait que les organismes coparrainant le Programme définiraient plus précisément leurs rôles et leurs approches et qu'ils intégreraient l'action de lutte contre le VIH et le sida à leurs activités essentielles, pour y affecter des ressources au titre de leurs budgets de base. La Directrice exécutive a relevé l'intensification de la coordination concernant des projets spécifiques entrepris dans le cadre de l'ONUSIDA. Des améliorations demeuraient toutefois nécessaires dans de nombreux domaines. Les problèmes qui s'étaient posés à cet égard tenaient au fait que les organismes coparrainant le Programme ne procédaient pas de la même manière pour déléguer des pouvoirs aux représentants au niveau des pays et qu'ils appliquaient des méthodes administratives différentes. La nouveauté de l'ONUSIDA avait aussi contribué à ces problèmes, ainsi qu'une mauvaise compréhension des modalités de son fonctionnement au niveau des pays et de la nature de l'appui devant être apporté au Programme par les organismes assurant son coparrainage. Le Comité de coordination du Programme avait recommandé l'établissement de principes directeurs que les institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et l'ONUSIDA communiqueraient au personnel au niveau des pays afin de préciser quels étaient les contributions et les résultats à attendre de chacun. La Directrice exécutive a souligné que bon nombre de ces problèmes initiaux étaient dus à la nouveauté de l'ONUSIDA, à un manque d'organisation financière, à des différences de pratique entre les organismes coparrainant le Programme et à des appréciations divergentes du fonctionnement de l'ONUSIDA au niveau des pays. Des principes directeurs devraient être communiqués par toutes les parties intéressées à leurs représentants au niveau des pays en vue de préciser quelles étaient les contributions et les résultats à attendre de chacun. En conclusion, la Directrice exécutive a indiqué que le Comité de coordination du Programme avait approuvé le programme de travail de l'ONUSIDA, ainsi qu'un budget se chiffrant à 120 millions de dollars pour les activités de base. La Directrice de l'ONUSIDA prévoyait de faire un exposé au Siège de l'ONU en juin.

309. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont demandé comment la création de l'ONUSIDA avait modifié les travaux du PNUD et du FNUAP. Elles ont aussi demandé quelle était la nature de l'appui apporté à l'ONUSIDA par les organismes coparrainant le Programme et si des directives concernant la collaboration avec l'ONUSIDA avaient été diffusées sur le terrain.

310. L'Administrateur assistant a reconnu que des efforts supplémentaires s'imposaient pour intégrer les activités de lutte contre l'épidémie dans les programmes du PNUD. Il a fait observer que la lourde charge de travail des coordonnateurs résidents, qui avaient eux aussi été touchés par les réductions d'effectifs opérées ces dernières années, risquait d'entraver le bon fonctionnement de certains des groupes thématiques. Néanmoins, le fait qu'un si grand nombre de ces groupes ait été constitué était prometteur. L'Administrateur assistant, rappelant qu'une réduction budgétaire globale de 30 % avait limité les dépenses durant le cycle précédent, a confirmé que les ressources engagées par le PNUD au niveau mondial pouvaient désormais être accrues. Il a souligné l'engagement du PNUD vis-à-vis de l'action de l'ONUSIDA, tout en notant que la définition du rôle et de la portée des activités du PNUD avait soulevé des problèmes lorsque le nouvel organisme avait été créé. Les rôles étaient à présent mieux définis et l'on pouvait escompter, durant les prochaines années, une amélioration de l'action du système des Nations Unies, tout particulièrement en ce qui concernait la portée générale des opérations menées dans plus de 100 pays.

311. La représentante de l'ONUSIDA a remercié le Conseil d'administration de son appui. En réponse à une question, elle a indiqué qu'un appui financier, sous une forme ou une autre, était nécessaire pour le fonctionnement des groupes thématiques. Aucun mécanisme n'avait été établi pour mobiliser des ressources et il fallait donc mettre au point des moyens organisationnels à cet effet. Des consultations se tiendraient sous peu avec le PNUD sur cette question.

312. Le Chef du Service de santé en matière de reproduction a répondu que l'ONUSIDA, même s'il existait depuis seulement un an environ, commençait déjà à influencer de façon positive sur les travaux du FNUAP. Les groupes thématiques sur le VIH/sida qui avaient été mis en place se révélaient être un moyen très utile de renforcer la coordination et la collaboration et d'améliorer le cadre global de l'action menée par le FNUAP à l'appui des programmes nationaux. Au niveau mondial, l'ONUSIDA mettait en place un projet prioritaire visant à recueillir des informations sur les pratiques les plus efficaces, ainsi que des données d'expérience, auprès de toutes les institutions et organismes travaillant dans ce domaine, afin de pouvoir en tirer l'enseignement dans les programmes exécutés au niveau des pays.

313. Les représentants du FNUAP apportaient déjà un appui financier aux groupes thématiques sur le VIH/sida au niveau des pays, et le FNUAP avait décidé d'établir, à l'intention des bureaux de pays, de nouvelles directives concernant les budgets pouvant être affectés à cet appui.

314. Le Vice-Président a souligné l'importance de la question et formulé l'espoir que les contraintes qui pesaient sur les ressources ne compromettent pas les résultats.

315. Le Conseil d'administration a pris note des rapports oraux du PNUD, du FNUAP et de l'ONUSIDA.

E. Tendances démographiques

316. Une délégation a présenté un nouveau graphique du plus haut intérêt, représentant les estimations des tendances démographiques, dans lequel les populations des 30 pays les plus peuplés du monde étaient classées par ordre d'importance, à trois dates différentes (1950, 1996 et 2050). Elle a demandé que ce graphique soit examiné de façon plus détaillée à la troisième session ordinaire de 1997. Les autres délégations ont estimé que les informations contenues dans le graphique étaient très intéressantes mais que des études et examens complémentaires, par les démographes nationaux, s'imposaient avant qu'un examen de fond puisse avoir lieu au Conseil d'administration.

F. Clôture de la session

317. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision suivante :

97/20. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/L.3), tel que modifiés;

Approuvé les rapports sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires de 1997 (DP/1997/6; DP/1997/12);

Adopté son projet de règlement intérieur (DP/1997/13);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1997, telle qu'elle figure à l'annexe du présent document;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. FNUAP : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 : PRIORITÉS DES PROGRAMMES ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1996 sur les priorités des programmes, le bilan statistique et l'aperçu des programmes régionaux (DP/FPA/1997/10, Part I, I/Add.1 et Part II);

Adopté la décision 97/14 du 16 mai 1997 sur l'examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

Prié le Directeur exécutif de réviser le document de séance sur les conséquences de l'insuffisance des ressources pour la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/FPA/1997/CRP.1), et de lui présenter le rapport révisé comme document officiel, à sa troisième session ordinaire de 1997;

POINT 3. FNUAP : ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/1997/10, Part III);

POINT 4. FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001

Adopté la décision 97/11 du 14 mai 1997 sur le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

POINT 5. FNUAP : MODALITÉS DE PROGRAMMATION

Adopté la décision 97/12 du 16 mai 1997 sur les modalités de programmation du FNUAP;

POINT 6. FNUAP : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 97/13 du 16 mai 1997 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 7. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1997/15) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1997/10, Part V) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

POINTS 2 ET 8. CONTRÔLE INTERNE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

Adopté la décision 97/16 du 23 mai 1997 sur la vérification interne des comptes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 8. PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/15 du 23 mai 1997 sur la gestion du changement : PNUD 2001;

Pris acte du rapport de l'Administrateur pour 1996 sur la présentation du rapport, les principales réalisations du programme, l'assistance au peuple palestinien, l'annexe statistique et les rapports du Corps commun d'inspection (DP/1997/16/Add.1, 3, 5 et 8) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1997/16/Add.4) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (DP/1997/16/Add.2) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur les conclusions de la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et des décisions adoptées à cette occasion (DP/1997/L.9).

POINT 9. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour les Comores (DP/CCF/COI/1);

Premier cadre de coopération pour le Lesotho (DP/CCF/LES/1);

Premier cadre de coopération pour la Sierra Leone (DP/CCF/SIL/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la République-Unie de Tanzanie (DP/CCF/URT/1);

Premier cadre de coopération pour la Zambie (DP/CCF/ZAM/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bélarus (DP/CCF/BLR/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour l'Estonie (DP/CCF/EST/1);

Premier cadre de coopération pour la Lituanie (DP/CCF/LIT/1);

III

Premier cadre de coopération pour le Liban (DP/CCF/LEB/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour le Maroc (DP/CCF/MOR/1);

Premier cadre de coopération pour la Tunisie (DP/CCF/TUN/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la République islamique d'Iran (DP/CCF/IRA/1);

POINT 10. PNUD : PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Adopté la décision 97/17 du 23 mai 1997 sur la politique du PNUD en matière de communication et d'information;

POINT 11. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/18 du 23 mai 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 12. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Pris note des informations communiquées sur la dotation en effectifs des bureaux de pays (DP/1997/CRP.14), avec les observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport sur le système appliqué par le PNUD en matière d'obligation redditionnelle (DP/1997/CRP.13);

POINT 13. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Pris acte du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/19 et DP/1997/19/Add.1/Rev.1);

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/19 sur l'assistance à la République démocratique du Congo;

Décidé d'examiner le projet de mandat du Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé figurant dans le document DP/FPA/1997/CRP.5 à la troisième session ordinaire de 1997 (15-19 septembre 1997);

Pris acte des rapports du PNUD et du FNUAP sur les allocations de base à l'initiative 20 %/20 % (DP/1997/CRP.19 et DP/FPA/1997/CRP.3);

Pris note des communications orales présentées par les représentants du PNUD, du FNUAP et d'ONUSIDA sur le programme commun des Nations Unies sur le sida.

23 mai 1997

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité	
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996</p> <p>Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration</p> <p>Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997</p> <p align="center">DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP</p>	
2	Officiel	A		1 journée	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Programmes de pays</p>
3	Officiel	I		1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>
4	Officiel	A		1/2 journée	<p>COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES</p> <p align="center">DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP</p>
5	Officiel	A		1/2 journée	<p>HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS</p> <p>Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes</p> <p align="center">DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD</p>
6	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux</p>	

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
1	CRP	I	1/2 journée	Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
	CRP	I		
	Oral	I		
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = pour suite à donner; CRP = document de séance; I = pour information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2) Officiel	A A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la première session ordinaire de 1997</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 1997</p> <p align="center">DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD</p>
2	Officiel CRP Officiel CRP	A A I I	1 1/2 journée 1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale</p> <p>Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation (96/7)</p> <p>Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)</p> <p>Exécution nationale</p>
3	Officiel	A	1/2 journée	<p>FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plan d'exécution)</p>
4	CRP Oral	A I	 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)</p> <p>Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD</p> <p align="center">DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP</p>
6	Officiel	A	2 journées	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p>
7	Oral CRP CRP Officiel Oral	I I I A I		<p>QUESTIONS DIVERSES, notamment :</p> <p>Rapport sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs</p> <p>Rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social</p> <p>Suite donnée aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM</p> <p>Révision proposée du règlement financier du FNUAP</p> <p>Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP en matière de santé</p>

Abréviations : A = pour suite à donner; CRP = document de séance; I = pour information.

Note : Des consultations officieuses ont été tenues au cours de la session sur la gestion du changement au PNUD.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	A		Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997
	Officiel	A		Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée
DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP				
2	Officiel	I	1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 — Priorités des programmes
		I		— Aperçu statistique
		I		— Aperçu des programmes régionaux
3	Officiel	I	1/2 journée	— Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP				
7	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
2 et 8	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne
DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD				
8	Officiel	A		RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR Présentation par l'Administrateur
	Officiel	A		Principaux résultats du programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)
	Officiel	I		Initiative spéciale pour l'Afrique, menée à l'échelle du système des Nations Unies
	Officiel	I	2 1/2 journées ^a	Assistance au peuple palestinien
	Officiel	I		Évaluation
	Officiel + CRP	A		Gestion du changement
	Officiel	I		Rapport du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		Annexe statistique
	CRP	I		

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I	1 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13	Officiel	A		BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES : Le PNUD et le FNUAP et l'initiative 20 %/20 %; rapport oral sur l'ONUSIDA

Abréviations : A = pour suite à donner; CRP = document de séance; I = pour information.

^a Dont une journée consacrée à une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté (mardi 20 mai 1997).

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Décisions adoptées à la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
	Officiel	I		DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD GESTION DU CHANGEMENT AU PNUD Plan d'exécution actualisé (97/15)
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4), y compris coût détaillé des publications et de leur distribution (96/22); critères concernant la dotation en effectifs des bureaux de pays et gestion du changement (97/15)
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996 Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériels
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : rapport du CCQAB sur l'UNOPS CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
		A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale Version révisée du cadre de coopération mondiale (97/5)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	MOBILISATION DE RESSOURCES PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				État d'exécution sur le plan financier des programmes de pays
8				QUESTIONS DIVERSES
				Mandat du Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé

Abréviations : A = pour suite à donner; CRP = document de séance; I = pour information.

Note : Les résultats des visites sur le terrain seront examinés dans le cadre de consultations officielles tenues durant la session.

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 15 au 19 septembre 1997

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président, M. Hans Lundborg (Suède), a ouvert la session. Une minute de silence a été observée à la mémoire de M. Lukabu Khabouji N'Zaji, Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a rappelé que le Bureau avait tenu trois réunions : en marge de la session de fonds de 1997 du Conseil économique et social, le 2 septembre 1997, et le 15 septembre 1997. À ces réunions, le Bureau avait examiné les résultats de la session annuelle de 1997 et les missions de visite dépêchées sur le terrain par le Conseil d'administration au cours de l'année. Le Bureau avait également examiné l'ordre du jour de la troisième session ordinaire et fait diverses propositions concernant le plan de travail, qui avait été présenté à la réunion officieuse précédant la session le 3 septembre 1997 et révisé sur la base des conclusions de cette réunion. Il s'agissait notamment du report de l'examen des six programmes de pays du FNUAP à la première session ordinaire de 1998. L'ordre du jour prévu pour la troisième session ordinaire étant extrêmement chargé, il était possible que tous les points ne soient pas traités. Il a été demandé aux orateurs d'être le plus brefs possible.

Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail

2. La Secrétaire du Conseil a présenté l'ordre du jour provisoire et le plan de travail, contenus dans le document DP/1997/L.4/Rev.1. Elle a fait observer que les documents de la session avaient été envoyés à la mission permanente de chaque membre du Conseil. En outre, un jeu complet de documents avait été fourni à chaque membre du Conseil le premier jour de la session. Toutefois, étant donné que le nombre de documents disponibles à chaque session était limité, il serait mis fin à cette pratique à l'avenir. Des instructions ont été données à la session pour ce qui est d'accéder aux documents sur Internet.

3. Le plan de travail de la session avait été révisé pour tenir compte des débats qui ont eu lieu à la réunion officieuse préalable. Certains des points, qui ne seraient pas examinés à la session et qui n'appelaient pas de décision du Conseil d'administration, pourraient être traités à la réunion officieuse du 9 octobre 1997. L'examen des programmes de pays du FNUAP avait été reporté à la première session ordinaire de 1998, mesure qui n'aurait aucune incidence sur la programmation. Conformément à la décision 96/7 du Conseil d'administration, le Secrétariat a reçu des demandes en vue de l'examen des premiers cadres de coopération pour les pays suivants : Angola (DP/CCF/ANG/1); Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1); Cambodge (DP/CCF/CMB/1); Nigéria (DP/CCF/NIR/1); Pakistan (DP/CCF/PAK/1); Pérou (DP/CCF/PER/1); Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1); Yougoslavie (DP/CCF/YUG/1) et Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1). Des réunions officieuses sur les questions financières et budgétaires et le programme de microcrédit du PNUD, ainsi qu'avec les représentants résidents du PNUD, étaient prévus pendant la session. À la demande du Comité administratif de coordination, la déclaration sur l'accès universel à des services fondamentaux de communication et d'information, adoptée par le Comité en avril 1997, avait été distribuée aux membres du Conseil d'administration.

4. La délégation chinoise, dont le pays est l'un des six pays pour lesquels des projets de programme du FNUAP figurent à l'ordre du jour de la session, s'est dite surprise qu'à la réunion officieuse précédant la session, il ait été décidé de recommander le report de l'examen des programmes de pays du FNUAP. Elle estimait que le nombre élevé de points à l'ordre du jour n'était pas suffisant pour justifier ce report. Toutefois, la délégation était disposée à

approuver le plan de travail provisoire révisé si le secrétariat du FNUAP précisait que le fait de retarder l'examen par le Conseil d'administration des programmes de pays du FNUAP n'aurait pas d'incidence sur l'exécution de ces programmes, et en particulier sur le calendrier proposé à cette fin.

5. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et administration) a remercié la délégation chinoise pour ses observations et a informé le Conseil que cinq des six programmes de pays proposés devaient commencer en 1998 et l'autre en 1997. Le Fonds s'attacherait, dans les limites de ses ressources, à garantir l'exécution des six programmes et ferait en sorte qu'ils ne soient aucunement compromis.

6. Le Président a remercié la délégation pour sa coopération et a indiqué que le Bureau avait fait sa recommandation après avoir reçu l'assurance voulue du secrétariat du FNUAP.

7. Une délégation a indiqué que l'examen des 86 cadres de coopération de pays, dont est saisi le Conseil au titre du débat consacré au PNUD, devrait être plus équitablement réparti entre les sessions du Conseil. Une autre a indiqué que plusieurs cadres de coopération et certains documents avaient été publiés en retard dans les autres langues que la langue d'origine. À cet égard, le cadre de coopération mondiale révisé (DP/GCF/1/Rev.1) ayant été publié tardivement, son examen pourrait être reporté à la première session ordinaire de 1998.

8. La Secrétaire du Conseil a indiqué que le budget du PNUD avait été établi sous une nouvelle présentation, ce qui avait occasionné un retard de quelques jours. La plupart des cadres de coopération ont été publiés à temps, mais il revenait au Conseil de décider s'il fallait examiner ceux qui ont été publiés après le délai imparti. Il fallait tenir compte de la grande quantité de documents traités par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence pendant l'été.

9. Le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour de la session publié sous la cote DP/1997/L.4/Rev.1, tel qu'amendé.

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au PNUD

Point 2. PNUD : Gestion du changement

Point 3. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 4. Ressources et stratégie de financement

Point 5. UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives

Point 6. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Débat consacré au FNUAP

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 8. Mobilisation de ressources

Point 9. Programme de pays et questions connexes (reporté à la première session ordinaire de 1998)

Point 10. Questions diverses

10. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail révisé distribué à la session, étant entendu que, si le temps consacré aux travaux de la session était insuffisant, les points prévus pour le vendredi 19 septembre 1997 seraient traités à une réunion officieuse le 9 octobre 1997.

11. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la session annuelle de 1997, tel que publié sous la cote DP/1997/21.

Projet de plan de travail pour 1998

12. La Secrétaire a présenté le projet de plan de travail pour 1998, publié sous la cote DP/1997/CRP.21. Elle a appelé l'attention du Conseil sur le fait qu'il fallait s'efforcer de consacrer la première session ordinaire aux questions relatives au PNUD et la deuxième aux questions relatives au FNUAP. Le document sur la stratégie de financement (DP/1997/CRP.23) distribué à la présente session serait examiné à la réunion officieuse du Conseil qui se tiendrait plus tard en 1997 et où serait également présenté le modèle de partage des coûts en Amérique latine. Le Conseil examinerait le point relatif aux Volontaires des Nations Unies à sa session annuelle de 1998.

13. Un intervenant a demandé que le document sur les ressources de base à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1998 soit considéré comme un "point à examiner" plutôt qu'un "point d'information". Un autre représentant a estimé que le point sur l'évaluation pouvait être examiné à la deuxième session ordinaire de 1998 de façon à alléger l'ordre du jour de la session annuelle. Une délégation a demandé une liste des examens à mi-parcours prévus en 1998 et 1999. Une autre délégation a proposé qu'un rapport conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF soit présenté au Conseil économique et social au lieu de trois rapports distincts. Un autre intervenant a souligné que le PNUD et le FNUAP devaient présenter tout au long de l'année les évaluations qu'ils effectuaient.

14. Plusieurs délégations se sont dites favorables à une plus grande souplesse dans la programmation des sessions du Conseil, y compris la tenue d'une réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, afin de permettre un échange de vues sur l'incidence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les fonds et programmes.

15. La Secrétaire a fait observer que le projet de plan de travail pour 1998 (CP/1997/CRP.21) serait révisé en tenant compte des décisions prises et des observations faites à la présente session.

16. Le Conseil d'administration a pris note du projet de programme de travail pour 1998 (DP/1997/CRP.21), avec les observations y relatives.

17. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1998, tel qu'il a été modifié, y compris une réunion commune avec le Conseil d'administration de l'UNICEF.

Déclaration de l'Administrateur

18. Dans sa déclaration liminaire, l'Administrateur a informé le Conseil d'administration que les principaux points relatifs au PNUD qui seraient examinés comprendraient : la situation financière en 1996; le budget de l'exercice biennal 1998-1999; les ressources et la stratégie de financement; la gestion du changement (PNUD 2001); et les cadres de coopération de pays, le cadre de coopération régional pour les États arabes et le cadre de coopération mondial. Une mise à jour orale concernant la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège serait faite dans la semaine. L'Administration a ensuite donné un aperçu des faits marquants intervenus depuis la session annuelle du Conseil, y compris les résultats attendus du Groupe des Nations Unies pour le développement, que le Secrétaire général a définis dans sa deuxième série de propositions de réforme.

19. En engageant le débat, l'Administrateur a indiqué au Conseil dans quelle mesure l'exécution des programmes s'était améliorée, comment le PNUD envisageait d'appliquer la décision 97/15 du Conseil d'administration et la réforme de l'Organisation des Nations Unies annoncée par le Secrétaire général avec un budget qui n'a pas augmenté en valeur réelle pour 1998-1999 et les mesures que le PNUD envisageait de prendre pour se doter d'une stratégie de financement plus durable. Il a souligné l'essor des activités du PNUD dans les pays et les moyens par lesquels le PNUD jouait un rôle décisif dans les pays en développement. Toutefois, a-t-il noté, juste au moment où le PNUD jouait un rôle moteur dans l'application de réformes sans précédent au niveau de l'ONU et du PNUD, au moment où les bureaux de pays exécutaient des programmes plus recentrés ayant plus d'impact, au moment où le PNUD pouvait contribuer davantage à améliorer les conditions de vie des pauvres, l'Organisation se heurtait à une réduction fragilisante des contributions de base, et cela malgré les engagements pris par les donateurs d'accroître l'aide publique au développement et de mieux seconder l'Organisation des Nations Unies dans son action de développement. L'Administrateur était déterminé à diriger un organisme qui améliore réellement la vie des pauvres; or, cet organisme était de plus en plus compromis. Il espérait que le Conseil et les donateurs appuieraient les efforts du PNUD, en tenant compte des engagements précédents et en assumant une plus grande responsabilité pour la santé et le succès de ce qui était une organisation unique en son genre.

20. Plusieurs délégations ont qualifié la déclaration de l'Administrateur de contribution importante aux travaux du Conseil d'administration. Certaines délégations ont souligné les incertitudes associées à un financement du PNUD par des contributions volontaires. Les décideurs devraient s'engager davantage, y compris par le biais de différents mécanismes de financement à long terme. Selon de nombreux intervenants, la situation actuelle devait être inversée, en particulier compte tenu des changements institutionnels déjà introduits par le PNUD. Un intervenant a souligné le fait que le PNUD avait déjà procédé à des réductions substantielles de ses effectifs au cours des dernières années et qu'il ne pouvait donc faire davantage. Sa délégation allait probablement accroître sa contribution en 1998. Bien qu'il soit souhaitable de disposer de sources de financement plus prévisibles, certains intervenants ont souligné qu'il fallait un échange de vues franc sur les problèmes soulevés par les donateurs ainsi qu'un recadrage plus poussé des programmes. Il fallait disposer de plus d'informations sur les succès, accorder plus d'attention au suivi et à l'évaluation et mieux définir l'avantage comparatif du PNUD. L'impact et la visibilité étaient des éléments essentiels. Certains intervenants attendaient

avec intérêt un débat utile lors de l'atelier sur le recentrage des priorités prévu le 22 septembre 1997.

21. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que du fait de la baisse des contributions, il avait fallu étaler les programmes initialement prévus pour une période de trois ans, de 1997 à 1999, sur une période de quatre ans allant jusqu'à 2000. Les partenariats au niveau des pays pourraient aider le PNUD à obtenir davantage de ressources financières grâce à des contributions supplémentaires autres que les ressources de base. Le PNUD avait obtenu de bons résultats en matière de financement par rapport à certaines autres institutions multilatérales bien qu'il fût défavorisé par rapport aux organisations financées par des contributions au titre d'obligations conventionnelles ou par des systèmes d'annonce de contributions à long terme. Le montant total des ressources gérées par le PNUD a atteint un niveau record de 2,4 milliards de dollars, dont les ressources de base n'ont représenté qu'environ un tiers. Le PNUD a remporté de nombreux succès et la rationalisation de ses travaux avait considérablement progressé. Cependant, les énormes coupes budgétaires qu'avaient connues les pays du G-7 avaient compromis le financement du PNUD. Ainsi, le faible niveau des ressources de base ne tenait pas à des doutes sur les résultats obtenus par le PNUD. Au contraire, le PNUD avait répondu rapidement et convenablement aux besoins de développement actuels grâce à son réseau de bureaux de pays. La question qui se posait était de savoir comment l'Organisation des Nations Unies pourrait demeurer une grande institution de développement dans le monde d'aujourd'hui; si elle ne le pouvait pas, elle ne pourrait oeuvrer durablement à d'autres fins.

22. Selon un intervenant, le dialogue était utile et devait être encouragé. La situation était assez grave étant donné que d'autres réductions pouvaient fort bien avoir lieu. Le Conseil d'administration a achevé un examen minutieux du fonctionnement du PNUD et avait notamment adopté la décision 97/15 relative à la gestion du changement. Le changement devait se poursuivre, le Conseil en assumant notamment une plus grande responsabilité. Il fallait réformer le financement du PNUD en profondeur.

23. Le Président a fait observer que certains pays donateurs avaient également tenu compte de leur contribution à la Commission européenne.

24. L'Administrateur a réaffirmé que le PNUD améliorait son efficacité et s'acquittait de ses mandats. Le système était en cours de changement, ce qui permettait à l'Organisation des Nations Unies de regagner un rôle majeur dans l'action de développement. Le rôle joué par les donateurs et les membres du Conseil d'administration dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies était donc déterminant. Il a été demandé aux gouvernements qui avaient fait savoir qu'ils pourraient réduire leur apport financier au PNUD de revoir leur position.

II. GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD

25. L'Administrateur a fait une déclaration devant le Conseil d'administration au sujet des progrès réalisés par le PNUD dans sa gestion du changement, conformément à la décision 97/15. Le document de séance DP/1997/CRP.22 présentait une version actualisée du plan d'exécution du changement qui avait été soumis au Conseil à sa session annuelle de 1997 sous la cote DP/1997/CRP.16. Près de 70 représentants résidents du PNUD avaient été informés, lors de réunions régionales, des conséquences de cette décision du Conseil. Les rôles respectifs des représentants résidents du PNUD et des coordonnateurs résidents des Nations Unies avaient été clairement définis. En ce qui concernait l'appui qu'ils apportaient au système des Nations Unies et à leurs propres programmes, les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient deux rôles à jouer. L'Administration a expliqué que le PNUD était aussi chargé d'administrer le système des coordonnateurs résidents. Les représentants résidents avaient été informés des mesures tendant à renforcer la responsabilisation ainsi que du nouveau rôle de contrôle attribué aux services du siège. Des indicateurs précis seraient utilisés en 1998 pour mesurer l'impact des programmes, l'efficacité de la gestion, la responsabilisation du personnel et les relations avec les partenaires du développement. Des réunions régionales sur la gestion du changement avaient examiné les moyens de transformer les bureaux de pays en centres de développement pour répondre aux besoins des pays.

26. Le plan d'exécution actualisé figurant dans le document DP/1997/CRP.22 traitait du choix et de la désignation des nouveaux dirigeants et présentait le nouvel organigramme de l'Organisation. Il faisait aussi état des nouvelles mesures, à savoir la suppression de la distinction formelle entre la catégorie des agents des services généraux et celle des administrateurs, l'élaboration d'un programme de réunions amélioré, l'établissement de la stratégie de lancement des centres d'information sous-régionaux et les dispositions devant permettre aux représentants résidents de participer aux réunions du Comité exécutif deux fois par an.

27. L'Administrateur a indiqué que M. Walter Franco, le responsable du processus de changement, avait été nommé à un nouveau poste, celui de représentant résident du PNUD au Brésil. M. Jan Mattson avait pris ses fonctions d'Administrateur assistant et de Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, qui était chargé d'établir le plan d'organisation, de veiller à la bonne utilisation des ressources matérielles et humaines et de coordonner, de contrôler et de suivre les initiatives pour le changement.

28. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources s'est présenté au Conseil d'administration, expliquant qu'il avait fait partie du Comité de la gestion du changement et de l'Équipe de transition créés par l'Administrateur en 1993, et a fait état du vif intérêt que suscitait le processus de changement chez ses collègues des bureaux de pays. Les réunions régionales à l'intention des représentants résidents d'Asie et du Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes avaient été l'occasion d'échanger des vues. L'Administrateur assistant a salué le travail accompli par tous ceux qui avaient participé à la réorganisation, dont l'un des éléments essentiels consistait à s'assurer que les changements effectués au siège amélioreraient les services dispensés aux bureaux de pays et donnaient une plus grande autonomie à ces derniers. Un guide des meilleures pratiques suivies par les bureaux de pays était en préparation. Ceux-ci contrôleraient les

changements au niveau local et seraient tenus informés de leurs résultats par le siège. On comptait aussi sur l'appui et les directives du Conseil d'administration. Le but ultime était de servir les pays et d'éliminer la pauvreté.

29. Un intervenant a loué la qualité et la présentation du document de séance et demandé au PNUD d'utiliser des indicateurs qui soient aussi bien quantitatifs que qualitatifs pour mesurer les changements. Un autre intervenant a rappelé qu'il fallait que la documentation soit disponible bien avant les séances. Plusieurs délégations ont suggéré que le Conseil d'administration tienne des réunions officieuses sur la gestion du changement à l'automne et invite les représentants résidents de passage à New York à y participer.

30. L'Administrateur a déclaré qu'il serait tenu compte du changement dans les relations entretenues avec les bureaux et, par l'intermédiaire des directeurs de bureaux régionaux, avec les représentants résidents. Il a convenu que les indicateurs quantitatifs avaient leur importance. Il a indiqué qu'un mémorandum fournissant des précisions sur la nouvelle structure du PNUD allait être publié. La plupart des changements seraient financés par le budget ordinaire, les autres par des fonds extrabudgétaires.

31. Le Président a informé le Conseil d'administration que des réunions d'information officieuses sur la question se tiendraient au cours des prochains mois.

32. Le Conseil d'administration a pris acte du contenu du document de séance consacré à la gestion du changement (DP/1997/CRP.22).

III. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

33. Pour examiner ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/23) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31).

34. L'Administrateur a présenté le point à l'examen en rappelant que c'était la première fois que le budget était présenté sous sa nouvelle forme harmonisée, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration au point 5 de sa décision 97/6. Il a précisé que la nouvelle présentation du budget, qui avait été mise au point avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avait nécessité un travail considérable et qu'il espérait que le Conseil y verrait un progrès. Il a poursuivi en disant que la nouvelle présentation du budget et la prise en compte des éléments du changement avaient naturellement compliqué la comparaison du projet de budget avec le budget de 1996-1997 initialement approuvé et qu'il espérait que l'annexe spéciale du document l'avait au contraire facilitée. Il a également fait observer que le projet de budget donnait suite aux décisions prises par le Secrétaire général dans ses programmes de réforme I et II.

35. Pour ce qui était du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, l'Administrateur a précisé que, conformément à l'ébauche de stratégie présentée au Conseil d'administration à sa session ordinaire de 1997, il ne prévoyait aucune croissance réelle. Si l'on tenait compte des prévisions de recettes, en effet, le budget 1998-1999 ne s'écarterait pas de plus de 2 % en termes réels du montant net approuvé pour 1996-1997, c'est-à-dire très près d'un budget à croissance nulle en termes nominaux. Mais le nouveau budget n'avait pas été conçu pour maintenir le statu quo et c'était pourquoi il contenait de nombreux éléments du processus de changement (restructuration de fond de l'organigramme et nouveau réaménagement des ressources au niveau des pays, notamment). Le nouveau budget correspondait au nouveau PNUD et lui donnait les moyens d'obtenir de bons résultats pendant le nouvel exercice biennal.

36. L'Administrateur a ensuite exposé les grands principes qui régissent le changement, tels qu'ils sont reflétés dans le projet de budget, à savoir : a) la décentralisation des capacités opérationnelles et techniques aux niveaux des sous-régions et des pays; b) le contrôle administratif, avec examens et rapports a posteriori; c) la redéfinition des méthodes administratives – celles relatives aux finances, aux ressources humaines et à l'information, notamment – en vue de donner une large délégation de pouvoirs aux bureaux de pays et de leur fournir des informations administratives sans retard; et d) la redéfinition du rôle du siège, axé sur des fonctions stratégiques.

37. L'Administrateur était conscient que le projet de budget avait pour effet d'accroître la part relative des ressources destinées à financer le budget d'appui biennal et a rappelé que cet accroissement était nécessaire parce que les contributions volontaires n'avaient pas atteint les objectifs fixés par le Conseil d'administration dans sa décision 95/23. De nouvelles compressions budgétaires dictées par des considérations financières à court terme auraient pour le PNUD des conséquences à long terme néfastes et irréversibles. Comme le Conseil d'administration le savait, en effet, le PNUD venait de connaître six années de compressions d'effectifs qui avaient créé beaucoup de tension, pris

beaucoup de temps et miné le moral du personnel et les capacités de l'organisation.

38. L'Administrateur a ensuite expliqué au Conseil d'administration pourquoi, à son avis, de nouvelles réductions budgétaires n'étaient pas recommandées. Premièrement, la majeure partie de l'enveloppe budgétaire proposée devait servir à financer les dépenses de personnel, dont la plupart des effectifs étaient répartis dans les bureaux de pays. Il était impératif de reconnaître que les modifications profondes qui avaient été récemment apportées aux programmes faisaient désormais du PNUD un prestataire de services spécialisés, et non plus un bailleur de fonds, et exigeaient qu'il ait une plus grande intensité de main-d'oeuvre. Plus que jamais, son personnel était ce qu'il avait de plus précieux à offrir aux pays et était difficilement remplaçable.

39. Deuxièmement, l'Administrateur a indiqué que les réductions d'effectifs auxquelles il avait été procédé ces six dernières années avaient dépassé les limites du "dégraissage" et atteint les forces vives du Programme, qui se trouvait affaibli à de nombreux égards. Des économies d'échelle avaient bien été réalisées dans l'exécution des programmes mais le PNUD avait atteint un point où il ne pouvait plus comprimer ses dépenses administratives sans remettre en cause sa raison d'être. S'il continuait à le faire, il compromettrait l'exécution de ses programmes et activités de base et donc ses chances de succès.

40. Troisièmement, l'Administrateur a souligné l'importance des changements que le programme PNUD 2001 avait apportés aux programmes de pays et au PNUD lui-même. Ces changements étaient profonds et exigeaient que l'organisation leur prête la plus grande attention tout en poursuivant ses activités habituelles. Dans ce contexte, ni l'administration ni le personnel dans son ensemble ne pouvaient faire face à deux autres années de réductions d'effectifs tout en continuant à exercer leurs fonctions habituelles et à se préoccuper de l'exécution des réformes. Le Programme avait besoin d'une période de répit pour assimiler et mener à bien les changements et les réformes de fond entrepris ces dernières années.

41. Quatrièmement, en cas de nouvelles réductions d'effectifs, le PNUD risquait fort de ne plus pouvoir administrer son réseau de bureaux de pays, ce qui compromettrait gravement l'appui que ce réseau lui permettait d'apporter aux activités opérationnelles du système des Nations Unies et, en particulier, au système des coordonnateurs résidents. La nouvelle étude dont il était question dans le document indiquait que la part de la charge de travail des bureaux de pays qu'exigeait cet appui était passée de 29 % à 34 %.

42. L'Administrateur a fait observer que le PNUD ne pouvait s'acquitter des tâches qui lui incombait en ce qui concernait le système de coordonnateurs résidents s'il ne disposait pas des moyens financiers voulus. L'Assemblée générale avait à plusieurs reprises affirmé qu'en règle générale, les représentants résidents du PNUD devaient faire office de coordonnateurs résidents des Nations Unies et, au besoin, de coordonnateurs de l'aide humanitaire des Nations Unies. Le double programme de réformes récemment annoncé par le Secrétaire général prévoyait que le PNUD continuerait à financer et à gérer le système des coordonnateurs résidents et que ces derniers, en qualité de chef de l'équipe des Nations Unies dans le pays, se verraient confier des responsabilités accrues. Le PNUD était appelé à jouer un rôle de plus en plus indispensable en matière de coordination, d'intégration et de synthèse et, s'il ne pouvait s'en acquitter, toutes les activités de développement du système

des Nations Unies en pâtiraient. Il fallait, pour que le réseau des représentants ou coordonnateurs résidents puisse exercer ses responsabilités, qu'il couvre le plus grand nombre de pays possible, conformément au principe d'universalité qui fondait l'action des Nations Unies.

43. L'Administrateur a fait également observer qu'il était difficile de prévoir l'évolution de l'aide publique au développement (APD) et, donc, des ressources ordinaires du PNUD et qu'il fallait en conséquence élaborer une stratégie de financement viable à terme. L'APD, actuellement en baisse, pouvait s'accroître à nouveau, auquel cas on serait amené à regretter d'avoir sacrifié de précieuses ressources humaines pour se conformer à un scénario à court terme.

L'Administrateur a toutefois reconnu que si l'APD continuait à décliner, les ressources ordinaires diminueraient à nouveau, ce qui obligerait à procéder à de nouvelles compressions d'effectifs. De telles compressions auraient des répercussions sur la nature même des travaux du PNUD, en ce qui concernait non seulement ses programmes mais aussi les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. On pourrait continuer à réaliser des gains d'efficacité mais il viendrait un moment où cette possibilité ferait défaut et où il faudrait déclarer forfait.

44. Quant aux ressources autres que les ressources de base, l'Administrateur a indiqué qu'il était prévu qu'elles continuent à croître et qu'il continuerait à suivre de près la proportion de ces ressources par rapport aux ressources de base. La question serait abordée à la première session ordinaire de 1998.

45. L'Administrateur a ensuite brièvement résumé les propositions du projet de budget relatives aux recettes et l'incidence qu'elles avaient sur le montant net des ouvertures de crédit. Le PNUD continuerait à chercher à accroître substantiellement ses recettes en incitant les gouvernements à verser des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Dans le même ordre d'idées, il a proposé un nouveau moyen de couvrir les déficits. Les moyens existants consistaient à présenter d'une manière plus appropriée le remboursement, aux fonctionnaires, des impôts sur leur traitement qu'ils versent à leur pays et à ouvrir une nouvelle ligne de recettes pour équilibrer le budget brut du Programme des Volontaires des Nations Unies.

46. Se référant à certains des points soulevés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son rapport (DP/1997/31), l'Administrateur s'est à nouveau félicité des discussions franches et constructives que le PNUD avait eues avec le Comité. En ce qui concernait la situation générale des ressources, il a renvoyé aux observations qu'il avait faites précédemment sur la question. S'agissant de l'appui apporté par le PNUD aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, il s'est dit convaincu que les résultats des études entreprises par le Programme étaient réalistes.

47. Pour ce qui était, comme le CCQAB l'avait recommandé, de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, eu égard à l'importance de la restructuration, de la décentralisation et de la délégation de pouvoir aux bureaux extérieurs qui avaient eu lieu, l'Administrateur a souligné que ce nombre était justifié, compte tenu de l'importance des responsabilités qui incombaient aux titulaires des postes concernés, et a précisé que l'exécution du processus de changement avait confirmé la nécessité de le maintenir. Il a en outre ajouté qu'il était logique qu'il y ait des fonctionnaires de rang élevé au siège dans la mesure où celui-ci était désormais chargé d'importantes fonctions stratégiques et de supervision. En outre, les effectifs du siège ayant été précédemment

considérablement réduits, les responsabilités se répartissaient entre un nombre plus réduit de fonctionnaires.

48. Pour ce qui était de la recommandation faite par le CCQAB de conserver le même nombre de directeurs de bureaux régionaux, l'Administrateur a renvoyé aux observations qu'il avait faites sur la question devant le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997, en précisant qu'il était entièrement disposé à continuer à examiner ce point au cours de la session.

Résumé des débats

49. De nombreuses délégations ont exprimé leurs remerciements à l'Administrateur pour sa déclaration. Se félicitant de la nouvelle présentation harmonisée du budget, plusieurs délégations l'ont félicité d'avoir élaboré le document du budget de manière claire et transparente. Elles apprécient également l'introduction du processus de changement dans le budget. Plusieurs délégations ont déclaré que la mise en oeuvre de ce processus était la condition de la viabilité de l'organisation. Elles ont également noté avec satisfaction qu'une partie des ressources du siège avait été affectée aux bureaux extérieurs.

50. De nombreuses délégations se sont rangées à l'avis de l'Administrateur, selon lequel le PNUD ne devrait pas procéder à de nouvelles compressions budgétaires, puisqu'il en avait déjà connu plusieurs. Certaines ont exprimé leur préoccupation quant au maintien de la capacité actuelle du PNUD au cas où de nouvelles compressions seraient opérées. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la proposition de l'Administrateur visant à maintenir une croissance du budget net proche de zéro en valeur réelle. Certaines ont exprimé leur préoccupation au sujet de la croissance de 7 % du budget brut. Une délégation a exprimé sa préoccupation quant au caractère hypothétique de l'augmentation prévue des recettes. Elle déplorait en particulier que, malgré la diminution des contributions prévues par l'organisation, l'Administrateur n'aurait pas envisagé de maintenir une croissance zéro du budget au titre des dépenses d'administration, et ce afin de permettre d'affecter des ressources aussi importantes que possible aux programmes.

51. Certaines délégations ont souligné l'importance du rôle joué par le PNUD et se sont déclarées préoccupées par le fait que de nouvelles compressions budgétaires pourraient avoir des incidences négatives pour l'organisation. D'autres ont fait valoir que toute nouvelle compression devrait être examinée dans le cadre du processus de réforme entrepris par l'ONU.

52. Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation face à l'augmentation des dépenses d'administration et souligné que ces dépenses devaient être maintenues à un niveau aussi bas que possible. Quelques délégations ont proposé que le PNUD envisage de fermer certains de ses bureaux extérieurs.

53. Un certain nombre de délégations ont indiqué que, comme l'avait fait remarquer le CCQAB, la décision d'affecter 29 % des ressources totales au budget ordinaire n'était pas conforme aux dispositions de la décision 95/23 du Conseil d'administration, qui stipulait que cette proportion devait être de 24,1 %. Une délégation a fait remarquer que le texte de la décision susmentionnée avait été arrêté à une période où les prévisions de recettes étaient encourageantes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, et que le Conseil d'administration devait en tenir compte.

54. Certaines délégations ont déclaré que le PNUD avait fait tout son possible pour réduire ses dépenses et y était parvenu. Il ne pouvait cependant pas continuer à réduire son budget sans que cela ait, au bout du compte, des incidences sur ses capacités. À cet égard, des délégations ont demandé de quelle façon le Conseil d'administration pouvait aider le PNUD à améliorer l'état de ses ressources.

55. Une délégation a demandé des précisions sur les frais afférents à la mise en oeuvre de PNUD 2001. Une autre a demandé quelles seraient les incidences des économies réalisées par le PNUD en matière de coûts salariaux, comme suite aux cessations de service intervenues les dernières années.

56. Une délégation a demandé ce qui justifiait l'existence de 45 bureaux extérieurs dans les pays où le montant des ressources de base affectées aux programmes était inférieur à 3 millions de dollars. Elle a en outre fait valoir que ces bureaux devaient être remplacés par une présence au niveau régional et a proposé que le PNUD envisage un remaniement du réseau des bureaux extérieurs.

57. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les dépenses d'appui aux programmes financés par des ressources autres que les ressources de base étaient imputées sur les ressources ordinaires, en particulier dans la région de l'Amérique latine. Elle partageait l'avis du CCQAB selon lequel les programmes financés par des ressources autres que les ressources de base devaient couvrir leurs propres dépenses.

58. Certaines délégations désiraient savoir si les programmes du PNUD financés par des ressources autres que les ressources ordinaires avaient leur place dans le cadre du développement humain durable, et se demandaient si le PNUD devait participer à des activités isolées de ce type. Elles attendaient avec intérêt les débats qui devaient se tenir à ce sujet à la première session ordinaire de 1998. Une délégation a dit qu'il était essentiel de mobiliser des ressources par le biais du partage des coûts.

59. Certaines délégations se sont félicitées de la décision tendant à affecter davantage de ressources aux bureaux extérieurs et de la création de centres de contact sous-régionaux. Elles ont noté avec satisfaction que le personnel de tous les bureaux extérieurs était à présent traité sur un pied d'égalité. Certaines délégations ont exprimé leurs préoccupations concernant la réduction des effectifs en Afrique et dans les pays arabes, alors que ceux de la région de l'Europe et de la CEI avaient été renforcés. Une délégation a indiqué qu'elle suivrait avec attention la question de la réduction des effectifs en Afrique. Une autre délégation a rappelé que l'Organisation des Nations Unies avait pris la décision d'accorder la priorité au développement de l'Afrique, décision qui avait obtenu un large soutien.

60. Certaines délégations se sont félicitées de l'action du PNUD dans la région de l'Europe et de la CEI et se sont prononcées pour un renforcement des effectifs qui y sont affectés, sur la base d'une comparaison des effectifs des bureaux extérieurs de la région et des effectifs affectés aux programmes menés dans d'autres régions.

61. Certaines délégations ont fait référence à une recommandation du CCQAB qui stipulait que les postes de chef de bureau régional devaient tous se voir attribuer la même classe, conformément à la décision 71/14 [voir document E/4954, par. 52 b)]. Elles ont par conséquent demandé à l'Administrateur de

prendre une décision concernant la classe attribuée au chef du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

62. Certaines délégations ont souscrit aux propositions de l'Administrateur concernant le soutien aux activités opérationnelles des Nations Unies. Certaines estimaient que les autres institutions des Nations Unies bénéficiant de ce soutien devaient en assurer ensemble le financement, y compris les dépenses relatives au système des coordonnateurs résidents. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'augmentation des coûts afférents au soutien aux activités opérationnelles des Nations Unies.

63. Une délégation a observé que le budget se distinguait par sa prudence et son réalisme et l'a qualifié de modeste. Une autre a noté que l'Administrateur restait optimiste quant à l'augmentation du montant de l'aide publique au développement (APD). À cet égard, de nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de débattre de la stratégie de financement.

64. Quelques délégations ont dit qu'il fallait faire preuve de discernement lors de l'adoption du budget et que l'état général des ressources du PNUD devrait être réexaminé en 1998.

65. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la mise en place des centres de contact sous-régionaux signifiait un alourdissement des structures, au moment où la situation sur le plan des ressources était contraignante. Certaines délégations estimaient en outre que le rôle que ces centres de contact seraient amenés à jouer devait être précisé.

66. Certaines délégations ont fait référence aux observations du CCQAB concernant le nombre de postes de rang élevé et de direction. Elles estimaient que, compte tenu du vaste processus de décentralisation entrepris, ces postes devraient être réexaminés et éventuellement reclassés. Une délégation a déclaré que le Conseil d'administration devrait également reconsidérer l'affectation et le nombre de postes de sous-secrétaire général.

67. Une délégation a proposé que le PNUD envisage de recourir aux services de personnel contractuel, compte tenu de la souplesse de cette formule, qui permet de s'adapter aux ressources disponibles.

68. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait que le Conseil d'administration continue d'élaborer parallèlement ses politiques et son budget. Elles ont ajouté que toutes les décisions politiques devaient être prises en pleine connaissance de leurs incidences financières. Par exemple, c'était en débattant des prévisions budgétaires pour le présent exercice biennal que l'on était parvenu à déterminer le montant des dépenses relatives à la mise en place des centres de contact sous-régionaux. Une délégation a souligné qu'il fallait que le budget d'appui au programme et le programme lui-même soient étroitement liés.

69. Certaines délégations ont indiqué qu'elles maintiendraient leurs contributions volontaires à leur niveau actuel, tandis que deux délégations ont signalé qu'elles en réduiraient le montant. Deux autres envisageaient d'en relever le niveau.

70. Certaines délégations considéraient qu'il était de la responsabilité du Conseil d'administration de veiller à la stabilité financière du PNUD et de faire face aux incidences qu'aurait une réduction des contributions volontaires.

71. S'agissant des ressources prévues pour l'exercice biennal 1998-1999, certaines délégations ont jugé qu'une estimation prudente serait de 800 millions de dollars par an.

72. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par une éventuelle révision à la baisse des programmes de pays en raison d'une diminution des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Elles se sont également déclarées préoccupées par les incidences du nouveau mécanisme pour les pays à faible revenu et les pays les moins avancés. Une délégation a déclaré qu'il convenait de revoir les critères qui permettent de faire supporter par le PNUD certaines dépenses engagées par les pays contributeurs nets.

73. Une délégation s'est interrogée sur le montant affecté au Groupe d'appui opérationnel. Elle a également fait remarquer que le rôle que le Groupe serait amené à jouer restait mal défini.

74. Faisant référence aux réformes introduites par le Secrétaire général, une délégation a dit qu'elle considérait le PNUD comme une des principales institutions internationales chargées des questions de développement, s'agissant en particulier du système des coordonnateurs résidents qui a fait une utilisation fructueuse de ses ressources et est parvenu à mobiliser des ressources additionnelles. Une délégation a demandé des éclaircissements au sujet du rôle du Groupe des Nations Unies pour le développement. Une autre a également souligné que le PNUD devrait coopérer dans toute la mesure du possible avec les autres organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'utilisation de locaux communs et le développement des systèmes.

75. Une délégation a demandé si le renforcement de la coopération au niveau des pays, grâce à une mise en commun de certains services, permettrait de réaliser des économies.

76. Une délégation a évoqué le dynamisme qui caractérisait l'exécution des programmes du PNUD en Amérique latine. La réduction des ressources ordinaires du PNUD aurait également des incidences sur la capacité de l'organisation de mobiliser des ressources, notamment des ressources autres que les ressources de base, qui sont d'une importance décisive pour les économies des pays en développement.

77. Une délégation a souligné que le PNUD jouait un rôle extrêmement important dans les activités de développement et s'est déclarée préoccupée par les répercussions de toute nouvelle compression des effectifs sur l'organisation. Une autre a indiqué que son pays se félicitait de l'assistance qu'il avait reçue du PNUD, qui avait contribué à amorcer son développement après avoir connu une situation de crise.

78. En ce qui concerne le premier volet du programme de réformes du Secrétaire général, une délégation a demandé comment l'introduction de ces réformes apparaîtrait dans le budget. Elle a par ailleurs exposé ses vues au sujet de l'augmentation des effectifs du Bureau des ressources et de la politique extérieure et du Bureau de la planification et de la gestion des ressources. Cette délégation se demandait si la taille importante de ce dernier contribuerait à renforcer ou à amoindrir sa capacité de mener à bien les fonctions essentielles dont il a été chargé. Elle a signalé par ailleurs que puisqu'il n'était pas possible de discerner les objectifs des ouvertures de

crédits budgétaires, il ne serait pas non plus possible d'en évaluer les résultats.

79. Certaines délégations ont remis en question l'augmentation du nombre total de postes. Une délégation a demandé des informations sur les effectifs de base depuis 1991 et sur la répartition actuelle par âge des effectifs du PNUD. Une délégation a demandé pourquoi l'Administrateur proposait une nouvelle formule en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies, alors que la formule existante fonctionnait bien. Elle a également demandé pourquoi la durée du cycle de programmation avait été portée à quatre ans au lieu de trois.

80. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les prévisions de recettes d'UNIFEM lui semblaient trop optimistes et que le budget était dès lors surévalué et qu'il devait être ramené à des prévisions de recettes plus réalistes.

81. Tout en reconnaissant que le réseau des bureaux extérieurs était utile au système des Nations Unies, une délégation a estimé qu'il était néanmoins trop coûteux pour le PNUD. Elle proposait que celui-ci cherche des moyens de réduire ses dépenses, telles que la création de postes d'agents de liaison nationaux, comme c'était le cas dans certains bureaux de la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants.

82. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant un point soulevé par le CCQAB, selon lequel les Services d'appui au développement et les centres de contact sous-régionaux faisaient double emploi. Une autre délégation a demandé ce qui justifiait de prévoir une rubrique distincte au titre des Services d'appui au développement dans le budget biennal, et proposait que leur financement relève des ressources du programme.

83. Une délégation a demandé si d'autres organismes du système des Nations Unies participaient au financement du Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies. Une autre délégation a demandé quels étaient les objets de dépense compris dans les rubriques intitulées "central".

Réponses de l'Administration

84. L'Administrateur s'est dit sensible aux félicitations que les délégations lui ont adressées pour le projet de budget et sa nouvelle présentation harmonisée. Il a également remercié les délégations qui ont annoncé l'accroissement ou le maintien du niveau de leurs contributions volontaires.

85. Quant à savoir si le PNUD n'était pas trop présent dans de trop nombreux pays, l'Administrateur a déclaré que les pays du programme avaient nettement manifesté le désir d'y voir le PNUD présent comme partenaire essentiel du développement, indépendamment de la possibilité de rencontrer directement un représentant résident ou un coordonnateur résident des Nations Unies.

86. S'agissant des ressources autres que les ressources de base, l'Administrateur a affirmé qu'elles étaient entièrement consacrées à la mission du PNUD et que les programmes financés par les ressources en question n'étaient pas incompatibles avec cette mission.

87. Pour ce qui est du rang des chefs de bureau régional, il est pour tous, a-t-il dit, celui d'administrateur assistant. S'agissant de l'augmentation du nombre de postes de secrétaire général adjoint, elle relève, selon lui, de la

compétence du Conseil d'administration. Mais il a répété qu'il ne jugeait pas opportun de créer d'autres postes de secrétaire général adjoint.

88. Sur le lien entre programmes et budget, l'Administrateur a expliqué que lors de l'élaboration du budget on avait entièrement tenu compte des programmes, y compris de l'objectif d'affectation des ressources ordinaires.

89. En ce qui concerne les réformes proposées par le Secrétaire général, on a fait la place voulue au financement et à la gestion du réseau des coordonnateurs résidents, tant dans le processus de changement PNUD 2001 que dans le budget 1998-1999. L'Administrateur a fait l'historique de la relation entre représentant résident et coordonnateur résident qui, dans la plupart des cas, sont une seule et même personne. Le PNUD a servi de centre nerveux du système des Nations Unies dans chaque pays, par les solides relations, établies de longue date, au niveau des programmes.

90. À propos du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a précisé qu'il a pour mission d'améliorer et de renforcer la gestion dans les pays, de définir les critères de sélection des coordonnateurs résidents, mais également d'assurer le suivi des décisions de l'Assemblée générale se rapportant directement aux activités de l'ensemble du Groupe.

91. S'agissant des centres de contact sous-régionaux, il a précisé que le Conseil d'administration en avait examiné le rôle et les fonctions dans le cadre du processus de changement PNUD 2001. Il a déclaré que ces centres, dont deux ont déjà produit de bons résultats en Asie, étaient un bon moyen d'apporter un financement important au niveau régional. Il a également indiqué que les centres en question pourraient donner corps à certains des concepts que le Secrétaire général a esquissés dans son programme de réformes.

92. Pour ce qui est des services communs, l'Administrateur a déclaré que le PNUD allait de l'avant. Dans certains pays, il partageait ses bureaux avec d'autres organisations. Mais l'ensemble du système des Nations Unies devait examiner au niveau des pays les incidences financières d'un regroupement de tous les services dans des locaux communs.

93. L'augmentation du budget d'appui aux activités opérationnelles des Nations Unies relevant des bureaux de pays s'explique, selon l'Administrateur, par l'inflation et les fluctuations des taux de change. Pour les autres organismes des Nations Unies qui partageaient ces dépenses, l'appui aux activités opérationnelles était une des responsabilités du PNUD qui en assurait donc le financement; par conséquent, la gestion de cette fonction ne faisait pas difficulté.

94. Le continent africain restait très important pour le PNUD et donc prioritaire a dit l'Administrateur. Mais l'ONU a également maintenu sa présence dans d'autres régions où des pays en développement avaient besoin de l'assistance du PNUD.

95. Au sujet de la progression nette du budget, qui serait inférieure à 2 %, l'Administrateur a déclaré que le PNUD ne jugeait pas l'accroissement élevé. Cependant, il s'est dit prêt à la réduire au point d'enregistrer une croissance nulle, si tel était le désir du Conseil d'administration.

96. S'agissant du financement du Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies par les autres organismes de l'ONU, l'Administrateur a déclaré

que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) apportaient une contribution sous forme de personnel.

97. Quant à savoir quels fonctionnaires payaient des impôts et dans quels pays, le Directeur de la Section du budget a répondu que les renseignements en question figuraient dans les dossiers du programme.

98. À propos du financement sur ressources ordinaires du recrutement du personnel des bureaux de pays, il a précisé que ces recrutements dépendaient des allocations de ressources ordinaires destinées à chaque région.

99. En ce qui concerne les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, le Directeur de la Section du budget a déclaré que le mécanisme actuel tenait compte de la capacité contributive de chaque pays, les pays dont les revenus par habitant sont les plus faibles étant exonérés à 75 %. Le PNUD réunit ainsi quelque 40 millions de dollars par exercice biennal. Pour 1998-1999, les prévisions budgétaires au titre de ce poste ne seront peut-être pas réalisées mais le programme s'efforcera, grâce aux dispositions existantes et aux mécanismes récemment adoptés, d'encourager les pays bénéficiant du programme à s'acquitter de leurs obligations. Il a noté que certaines délégations des pays concernés avaient approuvé les principes des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

100. Pour ce qui est de l'appui aux finances sur des ressources autres que les ressources de base, il était juridiquement justifié, de l'avis du Directeur de la Section du budget, que cet appui donne lieu à un remboursement. En effet, selon les dispositions du Règlement financier, le PNUD devait couvrir une part raisonnable des frais engagés. Le Directeur de la Section a également noté que le Conseil d'administration a approuvé des cadres de coopération prévoyant d'importants programmes de partage des coûts. Par ailleurs, la question des ressources autres que les ressources de base était inscrite à l'ordre du jour de la première réunion ordinaire que le Conseil tiendra en 1998.

101. Le Directeur de la Section du budget a indiqué que 40 % des dépenses de fonctionnement du siège et des bureaux de pays se rapportant au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient financés par le budget ordinaire et les 60 % restants par les ressources des autres programmes.

102. S'agissant de l'augmentation de 8,3 % des dépenses de personnel, il l'a attribuée à la hausse des traitements prescrite par les organes délibérants et à l'augmentation du barème des traitements en particulier.

103. À propos de la renégociation des baux du siège, il a précisé qu'elle est déjà achevée et s'est traduite par des économies de 6 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours.

104. Quant à l'accroissement des effectifs, il était négligeable et limité au personnel local des bureaux de pays, a-t-il souligné. En ce qui concerne le personnel sous contrat, il a déclaré que le PNUD en avait déjà augmenté le nombre pour certaines fonctions, à de nouvelles conditions d'emploi. Le recrutement du personnel des centres de contact sous-régionaux se ferait par un redéploiement de postes au siège et n'entraînerait pas de charges supplémentaires. Il a précisé que la mise en place des centres en question devait commencer par une phase pilote et ne s'étendre que sous réserve d'une évaluation positive de cette phase.

105. S'agissant du coût de la mise en oeuvre de PNUD 2001, le Directeur de la Section du budget l'a chiffré à 25 millions de dollars. Il a également rappelé qu'au titre du budget de l'exercice 1998-1999 des économies de 46 millions de dollars étaient prévues sur le coût des traitements, en raison des compressions d'effectifs appliquées lors des trois exercices précédents. Le PNUD bénéficiait déjà des économies tirées du partage des bureaux avec d'autres institutions. Cependant la question des services communs envisagés dans le cadre du programme de réformes des Nations Unies n'était pas évoquée dans le budget car il fallait du temps pour évaluer et quantifier les incidences de la participation du PNUD.

106. En ce qui concerne les services d'appui au développement, c'était surtout, a précisé le Directeur de la Section du budget, des services d'experts fournis aux bureaux de pays et qui faisaient l'objet d'un crédit budgétaire distinct, le Conseil d'administration tenant à en souligner le caractère particulier (il s'agissait d'un appui spécialisé fourni essentiellement par des consultants locaux). Il a déclaré que loin de faire double emploi les services d'appui au développement et les centres de contact sous-régionaux renforçaient plutôt les capacités techniques aux niveaux régional et national, grâce à la mise en commun des ressources existantes.

107. Pour ce qui est des prévisions de recettes du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Directeur de la Section du budget a indiqué qu'elles étaient conformes au plan d'action que l'UNIFEM a présenté au Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 1997 et que ce dernier avait fortement appuyé. L'accroissement du budget tient essentiellement au reclassement des postes, effectué conformément au plan d'action et à la présentation harmonisée du budget.

108. L'augmentation du budget du Bureau de la mobilisation des ressources et des relations extérieures s'expliquait notamment par le fait que le Conseil d'administration a demandé qu'on renforce le Bureau. Pour ce qui est des effectifs du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, il a déclaré que la combinaison des fonctions de planification et de gestion des ressources devrait permettre à l'Administrateur de renforcer les capacités institutionnelles dans ces domaines qui sont essentiels, sans que l'aptitude du Bureau à fournir des services s'en ressente.

109. Selon le Directeur de la Section du budget, la budgétisation par résultats est un sujet complexe sur lequel le PNUD s'est penché à l'instar d'autres organismes des Nations Unies.

110. Les ajustements effectués en Afrique sont conformes au processus de changement PNUD 2001. Il n'y a eu aucune réduction importante des effectifs mais surtout des redéploiements de personnel dans le cadre des centres de contact sous-régionaux et du Groupe d'appui opérationnel, qui appuient les activités menées dans la région. Par ailleurs, la baisse des dépenses de personnel tient surtout à l'harmonisation des dépenses en question après les réductions effectuées au titre des exercices précédents.

111. Il s'est avéré nécessaire, selon le Directeur de la Section du budget, de porter la durée du cycle des programmes de trois à quatre ans, compte tenu du niveau actuel des contributions volontaires.

112. En ce qui concerne la nouvelle formule de recrutement des Volontaires des Nations Unies (VNU), il a déclaré que le Conseil d'administration avait demandé au PNUD de modifier la formule existante et de tenir compte des économies

d'échelle, comme l'avait toujours souhaité le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

113. Le Directeur de la Section du budget a ensuite déclaré que les demandes de précisions formulées par les délégations seraient traitées au niveau bilatéral.

114. Prenant la parole avant l'adoption de la décision 97/24 relative aux contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, figurant dans les prévisions budgétaires de l'exercice 1998-1999 (voir ci-après), un membre de la délégation du Brésil a réitéré l'appui total de son pays au principe selon lequel tous les Membres devaient s'acquitter de leurs obligations à l'égard des institutions internationales. Il a précisé que le paragraphe 3 de la première partie du projet de décision correspondant à la volonté de la majorité des membres du Conseil d'administration, sa délégation ne s'y opposerait pas. Cependant, elle soulignait qu'en autorisant l'Administrateur à mettre en place un mécanisme liant ressources et programmes, examiné aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, le Conseil créait un nouveau mécanisme de compensation des déficits de contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, sans rechercher la cause des déficits en question. La délégation du Brésil s'est également inquiétée du fait que le lien établi avec les programmes puisse compromettre la coopération internationale, dans la mesure où le mécanisme permettait d'affecter aux dépenses administratives des ressources financières initialement destinées aux activités de développement. Les dépenses locales des bureaux extérieurs du PNUD pouvant augmenter de 80 % d'une année à l'autre, l'absence de consultation avec les pays bénéficiant du programme risquait, à court terme, de réduire considérablement les ressources ordinaires allouées à des pays ou de les réorienter uniquement vers le financement des dépenses de fonctionnement. Un élément d'incertitude était ainsi introduit dans la planification des programmes. Il a été demandé à l'Administrateur de présenter en 1998 un rapport sur les mécanismes assurant plus de transparence administrative financière et une plus grande responsabilité financière dans les bureaux extérieurs, en consultation avec les autorités des pays du programme.

115. Le Président a informé le Conseil d'administration que la demande du Brésil serait examinée par le Bureau, au niveau des groupes régionaux, et serait ensuite inscrite au programme de travail de 1998.

116. Le Conseil a adopté la décision suivante :

97/24. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

I. PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 contenu dans le document DP/1997/23, qui tient compte d'éléments nécessaires à la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001 que le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 97/15, et prend également note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31);

2. Se félicite du nouveau mode de présentation du budget conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve les propositions formulées par l'Administrateur aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, notamment en ce qui concerne le recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, en tenant compte de la situation particulière des pays à faible revenu, y compris des petits États insulaires en développement;

4. Approuve la proposition de l'Administrateur formulée aux paragraphes 103 à 114 du document DP/1997/23 concernant la méthode retenue pour affecter du personnel supplémentaire au siège du Programme des Volontaires des Nations Unies;

5. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les services d'appui au développement, tel qu'il figure aux paragraphes 116 à 125 du document DP/1997/23;

6. Prie l'Administrateur, conformément au cadre juridique existant du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier la décision 71/14 du Conseil d'administration, et compte tenu des recommandations du Comité consultatif, de faire en sorte que les chefs de bureau régional se voient tous attribuer la même classe et de modifier en conséquence le budget pour l'exercice biennal 1998-1999; et de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 590 593 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 72 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 466 500 dollars;

Budget d'appui biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 864,2
Siège	64 810,2
Total partiel	338 674,4
Gestion et administration	127 019,5
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays/Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies	98 913,0
Bureau des services d'achats interorganisations	3 896,6
Volontaires des Nations Unies	30 880,3
Total partiel	133 689,9
Montant brut total des crédits ouverts	599 383,8
Ajustement	(8 790,3)
Montant brut total ajusté des crédits ouverts	590 593,5
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	72 127,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 466,5

8. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

9. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire en 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps, notamment la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001, la révision des montants des contributions aux ressources de base, l'effet des fluctuations de change, la nature et le type de la présence dans les pays, compte tenu de la complexité opérationnelle du programme, et les délibérations du Conseil d'administration sur les autres ressources et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

II. FONDS

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 1998-1999 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1997/23;

2. Se félicite du nouveau mode de présentation des budgets, conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 1998-1999

(En milliers de dollars de États-Unis)

	FENU	FANUERN	UNIFEM	UNSO
Montant total des crédits	12 864,0	1 532,8	10 695,2	5 852,4

4. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire de 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 de chacun des fonds, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

Le 19 septembre 1997

B. Examen annuel de la situation financière, 1996

117. L'Administratrice assistante par intérim et Directrice du Bureau de l'administration et des finances a présenté les rapports de l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/1997/24), les informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/1997/24/Add.1) et la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2); le rapport sur la conclusion de contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel établi par le Bureau des services d'achats interorganisations (DP/1997/25*); le rapport de l'Administrateur concernant les

informations sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies pour 1996 (DP/1997/30), ainsi que l'additif sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées en 1996 par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires provenant d'autres sources que le PNUD (DP/1997/30/Add.1).

118. Un grand nombre d'orateurs se sont félicités de la clarté de la présentation des données dans l'examen annuel de la situation financière, 1996. La plupart des délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse continue des contributions volontaires aux ressources de base du PNUD qui a fait qu'il n'a pas été possible d'atteindre pour ces ressources le chiffre de 3,3 milliards de dollars prévu aux fins de planification pour la période 1997 à 1999 dans la décision 95/23 du Conseil d'administration. Plusieurs orateurs ont relevé que, par suite, le taux d'exécution des cadres de coopération de pays n'atteignait que 70 % du niveau prévu. Prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, un orateur a fait part de sa préoccupation devant la baisse des ressources de base et a exprimé l'espoir de voir le PNUD recouvrer sa stabilité financière, sachant que la réduction des contributions se traduirait inévitablement par une aggravation de la pauvreté et un ralentissement du progrès économique et social. Il fallait espérer que les pays développés assumeront de nouveau leurs obligations à l'égard du PNUD afin de faciliter la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont estimé que la situation actuelle entraînerait des problèmes de gestion de trésorerie. Certaines délégations ont souligné la nécessité pour les gouvernements de verser au PNUD leurs contributions aux dépenses des bureaux extérieurs.

119. Une délégation a posé plusieurs questions concernant notamment les contributions du secteur privé, la location des bureaux locaux et le maintien de la réserve opérationnelle en dollars des États-Unis. Certains orateurs ont demandé que des projections de la situation financière portant sur deux années successives soient incluses dans les futurs rapports.

120. On a souligné la nécessité d'analyser la situation financière du PNUD dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation, compte tenu notamment de la réduction des budgets administratifs et du renforcement des mécanismes de vérification et de contrôle. Un orateur a déclaré que le PNUD, qui jouait un rôle particulier au sein du système des Nations Unies, s'était bien acquitté de sa tâche. Aussi tous les donateurs devaient-ils assumer leurs responsabilités à son égard.

121. Beaucoup d'orateurs ont exprimé leurs préoccupations devant le retard dans le versement des contributions annoncées. Certaines délégations se sont prononcées en faveur de nouveaux mécanismes de financement, notamment des annonces de contributions pluriannuelles négociées. On pourrait également envisager des tables rondes et des procédures d'appel global plus systématiques. Une délégation, appuyée par plusieurs autres, a proposé d'échelonner le versement des contributions annuelles aux ressources de base en quatre tranches afin d'assurer la disponibilité des fonds. Plusieurs délégations ont noté que le débat en cours renvoyait à la question de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de financement qui serait examinée par le Conseil d'administration dans les mois à venir. Certains orateurs ont exprimé des doutes quant à l'augmentation des contributions au PNUD escomptée au paragraphe 39 du document DP/1997/24.

122. On a constaté que le raffermissement du dollar des États-Unis s'était traduit par une baisse du montant des contributions versées dans d'autres

devises, après conversion en dollars, mais qu'il avait été bénéfique pour le PNUD du fait que les dépenses de programme des bureaux de pays étaient souvent effectuées en dollars.

123. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction l'amélioration du taux d'exécution des programmes et la baisse du volume des liquidités qui en était résulté. Certaines ont toutefois estimé que le taux d'exécution des programmes ne pourrait être maintenu à ce niveau. À cet égard, un orateur a déclaré que le taux d'exécution des programmes devrait être proportionnel au volume de financement et a proposé de maintenir la réserve opérationnelle à son niveau actuel de 200 millions de dollars.

124. De l'avis de nombreuses délégations, l'augmentation constante des contributions à des fins spéciales rendait indispensable un débat approfondi sur la question, notamment la manière d'en rendre compte au Conseil d'administration. Certains orateurs ont souligné que les contributions à des fins spéciales devraient faire l'objet d'un bilan comptable annuel distinct qui serait présenté au Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souligné que ces contributions devraient être consacrées au renforcement des capacités des pays bénéficiaires. On a noté que le traitement administratif et comptable des contributions à des fins spéciales représentait souvent un surcroît de travail pour le PNUD. Le Président a indiqué que le Conseil examinerait cette question à sa première session ordinaire de 1998.

125. Certaines questions ont été posées à propos des dispositions administratives concernant les accords de services de gestion; il s'agissait notamment de savoir si, au plan statistique, on considérerait que les ressources correspondantes faisaient partie des fonds du PNUD. Certaines délégations ont demandé qu'un rapport plus détaillé sur l'utilisation des accords de services de gestion soit présenté au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les sous-composantes de ces accords. Des précisions ont été réclamées touchant la mise en concurrence pour l'octroi des contrats, le recouvrement des coûts par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); on a également demandé si le groupe de l'UNOPS chargé de la gestion de ces accords était financé au moyen des ressources de base du PNUD.

126. Tout en notant que le document DP/1997/30 et son additif n'appelaient pas d'observation particulière, un orateur a souligné que ce document était utile et devrait continuer d'être établi.

127. Répondant aux différentes questions et observations, l'Administratrice assistante par intérim a noté que de nombreuses interventions portaient sur les contributions à des fins spéciales, question qui serait examinée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998, et s'est félicitée des interventions relatives à la nécessité de connaître à l'avance le montant des fonds qui seraient disponibles. Elle a confirmé que la participation aux coûts serait distinguée des ressources de base dans les rapports comptables pour l'exercice biennal 1998-1999. En ce qui concernait les arriérés de paiement des contributions annoncées, elle a indiqué que le montant des arriérés des contributions aux ressources de base n'était que de 25 millions de dollars et que, techniquement, il ne pouvait y avoir d'arriérés de contributions au titre de la participation aux coûts. Elle avait pris bonne note de la nécessité d'inclure des projections dans l'examen annuel de la situation financière.

128. Les accords de services de gestion seraient examinés de manière plus détaillée dans le cadre de l'examen du budget de l'UNOPS pendant la session en

cours. L'Administratrice assistante par intérim a expliqué que ces accords étaient gérés par le PNUD parce que l'UNOPS, en tant qu'agent d'exécution, devait coopérer avec un organisme de financement comme le PNUD pour entreprendre ce genre d'activités, qui devaient par ailleurs être conformes au mandat du PNUD. Habituellement, c'était l'UNOPS qui se chargeait de l'exécution des accords de services de gestion, mais il n'était pas le seul habilité à le faire. Le PNUD ne fournissait pas de financement à l'UNOPS au titre des ressources de base.

129. En réponse aux autres questions, elle a indiqué que le maintien de la réserve opérationnelle en dollars des États-Unis constituait une protection pour le PNUD et a précisé que ce sujet serait examiné avec la délégation qui l'avait abordé. Dans le cadre des contributions du secteur privé, la société Hewlett Packard avait fourni des équipements au Programme de constitution de réseaux pour le développement durable. La question de la réserve pour la construction de logements sur le terrain serait examinée plus tard au cours de la session. En ce qui concernait les locaux communs, les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques ne seraient pas sollicités pour les paiements dans l'immédiat.

130. Le Conseil d'administration a pris note des rapports de l'Administrateur portant respectivement sur la situation financière pour 1996 (DP/1997/24), les informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/1997/24/Add.1), la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2); les contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel (DP/1997/25); et les informations sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies, 1996 (DP/1997/30) ainsi que l'additif sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées en 1996 par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires provenant d'autres sources que le PNUD (DP/1997/30/Add.1).

IV. RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

131. L'Administrateur a présenté le document de séance sur une stratégie de financement durable pour le PNUD (DP/1997/CRP.23), conçu comme base de discussion pour la formulation d'une stratégie réaliste qui devrait être mise au point d'un commun accord entre le Conseil d'administration et le PNUD. La décision 94/14 du Conseil d'administration, qui définissait le mandat du PNUD, avait été entérinée par le Secrétaire général dans ses propositions relatives à la réforme, notamment lorsqu'il mettait l'accent sur le rôle de l'ONU dans le développement. À cet égard, l'Administrateur s'est déclaré déterminé à exécuter la mission confiée au PNUD dans le cadre du deuxième train de mesures proposées par le Secrétaire général et à mener à bien la réforme au sein du PNUD lui-même. Mais, pour ce faire, il faudrait doter le PNUD des ressources nécessaires.

132. En contrepartie de ce financement, l'Administrateur s'engageait devant le Conseil d'administration à mener à bien la gestion du changement (PNUD 2001), conformément à la décision 97/15 du Conseil d'administration; à rendre compte aux donateurs de l'utilisation des contributions; et à identifier de nouveaux mécanismes de collecte de fonds.

133. Il était particulièrement satisfaisant de voir qu'un nombre croissant de pays bénéficiaires versaient des contributions malgré leurs ressources financières limitées. Ces pays pouvaient contribuer de façon déterminante à l'efficacité de la stratégie de financement adoptée en faisant en sorte que les ressources mises à leur disposition par le canal du PNUD aient un maximum d'impact sur le développement, en rendant compte des résultats obtenus et de leurs besoins en matière d'assistance du PNUD et en versant des contributions au PNUD.

134. L'Administrateur a également noté qu'il ne saurait y avoir de stratégie de financement concluante pour le PNUD sans une implication et un engagement véritables de la part de la communauté des donateurs. Il a souligné que la tendance à la baisse de l'aide publique au développement devait être inversée si l'on voulait que le PNUD réponde efficacement aux demandes d'assistance très diverses émanant des pays bénéficiaires. Les donateurs pourraient aider le PNUD en précisant leurs attentes, leurs préoccupations et leurs intérêts; en partageant les informations importantes concernant la manière dont le PNUD pourrait s'améliorer; et en matérialisant par des contributions financières les différents textes adoptés.

135. Le document de séance était à la fois un canevas et un moyen de stimuler la réflexion. Les échanges d'idées avec le Conseil d'administration contribueraient puissamment à la formulation d'une stratégie de financement globale pour le PNUD. Le Conseil pourrait débattre de certaines questions comme la mobilisation des ressources de base pour permettre au PNUD de répondre aux besoins des pays bénéficiaires et de jouer le rôle qui lui revenait dans le cadre de la réforme de l'ONU, ainsi que les responsabilités respectives des pays bénéficiaires, des donateurs, du PNUD et du Conseil d'administration à cet égard. Des discussions officielles sur la base du document DP/1997/CRP.23 se tiendraient à une date ultérieure dans le courant de l'année.

136. Le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'examen de la question des ressources du PNUD et de la stratégie de financement à sa première session ordinaire de 1998.

V. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX
PROJETS (UNOPS) : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

137. Le Directeur exécutif a présenté les quatre rapports relatifs à l'UNOPS dont était saisi le Conseil d'administration : gestion des risques, réserves et excédents de recettes (DP/1997/26); application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27); rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/28); prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29).

138. Au sujet des prévisions budgétaires, le Directeur exécutif a déclaré que les résultats enregistrés par l'UNOPS jusqu'au moins d'août inclusivement, tant en ce qui concerne l'obtention de nouvelles opérations qu'en termes de prestations de services, confirmaient clairement que les objectifs du plan stratégique et les propositions budgétaires du Bureau étaient réalistes et réalisables. Il a précisé ce qui avait motivé les propositions de l'UNOPS relatives à la gestion des risques et au montant de la réserve opérationnelle. Il a annoncé la distribution aux membres du Conseil d'administration du plan stratégique pour 1997, des états financiers de 1996, des tables de projections statistiques et de deux nouvelles brochures, l'une sur la coopération avec le Fonds international de développement agricole, l'autre sur les accords de services de gestion.

139. Douze délégations ont pris la parole pour faire part de leurs observations sur les documents soumis. Toutes ont accueilli favorablement le tableau financier présenté par l'UNOPS, et l'une des délégations a émis le vœu que la démarche rigoureuse du Bureau serve d'exemple aux autres organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont voulu connaître plus précisément les intentions de l'UNOPS en matière de systèmes d'information, et certaines ont recommandé que le Bureau se familiarise avec les solutions actuellement mises en oeuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Des précisions ont également été demandées sur les plans de décentralisation du Bureau et sur les efforts qu'il déployait pour diversifier sa clientèle. Plusieurs délégations ont exhorté le Bureau à appliquer les recommandations des commissaires aux comptes, et quelques-unes ont demandé des explications sur certaines de ces recommandations.

140. Diverses délégations ont exposé leurs vues sur la recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires préconisant un réexamen de la division du travail entre le PNUD et l'UNOPS. Plusieurs ont souscrit à cette recommandation, et d'autres ont prié le Directeur exécutif de donner son avis sur la question.

141. Une délégation s'est demandée si le montant des réserves proposé n'était pas trop faible et a souhaité savoir qui assumerait les obligations, au bout du compte, si ces réserves s'avéraient insuffisantes.

142. Le Directeur exécutif et le Directeur assistant de la Division des finances, du contrôle et de l'administration ont souligné que l'examen actuel des systèmes d'informations visait surtout à déterminer de manière claire et objective les besoins présents et futurs de l'UNOPS, eu égard aux caractéristiques fonctionnelles du Système intégré de gestion. À ce propos, il a été indiqué au Conseil d'administration que le Bureau explorait la solution de l'UNICEF et qu'il poursuivrait dans cette voie.

143. Le Directeur exécutif a fait remarquer que la stratégie de décentralisation de l'UNOPS visait essentiellement à offrir un meilleur service aux clients, et que chaque unité décentralisée était tenue d'appliquer le principe de l'autofinancement et de faire en sorte que la prestation de services génère des recettes suffisantes pour couvrir ses coûts. À propos de la diversification de la clientèle, il a indiqué que les efforts de collaboration du Bureau avec d'autres entités du système des Nations Unies avaient donné des résultats modestes mais encourageants, et que la plupart de ces partenaires préféraient dans un premier temps utiliser une telle formule à titre expérimental. Il a ajouté que les brochures et les publications remises aux membres du Conseil d'administration pour information donnaient une idée de la documentation élaborée par le Bureau pour attirer de nouveaux clients. Le Directeur exécutif a également fait le point sur les mesures prises par le Bureau comme suite aux recommandations des commissaires aux comptes.

144. À propos de la division du travail entre le PNUD et l'UNOPS, le Directeur exécutif a souligné que le Bureau, conformément aux directives établies par le Conseil d'administration dans des décisions antérieures, n'avait aucune activité de financement ou de levée de fonds, et que son mandat se limitait à la prestation de services. Il a ajouté que l'UNOPS était toujours représenté dans les pays par le Représentant résident du PNUD et que, dans toute la mesure du possible, il partageait les locaux du PNUD. Il a également déclaré que tous les clients du Bureau choisissaient d'avoir recours à ses services parmi de multiples autres possibilités.

145. Le Directeur exécutif a convenu que le montant de la réserve proposée était effectivement plutôt bas. Il a indiqué que le Bureau avait décidé de retenir initialement un chiffre modeste, qui pourrait être révisé à la lumière de l'expérience acquise et au moment de la présentation du budget biennal. En réponse à la question sur les obligations qui pourraient excéder le montant de la réserve, il a fait remarquer que, de l'avis du Bureau des affaires juridiques, il incomberait au PNUD lui-même d'assumer au final les obligations des projets qu'il finançait. Il a toutefois précisé qu'une telle situation était hautement improbable, car l'analyse des risques avait révélé que la plupart des risques étaient couverts par des clauses contractuelles de recouvrement ou des mécanismes de transfert des risques, et que la réserve opérationnelle était une auto-assurance simplement destinée à couvrir un éventuel risque résiduel.

146. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif publié sous la cote DP/1997/28 et a adopté diverses décisions concernant la gestion des risques, les réserves et excédents (DP/1997/26); les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1996-1997 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29); et l'application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27). Ces décisions sont les suivantes :

97/21. UNOPS : Gestion des risques, réserves et excédents de recettes

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);

2. Décide de fixer le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS à 4 % de la somme des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des

projets de l'exercice précédent et de recourir aux recettes non utilisées pour alimenter le compte de réserve jusqu'à ce que le montant fixé soit atteint;

3. Approuve le maintien de la réserve opérationnelle à un niveau égal au montant calculé chaque année suivant la formule proposée à l'alinéa précédent;

4. Prie le Directeur exécutif d'indiquer, dans un rapport qu'il établira tous les deux ans, si le montant fixé dans la présente décision est approprié;

5. Note que le Directeur exécutif continuera de rendre compte tous les ans des recettes et des dépenses de l'UNOPS ainsi que des prélèvements effectués sur la réserve.

18 septembre 1997

97/22. UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);

2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, pour un montant de 70 579 000 dollars;

3. Approuve le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 84 700 000 dollars;

4. Approuve la création de 37 postes supplémentaires et le transfert d'un poste de New York au bureau d'Abidjan.

18 septembre 1997

97/23. Application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations formulées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le document DP/1997/27, suite aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.10);

2. Demande au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 1998, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi qu'un calendrier actualisé indiquant les dates auxquelles les mesures de suivi auront été achevées dans les domaines à considérer.

18 septembre 1997

VI. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A. Cadres de coopération pour les pays et les régions

1. Afrique

147. Le Conseil d'administratif a approuvé les premiers cadres de coopération (CCP) pour les pays suivants : Bénin (DP/CCF/BEN/1); Botswana (DP/CCF/BOT/1); Cameroun (DP/CCF/CMR/1); Gabon (DP/CCF/GAB/1); Guinée-Bissau (DP/CCF/GBS/1); Malawi (DP/CCF/MLW/1); Maurice (DP/CCF/MAR/1); Sao Tomé-et-Principe (DP/CCF/STP/1); Sénégal (DP/CCF/SEN/1); Seychelles (DP/CCF/SEY/1); Swaziland (DP/CCF/SWA/1); Tchad (DP/CCF/CHD/1).

148. En réponse à la demande formulée par écrit par cinq de ses membres, le Conseil d'administration a étudié les premiers cadres de coopération pour les pays suivants : Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1); Angola (DP/CCF/ANG/1); Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1); Nigéria (DP/CCF/NIR/1); Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1).

149. Le Conseil d'administration est convenu de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour la République du Congo (DP/CCF/PRC/1).

Premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1)

150. Les débats sur le premier cadre de coopération pour l'Angola ont porté essentiellement sur la manière dont le pays allait entreprendre des activités de développement au lendemain du conflit. Les délégations ont posé des questions sur les programmes d'élimination de la pauvreté, les opérations de déminage, la collaboration du PNUD avec les organisations non gouvernementales (ONG), les mesures de transition dans le cadre du processus de paix, le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents en Angola. Une délégation a insisté sur la nécessité d'associer tous les habitants des zones rurales au processus de paix. L'utilité des études d'impact a également été soulignée.

151. Le Représentant résident du PNUD en Angola a répondu aux observations et questions des délégations. Il a noté que le nouveau cadre de coopération était axé sur le développement des capacités et des institutions, alors que le programme précédent portait essentiellement sur des activités de crise, et que tous les projets étaient exécutés dans le cadre défini par le Gouvernement. Le Représentant résident a expliqué que le PNUD cherchait à renforcer les capacités des ONG nationales afin que ces organisations puissent à terme entreprendre des projets dans divers domaines prioritaires. Les opérations de déminage ont été coordonnées par le PNUD et exécutées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, avec la participation des Angolais et des ONG.

152. Le Représentant résident du PNUD a déclaré que les relations avec les autres organismes des Nations Unies, et notamment avec la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, étaient excellentes. Le cadre de coopération avait été établi en concertation avec les autres organismes des Nations Unies présents en Angola. La stratégie de retrait des organisations intervenant dans le domaine humanitaire était en cours d'élaboration, et la coordination des activités humanitaires serait transférée de l'ONU au Gouvernement, qui bénéficierait de l'appui du PNUD et d'autres partenaires. Le processus de paix semblait suivre son cours, et la réinsertion des personnes déplacées et des militaires se poursuivait, essentiellement dans le cadre d'activités communautaires. Les programmes de relèvement communautaire aidaient le Gouvernement à coordonner et à intensifier son action dans ce domaine, avec le

concours des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Les programmes prévus lors des tables-rondes pouvaient désormais commencer. De l'avis du Représentant résident, le Programme de relèvement communautaire et de réconciliation nationale illustre bien la démarche adoptée par le Gouvernement pour éliminer la pauvreté, un problème qui allait désormais bénéficier d'une attention soutenue dans le contexte de l'après-guerre. Des analyses et examens sectoriels avaient été programmés avec la participation de tous les organismes des Nations Unies.

153. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1) et les observations y relatives.

Premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1)

154. Plusieurs délégations ont indiqué qu'à leur avis le cadre de coopération était un document bien conçu qui contenait des analyses utiles sur différents problèmes complexes liés à la pauvreté. Les domaines d'action étaient pertinents, tout comme la stratégie présentée. On s'est félicité de l'application de l'initiative 20/20 et de l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté. Cependant, il fallait préciser le lien existant entre l'initiative stratégique pour l'élimination de la pauvreté et les principaux axes thématiques du PNUD. Les priorités du cadre de coopération, le rôle du renforcement des capacités et les avantages comparatifs du PNUD gagneraient à être précisés davantage. Des questions ont été soulevées en ce qui concerne la coopération avec la Banque mondiale, les rôles du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour la femme, l'intervention du PNUD dans le secteur agricole et la division du travail entre le PNUD et les autres organismes des Nations Unies.

155. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait renforcer la coordination de l'aide au Burkina Faso. Une délégation a demandé un complément d'information sur la coopération avec les partenaires locaux, en particulier les ONG et la société civile. Certains intervenants ont souligné l'importance des indicateurs de performance. Un intervenant s'est demandé si le PNUD ne pourrait pas contribuer à développer le secteur privé et l'esprit d'entreprise au Burkina Faso. À cet égard, le cadre de coopération pourrait privilégier le développement des marchés locaux et l'appui au commerce. Un complément d'information a également été sollicité sur la démarginalisation des femmes. Une délégation a fait observer qu'il manquait au cadre de coopération une dimension régionale.

156. Le représentant résident du PNUD au Burkina Faso a répondu aux observations et aux questions des délégations. Il a souligné l'importance du rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'aide, notamment en ce qui concerne l'aide apportée au Gouvernement pour l'élaboration d'une note de stratégie de pays et l'établissement d'une note consultative avant l'élaboration du cadre de coopération de pays. En outre, tous les donateurs avaient participé à la réunion du Comité consultatif local en matière de gestion des programmes consacrée au cadre de coopération. Le PNUD continuait de jouer son rôle de coordination avec les donateurs dans le processus de programmation, pour les activités tant générales que sectorielles, grâce à un mécanisme de coordination local. On s'était efforcé d'assurer une bonne répartition des tâches entre les organismes des Nations Unies exerçant des activités au Burkina Faso. Le rôle joué par le PNUD en coordination avec les organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, avait permis d'élaborer deux programmes communs pour l'accès de tous à l'éducation de base et aux soins de santé primaires, les

activités étant cofinancées par plusieurs organismes des Nations Unies. Le représentant résident du PNUD a souligné que les trois principaux domaines d'action qui constituaient l'essentiel du mandat du PNUD avaient un rapport direct avec les priorités définies dans la stratégie de développement du Gouvernement. Les initiatives auxquelles participaient les ONG portaient sur la conduite des affaires publiques et la gestion de l'environnement. En ce qui concernait l'égalité des sexes, le PNUD collaborait avec UNIFEM au Burkina Faso et participait à une action concertée visant à permettre aux femmes d'avoir accès à l'éducation de base. Les programmes relatifs aux soins de santé primaires pour les femmes étaient financés par différentes organisations, notamment le FNUAP. Le PNUD appuyait les consultations avec d'autres donateurs sur les grandes orientations à suivre dans les domaines de la promotion du secteur privé et de l'élaboration de la stratégie de développement agricole du Gouvernement.

157. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1) et les observations y relatives.

Premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIR/1)

158. Plusieurs délégations ont demandé que le premier cadre de coopération pour le Nigéria soit présenté de nouveau ultérieurement après avoir fait l'objet d'un recentrage des priorités, alors que d'autres ont souhaité qu'il soit adopté à cette session. Les premières ont invoqué les questions qu'elles se posaient quant à l'exécution du programme, au report des ressources du cycle précédent et aux avantages que la société civile pouvait attendre du cadre de coopération, notamment au niveau des populations locales. Pour certains intervenants, les activités présentées dans le cadre de coopération devaient faire l'objet d'une planification coordonnée et d'un recentrage. Pour les délégations qui appuyaient le cadre de coopération, les domaines thématiques retenus dans le document étaient conformes tant aux objectifs et au mandat du PNUD qu'aux besoins du pays. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a annoncé qu'il était revenu sur sa décision initiale d'appuyer le report de l'application du cadre de coopération, car le peuple nigérian en pâtirait.

159. Le représentant du Nigéria, faisant ressortir que le cadre de coopération faisait intervenir les activités du PNUD en matière de renforcement des capacités, a demandé instamment que ledit cadre de coopération soit approuvé à cette session. Il a souligné que son pays avait besoin qu'on y entreprenne des activités de développement, et que tout retard aurait des répercussions sur la lutte contre la pauvreté au Nigéria, touchant ainsi directement les pauvres.

160. Le représentant résident du PNUD au Nigéria a rappelé une conversation officieuse qui avait eu lieu la veille. Il a fait état des mesures prises pour élaborer la note de stratégie de pays et la note consultative, qui avaient toutes deux été examinées par de nombreuses parties prenantes, notamment des donateurs, le secteur privé et les ONG internationales et nationales exerçant des activités au Nigéria. Le cadre de coopération fixait des objectifs précis, notamment la réduction de la pauvreté de 20 % en 10 ans et le recensement des plus démunis parmi les pauvres. Le cadre de coopération était axé sur la demande et exploitait l'expérience acquise grâce aux activités pilotes entreprises les années précédentes. On pouvait même dire qu'il offrait un cadre de référence pour toutes les activités entreprises au Nigéria par les organismes des Nations Unies, notamment avec les ONG. Si on le demandait, des améliorations pourraient être apportées au descriptif de certaines activités. Le représentant résident a fait observer que le report de ressources était dû à

l'apparition de nouveautés telles que l'approche-programme et l'exécution nationale. Pour l'heure, cependant, la réévaluation des activités du PNUD au Nigéria avait eu un effet positif sur l'exécution des programmes.

161. Une délégation a présenté le projet de décision sur le premier cadre de coopération pour le Nigéria, en indiquant qu'elle estimait que c'était un texte bien adapté, qui traduisait les vues exprimées pendant le débat en séance plénière.

162. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/25. Premier cadre de coopération pour le Nigéria

Le Conseil d'administration

Approuve le premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIG/1) sous réserve que l'Administrateur respecte, dans l'élaboration des programmes correspondant aux domaines définis dans le cadre, les principes suivants :

a) Les programmes doivent venir directement en aide aux catégories les plus pauvres de la population et avoir des effets positifs au niveau local;

b) Les éléments du programme doivent être élaborés avec la pleine participation de leurs bénéficiaires, en particulier dans les catégories les plus pauvres de la communauté, et exécutés par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales nationales et internationales;

c) Le programme doit comprendre des éléments clairement évaluables pour permettre à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur le contenu du programme et de faire ensuite des évaluations périodiques de l'impact du programme au moins une fois par an.

Le 19 septembre 1997

163. Le représentant du Nigéria a remercié le Conseil d'avoir approuvé le premier cadre de coopération pour le Nigéria. Un autre intervenant s'est félicité de l'attitude conciliante que le Conseil avait adoptée pour examiner le cadre de coopération, et il a indiqué qu'à son avis les préoccupations exprimées pendant le débat avaient bien été prises en compte dans la décision.

Premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1)

164. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud. L'une d'elles a noté qu'on n'y trouvait aucune référence à la stratégie macroéconomique de promotion de la croissance, de l'emploi et de la redistribution du Gouvernement et que les liens entre les différents programmes n'étaient pas clairement définis. Elle a également demandé des renseignements sur le rôle joué par l'Afrique du Sud dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Une autre délégation a demandé un complément d'information sur les conclusions d'une étude effectuée récemment par la Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté en Afrique du Sud et le rapport éventuel entre cette étude et les activités du PNUD dans ce domaine. Elle a exprimé son appui au programme du PNUD sur l'élimination de la pauvreté, en estimant qu'il devait être centré sur les domaines où il y aurait

un avantage reconnu. Les experts nationaux devraient y être associés autant que possible. Une troisième délégation a demandé des précisions sur le projet de création d'une "Maison des Nations Unies" en Afrique du Sud.

165. Le représentant résident du PNUD en Afrique du Sud a fait observer que le cadre de coopération était le premier descriptif de programme sur la coopération avec l'Afrique du Sud jamais présenté par le PNUD. Le cadre de coopération tenait compte des politiques définies dans le Programme de reconstruction et de développement adopté par le Gouvernement en 1994, et il s'appuyait sur les documents thématiques établis depuis lors et sur la stratégie macroéconomique de promotion de la croissance, de l'emploi et de la redistribution adoptée en 1996, à laquelle il était bien fait référence (voir DP/CCF/SAF/1, par. 15). Il importait que la stratégie macroéconomique soit complétée par la stratégie de développement humain que le Gouvernement avait annoncée en octobre 1996 lors d'un débat parlementaire sur la pauvreté. Le représentant résident a fait observer que, pour la sous-région, l'Afrique du Sud était un géant économique. Le PNUD aidait le pays à réintégrer la région en participant à la SADC, par exemple grâce à la réalisation d'activités dans le domaine de la conduite des affaires publiques, y compris le projet d'élaboration d'un rapport sur le développement humain dans la région. En réponse à la question concernant le lien entre la récente étude de la Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté en Afrique du Sud et les activités du PNUD dans ce domaine, le représentant résident a indiqué que le PNUD avait collaboré étroitement avec la Banque mondiale et le Département du développement international du Royaume-Uni à la réalisation d'une étude globale sur la pauvreté et l'inégalité. Le rapport de cette étude, basé sur des données recueillies précédemment et une analyse parrainée par la Banque mondiale sur la situation en matière de pauvreté, serait centré sur les effets des politiques gouvernementales sur les pauvres. Il était actuellement examiné par un comité interdépartemental au niveau ministériel. À cette occasion, des indicateurs plus généraux permettant de mesurer tous les aspects de la pauvreté dans le pays étaient en cours d'élaboration. Le représentant résident a fait observer que l'augmentation de la criminalité en Afrique du Sud pesait particulièrement sur les pauvres. Le développement des petites et moyennes entreprises était un des moyens de créer des emplois, élément primordial de la lutte contre la pauvreté. S'agissant de la Maison des Nations Unies, le représentant résident a indiqué que tous les organismes des Nations Unies exerçant des activités en Afrique du Sud étaient actuellement installés à Pretoria dans un bâtiment fourni par le Gouvernement, à l'exception de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque mondiale. Dans une décision concernant la Maison des Nations Unies, le Gouvernement envisageait également de fournir un deuxième bâtiment pour les Nations Unies, au Cap. Si le Secrétaire général avait décidé de faire du bâtiment de Pretoria la première Maison des Nations Unies, c'était pour marquer sa satisfaction devant les initiatives prises par le Gouvernement sud-africain et l'équipe des Nations Unies pendant sa récente visite dans le pays.

166. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1) et les observations y relatives.

Premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1)

167. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD pour le caractère équilibré et circonscrit du cadre de coopération pour le Zimbabwe, qui était à la fois ambitieux et réaliste. L'accent mis sur l'approche-programme et le recours à l'exécution nationale ont été loués. Toutefois, le lien entre les résultats et les enseignements tirés de la coopération passée aurait pu être plus clairement

défini et on a demandé des précisions sur le pourcentage représentant l'efficacité du troisième programme de pays (voir DP/CCF/ZIM/1, par. 18). Certaines expériences négatives auraient pu également être prises en compte. La présentation des avantages comparatifs du PNUD aurait pu être plus approfondie; on pouvait en effet se demander si d'autres organisations ne seraient pas mieux placées pour certaines des activités. Un montant de 500 000 dollars avait été affecté à un projet pilote visant à assurer une plus grande cohérence dans l'exécution des programmes des Nations Unies au Zimbabwe. Il s'agissait de favoriser une intégration plus poussée au niveau national en ce qui concerne les locaux et services communs, le budget et la répartition des tâches sur la base d'atouts comparatifs. Des observations concernant l'état d'avancement de cette initiative seraient souhaitables. Une autre délégation a indiqué qu'une plus grande attention devrait être accordée aux réformes de la fonction publique du Zimbabwe. Il en était de même de thèmes multisectoriels tels que le VIH/sida, l'égalité des sexes et la conduite des affaires publiques. Un des intervenants a souligné que le PNUD devrait se concentrer sur le renforcement des capacités du pays. Il y avait lieu de mieux définir les priorités.

168. Répondant aux observations et aux questions soulevées, le représentant résident adjoint du PNUD au Zimbabwe a indiqué que le PNUD jouait un rôle positif en matière de réforme macroéconomique en tant que partenaire neutre, et que c'était le Gouvernement qui avait affirmé que l'Organisation disposait d'un avantage comparatif dans ce domaine. En outre, le PNUD travaillait en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et le Gouvernement suédois dans ce secteur. Il apportait son soutien à la deuxième phase du programme de réforme du Gouvernement. S'agissant de l'étude documentaire sur les premiers effets des projets financés au titre du troisième programme de pays mentionné au paragraphe 18 du document DP/CCF/ZIM/1, le représentant résident adjoint a fait observer que, sans être très détaillée, l'étude avait toutefois montré que l'exécution nationale réussissait au Zimbabwe parce que le Gouvernement s'appropriait les projets et en assurait la viabilité, ce qui donnait un taux de réussite de 80 %. Les programmes du PNUD ne faisaient appel à aucun expatrié, n'employant que des Zimbabwéens. L'appui du Gouvernement suédois était très apprécié, des mesures concrètes étant déjà prises pour que les organismes des Nations Unies forment une équipe plus soudée. Un séminaire était prévu, auquel participeraient 70 fonctionnaires de 18 de ces organismes, sur la programmation conjointe et services communs. Les participants devaient examiner un projet d'évaluation commune du pays élaboré avec la participation des 18 organismes des Nations Unies présents au Zimbabwe, ce qui en ferait un document unique en son genre. Une cellule interinstitutions financée par le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies serait créée. L'adjointe du représentant résident a indiqué qu'elle avait été nommée directrice du programme du PNUD, ce qui permettait au représentant résident lui-même de privilégier son rôle de coordonnateur résident pour les questions interinstitutions, favorisant ainsi la collaboration. Dans le domaine de la conduite des affaires publiques, le PNUD apportait son concours à "Horizon 2020", un projet de document national de planification à long terme. Il aidait également le Gouvernement à utiliser davantage Internet, encourageant ainsi la circulation de l'information.

169. Le Conseil a approuvé le premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1) et les observations y relatives.

2. Asie et Pacifique

170. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour les pays ci-après : États fédérés de Micronésie (DP/CCF/FSM/1); Fidji

(DP/CCF/FIJ/1); îles Marshall (DP/CCF/MAS/1); îles Salomon (DP/CCF/SOI/1); Kiribati (DP/CCF/KIR/1); Malaisie (DP/CCF/MAL/1); Maldives (DP/CCF/MDV/1); Népal (DP/CCF/NEP/1); Nioué (DP/CCF/NIU/1); Palaos (DP/CCF/PAU/1); Philippines (DP/CCF/PHI/1); République populaire démocratique de Corée (DP/CCF/DRK/1); Samoa (DP/CCF/SAM/1); Sri Lanka (DP/CCF/SRL/1); Thaïlande (DP/CCF/THA/1); Tonga (DP/CCF/TON/1); Tuvalu (DP/CCF/TUV/1); et Vanuatu (DP/CCF/VAN/1).

171. Comme cinq de ses membres en avaient fait la demande par écrit, le Conseil d'administration a examiné les premiers cadres de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1) et le Pakistan (DP/CCF/PAK/1).

Premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1)

172. Plusieurs délégations ont pris la parole pour appuyer le premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1). Ce document était exhaustif, clair et bien écrit, détaillé et bien centré et il contenait de bonnes idées. On a constaté que ce cadre de coopération était le fruit d'une collaboration efficace au niveau du pays. Certains intervenants ont remercié le PNUD d'avoir organisé au cours de la session une réunion officieuse sur les cadres de coopération, ce qui leur avait permis d'éclaircir certains problèmes qu'ils se posaient. Une délégation s'est félicitée que l'on ait insisté sur les groupes marginalisés et sur l'assistance électorale. D'autres ont relevé le fait que la coopération du PNUD portait sur les problèmes de transition, de démocratisation, de protection sociale et de viabilité environnementale auxquels le pays doit faire face. Un intervenant a fait remarquer que la lutte contre la pauvreté était le principal élément de ce cadre de coopération et que la présence du PNUD était cruciale, en particulier pour veiller et instaurer un environnement favorable. Plusieurs autres ont pris la parole pour mettre en lumière divers aspects de l'action du PNUD au Cambodge qu'ils jugeaient particulièrement pertinents et utiles. Une délégation a avancé l'idée d'appliquer à la coopération avec le Cambodge la stratégie du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développements économiques intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle". Le Président du Conseil d'administration a signalé que l'équipe de pays du Cambodge avait participé aux débats de la dernière session du Conseil économique et social. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a remercié le Conseil d'administration pour ses observations et a déclaré que le PNUD appliquerait les suggestions formulées par les délégations.

173. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1) et les observations y relatives.

Premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1)

174. De nombreux orateurs se sont félicités du premier cadre de coopération pour le Pakistan, qu'ils avaient trouvé clair, analytique et bien écrit et qui montrait à l'évidence que le PNUD avait remarquablement réussi sa coopération avec ce pays. Plusieurs intervenants ont déclaré avoir reçu des échos favorables de leurs ambassades à Islamabad. On a jugé excellente la façon dont le représentant résident du PNUD s'acquittait de ses fonctions de coordination. On a estimé que le PNUD avait des compétences particulières dans le domaine thématique de la conduite des affaires, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et des associations locales. On a insisté sur l'importance de la prise en compte de la question de l'égalité des sexes. Une délégation a cité le programme d'action sociale comme exemple de programme constructif qui devrait se poursuivre. Le

programme dans son ensemble correspondait aux priorités nationales et privilégiait l'exécution nationale.

175. Plusieurs questions ont été soulevées, notamment en ce qui concerne les domaines thématiques des questions concernant les femmes, et on s'est interrogé sur la situation juridique des organisations non gouvernementales et des associations locales et sur la question de savoir si le PNUD exécutait lui-même les programmes dans le pays.

176. Le représentant du Pakistan a dit que son pays était reconnaissant de l'aide que le PNUD lui avait consentie au fil des ans. Le cadre de coopération de pays, dont la mise au point était le fruit d'un processus interactif, concordait bien avec le neuvième plan quinquennal national. La composante relative à l'égalité des sexes était fortement inspirée du plan d'action de Beijing. Les organisations non gouvernementales locales jouaient un rôle clef dans les activités du programme. La législation actuellement en vigueur était propice à l'intervention des ONG. L'appui du PNUD aux activités des groupes de dialogue locaux, qui complétaient celles du consortium pakistanais, était grandement apprécié.

177. Le représentant résident du PNUD au Pakistan a répondu aux observations. Il a signalé que le PNUD avait appuyé l'établissement d'un dialogue à l'échelon national sur le rôle des ONG au Pakistan, et qu'il collaborait pleinement avec la communauté des ONG. Le Gouvernement pakistanais procédait au réexamen des réglementations applicables aux ONG. Il a en outre fait remarquer que les espoirs que l'on plaçait actuellement dans les organisations de la société civile dépassaient les capacités dont elles disposaient actuellement, de nombreux donateurs, ainsi que le Gouvernement, s'adressant en effet à des ONG pour exécuter bon nombre des activités. Il était donc indispensable de renforcer les capacités dans ce domaine.

178. Pour ce qui est de l'orientation du programme, le représentant résident a souligné que l'exécution des activités était financée par une modeste affectation de fonds prélevée sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB). Les domaines thématiques de la conduite des affaires publiques et du rôle des femmes étaient certes d'importants éléments du programme qui étaient très étroitement liés. Le PNUD avait apporté son concours aux récentes élections, notamment en fournissant une aide financière à des ONG qui s'employaient à faire connaître aux femmes leurs droits électoraux. Il a signalé qu'une commission nationale de mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avait récemment présenté un rapport dont les recommandations étaient actuellement examinées par le Gouvernement. Les activités liées au troisième domaine thématique du programme, les moyens d'existence durables, ont été exécutées principalement au niveau des localités, en particulier dans le Nord du Pakistan. Environ 52 % des animateurs locaux étaient des femmes.

179. Le Représentant résident du PNUD a souligné que le Pakistan avait appliqué dans les faits le concept d'exécution nationale. Le Pakistan était convaincu que le succès de la coopération en faveur du développement passait par une gestion nationale des programmes, qui était donc systématiquement prévue dans chaque programme. Toutefois, le Gouvernement pakistanais se réservait le droit de faire appel au PNUD, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ou à une institution spécialisée des Nations Unies pour appuyer, chaque fois que nécessaire, l'exécution des programmes.

180. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1) ainsi que les observations y relatives.

181. Prenant la parole après l'adoption du cadre, le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié le Conseil d'administration et le PNUD pour leur appui et leur compréhension. Son pays se heurtait à un défi difficile en matière de développement, compte tenu de sa population qui était l'une des plus nombreuses d'Asie. Le Représentant permanent a rendu hommage au dévouement du personnel du PNUD en poste au Pakistan et au siège et a dit que son Gouvernement pensait que le cadre de coopération pouvait servir de modèle, en particulier pour les pays se trouvant dans une situation analogue.

3. Europe et Communauté d'États indépendants

182. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour les pays ci-après : Arménie (DP/CCF/ARM/1*); Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/1); Bulgarie (DP/CCF/BUL/1); ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/1); Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1); Géorgie (DP/CCF/GEO/1); Malte (DP/CCF/MAT/1); Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1); Slovénie (DP/CCF/SVN/1); Turkménistan (DP/CCF/TUK/1); et Ukraine (DP/CCF/UKR/1).

183. Le Conseil d'administration a aussi approuvé la prolongation du cinquième programme pour l'Albanie (DP/CP/ALB/5/EXTENSION I).

184. Une délégation a constaté que plusieurs programmes du PNUD pour la région se ressemblaient quant au fond et quant à l'approche adoptée. En matière de renforcement des capacités, son Gouvernement souhaiterait qu'un lien plus étroit soit établi entre le renforcement des institutions démocratiques et la société civile. On s'est félicité de l'appui apporté à la promotion des femmes, mais il n'apparaissait pas clairement si le PNUD était mieux placé que d'autres donateurs pour oeuvrer dans ce domaine. On insistait trop sur la mobilisation des ressources en vue de la participation aux coûts. Il était nécessaire que le PNUD définisse clairement son rôle dans la région.

185. L'Administrateur assistant et le Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a souligné que le PNUD était actif dans le domaine du renforcement des capacités et collaborait avec la société civile. Il a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le premier programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants que le Conseil avait approuvé à sa deuxième session ordinaire de 1997 et qui mettait l'accent sur la démocratie, le développement et la participation. Le PNUD collaborait avec les parlements et les autres institutions démocratiques. En dépit de la modicité des ressources allouées à la région, pour lesquelles le PNUD exprimait sa gratitude, beaucoup avait été accompli. Les donateurs ont été invités à contribuer aux objectifs des programmes fixés par chaque Gouvernement, le PNUD servant d'agent de coordination.

Premier cadre de coopération pour la Yougoslavie (DP/CCF/YUG/1)

186. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a aussi fait une déclaration au Conseil d'administration sur le premier cadre de coopération pour la Yougoslavie. Ce document contenait des informations sur le processus consultatif qui s'était déroulé dans le pays et sur le processus interne au PNUD qui avait conduit à l'approbation du programme. Ces deux processus conjugués se sont traduits pas

un allongement des délais entre les premiers échanges sur le programme et son examen par le Conseil d'administration. De l'avis du PNUD, l'orientation et les activités du programme ont été bien ciblées. Toutefois, la transition que connaissait la région avait sa propre dynamique et les priorités évoluaient rapidement, notamment pour ce qui est du rôle de la société civile. De ce fait, la formulation d'un programme accordant à la société civile la place plus importante qui lui revient demanderait du temps. Le PNUD comptait présenter ultérieurement au Conseil un cadre mieux ciblé dans lequel le renforcement des capacités nationales s'inscrirait dans le dialogue sur le développement national.

187. L'Administrateur assistant a également informé le Conseil d'administration que le Bureau régional avait activement contribué à favoriser l'établissement de documents directifs par des spécialistes de la région sur des questions susceptibles de contribuer au dialogue sur le développement. Un rapport intitulé "The shrinking state: governance and sustainable human development" (Le rétrécissement du rôle de l'État : conduite des affaires et développement humain durable), axé sur les pays en transition de la région, a été distribué au cours de la session.

188. Le Président a signalé au Conseil d'administration qu'une lettre signée des Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Slovénie avait été distribuée.

189. Le Conseil d'administration est convenu de remettre à une date ultérieure l'examen du premier cadre de coopération pour la République fédérative de Yougoslavie (DP/CCF/YUG/1).

4. Amérique latine et Caraïbes

190. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour les pays ci-après : Anguilla (DP/CCF/ANL/1); Argentine (DP/CCF/ARG/1); Barbade (DP/CCF/BAR/1); Brésil (DP/CCF/BRA/1); Chili (DP/CCF/CHI/1); Cuba (DP/CCF/CUB/1); Dominique (DP/CCF/DOM/1); El Salvador (DP/CCF/ELS/1); Grenade (DP/CCF/GRN/1); Guyana (DP/CCF/GUY/1); Honduras (DP/CCF/HON/1); Îles Vierges britanniques (DP/CCF/BVI/1); Jamaïque (DP/CCF/JAM/1); Mexique (DP/CCF/MEX/1); Pérou (DP/CCF/PER/1); Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1); Saint-Vincent-et-les Grenadines (DP/CCF/STV/1); Trinité-et-Tobago (DP/CCF/TRI/1); Uruguay (DP/CCF/URU/1); et Venezuela (DP/CCF/VEN/1).

191. À la demande écrite de cinq de ses membres, le Conseil d'administration a examiné le premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1).

192. Le Conseil d'administration a aussi approuvé la prolongation du troisième programme pour Antigua-et-Barbuda (DP/CP/ANT/3/EXTENSION I), celle du troisième programme pour les îles Caïmanes (DP/CP/CAY/3/EXTENSION I), celle du cinquième programme pour le Costa Rica (DP/CP/COS/5/EXTENSION I), celle du cinquième programme pour le Paraguay (DP/CP/PAR/5/EXTENSION I), celle du troisième programme pour Saint-Kitts-et-Nevis (DP/CP/STK/3/EXTENSION I) et celle du troisième programme pour les îles Turques et Caïques (DP/CP/TCI/3/EXTENSION I).

193. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a prié le Conseil d'administration d'envisager de remettre à plus tard l'approbation du premier cadre de coopération pour Montserrat (DP/CCF/MOT/1) et d'approuver la mise sur pied d'un programme d'aide d'urgence qui serait financé dans les limites des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base

(MCARB) (ligne 1.1.3), étant donné que Montserrat se trouvait dans une situation très spéciale. Il a également appelé l'attention sur le fait qu'il conviendrait de revoir le statut de Montserrat en tant que pays contributeur net lorsque le premier cadre de coopération de pays serait examiné. Le Gouvernement du Montserrat et le Gouvernement britannique avaient été dûment consultés en la matière.

194. Le Conseil d'administration est convenu de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour Montserrat et a approuvé la fourniture d'une aide d'urgence qui serait financée au moyen des MCARB (ligne 1.1.3).

195. Une délégation a insisté sur la gravité des dévastations subies par Montserrat et remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les secours d'urgence qui seraient financés au moyen des MCARB (ligne 1.1.3). Elle a proposé que le statut de Montserrat en tant que pays contributeur net soit réexaminé, dans la mesure où le pays se trouvait désormais dans une situation spéciale sur le plan du développement. La Communauté des Caraïbes coopérait avec le Gouvernement de Montserrat. On voulait espérer que le cadre de coopération pourrait être adapté, puis approuvé, par le Conseil d'administration dans un proche avenir.

196. Une autre délégation a dit qu'elle était favorable au cadre de coopération, tout en convenant qu'il était raisonnable d'en remettre l'approbation à plus tard.

Premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1)

197. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le premier cadre de coopération pour le Pérou n'était pas assez bien ciblé. Il conviendrait de préciser plus clairement quels sont le rôle et les éléments constitutifs de la participation de tiers aux coûts, en particulier par rapport à la participation des gouvernements. Il faudrait par ailleurs exposer plus en détail comment le programme serait suivi et évalué. Une délégation a demandé un complément d'information sur plusieurs aspects du cadre de coopération, concernant entre autres la coopération du PNUD avec la Banque mondiale, la nature de l'appui à la modernisation de l'État et la question de savoir si toutes les activités figurant au programme entraient dans le cadre du mandat du PNUD. Une autre délégation s'est demandé si le programme accordait une place suffisante aux questions relatives au rôle des femmes. Deux délégations ont simplement dit qu'elles approuvaient le cadre de coopération.

198. Le représentant du Pérou a déclaré que ce cadre de coopération illustrait pleinement comment des dispositions concrètes pouvaient être prises dans les grands domaines prioritaires, par exemple dans ceux de l'administration publique et de l'environnement, notamment grâce à Capacités 21. Il a souligné que le programme serait suivi et évalué comme il convient.

199. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui avait auparavant exercé les fonctions de représentant résident du PNUD au Pérou, a souligné la difficulté de la situation créée par les conflits internes qui avaient caractérisé la vie du pays au cours de ces dernières années. Il a instamment prié le Conseil d'administration d'examiner le premier cadre de coopération de pays dans ce contexte. En réponse à l'une des questions posées, il a dit que si certains pouvaient trouver que le document manquait de clarté, cela n'avait pas de rapport avec le volume des ressources alloué au programme. En réponse aux questions posées sur la nature de la coopération

apportée par le PNUD au Pérou, il a réaffirmé ce qui était exposé dans le cadre de coopération, à savoir que le PNUD était le premier maillon d'une "chaîne stratégique", qui fournissait d'abord des conseils techniques sur la conception des bases juridiques à établir et des stratégies, puis facilitait l'établissement d'instruments de gestion. À titre d'exemple, le PNUD contribuait avec d'autres participants, dont la Banque interaméricaine de développement, au processus de privatisation qui s'était déjà traduit par la vente ou la liquidation de plus de 150 entreprises publiques. Le rôle du PNUD consistait à rapprocher les consultants et les entreprises avec le concours de la Banque interaméricaine de développement. Les fonds provenaient d'un certain nombre d'autres sources, dont le Gouvernement, la Banque mondiale et des programmes bilatéraux. Le représentant du Pérou a insisté sur le fait que le PNUD était particulièrement bien placé pour coordonner les organismes des Nations Unies et les programmes bilatéraux. Dans le domaine d'action privilégié qu'était l'égalité des sexes, le PNUD apportait son appui au nouveau ministère pour la promotion de la femme et le développement social et il s'associait à l'action d'autres autorités qui fourniraient des conseils en vue de faciliter la vie des Péruviennes et d'améliorer la condition de la femme dans le pays. Au nombre des activités portant sur le domaine thématique de l'environnement et des ressources naturelles figuraient le renforcement des institutions en vue de l'action en faveur de la préservation et de la remise en état de ces ressources ainsi que l'appui aux initiatives prises sur le plan national pour respecter les accords internationaux.

200. Une délégation a souligné qu'il conviendrait d'identifier plus précisément les fonds de cofinancement en tant que tels dans le cadre de coopération. Une autre a insisté sur le fait que le PNUD devrait s'en tenir à son mandat en dépit du volume important de ressources qu'il gérait au Pérou.

201. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a répondu que des contributions bilatérales avaient en effet été utilisées pour des opérations concertées et devraient donc être clairement identifiées. Le fait que le PNUD ait géré des ressources autres que les ressources de base avaient permis au pays de progresser dans de nombreux domaines, et le PNUD n'avait pas pour autant dérogé à son mandat. Le Directeur adjoint a souligné que les mêmes règles et obligations qui s'appliquaient à la gestion des ressources de base s'appliquaient également à celle des autres ressources. Le PNUD apportait son concours au processus de développement du Pérou, en particulier en ce qui concerne les problèmes qui se posent après les conflits, et il considérait qu'il respectait rigoureusement son mandat en matière de développement humain durable.

202. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1) et les observations y relatives.

5. États arabes

203. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération nationaux des pays suivants : Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/1); Djibouti (DP/CCF/DJI/1); Égypte (DP/CCF/EGY/1); Émirats arabes unis (DP/CCF/UAE/1); Jordanie (DP/CCF/JOR/1); Koweït (DP/CCF/KUW/1); République arabe syrienne (DP/CCF/SYR/1); Soudan (DP/CCF/SUD/1); et Yémen (DP/CCF/YEM/1).

204. Le Conseil d'administration a également approuvé la reconduction du cinquième programme national de la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CP/LIB/5/EXTENSION I).

Premier cadre de coopération régional pour les États arabes (DP/RCF/RAS/1)

205. Le Directeur régional par intérim du Bureau régional pour les États arabes a présenté le premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (DP/RCF/RAS/1). Il a déclaré que le cadre de coopération visait avant tout à favoriser un développement humain régional plus viable en mettant surtout l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Le cadre jouissait d'un solide appui régional, grâce à l'établissement d'un dialogue et de consultations élargies avec les gouvernements, la société civile, les organisations intergouvernementales régionales, les institutions financières et les organismes des Nations Unies, notamment les deux commissions régionales qui couvraient des pays de la région des États arabes. Le cadre avait été conçu en s'appuyant sur les enseignements tirés de quatre séries d'évaluations, notamment des résultats enregistrés par le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique en 1996 lors de l'évaluation des programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux (Global, Interregional and Regional Programmes: An evaluation of Impact).

206. L'un des principaux problèmes de développement auxquels la région se heurtait était la stagnation du produit intérieur brut, qui nuisait à l'efficacité de l'action menée dans la région pour promouvoir un développement humain viable et éliminer la pauvreté. Le cadre de coopération permettait de s'attaquer aux problèmes de la région sur deux fronts : en favorisant la croissance économique, moteur du développement humain, et en soutenant les efforts déployés dans la région en faveur d'un développement humain durable. Il s'attachera à créer les synergies propres à assurer un développement humain durable et à renforcer les capacités des institutions et des systèmes de la région qui sont essentiels au développement humain. L'ensemble de ses modalités d'exécution serait communiqué au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998.

207. Le Directeur régional par intérim a défini les principaux éléments qui caractérisaient le cadre de coopération : une stratégie régionale d'élimination de la pauvreté; un partenariat avec le Fonds monétaire international et d'autres institutions; un partenariat avec la Banque mondiale, la Banque européenne et la Banque européenne d'investissement; une priorité accordée à l'exécution nationale; des liaisons avec les 11 sous-programmes du cadre de coopération mondial prévu; des activités menées en coopération avec les programmes de pays de la région des États arabes; la décentralisation de la gestion du programme vers les bureaux extérieurs et le renforcement des mécanismes d'évaluation.

208. De nombreuses délégations ont manifesté leur appui au cadre de coopération régionale. Elles ont souligné en particulier qu'il importait que les commissions régionales y collaborent, que les grandes orientations de la politique du PNUD soient appliquées et que la croissance économique de la région soit fermement soutenue, notamment en ce qui concerne le commerce et les privatisations. Une délégation a rangé parmi les aspects importants du programme régional la coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les activités menées dans le bassin du Nil. Un orateur a demandé de plus amples informations sur le lien qui existait avec les activités de développement social, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, sur l'incorporation de projets visant spécifiquement les pays les moins avancés (PMA) et sur la coopération Sud-Sud. D'autre part, une délégation a demandé des renseignements sur le microfinancement dans la région, et une autre des renseignements sur l'intégration de facteurs liés aux sexes.

209. Le Directeur régional par intérim a répondu à ces observations et à ces questions. Il a dit que la stagnation de la croissance économique dans la région était un grave problème et que les perspectives n'étaient guère encourageantes. Aussi, le cadre mettait-il l'accent sur le secteur économique. Il convenait de noter que le cadre était le fruit de deux années de consultations avec des experts nationaux. Il y avait quelques PMA parmi les pays dont s'occupait le Bureau régional pour les États arabes. Certains programmes les ciblaient directement, notamment les programmes d'octroi de microsubventions. Quoique le cadre de coopération ne prévoie pas de programmes Sud-Sud à proprement parler, la logique qui le sous-tendait faisait une place importante à la coopération multinationale et à l'utilisation des compétences régionales. Des projets de micro-investissement étaient menés à titre expérimental au Bahreïn, au Maroc et au Yémen. À propos de l'intégration de facteurs liés aux sexes, le Directeur régional par intérim a souligné que les femmes étaient les principales bénéficiaires du programme régional, notamment par l'intermédiaire des programmes de sécurité alimentaire et d'appui aux organisations non gouvernementales féminines, et qu'elles représentaient la majorité des bénéficiaires des microcrédits. Il a également noté que le Centre de formation des femmes arabes en Tunisie, jouerait un rôle primordial dans l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain, en recueillant des données statistiques.

210. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (DP/RCF/RAS/1).

B. Cadre de coopération mondial

211. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le premier cadre de coopération mondial révisé (DP/GCF/1/Rev.1).

212. De nombreuses délégations ont constaté avec satisfaction que le cadre de coopération mondial révisé représentait un progrès par rapport à la version précédente (DP/GCF/1). Les préoccupations qu'elles avaient exprimées lors des sessions antérieures avaient été prises en compte. Certains orateurs, tout en indiquant qu'ils approuveraient le programme mondial, ont été d'avis qu'il était trop vaste et qu'il gagnerait à être mieux ciblé. L'établissement de normes et d'indicateurs, notamment pour l'ensemble des sous-programmes, était indispensable au succès du programme. Il a été souligné qu'il fallait se concentrer sur la saine gestion des affaires publiques et la participation des femmes. La question du financement devait être suivie de près. Un orateur a déclaré qu'en cette période de ressources limitées, c'étaient les programmes régionaux et nationaux plutôt que les initiatives mondiales qui devraient bénéficier d'un appui. Un autre a proposé d'établir un cycle de planification de ressources renouvelables pour le cadre de coopération mondial et d'associer davantage les représentants résidents au processus d'évaluation. De nombreuses délégations ont souligné que le dialogue devrait se poursuivre au fur et à mesure que le cadre de coopération évoluerait, surtout en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs. Une délégation a regretté la transmission tardive du document en violation des règles établies en la matière par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration dans son règlement intérieur. Cette même délégation a marqué, tout en acceptant à titre exceptionnel l'approbation de ce programme, son scepticisme quant aux résultats qui pourraient effectivement être obtenus, compte tenu de la confusion des objectifs recherchés et de l'absence de fixation de priorités. Certains

orateurs ont signalé que les grandes orientations du programme du PNUD constitueraient le thème d'un séminaire prévu la semaine suivante.

213. Il a été souligné que le PNUD devrait, dans son programme, exploiter ses avantages comparatifs et ne pas faire le même travail que d'autres partenaires de développement. Il importait surtout d'incorporer les résultats des conférences mondiales internationales, notamment en vue d'appuyer des initiatives au niveau mondial. Une délégation a déclaré que la stratégie du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, intitulée "Shaping the 21st Century: the Contribution of Development Co-operation" devait être appliquée au cadre de coopération mondiale. Il conviendrait également d'établir un lien entre les programmes mondiaux et régionaux.

214. Les pays bénéficiaires de programmes, notamment ceux du Groupe des États d'Afrique, ont soutenu les activités du programme mondial et cité des exemples d'effets positifs qu'elles ont eus sur leurs pays.

215. Il a été noté que les activités de coopération technique entre pays en développement seraient financées au titre d'un chapitre séparé du budget, et non au moyen du programme mondial.

216. Un des orateurs a noté que la liste des activités du programme mondial qui avait été distribuée pendant la session aurait dû l'être avant. Sa délégation demandait qu'une liste complète des activités figure dans les futurs rapports périodiques. Certains orateurs ont demandé que l'exécution du programme fasse l'objet d'évaluations annuelles, d'aucuns proposant que le Conseil d'administration l'examine à sa session annuelle de 1998, et d'autres préconisant une évaluation conjointe à laquelle participeraient le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à la deuxième session ordinaire de 1998. Le Président a répondu que le Bureau examinerait les propositions formulées à ce sujet.

217. L'Administrateur assistant a réagi et répondu aux commentaires et aux questions des délégations. Il a reconnu que la liste des activités du programme mondial aurait dû figurer dans le document. Il a noté que les divers résultats enregistrés par le programme mondial et déclaré que de très nombreux partenariats avaient été formés. De solides liens avaient été établis entre les questions touchant la participation des femmes et les activités relatives à la bonne gestion des affaires publiques et à l'environnement. L'Administrateur assistant a confirmé qu'une attention accrue serait accordée aux indicateurs de performance. Une des premières tâches consisterait à établir des normes et indicateurs sur les questions concernant les femmes, notamment en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Le PNUD collaborait avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale à l'élaboration d'indicateurs sur l'élimination de la pauvreté. L'intensification de la coopération avec les donateurs serait un bien.

218. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération mondiale (DP/GCF/1/Rev.1) et les observations y relatives. Il était entendu que le cadre serait examiné en 1998 et que cet examen porterait notamment sur les indicateurs et la liste des activités, ainsi que sur les liens entre les programmes régionaux et mondiaux.

C. Examen général des cadres de coopération de pays

219. Après avoir examiné les cadres de coopération de pays région par région, le Conseil d'administration a procédé à un débat général sur leur processus d'évaluation. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait renforcer le contrôle et l'évaluation des cadres de coopération, notamment en ayant recours à des indicateurs de performance et à des mécanismes permettant de mieux tirer parti de l'expérience acquise. Le processus d'évaluation à mi-parcours, que les délégations espèrent pouvoir répartir plus régulièrement entre les sessions, devrait comprendre un examen de la composante contrôle et évaluation. Les cadres de coopération qui comportaient des indicateurs de performances s'étaient révélés très efficaces.

220. Certains orateurs ont déploré la qualité inégale des cadres de coopération, d'où la difficulté qu'il y avait à déterminer la nature de l'apport du PNUD au développement de certains pays. Une délégation a demandé que le processus de programmation du PNUD soit rendu plus transparent. Elle a fait remarquer que les activités des cadres de coopération que le Conseil d'administration devait examiner et approuver à sa troisième session ordinaire avaient déjà débuté. Il a été souligné que les membres du Conseil devaient disposer du temps nécessaire pour examiner les cadres de coopération à fond et consulter leurs ambassades dans les pays concernés. Dans une certaine mesure, la possibilité d'accéder à la documentation sur Internet avait facilité le processus, mais le grand nombre de cadres de coopération que le Conseil devait examiner à sa troisième session ordinaire avait créé des difficultés. Il fallait que le Conseil prenne une part plus active à la détermination du contenu des cadres de coopération de pays. Il a été également question de mieux associer les représentants des organismes donateurs au niveau national. Certains participants étaient d'avis de maintenir la pratique des rencontres officieuses organisées lors des sessions du Conseil avec des représentants résidents venus à New York. Les tournées des membres du Conseil sur le terrain étaient également une excellente manière d'en savoir davantage sur les programmes du PNUD et du FNUAP. Les conclusions des débats qui ont lieu lors des sessions du Conseil sur les cadres de coopération de pays devaient être utilisées plus souvent, surtout pour déterminer si les observations formulées avaient une incidence quelconque sur lesdits cadres de coopération. Les programmes du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pourraient être examinés conjointement, à titre expérimental. Il faudrait coordonner les cycles de programmation des trois organisations, surtout compte tenu de la proposition du Secrétaire général tendant à établir un plan-cadre pour l'aide au développement dans chaque pays. Certains se sont prononcés en faveur de la poursuite des rencontres au Conseil économique et social avec les équipes d'appui aux pays, comme on en avait organisé en 1997. Un orateur a appuyé les cadres de coopération de pays adoptés par le Conseil pour la région de l'Afrique, notamment en ce qui concerne les pays lusophones.

221. Le Président a demandé à l'Administrateur de commencer, en sa qualité de convocateur du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement à coordonner la préparation des exposés conjoints au Conseil d'administration du Fonds et des programmes.

222. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a dit que les observations formulées par les membres du Conseil d'administration sur le processus de programmation seraient dûment prises en compte. Il a fait remarquer que les arrangements actuels concernant la programmation n'étaient en place que depuis un an, et qu'il leur faudrait du temps pour fonctionner comme prévu. Certaines des questions soulevées par le

Conseil seraient examinées dans le cadre du séminaire intitulé "Focus within the Focus", qui aurait lieu le 22 septembre 1997. Il a également souligné que les bureaux de pays avaient été chargés de mettre en place des mécanismes de contrôle et d'évaluation adéquats pour les cadres de coopération de pays.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Mise en oeuvre et suivi du système des services d'appui technique

223. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté le rapport sur les services d'appui technique (SAT) du FNUAP, qui fait l'objet du document DP/FPA/1997/16. Dans sa décision 95/34, le Conseil d'administration avait autorisé la Directrice exécutive à engager un montant de 107 millions de dollars pour mettre en oeuvre le système des SAT au cours de la période 1996-1999 et notamment financer les activités de huit équipes de soutien aux pays et un certain nombre de postes de spécialiste des SAT aux sièges d'autres organismes des Nations Unies, dans les commissions régionales de l'ONU et dans les bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). D'après la Directrice exécutive adjointe (Programmes), le Fonds a abouti à la conclusion que les équipes de soutien aux pays s'étaient acquittées de façon extrêmement satisfaisante de leurs fonctions, qui consistaient à fournir un appui technique pour la réalisation de programmes nationaux en matière de population. La Directrice exécutive avait recommandé un certain nombre d'ajustements concernant les équipes de soutien aux pays, parmi lesquels le transfert de certains postes de la région de l'Asie et du Pacifique vers l'Afrique et la région de l'Europe et des États arabes.

224. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a également récapitulé les principaux résultats de l'évaluation indépendante des postes de spécialiste des SAT qu'avait fait réaliser le FNUAP conformément à la décision 95/34 du Conseil d'administration. Les consultants chargés de procéder à l'évaluation sont parvenus à peu près aux mêmes conclusions que celles de l'évaluation de 1994, à savoir que le système des spécialistes des SAT n'avait pas fonctionné de façon totalement satisfaisante. Ils ont recommandé de maintenir ces postes mais ont proposé de prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer le fonctionnement du système, en particulier de renforcer les échanges entre les spécialistes et les équipes de soutien aux pays. La formule recommandée consistait à regrouper les postes de spécialiste des SAT en une seule équipe intégrée, des petites "unités de liaison" étant prévues au sein des organismes eux-mêmes. Toutefois, ces derniers n'ont pas approuvé cette approche, estimant qu'elle limiterait leur participation au système des SAT ainsi que les possibilités d'intégrer les questions de population dans leurs programmes de travail ordinaires. Le FNUAP a reconnu que la proposition des consultants de constituer une équipe multidisciplinaire unique présentait des avantages mais a estimé que la situation financière ne lui permettait pas de créer une telle équipe tout en continuant à fournir un appui aux unités de liaison dans chaque organisme. Dans son rapport publié sous la cote DP/FPA/1997/16, la Directrice exécutive a proposé de pourvoir 27 postes de spécialiste des SAT sur les 43 approuvés par le Conseil en 1995 – soit 3 postes à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 3 à l'Organisation internationale du Travail (OIT), 3 à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 3 à l'OMS, 3 à la Division de statistique de l'ONU, 2 postes à la Division de la population de l'ONU et 1 à UNIFEM, en plus des postes qui existent déjà dans les commissions régionales de l'ONU et les bureaux régionaux de l'OMS – ainsi que de rationaliser encore davantage les fonctions des spécialistes des SAT.

225. Une délégation a constaté avec satisfaction que, contrairement à de nombreux documents des Nations Unies, le rapport soumis au Conseil présentait avec objectivité les avantages et les inconvénients du système actuel. Plusieurs délégations ont partagé les vues du FNUAP selon lesquelles les équipes de soutien aux pays effectuaient du bon travail et la composition des équipes semblait répondre aux besoins des divers pays en matière d'appui technique. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles approuvaient en particulier les propositions visant à renforcer les équipes de soutien aux pays africains; cela étant, deux autres délégations ont demandé des explications concernant la réduction concomitante des postes en Asie.

226. S'agissant des postes de spécialiste des SAT, plusieurs délégations souhaitaient disposer de plus de temps pour examiner les recommandations des consultants. Une délégation a fait observer que le paragraphe 16 du document DP/FPA/1997/16, selon lequel "... l'arrangement applicable aux spécialistes des SAT [...] ne fonctionne pas dans l'ensemble de façon satisfaisante...", ne concordait pas avec la recommandation tendant à maintenir le système des SAT jusqu'en 1999, même si l'on réduisait le nombre de postes. Une délégation a déclaré que l'on avait déjà évalué à deux reprises les postes de spécialiste des SAT mais que les résultats des évaluations n'avaient apparemment pas été pris en compte pour l'élaboration des recommandations soumises au Conseil. La même délégation a estimé que le système des spécialistes des SAT n'était peut-être pas le meilleur moyen de promouvoir la collaboration entre les organismes et que d'autres mécanismes de coordination devaient être envisagés. Une autre délégation a fait observer que les fonctions des spécialistes des SAT n'étaient pas très clairement définies et plusieurs délégations ont demandé des informations complémentaires, y compris aux représentants des organismes eux-mêmes, sur le rôle joué par les spécialistes des SAT dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En résumé, plusieurs délégations n'ont pas jugé convaincants les arguments en faveur du maintien des postes de spécialiste des SAT sur la base des effectifs indiqués dans le document DP/FPA/1997/16.

227. Cependant, plusieurs autres délégations ont dit qu'elles approuvaient les propositions contenues dans le document DP/FPA/1997/16, estimant que le FNUAP avait étudié toutes les options possibles et avait conclu avec les organismes concernés des accords qui devaient être respectés. Une délégation souhaitait étudier les propositions à la lumière du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999, qui devait être examiné ultérieurement au cours de la session, afin de déterminer si elles constituaient le meilleur moyen d'utiliser les ressources.

228. Plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur la collaboration entre les équipes de soutien aux pays et les experts nationaux et internationaux. Elles souhaitaient savoir dans quelle mesure les experts nationaux étaient invités à apporter leur aide pour les programmes en matière de population et, dans ce contexte, de quelle façon le système contribuait à renforcer les capacités nationales. Une délégation a proposé d'élaborer des indicateurs pour évaluer le rôle des équipes de soutien aux pays dans le renforcement des capacités. En outre, une délégation a demandé s'il était plus rentable d'utiliser les services des conseillers des équipes de soutien aux pays que de faire appel à des experts internationaux recrutés en qualité de consultants. Une autre délégation a demandé dans quelle mesure la réforme de l'Organisation des Nations Unies touchait le système des SAT.

229. Une délégation a demandé pourquoi les spécialistes des SAT travaillant dans les bureaux régionaux faisaient en général preuve d'une plus grande efficacité que ceux du siège des organisations, comme l'avait fait apparaître l'évaluation. Une autre délégation a dit qu'à son avis le principal problème résidait dans l'absence de collaboration entre les équipes de soutien aux pays et les spécialistes des SAT et a voulu savoir, ainsi qu'une autre délégation, si des mesures étaient prises pour renforcer cette collaboration. Deux délégations ont souhaité recevoir des précisions sur la nature des accords conclus entre le FNUAP et les organismes des Nations Unies. Une délégation a souhaité recevoir l'assurance que l'équipe sous-régionale de soutien aux pays et le nouveau bureau que l'on proposait d'ouvrir au Kazakhstan ne feraient pas double emploi. Une autre délégation a demandé quelle part des ressources de l'équipe de soutien aux pays établie à Amman (Jordanie) était consacré aux États arabes. Une délégation a souligné qu'il fallait mettre la liste des consultants à la disposition des gouvernements des pays où étaient réalisés les programmes.

230. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait observer que le système des SAT aidait le FNUAP à maintenir le contact avec les autres organismes des Nations Unies et semblait être actuellement la meilleure formule, étant donné la modicité des ressources disponibles. Le FNUAP avait eu des consultations approfondies avec les organismes et toutes les parties étaient convenues des mesures à prendre pour renforcer l'efficacité des spécialistes des SAT, aussi bien au sein des organismes que dans leur collaboration avec les équipes de soutien aux pays. Par le passé, le rôle des spécialistes des SAT avait parfois été sujet, sans qu'on l'ait cherché, à des interprétations divergentes; leurs attributions avaient donc varié considérablement d'un organisme à l'autre. Le FNUAP avait évidemment défini les fonctions des spécialistes des SAT, mais l'étendue de leurs activités s'était révélée trop vaste. On s'était donc mis d'accord sur de nouvelles directives qui divisaient clairement le travail des spécialistes des SAT en deux volets : a) appui technique, volet pour lequel on établirait des plans de travail afin de garantir l'adoption d'une approche multidisciplinaire; et b) mobilisation en faveur de l'intégration des questions de population, y compris de santé en matière de reproduction, dans les programmes de chaque organisme.

231. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a rappelé que le système des SAT avait été conçu de telle sorte que l'on fasse d'abord appel à des experts nationaux pour fournir un appui technique aux programmes en matière de population. On avait recours aux équipes de soutien aux pays et aux spécialistes des SAT seulement s'il n'y avait pas d'experts nationaux. On s'efforçait d'utiliser davantage les services d'experts nationaux et d'encourager leur utilisation en établissant des listes d'experts qui étaient tenues à jour dans les bureaux de pays et par les équipes de soutien aux pays. En outre, les conseillers des équipes de soutien collaboraient étroitement avec leurs homologues nationaux, contribuant ainsi au renforcement des capacités. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) reconnaissait la nécessité de mettre au point des indicateurs pour le renforcement des capacités et a estimé que l'étude que le FNUAP était en train de réaliser sur la capacité d'absorption de l'aide dans les divers pays serait utile à cet égard. S'agissant de la question de la rentabilité, elle a réfuté l'idée selon laquelle il était moins onéreux dans tous les cas de faire appel à des consultants. Elle a souligné combien étaient importants les échanges avec l'extérieur et l'appui multidisciplinaire apporté par les équipes de soutien aux pays. Des consultants ont été recrutés pour des activités spécialisées que ne pouvaient exécuter sans aide extérieure les équipes de soutien ni les spécialistes des SAT.

232. Au sujet des raisons pour lesquelles le système des SAT semblait être plus efficace dans les commissions régionales, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a expliqué que c'était sans doute parce que les commissions régionales étaient plus petites et que les spécialistes des SAT pouvaient beaucoup plus souvent collaborer directement avec leurs collègues et donc mieux jouer leur rôle en matière de mobilisation. En outre, les commissions régionales de l'ONU et les bureaux régionaux de l'OMS entretenaient des liens étroits avec les pays couverts par les programmes, ce qui facilitait la mise en oeuvre des politiques. Elle a souligné que le système était en train d'évoluer et que l'on tirait au fil des ans les leçons de l'expérience, raisons pour lesquelles il fallait revoir en permanence le système des SAT et son fonctionnement. L'évaluation récemment menée avait déjà abouti à un certain nombre d'améliorations immédiates. Les équipes de soutien aux pays et les spécialistes des SAT dialoguaient davantage grâce à l'utilisation accrue du courrier électronique et à l'organisation de séminaires et de réunions thématiques, et avaient élaboré des programmes de travail communs. Elle a reconnu que le FNUAP devait mettre de côté des ressources pour mieux jouer son rôle en matière de coordination et d'encadrement et, partant, améliorer le fonctionnement du système des SAT.

233. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait observer que la réduction du nombre des postes de spécialiste des SAT dans la région de l'Asie et du Pacifique était en fait très modeste : à Bangkok (Thaïlande), deux postes avaient été fusionnés, et à Suva (Fidji), l'équipe serait réduite de deux postes. Toutefois, il a été proposé de pourvoir certains des postes vacants à Suva, ce qui se traduirait en fait par une augmentation du nombre de fonctionnaires sur place. L'équipe sous-régionale stationnée à Almaty et le nouveau bureau extérieur proposé pour le Kazakhstan ne feraient pas double emploi : le bureau extérieur gèrerait le programme de pays tandis que l'équipe apporterait un appui technique aux programmes dans l'ensemble de la région. Les postes de l'équipe de soutien aux pays établie à Amman n'étaient pas attribués aux États arabes ou à l'Europe. L'équipe répondait aux demandes des pays au cas par cas en dépêchant le spécialiste approprié dans le pays, mais la plupart des demandes provenaient d'États arabes. Le FNUAP espérait mettre au point des accords types de collaboration avec ses organismes partenaires. À mesure que les listes d'experts nationaux seraient établies, elles seraient mises à la disposition du bureau de pays ou de l'équipe de soutien aux pays concernés.

234. Le Président du Conseil d'administration a demandé aux représentants des institutions spécialisées participantes s'ils souhaitaient formuler des observations concernant les propositions dont était saisi le Conseil. Le représentant de la FAO, s'exprimant également au nom de l'OIT, a expliqué que le système actuel des SAT comportait trois niveaux et qu'il ne serait pas judicieux de réduire l'importance de l'un d'eux. À l'origine, on avait surtout mis la priorité sur le renforcement des services nationaux et régionaux et l'on n'avait donc pas accordé l'attention voulue aux spécialistes des SAT. Or, il était convaincu que ceux-ci pouvaient travailler de manière efficace avec les autres éléments du système. Les spécialistes des SAT apportaient des contributions précieuses à l'ensemble du système : ils jouaient un rôle de mobilisation au sein de leurs organismes respectifs, ils aidaient à intégrer les questions de population dans les programmes de fond des organismes, ce qui facilitait la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et ils apportaient un appui technique aux équipes de soutien aux pays. Le même représentant a fait observer que les débats organisés par l'Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des

spécialistes des SAT avaient été très fructueux et avaient permis de trouver des moyens d'améliorer les performances des spécialistes.

235. Le représentant de l'OMS a pris note des conclusions du rapport d'évaluation concernant l'OMS, notamment de la nécessité pour l'OMS de tenir compte des travaux du FNUAP et d'établir des liens directs entre l'OMS et les bureaux extérieurs du FNUAP. Le représentant de l'UNESCO a souligné l'importance du rôle des spécialistes des SAT en matière de mobilisation. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a expliqué que celle-ci servait d'organe de coordination et que les équipes de soutien aux pays et les bureaux de pays du FNUAP avaient énormément besoin de ses compétences techniques; les spécialistes des SAT aidaient la Division à fournir ces services. Le représentant de la Division de la population de l'ONU a fait observer que l'analyse effectuée profiterait à l'ensemble du système des SAT et permettrait d'en corriger les points faibles.

236. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/27. Système des services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport sur les services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population qui figure dans le document DP/FPA/1997/16;

2. Approuve les propositions concernant la réorganisation des postes de conseiller des équipes de soutien aux pays énoncées aux paragraphes 23 à 26 du document DP/FPA/1997/16;

3. Accepte, à titre temporaire pour 1998, les modifications proposées aux paragraphes 27 à 31 du document DP/FPA/1997/16 concernant les postes de spécialiste des services d'appui technique dans les institutions et organismes des Nations Unies, étant entendu qu'au cas où certains de ces postes deviendraient vacants, aucun ne serait pourvu entre-temps;

4. Convient par ailleurs d'examiner à sa deuxième session ordinaire de 1998 le rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialiste des SAT au niveau du siège et au niveau des régions, en tenant compte du document DP/FPA/1997/16, en particulier en ce qui concerne l'objectif, l'efficacité et l'organisation de ces postes, en vue de formuler des orientations concernant les arrangements relatifs aux spécialistes des services d'appui technique pour 1999;

5. Prie le Directeur exécutif de réévaluer le système des services d'appui technique en 1999, notamment en effectuant une analyse de ses aspects financiers qui sera examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 1999.

19 septembre 1997

B. Questions financières et budgétaires

237. Dans un souci d'efficacité, la Directrice exécutive a présenté en même temps les documents du FNUAP relatifs aux questions financières, budgétaires et administratives dont le Conseil était saisi, à savoir le projet de budget

d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1997/14), le rapport du CCQAB sur le projet de budget d'appui biennal (DP/FPA/1997/15), l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/FPA/1997/13) et le rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11).

238. La Directrice exécutive a tout d'abord réaffirmé que le Fonds appuyait sans réserve le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies entrepris par le Secrétaire général. Elle a ensuite donné des précisions sur les activités prévues pour donner suite à la Conférence internationale sur la planification et le développement, qui comprendraient, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, un colloque international qui se tiendrait en 1999 et un rapport qui serait présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, au Conseil économique et social à sa session de 1999 et à l'Assemblée générale, lors d'une réunion de deux jours tenue lors de sa cinquante-quatrième session.

239. La Directrice exécutive a évoqué la question des conséquences que pourrait avoir la non-réalisation des objectifs financiers adoptés lors de la Conférence en ce qui concerne les programmes de population et de santé en matière de reproduction. La communauté internationale s'était fixé, touchant la mobilisation des ressources, des objectifs qu'elle pourrait facilement atteindre si elle le voulait. Il avait notamment été convenu que des contributions seraient versées au FNUAP et, bien que l'on n'ait pas encore une image claire de la situation, il semblerait que l'objectif de 325 millions de dollars de recettes fixé pour 1997 ne serait pas atteint. Le déficit, dont le FNUAP espérait qu'il ne dépasserait pas 6 à 8 % de ce total, s'expliquait essentiellement par l'appréciation du dollar, qui avait eu pour effet de réduire le montant en dollars de nombreuses contributions annoncées dans d'autres monnaies. La Directrice exécutive a engagé le Conseil d'administration à s'efforcer de trouver un moyen pour assurer au FNUAP, ainsi qu'aux autres fonds et programmes des Nations Unies, une base financière plus stable et prévisible.

Présentation par la Directrice exécutive

240. La Directrice exécutive a présenté l'examen de la situation financière du Fonds en 1996 (DP/FPA/1997/13), et a indiqué que le montant des recettes, qui s'était élevé à 308,8 millions de dollars, avait peu évolué cette année-là, n'ayant enregistré qu'une diminution de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Le montant des dépenses avait été légèrement supérieur à 300 millions de dollars, et l'on avait enregistré un solde non utilisé de 27,2 millions de dollars au titre des ressources générales, qui s'expliquait essentiellement par l'incertitude ayant entouré le versement de quelques contributions importantes pendant la dernière partie de l'année. Cette incertitude avait contraint le Fonds à ralentir ses dépenses au titre du programme et l'avait même obligé à puiser dans sa réserve opérationnelle à la fin de l'année pour lui permettre de remplir ses obligations financières. Les contributions en retard avaient été versées par la suite, et la réserve opérationnelle avait été reconstituée en totalité (63 millions de dollars) à la mi-janvier 1997. La Directrice exécutive a indiqué que l'exécution nationale des activités au titre du programme du FNUAP avait connu une augmentation de 36 % par rapport à l'année précédente. Le coût des services administratifs et des services d'appui au programme avait été légèrement plus élevé en 1996 qu'en 1995, représentant 17,1 % des ressources générales contre 16,1 % l'année précédente.

241. La Directrice exécutive a présenté le projet de budget d'appui biennal pour 1998-1999 (DP/FPA/1997/14), et a précisé qu'il avait été élaboré à partir

d'une stratégie comprenant quatre volets : a) renforcement des opérations au niveau des pays; b) renforcement du contrôle et de l'évaluation internes; c) renforcement des ressources humaines; d) renforcement du système intégré de gestion du Fonds. Pour réaliser ces objectifs, la Directrice exécutive se proposait de renforcer les bureaux de pays en nommant sept nouveaux représentants du Fonds et un administrateur de programme recruté sur le plan international, dont deux fonctionnaires transférés du siège, pour les bureaux du FNUAP en Guinée-Bissau, en Haïti, en Jordanie, en Mongolie, en République démocratique populaire lao, au Tchad, dans les territoires occupés de Palestine et en Turquie. Elle se proposait aussi de réaffecter deux postes d'administrateur de programme recruté sur le plan international du Viet Nam et du Nicaragua au Cambodge et au Pérou. Elle a par ailleurs demandé au Conseil d'approuver la création dans les bureaux de pays de 47 postes d'agent local, en vue notamment de mettre en place de nouveaux bureaux d'appui dans les cinq républiques d'Asie centrale, ainsi qu'en Arménie, dans la Fédération de Russie et en Géorgie. La Directrice exécutive a en outre appelé l'attention du Conseil sur le fait que le Secrétaire général avait reclassé au niveau de Secrétaire général adjoint le poste de deuxième Directeur exécutif adjoint du Fonds.

242. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les capacités du personnel, la Directrice exécutive a présenté au Conseil un rapport sur l'évaluation des activités de formation entreprises par le Fonds (DP/FPA/1997/11), et demandait l'approbation d'un budget de formation s'élevant à 2,3 millions de dollars, dont 80 % seraient alloués aux activités menées dans les bureaux de pays, notamment pour financer les mesures à prendre pour appliquer les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation. Afin d'améliorer son système intégré de gestion, le Fonds continuerait de remodeler et de réaménager les principaux systèmes existants, de développer les réseaux et d'améliorer les systèmes de communication, ainsi que de moderniser le matériel et les logiciels en vue d'accroître la productivité. L'investissement total, y compris les dépenses de personnel, s'élèverait à 5,5 millions de dollars, soit 10 % de plus que les crédits ouverts pour l'exercice en cours.

243. La Directrice exécutive a récapitulé ses recommandations, en précisant que le projet de budget d'appui, qui représenterait 17,1 % du montant estimatif total des ressources, y compris les ressources multibilatérales, serait en diminution par rapport à l'exercice 1996-1997, où il représentait 18,4 % des ressources totales. Les ressources nettes allouées à l'administration et à la gestion de l'organisation représenteraient 5,1 % du montant total, contre 5,6 % lors de l'exercice biennal précédent. Dans le projet de budget, les dépenses relatives au siège enregistreraient une diminution nette, tandis que celles concernant les bureaux de pays seraient en légère augmentation, conformément à l'objectif visant à renforcer les opérations sur le terrain. Évoquant à nouveau l'incertitude qui entourait les ressources du Fonds, elle a dit que c'était là un de ses principaux sujets de préoccupation. Elle suivrait bien entendu la situation de près afin de s'assurer que les dépenses correspondaient aux recettes encaissées et l'on procéderait, le cas échéant, à des ajustements, par exemple en augmentant le taux de vacance de postes, en reportant le recrutement de personnel et en réduisant les dépenses de fonctionnement.

244. La Directrice exécutive estimait que le Conseil d'administration, lorsqu'il examinerait le budget d'appui, ne devait pas adopter une optique à court terme, mais s'intéresser aux tendances à long terme de la croissance du Fonds ainsi qu'aux ressources et à l'infrastructure dont celui-ci aurait besoin pour mener à bien ses activités, telles que prescrites par le Conseil. Elle a fait observer que les recettes du FNUAP avaient augmenté ces dernières années, contrairement à

celles de nombreuses institutions. Ceci s'expliquait en partie par le fait que le Fonds était la seule grande institution multilatérale s'occupant des questions de population. Il serait assez facile de réduire son budget – quoique cela entraînerait sans doute des dépenses supplémentaires – mais s'il s'avérait nécessaire ultérieurement de développer l'organisation, le simple coût du recrutement et de la formation du personnel serait considérable. Compte tenu de sa petite taille, le Fonds devait maintenir une masse critique de personnel et de services d'appui, en dépit des fluctuations temporaires de ses recettes. La Directrice exécutive a également rappelé aux délégations que si le FNUAP ne disposait pas du personnel et des ressources nécessaires pour lui permettre de mener ses activités de sensibilisation, il risquait de voir ses ressources diminuer à l'avenir.

245. Passant en revue les recommandations du CCQAB (DP/FPA/1997/15), la Directrice exécutive a dit que le nombre relativement important de postes d'administrateur de la classe P-5 et de fonctionnaire de rang supérieur était justifié compte tenu de la nature des activités du Fonds, qui avait besoin de personnel hautement qualifié et expérimenté, notamment pour mener à bien ses activités techniques, exercer les fonctions de contrôle et d'évaluation, et gérer les bureaux de pays. Elle ne pensait pas qu'il était judicieux d'inclure dans le budget d'appui biennal les dépenses relatives aux équipes d'appui aux pays, comme le recommandait le Comité consultatif, car les postes en question relevaient clairement du programme. En effet, les fonctions exercées par leurs titulaires changeaient souvent selon les besoins du programme. C'était d'ailleurs ce que le Conseil d'administration avait décidé lorsque le système avait été mis en place en 1991. En outre, le mode de présentation de ces dépenses dans le projet de budget était conforme aux décisions relatives à l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP.

246. La Directrice exécutive a dit qu'elle souscrivait aux recommandations du Comité consultatif selon lesquelles le montant remboursé à certains fonctionnaires au titre de l'impôt sur le revenu devrait être prélevé directement sur la contribution volontaire du pays donateur qui lève un tel impôt. En conséquence, elle présentait au Conseil quelques tableaux budgétaires révisés, dans lesquels les remboursements au titre de l'impôt sur le revenu étaient portés au chapitre des recettes. Le montant net du budget était ainsi en diminution de 3,8 millions de dollars par rapport au projet de budget figurant dans le document DP/FPA/1997/14. En outre, le budget d'appui ne représentait plus que 16,5 % du montant total des ressources, au lieu de 17,1 % précédemment. Le montant net des dépenses d'administration et de gestion de l'organisation s'établissait à 5 % du total. Les tableaux révisés, accompagnés d'informations complémentaires sur le projet de budget et la situation financière annuelle, avaient été joints à la déclaration de la Directrice exécutive et distribués au Conseil.

247. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné que le projet de budget d'appui biennal avait été élaboré dans le but de permettre au FNUAP d'exécuter ses activités de façon à aider les pays à atteindre les objectifs à long terme fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement, tout en réduisant au minimum les coûts administratifs et en maintenant un équilibre raisonnable entre les dépenses d'administration et les dépenses au titre du programme. Elle a assuré le Conseil que, comme par le passé, les dépenses seraient maintenues à un niveau compatible avec les ressources effectivement mises à la disposition du Fonds.

Questions et observations des membres du Conseil d'administration

248. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice exécutive de sa présentation détaillée qui répondait à nombre des questions qu'elles se posaient à propos de la situation financière et du projet de budget du Fonds. Certaines délégations ont estimé qu'il était utile d'examiner tous les documents financiers en même temps. Plusieurs ont jugé que la documentation relative au budget et à l'examen annuel de la situation financière était à la fois bien présentée et très claire et se sont félicitées de la présentation du budget, qui avait été harmonisée avec celle des documents budgétaires du PNUD et de l'UNICEF. Nombre de délégations ont indiqué que de manière générale, elles soutenaient la stratégie budgétaire du Fonds, notamment le renforcement des opérations au niveau des pays, la tendance à la décentralisation et le transfert de certains postes du siège vers les bureaux extérieurs. Ces éléments ont fréquemment été mentionnés comme de bons exemples d'une évolution administrative positive, au même titre que la création du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation au Bureau de la Directrice exécutive. Plusieurs délégations ont également appuyé l'ouverture de bureaux du FNUAP dans différents pays de la Communauté d'États indépendants, la présence du FNUAP dans ces pays s'avérant à l'évidence nécessaire si l'on voulait que l'assistance du Fonds soit efficace. Quelques délégations ont demandé si, d'une manière générale, il serait possible d'assigner encore davantage de fonctions aux bureaux extérieurs.

249. Tout en reconnaissant que le projet de budget d'appui n'était en fait qu'en légère augmentation par rapport au budget précédent, plusieurs délégations ont demandé si le budget devrait vraiment augmenter ou si, compte tenu des ressources prévues, il ne devrait pas plutôt diminuer. Une délégation a souligné que son gouvernement souhaiterait voir une croissance zéro. À cet égard, plusieurs délégations ont remis en question le taux de croissance annuelle de 7 % adopté pour les recettes dans le plan de travail du Fonds pour 1998-2001, qui a été approuvé par le Conseil à sa session annuelle de 1997. Un représentant a dit que le Conseil avait certes approuvé ce chiffre, mais qu'il semblait de moins en moins réaliste; il a par conséquent suggéré au Conseil de s'efforcer d'envisager la situation qui se présenterait vraisemblablement et non une situation hypothétique. Une autre délégation a estimé que le taux de croissance annuelle de 2 à 3 % prévu par l'UNICEF serait sans doute plus réaliste. La même délégation a indiqué qu'il était peut-être plus important de pouvoir faire face rapidement à une évolution des recettes que de mieux en prévoir le montant comme l'avait demandé la Directrice exécutive dans sa présentation. Une autre délégation a indiqué que son pays serait prêt à verser sa contribution plus tôt dans l'année s'il s'agissait d'une stratégie générale, applicable à tous les autres donateurs.

250. Plusieurs délégations sont convenues avec la Directrice exécutive que le FNUAP avait besoin de gérer l'exécution de son budget dans une perspective à long terme mais ont demandé ce que le Fonds avait prévu pour faire face au déficit au cas où les recettes s'avéreraient inférieures aux estimations. Plusieurs autres délégations ont toutefois souligné à cet égard qu'une éventuelle insuffisance des recettes n'était pas un problème qui ne concernait que l'Administration. Le Conseil d'administration devait envisager le budget du FNUAP dans le cadre de la mobilisation générale des ressources destinées aux activités en matière de population et encourager les pays à s'acquitter des obligations qu'ils avaient prises lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. À ce propos, une délégation a noté que le Conseil d'administration avait adopté de nombreuses décisions sur les activités qu'il voulait que le Fonds entreprenne. Lorsque le Fonds présentait au Conseil

un budget lui permettant de mener ces activités, ce dernier ne devrait pas se contenter d'indiquer que les ressources nécessaires viendraient peut-être à manquer. Il lui incombait d'aider le FNUAP à mobiliser les ressources dont il avait besoin pour mener ses activités.

251. Plusieurs délégations ont demandé à la Directrice exécutive si les prévisions de recettes du Fonds étaient bien réalistes, comparées aux contributions annoncées à l'heure actuelle. Une délégation a souligné que la dépendance du FNUAP vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs importants mettait le Fonds dans une position très délicate au cas où l'un ou plusieurs de ces donateurs viendraient à réduire leur financement, ce qui semblait être le cas. Compte tenu de ces incertitudes, certaines délégations ont demandé s'il était essentiel d'affecter immédiatement du personnel aux nouveaux bureaux extérieurs qui avaient été proposés. Une délégation a demandé si l'on avait progressé sur la voie de l'établissement d'une base de ressources plus prévisible.

252. Une délégation a souligné qu'il convenait de tenir dûment compte du tableau 14 de l'annexe du document intitulé "Examen de la situation financière 1996" (DP/FPA/1997/13) lors de l'examen du budget. Il montrait que les contributions aux fonds d'affectation spéciale – les contributions multilatérales et bilatérales – avaient augmenté au fil des années. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par cet accroissement. Elles ont indiqué que toutes les contributions étaient les bienvenues mais que si celles qui étaient destinées aux fonds d'affectation spéciale devaient constituer un pourcentage toujours plus important du total, elles pourraient être considérées comme mettant en danger les principes du multilatéralisme. À propos du financement multilatéral et bilatéral, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles estimaient que le taux de 5 % appliqué par le Fonds pour les dépenses d'administration afférentes à ce type d'activités était insuffisant.

253. Une délégation a demandé des précisions concernant la suite donnée aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes au début de l'année. Cette même délégation a demandé s'il serait possible d'indiquer séparément les dépenses au titre des programmes menés dans les États arabes, au lieu d'indiquer uniquement le total des dépenses pour la région des États arabes et l'Europe. Elle a en outre demandé que l'on apporte des précisions sur la position de liquidité du Fonds notant que le montant des décaissements semblait plus élevé que celui des recettes. Comment cela pouvait-il s'expliquer?

254. Plusieurs délégations ont demandé quel serait l'effet des réformes du système des Nations Unies proposées par le Secrétaire général sur le projet de budget du Fonds. Il a notamment été demandé quelles seraient les incidences financières du projet de locaux communs à diverses entités des Nations Unies. Une délégation a souligné que le volet No 2 du projet de réforme du Secrétaire général n'avait pas encore été examiné par l'Assemblée générale; il était par conséquent prématuré d'en débattre dans le cadre de l'actuel projet de budget. Il serait donc préférable de présenter séparément les propositions faites au titre du volet No 2 du projet de réforme.

255. Plusieurs délégations ont posé des questions sur des points précis. L'une d'entre elles voulait savoir pourquoi, au tableau 3 du document DP/FPA/1997/14, les ressources consacrées à l'appui aux programmes pour les bureaux de pays s'élevaient à 67,4 millions de dollars tandis qu'au tableau récapitulatif I du même document, le montant proposé atteignait 73,5 millions de dollars. Plusieurs délégations ont posé des questions concernant la recommandation du CCQAB visant à ce que les dépenses d'appui au système des services d'appui

technique (SAT) soient examinée dans le cadre du budget d'appui plutôt qu'en tant que dépenses au titre des programmes, comme on le faisait jusqu'à présent. Un représentant a demandé pourquoi le coût de certaines publications figurait dans les budgets de projets alors que dans d'autres cas, il figurait dans le budget d'appui. Une autre délégation a demandé un complément d'information concernant le montant estimatif (16,8 millions de dollars) des économies prévues pour la période 1996-1997. La même délégation a demandé pourquoi la Directrice exécutive avait donné suite à la recommandation du Secrétaire général tendant à reclasser l'un des postes de directeur exécutif adjoint et d'en faire un poste de Sous-Secrétaire général sans consulter le Conseil d'administration au préalable.

256. S'agissant de l'examen de la situation financière 1996 (DP/FPA/1997/13), une délégation a noté que l'exécution des programmes du FNUAP par les pays eux-mêmes était devenue un peu plus courante et a estimé qu'il s'agissait là d'une tendance positive. Plusieurs délégations ont demandé pourquoi les dépenses en Afrique subsaharienne avaient diminué malgré la décision 96/15 du Conseil d'administration. Elles ont demandé si ce fait était surtout un problème de capacité d'absorption ou une question d'administration. Une délégation a indiqué que si la capacité d'absorption de l'Afrique était bien le problème, il aurait peut-être été avisé de renforcer les effectifs du FNUAP dans la région, en particulier dans les bureaux dirigés par des représentants résidents du FNUAP, au-delà même de ce qui avait été proposé dans le budget – seuls deux des nouveaux postes de représentant étaient en effet destinés à l'Afrique. D'autres délégations ont posé des questions spécifiques sur d'autres bureaux qui avaient été proposés : pourquoi avait-on proposé de créer des postes de représentant du FNUAP en Jordanie et en Turquie alors qu'aucun de ces deux pays ne tombait dans la catégorie "A" pour ce qui était de l'assistance du FNUAP? Où allait-on implanter un bureau dans les territoires palestiniens occupés? Une délégation a indiqué qu'elle souscrivait aux vues exprimées dans le rapport du CCQAB selon lesquelles les dépenses d'administration, tant au siège que sur le terrain, devaient être maîtrisées. Cette délégation acceptait les motifs invoqués dans le budget pour justifier la création de nouveaux bureaux; ces mêmes raisons pourraient peut-être s'appliquer aux bureaux extérieurs existants. Il serait peut-être envisageable de réduire les effectifs des bureaux dont l'existence ne pourrait pas se justifier sur la base des mêmes critères ou de les regrouper.

257. Concernant le rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel (DP/FPA/1997/11), une délégation a indiqué qu'elle avait l'impression que la formation du personnel était davantage considérée comme un système de récompenses que comme un mécanisme permettant à l'organisation de répondre à ses besoins. Elle a également noté que le rapport ne donnait pas l'impression que les résultats obtenus étaient à la hauteur des ressources mises à disposition. Une autre délégation a estimé que le rapport aurait pu être plus analytique et demandé quel effet la décentralisation des opérations sur le terrain aurait sur les activités de formation du personnel. Une troisième délégation a demandé de quelle manière le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement avait été pris en compte dans les activités de formation. Une autre délégation encore a regretté que l'évaluation des activités de formation du personnel n'ait pas reçu, lors de la discussion, l'attention qu'elle méritait; le rapport montrait toutefois que le personnel était formé en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence.

Réponse de l'Administration

258. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et de leur appui. Pour ce qui était de savoir si les prévisions de recettes du Fonds étaient réalistes ou non, la Directrice exécutive a noté qu'elle avait examiné les cinq plans de travail précédents et constaté que les prévisions qui y figuraient s'étaient révélées à peu près exactes. C'était la première fois que les chiffres mentionnés dans le plan de travail semblaient trop optimistes; il paraissait toutefois impossible, même actuellement, de dire si le Fonds aurait ou non à faire face à un déficit. Deux des principaux donateurs du Fonds prenaient au moment même des décisions à propos de leur aide publique au développement (APD) pour l'année à venir. L'un examinait sa législation en matière d'aide extérieure le jour même; l'autre avait annoncé que le montant total de l'APD diminuerait mais il ne savait pas encore quels organismes seraient le plus touchés. La Directrice exécutive n'était pas en mesure de dire pour le moment si le Fonds réaliserait ou non ses objectifs en matière de recettes. Elle a toutefois souligné que même si le déficit était conséquent, le projet de budget d'appui biennal continuerait probablement de représenter moins de 18 % des recettes totales et très peu d'organismes des Nations Unies, ou même d'organisations non gouvernementales, étaient à même de maintenir leurs dépenses d'administration à un niveau aussi peu élevé. Elle a assuré les délégations qu'elle tiendrait le Conseil d'administration informé de la situation financière du Fonds.

259. La Directrice exécutive a rappelé aux délégations que l'examen des futures recettes du Fonds était directement lié à la question de la mobilisation des ressources pour les programmes de population et de santé en matière de reproduction en général et que cette question serait abordée plus en détail à une date ultérieure dans le cadre de l'examen du document DP/FPA/1997/12 "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en l'an 2000". Elle a réaffirmé que la communauté internationale avait pris certains engagements lors de la Conférence du Caire et que le budget d'appui du FNUAP représentait dans une large mesure ce dont le Fonds estimait avoir besoin pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence dans les délais fixés au Caire. Elle était consciente du fait que le Fonds disposait d'une base de ressources relativement modeste – 90 % de ses recettes lui étant fournies par 14 donateurs – ce qui mettait le Fonds dans une position délicate. Elle a par conséquent demandé au Conseil d'administration ce qu'il pouvait faire pour assurer une base de ressources plus stable au FNUAP. Elle a également répété ce qu'elle avait dit dans sa déclaration d'ouverture, à savoir qu'il ne serait pas judicieux de permettre que des fluctuations des ressources à court terme empêchent le Fonds de s'acquitter de sa mission. Si les recettes ne se matérialisaient pas, le FNUAP devrait, comme elle l'avait indiqué, ajuster ses dépenses en conséquence; elle en informerait bien entendu le Conseil.

260. La Directrice exécutive a souligné à propos de la situation financière à la fin de 1996 que l'expérience avait montré qu'il était indispensable de disposer d'une réserve opérationnelle représentant 20 % des recettes ordinaires. Elle a indiqué que cette réserve avait été reconstituée au début de 1997 et portée à son niveau maximal autorisé. À ce jour, seules quelques contributions n'avaient pas encore été versées, mais le Fonds s'efforçait bien entendu d'obtenir des contributions accrues pour l'année afin d'atteindre le montant prévu. La Directrice exécutive a de nouveau prié les donateurs de verser leurs contributions aussi tôt que possible dans l'année. Elle souhaitait également

qu'il soit possible de recevoir des donateurs des annonces de contributions pluriannuelles, dont le montant irait en augmentant, bien entendu.

261. Pour ce qui est de la question des 5 % supplémentaires concernant les dépenses d'administration relatives aux contributions multilatérales et bilatérales, la Directrice exécutive est convenue que ce montant n'était probablement pas un reflet exact des coûts véritables et que les ressources ordinaires seraient donc dans une certaine mesure à subventionner les activités multilatérales et bilatérales. Le Fonds examinait les modalités qu'il avait adoptées en la matière par le passé ainsi que celles d'autres organismes et organisations similaires afin de pouvoir fixer un pourcentage plus équitable. La Directrice exécutive estimait par ailleurs qu'il n'était pas bon que le financement multilatéral et bilatéral constitue un pourcentage toujours plus important des recettes totales.

262. S'agissant des rapports de vérification des comptes du Fonds, la Directrice exécutive a indiqué que le fait que l'opinion des commissaires aux comptes soit assortie de réserves était un problème auquel se heurtaient tous les organismes des Nations Unies qui devaient obtenir auprès de gouvernements souverains des données financières vérifiées pour tous les projets exécutés par les pays eux-mêmes; le problème devait par conséquent être abordé par le système des Nations Unies dans son ensemble. En outre, la décentralisation des responsabilités vers les bureaux extérieurs exigeait que soient strictement établies les obligations redditionnelles. Le Fonds avait par conséquent revu ses principes directeurs afin de s'assurer que les mécanismes requis à cet égard étaient en place et revoyait actuellement ses programmes de formation du personnel en conséquence. Une fois les nouveaux principes directeurs appliqués, l'idée était de permettre à tous les bureaux extérieurs dirigés par des représentants du FNUAP de mener leurs activités de manière décentralisée et d'en assumer l'entière responsabilité.

263. S'agissant de l'opinion assortie de réserves émise par le Comité des commissaires aux comptes, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué qu'il s'était entretenu avec le Comité des mesures concrètes proposées par celui-ci et que la Directrice exécutive avait pris des dispositions pour renforcer le suivi des procédures d'audit concernant les projets exécutés par des entités nationales. Il a réaffirmé qu'il importait de traiter ce problème à l'échelle de l'ensemble du système et a rappelé aux délégations que le Fonds soumettrait, à sa première session ordinaire de 1998, un rapport au Comité des commissaires aux comptes sur la mise en oeuvre de ses recommandations.

264. Répondant aux questions sur les propositions de réforme du Secrétaire général, la Directrice exécutive a souligné qu'il fallait distinguer les réformes qui relevaient de la compétence du Secrétaire général (premier train de mesures) et celles qui nécessitaient l'approbation de l'Assemblée générale (deuxième train de mesures). Les premières étaient déjà en cours d'application; quant aux deuxièmes, elles devaient effectivement être ratifiées par l'Assemblée générale avant de pouvoir entrer en vigueur. Toutefois, nombre des problèmes relatifs aux services communs qui avaient été évoqués par les délégations étaient antérieurs aux propositions de réforme. Ces problèmes, et d'autres qui leur étaient liés, étaient examinés par un certain nombre de sous-comités créés à cet effet et qui n'avaient pas achevé leurs travaux; leurs conclusions et recommandations n'avaient donc pas encore été rendues publiques. Pour sa part, le FNUAP ne disposait pas d'unités importantes chargées de l'administration, du personnel et des finances; ces services lui étaient fournis par le PNUD, contre

remboursement. La Directrice exécutive a fait observer que le FNUAP partageait déjà la plupart de ses locaux avec d'autres organismes du Groupe consultatif mixte des politiques; il ne fallait donc pas s'attendre à des économies substantielles dans ce domaine.

265. Quant à l'impact des réformes actuelles sur la coordination entre les organismes des Nations Unies, la Directrice exécutive a indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement, récemment constitué, devrait être en mesure d'aider à harmoniser les politiques et les pratiques suivies au niveau des pays, notamment dans des domaines tels que les traitements, les frais de voyage et les procédures d'audit mentionnées ci-dessus.

266. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration a répondu à la question concernant l'écart entre les montants des dépenses d'appui aux programmes pour les bureaux de pays indiqués dans le tableau 3 et dans le tableau récapitulatif I du document DP/FPA/1997/14 : elle a fait observer que les chiffres du tableau 3 étaient des chiffres nets, alors que ceux du tableau I étaient des chiffres bruts, comme le voulait l'harmonisation de la présentation des budgets du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF.

267. S'agissant des postes pour les services techniques d'appui, la Directrice exécutive a déclaré qu'ils étaient de toute évidence liés aux programmes : ils devraient donc figurer dans les budgets des programmes et non dans le projet de budget d'appui biennal. Ces postes n'étant pas des postes permanents, ils pouvaient être redéployés ou redéfinis. Une telle souplesse permettait aux services techniques d'appui de s'adapter assez rapidement aux besoins d'assistance technique, qui évoluaient constamment. Ces aspects avaient été examinés en détail par le Conseil d'administration en 1991 quand le FNUAP avait soumis pour la première fois sa proposition concernant les services techniques d'appui au Conseil pour examen et approbation. La décision de financer les postes en question par imputation sur le budget des programmes était donc le résultat de discussions approfondies. Cette procédure budgétaire était également en conformité avec les décisions relatives à l'harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

268. À ceux qui avaient demandé pourquoi certaines publications figuraient dans les budgets des projets alors que d'autres figuraient dans le budget d'appui, la Directrice exécutive a répondu que cela dépendait en grande partie de la nature des publications. L'État de la population mondiale, par exemple, était un instrument de mobilisation à l'échelle mondiale, conçu pour favoriser le dialogue et l'échange d'informations sur les questions générales de la population et du développement. C'était donc un projet à part, qui bénéficiait de son propre budget. En revanche, les publications qui visaient essentiellement à faire mieux connaître et comprendre les activités du FNUAP figuraient dans le budget d'appui. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a expliqué que le Conseil d'administration avait examiné la question de façon approfondie en 1991 et avait souscrit à cette méthode de budgétisation dans sa décision 91/36.

269. Convenant avec les délégations que l'Afrique était une priorité pour le FNUAP, la Directrice exécutive a indiqué que le Fonds s'efforçait par tous les moyens d'accroître le volume des ressources consacrées à la région. Le Fonds s'était heurté à certaines difficultés de recrutement pour les bureaux de pays africains, mais ces problèmes avaient été réglés. La Directrice exécutive a indiqué que 45,9 % du personnel hors siège serait posté en Afrique en 1998-1999. Elle comptait que l'étude actuellement réalisée par le FNUAP sur les capacités

d'absorption aiderait à accroître les taux d'exécution des projets dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Elle a souligné que de nombreux programmes nouveaux démarraient en Afrique – il s'agissait de programmes inédits qui s'inspiraient de la réflexion suscitée par la Conférence internationale sur la population et le développement – et que des efforts considérables étaient nécessaires pour leur donner une base solide.

270. La Directrice exécutive s'est dite satisfaite de voir que l'exécution d'un nombre croissant de programmes du FNUAP était confiée aux entités nationales et elle a assuré les membres du Conseil d'administration qu'on intensifiait l'évaluation et le contrôle de ces programmes à proportion du volume accru d'activités. Quant à l'observation selon laquelle la part des ONG dans l'exécution des programmes demeurait inchangée, elle a déclaré que le FNUAP attachait un grand prix à ses liens avec les ONG tant internationales que nationales et que le Conseil d'administration devrait s'attendre à ce que le pourcentage d'exécution par ces organisations augmente à l'avenir.

271. S'agissant de la création de nouveaux bureaux d'appui dans la Communauté d'États indépendants, elle a précisé que tous les bureaux envisagés feraient appel au personnel national et seraient implantés dans des locaux du PNUD, ce qui contribuerait à limiter les coûts. Elle a précisé que dans la Communauté d'États indépendants et l'Europe orientale, des programmes étaient actuellement gérés par les bureaux de Roumanie et d'Albanie, qui étaient déjà sollicités à l'excès et ne pouvaient donc faire face à un volume plus soutenu d'activités. Elle a ajouté que tous les pays concernés étant des pays en transition, on prévoyait qu'il serait possible à terme de supprimer les nouveaux bureaux de pays.

272. Au sujet du poste de sous-secrétaire général, la Directrice exécutive a indiqué que la décision de rétablir ce rang pour le deuxième Directeur exécutif adjoint avait été prise par le Secrétaire général, le déclassement ayant été décidé par son prédécesseur. La mesure de reclassement entraînait un coût d'environ 20 000 dollars par an. Avec un total de deux postes de sous-secrétaire général, le FNUAP se situait dans la norme des organismes d'importance analogue au sein du système des Nations Unies.

273. Au sujet des dotations en effectifs dans les États arabes, la Directrice exécutive a précisé que le FNUAP comptait actuellement 106 fonctionnaires affectés dans la région des États arabes et de l'Europe, dont 87 en poste dans les pays arabes et 19 en poste en Europe. Près de 99 % du travail de l'équipe d'appui aux pays basée à Amman (Jordanie) portait sur la région des États arabes, du fait, notamment, que l'essentiel des services consultatifs techniques sur la santé en matière de reproduction dans les pays européens étaient assurés par le bureau régional de l'OMS à Copenhague (Danemark).

274. Quant à l'évaluation des activités de formation du personnel, la Directrice exécutive, tout en souscrivant aux observations faites par les délégations, a attiré l'attention des membres du Conseil d'administration sur le fait que le FNUAP commençait seulement à appliquer les recommandations figurant dans le rapport sur la question. Elle a estimé que l'évaluation en tant que telle n'avait pas été aussi bonne qu'elle aurait pu l'être, même si elle souscrivait à ses recommandations. Elle rendrait compte au Conseil d'administration de leur mise en oeuvre. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que plusieurs des recommandations étaient déjà en cours d'application, notamment celles qui portaient sur l'emploi accru des médias interactifs, les techniques de formation de formateurs, la possibilité pour les bureaux

extérieurs de mener leurs propres activités de formation, ainsi que les mesures visant à accorder davantage de responsabilités aux chefs de service et aux superviseurs en matière de formation et à les associer plus activement à ces activités. Il a également indiqué que toutes les activités de formation comportaient des mécanismes d'évaluation intégrés.

275. Après les réponses de l'Administration, une délégation a déclaré qu'elle n'avait pas reçu d'explication satisfaisante sur trois points : la question de savoir si, au cas où le volume de recettes escompté n'était pas atteint, les dépenses d'administration seraient réduites en proportion; les éclaircissements concernant le montant de 16,8 millions de dollars mentionné dans les remarques liminaires de la Directrice exécutive à propos des dépenses de l'exercice biennal 1996-1997; les raisons pour lesquelles le reclassement du poste de directeur exécutif adjoint au rang de sous-secrétaire général n'avaient pas été soumis pour examen au Conseil d'administration.

276. Le Président du Conseil d'administration a estimé que la Directrice exécutive avait répondu à la question concernant le poste de sous-secrétaire général en indiquant que cette décision était de la compétence du Secrétaire général. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration a déclaré que, comme cela avait toujours été le cas jusqu'ici, le FNUAP prendrait les mesures nécessaires pour aligner les dépenses budgétaires sur les recettes. Elle a également indiqué qu'il était justifié de considérer le montant de 16,8 millions de dollars comme des "économies" car il incluait, entre autres éléments, une diminution des frais de location au siège qui n'avait pas été anticipée dans le budget de l'exercice biennal 1996-1997. Elle a renvoyé les membres du Conseil aux documents d'appui qui avaient été distribués en même temps que le texte du discours de la Directrice exécutive. Ces documents comprenaient des précisions supplémentaires sur les économies d'un montant estimatif de 16,8 millions de dollars qui avaient été réalisées au titre du budget de l'exercice biennal 1996-1997. Elle a indiqué qu'elle restait disponible pour fournir, si besoin était, tous éclaircissements supplémentaires.

277. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11) et a prié la Directrice exécutive de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 1998, de la mise en oeuvre des recommandations résultant de cette évaluation.

278. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'examen de la situation financière du FNUAP, 1996 (DP/FPA/1997/13).

279. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après concernant le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 1998-1999 :

97/26. Projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal 1998-1999 du Fonds des Nations Unies pour la population, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/1997/14, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y relatif (DP/FPA/1997/15);

2. Demande instamment au Directeur exécutif de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes, au siège et sur le terrain, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Demande en outre instamment au Directeur exécutif de garder à l'esprit le climat actuel d'incertitude quant aux recettes futures, et en particulier, lors de l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, de ne pas pourvoir les postes proposés de représentant du FNUAP, dont le coût estimatif est de 1 635 044 dollars;

4. Se félicite de la nouvelle présentation du budget, conforme à la décision 97/6 (point 5) sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

5. Approuve des crédits d'un montant brut de 143 255 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 15 707 000 dollars, seront déduites du montant brut des crédits ouverts si bien que le montant net des crédits à ouvrir sera de 127 548 500 dollars;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :

Bureaux de pays	73 484,2
Siège	26 811,5
Total partiel	100 295,7
Gestion et administration de l'organisation	42 959,7
Montant brut des crédits ouverts	143 255,5
<u>Moins</u> : Montant estimatif des recettes	15 707,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 548,5

* Tel qu'il apparaît dans le tableau du "Plan de ressources du FNUAP", daté du 15 septembre 1997, qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration, le 17 septembre 1997.

6. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

7. Demande au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que des tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du niveau prévu des dépenses du programme en 1997 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies;

8. Demande également au Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1998, un rapport oral sur

les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999 en cas de contraction importante des recettes;

9. Recommande au Directeur exécutif d'effectuer une étude sur les arrangements multilatéraux et ceux régissant les fonds d'affectation spéciale et de faire rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998, compte tenu de l'étude en cours du Programme des Nations Unies pour le développement sur le même sujet.

19 septembre 1997

280. Une fois adoptée la décision 97/26, deux délégations ont demandé que leurs observations sur cette décision soient reflétées dans le rapport. La délégation allemande a déclaré qu'elle croyait comprendre que le paragraphe 3 de ladite décision impliquait le gel d'un montant de 1 635 044 dollars et des postes correspondants pour de nouveaux représentants du FNUAP. Ces fonds et postes ne seraient disponibles qu'au cas, et au moment où les recettes prévues dans le budget se matérialiseraient. En outre, pour la délégation allemande, le paragraphe 2 de la décision signifiait que les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'appliquaient en totalité, y compris le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif dans son intégralité. La délégation allemande regrettait vivement la façon dont le Conseil d'administration avait procédé pour les décisions budgétaires, en appliquant notamment des critères différents pour établir les budgets du PNUD et du FNUAP.

281. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré qu'à son sens le FNUAP n'avait pas pris en considération dans ses calculs les économies projetées de 16,8 millions de dollars. Elle comptait que, dans le rapport qu'elle présenterait au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998, la Directrice exécutive expliquerait comment ces économies entraient en ligne de compte dans l'établissement du budget d'appui biennal pour l'exercice biennal 1998-1999.

VIII. FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES

282. Le Président a fait savoir au Conseil que, comme l'ordre du jour était très chargé, il ne serait malheureusement pas possible de consacrer le temps qu'il faudrait à la question de la mobilisation de ressources en faveur des programmes de population et de santé en matière de reproduction. Au lieu d'écourter le débat sur cette question, le Président a proposé d'en reporter l'examen détaillé à une date ultérieure. Il a néanmoins demandé à la Directrice exécutive si elle souhaitait formuler de brèves observations à ce sujet. Cette dernière a précisé qu'à la demande du Conseil, le Fonds avait établi une version révisée du rapport sur les conséquences de l'insuffisance des ressources qu'il a présentée à la session en cours (voir DP/FPA/1997/12). Ce rapport était différent du précédent essentiellement du fait qu'il contenait des informations plus détaillées sur la méthode suivie pour établir les estimations et projections. Les conclusions de ces deux rapports étaient néanmoins les mêmes. Si la communauté internationale ne respectait pas les engagements financiers qu'elle avait pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, un tel manquement à ses obligations aurait de graves répercussions sur la santé en matière de reproduction, et dans les pays en développement, et nuirait sérieusement aux efforts visant à stabiliser la population mondiale.

283. Plusieurs délégations ont demandé la parole après l'intervention de la Directrice exécutive. L'une d'entre elles a fait observer que le rapport sur l'insuffisance des ressources avait des incidences allant bien au-delà de la question de la mobilisation de ressources en faveur du FNUAP et elle espérait qu'il serait possible de lui assurer une large diffusion. Sa délégation, appuyée par deux autres, a déclaré que cette étude devrait être une précieuse contribution au processus d'examen "CIPD + 5". Une autre délégation a indiqué que l'expression "financement par les donateurs" employée dans le rapport était inexacte dans la mesure où elle désignait uniquement les "fonds primaires", c'est-à-dire les fonds expressément réservés aux activités de population et non les autres contributions que les donateurs versaient aux banques de développement, aux organisations multilatérales autres que le FNUAP et à d'autres organismes. Une autre encore estimait elle aussi que le rapport ne tenait pas compte de tous les fonds bilatéraux alloués à des activités connexes, si bien que la situation semblait peut-être plus grave qu'elle ne l'était réellement. La même délégation a demandé dans quelle mesure la formule 20/20 faciliterait la mobilisation de ressources.

284. La Directrice exécutive a précisé que le rapport recevrait une plus large diffusion une fois que le Conseil d'administration l'aurait examiné en profondeur et que ce rapport, ou une étude analogue, serait utilisé dans le processus d'examen "CIPD + 5". Elle a indiqué que le FNUAP continuerait de mettre à jour les données figurant dans le rapport et d'améliorer la qualité de ces données et qu'elle serait reconnaissante aux gouvernements de leur concours à cet égard. La Directrice exécutive a déclaré que l'on ne savait pas exactement dans quelle mesure les programmes de population et de santé en matière de reproduction bénéficieraient de la formule 20/20; celle-ci semblait en effet englober des types d'activités de plus en plus nombreux.

285. Le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'examen du point 8 relatif à la mobilisation des ressources du FNUAP à sa seconde session ordinaire de 1998.

IX. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

286. Lorsqu'il a approuvé le programme de travail révisé de la présente session, le Conseil d'administration a décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1998 l'examen des six programmes de pays prévus dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour provisoire (Programmes de pays du FNUAP et questions connexes).

X. QUESTIONS DIVERSES

Voyages d'étude

287. Le Conseil d'administration est convenu de reporter l'examen de la question des voyages d'étude des membres du Conseil en Jamaïque, dans les îles Turques et Caïques et à Cuba (DP/1997/CRP.24) et dans le Kirghizistan et en Lettonie (DP/1997/CRP.26) à une réunion officieuse le 9 octobre 1997.

Assistance à la République démocratique du Congo

288. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a présenté oralement un rapport sur la situation en République démocratique du Congo, comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 97/19. Il a exprimé l'espoir que la mission sur les droits de l'homme à Kinshasa pourrait commencer ses travaux dans l'avenir proche. Il n'avait pas été possible de parvenir à un accord sur la tâche que la mission devait accomplir. Plusieurs États avaient aussi envoyé des missions dans le pays. Par ailleurs, des préparatifs étaient en cours en vue de la convocation d'une réunion des "Amis du Congo". On espérait que ces activités montreraient clairement que le système des Nations Unies demeurait actif dans le pays pendant la période d'installation du nouveau gouvernement. Des échanges de vues avaient eu lieu avec ce dernier sur la manière dont il envisageait l'avenir du pays et sur la stratégie de reconstruction envisagée, y compris la démobilisation.

289. Le PNUD avait envoyé en République démocratique du Congo une mission qui avait retenu trois domaines où il était possible de contribuer au renforcement des capacités du nouveau gouvernement : a) mesures propres à mettre un terme à l'exode des compétences grâce au retour de nationaux expatriés; b) analyse et coordination des politiques; et c) coordination de l'aide. Le Secrétaire général avait nommé l'Administrateur coordonnateur d'un groupe de travail sur la réconciliation, la reconstruction et la stabilité régionale qui serait chargé de déterminer comment les organismes des Nations Unies participeraient à la tâche de reconstruction du pays à l'issue du conflit.

290. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport oral sur la République démocratique du Congo.

Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

291. L'Administrateur a présenté au Conseil d'administration un rapport d'activité oral sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Il a indiqué que l'enquête externe qui portait principalement sur les activités des entrepreneurs et sous-traitants suivait son cours. Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU apportait son assistance au Bureau de l'audit et des études de performance pour la réalisation de l'enquête externe en cours. Les enquêteurs s'étaient rendus dans plusieurs pays pour observer les projets de construction de logements du personnel des bureaux extérieurs et avaient interrogé un grand nombre de personnes. L'Administrateur a expliqué qu'il ne pouvait fournir des informations susceptibles de compromettre le déroulement de l'enquête ou de préjuger des résultats. Il était convaincu que les conclusions de l'enquête contribueraient à faire bien prendre conscience aux intéressés de leur obligation de rendre des comptes.

292. Résumant la teneur de la lettre qu'il avait envoyée le 6 juin 1997 aux membres du Conseil d'administration, l'Administrateur a communiqué des

informations sur les mesures prises ainsi que les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la responsabilité personnelle et l'obligation redditionnelle des fonctionnaires du PNUD. Il a également passé en revue les renseignements relatifs au renforcement de la gestion financière au PNUD, qui figuraient dans la lettre en question. À cet égard, le Bureau des services financiers et administratifs avait entrepris un examen complet des règles et règlements financiers du PNUD. De nouvelles notions étaient en cours d'élaboration sur la base des enseignements tirés de l'expérience et du nouveau style de gestion adopté par le PNUD orienté vers une délégation et une décentralisation plus grandes des pouvoirs. Des instruments et méthodes propres à assurer l'obligation redditionnelle, notamment des exercices d'auto-évaluation des contrôles nécessaires ont été mis au point, conformément aux pratiques préconisées par de nombreux gouvernements. Le Bureau de la gestion des ressources humaines formulait des principes d'éthique qui préciseraient ce que l'on attendait des fonctionnaires ainsi que les directives en matière de contrôle financier, de gestion des projets et d'administration des contrats. Les futures activités de formation mettraient davantage l'accent sur le contrôle des finances et de la gestion.

293. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs.

Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

294. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique du développement a présenté un rapport oral sur l'évolution de la situation concernant le Mécanisme mondial. Une décision touchant les dispositions à prendre pour accueillir ce Mécanisme serait prise au cours de la première Conférence des Parties à la Convention, qui aurait lieu du 29 septembre au 10 octobre 1997 à Rome. Le Conseil d'administration avait reçu des informations en 1995 et 1996 sur la question de la disponibilité du PNUD pour accueillir le Mécanisme mondial. Plusieurs faits nouveaux sont à signaler depuis les dernières réunions d'information.

295. À la huitième session du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, tenue à Genève en février 1996, l'Administrateur avait énuméré les capacités du PNUD qui ferait de lui un hôte idéal pour le Mécanisme mondial. Il avait à l'époque émit l'idée d'un coparrainage avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). À la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation, tenue à New York en janvier 1997, le PNUD et le FIDA avaient été priés de présenter d'ici le 1er mai 1997 une version mise à jour de leurs propositions touchant les dispositions à prendre pour accueillir le Mécanisme mondial. L'Administrateur assistant a fait savoir au Conseil que de grands progrès avaient été réalisés dans la définition des attributions et du mandat du Mécanisme mondial dont le texte serait définitivement arrêté au cours de la réunion de la Conférence des Parties à Rome. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 1997, le Président de la Banque mondiale avait offert de contribuer, en association avec d'autres organismes, à l'application de la Convention et à l'établissement de mécanismes de mobilisation des ressources, et de coordination de la mise en oeuvre, offre qui a été renouvelée

lors de la reprise de la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation, tenue à Genève du 18 au 22 août 1997.

296. Le PNUD, le FIDA et la Banque mondiale se sont réunis les 18 et 19 septembre 1997 à Rome en vue d'élaborer une proposition touchant la mise en place d'un éventuel arrangement institutionnel de collaboration pour le Mécanisme mondial, laquelle serait présentée à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine et y donne la suite voulue. Les trois organismes ont continué de faire valoir que les dépenses opérationnelles de base du Mécanisme mondial devraient être imputées sur le budget de la Conférence des Parties, tandis qu'ils assureraient un financement complémentaire.

297. Le Conseil d'administration serait consulté, le cas échéant, une fois que la Conférence des Parties aurait pris une décision au sujet des modalités administratives et opérationnelles à prendre pour accueillir le Mécanisme mondial, si ce rôle était dévolu au PNUD.

Mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

298. Le Président a entamé l'examen du mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (DP/FPA/1997/17) en informant le Conseil qu'il avait reçu de la Directrice générale de l'UNICEF une lettre dans laquelle elle portait à sa connaissance une décision qu'avait récemment prise le Conseil d'administration de l'UNICEF. Dans sa décision 1997/27, le Conseil d'administration de l'UNICEF avait pris note du mandat du Comité de coordination que le Conseil de l'administration de l'OMS avait adopté en mai 1997 et avait proposé d'y apporter quelques modifications. Le Président a demandé que le texte de la lettre de la Directrice générale de l'UNICEF et la décision qui était jointe soient distribués au Conseil et demandé à la Directrice exécutive du FNUAP si elle avait des observations à formuler. Cette dernière a déclaré qu'elle souhaitait avant tout que le nouveau Comité de coordination commence ses travaux au plus tôt. Elle était déçue de constater que les efforts déployés pour renforcer la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la santé en convoquant le nouveau Comité et en faisant le nécessaire pour qu'il puisse commencer ses travaux, n'avaient pas encore abouti.

299. Plusieurs délégations ont estimé, à l'instar de la Directrice exécutive, qu'il importait avant tout de faciliter les travaux du nouveau Comité, qui avait été constitué par les conseils d'administration des trois organismes intéressés. Une délégation a indiqué qu'elle avait participé à l'examen du projet de mandat au sein du Conseil d'administration de l'UNICEF et estimait que le mandat révisé qui avait été approuvé par cet organe était plus équilibré, la version précédente ayant trop mis l'accent sur la santé en matière de reproduction. Plusieurs autres délégations ont souscrit à cette opinion. En revanche, certaines préféraient le mandat approuvé par le Conseil d'administration de l'OMS, qui avait été présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP dans le document DP/FPA/1997/17. Plusieurs délégations ont ensuite déclaré que le mieux serait de convoquer une réunion du Comité dès que possible pour qu'il examine ce mandat et soumette un texte arrêté d'un commun accord aux trois conseils d'administration. Sinon, divers projets de mandat pourraient être maintes fois renvoyés d'un Conseil d'administration à l'autre, ce qui risquait de retarder indéfiniment les travaux du Comité. Une délégation a demandé pourquoi le nouvel organe ne s'appelait plus le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, comme son prédécesseur.

300. La Directrice exécutive a répondu que le Comité avait été rebaptisé car on avait estimé que l'élaboration des directives sanitaires pour l'ensemble du système des Nations Unies relevait du mandat de l'OMS. Par ailleurs, elle ne pensait pas que le projet de mandat présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait trop mis l'accent sur la santé en matière de reproduction. Quoi qu'il en soit, l'essentiel était que le Comité se réunisse et commence ses travaux non seulement sur les questions de procédure comme le mandat, mais aussi sur les questions de fond.

301. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de décision ci-après :

97/28. Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé énoncé dans le document DP/FPA/1997/17;
2. Recommande que le Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé se réunisse dès que possible pour examiner la question de son fonctionnement, y compris les amendements proposés à son projet de mandat, compte pleinement tenu des domaines d'intervention prioritaires du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que des questions de fond qui relèvent conjointement des mandats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population;
3. Demande aux secrétariats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population de faciliter la tenue de la réunion susmentionnée;
4. Recommande que tous amendements au projet de mandat proposés d'un commun accord soient soumis pour examen au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;
5. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de communiquer la présente décision au Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé.

19 septembre 1997

Recommandations du Comité consultatif du FNUAP sur les ONG

302. Le Président a invité Mme Monique Essed-Fernandes, représentant la Fondation Stichting Projekta située au Suriname et membre du Comité consultatif du FNUAP sur les ONG, à faire au Conseil d'administration un compte rendu de la dernière réunion du Comité consultatif. La représentante du Comité a remercié le Président et la Directrice exécutive de l'avoir invitée à participer à la session du Conseil d'administration. C'était la première fois qu'un membre du Comité consultatif faisait un tel compte rendu et elle espérait que cette procédure serait institutionnalisée par la suite.

303. Mme Essed-Fernandes a rappelé au Conseil d'administration que le Comité consultatif avait été constitué à la suite de la Conférence internationale sur

la population et le développement, en 1994, pour aider à forger des partenariats entre le FNUAP et les ONG nationales et internationales dans la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence. Le Comité avait tenu trois réunions, la dernière ayant eu lieu au mois de juin. À cette réunion, il avait adopté des recommandations portant sur trois questions prioritaires : a) la création de structures appropriées pour la collaboration avec les ONG; b) le renforcement de la collaboration entre le FNUAP et les ONG grâce à l'allocation de ressources; et c) les façons de procéder pour renforcer la coopération avec les ONG sur des sujets prioritaires tels que les activités de plaidoyer.

304. Du fait que le rapport de la dernière réunion du Comité avait été communiqué dans son intégralité au Conseil d'administration, Mme Essed-Fernandes a centré son intervention sur trois recommandations spécifiques qui portaient sur la structuration des relations de travail avec les ONG et intéressaient directement le Conseil d'administration. La première de ces recommandations soulignait la nécessité de donner un caractère régulier aux contributions apportées par le Comité consultatif des ONG aux travaux du Conseil. Il existait déjà au sein du système des Nations Unies des exemples de mécanismes structurés pour la participation des ONG. Des structures bien définies devraient donc être mises en place. La deuxième recommandation invitait le Fonds à tenir une comptabilité plus détaillée sur les ressources allouées aux ONG de manière à planifier plus judicieusement le rôle que ces organisations pouvaient jouer dans les actions à mener pour réaliser les objectifs de la Conférence dans les délais prescrits. La troisième et dernière recommandation préconisait d'investir des efforts à long terme dans le renforcement des capacités et de la structure organisationnelle des ONG partenaires. Pour conclure, l'intervenante a demandé que l'on autorise le Comité consultatif à rester en contact avec le Secrétariat en vue d'établir une relation structurée avec le Conseil d'administration. Le Président a remercié la représentante de sa déclaration et a indiqué qu'il avait été convié à la réunion du Comité consultatif des ONG en juin et avait trouvé ses travaux fort utiles.

Clôture de la session

305. Au nom de la Directrice exécutive du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié le Conseil d'administration pour tout le travail qu'il avait accompli en 1997 sur les questions concernant le FNUAP. Il a également remercié le Bureau et les deux secrétariats.

306. L'Administrateur a déclaré que la session avait été fructueuse. Il suivrait avec intérêt les discussions officielles sur les idées qui avaient été avancées au sujet d'une stratégie de financement du PNUD et l'examen de la question des ressources autres que les ressources de base, à la première session ordinaire du Conseil en 1998. Il a remercié les membres du Conseil d'administration de leur confiance dans les possibilités de renouveau qui s'offraient au PNUD en précisant que leurs observations et suggestions seraient prises en compte dans l'application de la décision relative au budget (97/24). Il donnerait suite à la demande formulée par le Conseil selon laquelle on chercherait à obtenir auprès du Secrétaire général un poste supplémentaire de sous-secrétaire général pour le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, notamment en introduisant un amendement au budget pour l'exercice biennal 1998-1999, le cas échéant. On pouvait noter que les dispositions actuelles étaient conformes à la lettre et à l'esprit des textes adoptés par les organes délibérants puisque les directeurs de tous les bureaux régionaux remplissaient les fonctions d'administrateur assistant du PNUD. Le PNUD disposait jadis de sept postes de sous-secrétaire général mais il n'en

restait plus que six à la suite de la suppression d'un poste à une étape antérieure de la réforme de l'Organisation. L'Administrateur a réaffirmé qu'il avait souvent exprimé des réserves à titre personnel quant à l'opportunité de soulever cette question à l'heure actuelle.

307. L'Administrateur a déclaré que le Conseil d'administration avait un rôle déterminant à jouer dans la mise en oeuvre d'une méthode pratique et systématique pour évaluer les cadres de coopération de pays. Il a remercié le Conseil d'avoir examiné un très grand nombre de cadres de coopération à la présente session et d'avoir su mener cette opération avec un soin et une diligence remarquables dans le temps dont il disposait. Il a souligné que le PNUD donnerait la priorité absolue aux questions clefs relatives aux normes de référence, au contrôle et à l'évaluation lorsqu'il aiderait les pays à appliquer les cadres de coopération.

308. L'Administrateur a annoncé que le PNUD planifiait un certain nombre d'activités en vue de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 1997, dans le monde entier, sur le thème "Un monde sans pauvreté". Une cérémonie spéciale serait organisée à New York afin d'attirer l'attention sur la situation de 1,3 milliard d'êtres humains qui vivent dans une extrême pauvreté et pour rendre un hommage à quatre particuliers qui avaient apporté des contributions remarquables à la lutte contre la pauvreté. Les bureaux de pays du PNUD organiseraient des activités localement.

309. L'Administrateur a rendu hommage aux membres sortants du Conseil d'administration – Burundi, Cuba, Éthiopie, Finlande, Gambie, Indonésie, Philippines, Slovaquie, Suède et Suisse – et les a remerciés de leur concours. Il a également souhaité la bienvenue à l'Afrique du Sud, au Botswana, au Canada, au Danemark, à l'Espagne, au Ghana, à l'Irlande, à la Jamaïque, au Liban, à la République de Corée, à la République tchèque et à la République-Unie de Tanzanie, qui entreraient au Conseil d'administration en janvier 1998. Il a remercié MM. Vic Heard et Rudolf Fetzner, représentant le Royaume-Uni et l'Allemagne, respectivement, qui devaient être nommés à d'autres postes avant la prochaine session et leur a souhaité bonne chance dans leurs nouvelles fonctions. Il a ensuite remercié les membres du Bureau, en particulier le Président, M. Hans Lundborg, pour le travail qu'ils avaient accompli en 1997 et leur rôle dans la gestion du PNUD.

310. L'Administrateur a annoncé la nomination de deux hauts fonctionnaires du PNUD : Mme Thelma Awori, en tant qu'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique, et M. Fawaz Fokaladeh, en tant qu'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes. De nombreuses délégations ont pris la parole pour féliciter les deux titulaires.

311. Avant que le Président prononce la clôture de la session, en remerciant les deux secrétariats et le Bureau, le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/29. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1997 (DP/1996/L.4/Rev.1);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/21);

Pris note du plan de travail annuel proposé pour 1998, compte tenu des observations faites à ce sujet;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1998 : 19-23 janvier 1998

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998

Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Demandé qu'une session commune d'un jour soit tenue avec l'UNICEF en janvier 1998, pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : GESTION DU CHANGEMENT AU PNUD

A pris note du rapport sur le plan d'exécution actualisé du processus de gestion du changement au PNUD (décision 97/15) (DP/1997/CRP.22);

POINT 3 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/24 du 19 septembre 1997 sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/23);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/31);

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière pour 1996 (DP/1997/24);

Pris note des informations détaillées concernant l'analyse annuelle de la situation financière pour 1996 (DP/1997/24/Add.1);

Pris note du rapport sur la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2) et recommandé à l'Administrateur de maintenir la modalité des accords de services de gestion;

Pris note du rapport sur la conclusion de contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel (DP/1997/25*);

Pris note des rapports relatifs aux dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies en 1996 (DP/1997/30 et DP/1997/30/Add.1);

POINT 4 : PNUD : RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Décidé de poursuivre à sa première session ordinaire de 1998 l'examen du point 4 relatif aux ressources et à la stratégie de financement du PNUD;

POINT 5 : UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/21 du 18 septembre 1997, relative à la gestion des risques, aux réserves et aux excédents de recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);

Adopté la décision 97/22 du 18 septembre 1997, relative aux prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 et à ses prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);

Adopté la décision 97/23 du 18 septembre 1997, relative à l'application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/28);

POINT 6 : PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS
ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1);
Premier cadre de coopération pour le Bénin (DP/CCF/BEN/1);
Premier cadre de coopération pour le Botswana (DP/CCF/BOT/1);
Premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1);
Premier cadre de coopération pour le Cameroun (DP/CCF/CMR/1);
Premier cadre de coopération pour le Tchad (DP/CCF/CHD/1);
Premier cadre de coopération pour le Gabon (DP/CCF/GAB/1);
Premier cadre de coopération pour la Guinée-Bissau (DP/CCF/GBS/1);
Premier cadre de coopération pour le Malawi (DP/CCF/MLW/1);
Premier cadre de coopération pour Maurice (DP/CCF/MAR/1);
Premier cadre de coopération pour Sao Tomé-et-Principe (DP/CCF/STP/1);
Premier cadre de coopération pour le Sénégal (DP/CCF/SEN/1);
Premier cadre de coopération pour les Seychelles (DP/CCF/SEY/1);
Premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1);
Premier cadre de coopération pour le Swaziland (DP/CCF/SWA/1);
Premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1)

II

Premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1);
Premier cadre de coopération pour les Fidji (DP/CCF/FIJ/1);
Premier cadre de coopération pour les États fédérés de Micronésie
(DP/CCF/FSM/1);
Premier cadre de coopération pour Kiribati (DP/CCF/KIR/1);
Premier cadre de coopération pour la République populaire démocratique
de Corée (DP/CCF/DRK/1);
Premier cadre de coopération pour la Malaisie (DP/CCF/MAL/1);
Premier cadre de coopération pour les Maldives (DP/CCF/MDV/1);
Premier cadre de coopération pour les Îles Marshall (DP/CCF/MAS/1);
Premier cadre de coopération pour le Népal (DP/CCF/NEP/1);
Premier cadre de coopération pour Nioué (DP/CCF/NIU/1);
Premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1);
Premier cadre de coopération pour les Palaos (DP/CCF/PAU/1);
Premier cadre de coopération pour les Philippines (DP/CCF/PHI/1);
Premier cadre de coopération pour le Samoa (DP/CCF/SAM/1);
Premier cadre de coopération pour les Îles Salomon (DP/CCF/SOI/1);
Premier cadre de coopération pour Sri Lanka (DP/CCF/SRL/1);
Premier cadre de coopération pour la Thaïlande (DP/CCF/THA/1);
Premier cadre de coopération pour les Tonga (DP/CCF/TON/1);
Premier cadre de coopération pour Tuvalu (DP/CCF/TUV/1);
Premier cadre de coopération pour Vanuatu (DP/CCF/VAN/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Arménie (DP/CCF/ARM/1*);
Premier cadre de coopération pour l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/1);
Premier cadre de coopération pour la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1);
Premier cadre de coopération pour la Géorgie (DP/CCF/GEO/1);
Premier cadre de coopération pour Malte (DP/CCF/MAT/1);
Premier cadre de coopération pour la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1);
Premier cadre de coopération pour Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1);
Premier cadre de coopération pour la Slovénie (DP/CCF/SVN/1);
Premier cadre de coopération pour l'ex-République yougoslave de Macédoine
(DP/CCF/MCD/1);
Premier cadre de coopération pour le Turkménistan (DP/CCF/TUK/1);
Premier cadre de coopération pour l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1);

IV

Premier cadre de coopération pour Anguilla (DP/CCF/ANL/1);
Premier cadre de coopération pour l'Argentine (DP/CCF/ARG/1);
Premier cadre de coopération pour la Barbade (DP/CCF/BAR/1);
Premier cadre de coopération pour les îles Vierges britanniques
(DP/CCF/BVI/1);
Premier cadre de coopération pour le Brésil (DP/CCF/BRA/1);
Premier cadre de coopération pour le Chili (DP/CCF/CHI/1);
Premier cadre de coopération pour Cuba (DP/CCF/CUB/1);
Premier cadre de coopération pour la Dominique (DP/CCF/DMI/1);
Premier cadre de coopération pour la République dominicaine (DP/CCF/DOM/1);
Premier cadre de coopération pour El Salvador (DP/CCF/ELS/1);
Premier cadre de coopération pour la Grenade (DP/CCF/GRN/1);
Premier cadre de coopération pour le Guyana (DP/CCF/GUY/1);
Premier cadre de coopération pour le Honduras (DP/CCF/HON/1);
Premier cadre de coopération pour la Jamaïque (DP/CCF/JAM/1);

Premier cadre de coopération pour le Mexique (DP/CCF/MEX/1);
Premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1);
Premier cadre de coopération pour Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1);
Premier cadre de coopération pour Saint-Vincent-et-les Grenadines
(DP/CCF/STV/1);
Premier cadre de coopération pour la Trinité-et-Tobago (DP/CCF/TRI/1);
Premier cadre de coopération pour l'Uruguay (DP/CCF/URU/1);
Premier cadre de coopération pour le Venezuela (DP/CCF/VEN/1);

V

Premier cadre de coopération pour Djibouti (DP/CCF/DJI/1);
Premier cadre de coopération pour l'Égypte (DP/CCF/EGY/1);
Premier cadre de coopération pour la Jordanie (DP/CCF/JOR/1);
Premier cadre de coopération pour le Koweït (DP/CCF/KUW/1);
Premier cadre de coopération pour l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/1);
Premier cadre de coopération pour le Soudan (DP/CCF/SUD/1);
Premier cadre de coopération pour la République arabe syrienne
(DP/CCF/SYR/1);
Premier cadre de coopération pour les Émirats arabes unis (DP/CCF/UAE/1);
Premier cadre de coopération pour le Yémen (DP/CCF/YEM/1);

Décidé de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour la République du Congo (DP/CCF/PRC/1), Montserrat (DP/CCF/MOT/1) et la Yougoslavie (DP/1997/YUG/1);

Adopté la décision 97/25 du 19 septembre 1997, relative au premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIR/1);

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du quatrième programme de l'Albanie (DP/CP/ALB/4/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda
(DP/CP/ANT/3/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme des îles Caïmanes
(DP/CP/CAY/3/EXTENSION I);
Prolongation du cinquième programme du Costa Rica
(DP/CP/COS/5/EXTENSION I);
Prolongation du cinquième programme du Paraguay (DP/CP/PAR/5/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme de Saint-Kitts-et-Nevis
(DP/CP/STK/3/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme des îles Turques et Caïques
(DP/CP/TCI/3/EXTENSION I);
Prolongation du cinquième programme de la Jamahiriya arabe libyenne
(DP/CP/LIB/5/EXTENSION I);

Approuvé le cadre de coopération régional pour les États arabes
(DP/RCF/RBAS/1);

Approuvé la version révisée du cadre de coopération mondial (97/5)
(DP/GCF/1/Rev.1);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 7 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/26 du 19 septembre 1997 concernant le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1997/14);

Pris note du rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11) et prié le Directeur exécutif de lui faire rapport oralement, à sa deuxième session ordinaire de 1998, sur l'application des recommandations contenues dans l'évaluation;

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière du FNUAP pour 1996 (DP/FPA/1997/13);

Adopté la décision 97/27 du 19 septembre 1997 sur le système de services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16);

POINT 8 : FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES

Décidé de poursuivre à sa deuxième session ordinaire de 1998 l'examen du point 8 relatif à la mobilisation de ressources pour le FNUAP;

POINT 9 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1998 l'examen des programmes de pays du FNUAP qui devaient initialement être examinés à la troisième session ordinaire de 1997 (Algérie, Chine, Égypte, Nicaragua, Paraguay et sous-région du Pacifique);

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/28 du 19 septembre 1997 sur le mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (DP/FPA/1997/17);

Confirmé la candidature de ses représentants au Comité de coordination sur la santé;

Pris note du rapport oral sur les activités entreprises en République démocratique du Congo;

Pris note des recommandations du Comité consultatif du FNUAP sur les organisations non gouvernementales;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve du PNUD pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur assistant chargé du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes sur la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

Décidé d'examiner, lors d'une réunion officieuse qu'il tiendrait plus tard dans l'année, les rapports relatifs aux visites sur le terrain effectuées en 1997 à Cuba et à la Jamaïque (DP/1997/CRP.24) ainsi qu'au Kirghizistan et en Lettonie (DP/1997/CRP.26).

19 septembre 1997

Annexe

PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

Première session ordinaire de 1998
(19-23 janvier 1998 — 5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.1)	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 1998 </div>
	Officiel	A		
	Officiel	I	1/2 journée	
				<u>Débat consacré au FNUAP et PNUD</u>
2	Officiel	A/I		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) </div>
			1 journée	
3	Officiel	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> <u>Débat consacré au FNUAP</u> FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES </div>
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
				PNUD 2001 :
4	Oral	I		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Suivi de la décision 97/15 : rapport d'activité Définition d'objectifs plus précis </div>
	Officiel	A	1/2 journée	
5				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Cadres de coopération de pays Stratégie d'exécution des cadres de coopération régionaux (y compris calendrier des examens à mi-parcours et propositions relatives à la méthode à suivre) (97/9) Assistance au Myanmar (96/1) </div>
			1 1/2 journée	
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Examen des modalités concernant les ressources autres que les ressources de base (96/44) et suivi du paragraphe 23 de la décision 97/15 (directives concernant l'exécution nationale et le rôle du PNUD dans la mise en oeuvre des programmes) Ressources du PNUD et options concernant la stratégie de financement : "Vers une stratégie de financement durable du PNUD" Examen du processus des tables rondes </div>
	CRP	A/I		
	CRP	I	1 1/2 journée	
7				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une session commune d'un jour avec l'UNICEF aura lieu en janvier 1998 pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes.

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 1997 NEW YORK, 13-17 JANVIER 1997		
97/1.	Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé	340
97/2.	FNUAP : Rapports de vérification des comptes	340
97/3.	PNUD : Rapports de vérification des comptes	341
97/4.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	341
97/5.	Premier cadre de coopération mondiale	344
97/6.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997	345
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 1997 NEW YORK, 10-14 MARS 1997		
97/7.	Révision du règlement financier du FNUAP	359
97/8.	Fonds d'équipement des Nations Unies	359
97/9.	Directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale	360
97/10.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997	361
SESSION ANNUELLE 1997 NEW YORK, 12-23 MAI 1997		
97/11.	Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	374
97/12.	Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population	374
97/13.	Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication	375
97/14.	CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	376
97/15.	Gestion du changement	376

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Numéro de la</u> <u>décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
97/16.	Vérification interne des comptes	379
97/17.	Politique du PNUD en matière de communication et d'information	379
97/18.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	380
97/19.	Assistance à la République démocratique du Congo	381
97/20.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997	382
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE 1997 NEW YORK, 15-19 SEPTEMBRE 1997		
97/21.	UNOPS : Gestion des risques, réserves et excédents de recettes	394
97/22.	UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999	394
97/23.	Application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)	395
97/24.	Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999	395
97/25.	Premier cadre de coopération pour le Nigéria	397
97/26.	Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999	398
97/27.	Services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population	399
97/28.	Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé	400
97/29.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997	400

97/1. Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note du Président sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration (DP/FPA/1997/5);
2. Souscrit aux arrangements proposés dans le document DP/FPA/1997/5, tels qu'ils sont énoncés ci-après :
 - a) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires deviendra le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;
 - b) Le mandat du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé sera modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organismes;
 - c) L'ordre du jour de la réunion du Comité sera conçu de manière à ce que les questions intéressant tout particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population soient regroupées;
3. Recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;
4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec le concours du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de porter la présente décision à l'attention du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé;
5. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de distribuer, dès qu'il sera disponible, le mandat modifié du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé.

16 janvier 1997

97/2. FNUAP : Rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le document DP/FPA/1997/4 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);
2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir les fonds d'affectation spéciale, l'exécution nationale, les arrangements applicables aux services d'appui technique, la gestion des projets interrégionaux et la sélection et l'utilisation des consultants;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

97/3. PNUD : Rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le document DP/1997/3 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.1);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir l'audit des projets, la réserve pour le logement du personnel des travaux extérieurs, l'exécution nationale, les questions budgétaires, la gestion des fonds, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et la vérification interne des comptes;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année, à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

97/4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document de séance sur l'utilité d'un système de financement partiel pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.5), établi en application de sa décision 96/43;

2. Souscrit à la méthode proposée pour déterminer le montant des programmes pouvant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le cadre de la modalité de financement partiel, telle qu'elle est décrite dans l'annexe à la présente décision, et approuve, à titre provisoire, son utilisation pour le Fonds à partir de 1997 et, en l'absence d'objection, son maintien en attendant le débat sur les mesures prises pour donner suite à l'évaluation du Fonds;

3. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devrait mettre en place un mécanisme de contrôle approprié, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et rendre compte du fonctionnement de la modalité de financement partiel dans le cadre du rapport financier annuel du Programme des Nations Unies pour le développement et des

fonds gérés par le Programme, qui doit être présenté chaque année à la troisième session ordinaire;

4. Prend note de la suite donnée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la note officieuse présentée par le Fonds durant la session en cours, et décide que ce document devrait être distribué dans les langues de travail du Conseil d'administration en vue d'être examiné à la deuxième session ordinaire de 1997, compte tenu du paragraphe 3 de la décision 96/8 du Conseil, concernant les règles établies pour la présentation de la documentation;

5. Prend également note des progrès réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élaboration d'une stratégie assortie et d'un plan d'exécution, tels qu'ils ont été décrits par le Directeur exécutif dans le rapport qu'il a fait oralement au Conseil d'administration;

6. Prend note en outre du fait que, comme on l'a constaté récemment, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme peut travailler en Europe orientale, en Europe centrale et dans la Communauté d'États indépendants, dans le cadre de la législation existante, et prie le Fonds de tenir compte de ce fait dans le contexte du plan d'exécution et de la stratégie qu'il doit présenter à sa session annuelle de 1997 sans perdre de vue que l'attention voulue devrait être accordée aux activités à exécuter dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, ainsi qu'il est indiqué dans sa décision 96/43.

17 janvier 1997

Annexe

SYSTÈME DE FINANCEMENT PARTIEL

1. UNIFEM devra adopter un système modifié de financement partiel pour déterminer le montant des programmes devant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle correspondante. Les variables ci-après sont prises en compte dans les formules de calcul de ces montants :

a) Les recettes prévues au titre des ressources générales, calculées sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs (R);

b) Le solde des ressources générales reporté de l'année précédente (S);

c) Le budget administratif. Le montant estimatif pour les trois années suivantes équivaudra par défaut au montant prévu pour l'année considérée multiplié par trois. L'administration d'UNIFEM présentera au PNUD pour approbation tous les ajustements apportés à ce montant estimatif (BA);

d) Les budgets des projets en cours reportés des années précédentes sur l'année en cours, plus les budgets des projets en cours pour l'année en question (BPC);

e) Le taux d'exécution du programme, soit la part prévue des budgets approuvés pour l'année en cours qui est effectivement dépensée en cours d'année (E).

2. Le plafond des ressources affectées aux programmes (P) sur une période de trois ans sera fixé chaque année au mois de décembre, à partir d'une estimation prudente des recettes à percevoir pendant les trois années à venir, déduction faite des dépenses d'administration à régler pendant la même période. Pour en rester à une estimation très modérée, les encaissements prévisibles pour la première année seraient égaux au montant estimatif des recettes à percevoir au cours de l'année considérée, calculé sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs. Les estimations pour la deuxième année équivaldraient à 50 % des prévisions de recettes de la première année, et celles pour la troisième année, à 25 % (soit 50 % du montant estimatif de l'année précédente).

$$P = (1 + 0,5 + 0,25) \times R - BA$$

Si les sources de recettes se diversifient et que l'on est moins tributaire d'un petit groupe de donateurs, le montant des ressources à percevoir à l'avenir pourra dépasser les coefficients actuels applicables à la deuxième et troisième années. Les montants appliqués actuellement sont très modérés, ce qui reflète les caractéristiques actuelles de la base de donateurs. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'administration d'UNIFEM, en consultation avec la Division des finances, pourra réexaminer les montants estimatifs applicables et les présenter au Conseil d'administration pour examen.

3. Le montant des disponibilités pour toutes les nouvelles approbations de crédits au titre des programmes s'obtient en déduisant du plafond le montant total des budgets des projets en cours pour les années présentes et futures. La réserve opérationnelle (RO) serait égale au montant moyen annuel des dépenses pendant la durée d'exécution du programme, soit le taux d'exécution multiplié par le tiers du plafond.

$$RO = P/3 \times E$$

4. Le plafond des dépenses relatives aux programmes (PDP) pour l'année en cours sera fixé de sorte à ne pas dépasser le montant total estimatif des ressources disponibles pour l'année considérée (solde des ressources générales reporté de l'année précédente plus recettes prévues), déduction faite des dépenses administratives (AD). Comme le niveau de la réserve opérationnelle fluctue au même rythme que les montants des programmes à approuver, toute augmentation ou réduction de la réserve doit également être prise en compte pour déterminer le plafond des dépenses relatives aux programmes. Ce plafond sera donc calculé comme suit :

$$PDP = S + R - AD \text{ +/- mouvements de la RO}$$

Le plafond annuel pour les budgets de nouveaux projets à approuver (PA) lors de l'année considérée est fixé en fonction du même plafond de dépenses :

a) En déduisant les budgets des projets en cours pour l'année considérée, y compris les montants rééchelonnés de l'année précédente (BPC);

b) En tenant compte du taux d'exécution des programmes prévu pour UNIFEM (80 %) et en relevant d'autant le plafond pour les budgets de nouveaux projets à approuver, afin d'assurer un éventail de programmes aussi vaste que possible, dans les limites des ressources disponibles.

5. Comme indiqué ci-dessus, la réserve opérationnelle d'UNIFEM aura deux principaux objectifs : a) combler tout écart entre les dépenses et les liquidités d'un mois sur l'autre et b) fournir une couverture contre les fluctuations à la baisse d'une année sur l'autre. La procédure ci-après sera adoptée : UNIFEM surveillera la réserve opérationnelle et fera un rapport trimestriel au Bureau de l'Administrateur et au Directeur du Bureau de l'administration et des finances. S'il apparaît que le niveau de la réserve ne peut pas être maintenu à la fin de l'année, l'Administrateur en informera le Conseil d'administration, en donnant les raisons pour lesquelles il faut puiser dans la réserve et en indiquant les mesures qu'UNIFEM entend prendre pour s'attaquer au problème. Le fonctionnement du système de financement partiel, s'agissant notamment du niveau de la réserve opérationnelle, sera soumis à un contrôle de gestion par UNIFEM et la Division des finances au mois de décembre de chaque année. Les montants applicables pour les années à venir seront déterminés à la même époque.

97/5. Premier cadre de coopération mondial

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la version révisée du premier cadre de coopération mondial, qui figure dans le document DP/GCF/1, ainsi que des déclarations faites à ce sujet par l'Administrateur et l'Administrateur assistant;

2. Rappelle sa décision 96/42;

3. Prie l'Administrateur, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration à la session en cours, de poursuivre l'élaboration du projet de premier cadre de coopération mondial, en procédant sans tarder à des consultations avec le Conseil d'administration, et de mettre au point, en vue de la soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil à la troisième session ordinaire de 1997, une proposition révisée comprenant un plan stratégique d'exécution et tenant compte des éléments ci-après :

a) La nécessité de tenir pleinement compte des conclusions de l'évaluation de l'impact du programme mondial et des programmes interrégionaux et régionaux effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement en novembre 1996, ainsi que des observations formulées par les délégations à la session en cours;

b) La nécessité de concentrer les efforts sur des activités qui : i) ont un caractère mondial et une perspective mondiale; ii) ne peuvent être exécutés dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux; iii) peuvent contribuer à renforcer les efforts déployés au niveau national pour atteindre l'objectif d'un développement humain durable;

c) La nécessité de définir un ordre de priorité entre les activités et de concentrer les efforts, compte tenu du mandat et des domaines d'activité prioritaires actuels du Programme des Nations Unies pour le développement, sur les domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un impact;

d) La nécessité d'éviter les doubles emplois tout en renforçant la collaboration avec les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

4. Souligne que la proposition révisée devrait :

a) Présenter, à l'intention du Conseil d'administration, un aperçu détaillé des activités en cours auxquelles il sera mis fin durant la période 1997-1999;

b) Préciser la façon dont les activités seront suivies et évaluées, sur la base d'indicateurs et de normes de résultats, en particulier en ce qui concerne leur impact au niveau des pays;

5. Décide que dans l'intervalle :

a) Les activités au titre desquelles des dépenses ont déjà été engagées se poursuivront;

b) Un montant pouvant atteindre jusqu'à 33,3 % des ressources destinées au programme mondial à la rubrique 1.3 pourront être engagées au titre d'activités, conformément aux principes énoncés aux alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la présente décision;

c) La proposition révisée devrait présenter en annexe, à l'intention du Conseil d'administration, une liste des activités en cours et des activités prévues.

17 janvier 1997

97/6. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1997 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1997 les membres du bureau dont les noms suivent :

<u>Président</u>	M. Hans Lundborg (Suède)
<u>Vice-Président</u>	M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
<u>Vice-Président</u>	M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
<u>Vice-Président</u>	M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
<u>Vice-Président</u>	M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa première session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.1), tel qu'il a été modifié oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial sur le règlement intérieur (DP/1997/CRP.1);

Pris note du rapport oral présenté par le Secrétaire du Conseil sur l'application de la décision 96/45 concernant la documentation;

Approuvé le plan de travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997, tel qu'il a été modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision¹;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1998 :

Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève)	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998	7-11 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 2 de l'annexe à la présente décision.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé l'assistance au Gouvernement ivoirien (DP/FPA/CP/169);
Approuvé l'assistance au Gouvernement djiboutien (DP/FPA/CP/167);
Approuvé l'assistance au Gouvernement kényen (DP/FPA/CP/168);
Approuvé l'assistance au Gouvernement malawien (DP/FPA/CP/162);
Approuvé l'assistance au Gouvernement mexicain (DP/FPA/CP/161);
Approuvé l'assistance au Gouvernement mongol (DP/FPA/CP/170);
Approuvé l'assistance au Gouvernement marocain (DP/FPA/CP/166);
Approuvé l'assistance au Gouvernement népalais (DP/FPA/CP/165);
Approuvé l'assistance au Gouvernement tanzanien (DP/FPA/CP/164);

¹ Le plan de travail sera mis à jour sur la base des nouveaux amendements qui pourront être adoptés au cours de l'année.

Approuvé l'assistance au Gouvernement zambien (DP/FPA/CP/163);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Bangladesh et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/2);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Nicaragua et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/1);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Pacifique Sud et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/3);

Décidé d'examiner les programmes de pays du FNUAP à la deuxième session ordinaire de 1997, sur la base de la procédure d'approbation tacite, à cette session uniquement, sans préjuger de l'issue des débats sur la décision 96/13 à la session annuelle de 1997;

POINT 3. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/2 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du FNUAP;

POINT 4. FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

Adopté la décision 97/1 du 16 janvier 1997 sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 5. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

Approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP, tel qu'il figure dans le document DP/1997/2;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 6. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1);

Premier cadre de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1);

Premier cadre de coopération pour la Hongrie (DP/CCF/HUN/1);

Premier cadre de coopération pour le Kazakhstan (DP/CCF/KAS/1);

Premier cadre de coopération pour le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1);

Premier cadre de coopération pour la République slovaque (DP/CCF/SLO/1);

II

Approuvé le cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1);

III

Adopté la décision 97/5 du 17 janvier 1997 sur le premier cadre de coopération mondial (DP/GCF/1);

IV

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du sixième programme de l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme de la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I);

V

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/1997/4);

POINT 7. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/3 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du PNUD;

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'application de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs (DP/1997/CRP.3) et les observations y relatives;

Pris note des informations supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD (DP/1997/CRP.4);

POINT 8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/4 du 17 janvier 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 9. QUESTIONS DIVERSES

Prié l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, en tenant compte des observations formulées au cours du débat à la première session ordinaire de 1997;

Pris note du rapport d'activité présenté oralement par l'Administrateur associé sur la mise en place du schéma du PNUD en matière d'obligation redditionnelle;

Pris note de la fermeture du bureau de pays de Chypre signalée dans le document DP/1997/5.

17 janvier 1997

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP :
PLAN DE TRAVAIL POUR 1997

1. Au paragraphe 5 de sa décision 96/25, le Conseil d'administration a, entre autres, décidé d'instaurer un plan de travail annuel et prié le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer, en vue de le lui soumettre à sa troisième session ordinaire, un aperçu des questions dont il pourrait traiter en 1997, en se fondant sur les délibérations antérieures du Conseil et sur les priorités et objectifs en matière d'organisation définis pour 1997. Le présent document, qui fait suite à cette décision, propose un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil d'administration en 1997, établi sur la base de l'aperçu des questions intéressant le PNUD et le FNUAP qui a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (voir DP/1996/CRP.13) et tenant compte des observations faites par le Conseil à cette session.

2. Les questions dont le PNUD devra traiter en priorité en 1997 et que le Conseil a arrêtées à sa troisième session ordinaire de 1996 sont :

a) L'intégration de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et la programmation du PNUD en tant que priorité absolue;

b) La gestion du changement;

c) La mobilisation des ressources;

d) L'application des nouveaux arrangements de programmation;

e) L'appui au système des coordonnateurs résidents;

f) La supervision et la planification des finances et de la gestion.

3. Les questions a), b), c) et e) seront examinées à la session annuelle du Conseil d'administration en même temps que le rapport annuel de l'Administrateur.

4. En ce qui concerne l'application des nouveaux arrangements de programmation, il est proposé que les cadres de coopération de pays soient examinés par le Conseil d'administration dès que possible, y compris à la session annuelle du Conseil, afin de ne pas retarder leur mise en oeuvre.

5. En outre, il est proposé que le Conseil d'administration engage un débat sur la modalité de l'exécution nationale des projets à sa deuxième session ordinaire.

6. Divers aspects de la supervision et de la planification des finances et de la gestion [question f)] seront abordés à chaque session.

7. Les questions dont le FNUAP devra traiter en priorité et qui ont été arrêtées à la troisième session ordinaire de 1996 font l'objet de points distincts des ordres du jour provisoires proposés pour les segments du FNUAP. Dans l'aperçu des questions prioritaires du FNUAP pour 1997 (voir DP/1996/CRP.13), ces questions étaient présentées sous cinq thèmes :

a) Priorités des programmes;

b) Exécution des programmes;

c) Appui aux programmes;

d) Ressources;

e) Questions budgétaires, financières et administratives, y compris la vérification des comptes.

8. Les programmes de pays et les questions connexes occupent une large place dans les propositions relatives aux segments du FNUAP qui figurent dans les ordres du jour, puisque le Fonds présentera en 1997, pour approbation, un nombre sans précédent de programmes de pays. Le FNUAP suggère que l'on examine la plupart des autres questions prioritaires présentées sous les thèmes a), b), c) et d) pendant la session annuelle, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles seront débattues en même temps que le rapport du Directeur exécutif pour 1996 et le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001.

9. Il est proposé d'examiner les questions financières, budgétaires et administratives intéressant le FNUAP à la troisième session ordinaire, prévue en septembre, de même que les questions concernant l'exécution et la surveillance des accords de services d'appui technique et l'évaluation des activités de formation du FNUAP.

10. Enfin, comme il a été suggéré à la troisième session ordinaire de 1996, les rapports de l'Administrateur et du Directeur exécutif au Conseil économique et social, dont le format sera arrêté conjointement par les fonds et les programmes, porteront sur des sujets mentionnés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120 et destinés à être examinés par le Conseil en 1997, tels que le renforcement des capacités, la coordination aux niveaux national et régional, et les ressources.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité	
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996</p> <p>Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration</p> <p>Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>	
2	Officiel	A		1 journée	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Programmes de pays</p>
3	Officiel	I		1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>
4	Officiel	A		1/2 journée	<p>COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u></p>
5	Officiel	A		1/2 journée	<p>HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS</p> <p>Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
6	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux</p>	

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social
	Oral Officiel			PNUD : rapport sur l'obligation redditionnelle Fermeture du bureau de pays de Chypre

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A	1 1/2 journée	Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
				Rapport sur la première session ordinaire de 1997
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A		CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	CRP	A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
	Officiel			Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
	CRP	I	1/2 journée	Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)
				Exécution nationale
3	Officiel	A	1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
				Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)
4	CRP	A	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Oral	I		Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
				Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
5	Officiel	A		PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
			2 journées	
6	Oral			QUESTIONS DIVERSES, notamment
	Oral			Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	Oral			Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP			Réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM
	Oral			FNUAP : rapport sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration
	Officiel			Révision proposée du règlement financier du FNUAP

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une réunion d'information officieuse sur l'initiative spéciale pour l'Afrique sera organisée au cours de la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail</p> <p>Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1997</p> <p>Règlement intérieur : rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée</p> <p align="center"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
	Officiel	A		
	Officiel	A		
2	Officiel		1 1/2 journée	<p>RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996</p> <ul style="list-style-type: none"> — Domaines de programmes principaux — Évaluation — Application du Programme d'action de la CIPD — Programme mondial de moyens contraceptifs — Ressources
3	Officiel	A	1/2 journée	<p>STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p>
4	Officiel	A	1/2 journée	<p>PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES, 1998-2001</p>
5	Officiel	I	1/2 journée	<p>ÉTAT FINANCIER D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP</p>
6	Officiel	A	1 journée	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u></p>
7				<p>RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL</p>
	Officiel	I	1/2 journée	<p>Rapport au Conseil économique et social : rapport de l'Administrateur</p>
	Officiel			<p>Rapport au Conseil économique et social : rapport du Directeur exécutif</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
8				<p>RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR</p>
	Officiel	A		<p>Présentation par l'Administrateur</p>
	Officiel	A		<p>Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux</p> <p>Assistance au peuple palestinien</p> <p>Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Initiative spéciale pour l'Afrique</p>
	Officiel	I	2 1/2 journées ^a	<p>Évaluation, y compris évaluations d'impact</p> <p>Ressources</p>
	Officiel	I		<p>Contrôle interne et obligation redditionnelle</p> <p>Rapports du Corps commun d'inspection</p> <p>Gestion du changement</p>
	Officiel	I		<p>Annexe statistique</p>
	Officiel	I		<p>Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériel</p>

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	CRP	I		Élimination de la pauvreté
				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
10	Officiel	A	1/2 journée	Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
				PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION
11	Officiel	A	1/2 journée	Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
12	Officiel	A	1/2 journée	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
13	CRP	I	1 journée	Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
				BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)
	Officiel	A		Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement.

^a Y compris une table ronde sur l'élimination de la pauvreté.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A	1/2 journée	Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997
				Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Officiel	I	1 1/2 journée	Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I		Activités du Bureau des services d'achats interorganisations
3	Officiel	A		UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A	1/2 journée	Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité	
<u>Débat consacré au FNUAP</u>					
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	
	Officiel	A	1 journée	Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal	
	Officiel	A		Examen annuel de la situation financière en 1996	
	Officiel	I	1 1/2 journée		Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I			Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	
8				QUESTIONS DIVERSES	

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

97/7. Révision du règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

Approuve l'incorporation du nouvel article 14.7 ci-dessous dans le règlement financier du FNUAP, à l'article XIV, intitulé "Contrôle intérieur" :

"Article 14.7 En vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est habilité à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre à des demandes d'assistance urgentes. La valeur d'inventaire de ces stocks sera consignée dans les comptes comme un élément d'actif."

14 mars 1997

97/8. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur (DP/1997/9);

2. Approuve la nouvelle orientation de la politique appliquée par le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui consacre l'essentiel de ses activités à la gouvernance locale, à la décentralisation, à la participation et au microfinancement;

3. Approuve également les efforts de réorganisation actuellement déployés en vue de créer une organisation plus décentralisée et plus efficace et recommande que, dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, une attention particulière soit accordée au fonctionnement du Fonds ainsi qu'à la relation entre le siège et les bureaux extérieurs;

4. Encourage le Fonds et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines importants, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre de cadres de coopération par pays, en tenant compte des avantages comparatifs du Fonds, par exemple en ce qui concerne la gouvernance locale et le microfinancement;

5. Prie le Fonds d'améliorer la diffusion des données d'expérience relatives aux projets et programmes réussis afin que ces succès puissent être reproduits;

6. Se félicite de l'engagement pris par divers pays donateurs d'appuyer le Fonds de manière plus prévisible et plus sûre et invite les donateurs habituels et les nouveaux donateurs ainsi que les pays bénéficiaires à contribuer au Fonds.

14 mars 1997

97/9. Directives pour une meilleure application
des programmes de coopération régionale

Le Conseil d'administration

1. Prie l'Administrateur de lui présenter, pour examen et approbation à sa première session ordinaire de 1998, une stratégie d'exécution pour chacun des programmes de coopération régionale, qui devra comprendre les éléments suivants :

a) Les conclusions de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement intitulée "Programmes mondiaux interrégionaux et régionaux : évaluation de l'impact" (novembre 1996);

b) Une évaluation plus détaillée des leçons dégagées des programmes antérieurs de coopération régionale et de leur intégration dans la programmation et l'exécution des prochains programmes;

c) Une liste restreinte de priorités et de thèmes, s'insérant dans une approche-programme, et portant sur des domaines appelant une coopération régionale;

d) L'analyse du rôle et de l'avantage comparatif de la participation du PNUD à des initiatives de coopération régionale et de sa collaboration avec les organes pertinents des Nations Unies, notamment les commissions régionales;

e) Une corrélation claire entre les domaines thématiques des programmes régionaux et des programmes mondiaux, et entre ces domaines thématiques et les activités menées dans les programmes régionaux et les programmes prioritaires au niveau des pays;

f) Une articulation de la stratégie au moyen de techniques de gestion des programmes par objectif, telles que la technique du cadre logique;

g) Un exposé clair des résultats escomptés, recensant les groupes et bénéficiaires visés;

h) Une corrélation claire entre les objectifs des programmes et les ressources budgétaires destinées à leur exécution;

i) La répartition prévue des ressources entre les domaines thématiques et entre les institutions;

2. Demande également que chaque stratégie d'exécution comporte une stratégie de suivi et d'évaluation, assortie d'indicateurs de résultats pratiques et de données de référence, qui lui permette d'évaluer l'impact des programmes de coopération régionale;

3. Souligne qu'il faut que les stratégies d'exécution régionale soient présentées de façon claire et concise;

4. Souligne également la nécessité d'une maîtrise régionale des programmes régionaux et l'importance du renforcement des capacités d'exécution régionale, par des institutions nationales, sous-régionales et régionales, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires;

5. Souligne en outre qu'il faut assurer la stabilité dans l'application des initiatives thématiques incluses dans les programmes de coopération régionale;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à la première session ordinaire de 1998, un calendrier des examens à mi-parcours de tous les programmes régionaux et d'inclure dans la stratégie d'exécution de chaque région une proposition relative à la méthode à suivre pour ces examens;

7. Prie aussi l'Administrateur, qui se fondera sur l'expérience acquise à la faveur de l'application de la présente décision, d'élaborer des directives stratégiques pour la mise au point, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes régionaux qui s'appliquent à toutes les régions.

14 mars 1997

97/10. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.2/Rev.1), tel que modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 3 de l'annexe à la présente décision;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/9 du 14 mars 1997, concernant les directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale;

Approuvé les cadres de coopération régionaux ci-après, compte tenu des observations faites à leur sujet :

Premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (DP/RCF/RBA/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1);

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1);

Premier cadre de coopération pour l'Éthiopie (DP/CCF/ETH/1);

Premier cadre de coopération pour la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1);

Premier cadre de coopération pour la Namibie (DP/CCF/NAM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouganda (DP/CCF/UGA/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bhoutan (DP/CCF/BHU/1);

Premier cadre de coopération pour l'Inde (DP/CCF/IND/1);

Premier cadre de coopération pour le Laos (DP/CCF/LAO/1);

Premier cadre de coopération pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1);

Premier cadre de coopération pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1);

III

Premier cadre de coopération pour la Croatie (DP/CCF/CRO/1);

Premier cadre de coopération pour la Roumanie (DP/CCF/ROM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/1);

Premier cadre de coopération pour la Lettonie (DP/CCF/LAT/1);

Premier cadre de coopération pour la Pologne (DP/CCF/POL/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Colombie (DP/CCF/COL/1);

Premier cadre de coopération pour le Panama (DP/CCF/PAN/1);

V

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du cinquième programme d'Haïti (DP/CP/HAI/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CP/KEN/6/EXTENSION I);

VI

Pris note du premier cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1) et des observations y relatives;

VII

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance à l'Afghanistan (DP/1997/7);

Pris note des modalités et du calendrier à appliquer pour l'étude du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7);

Pris note des crédits affectés au titre des montants cibles pour l'allocation des ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8);

Pris acte de la note relative à l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8) et des observations formulées à son sujet;

POINT 3. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 97/8 du 14 mars 1997, relative au Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 4. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Pris note de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/CRP.9) et des observations y relatives;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 5. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé l'assistance au Gouvernement angolais (DP/FPA/CP/173);

Approuvé l'assistance au Gouvernement du Burkina Faso (DP/FPA/CP/187);

Approuvé l'assistance au Gouvernement centrafricain (DP/FPA/CP/182);

Approuvé l'assistance au Gouvernement comorien (DP/FPA/CP/171);

Approuvé l'assistance au Gouvernement érythréen (DP/FPA/CP/183);

Approuvé l'assistance au Gouvernement gambien (DP/FPA/CP/178);

Approuvé l'assistance au Gouvernement guinéen (DP/FPA/CP/181);
Approuvé l'assistance au Gouvernement namibien (DP/FPA/CP/175);
Approuvé l'assistance au Gouvernement nigérian (DP/FPA/CP/190);
Approuvé l'assistance au Gouvernement ougandais (DP/FPA/CP/177);
Approuvé l'assistance au Gouvernement sénégalais (DP/FPA/CP/176);
Approuvé l'assistance au Gouvernement togolais (DP/FPA/CP/172);

II

Approuvé l'assistance au Gouvernement indien (DP/FPA/CP/193);
Approuvé l'assistance au Gouvernement lao (DP/FPA/CP/174);

III

Approuvé l'assistance aux pays des Caraïbes anglophones (DP/FPA/CP/179);
Approuvé l'assistance au Gouvernement cubain (DP/FPA/CP/188);
Approuvé l'assistance au Gouvernement dominicain (DP/FPA/CP/186);
Approuvé l'assistance au Gouvernement équatorien (DP/FPA/CP/192);
Approuvé l'assistance au Gouvernement haïtien (DP/FPA/CP/191);
Approuvé l'assistance au Gouvernement péruvien (DP/FPA/CP/185);
Approuvé l'assistance au Gouvernement salvadorien (DP/FPA/CP/189);

IV

Approuvé l'assistance au Gouvernement libanais (DP/FPA/CP/184);
Approuvé l'assistance au Gouvernement soudanais (DP/FPA/CP/194);

V

Approuvé l'assistance au Gouvernement albanais (DP/FPA/CP/180);

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.10);

Pris note de la réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.11) et des observations y relatives;

Pris note du rapport oral sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD;

Pris note du rapport oral sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration concernant le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

Approuvé la présentation des candidatures d'Antigua-et-Barbuda, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas et de la Zambie pour le représenter au nouveau Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé et autorisé le Bureau à approuver la présentation d'une candidature pour la région de l'Asie et du Pacifique, la candidature de tous les représentants et suppléants devant être confirmée à sa session annuelle; et approuvé la proposition tendant à ce que son président soit membre de droit du Comité;

Adopté la décision 97/7 du 14 mars 1997, relative à la révision du règlement financier du FNUAP.

14 mars 1997

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	CRP	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	I		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
	CRP	A	Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997	
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
				Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS
				Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A	1 1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la première session ordinaire de 1997</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
2	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux</p> <p>Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)</p> <p>Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)</p>
3	CRP	I	1/2 journée	<p>Exécution nationale</p>
4	Officiel	A	1/2 journée	<p>FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)</p>
5	CRP	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)</p>
6	Oral	I	1/2 journée	<p>Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD</p> <p align="center"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
7	Officiel	A	2 journées	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p>
8	Oral	I		<p>QUESTIONS DIVERSES, notamment</p> <p>Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs</p>
9	Oral	I		<p>Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social</p>

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP	I		Réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM
	Oral	I		Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé
	Officiel	A		Révision proposée du règlement financier du FNUAP

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Des consultations officieuses ont été tenues au cours de la session sur la gestion du changement au PNUD.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail</p> <p>Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997</p> <p>Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée</p> <p align="center"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
2	Officiel	I	1 1/2 journée	<p>RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996</p> <ul style="list-style-type: none"> — Priorités des programmes — Aperçu statistique — Aperçu régional
3	Officiel	I	1/2 journée	<ul style="list-style-type: none"> — Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	<p>STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u></p>
7	Officiel	I		<p>Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social</p> <p>Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
2 et 8	Officiel	I	1/2 journée	
8	Officiel	A		<p>RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR</p> <p>Présentation par l'Administrateur</p> <p>Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)</p> <p>Initiative spéciale pour l'Afrique, menée à l'échelle du système des Nations Unies</p> <p>Assistance au peuple palestinien</p> <p>Évaluation</p> <p>Gestion du changement</p> <p>Rapport du Corps commun d'inspection</p> <p>Annexe statistique</p> <p>Ressources</p>
	Officiel	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I	2 1/2 journées ^a	
	Officiel	I		
	Officiel + CRP	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
	CRP	I		

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I	1 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUE
13	Officiel	A		BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une journée consacrée à une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté (mardi 20 mai 1997).

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la session annuelle de 1997</p> <p>Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
2	Officiel	A	1 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4), y compris coût détaillé des publications et de leur distribution</p> <p>Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997</p> <p>Analyse annuelle de la situation financière en 1996</p> <p>Activités du Bureau des services d'achats interorganisations</p> <p>Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériel</p>
3	Officiel	A	1/2 journée	<p>UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999</p> <p>Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>
4	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux</p> <p>Version révisée du cadre de coopération mondial (97/5)</p>

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
6	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I		Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
8				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Les résultats des visites sur le terrain seront examinés dans le cadre de consultations officielles tenues durant la session.

97/11. Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Fait siennes les propositions du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population concernant la planification des ressources affectées aux programmes qui sont énoncées aux paragraphes 7 à 18;
2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1998 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1998, estimées actuellement à 278 millions de dollars;
3. Approuve aussi l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 1999-2001 : 298 millions de dollars pour 1999; 318 millions de dollars pour 2000; et 341 millions de dollars pour 2001;
4. Approuve également l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources multilatérales programmables pour la période 1998-2001 : 25 millions de dollars par an.

14 mai 1997

97/12. Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les modalités d'établissement des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/9);
2. Considère que c'est au gouvernement du pays bénéficiaire qu'il incombe au premier chef de mettre au point son programme de pays avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population;
3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la population d'envisager d'inclure dans son processus de programmation les modalités suivantes, sans perdre de vue la nécessité de limiter la charge administrative :
 - a) Informer les parties intéressées, sur le terrain, des résultats de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, au fur et à mesure de son déroulement;
 - b) Établir un résumé de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (recommandation de pays), en y indiquant : i) les mesures stratégiques envisagées et leur justification; ii) les avantages comparatifs du Fonds des Nations Unies pour la population et ce qu'il peut apporter par rapport aux autres acteurs; et iii) les éventuels domaines thématiques compte tenu des enseignements pouvant être tirés d'autres programmes;

c) Faire distribuer par le secrétariat la recommandation de pays, sur demande, à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population qui disposeront d'un délai de six semaines pour soumettre leurs observations, lesquelles seront prises en compte par le secrétariat pour poursuivre la mise au point du programme; tenir le Conseil d'administration informé de cette opération et communiquer les observations également à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur leur demande; organiser un débat au siège, le cas échéant, avec la participation du pays bénéficiaire du programme;

4. Demande que les programmes de pays présentés au Conseil d'administration exposent clairement les objectifs et indiquent le niveau d'exécution (pour chaque domaine de sous-programme), les paramètres financiers ainsi que les indicateurs qu'utilisera le Fonds des Nations Unies pour la population pour évaluer les résultats, l'efficacité et l'incidence du programme;

5. Décide que les programmes de pays seront examinés et adoptés par le Conseil d'administration sans débat, sauf si au moins deux membres le demandent, par écrit, deux semaines avant la session;

6. Recommande, chaque fois que possible, de coordonner les activités menées au sein du système des Nations Unies pour harmoniser les modalités d'établissement des programmes de pays avec celles des autres fonds et programmes;

7. Demande que le Directeur exécutif examine ces dispositions suffisamment tôt pour qu'un rapport puisse lui être présenté à sa session annuelle de l'an 2000.

16 mai 1997

97/13. Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8) et des observations du Conseil d'administration à ce sujet;

2. Approuve l'objectif global de la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication, qui est de promouvoir les principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de transformer ces principes, buts et objectifs en réalité pratique aux niveaux national, régional et international;

3. Approuve également les objectifs spécifiques et les stratégies correspondantes en matière d'activités d'information et de communication du Fonds des Nations Unies pour la population tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 4 et 22 du rapport;

4. Souligne qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

5. Souligne également que le suivi et l'évaluation font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments

importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions, en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur le plan méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

6. Prie le Directeur exécutif de rendre compte oralement chaque année, à la session annuelle, des progrès réalisés dans l'application de la présente décision et des efforts de coordination entrepris dans ce domaine au sein du système des Nations Unies;

7. Prie également le Directeur exécutif d'examiner la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication dans quatre ans et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2001.

16 mai 1997

97/14. CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction de la proposition du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population tendant à procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

2. Prie le Directeur exécutif d'entreprendre des activités préparatoires en vue de l'examen et de l'évaluation dans le cadre du mandat du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Invite le Président du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, par l'entremise du Conseil économique et social, à sa prochaine session, la proposition tendant à procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin que l'Assemblée l'examine et prenne une décision sur les modalités à suivre.

16 mai 1997

97/15. Gestion du changement

Le Conseil d'administration

1. Rappelle le cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1970;

2. Rappelle également les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et souligne qu'il est important qu'elles soient pleinement appliquées;

3. Félicite l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir engagé le processus de gestion du changement et de lui avoir donné une orientation générale visant à améliorer le

niveau et la qualité des services et à renforcer l'impact global des activités du Programme sur le développement, notamment par la décentralisation du processus décisionnel et des responsabilités au niveau des pays et le renforcement des mesures prises en matière d'obligation redditionnelle;

4. Affirme que la gestion du changement au sein du Programme des Nations Unies pour le développement sera entreprise dans le cadre du processus de réforme élargi en cours dans le système des Nations Unies;

5. Souligne que les priorités et plans nationaux constituent le seul cadre de référence viable pour la programmation nationale des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, que les programmes doivent être fondés sur ces plans et priorités de développement et qu'ils doivent en conséquence être induits par les pays;

6. Souligne également, dans ce contexte, qu'il faut tenir compte des conclusions et engagements des conférences des Nations Unies pertinentes, ainsi que des mandats et complémentarités des divers organismes et organes du système de développement des Nations Unies, considérant la nécessité d'éviter les doubles emplois;

7. Souligne en outre l'importance de la responsabilité financière, individuelle et d'exécution au sein du Programme des Nations Unies pour le développement et appuie les efforts de l'Administrateur à ce sujet;

I. SYSTÈME DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS

8. Accueille favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer sa capacité d'appui au système des coordonnateurs résidents, dans le contexte des résolutions 32/197, 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, et prie le Programme de poursuivre ses consultations avec les autres fonds et programmes sur leurs participations et rôles respectifs à ce sujet;

II. MOBILISATION DE RESSOURCES

9. Souligne l'importance des ressources de base en tant que fondement de la base de ressources du Programme des Nations Unies pour le développement;

10. Souligne que, dans les efforts qu'ils déploient afin de mobiliser des ressources, à la demande des pays bénéficiaires, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement ne devraient pas modifier leur rôle principal en matière d'exécution des programmes, et que les ressources mobilisées devraient être utilisées aux fins des programmes, conformément aux priorités des pays, et incluses dans un cadre de coopération de pays approuvé;

III. IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION

11. Accueille avec satisfaction la décision de créer un groupe de l'évaluation distinct, dont le chef fera rapport directement à l'Administrateur, ainsi que la corrélation plus clairement établie entre l'évaluation, les enseignements tirés et l'amélioration des programmes;

IV. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Reconnaît l'importance du rôle que le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement doit jouer dans le processus de changement et souligne que la mise en oeuvre de la politique de valorisation des ressources humaines, dans le cadre du processus de gestion du changement, devrait être conforme aux dispositions du régime commun des Nations Unies;

V. DÉCENTRALISATION

13. Accueille favorablement les propositions de l'Administrateur tendant à axer davantage sur les pays les efforts et les opérations du Programme des Nations Unies pour le développement;

14. Souligne que le processus de gestion du changement doit tenir compte des décisions et politiques appliquées en matière de renforcement des capacités et d'exécution nationale;

15. Appuie la mise en place progressive d'un petit nombre d'unités sous-régionales en matière de ressources et prie l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, sur une évaluation des fonctions et de l'impact de ces unités;

16. Prie l'Administrateur de présenter à la session annuelle de 1998, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport intérimaire relatif aux incidences sur le budget, et sur les ressources humaines et aux gains d'efficacité résultant de la mise en place progressive de ces unités sous-régionales;

17. Souligne que, lors de la mise en place progressive des unités sous-régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement devra tenir pleinement compte de la diversité des situations régionales et sous-régionales; de la nécessité d'obtenir la participation des spécialistes nationaux disponibles dans la sous-région; de la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les travaux entrepris par d'autres institutions sous-régionales ou régionales; et du fait que ces unités sont induites par la demande;

18. Prie l'Administrateur, dans le cadre de la présentation du budget biennal, de faire rapport sur les critères relatifs aux allocations d'effectifs pour les bureaux de pays, et d'identifier clairement toute fonction nouvelle et/ou supplémentaire;

VI. MISE EN OEUVRE

19. Prie instamment l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux de mettre en oeuvre le processus de gestion du changement tout en continuant de centrer les opérations du Programme sur l'exécution et la qualité des programmes au niveau des pays;

20. Prie l'Administrateur d'intégrer pleinement, conformément au cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, l'application du processus de gestion du changement dans la planification budgétaire et institutionnelle, et de lui faire rapport à ce sujet à la troisième session ordinaire de 1997, dans le cadre du budget biennal; et de présenter, à cette session, un plan d'exécution actualisé comportant des objectifs plus détaillés

et, dans la mesure du possible quantifiables, avec un calendrier précis pour leur réalisation;

21. Prie également l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la présente décision à chaque session;

22. Note la proposition de l'Administrateur tendant à focaliser les activités et services de base pour le développement du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont encore examinés par ses membres, sans ralentir le processus de gestion du changement et l'exécution des programmes, et le prie de lui présenter un rapport, pour examen à la première session ordinaire de 1998;

VII. INCIDENCES SUR LES ORIENTATIONS FUTURES

23. Prie l'Administrateur d'inclure, dans le rapport qu'il présentera, conformément à la décision 96/44, à la première session ordinaire de 1998, une analyse plus détaillée des incidences résultant du processus de gestion du changement sur les orientations générales futures du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment le rôle du Programme dans la mise en oeuvre des programmes et projets, l'exécution nationale et la mobilisation de ressources au niveau des pays.

23 mai 1997

97/16. Vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

1. Se félicite de la présentation adoptée pour les rapports sur la vérification interne des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/16/Add.6) et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/10, Part IV);

2. Prend note de la teneur desdits rapports, ainsi que des observations formulées par les délégations au cours du débat;

3. Appuie les propositions de l'Administrateur et du Directeur exécutif concernant le renforcement de la fonction de vérification interne des comptes au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

23 mai 1997

97/17. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre et le renforcement de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, et des observations formulées à ce sujet;

2. Accueille favorablement le processus lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement en application de la décision 96/22, en vue

d'améliorer la stratégie en matière de communication et d'information et note à ce sujet les changements survenus depuis 1995, qui ont permis d'accroître la visibilité du Programme des Nations Unies pour le développement et du système des Nations Unies dans les médias et en ce qui concerne les activités de plaidoyers, et de faire mieux connaître leur action;

3. Souligne qu'une telle stratégie doit être mise en oeuvre dans l'ensemble du Programme des Nations Unies pour le développement et que son application doit être dûment suivie;

4. Fait observer qu'il est nécessaire de diffuser des informations mieux ciblées, plus précises, plus claires et plus directes, afin d'obtenir un appui pour l'augmentation des ressources allouées au Programme des Nations Unies pour le développement;

5. Souligne qu'il est essentiel de procéder à un ciblage stratégique des activités de communication et d'information afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible;

6. Souligne également qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

7. Accueille favorablement les propositions de suivi et d'évaluation qui font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur les plans méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

8. Prie instamment l'Administrateur de mieux centrer les activités d'information sur l'impact des opérations du Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, et d'améliorer leur qualité et d'établir de nouveaux types de statistiques et de publications à cette fin, y compris des indicateurs d'impact;

9. Prie l'Administrateur de veiller à ce que les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine soient étroitement coordonnés avec ceux du système des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence et la cohésion de ses activités en matière de communication;

10. Prie également l'Administrateur de présenter un rapport, à la session annuelle de 1998, sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, eu égard en particulier à l'application des recommandations pertinentes en matière de gestion du changement, y compris les incidences sur le budget.

23 mai 1997

97/18. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Souscrit à la Stratégie et au Plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, figurant dans le document DP/1997/18, compte tenu des observations formulées par ses membres;

2. Souligne que la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'exécution doit être guidée par le mandat du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la femme d'appuyer toute activité novatrice et expérimentale concernant la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution dans le cadre des engagements pris dans le Programme d'action de Beijing;

4. Demande également au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme d'accroître et de renforcer son rôle en tant que catalyseur, afin de promouvoir l'adoption d'une approche différenciée dans les programmes de développement exécutés dans les pays bénéficiaires, et d'augmenter la synergie avec les autres organismes des Nations Unies;

5. Demande en outre au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de concentrer son attention sur les interventions stratégiques et de renforcer ses avantages comparatifs, afin de promouvoir un changement systémique, en ce qui concerne notamment l'autonomisation politique et économique;

6. Réaffirme le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme s'agissant de lier les compétences techniques à l'élaboration de politiques dans le cadre du processus d'intégration des femmes dans l'ensemble du système des coordonnateurs résidents;

7. Demande au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de maintenir un équilibre entre l'impact potentiel et les besoins des femmes en ce qui concerne l'application des critères relatifs à la sélection des programmes;

8. Encourage le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser des ressources pour ses activités futures auprès de toutes les sources disponibles, y compris le secteur privé, et demande instamment à tous les États Membres de verser une contribution au Fonds des Nations Unies pour la femme ou d'envisager d'accroître celles qu'ils versent déjà;

9. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme lui fera rapport oralement en 1998, et par écrit tous les deux ans par la suite, et que les progrès qu'il aura réalisés dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution devront être reflétés dans le rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

23 mai 1997

97/19. Assistance à la République démocratique du Congo

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'important travail effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement en matière d'assistance d'urgence, y compris dans les domaines de la prévention, du relèvement et de la reconstruction, et de la contribution apportée par le Fonds des Nations Unies pour la population à l'appui de ces travaux;

2. Encourage le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de suivre les incidences de l'assistance spéciale fournie à la République démocratique du Congo;

3. Encourage également le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à être attentifs à la nécessité de fournir une assistance interorganisations à la République démocratique du Congo;

4. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport, à la troisième session ordinaire de 1997, sur les activités entreprises.

23 mai 1997

97/20. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/L.3), tel que modifiés;

Approuvé les rapports sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires de 1997 (DP/1997/6; DP/1997/12);

Adopté son projet de règlement intérieur (DP/1997/13);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1997, telle qu'elle figure à l'annexe du présent document;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. FNUAP : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF
POUR 1996 : PRIORITÉS DES PROGRAMMES
ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1996 sur les priorités des programmes, le bilan statistique et l'aperçu des programmes régionaux (DP/FPA/1997/10, Part I, I/Add.1 et Part II);

Adopté la décision 97/14 du 16 mai 1997 sur l'examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

Prié le Directeur exécutif de réviser le document de séance sur les conséquences de l'insuffisance des ressources pour la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/FPA/1997/CRP.1) et de lui présenter le rapport révisé comme document officiel à sa troisième session ordinaire de 1997;

POINT 3. FNUAP : ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/1997/10, Part III);

POINT 4. FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001

Adopté la décision 97/11 du 14 mai 1997 sur le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

POINT 5. FNUAP : MODALITÉS DE PROGRAMMATION

Adopté la décision 97/12 du 16 mai 1997 sur les modalités de programmation du FNUAP;

POINT 6. FNUAP : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 97/13 du 16 mai 1997 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 7. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1997/15) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1997/10, Part V) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

POINTS 2 ET 8. CONTRÔLE INTERNE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

Adopté la décision 97/16 du 23 mai 1997 sur la vérification interne des comptes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 8. PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/15 du 23 mai 1997 sur la gestion du changement : PNUD 2001;

Pris acte du rapport de l'Administrateur pour 1996 sur la présentation du rapport, les principales réalisations du programme, l'assistance au peuple palestinien, l'annexe statistique et les rapports du Corps commun d'inspection (DP/1997/16/Add.1, 3, 5 et 8) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1997/16/Add.4) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (DP/1997/16/Add.2) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur les conclusions de la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et des décisions adoptées à cette occasion (DP/1997/L.9).

POINT 9. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS
ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour les Comores (DP/CCF/COI/1);

Premier cadre de coopération pour le Lesotho (DP/CCF/LES/1);

Premier cadre de coopération pour la Sierra Leone (DP/CCF/SIL/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la République-Unie de Tanzanie (DP/CCF/URT/1);

Premier cadre de coopération pour la Zambie (DP/CCF/ZAM/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bélarus (DP/CCF/BLR/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/1), avec les observations à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour l'Estonie (DP/CCF/EST/1);

Premier cadre de coopération pour la Lituanie (DP/CCF/LIT/1);

III

Premier cadre de coopération pour le Liban (DP/CCF/LEB/1), avec les observations à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour le Maroc (DP/CCF/MOR/1);

Premier cadre de coopération pour la Tunisie (DP/CCF/TUN/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la République islamique d'Iran
(DP/CCF/IRA/1);

POINT 10. PNUD : PROGRAMME DE COMMUNICATION
ET D'INFORMATION

Adopté la décision 97/17 du 23 mai 1997 sur la politique du PNUD en matière
de communication et d'information;

POINT 11. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/18 du 23 mai 1997 sur le Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme;

POINT 12. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Pris note des informations communiquées sur la dotation en effectifs des
bureaux de pays (DP/1997/CRP.14), avec les observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport sur le système appliqué par le PNUD en matière
d'obligation redditionnelle (DP/1997/CRP.13);

POINT 13. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Pris acte du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets (DP/1997/19 et DP/1997/19/Add.1/Rev.1);

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/19 sur l'assistance à la République démocratique du
Congo;

Décidé d'examiner le projet de mandat du Comité de coordination
FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé figurant dans le document DP/FPA/1997/CRP.5
à la troisième session ordinaire de 1997 (15-19 septembre 1997);

Pris acte des rapports du PNUD et du FNUAP sur les allocations de base à
l'initiative 20 %/20 % (DP/1997/CRP.19 et DP/FPA/1997/CRP.3);

Pris note des communications orales présentées par les représentants du
PNUD, du FNUAP et d'ONUSIDA sur le programme commun des Nations Unies sur le
sida.

23 mai 1997

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	I		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	CRP	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	A		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
				Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
				Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS
				Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	CRP	I	1/2 journée	Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Oral	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
				Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
				Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
				Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES
				Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2) Officiel	A A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la première session ordinaire de 1997</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 1997</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
2	Officiel CRP Officiel CRP	A A I I	1 1/2 journée 1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale</p> <p>Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation (96/7)</p> <p>Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)</p> <p>Exécution nationale</p>
3	Officiel	A	1/2 journée	<p>FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plan d'exécution)</p>
4	CRP Oral	A I	 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)</p> <p>Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD</p> <p align="center"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
6	Officiel	A	2 journées	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p>
7	Oral CRP	I I		<p>QUESTIONS DIVERSES, notamment :</p> <p>Rapport sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs</p> <p>Rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social</p>

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP	I		Suite donnée aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM Révision proposée du règlement financier du FNUAP Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé
	Officiel	A		
	Oral	I		

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Des consultations officieuses ont été tenues au cours de la session sur la gestion du changement au PNUD.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail</p> <p>Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997</p> <p>Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée</p> <p align="center"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
2	Officiel	I	1 1/2 journée	<p>RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996</p> <p>— Priorités des programmes</p> <p>— Aperçu statistique</p> <p>— Aperçu des programmes régionaux</p>
3	Officiel	I	1/2 journée	— Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
7	Officiel	I		Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
2 et 8	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
8	Officiel	A		RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur
	Officiel	I		Principaux résultats du programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)
	Officiel	I		Initiative spéciale pour l'Afrique, menée à l'échelle du système des Nations Unies
	Officiel	I	2 1/2 journées ^a	Assistance au peuple palestinien
	Officiel	I		Évaluation
	Officiel + CRP	A		Gestion du changement
	Officiel	I		Rapport du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		Annexe statistique
	CRP	I		

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I	1 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13	Officiel	A		BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES : PNUD et FNUAP et initiative 20/20; rapport oral sur ONUSIDA

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une journée consacrée à une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté (mardi 20 mai 1997).

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	<p align="center">QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la session annuelle de 1997</p> <p>Décisions adoptées à la session annuelle de 1997</p> <p>Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998</p> <p align="center"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
2	CRP	I		<p align="center">GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD</p> <p>Plan d'exécution actualisé (97/15)</p>
3	Officiel	A	1 1/2 journée	<p align="center">QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4), y compris coût détaillé des publications et de leur distribution (96/22); critères concernant la dotation en effectifs des bureaux de pays et gestion du changement (97/15)</p> <p>Analyse annuelle de la situation financière en 1996</p> <p>Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériel</p>
4	CRP	I	1/2 journée	<p align="center">RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT</p>
5	Officiel	A	1/2 journée	<p align="center">UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999</p> <p>Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>
6	Officiel	A	1/2 journée	<p align="center">UNOPS : rapport du CCQAB sur l'UNOPS</p> <p align="center">CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale</p> <p>Version révisée du cadre de coopération mondiale (97/5)</p>

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
7				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal Analyse annuelle de la situation financière en 1996 Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique Évaluation des activités de formation du FNUAP </div>
	Officiel	A		
	Officiel	I	1 1/2 journée	
	Officiel	I		
8	Officiel	I		MOBILISATION DE RESSOURCES
9	Officiel	A		PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				État d'exécution sur le plan financier des programmes de pays
10			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES
				<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding-left: 5px;"> Mandat du Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF sur la santé Graphiques en matière de population </div>

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Les résultats des visites sur le terrain seront examinés dans le cadre de consultations officielles tenues durant la session.

97/21. UNOPS : Gestion des risques, réserves
et excédents de recettes

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);
2. Décide de fixer le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS à 4 % de la somme des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets de l'exercice précédent et d'utiliser les recettes non utilisées pour alimenter le compte de réserve jusqu'à ce que le montant fixé soit atteint;
3. Approuve le maintien de la réserve opérationnelle à un niveau égal au montant calculé chaque année suivant la formule proposée à l'alinéa précédent;
4. Prie le Directeur exécutif d'indiquer, dans un rapport qu'il établira tous les deux ans, si le montant fixé dans la présente décision est approprié;
5. Note que le Directeur exécutif continuera de rendre compte tous les ans des recettes et des dépenses de l'UNOPS ainsi que des prélèvements effectués sur la réserve.

18 septembre 1997

97/22. UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice
biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour
l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);
2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, pour un montant de 70 579 000 dollars;
3. Approuve le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 84 700 000 dollars;
4. Approuve la création de 37 postes supplémentaires et le transfert d'un poste de New York au bureau d'Abidjan.

18 septembre 1997

97/23. Application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations formulées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le document DP/1997/27, suite aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.10);

2. Demande au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 1998, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi qu'un calendrier actualisé indiquant les dates auxquelles les mesures de suivi auront été achevées dans les domaines à considérer.

18 septembre 1997

97/24. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

I. PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 contenu dans le document DP/1997/23, qui tient compte d'éléments nécessaires à la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001 que le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 97/15, et prend également note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31);

2. Se félicite du nouveau mode de présentation du budget conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve les propositions formulées par l'Administrateur aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, notamment en ce qui concerne le recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, en tenant compte de la situation particulière des pays à faible revenu, y compris des petits États insulaires en développement;

4. Approuve la proposition de l'Administrateur formulée aux paragraphes 103 à 114 du document DP/1997/23 concernant la méthode retenue pour affecter du personnel supplémentaire au siège du Programme des Volontaires des Nations Unies;

5. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les services d'appui au développement, tel qu'il figure aux paragraphes 116 à 125 du document DP/1997/23;

6. Prie l'Administrateur, conformément au cadre juridique existant du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier la décision 71/14 du Conseil d'administration, et compte tenu des recommandations du Comité consultatif, de faire en sorte que les chefs de bureau régional se voient tous attribuer la même classe et de modifier en conséquence le budget pour l'exercice

biennal 1998-1999; et de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 590 593 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 72 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 466 500 dollars;

Budget d'appui biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 864,2
Siège	64 810,2
Total partiel	338 674,4
Gestion et administration	127 019,5
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays/Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies	98 913,0
Bureau des services d'achats interorganisations	3 896,6
Volontaires des Nations Unies	30 880,3
Total partiel	133 689,9
Montant brut total des crédits ouverts	599 383,8
Ajustement	(8 790,3)
Montant brut total ajusté des crédits ouverts	590 593,5
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	72 127,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 466,5

8. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

9. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire en 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps, notamment la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001, la révision des montants des contributions aux ressources de base, l'effet des fluctuations de change, la nature et le type de la présence dans les pays, compte tenu de la complexité opérationnelle du programme, et les délibérations du Conseil d'administration sur les autres ressources et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

II. FONDS

10. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 1998-1999 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1997/23;

11. Se félicite du nouveau mode de présentation des budgets, conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

12. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 1998-1999

(En milliers de dollars de États-Unis)

	FENU	FARNUERN	UNIFEM	UNSO
Montant total des crédits	12 864,0	1 532,8	10 695,2	5 852,4

13. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire de 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 de chacun des fonds, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

19 septembre 1997

97/25. Premier cadre de coopération pour le Nigéria

Le Conseil d'administration

Approuve le premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIG/1) sous réserve que l'Administrateur respecte, dans l'élaboration des programmes correspondant aux domaines définis dans le cadre, les principes suivants :

a) Les programmes doivent venir directement en aide aux catégories les plus pauvres de la population et avoir des effets positifs au niveau local;

b) Les éléments du programme doivent être élaborés avec la pleine participation de leurs bénéficiaires, en particulier dans les catégories les plus pauvres de la communauté, et exécutés par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales nationales et internationales;

c) Le programme doit comprendre des éléments clairement évaluables pour permettre à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur le contenu du programme et de faire ensuite des évaluations périodiques de l'impact du programme au moins une fois par an.

19 septembre 1997

97/26. Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal 1998-1999 du Fonds des Nations Unies pour la population, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/1997/14, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y relatif (DP/FPA/1997/15);
2. Demande instamment au Directeur exécutif de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes, au siège et sur le terrain, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
3. Demande en outre instamment au Directeur exécutif de garder à l'esprit le climat actuel d'incertitude quant aux recettes futures, et en particulier, lors de l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, de ne pas pourvoir les postes proposés de représentant du FNUAP, dont le coût estimatif est de 1 635 044 dollars;
4. Se félicite de la nouvelle présentation du budget, conforme à la décision 97/6 (point 5) sur l'harmonisation de la présentation des budgets;
5. Approuve des crédits d'un montant brut de 143 255 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 15 707 000 dollars, seront déduites du montant brut des crédits ouverts si bien que le montant net des crédits à ouvrir sera de 127 548 500 dollars;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays	73 484,2
Siège	26 811,5
Total partiel	<u>100 295,7</u>
Gestion et administration de l'organisation	42 959,7
Montant brut des crédits ouverts	<u>143 255,5</u>
<u>Moins</u> : Montant estimatif des recettes	<u>15 707,0</u>
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	<u><u>127 548,5</u></u>

* Tel qu'il apparaît dans le tableau du "Plan de ressources du FNUAP", daté du 15 septembre 1997, qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration, le 17 septembre 1997.

6. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;
7. Demande au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que des tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du

niveau prévu des dépenses du programme en 1997 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies;

8. Demande également au Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1988, un rapport oral sur les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui de l'exercice biennal 1988-1989 en cas de contraction importante des recettes;

9. Recommande au Directeur exécutif d'effectuer une étude sur les arrangements multilatéraux et ceux régissant les fonds d'affectation spéciale et de faire rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1988, compte tenu de l'étude en cours du Programme des Nations Unies pour le développement sur le même sujet.

19 septembre 1988

97/27. Services d'appui technique du Fonds
des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport sur les services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population qui figure dans le document DP/FPA/1988/16;

2. Approuve les propositions concernant la réorganisation des postes de conseiller des équipes de soutien aux pays énoncées aux paragraphes 23 à 26 du document DP/FPA/1988/16;

3. Accepte, à titre temporaire pour 1989, les modifications proposées aux paragraphes 27 à 31 du document DP/FPA/1988/16 concernant les postes de spécialiste des services d'appui technique dans les institutions et organismes des Nations Unies, étant entendu qu'au cas où certains de ces postes deviendraient vacants, aucun ne serait pourvu entre-temps;

4. Convient par ailleurs d'examiner, à sa deuxième session ordinaire de 1989, le rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialiste des SAT au niveau du siège et au niveau des régions, eu égard au document DP/FPA/1988/16, en particulier en ce qui concerne l'objectif, l'efficacité et l'organisation de ces postes, en vue de formuler des orientations concernant les arrangements relatifs aux spécialistes des services d'appui technique pour 1990;

5. Prie le Directeur exécutif de réévaluer le système des services d'appui technique en 1990, notamment en effectuant une analyse de ses aspects financiers qui sera examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 1990.

19 septembre 1988

97/28. Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé énoncé dans le document DP/FPA/1997/17;
2. Recommande que le Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé se réunisse dès que possible pour examiner la question de son fonctionnement, y compris les amendements proposés à son projet de mandat, compte pleinement tenu des domaines d'intervention prioritaires du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que des questions de fond qui relèvent conjointement des mandats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population;
3. Demande aux secrétariats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population de faciliter la tenue de la réunion susmentionnée;
4. Recommande que tous amendements au projet de mandat proposés d'un commun accord soient soumis pour examen au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;
5. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de communiquer la présente décision au Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé.

19 septembre 1997

97/29. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1997 (DP/1996/L.4/Rev.1);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/21);

Pris note du plan de travail annuel proposé pour 1998, compte tenu des observations faites à ce sujet;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1998 : 19-23 janvier 1998

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998

Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Demandé qu'une session commune d'un jour soit tenue avec l'UNICEF en janvier 1998, pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2. GESTION DU CHANGEMENT AU PNUD

A pris note du rapport sur le plan d'exécution actualisé du processus de gestion du changement au PNUD (décision 97/15) (DP/1997/CRP.22);

POINT 3. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/24 du 19 septembre 1997 sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/23);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/31);

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière pour 1996 (DP/1997/24);

Pris note du rapport sur la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2) et recommandé à l'Administrateur de maintenir la modalité des accords de services de gestion;

Pris note du rapport sur la conclusion de contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel (DP/1997/25*);

Pris note des rapports relatifs aux dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies en 1996 (DP/1997/30 et DP/1997/30/Add.1);

POINT 4. PNUD : RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Décidé de poursuivre à sa première session ordinaire de 1998 l'examen du point 4 relatif aux ressources et à la stratégie de financement du PNUD;

POINT 5. UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/21 du 18 septembre 1997, relative à la gestion des risques, aux réserves et aux excédents de recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);

Adopté la décision 97/22 du 18 septembre 1997, relative aux prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux

projets pour l'exercice biennal 1996-1997 et à ses prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);

Adopté la décision 97/23 du 18 septembre 1997, relative à l'application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/28);

POINT 6. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS
ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

- Premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1);
- Premier cadre de coopération pour le Bénin (DP/CCF/BEN/1);
- Premier cadre de coopération pour le Botswana (DP/CCF/BOT/1);
- Premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1);
- Premier cadre de coopération pour le Cameroun (DP/CCF/CMR/1);
- Premier cadre de coopération pour le Tchad (DP/CCF/CHD/1);
- Premier cadre de coopération pour le Gabon (DP/CCF/GAB/1);
- Premier cadre de coopération pour la Guinée-Bissau (DP/CCF/GBS/1);
- Premier cadre de coopération pour le Malawi (DP/CCF/MLW/1);
- Premier cadre de coopération pour Maurice (DP/CCF/MAR/1);
- Premier cadre de coopération pour Sao Tomé-et-Principe (DP/CCF/STP/1);
- Premier cadre de coopération pour le Sénégal (DP/CCF/SEN/1);
- Premier cadre de coopération pour les Seychelles (DP/CCF/SEY/1);
- Premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1);
- Premier cadre de coopération pour le Swaziland (DP/CCF/SWA/1);
- Premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1)

II

- Premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1);
- Premier cadre de coopération pour les Fidji (DP/CCF/FIJ/1);

Premier cadre de coopération pour les États fédérés de Micronésie (DP/CCF/FSM/1);

Premier cadre de coopération pour Kiribati (DP/CCF/KIR/1);

Premier cadre de coopération pour la République démocratique de Corée (DP/CCF/DRK/1);

Premier cadre de coopération pour la Malaisie (DP/CCF/MAL/1);

Premier cadre de coopération pour les Maldives (DP/CCF/MDV/1);

Premier cadre de coopération pour les Îles Marshall (DP/CCF/MAS/1);

Premier cadre de coopération pour le Népal (DP/CCF/NEP/1);

Premier cadre de coopération pour Nioué (DP/CCF/NIU/1);

Premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1);

Premier cadre de coopération pour les Palao (DP/CCF/PAU/1);

Premier cadre de coopération pour les Philippines (DP/CCF/PHI/1);

Premier cadre de coopération pour le Samoa (DP/CCF/SAM/1);

Premier cadre de coopération pour les Îles Salomon (DP/CCF/SOI/1);

Premier cadre de coopération pour Sri Lanka (DP/CCF/SRL/1);

Premier cadre de coopération pour la Thaïlande (DP/CCF/THA/1);

Premier cadre de coopération pour les Tonga (DP/CCF/TON/1);

Premier cadre de coopération pour Tuvalu (DP/CCF/TUV/1);

Premier cadre de coopération pour Vanuatu (DP/CCF/VAN/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Arménie (DP/CCF/ARM/1*);

Premier cadre de coopération pour l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/1);

Premier cadre de coopération pour la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1);

Premier cadre de coopération pour la Géorgie (DP/CCF/GEO/1);

Premier cadre de coopération pour Malte (DP/CCF/MAT/1);

Premier cadre de coopération pour la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1);

Premier cadre de coopération pour Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1);

Premier cadre de coopération pour la Slovénie (DP/CCF/SVN/1);

Premier cadre de coopération pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/1);

Premier cadre de coopération pour le Turkménistan (DP/CCF/TUK/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1);

IV

Premier cadre de coopération pour Anguilla (DP/CCF/ANL/1);

Premier cadre de coopération pour l'Argentine (DP/CCF/ARG/1);

Premier cadre de coopération pour la Barbade (DP/CCF/BAR/1);

Premier cadre de coopération pour les îles Vierges britanniques (DP/CCF/BVI/1);

Premier cadre de coopération pour le Brésil (DP/CCF/BRA/1);

Premier cadre de coopération pour le Chili (DP/CCF/CHI/1);

Premier cadre de coopération pour Cuba (DP/CCF/CUB/1);

Premier cadre de coopération pour la Dominique (DP/CCF/DMI/1);

Premier cadre de coopération pour la République dominicaine (DP/CCF/DOM/1);

Premier cadre de coopération pour El Salvador (DP/CCF/ELS/1);

Premier cadre de coopération pour la Grenade (DP/CCF/GRN/1);

Premier cadre de coopération pour le Guyana (DP/CCF/GUY/1);

Premier cadre de coopération pour le Honduras (DP/CCF/HON/1);

Premier cadre de coopération pour la Jamaïque (DP/CCF/JAM/1);

Premier cadre de coopération pour le Mexique (DP/CCF/MEX/1);

Premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1);

Premier cadre de coopération pour Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1);

Premier cadre de coopération pour Saint-Vincent-et-les Grenadines (DP/CCF/STV/1);

Premier cadre de coopération pour la Trinité-et-Tobago (DP/CCF/TRI/1);

Premier cadre de coopération pour l'Uruguay (DP/CCF/URU/1);

Premier cadre de coopération pour le Venezuela (DP/CCF/VEN/1);

Premier cadre de coopération pour Djibouti (DP/CCF/DJI/1);

Premier cadre de coopération pour l'Égypte (DP/CCF/EGY/1);

Premier cadre de coopération pour la Jordanie (DP/CCF/JOR/1);

Premier cadre de coopération pour le Koweït (DP/CCF/KUW/1);

Premier cadre de coopération pour l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/1);

Premier cadre de coopération pour le Soudan (DP/CCF/SUD/1);

Premier cadre de coopération pour la République arabe syrienne
(DP/CCF/SYR/1);

Premier cadre de coopération pour les Émirats arabes unis (DP/CCF/UAE/1);

Premier cadre de coopération pour le Yémen (DP/CCF/YEM/1);

Décidé de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour la République du Congo (DP/CCF/PRC/1), Montserrat (DP/CCF/MOT/1) et la Yougoslavie (DP/1997/YUG/1);

Adopté la décision 97/25 du 19 décembre 1997, relative au premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIR/1);

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du quatrième programme de l'Albanie (DP/CP/ALB/4/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda
(DP/CP/ANT/3/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme des îles Caïmanes
(DP/CP/CAY/3/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme du Costa Rica
(DP/CP/COS/5/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme du Paraguay (DP/CP/PAR/5/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme de Saint-Kitts-et-Nevis
(DP/CP/STK/3/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme des îles Turques et Caïques
(DP/CP/TCI/3/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de la Jamahiriya arabe libyenne
(DP/CP/LIB/5/EXTENSION I);

Approuvé le cadre de coopération régional pour les États arabes
(DP/RCF/RBAS/1);

Approuvé la version révisée du cadre de coopération mondial (97/5)
(DP/GCF/1/Rev.1);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 7. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/26 du 19 septembre 1997 concernant le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1997/14);

Pris note du rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11) et prié le Directeur exécutif de lui faire rapport oralement, à sa deuxième session ordinaire de 1998, sur l'application des recommandations contenues dans l'évaluation;

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière du FNUAP pour 1996 (DP/FPA/1997/13);

Adopté la décision 97/27 du 19 septembre 1997 sur le système de services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16);

POINT 8. FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES

Décidé de poursuivre à sa deuxième session ordinaire de 1998 l'examen du point 8 relatif à la mobilisation de ressources pour le FNUAP;

POINT 9. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1998 l'examen des programmes de pays du FNUAP qui devaient initialement être examinés à la troisième session ordinaire de 1997 (Algérie, Chine, Égypte, Nicaragua, Paraguay et sous-région du Pacifique);

POINT 10. QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/28 du 19 septembre 1997 sur le mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (DP/FPA/1997/17);

Confirmé la candidature de ses représentants au Comité de coordination sur la santé;

Pris note du rapport oral sur les activités entreprises en République démocratique du Congo;

Pris note des recommandations du Comité consultatif du FNUAP sur les organisations non gouvernementales;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve du PNUD pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur assistant chargé du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes sur la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

Décidé d'examiner, lors d'une réunion officieuse qu'il tiendrait plus tard dans l'année, les rapports relatifs aux visites sur le terrain effectuées en 1997 à Cuba et à la Jamaïque (DP/1997/CRP.24) ainsi qu'au Kirghizistan et en Lettonie (DP/1997/CRP.26).

Annexe

PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

Première session ordinaire de 1998
(19-23 janvier 1998 — 5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.1)	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 1998 </div>
	Officiel	A		
	Officiel	I	1/2 journée	
				<u>Débat consacré au FNUAP et PNUD</u>
2	Officiel	A/I	1 journée	<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) </div>
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
3	Officiel	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES </div>
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
				PNUD 2001 :
4	Oral	I		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> Suivi de la décision 97/15 : rapport d'activité Définition d'objectifs plus précis </div>
	Officiel	A	1/2 journée	
5				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1 1/2 journée	<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> Cadres de coopération de pays Stratégie d'exécution des cadres de coopération régionaux (y compris calendrier des examens à mi-parcours et propositions relatives à la méthode à suivre) (97/9) Assistance au Myanmar (96/1) </div>
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;"> Examen des modalités concernant les ressources autres que les ressources de base (96/44) et suivi du paragraphe 23 de la décision 97/15 (directives concernant l'exécution nationale et le rôle du PNUD dans la mise en oeuvre des programmes) Ressources du PNUD et options concernant la stratégie de financement : "Vers une stratégie de financement durable du PNUD" Examen du processus des tables rondes </div>
	CRP	A/I	1 1/2 journée	
	CRP	I		
7				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une session commune d'un jour avec l'UNICEF aura lieu en janvier 1998 pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes.

Annexe II

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997

(Les mandats viennent à expiration le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Burundi (1997); Éthiopie (1997); Gambie (1997); Guinée (1999); Jamahiriya arabe libyenne (1999); Madagascar (1998); République démocratique du Congo (1997); Zambie (1997).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (1997); Inde (1999); Indonésie (1997); Malaisie (1998); Pakistan (1999); Philippines (1997); Thaïlande (1999).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (1999); Argentine (1999); Belize (1998); Brésil (1999); Cuba (1997).

États d'Europe orientale : Fédération de Russie (1999); Roumanie (1999); Slovaquie (1997); Ukraine (1998).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (1997); Australie (1999); Autriche (1999); États-Unis (1999); Finlande (1998); France (1999); Japon (1999); Norvège (1999); Pays-Bas (1998); Royaume-Uni (1999); Suède (1997); Suisse (1998).